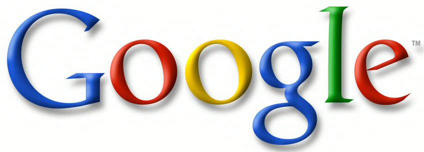




2

HISTOIRE GÉNÉRALE
DU POITOU

HISTOIRE GÉNÉRALE
CIVILE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE
DU POITOU

PAR

M. LE CHANOINE AUBER, Charles Auguste.

HISTORIOGRAPHE DU DIOCÈSE DE POITIERS

Et si quidem benè, et ut historiæ competit, hoc et ipse velim ; si autem minus dignè, concedendum est mihi.

II. MACHAB., xv, 39.

TOME DEUXIÈME



FONTENAY-LE-COMTE
IMPRIMERIE L.-P. GOURAUD
Rue Turgot, 20

POITIERS
LIBRAIRIE BONAMY
Rue des Cordeliers

1886


MER DU NORD
M. BALTIQUE
DUBLIN
ANGLETERRE
York
LONDRES
LA MANCHE
Pas de Calais
Ile d'Aurigny
Ile de Guernesey
Ile de Jersey
Belle Ile
Ile de Noirmoutier
O
Groningue
Frisons
Hambourg
Elbe Fl.
BERLIN
Weser
PAYS DES SAXONS
PAYS DES THURINGIENS
Wurtzbourg
BAVAROIS
Ratisbonne
Danube
AUSTRASIENNE
Rhin Fl.
Duseldorf
Cologne
Coblentz
Mayence
Worms
Strasbourg
Bâle
Anvers
Maestricht
Liège
Ardennes
Mezières
Verdun
Metz Capitale du Royaume d'Austrasie
Toul
Moselle
Calais
Boulogne
Tournay
Arras
Cambray
Péronne
Amiens
Testry 686
S.t Quentin
Laon
Rheims
Soissons Capitale du Roy.me de Soissons
Châlons
Marne
Rouen
Lafaux
Seine
Caen
Bayeux
PARIS Capitale du Royaume de Neustrie et de la France
Troyes
NEUSTRIE
FRANCE
Rennes
Vannes
Le Mans
Orléans
Sens
Dormelle 596
Auxerre
Yonne R.
Nantes
Angers
Loire
Tours
Bourges
Nevers
Autun
Besançon
Châlons Capitale du Royaume de Bourgogne
732
Poitiers
Vouillé
Rabille



CARTE DE LA FRANCE
DEPUIS CLOVIS JUSQU'A LA FIN DE LA PREMIERE RACE
POUR SERVIR A L'HISTOIRE GÉNÉRALE DU POITOU
PAR Mr LE CHANOINE AUBER.
1885.



LIVRE VII

DE L'ÉPISCOPAT DE PASCENTIUS II JUSQU'A L'ACHÈVEMENT DU MONASTÈRE DE SAINTE-CROIX

(De 564 à 570)

Episcopat de Pascentius II.

ous ne devons guère douter, quoique l'histoire s'en taise souvent, que nos évêques de Poitiers n'aient pris leur part dans ce magnifique travail de notre constitution sociale. Le premier qui se présente à nos regards après saint Pient est Pascentius II. Nous ne savons rien de son origine. Monté sur le siège en 564, il ne nous a rien laissé de ses actes, sinon que pendant le peu d'années qu'il gouverna il dut être fort inquiété par les guerres incessantes que se firent les princes français, et dont notre territoire fut le théâtre. Fortunat, qu'il avait engagé à écrire la vie de saint Hilaire, la lui dédia, comme on le voit par la préface qui la précède [a] (1).

Commencements de saint Fortunat.

Ce Fortunat est un des personnages les plus remarquables de cette dernière moitié du VIe siècle. Il remplit, dans notre histoire poitevine, un rôle que la postérité ne peut oublier; il y fut à la fois le représentant des grandes idées civilisatrices dont le monde d'alors avait besoin, et la dernière expression de la littérature latine qui expirait sous les violences guerrières de ces temps malheureux. Ce n'était pas que toute idée de science et d'érudition fût

Physionomie littéraire de ce temps.

(a) Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. IV, c. XXIII.

complètement renversée par ces secousses sociales; on trouvait encore en certains esprits des tendances aux études qui ne fleurissent que dans la paix, et quelquefois même cette singularité s'observait dans les caractères humains qu'on en aurait le moins soupçonnés. Ainsi Chilpéric Ier, le plus jeune des fils de Clotaire, à qui était échu, en 562, le royaume de Soissons, et que le père de notre histoire nationale compare à Néron pour ses cruautés et ses vices, se piquait d'un grand culte pour les sciences. Persécuteur autant qu'il le pouvait de la religion, qu'il tournait en dérision, et dont il se souciait peu dans sa conduite, il en savait cependant très bien les dogmes et la morale. On le voyait par ses compositions littéraires, où ne manquait d'ailleurs ni le goût, ni l'érudition. Il s'essaya dans tous les genres, fit des poésies chrétiennes, dont pas un vers ne nous est resté, s'ingénia à réformer l'orthographe en introduisant dans l'alphabet des lettres qu'on en retrancha après sa mort, et mêla à ses controverses théologiques des hérésies qu'il ne désavoua enfin que sur les courageuses contestations de saint Grégoire de Tours et de saint Salvius d'Alby (2). On voit que cette personnalité littéraire suppose une époque où d'autres esprits pouvaient comprendre un tel genre de mérite, et nous prouverions par elle, sans méconnaître en quoi la foule des flatteurs pouvait grossir la valeur du maître, que les dernières étincelles du génie n'étaient pas encore éteintes dans ces esprits si fréquemment occupés de querelles bien différentes, et qui ne se vidaient que par les armes. Heureusement d'autres ouvriers poursuivaient avec non moins d'activité l'œuvre de la régénération sociale, et nous avons à nous reposer du triste spectacle du monde politique et de ses fatigants tumultes en contemplant encore un de ces tableaux plus attrayants que l'apostolat catholique va nous offrir plus fréquemment à ces premières époques de notre histoire.

Prétentions du roi Chilpéric à cet égard.

Fondation du monastère de Vertou.

Non loin et au Sud-Ouest de Nantes, sur les bords de la Sèvre, qui va se jeter à peu de distance dans la Loire,

était une grande forêt, fréquentée autrefois par les druides, où les restes de leur culte superstitieux se perpétuaient encore dans une réunion de pierres mystérieuses nommées *peulvens* ou *menhirs*. Cette forêt, tirant son nom de cette circonstance, était appelée *Du-Men*, deux mots bretons signifiant *Pierres-Noires*. Là, un jeune homme issu d'une famille considérable de la grande ville s'était fait une cabane de branchages. Sa vie y était toute de mortification et de retraite. Quelques fruits sauvages, des légumes cultivés de ses mains, et, quand la saison se refusait à ces frugales récoltes, des racines desséchées dont il avait fait provision, telle était la seule nourriture qu'il se permît. Ce nouvel émule des solitaires de la Thébaïde était Martin, ce saint prédicateur que nous avons vu en 554 s'éloigner d'Herbauges engloutie dans le lac de Grand-Lieu, et se porter vers des missions plus fructueuses. Mais, chose singulière et qui se remarque dans toutes les intelligences éclairées de ces temps difficiles, plus ces hommes de foi et de dévouement avaient servi le prochain avec une ardeur infatigable, plus ils éprouvaient enfin le besoin de se retrouver seuls avec eux-mêmes, et de s'appliquer plus entièrement ce qu'ils avaient prêché aux autres. C'est ainsi que Martin, revenant, après plus de dix ans de travaux évangéliques, aux lieux de ses premiers efforts, s'était caché dans le désert où nous le retrouvons. En face de ce dénuement de toutes les choses que l'humanité recherche le plus, une seule lui manqua d'abord : un ruisseau limpide coulant dans sa solitude. On dit que Dieu l'exauça en faisant naître sous ses pas une source qui vint à propos fournir au besoin de la soif. N'était-ce pas déjà un prodige d'En-Haut qu'un tel régime si peu fait pour le commun des hommes pût soutenir le saint anachorète dans cet isolement si complet et si mortifié? Au reste, c'était ainsi, dans la prière, la contemplation et les progrès de la vie intérieure, que Dieu se plaisait à ouvrir à ces âmes exemplaires les voies inattendues qui aboutissaient pour elles à une mission

dont le monde devait toujours profiter. Une nuit donc, il fut averti dans son sommeil qu'il devait retourner parmi les hommes; qu'un grand nombre avait besoin de cet esprit de pénitence dont la grâce divine l'avait rempli; qu'il y convertirait beaucoup de pécheurs, et qu'à leurs scandales succéderait, par son dévouement à cette grande œuvre, une vie d'édification et de paix. Le saint ne balança pas à quitter tout pour suivre, en abandonnant sa vie paisible, Celui dont il croyait entendre l'avertissement. Il quitta *Du-Men,* se dirigeant vers un lieu encore isolé dont le nom primitif, *Vertaw,* devint *Vertavum* en latin, et qu'on francisa *Vertou* (3). Ce n'était guère qu'une portion de la même forêt de *Du-Men,* mais plus rapprochée de Nantes. Des hauteurs de sa nouvelle solitude, il pouvait voir le lac créé miraculeusement, quinze ans auparavant, dans lequel Herbauges s'était engloutie, et dans la plaine s'agiter chaque jour en des travaux divers une population qui devait recevoir bientôt sa parole, et en faire un meilleur usage; puis ces villages qui s'y voient encore, tels que le Pont-Saint-Martin, le Bignon, et d'autres devenus paroisses et qui ont toutes saint Martin pour patron.

Comme toujours la vie austère et sainte du nouveau solitaire exerça son attraction, et de nombreux disciples arrivèrent, qu'il fut bientôt impossible de loger. Il fallut multiplier de rares et étroites cabanes, chacun se mettant à l'œuvre et arrivant promptement à construire sa modeste et fragile cellule. De la sorte, le désert se peupla, et ses premiers habitants y furent autant de fleurs épanouies dans ce nouveau jardin de l'Eglise.

Mais la communauté s'augmenta, et ces modestes éléments ne purent suffire à la nécessité d'habitudes régulières. Il fallut créer un véritable monastère, comme la Bretagne et le Poitou en avaient déjà de si florissants. Parmi ces nouveaux reclus venus à la suite de Martin, étaient de riches propriétaires du sol nouvellement sanctifié. Ils le vouèrent à un établissement vaste qui renferma

bientôt des espaces divisés en bois épais, en larges prairies, où la nature offrait tous ses spectacles les plus capables d'élever l'âme à la source divine de ces ravissantes beautés. Une église s'y éleva sous le nom de Saint-Jean-Baptiste, adopté généralement comme le premier des solitaires. Là trois cents religieux se trouvèrent à la fois sous la conduite de Martin. Il leur donna la règle de saint Benoît, qu'il avait vu fleurir déjà en Italie, et dont toute la substance se trouvait dans le mélange habilement conçu de la psalmodie, des jeûnes, des pénitences corporelles jointes à l'esprit d'humilité ; puis le silence qu'interrompaient seulement des conférences spirituelles, et toujours le travail des mains varié selon les aptitudes de chacun, comme la culture, les différents métiers et la confection des manuscrits.

En 565, au point où nous sommes arrivés, Martin, revenu au lieu de son repos et tout adonné à son établissement de Vertou, eut cependant une grande part à la fondation du monastère d'Ouches (4), qui prit plus tard le nom de Saint-Evroul, en souvenir de ce saint devenu solitaire, de grand seigneur qu'il avait été, et qui s'était lié avec saint Martin. Celui-ci le rejoignit une ou deux fois pour l'aider dans l'achèvement du monastère, et Ouches devint un des plus florissants de la Neustrie (5). Il renferma des moines dont la renommée scientifique lui fit honneur, et parmi lesquels on ne doit pas omettre Orderic Vital, le célèbre chroniqueur normand du XIIe siècle. Le mouvement du travail littéraire se continuait sous la règle de saint Benoît partout où elle était adoptée, et c'est de cette époque surtout que l'Europe, et la France en particulier, virent l'élan studieux qui inspira bientôt, avec le zèle des compilations utiles, le goût des belles écritures de nos manuscrits et des curieuses peintures qui les embellissent en faisant d'elles autant de documents non moins précieux à l'histoire des arts qu'à celle de la littérature. Martin contribua pour sa part à cet éclat jeté sur le Poitou, et que vint alors seconder chez nos ancêtres l'apparition d'un grand homme de plus. Nous voulons

parler de saint Fortunat, qui commençait à briller par son caractère et par son talent.

Comment saint Fortunat est accueilli dans les cours.

Il était né en 539, d'une famille chrétienne, à Douplable, ou Duplavene (6), petite ville de la marche Trévisane. Nommé d'abord Clementianus Honorius, il y ajouta le nom de Venance, en mémoire d'un saint abbé du Berry, qu'il s'était proposé pour modèle, et celui de Fortunatus, martyr d'Aquilée sous Dioclétien. Quoi qu'il en soit, cette multiplicité de noms adoptés par une même personne, a paru à des savants une preuve qûe notre personnage appartenait à une de ces familles romaines de haute extraction, qui se plaisaient à se distinguer ainsi. De savants critiques se sont même persuadé que l'accueil empressé des souverains et des grands ne fut pas seulement inspiré par les talents du poëte, mais aussi par l'éminence de son rang et de la position qu'il devait avoir dans son pays (a). Elevé à Ravenne où brillaient alors des hommes acclamés dans les sciences et dans les lettres, il s'y appliqua moins aux études scientifiques qu'à la poésie, qui le séduisait déjà. Il avait plus de trente ans lorsque, en 565, il se réfugia dans les Gaules pour éviter les Lombards, qui déjà menaçaient l'Italie de leurs prochaines invasions. Il était alors menacé, par suite de son assiduité à l'étude, d'une ophtalmie qui le menaçait d'une complète cécité. Ayant prié dans une église devant une lampe allumée à un autel de Saint-Martin, il fut inspiré de se frotter les yeux avec cette huile, et fut complètement guéri. Il voulut aller remercier le saint thaumaturge à son tombeau même, et partit pour la France. Son talent poétique déjà connu et l'amabilité de ses relations, ne manquèrent pas de le faire rechercher partout où son esprit investigateur et son amour des sites charmants de la Gaule semblaient l'inviter à s'arrêter. Qui mieux que lui se serait plu à savourer goutte à goutte les limpidités de cette vie aux goûts si nobles, aux sentiments si élevés? Il décrivait

Caractère de son génie.

(a) V. *Notizie della vite ed opere scritte da litterati del Friuli* (t. I, c. XII).

les palais, les villas, les églises qui embellissaient son itinéraire, envoyait ses vers aux hôtes qui l'avaient accueilli et méritait d'autant plus leur souvenir. Ce n'était point là affaire de flatterie, mais de poète qui travaille sur tout, et jamais pour laisser mourir ses œuvres. Ceux d'ailleurs qui commençaient à le connaître, voulaient le goûter encore et le retenir, de sorte qu'à la faveur de ces relations littéraires, qui lient si aisément ceux qui les aiment, il se fit partout des amis autant que des admirateurs. Tels furent les commencements de Fortunat. Nous le retrouverons bientôt sur la scène variée du monde où il devra se mêler à de plus grandes choses.

Mort de saint Paterne

Avant d'en finir avec cette année 565, notons-y encore un fait qui intéresse notre histoire par un de ses grands hommes qu'elle ne peut oublier. Il s'agit de saint Paterne, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois. Nous l'avons vu sortir, vers le commencement de ce siècle, du monastère poitevin d'Ansion. Il avait été appelé en 552 au siège d'Avranches (7). Il paraît qu'il était un des plus fervents prélats de son temps, et qu'il ne manquait pas de goût littéraire, puisque Fortunat lui adressait un de ses livres en le priant de lui en faire remarquer les fautes (8). Dans cette charge dont les justes sollicitudes ne se comparent qu'à sa responsabilité, il épuisa ses dernières forces après avoir blanchi sous les travaux de sa vie monastique et de l'apostolat, ne changeant nullement ses habitudes austères, ne ralentissant en rien son activité, construisant ou réparant des églises, et continuant par sa charité de se faire le père des pauvres et des petits. Il avait alors plus de soixante-dix ans. Etant tombé malade le lundi de Pâques 565, il mourut après treize ans d'épiscopat, âgé de quatre-vingt-trois ans, le 5 avril (9). Une remarquable coïncidence fit mourir dans la même nuit Scubilion, ce vieil ami avec lequel nous l'avons vu partir d'Ansion, et qui succomba quand il se disposait à venir le voir. Paterne avait abordé avec lui à cinquante ans au-delà, ces mêmes confins de l'Océan; ils s'y étaient fait

Et de saint Scubilion.

un oratoire solitaire près du village de Scicy (10), où ils avaient commencé, dès leur arrivée en Normandie, à convertir un grand nombre de païens. Scubilion, qui avait secondé les travaux apostoliques de son vieil ami jusqu'au moment de son épiscopat, resta dans son humble demeure, d'où il continua d'évangéliser la contrée. La mort, qui les unit le même jour, les réunit aussi dans le même tombeau, sous l'abri du petit oratoire qui devint une église paroissiale, connue encore sous le nom de Saint-Pair ou Saint-Paterne-sur-Mer (11). On y possède une portion de leurs reliques, plusieurs fois transportées en divers lieux pour les soustraire aux profanations des guerres. On en a quelques parcelles à Orléans et à Issoudun. On peut s'étonner que nos vieilles archives, ayant conservé si fidèlement la mémoire de saint Paterne, on n'ait rien de ses restes à vénérer dans le diocèse qui lui donna le jour, et qu'aucun lieu sacré n'ait porté son nom à aucune époque. La seule gloire qui lui reste aujourd'hui parmi nous, est que saint Fortunat ait écrit sa vie (a).

Sigebert, roi d'Austrasie, favorise les lettres.

Sigebert régnait en Austrasie depuis quatre ans. Ami des lettres, il voulut retenir près de lui le poète Fortunat dont la verve lui plaisait, et qui venait de se signaler par un épithalame célébrant au milieu de fêtes splendides le mariage de ce prince avec Brunehaut (12), fille d'Atanagilde, roi des Wisigoths d'Espagne. Quand il voulut quitter cette cour où la faveur royale lui avait ménagé celle des grands, il donna pour raison de ce départ, qu'on trouvait trop hâtif, le vœu qui l'attirait au tombeau de saint Martin. Sigebert, qui aimait toujours la sainte princesse dont s'honorait sa solitude de Poitiers, engagea Fortunat à l'y aller voir, et lui donna des lettres de recommandation, dont le voyageur usa avec empressement.

Relations de saint Fortunat avec sainte Radégonde.

Jamais personnages n'avaient semblé faits pour se comprendre mieux. Les belles qualités de l'esprit et de l'intelligence s'unissaient dans

(a) Migne, *Patrol.*, *lit.*, t. LXXXVIII, p. 487.

chacun d'eux à une piété qui forme toujours ici-bas le plus fort lien des cœurs. Radégonde, qui observait chaque jour, avec son tact fin et délicat, ce qu'il y avait de digne et d'élevé dans cette nature d'élite, comprit aussi qu'elle trouverait, dans cet hôte envoyé providentiellement vers elle, un secours indispensable à la conduite de ses affaires temporelles. Elle exhorta donc Fortunat à ne pas la quitter. Ce fut ainsi que, séduit par cette utilité dont il pouvait être à une œuvre si recommandable, le saint homme s'attacha à la gestion des biens de la communauté, qui commençaient à être considérables, parce que, en outre des propriétés territoriales données par Clotaire, on en voyait venir sans cesse de nouvelles qu'y ajoutaient la piété des fidèles et la générosité des filles de grandes maisons attirées à Dieu par la réputation du nouveau monastère. C'est ainsi que le poète devint l'appui et l'agent dévoué de l'abbaye, et sa prudence ne faillit pas quand il fallut montrer par des conseils ou des actes de quel secours il pouvait lui être. Ce rôle lui valut d'ailleurs avec les plus hauts personnages des relations d'affaires dans lesquelles il fit admirer son jugement, non moins que la politesse de ses manières et les qualités distinguées de son esprit. Dernier représentant de la poésie latine, choyé de tous pour son talent qui n'avait pas de rivaux, il sut trouver le temps, en dépit d'occupations si diverses et peu poétiques de leur nature, de multiplier des vers qui coulaient facilement de son imagination, d'y colorer les moindres détails de sa vie chrétienne, devenue si laborieuse, et d'y refléter les charmes d'une douce et si utile amitié, contractée en même temps avec la sainte fondatrice de Sainte-Marie et Agnès, la pieuse abbesse si bien choisie pour la seconder.

Caractère de quelques-uns de ses travaux littéraires.

Les soins donnés à la communauté par Fortunat, ne l'empêchèrent donc pas de jeter de nombreux petits poèmes au milieu de sa vie de surveillance et d'activité. On l'y voit s'occuper tour à tour ou à la fois des intérêts de la maison et de liaisons utiles avec les évêques et les grands. Ces rela-

tions ont d'ailleurs leur avantage réel pour l'établissement qui ne resta pas ignoré lui-même de ceux qui lui seraient demeurés indifférents, et plus tard lui ménageront un facile accès vers des puissants dont le monastère aura besoin contre des troubles inattendus. C'est peut-être le même sentiment qui fit oublier à notre poète, dans quelques circonstances solennelles, le pire côté de certains hommes de mauvais aloi, pour voir moins leur peu de mérite, que parfois seulement leur haute position, qu'ils ne relevaient par aucunes vertus. Ainsi on le vit se compromettre dans les éloges donnés à Chilpéric, pour lequel il céda trop à la pensée populaire, toujours portée à l'admiration de ce qui est beau, sans s'occuper assez peut-être des déplorables contrastes que ce beau même trouve dans les vices honteux dont il n'a pas craint de se salir.

Ses vers à Chilpéric et leur raison d'être.

Mariage de ce prince.

Chilpéric, le plus jeune des trois fils de Clotaire, avait eu en partage, dans la succession de Charibert, le royaume de Neustrie, une partie de l'Aquitaine avec le Poitou en particulier, et enfin Paris (13), ce qui fit de lui le neuvième roi de France. Sa vie était sans aucune retenue, ses mœurs détestables le rendait odieux à ses sujets, et le faisaient mépriser des souverains étrangers. Aussi éprouva-t-il de grandes difficultés quand ses ambassadeurs envoyés à Tolède, où résidait ce même roi Athanagilde, dont une première fille avait épousé Sigebert, demandèrent pour lui sa seconde fille Galsuinde. Le prince wisigoth, prévoyant qu'un refus pourrait troubler la paix des deux royaumes, n'y consentit au moins, entre autres clauses, qu'en obtenant le serment que Chilpéric n'aurait jamais d'autres femmes du vivant de la princesse. Les conventions faites, plusieurs villes de l'Aquitaine devinrent la dot de la jeune épouse (14). L'affaire traîna néanmoins en longueur, parce que la fiancée et sa mère ne pouvaient prendre sur elles de se séparer. Il le fallut bien cependant, et ce fut en 567, qu'eut lieu le départ pour la France et le mariage tant souhaité.

Ce mariage devait se faire à Rouen, où était la cour de Chilpéric. Galsuinde quitta enfin la royale demeure de son père, sa mère éplorée, les amis nombreux qu'elle devait à ses grâces et à ses qualités, et chargée de riches présents, parmi lesquels, sans doute on voyait les bijoux tant recherchés aujourd'hui des antiquaires, portée sur un char plaqué d'argent auquel l'artiste avait donné la forme d'une tour, elle vint de Tolède à Narbonne, où elle prit un peu de repos, et arriva à Poitiers, où le peuple et les grands l'attendaient avec impatience. Son entrée y fut un triomphe. Là une halte était indispensable : une reine de France y habitait, épouse autrefois d'un monarque dont le petit-fils allait devenir son époux. Outre ce qu'avait d'attachant cette jeune princesse par sa beauté que relevaient singulièrement la modestie de sa tenue et le charme de sa conversation (a). Que de souvenirs, que d'émotions durent traverser alors ces deux âmes, et comme Galsuinde, qui ne se mariait qu'avec répugnance, dut épancher les pressentiments qu'autorisait trop le passé du prince français ! Hélas ! ces douleurs anciennes sanctifiées par la foi, ces appréhensions trop légitimes pour un avenir qui allait commencer, n'étaient que les premiers objets de leurs intimes confidences. Un an s'était à peine écoulé que, séduit par les artifices de Frédégonde, horrible et méchante courtisane dont le nom deviendra un déshonneur pour l'histoire, Chilpéric se défit de sa femme par un assassinat, et n'eut pas honte d'épouser, quelques semaines après, celle dont évidemment il n'avait été que le complice. Galsuinde à Poitiers.

Ce crime renouvela de profondes blessures au cœur de Radégonde (b). Elle dut s'en épancher dans l'intimité de Fortunat, digne témoin de ses peines comme de ses joies. Le saint homme n'avait pu ne pas être admis lui-même près de Galsuinde, pendant son séjour à Poitiers ; il en Ses malheurs déplorés par Fortunat.

(a) Luchi, *Vita venantii Fortunati*, c. XLIV.

(b) Grég. Turon., *Hist. Franc.*, lib. IV, XXVIII. — Aimonii, *Hist. Franc.*, c. LXVII. — Adonis *Chronic. ætate* VI.

avait apprécié le beau caractère, la douceur, et cette mélancolie touchante qui s'était emparée d'elle dès la première pensée de cette fatale union. Il s'abandonna donc en une versification pleine de sentiment aux pieuses sympathies de son cœur reconnaissant, et le long poème qui lui fut inspiré sur ce triste sujet nous est resté comme une touchante expression de ses regrets. Il y raconte la vie innocente de l'aimable enfant, le doux et réciproque amour qui l'unissait à sa mère, leurs gémissements mutuels quand la jeune fille quitta, après de longs retards toujours calculés, cette mère qui ne devait plus la revoir. Il dépeint ce voyage pendant lequel les acclamations des peuples ne soulageaient pas ses tristesses ; il la montre devenant la mère des pauvres dans ce royaume qui l'adopte comme sienne ; il loue cette conversion au catholicisme qui la rendait plus chère à la grande famille, et c'est au milieu de ces triomphes si mérités que la mort, et quelle mort !... vient tout à coup y mettre un terme !... Le poète s'en désole, il pleure en des vers souvent éloquents, cette douce jeune femme si vite disparue, si promptement arrachée à l'admiration et à l'amour du monde qui l'a à peine connue. Il se garde bien d'attribuer à un crime cette perte que tout le monde déplore, et dont le mystère n'avait pas encore percé quand le poète céda à l'inspiration qui l'entraîne. Mais parmi les lamentations de tous, une voix domine de toute sa force le malheur public ; c'est celle de la foi chrétienne ! « Cette mort n'est-elle pas une récompense de sa vie ? Le ciel avec ses élus, ses joies éternelles, n'a-t-il pas reçu cette jeune victime d'un trépas prématuré ? Quelle consolation que cette vie immortelle, et pourquoi regretter par tant de larmes celle dont la foi est devenu le principe d'un éternel bonheur ? »

Il chante aussi le mariage de Chilpéric et de Frédégonde, — et pourquoi ?

Plus tard, on peut s'étonner de voir cette même plume, qui parle si bien de la vertu et des personnes vertueuses, écrire de poétiques tendresses à un roi parjure et adultère comme Chilpéric, à une reine sans pudeur comme Frédé-

gonde, qui ne partageait le trône de France qu'après l'avoir acheté par ses impures et sanguinaires intrigues. C'est pourtant ce que Fortunat ne craignit pas de faire quand, par une juste vengeance de Dieu, l'un et l'autre furent frappés dans deux jeunes fils qui moururent successivement presque aussitôt après leur baptême. La douleur des parents paraissait inconsolable. Le poète se charge de l'alléger. Il leur adresse une longue pièce de vers; il compose une longue épitaphe pour chacun des deux jeunes princes, et ses distiques sont lus à la cour, sans doute aussi dans le monastère de Sainte-Marie. Hâtons-nous d'ajouter pourtant que ces pièces ne sont point un éloge du couple criminel qui les reçoit. Ce sont des vérités générales sur l'inévitable fléau de la mort, des lieux communs sur les mystérieux desseins de la Providence qui recueille à tout âge cette moisson humaine, semée sur la terre pour le ciel. Sur la tombe des deux enfants, le poète loue cette préférence qui leur est donnée par Dieu sur tant d'autres : pour avoir sitôt une place dans le ciel, ils n'ont pu offrir que les mérites de Jésus-Christ. De gracieuses images embellissent ces harmonieuses banalités qui semblent, dans l'intention du poète, cacher le dessein secret d'arriver à faire entendre d'utiles leçons au couple royal qui en avait oublié tant d'autres. C'est dans le même but, sans doute, qu'il adressa aux mêmes personnages, un peu avant la Pâque de 568, une exhortation à prendre leur pieuse part de la joie commune. On n'y trouverait à reprendre que les souhaits d'une longue vie qui, certainement, pour de tels princes, étaient moins dans les vœux des peuples que dans les convenances d'un style par trop flatteur (**15**).

Basile, gouverneur de Poitiers.

Entre autres personnages marquants, dont s'honorait la ville de Poitiers quand Galsuinde y passa quelques jours, il ne faut pas oublier le patricien Basile, que Chilpéric avait nommé Comte de la ville et Gouverneur du Poitou. Né à Poitiers d'une famille gauloise, il y avait épousé une jeune fille d'origine franque, alliant ainsi deux races illustres.

Basile, toujours connu à Poitiers depuis son enfance, s'y était constamment tenu à la hauteur de sa naissance et de sa position. Lettré, éloquent, doux de caractère, irréprochable dans ses mœurs, charitable envers les pauvres, il ne pouvait échapper à l'attention de Fortunat, qui devint son ami (a). De concert avec sa femme Baudegonde, il avait relevé de ses ruines, après une inondation, une église de saint Martin, et en avait éloigné le cours du torrent qui aurait pu la menacer encore. C'étaient d'excellentes qualités pour le chef d'une province dont les peuples ne peuvent attendre qu'un bon gouvernement quand il se laisse inspirer par la pensée de la religion et des devoirs qu'elle impose (**16**). Ce ne fut pas sur la terre que Dieu récompensa ces nobles dispositions. Nous retrouverons le comte de Poitiers victime de graves circonstances où il dut payer de sa personne un faux calcul où s'égara sa fidélité.

Mort de Charibert. Deux de ses filles religieuses à Poitiers.

L'année 567, féconde en événements remarquables dans l'histoire religieuse et politique de la France, ne le fut pas moins pour le Poitou en particulier. Le roi Charibert mourut sans enfants mâles, et laissa trois filles dont les deux plus jeunes prirent le voile dans le monastère de Poitiers. C'étaient Basine et Chrodielde, dont les noms devaient avoir, quelques années plus tard, un malheureux retentissement. Cependant ce dut être alors à Radégonde une espérance pour l'avenir de sa communauté. Ces femmes si haut placées semblaient devoir être une protection puissante en face des événements formidables que suscitaient les ambitions opposées des princes et des grands, se battant sans cesse, et ne s'accordant que pour s'attaquer encore et menacer tout ce qui se trouvait sur leur passage.

Sage gouvernement du monastère de sainte Radégonde. — Adoption de la règle de saint Césaire.

Le temps était venu pour notre abbaye de se prémunir, en effet, contre tout ce qui pourrait atteindre son existence et son avenir. Il semblait que du côté matériel, rien ne

(a) Fort., *Miscellan.*, lib. IV, c. XVIII. — Lib. I, c. VII. — Dreux du Rad., *Bibl. littér. du Poitou*, I, 134 et suiv. — Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. IV, c. XLVI.

manquait de ce que la prudence humaine avait pu obtenir de la protection des puissants et du respect des peuples. Un côté plus important encore était celui de la vie spirituelle, de l'ordre intérieur définitivement arrêté sous l'active influence d'une règle immuable, à laquelle un vœu d'obéissance vint assujettir toutes les religieuses, en faisant de cette règle la première supérieure de la maison. Jusque là, on y avait suivi dès le commencement, une règle donnée par saint Césaire d'Arles à la communauté dont Césarie, sa sœur, était abbesse dans sa ville épiscopale (17). Un point essentiel de cette règle, et qui déjà établissait une importante différence dans la vie des autres vierges consacrées, c'est que la clôture y était obligatoire : celles qui l'embrassaient vivaient en commun dans l'enceinte du monastère, et promettaient solennellement de n'en jamais sortir. C'était une condition de persévérance avec laquelle on n'avait plus à redouter contre sa vocation le contact du monde et les séductions trop opposées à la perfection évangélique. Ce que Radégonde avait vu dans les autres maisons où la vie commune n'astreignait pas forcément à une stabilité si désirable; les inconstances d'un grand nombre d'âmes d'abord ferventes, et usant ensuite de leur liberté pour abandonner leur asile et revenir vers le monde, lui avait fait souhaiter par dessus tout qu'un obstacle insurmontable fût posé entre ses filles et ce redoutable danger. Elle saisit donc l'occasion du second Concile de Tours (18), que saint Germain de Paris assemblait pour s'opposer aux désordres de Charibert. Ce mauvais roi ne s'arrêtait devant aucune impiété, et ne respectait pas plus la morale publique que l'Eglise dans ses évêques et dans ses biens. Le concile, on le savait, devait, entre autres choses importantes, s'occuper de la régularité monastique et des points principaux qui en maintenaient l'observance. Mais les irrégularités étaient encore plus scandaleuses dans la conduite des grands, et les vingtième et vingt et unième canons visaient évidemment la grièveté des crimes de

Vœu de clôture.

Deuxième concile de Tours.

Charibert, tour à tour adultère et incestueux, et qui, joignant le sacrilège à ces bas instincts, avait retiré d'un couvent pour l'épouser, une sœur de sa propre concubine. Sur tous ces points, les Pères, en renouvelant les sévérités de l'ancienne discipline, s'autorisaient des décisions du Saint-Siège, des sentiments des docteurs, et menaçaient de plus fortes peines ecclésiastiques ceux qui ne craindraient pas d'y contrevenir. Accoutumé à n'écouter aucune remontrance et à se jouer de la religion, Charibert n'en garda pas moins ses femmes et ses habitudes, même après l'excommunication qu'il s'attira par là de son évêque saint Germain, et que suivit de près une mort prématurée, malheureux d'avoir effacé par cette hideuse conduite les bonnes qualités qu'il avait reçues de Dieu. Lettré, doué d'un bon cœur, aimant la paix pour ses peuples, il les eût rendus parfaitement heureux, si ce n'était un grand malheur pour un pays d'avoir de ses princes des leçons toujours trop éloquentes du mépris de la religion et des mœurs.

Il recommande les hymnes de saint Fortunat.

Le vingt-troisième canon du second concile de Tours est conçu en des termes qui doivent être signalés, parce qu'ils semblent faire allusion à un personnage devenu poitevin, et pour lequel il est un double titre d'honneur, attestant à la fois l'estime qu'en faisaient les évêques et la confiance qu'ils avaient dans sa doctrine. Ils y permettent donc d'introduire dans l'office canonical, outre les hymnes généralement admises de saint Ambroise que nous y chantons encore, quelques autres qui n'y auraient pas figuré jusque là, pourvu que le nom de leur auteur soit marqué au commencement. Quelques critiques ont pensé, non sans une grande probabilité, que cette extension donnée à l'emploi, jusque là exclusif des hymnes du docteur de Milan, l'était en faveur de Fortunat, ami particulier de saint Euphrone de Tours et de saint Germain de Paris, qui tous deux faisaient partie du concile. C'est sans doute à ce canon que nous devons la belle hymne *Ave Maris stella,* celle moins heureuse de pensée et de style qui commence par : *Quem terra, pontus*

sidera (a), que l'office romain a conservées, et que sans doute le poète s'était hâté de composer à la demande de sainte Radégonde, dès le temps de ses premiers rapports avec elle. Si un tel honneur fait à la piété du couvent et de son plus sûr ami dut consoler le cœur de la sainte fondatrice ; s'il fut en même temps un témoignage rendu à la sainteté de sa vie, Radégonde reçut du concile un autre service bien plus éminent qui lui devint une nouvelle preuve de la protection divine sur sa maison.

L'auguste assemblée se réunit le 17 novembre 567. Neuf évêques s'y trouvaient. Radégonde, qui n'avait rien tant à cœur que d'assurer la prospérité et le développement de son monastère, y députa Fortunat, chargé par elle d'une lettre qui implorait les lumières et l'autorité des Pères en faveur du plan qu'elle s'était fait. Cette lettre ne nous a pas été conservée (19), mais la réponse échappa au naufrage de tant d'autres, et nous fait comprendre quelles grâces la sainte femme avait sollicitées. On y reconnaît aussi en quelle considération était aux yeux des peuples et de leurs pasteurs cette maison qui depuis dix-sept ans déjà avait donné tant de preuves d'une paix fondée sur les vertus les plus élevées, et d'une régularité qui ne s'était jamais démentie sous une conduite aussi pleine d'intelligence que d'abnégation. **Lettre de sainte Radégonde aux Pères du Concile.**

Aussi cette pièce respire le respect et la déférence envers l'illustre veuve de Clotaire. Les évêques commencent à reconnaître quelle grâce le Seigneur a faite à la France en appelant l'un après l'autre des mêmes plages et des plaines de la Germanie saint Martin d'abord, puis Radégonde, pour développer la foi dans les âmes et l'y maintenir au milieu d'un siècle qui a tant besoin de ses leçons. Ils la louent de marcher sur les traces du grand thaumaturge, et de perfectionner l'œuvre qu'il avait si bien établie, par le vœu de clôture dont elle leur soumet la pensée. C'est par elle que **Réponse des Pères**

(a) Ven. Fort. *Miscellan.*, lib. VIII, c. III, IV et V.

d'innombrables vierges viennent sous sa direction puiser aux sources de l'amour divin ; c'est parce qu'ils voient dans ce pieux succès un gage de bonheur éternel pour cette famille nouvelle, composée de membres venus de tant de diocèses, et des leurs en particulier, qu'ils se sentent inspirés de seconder le zèle de leur vénérable fille. Ils établissent donc et ordonnent que désormais dans le couvent de Poitiers les points suivants soient tenus et observés sous peine d'excommunication et d'anathème (20) :

Ils établissent le vœu de clôture et de stabilité dans le monastère de Poitiers.

1° Celles qui auront mérité d'être reçues dans ce monastère n'en pourront plus sortir, selon la règle de saint Césaire d'Arles ; 2° elles doivent persister dans la résolution de ne pas se marier ; celles qui enfreindraient cette loi, et ceux qui les auraient épousés, seraient également punis de l'excommunication et de l'anathème ; 3° les Pères recommandent à leurs successeurs de maintenir sévèrement cette discipline : « et s'ils voulaient, ajoute-t-on, retrancher quelque chose à la juste inflexibilité de notre sentence, nous leur en demanderons compte au jugement de Dieu, puisque c'est un point de doctrine universelle que la promesse faite à Jésus-Christ doit être inviolable et sacrée. »

Cette déclaration était signée de sept évêques, savoir : Euphrone de Tours, Prêtextat de Rouen, Germain de Paris, Félix de Nantes, Domitien d'Angers, Domnole du Mans, Victorin de Rennes. On voit que des neuf qui assistèrent au concile, deux seulement ne souscrivirent pas : c'étaient Chaletric de Chartres et Leudebolde de Séez. Peut-être déjà avaient-ils dû en partir quand, au dernier jour, la lettre fut adressée à sainte Radégonde ; peut-être aussi n'avaient-ils aucunes de leurs diocésaines dans le monastère, comme le ferait croire un passage de la lettre que nous venons de citer [a]. Quoique nous ne voyions figurer ici que des évêques de Neustrie, qui étaient de la juridiction de Charibert, il semble qu'il en manquait un de

(a) Cf. Mabillon, *Annal.*, t. I, p. 155. — Lecointe, *ad ann.* 587. — *Concil. Gall.*, I, 343. — Grég. Turon., *Hist. franc.*, lib. IX, c. XXXIX.

l'Aquitaine, et que celui de Poitiers avait dû naturellement se faire le protecteur de Radégonde et appuyer sa lettre près de ses collègues. Cette abstention est encore très significative, et indique nettement qu'entre la sainte et le prélat Marovée, les relations ne s'étaient pas améliorées, comme nous ne tarderons pas à le voir.

Et y approuvent la règle de saint Césaire.

La règle de saint Césaire qu'adoptaient généralement en France les congrégations non encore cloîtrées, et que sainte Radégonde avait prise pour base de la vie religieuse observée dans sa maison, lui parut celle qu'il fallait adopter irrévocablement désormais, puisque le point essentiel consacrait chez elle une rupture avec le monde qu'elle avait toujours regardée comme indispensable au maintien des autres vœux de religion (a). Elle écrivit donc à Arles, priant l'abbesse Césarie, seconde du nom, qui venait de succéder à la première, de lui envoyer une copie de sa règle, et d'y joindre ses propres conseils sur la manière de la mettre en pratique. La pieuse fille se hâta de répondre, exhortant à l'estime de leur vocation les nombreuses recluses qui allaient désormais marcher plus parfaitement devant le Seigneur. Cette règle, fruit des méditations et de l'expérience d'un des plus recommandables évêques de ce temps, avait en effet très bien compris les éléments et la pratique du progrès monastique. Tout y était prévu pour garantir les âmes contre les usages du monde qu'elles avaient quittés. L'humilité, l'obéissance, ler enoncement complet à soi-même, la pauvreté qui mettait tout en commun et ne permettait que l'usage des choses indispensables, le travail des mains interrompu par la prière; le silence habituel; l'étude pendant deux heures chaque jour du latin qui était la langue alors généralement employée; la simplicité dans les vêtements qui devaient être de laine blanche, et confectionnés dans la maison : tels étaient les points principaux de la vie journalière. Ajoutez-y un grand nombre de jeûnes

Esprit de cette règle.

(a) Bolland., 13 aug. *Comm. præv.*, p. 59.

et de mortifications corporelles, outre celles dont on usait plus spécialement en carême : l'abstinence absolue de la viande pendant toute l'année, excepté pour les malades, auxquelles on accordait l'usage de la volaille ; puis une continuelle pratique de la charité, du dévouement mutuel, de la paix ; enfin l'aumône distribuée tous les jours à des pauvres que l'économe était chargé d'en pourvoir. Cette dernière tâche dut être une de celles dont Fortunat eut à s'acquitter.

On remarquera que dans ces négociations sur cette grande affaire de la règle, il n'est question de l'évêque Marovée, ni dans la lettre de Radégonde au concile de Tours, ni dans la réponse des Pères. C'est que Marovée persistait à refuser son concours à tout ce qui regardait le monastère. Cette réserve est d'un édifiant exemple de la modération que de si hauts personnages savaient opposer aux égarements d'un caractère acariâtre, toujours respecté par eux dans sa dignité sacerdotale, mais qui aurait dû se sentir peu honoré par ce silence significatif, si, dans ceux mêmes qui devraient le plus s'en garder, les mauvais instincts n'étaient pas toujours une cause d'aveuglement (a). Heureusement qu'en de telles circonstances, les erreurs d'un pouvoir qui oublie de se respecter développent dans certaines âmes des énergies capables de s'imposer le bien et de le soutenir.

Sagesse du gouvernement de sainte Radégonde.

C'est ainsi que l'admirable chrétienne, qui avait vu tant de désordres à la cour des rois et dans la vie des grands qui y perdaient leur âme, établissait en face même des crimes de son siècle une généreuse compensation aux vices de l'égoïsme et de la sensualité par le sacrifice de sa vie entière, unie à celle de tant d'autres dont elle se faisait le guide et le modèle. Selon cette même règle, elle tempérait pour les natures faibles et délicates l'austérité commune ; elle était mère autant que supérieure par son cœur et par la légitime influence que tant de raisons lui laissaient sur

(a) Grég. Turon., lib. IX, c. XL. — D. Martene, *Thesaur. anecdot.*, t. I, p. 16.

la conduite générale de la maison, où l'abbesse elle-même était trop heureuse de se laisser mener par des mains si douces et si saintement expérimentées. Nous verrons bientôt que pourtant le zèle des saintes femmes alla plus loin.

Sigebert, nous l'avons dit, était le seul des quatre fils de Clotaire qui méritât l'estime publique pour sa piété sincère et la pureté de ses mœurs. Charibert, son frère, étant mort cette année 567, après six ans de règne sur le trône de France, Sigebert hérita de cette portion du royaume de Paris qui comprenait la Touraine et le Poitou. Il continua de favoriser le monastère de Poitiers, où son affection pour Radégonde le ramena souvent, et il se plut à lui faire de fréquentes et royales largesses. L'honnêteté de sa conduite, le choix qu'il avait fait de la jeune et chaste fille d'un roi d'Espagne, quand ses frères souillaient leurs trônes par tous les excès de la plus infâme débauche, et souvent avec des prostituées de bas étage, devaient être à Poitiers autant de motifs de joie, lors de ce mariage qui promettait au roi d'Austrasie un règne heureux et fécond. Ce fut encore pour Fortunat l'occasion de trois poëmes en l'honneur de Sigebert et de Brunehaut, dont il loue la vertu, les habitudes édifiantes, la glorieuse réputation, et l'ardeur chrétienne qui ramène à la foi de saint Hilaire une âme que l'arianisme en avait éloignée. Ce qui n'empêche pas que le poëte, sacrifiant de nouveau à ses premières idées romaines, introduit la vieille mythologie comme chez elle dans ces hexamètres souvent élégants et gracieux, sous le double rôle de Cupidon et de Vénus (a), accompagnés de toutes les nymphes des bocages antiques.

Sigebert, souverain du Poitou.

Fortunat célèbre Sigebert et Brunehaut.

On voit alors comme gouverneur du Poitou, à titre de comte, un certain Gondebaud, dont l'histoire a loué les faits militaires et le fidèle dévouement à la famille de son maître. Nous le verrons bientôt en donner des preuves.

Gondebaud, gouverneur du Poitou.

Un des hommes qui dut moins se louer du nouveau

(a) Fortun., *Miscell.*, lib. VI, carm., 1. — Greg. Turon., lib. IV, c. XXVII.

règne, fut ce Leudaste dont nous avons parlé, et que Charibert, peu avant sa mort, avait nommé comte de Tours, malheureusement pour les habitants de cette belle province.

Leudaste, comte de Tours. Ses vices et ses exactions.

A peine en possession de ce gouvernement, il s'y était montré incapable de honte devant les plus criants excès d'injustice, de colères et de débauches, dont tous ses subordonnés avaient à souffrir. Aussi n'attendit-il pas, quand la Touraine fut échue à Childebert, qu'on lui signifiât son congé : ne doutant pas que ses exactions de tout genre ne soulevassent contre lui l'animadversion populaire, et craignant sur le jeune roi d'Austrasie l'influence des anciens mécontentements de sainte Radégonde, il s'esquiva en secret, et se retira à Soissons près de Chilpéric, dont la conduite et les sentiments allaient trop bien à ses habitudes. Ce fut aussi à cette réciprocité de goûts que Leudaste dut un accueil qui lui fit espérer un retour de fortune. A Tours, les leudes (**21**) de Sigebert, qui le méprisaient, s'étaient joints à la population dont il était détesté, pour piller son palais et ses trésors. Ses propriétés furent confisquées au profit du fisc royal. Mais ces grands désastres devaient avoir leur réparation au moins passagère dans des événements qui s'approchaient. Les Huns, de la Hongrie qu'ils habitaient, s'étaient jetés sur la Thuringe dont les peuples ligués avec eux, envahirent les provinces septentrionales du royaume d'Austrasie. Sigebert accourut et les défit. Mais pendant qu'il défendait ainsi ses Etats, Chilpéric tenta d'agrandir les siens aux dépens de son frère, qui l'en fit repentir en prenant Soissons, et faisant prisonnier son neveu Théodebert. Ce fut Gontran, roi de Bourgogne, qui rétablit la paix en usant sur lui et sur l'un et l'autre de ses deux beaux-frères du crédit qu'avait toujours son esprit de sagesse et de loyauté. Cette paix toutefois ne pouvait être de longue durée, et nous la verrons bientôt faire place à de malheureuses discordes civiles, grâce à la mauvaise foi de Chilpéric, et à ce mépris de toutes les lois morales qu'il professait ouvertement.

C'est ici le lieu de signaler une de ces ombres qui ne sont pas rares dans l'histoire, et qui y deviennent un malheureux contraste avec les belles clartés qu'elle jette si souvent sur les plus belles phases de l'Eglise. L'évêque de Poitiers Pascentius, était mort en 567, on ne sait quel jour. Il avait été remplacé sur le siége épiscopal par Marovée, dont on ignore aussi tous les antécédents (**22**). On peut seulement conjecturer avec raison qu'il devait être quelqu'un de ces grands leudes dont l'éducation n'avait pas été faite comme celle des autres clercs, sous les yeux et dans la maison de son prédécesseur. Nous savons que ce n'était pas toujours, selon la teneur rigoureuse des règles ecclésiastiques, l'assentiment du clergé et du peuple qui plaçaient de tels évêques à la tête des diocèses : c'était aussi, quoique assez rarement encore, la faveur d'un prince qui payait ainsi des services, sans considérer assez si de tels titulaires possédaient d'autres vertus indispensables. Peut-être qu'une fois sur le siége de Poitiers, Marovée donna des preuves d'une vie véritablement épiscopale ; on le conclurait très bien de l'éloge que fait de lui Grégoire de Tours, quand, racontant la guérison miraculeuse d'un aveugle au tombeau de saint Martin, il cite l'évêque de Poitiers parmi les plus recommandables disciples de saint Hilaire (a). Il y avait donc en ce disciple des vertus sacerdotales ; mais malheureusement, ce beau côté de sa vie n'empêcha pas, comme la suite le montrera trop, les tristes écarts d'un caractère emporté et des caprices autoritaires que semblèrent inspirer des sentiments peu convenables à sa dignité. Plus d'une fois dans son long épiscopat, nous trouverons sa politique peu loyale au niveau de sa conduite de pasteur.

Marovée, Evêque de Poitiers.

Inconstance de son caractère.

Il ne faut pas chercher une autre cause à la mauvaise intelligence qui régna presque dans toute sa vie entre lui et sainte Radégonde. Ce désaccord vint-il d'abord d'une

Il apprécie mal sainte Radégonde, et lui est contraire.

(a) *De mirac. S. Mart.*, lib. II, XLIV.

certaine jalousie conçue par le prélat devant l'influence de l'auguste fondatrice ? Aura-t-il trouvé dans son crédit près des grands et dans la vénération populaire qui l'entourait, un prétexte à de mauvais sentiments, que ne purent dompter ni la douceur toujours humble, ni le respect filial de la sainte femme ? Nous ne savons, et quelque intéressant qu'il eût été de le savoir à l'égard d'un personnage à qui l'histoire ne doit que la vérité, il faut nous borner aux conjectures que nous venons d'exprimer. Ce qui lui est peu favorable, c'est que les écrivains du temps paraissent à dessein, et par une réserve charitable, s'astreindre à un silence qui nous a privés des seuls renseignements que nous pussions trouver à des sources respectables. Baudonivie, qui ne peut taire le nom de Marovée en parlant de Radégonde et d'Agnès, plaint ces dernières d'avoir été l'objet d'insinuations injustes qui ont été parfois jusqu'au mensonge; sans en dire plus, elle s'en rapporte au jugement que Dieu ne manquera pas d'en porter (a). Grégoire de Tours, que nous avons vu attester dans son collègue de Poitiers une piété qu'il prend à témoin d'un miracle, semble aussi ne vouloir pas sonder la cause du mal, quand il dit, en parlant de l'opposition systématique de Marovée, « qu'il ne savait trop pourquoi il s'était conduit ainsi, » et n'hésite pas à l'en blâmer. Il traite même cette opposition en des termes dont la réserve étudiée n'est pas exempte d'une certaine sévérité (b). Il n'est pas moins remarquable que Fortunat, qui passa à Poitiers tout le temps que dura cet épiscopat, et qui n'épargnait ses dédicaces et ses poésies ni à Pascentius, ni à Platon, n'ait pas adressé un seul dystique à ce grand seigneur, qui s'était fait l'antagoniste de Radégonde et de ses filles, jusqu'à déclarer plusieurs fois qu'il ne se voulait aucunement mêler de leurs affaires. Cette tenacité peu épiscopale ne

(a) Baudonivie, c. XXV.

(b) *Hist. Franc.*, lib. IX, c. XL.

permet pas de douter qu'il n'y ait eu en tout cela quelque conflit de juridiction, né de prétentions exagérées, auxquelles la communauté n'aura pas cru devoir se soumettre, au risque de compromettre son avenir. Enfin, on se persuaderait difficilement que la protection du concile de Tours, demandée par sainte Radégonde pour son monastère, n'ait pas soulevé quelque mécontentement dans le cœur de l'irascible prélat qui avait pu rendre nécessaire cette juste réclamation.

Il ne tarda pas à donner la première preuve officielle de son peu de sympathie pour une sainte dont il n'aurait jamais dû qu'admirer l'humble soumission et la pieuse déférence.

Zèle de sainte Radégonde pour les reliques des saints.

Radégonde, s'inspirant de l'Eglise elle-même, qui regarde comme de véritables trésors les reliques des saints, et les conserve avec tant d'honneur et de respect, ne pouvait se lasser d'en multiplier les dépôts sacrés dans son monastère, et toujours plus avide à mesure qu'elle était plus satisfaite, elle désira surtout une portion de la Croix sur laquelle Jésus-Christ avait racheté le monde (a). Le précieux dépôt n'avait pas quitté Jérusalem depuis sa découverte en 326 ; il n'y manquait alors que la portion moins considérable envoyée par sainte Hélène à Constantin qui n'habitait pas encore Constantinople. L'empereur Justin II régnait dans cette dernière ville depuis quatre ans. C'était à lui surtout qu'il convenait de s'adresser. Il ne crut pas pouvoir hésiter à remplir le vœu d'une reine de France et du roi qui la recommandait, car Sigebert avait lui-même secondé ce vœu, et c'était par ses ambassadeurs, autant que par ceux de Radégonde, que le prince oriental était sollicité. De son côté Marovée, à l'instigation sans doute de Radégonde elle-même qui voulait ménager ses susceptibilités, avait été invité par le roi à prendre sa part de l'initiative, et à joindre à la députation quelques prêtres qui la représentassent dans cette mission. Le prélat s'y

(a) Baudonivie, c. XXIV.

était prêté sans trop de mauvaise grâce, mais bien malgré lui, et toujours rancuneux sans qu'il y parût trop.

Elle obtient une portion de la Croix de Jésus-Christ.

Ce fut vers la fin de 569 que l'ambassade revint en France, et s'empressa d'apporter à Poitiers la précieuse relique. C'était un morceau notable du Bois sacré, qu'on avait taillé en forme de croix et enchassé dans des lames d'or enrichies de diamants. Pour se conformer aux goûts de la reine, le donateur avait joint à ce cadeau les reliques de plusieurs saints de l'Orient : le tout n'était pas moins rehaussé d'or et de joyaux que la relique principale (**23**).

Conduite de Marovée à cette occasion.

La joie des ferventes religieuses ne fut comparable qu'au respect avec lequel elles voulurent accueillir le présent impérial. Radégonde y mit toute sa dévotion, et sollicita de son évêque une cérémonie publique en harmonie avec l'importance de l'objet. Une déception l'attendait : Marovée s'y refusa, se mettant ainsi en contradiction avec lui-même, puisqu'il s'était prêté ouvertement au succès que peut-être il n'espérait pas. Il prit même un moyen qui devait en finir avec toute insistance de la reine, désolée de ce refus si peu raisonnable : il monta à cheval et partit pour une des villas que l'évêché possédait à quelque distance de Poitiers (**24**). Il fit plus : non content de manifester ainsi ses blâmables intentions, il ne partit qu'après avoir fait fermer les portes de la ville et suscité une émeute contre l'entrée que sollicitaient les clercs et autres personnages chargé de la sainte relique. Ce trait prouverait què si Gondebaud était, comme nous l'avons remarqué ci-dessus, gouverneur militaire du Poitou, l'évêque avait au moins le gouvernement civil de la ville, comme on pourra souvent le remarquer. Quoi qu'il en soit, Radégonde, ne pouvant plus dès lors donner au saint dépôt l'asile que lui avait préparé sa piété, se décida à le renvoyer à Tours, où il devait être gardé, jusqu'à une décision ultérieure, dans le monastère d'hommes qu'elle avait fondé près l'église de Saint-Martin (**25**). En même temps il lui fallut recourir à une autorité mieux disposée. Elle pria Sigebert de déléguer un évêque à la place de celui qui

refusait son ministère. Saint Euphrone, évêque de Tours, qui aimait la sainte reine et qui recevait la glorieuse Croix dans le voisinage de sa basilique, fut naturellement choisi : le prince l'invita donc par un de ses officiers à faire la translation tant désirée, et à placer la relique dans le lieu qu'on lui avait destiné.

Saint Euphrone de Tours.

Euphrone était évêque de Tours depuis 556. D'abord prêtre de cette Eglise et neveu de saint Grégoire de Langres (**26**), il avait été porté régulièrement à cette dignité par le clergé et le peuple, après une année de vacance motivée par le refus de Platon, prêtre de Clermont, celui-ci n'ayant pas voulu accepter une dignité que lui offrait Clotaire sans le concours d'une élection régulière. Le zèle et la piété d'Euphrone l'avaient rendu recommandable à son peuple, de qui il était aimé. Il n'en fallait pas plus pour le faire agréer de sainte Radégonde, qui entretenait avec lui un doux commerce de lettres et d'affection filiale. Fortunat l'avait par cela même pour ami, et lui adressa souvent, outre de petits poèmes où respirent la tendresse et le respect, des lettres non moins empreintes de sentiment et de simplicité (a). Personne donc ne pouvait être plus agréable à sainte Radégonde pour remplacer l'évêque diocésain que celui de Tours, que probablement elle avait désigné elle-même au souverain. Euphrone quitta donc sa ville épiscopale, accompagnant avec un nombreux clergé l'illustre relique, et s'achemina vers Poitiers (b). De son côté, le clergé poitevin s'était mis en procession pour aller aussi loin que possible recevoir le bien-aimé gage de la protection du ciel sur l'heureuse cité. On se rencontra à plus d'une lieue de celle-ci, au bord d'une petite rivière, nommée l'Auzance (**27**), et dans une vallée occupée par un village déjà ancien, très connu aujourd'hui sous le nom de Migné (**28**). On ignore si ce village était déjà une paroisse

(a) Fortun. *Miscell.*, lib III, c. I, II et III.

(b) *Hist. Franc.*, lib. IX, c. XL.

en 569 : il dut alors à sa position sur la voie romaine de Tours à Poitiers, et à sa distance convenable de cette dernière ville, cette station du vénérable cortége. Une tradition locale indique le château de Sigond comme le lieu de cette courte halte. Ce château, situé au-dessus de la vallée où se cache Migné, était en effet sur le bord de la voie romaine, et s'offrait naturellement à un repos de quelques instants. De ce château on suivit la voie, aujourd'hui presque effacée, par laquelle on continuait alors de gagner Poitiers sur la rive gauche du Clain, après avoir traversé Naintré (**29**), Baudiment (**30**), et enfin le Payré et le Pontreau, ces deux derniers hameaux sans importance, situés non loin du pont actuel de Rochereuil, où s'ouvrait la ville (**31**).

Là commencèrent par les deux clergés les chants d'allégresse, en l'honneur de la Croix. Les clercs, que n'avait pas voulu présider Marovée, étaient là pleins de recueillement, portant des cierges allumés et des parfums qui ne cessèrent d'embaumer l'air sur leur passage. On y entendit pour la première fois la belle hymne que Fortunat avait composée pour la circonstance et dans laquelle, heureusement inspiré par son noble sujet, il se surpassa dans l'enthousiasme du rythme, et l'élévation du style bien supérieur à celui de ses autres compositions. C'est un chef-d'œuvre de sentiment et d'exactitude dogmatique, dont le chant, qui sans doute fut composé pour la circonstance, répond très bien au caractère de cette remarquable poésie (**32**).

Euphrone, entouré de cette pompe à laquelle rien ne manquait plus, continua sa marche. La foule pieuse arriva à Poitiers, d'autant plus transportée qu'elle avait plus gémi des malheureux obstacles apportés à sa dévotion, et le Bois sacré fut déposé dans le saint asile où l'avaient impatiemment attendu ses pieuses adoratrices. Ainsi l'auguste cérémonie s'accomplit avec toute la solennité possible, le 19 novembre 569. — Dès ce jour, le monastère prit le nom

de *Sainte-Croix,* que nous lui donnerons désormais toutes les fois qu'il reviendra dans cette histoire. Les écrivains du temps racontent qu'à cette occasion beaucoup de miracles eurent lieu, et saint Grégoire de Tours atteste que, en sa présence, l'huile qui brûlait continuellement devant la sainte relique ne s'épuisait point quoiqu'elle se répandît goutte à goutte en dehors de la lampe [a].

Cette mémorable réception du trésor sacré dans la basilique du monastère, et la reconnaissance que sainte Radégonde en conçut, la portèrent à remercier solennellement par des envoyés, l'empereur et l'impératrice de Constantinople pour leur généreuse magnificence. Fortunat fut naturellement l'interprète de l'illustre reine, et toujours poète, il écouta plus son enthousiasme que la vérité, en comparant Justin à Constantin le Grand, et Sophie à sainte Hélène : c'était exagérer un peu trop les mérites de deux princes qui n'étaient pas autant renommés pour leurs vertus que par leur complaisance [b]. Là il fut moins heureux que dans la belle hymne *Vexilla Regis.*

Cependant l'obstination de Marovée à s'éloigner de la sainte femme, et à maltraiter ses œuvres, devait faire présager à celle-ci un avenir périlleux pour sa communauté. De quoi ne pouvait-on devenir capable, quand on l'était de cet excès d'antagonisme entêté ? Quoiqu'elle n'atteignît qu'à peine à sa cinquantième année, elle comprit que la mort pouvait l'enlever d'un moment à l'autre, que cet ennemi pouvait lui survivre et mettre le désordre et la ruine dans une maison qui ne devait rien espérer de sa bienveillance. Le seul moyen d'en assurer la vie et la durée était de la soustraire entièrement à cette redoutable juridiction en assurant à ses sœurs, comme inviolable avec la règle qu'elles avaient embrassée, une double tutelle qui la fît toujours respecter. Bien que cette règle, autorisée dans

(*a*) Greg. Turon., *de glor. martyr.*, lib. I, c. v.

(*b*) Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. IX, c. XL.

ses points principaux par les évêques du onzième concile de Tours, y eût été établie déjà depuis plusieurs années, elle résolut d'aller en prendre par elle-même une idée complète dans le monastère d'Arles, où elle était pratiquée depuis cinquante ans. L'abbesse Agnès l'y accompagna. Toutes deux y demeurèrent près d'une année entière, se formant aux moindres détails de cette perfection qu'elles voyaient si bien goûtée sous leurs yeux (a).

Son voyage à Arles.

Adoption de la règle entière de S. Césaire au monastère de Ste-Croix.

De retour à Poitiers, les deux supérieures se hâtèrent de tout soumettre à l'ordre nouveau, et le zèle perspicace de Radégonde n'eut plus qu'à accomplir, pour le maintien de cette organisation plus complète que jamais, le plan que l'Esprit de Dieu lui avait inspiré. Appuyée de la protection du saint évêque de Tours, qui l'avait consolée par son assistance contre les rigueurs de Marovée ; sûre également de saint Germain, avec lequel elle correspondait fréquemment par l'entremise de Fortunat ; ayant d'ailleurs par ses vertus et son rang dans la famille royale un crédit toujours autorisé près des personnages les plus puissants, elle se plaça avec ses filles et son couvent sous l'égide du roi Sigebert et de la jeune reine Brunehaut, sœur puinée de Galsuinde, que nous avons vue épousée par Chilpéric et dont un crime avait délivré cet indigne époux. Il y avait à peine trois ans que Brunehaut était reine d'Austrasie. Son éducation à la cour de son père, où une mère vertueuse l'avait aimée de la même tendresse que sa sœur, son abjuration récente de l'arianisme, et enfin une aménité que la corruption des cours n'avait mise encore à aucune épreuve, faisaient de Brunehaut une personne très sympathique à son illustre et sainte parente. Ces espérances jointes à la bienveillance maintes fois éprouvée de Sigebert durent tranquiliser pour l'avenir le cœur si justement inquiet de Radégonde.

Radégonde liée avec Sigebert et Brunehaut.

Sa lettre aux évêques de France.

Toutefois il lui fallait encore une autre garantie plus durable que la vie de quelques personnes. Elle sentit que

(a) Greg. Turon. *Hist. Franc.*, lib. IX, c. XL.

c'était surtout à l'épiscopat qu'elle devait confier son précieux dépôt, et qu'après sa mort même, ses recommandations faites à un corps aussi compétent ne sauraient demeurer inutiles ; c'est pourquoi elle adressa à tous les évêques de France, dont chacun en reçut un exemplaire, une lettre qu'il est bon d'analyser ici, et que la plupart des auteurs ont mal nommé son *Testament* (**33**).

Elle s'adresse avec l'humble titre de pécheresse qu'elle prend en commençant « à ses Pères en Jésus-Christ, les saints Evêques très dignes du siège des Apôtres ». Guidée par sa confiance en cette sagesse et cette charité qui les applique au soin de leurs troupeaux, elle rappelle à ces chefs spirituels des peuples que, amenée à sa sainte vocation par la divine Providence, elle fonda par les bienfaits de son très excellent seigneur Clotaire et par ceux de ses enfants, un monastère de vierges en la ville de Poitiers ; qu'elle le dota de tout ce qu'elle possédait, aussi bien que les religieuses, qui ne gardèrent en propre aucunes richesses, mais les consacrèrent à l'œuvre commune, sous la règle de saint Césaire d'Arles. Elle ajoute que sa jeune amie Agnès ayant été choisie pour abbesse, du consentement de toutes ses sœurs, elle-même se soumit à sa direction par une entière obéissance, que tout est réglé enfin dans l'ordre le plus désirable ; mais que tout en ce monde étant fragile et transitoire, elle doit prévoir les difficultés possibles d'un avenir plus ou moins prochain, et assurer l'existence de sa grande famille en la mettant sous la sauvegarde des Pères que l'Eglise lui a donnés. C'est pourquoi elle se prosterne humblement à leurs pieds, les conjurant de ne pas permettre qu'après sa mort et pendant la vie de sa sœur Agnès, on veuille jamais nommer une autre Abbesse, et dans ce but susciter des troubles, entretenir des murmures ou abuser d'un pouvoir quelconque, que personne n'aurait pu s'attribuer pendant le gouvernement de celle-ci. Elle les conjure donc de ne pas permettre qu'on change rien à la règle, sous prétexte de privilèges à établir ou retrancher ;

que rien de ses propres donations, confirmées avec serment par Clotaire et les rois ses enfants, en faveur de l'abbaye, ne puisse devenir au nom de qui que ce soit l'objet de répétitions injustes ; qu'il en soit ainsi de toutes les fondations que les sœurs, en s'associant pour la vie commune, ont faites pour le salut de leurs âmes ; que si la communauté était menacée de telles violences et sacrilèges, eux les évêques, ses Pères dans la foi, et les gardiens de la sainte discipline, s'opposassent de tout leur pouvoir à ces violations impies de la règle et de la propriété monastique. L'Abbesse, ajoute-t-elle, quand Dieu la retirera de ce monde, devra être remplacée par une autre capable de respecter la règle et de la maintenir sans altération ; et que s'il en était autrement, ceux qui auraient pris part à ce crime endurent le jugement de Dieu, de sa sainte Croix et de la glorieuse vierge Marie, et des bienheureux confesseurs saint Hilaire et saint Martin, auxquels elle confie le soin de les poursuivre et de plaider contre eux. « Saints Evêques, ajoute-t-elle, ne craignez pas, en cas d'attaque contre cette sainte demeure, de repousser et de combattre l'ennemi du Tout-Puissant : allez vers le roi ou vers les magistrats de cette ville de Poitiers, mettez le monastère sous leur garde et leur défense, afin qu'ils le protègent avec vous, et méritent l'éternelle récompense que le Protecteur des pauvres et l'Epoux des vierges leur promettent dans le royaume éternel. » En finissant, elle adjure les pontifes, les rois et le peuple lui-même de cette cité qu'elle aime tant, qu'après son dernier soupire elle-même demeure ensevelie dans la basilique dédiée par elle à sainte Marie, et dans laquelle reposent déjà plusieurs sœurs défuntes, quoique l'édifice ne soit pas encore achevé. Et comme si l'abbesse ou la congrégation pouvait être forcée un jour de faire intervenir le pouvoir sacré qu'elle invoque contre les attaques des méchants, elle veut, afin que ses volontés et ses prières ne soient pas méconnues, que cet écrit, signé d'elle, soit conservé dans les archives de l'église cathédrale (**34**).

On voit ici deux points dignes d'observation pour l'histoire de notre pays. D'abord que l'église annexée au monastère d'hommes n'était pas encore achevée après vingt ans de travaux, sans doute interrompus par beaucoup des causes que nous avons vues, et que cependant la crypte ou cimetière destiné aux sœurs avait déjà reçu des corps qui y restaient ensevelis. Ensuite cette mention des archives de la cathédrale suppose que déjà ce dépôt des actes publics y existait, ce qui indique un clergé spécial, chargé de sa garde, indiquant déjà un prélude des Chapitres que nous ne tarderons pas à rencontrer sous leur forme actuelle.

Nouvelles traces du Chapitre cathédral.

Il n'était pas douteux que Radégonde, en se prémunissant de la sorte, n'eût bien en vue le besoin d'échapper à des persécutions pour ainsi dire domestiques, dont elle devait croire que Marovée ne se dispenserait pas à l'occasion. Pourtant elle ne cessait pas de respecter en lui le caractère inséparable de sa dignité. Elle chercha à lui en donner des preuves par de nouvelles démarches pour le rapprocher de sa personne. Ce fut en vain. Elle ne put triompher de cet esprit chagrin et malveillant, et dut se résigner à subir ses éloignements et sa mauvaise humeur.

La lettre aux évêques reçut-elle une réponse sous la même forme, ce qui paraît difficile à croire de ces prélats en dehors d'une assemblée générale que l'histoire ne mentionne pas? ou bien quelques-uns furent-ils députés vers elle pour l'assurer que ses intentions seraient suivies? Nous l'ignorons. Toujours est-il que la supplique fut acceptée avec respect, conservée avec soin, et devint plus tard d'une grande utilité quand il fallut recourir au texte pour garder le couvent contre des malheurs trop bien prévus.

De telles sollicitudes devaient troubler la vie intime de Radégonde : mais elle sentait, grâce à sa force d'âme et à sa fidélité à une si haute vocation, que c'était là pour elle une tâche qu'il ne lui fallait pas décliner. Les saints ne sont

profondément dévoués, en effet, comme on pourrait le croire, à leurs seules affaires personnelles. Les intérêts du prochain les touchent encore et ils s'en occupent comme d'une œuvre où la gloire de Dieu demande tous leurs efforts. Nul mieux qu'elle ne sentait l'importance de cette tâche et son époque était féconde d'ailleurs en exemples capables de l'encourager et de la soutenir. Elle avait de grands saints pour amis, et comme elle leur servait de modèle, c'est aussi en eux qu'elle était heureuse de trouver le sien. Il est temps de les étudier dans leur influence sur cette époque.

Les saints amis de Radégonde.

Nous avons vu les commencements de saint Martin de Vertou, et nous l'avons perdu de vue pendant ses longues pérégrinations dont nous ne tarderons pas à parler. On ne trouve pas, au reste, qu'il ait eu avec la sainte recluse des relations que leur sainteté personnelle semblait devoir leur faire mutuellement désirer. On peut l'expliquer très bien par les événements qui entraînèrent le saint homme loin du Poitou et de la France, et par l'époque de son retour en Bretagne, qui n'eut lieu qu'après la mort de la sainte, vers 590 (35). Saint Félix lui-même, durant son long épiscopat, et l'un des signataires du Concile de Tours qui écrivirent à la sainte, ne laisse dans l'histoire célèbre de cette période qui parle si souvent de lui, aucune mémoire d'une apparition à Poitiers. Plusieurs autres de ses contemporains brillent cependant autour d'elle. Outre saint Junien, dont nous avons déjà parlé, un de ceux qui goûta le plus Radégonde fut un saint abbé du Limousin nommé Aredius, puis Arède ou Yriex, que la prononciation locale a souvent contrefait, et qu'enfin nous honorons dès longtemps dans le diocèse, sous le nom de saint Héraie.

Saint Yriex ou Héraie.

Il était né à Limoges vers 517, de parents recommandables par leur noblesse et leur vertu. Attiré encore jeune à Metz, près de Théodebert, roi d'Austrasie, il y brilla par la vivacité de son esprit et la solidité de son jugement. Il devint donc bientôt chancelier du royaume, et se fit

distinguer par saint Nicet ou Nizier, évêque de Trêves, qui allait souvent à la cour de Metz, et dont il obtint facilement la direction spirituelle. Revenu dans son pays, après la mort de son père, il y resta près de sa mère Pélagie qui était une sainte femme, et dans la vie commune qu'ils menèrent et l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété, ils trouvèrent les éléments d'une perfection qui devint un sujet d'édification publique. C'est dans ces dispositions qu'ayant un nombreux domestique à la sanctification duquel il ne croyait pas pouvoir rester étranger, il fonda pour ses gens un monastère à qui il donna une règle composée de ce que les Pères avaient de plus solide, et dont il fut le chef vénéré; ce monastère était devenu et était encore en 1791 une collégiale dépendant du Chapitre de Saint-Martin de Tours.

Et plusieurs autres.

Tous les ans Yriex allait en pèlerinage au tombeau de saint Martin. Il ne manquait pas de s'arrêter à Poitiers, où il connaissait la sainte reine aussi bien qu'Agnès, et Fortunat que goûtaient de plus en plus les amis de Radégonde. Celui-ci était devenu par ses lettres au pieux abbé, l'intermédiaire entre lui et elle (a). Nous voyons se former ainsi autour du poète ami de Sainte-Croix, un groupe de personnages, les plus illustres de son temps, et les plus distingués par leur intelligence et leur piété. Saint Junien, saint Germain de Paris, un certain Drucon, diacre et plus tard prêtre de la même Eglise, saint Grégoire de Tours, saint Avit d'Auvergne, qui avait dédié à Radégonde un livre de prières, et bien d'autres, formaient autour d'elle et de son pieux ami un groupe de beaux esprits et de cœurs fervents que liait un commerce de lettres pleines de charme et d'intérêt. Yriex était de cette douce et sainte familiarité qu'il conserva toute sa vie, et que rendait précieuse aux saints de Poitiers les vertus qu'il imitait d'eux et les miracles qui partout signalaient son passage.

(a) V. Fortunati, Opp. *Miscellan.*, lib. IV, passim.

Nous le verrons mourir peu de temps après sainte Radégonde.

Saint Léonce de Bordeaux.

Saint Léonce II, métropolitain de Bordeaux, avait été aussi très attaché à la sainte veuve, quoique on ne trouve pas en quelles occasions ils se seraient vus (36). Il n'est pas douteux cependant que beaucoup de grands personnages que l'activité de leur vie militante portait à des voyages fréquents soit à Tours, soit à Paris, ne s'arrêtassent à Poitiers pour y visiter une reine de France qu'ils avaient tant de motifs de vénérer. Léonce, d'ailleurs, devait être singulièrement estimé d'elle pour ses vertus. Il était né à Saintes en 510, d'une famille sénatoriale, avait occupé des postes importants dans les armées, et épousé une descendante de l'empereur romain Avitus, dont le règne de quatorze mois avait commencé en 415. Cette alliance avait fait de Léonce le beau-frère de l'historien Sidoine-Apollinaire. Bientôt dégoûté de la gloire mondaine, il y renonça et fut élevé au Siège de Bordeaux, se séparant, selon les canons, de sa femme qui ne fut plus pour lui qu'une sœur. Dans un concile tenu à Saintes en 563, il déposa Emerius, qui, ayant brigué la faveur du roi Charibert, avait été élevé à l'épiscopat de cette ville au mépris des lois ecclésiastiques, dont il prétendait se passer (37). Quelque juste que fût cette sentence, la vengeance du prince ne se fit pas attendre; il maintint l'usurpateur, et condamna le courageux métropolitain à une amende de deux mille francs. Ce grand sacrifice n'empêcha pas l'évêque de répandre en bonnes œuvres l'immense fortune qu'il avait reçue de sa famille. Sa piété et son zèle pastoral se signalèrent surtout dans la construction et la dotation de plusieurs églises, dont la plus fameuse s'éleva à Bordeaux en l'honneur de la sainte Vierge. Fortunat l'a beaucoup loué en plusieurs de ses poëmes, et, à cette occasion, nous laisse des détails fort intéressants sur l'architecture religieuse de ce temps, où le symbolisme lui était prodigué par les arts du dessin, où des vitraux de couleur commençaient à orner les

fenêtres, où mille lampes jetaient dans l'enceinte sacrée une clarté qui surpassait celle du jour (a). Le poète poitevin, souvent envoyé vers Léonce par Radégonde, qui aimait son zèle pastoral, fut ainsi lié avec l'illustre évêque, et l'a immortalisé dans ses vers. Léonce gratifia aussi la ville de Saintes d'une église de Saint-Eutrope et d'une autre de Saint-Vivien, où le tombeau de ce saint martyr fut recouvert de lames d'or et d'argent. Il mourut en 567, n'ayant que cinquante-six ans. Son diocèse l'honore comme saint le 15 novembre.

Quelle part Radégonde prend aux événements publics.

Radégonde ne se borna point à ce rôle d'une âme pieuse et intérieure, goûtant les âmes d'élite et jouissant de leur consolante intimité. Toujours attachée pour le service de Dieu aux princes de sa famille, elle se donnait sans relâche, par une active correspondance et des démarches ardentes, à prévenir leurs colères, à ramener la paix ou à la consolider parmi eux. Aux premiers bruits de ces guerres qui recommençaient toujours entre les trois ou quatre monarchies mérovingiennes, elle redoublait de prières et de macérations, unissant son troupeau de vierges à ses pieuses alarmes, et plus d'une fois elle obtint pour les peuples la délivrance de ces affreux malheurs, inséparables des excès qui ensanglantaient la patrie. C'est ainsi qu'elle usait d'une influence que sa bonté, sa douceur et son inépuisable charité augmentaient toujours, et qui faisait de Poitiers, devenu le centre de sa vie, le rendez-vous de tous ceux qui sentaient le besoin de ses conseils. Ainsi elle fut un ange de paix au milieu des graves événements qui vont suivre, et, sans qu'elle ait jamais manqué d'une énergie quelquefois nécessaire, nous la verrons toujours dévouée soit à faire le bien que lui inspirait une vocation surnaturelle, soit à tempérer les maux terribles qui allaient attrister encore l'histoire des héritiers de Clovis.

Ainsi Dieu donnait à ces premiers saints de la France

(a) Fortunat, *Miscell.*, lib. I, *carm.* 12, 13, 15.—V. encore *carm.* 6, 8, 9 et 12.

une singulière aptitude aux choses publiques, en même temps que des vertus qui tempéraient le caractère violent de la barbarie triomphante. Ainsi, de siècle en siècle, nous les verrons surélever et consolider cet édifice providentiel de la société catholique dont la France devait être si longtemps le type glorieux.



NOTES DU LIVRE VII

NOTE 1

Fortunati opera, p. 439. — *Vita sancti Hilarii a servo suo Fortunato, postea episcopo.* — Dans cette préface, l'auteur traite Pascentius de *Pape*. Ce titre était alors synonyme d'*Evêque,* de *Père :* il a trompé quelques auteurs qui l'ignoraient. C'est saint Grégoire VII qui se réserva le premier ce titre de Pape à l'exclusion des autres évêques, au concile de Rome, en 1073.

NOTE 2

Alby, *Albiga, civitas Albiensium,* sur le Tarn, ancienne ville de la première Aquitaine, chef-lieu actuel de la préfecture du Tarn; elle n'a plus que 12,000 âmes. Son évêché, devenu métropolitain en 1676, date du IIIe siècle, ce qui corrobore singulièrement l'opinion la plus admissible qui fait évangéliser cette partie de la Gaule dès le commencement du christianisme, avec le Limousin, le Périgord et le Poitou.

NOTE 3

VER ou BER, en breton, ruisseau, *rivière,* et TAW, *paix, silence.* (M. de Kersabieck, *Vie de saint Félix,* p. 201.) Les anciens manuscrits donnent également *Vertanum, Vertanus* ou *Vertavum,* au IXe siècle. C'est plus généralement ce dernier mot qui l'emporte.

NOTE 4

Ouches, *Uticum,* capitale d'un petit pays de la haute Normandie, dans le canton de Bernay (Eure).

NOTE 5

Neustrie. On appelait ainsi cette partie des Gaules dont une portion s'étendait le long de la Seine, à l'Ouest de Paris. Ce fut, depuis le Xe siècle, la *Normandie,* qui s'étendit jusqu'à la Loire et comprit même une partie des Armoriques ou petite Bretagne. (V. ci-dessus, t. I, p. 418.)

Note 6

Duplabilis ou *Duplavenis*, petite ville capitale du Cadorin, aujourd'hui sans importance, sur la Piave, *Plavis,* rivière qui prend sa source dans le voisinage, et se jette dans le golfe au Nord-Est de Venise, à travers les terres de Bellune et de Trévise. La ville a pris le nom de ce cours d'eau qu'on appelle aujourd'hui le *Val de Biadena.* (Cf. *Vita Venantii Fortunati,* in cap. *opp.*, édit. Migne, col. 22.)

Note 7

Avranches, *Abrincæ, Abrincalæ, Abrincetæ,* ville de la Gaule lyonnaise, à une demi-lieue de l'Océan, sur une montagne. Son évêché ne remonte pas au-delà du commencement du VIe siècle, et saint Paterne en fut le cinquième titulaire. C'est aujourd'hui une sous-préfecture du département de la Manche, de 6 à 7,000 habitants. Son siège épiscopal fut supprimé en 1790.

Note 8

Supplico, cedo tamen si quid me forte fefellit,
Nam solet iste meas error habere manus.
Obtineat supplex modo pagina missa salutem,
Hanc quoque quum relegis, me memorare velis.

(*Miscellan.,* lib. IV, c. IX.)

Note 9

Nous suivons les dates données par Mabillon, auxquelles adhèrent les Bollandistes, contre celles adoptées par Lecointe, d'après un calcul erroné qu'a très bien indiqué Luchi dans son avant-dernière *Note* sur la *Vie de saint Paterne,* par saint Fortunat. (V. Migne, *Patrol. lat.,* t. LXXXVIII, col. 497.)

Note 10

L'oratoire de Scicy, ou Sicy, *Sisciacum,* devint une abbaye qui fut unie à celle du Mont Saint-Michel, fondée en 966 par Richard II, duc de Normandie. Saint Scubilion, honoré dans le diocèse d'Avranches, est appelé en certains lieux *Escouvillon.* (V. ci-dessus, t. I, p. 375 et 482.)

Note 11

Saint-Paterne-sur-Mer, canton de Granville (Manche), 1,500 habitants. — Normandie.

Note 12

Il ne faudrait pas juger la poésie de Fortunat par ce qu'il y a de prose et de mythologie païenne dans cette pièce et dans les deux ou trois autres qui l'accompagnent. C'était là un des préludes du poëte, qui cède un peu aux exigences du grand monde où il se trouve, et reflète encore les auteurs latins, qu'il aime comme les inspirateurs de son talent. Quant au caractère des princes qu'il chante, celui de Sigebert religieux et chaste, n'a encore souffert aucune des atteintes qui devaient l'affaiblir bientôt, et Brunehaut, qui n'eût pas été demandée par un roi Franc sans qu'elle promît d'abandonner l'arianisme, montrait alors toutes ses tendances vers le catholicisme, qu'elle ne tarda pas d'embrasser ; elle n'avait encore d'ailleurs rien de reprochable dans sa conduite.

Note 13

Paris avait toujours dépendu de la Neustrie. Mais cette ville, sur laquelle chacun des trois frères gardait ses prétentions à cause de son importance, resta indivise entre eux, et Chilpéric se trouva en partager la souveraineté avec ses trois frères, tout en possédant la France, dont elle était le chef-lieu. Depuis Clovis et après sa conquête de l'Aquitaine, le roi de France avait toujours été celui qui possédait Paris.

Note 14

En cas de prédécès, le roi de France donnait à sa veuve le Limousin, le Bordelais, l'Agenais ; puis, du côté des Pyrénées, le Béarn et le Bigorre. C'était, sans que Chilpéric s'en doutât peut-être, un moyen aussi maladroit qu'efficace de faire revenir aux Wisigoths ces belles parties de la France, et de les dédommager des revers imposés par Clovis.

Note 15

Cf. Fort., *Opp. Miscellan.*, lib. IX, c. II et suiv. — Les historiens, et en particulier Augustin Thierry, qui a souvent si mal compris sainte Radégonde et saint Fortunat, s'accordent à considérer dans ces poésies de circonstance une de ces amplifications permises surtout aux poëtes comme aux peintres, et ne trouvent rien qui puisse affaiblir la dignité de l'auteur. Nous verrons d'ailleurs quels changements s'opèrent, vers les dernières années de sa vie, dans la direction de ses idées, et le joug sévère qu'il sut imposer à la muse de sa jeunesse. (V. M. de Fleury, p. 133.) — Observons surtout que ces bienveillances poétiques étaient à la fois un acte de reconnaissance et une précaution pour l'avenir. On voit dans Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, lib. IX, c. XLII), que les quatre rois qui se

partagèrent alors la France, Charibert, Gontran, Chilpéric et Sigebert, tous parents de sainte Radégonde, s'étaient montrés favorables au monastère de la sainte veuve de Clotaire; que celle-ci avait obtenu d'eux la confirmation de son entreprise, par des lettres d'approbation qui déjà étaient devenues d'une pratique nécessaire contre les attaques injustes des cupides et des envieux. Fortunat, et Radégonde elle-même, pouvaient donc, sans flatterie répréhensible, se maintenir dans les bonnes grâces de ces maîtres de la France, en répudiant néanmoins, comme on le voit, tout éloge non mérité qui les eût rendus complices de crimes qu'ils déploraient autant que personne.

NOTE 16

Le P. Brower, qui a écrit une vie de saint Fortunat, hésite à croire, d'après certains détails historiques, que ce Basile soit le même auquel il faille attribuer les belles qualités vantées ici par ses contemporains, et dont nous verrons bientôt les malheurs immérités.

NOTE 17

Saint Césaire était mort en 542. C'est l'usage, antérieur à 567, de cette règle d'Arles qui a fait croire à quelques historiens, et entre autres à Dufour (*Hist. gén. du Poitou*, p. 150 et suiv.), que cette règle n'avait pas été prise si tard par le monastère de Sainte-Croix, et qu'il fallait s'inscrire en faux contre le voyage à Arles de sainte Radégonde et de sainte Agnès, en 570. La suite va prouver que ce voyage avait un motif très sérieux, et, d'ailleurs, les sources que nous citons ci-après ne laissent aucun doute à cet égard.

NOTE 18

Ce concile a été mal daté par les compilateurs qui le mettent, les uns en 565, et les autres en 566. Mgr Guérin (*Analyse des Conciles*) l'indique bien en 567, et nous voyons ici que cette date est la seule à suivre, puisqu'elle s'accorde avec tous les événements qui ont avec elle leur synchronisme.

NOTE 19

On l'a confondue avec une autre écrite beaucoup plus tard par la sainte, et qui est connue sous le titre peu exact de *Testament*. Cette confusion est surtout du Père Sirmond, que d'autres habiles critiques n'ont pas manqué de suivre. Elle est d'autant plus inexplicable que la première de ces lettres n'est adressée qu'aux Pères du deuxième concile de Tours; la dernière l'est à tout le corps des Evêques, sous la garde desquels est placé le monastère de *Sainte-Croix*, qui n'a

pas encore ce nom en 567; enfin il y est parlé des rois qui succèdent à Sigebert en 575, et à Chilpéric en 584. — C'est donc entre cette dernière année et 587, où mourut Radégonde, qu'il faut attribuer le *Testament*, qu'on a sans doute ainsi désigné parce qu'il précéda de très peu la mort de la sainte et y exprime ses derniers désirs.

NOTE 20

L'*excommunication* sépare de la communion des fidèles. — L'*anathème* aggrave l'excommunication par des imprécations de peines temporelles dont l'expression est tirée surtout du psaume 108, et dont on appelle les sévérités sur les âmes impénitentes.

NOTE 21

Les leudes, ou *compagnons, comites*, étaient des anciens comtes de la Germanie qui suivirent les chefs des Francs dans les Gaules au commencement du ve siècle, et obtinrent après les conquêtes des terres nommées *bénéfices*. Parmi les leudes il y en avait de placés particulièrement sous le patronage du prince régnant; on les appelait *fidèles* ou *antrustions* : à des époques de troubles il importait surtout de se trouver ainsi placé dans un ordre de personnes dont le roi pouvait être le protecteur. C'est pourquoi on vit les leudes devenir plus nombreux aux VIe et VIIe siècles. On peut voir ce qu'ont dit sur les leudes Guizot, dans ses *Essais sur l'histoire de France*, et M. Chéruel, *Dictionnaire des Institutions de la France.*

NOTE 22

Marovée, *Maroveus, Merocchus* et *Merovechus* font trois noms de différentes prononciations, mais de même sens, venant tous trois des mots germaniques *mœre,* célèbre, illustre, et *wig,* courageux, vaillant. Grégoire de Tours donne le premier au chef de la race mérovingienne dont le nom était moins latinisé, le second au fils de Chilpéric qui épousa Brunehaut, puis à un fils de Clotaire II, à un fils de Théodoric II, et enfin à un fils de Théodebert II. Le dernier nom Maroveus est donné par lui à notre évêque de Poitiers; et dans la suite de notre récit nous adoptons volontiers cette différence, aussi bien que certaines variantes de ce même mot, comme pouvant nous faire éviter des équivoques. Les auteurs qui n'ont pas fait ainsi ont exposé leurs lecteurs à une confusion toujours pénible dans l'étude des hommes et des choses.

NOTE 23

On possédait encore à l'abbaye, en 1789, quelques restes de ce riche envoi qui furent perdus, avec tant d'autres joyaux qui s'y conservaient, lors du pillage qu'en 1790 en firent les révolutionnaires.

Note 24

Peut-être Savigny-l'Evêcault, village dans le canton de Sauzé (Deux-Sèvres), à 9 ou 10 lieues de Poitiers, ou bien Mairé-l'Evêcault. — Savigny était moins éloigné. — Celle-l'Evêcault était près de Lusignan.

Note 25

Il y a eu, à ce sujet, un malentendu de quelques historiens qui se sont étonnés qu'on mentionnât à cette occasion un monastère fondé à Tours par sainte Radégonde, lequel monastère, disent-ils, leur était complètement inconnu. Nous avons vu cependant (ci-dessus, *ad ann.* 545) que la sainte reine, s'arrêtant à Tours pendant quelque temps, ne l'avait pas quitté sans donner aux moines de Marmoutiers la maison qu'elle avait habitée non loin de leur monastère, sur la route de Tours à Vouvray. C'est sans doute le lieu appelé bientôt après du nom de la sainte, et qui, érigé en paroisse en 1203, garde encore ce nom. Chalmel a fait une grosse faute en indiquant la fondation de ce premier monastère par sainte Radégonde à l'an 579, où il aurait reçu le vocable de Sainte-Croix. Cette date indiquerait mieux que cette autre fondation aurait eu lieu en mémoire de la réception à Tours de la vénérable relique et du court séjour qu'elle y aurait fait.

Note 26

Langres, *Andomatunum, Lingones,* ville considérable de la Champagne, dans la première Lyonnaise. Elle a aujourd'hui 10,000 habitants, est une des sous-préfectures de la Haute-Marne. Son évêché date du IIIe siècle.

Note 27

L'Auzance, *Alsancia,* prend sa source près du terrier de Saint-Martin-du-Fouillou, village de la commune de Pressigny, canton de Thénezay (Deux-Sèvres). De là, par Latillé, Chiré, Vouillé et Quinçay, il gagne le village des Petites-Anses, près du Grand-Pont, qu'il côtoie aussi bien que Migné, et va se perdre dans le Clain, un peu à l'Est des Grandes-Anses, à cet endroit qu'on appelle le Grand-Pont. — Ces *Anses* dont il est ici question sont une corruption du mot *Auzances,* et cette manière de donner à un nom de lieu une fausse prononciation qui le dénature a des analogies pour beaucoup d'autres localités du Poitou. Le château d'Auzances, encore existant dans sa partie principale, fut bâti en 1474 par Jean Mérichau, chambellan de Louis XI, maire de la Rochelle et seigneur des halles de Poitiers.

Note 28

Migné, *Magnacus,* dans les plus anciennes chartes, *de Mignoto,* au XIVe siècle, aujourd'hui bourg de 2 à 3,000 âmes au Nord de Poitiers et du canton Nord de cette ville. Cette localité appartient à l'époque celtique, et doit probablement son nom à une simple villa qu'aura possédée un Gallo-Romain du nom de *Magnus*. En 989, elle n'est encore qu'une villa. (Besly, *Hist. des comtes du Poitou,* p. 274.) C'est en 1083 qu'on y mentionne une église de Saint-Pierre qui est déjà à la nomination de l'abbé de Montierneuf, qu'on voit jusqu'en 1790 le principal seigneur de la paroisse.

Note 29

Naintré, *Nintriacum,* ancien prieuré de Saint-Germain-des-Prés de Paris, dont l'église, plusieurs fois remaniée après sa construction primitive du XIe siècle, est consacrée à saint Vincent et à saint Germain. Cette paroisse s'étendait jusque vers la demeure féodale des seigneurs de Châtellerault, et c'est sur son territoire, par Hugues II, vicomte de cette ville de 1157 à 1175, que furent construits le faubourg de Châteauneuf avec le château et la chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste. De même Thoiré, Colombiers et Cenon ont gagné peu à peu quelques autres parties du territoire de Naintré. Cette commune possède 1,800 habitants; le bourg est très rapproché du Clain, qu'il domine sur une colline de la rive gauche. Son vieux château n'a plus que les restes d'une tour, sous laquelle avait été ménagé un souterrain-refuge.

Note 30

Baudiment, *de Baldimento,* en 1076, château et village de la commune de Beaumont; le château du XVIe siècle, non loin de la tour ruinée de Beaumont, est au-dessus de la vallée qui domine la rive gauche du Clain. Il appartient à M. le marquis de la Rochetulon, qui l'a fait récemment restaurer avec beaucoup de goût. Baudiment, ancienne paroisse, a encore son église de Saint-Marc. La cure était à la nomination du prieur de Saint-Denis en Vaux, ce qui pourrait la faire remonter au VIIe siècle.

Note 31

Un événement tout récent a rendu Migné célèbre dans nos annales ecclésiastiques, et a offert un intéressant rapprochement entre notre époque et celle dont nous racontons l'histoire. Le 17 décembre 1826,

quand une mission allait se terminer dans la paroisse Saint-Pierre de Migné, et qu'un prédicateur rappelait, du haut du calvaire où venait d'être plantée une nouvelle croix, l'apparition miraculeuse dont Constantin fut favorisé en 312, une croix lumineuse apparut au-dessus de l'église paroissiale, en présence de plusieurs milliers d'auditeurs, et ne s'effaça lentement qu'après plus d'une heure, quand la foule émue et recueillie eut pu constater le prodige. La mission fut couronnée par la conversion de la paroisse entière. Mgr de Bouillé, alors évêque de Poitiers, constata le miracle par les enquêtes ordinaires. Le pape Léon XII le reconnut lui-même, et joignit de riches présents à ceux qui vinrent de toute la France et de l'étranger monumenter le prodige. Depuis lors, les évêques de Poitiers vont officier chaque année dans l'église de Migné, le troisième dimanche de l'Avent; et, en 1876, un jubilé de cinquantaine y a été célébré au jour anniversaire de l'Apparition.

Note 32

Cf. S. Fortunati opp., *Miscellan.*, lib. II, c. VII. — Dom Martène, dans son savant livre *de Antiquis Ecclesiæ ritibus*, lib. I, c. I, art. 18, ord. 19, a édité cette hymne *Vexilla Regis*, qu'il dit avoir tirée d'un *Pontifical* de l'Eglise de Poitiers du VIIIe siècle.

Note 33

Le mot *Testamentum* est souvent employé dans ces premiers temps et au moyen âge pour exprimer une pièce authentique par laquelle on affirmait ou confirmait publiquement une fondation ou établissement quelconque. (Ducange.) Mais ici, et ailleurs, on a mal pris cette pièce, portant ce nom dans les chartes ou les historiens, pour un *testament* de mort. Pour cela, on l'a attribué à l'année 585, très rapprochée de la mort de la sainte, et pourtant elle ne fut, comme nous l'établissons ici, qu'une lettre écrite en 570 ou 571, comme complément de ce qui venait de se passer avec Sigebert et Brunehaut. Nous ne pouvons donc être, sur ce point, de l'avis qu'émettent l'un après l'autre MM. de Fleury, p. 228 et suiv., et de Bussières, p. 283. Les craintes, en effet, auxquelles sainte Radégonde fait allusion, et que lui donnait l'esprit indépendant de certaines religieuses de la famille royale, ne dataient pas seulement de ces dernières années. Elle avait dû en avoir plus d'une preuve, aussi bien que de certaines oppositions à l'abbesse Agnès : c'est de là que la sainte femme concluait à une protection indispensable des rois et des évêques pour éviter à ses filles les troubles qui ne manquèrent pas d'arriver.

Note 34

« In Universalis Ecclesiæ archivo servetur » (Greg. Turon., lib. I, c. XLII), d'où est tiré tout ce qui précède. — V. aussi Mabillon, *Ann. Bened.*, lib. VII, c. XLII. — Lecointe, *Ann. Franc.*, ad ann. 587, nº 5. — Ces archives de l'Eglise *universelle*, c'est-à-dire de l'Eglise-Mère du diocèse, sont évidemment celles de la cathédrale. On voit ici un moyen tout canonique de sauvegarder contre tout accident de mauvais vouloir ou de négligence des actes officiels dont il comporte de perpétuer l'existence et l'authenticité. Le dépôt de ces pièces aux archives capitulaires d'un diocèse est une double garantie à laquelle on n'a pas vainement recours contre des prétentions injustes. De telles preuves deviennent toujours une autorité compétente. Avec elles il n'y a pas de chicanes qu'on ne puisse annuler, personne ne pouvant récuser de pareils témoignages.

Note 35

On a prétendu rattacher l'épiscopat de saint Félix et l'existence de saint Martin au IVe siècle. Il faudrait par cela même renverser toute la chronologie qui, jusqu'à présent, a réglé une foule d'événements qui se lient nécessairement au VIe. Nous nous en sommes rapporté sur ce point aux traditions des églises de Nantes et de Poitiers, aux préférences raisonnées des Bollandistes (24 oct. p. 795), à Longueval (ad ann. 567), et enfin aux auteurs bretons, comme M. de Kersabieck, qui, dans sa *Vie de saint Félix*, montre autant de sagacité que de scrupules d'un véritable historien. Ajoutons que Grégoire de Tours n'a pas parlé de saint Martin de Vertou, ce à quoi il n'eût pas manqué si le solitaire eût été célèbre avant lui. Il est vrai, mais on nous l'objecterait vainement que, vers la fin de son histoire, le saint évêque s'occupe beaucoup plus de la Touraine que de ce qui se passe ailleurs. Nous croyons cependant que l'envie de faire de saint Martin de Vertou un disciple de saint Martin de Tours et un élève de Ligugé, a pu seule faire adopter cette conjecture qui ne lutte pas avec succès contre les données sérieuses de l'histoire. Observons encore que s'il fallait croire au IVe siècle, pour Martin de Vertou parce que Grégoire n'en avait rien dit au VIe, il faudrait par la même raison élaguer bien d'autres personnages de cette dernière date, et en particulier saint Junien, dont l'omission est bien plus singulière si l'on considère le rôle important qu'il a eu dans la vie de sainte Radégonde.

Note 36

Il ne faut pas le confondre avec Léonce l'Ancien, qui fut le premier de ce nom sur le siège de Bordeaux, où notre saint lui succéda vers 560.

NOTE 37

Charibert ne fut roi de France que de 562 à 566, et n'employa sa courte autorité qu'à se faire des débauches faciles, à satisfaire ses basses inclinations, et par conséquent à ne mettre d'autres bornes à ses caprices que celle de son autorité tyrannique. C'est par un de ces abus trop communs alors, mais toujours combattus par les conciles, que le prince avait fait monter Emerius sur le siège de Saintes. La décision d'un concile présidé par saint Léonce, l'irrita au lieu de le convertir. Il maintint l'intrus au poste qu'il avait usurpé, condamna Léonce à une amende de 1,000 sous d'or, ce qu'on peut évaluer à dix mille francs si l'on compare cette somme à notre monnaie actuelle, car le sou d'or de la première race valait 10 francs d'à présent. (Le Blanc, *Traité historique des Monnaies de France*, p. 49.) Chacun des autres évêques de la province subit aussi une amende proportionnée à ses revenus. (*Gall.* II, p. 1057. — Briant, *Hist. de l'Eglise santone*, I, 96.) C'est là ce que les historiens philosophes de ces derniers temps, comme Velly, ont appelé une preuve de *fermeté*, uniquement parce que c'était un attentat contre la plus essentielle des libertés de l'Eglise, et qu'il remplissait aux dépens d'un évêque les caisses du trésor royal. L'*abbé* Velly aurait pu prendre mieux ses conclusions.



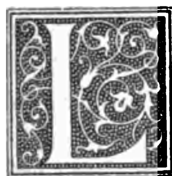


LIVRE VIII

—

DEPUIS LES PREMIÈRES GUERRES ENTRE LES ENFANTS DE CLOTAIRE Ier JUSQU'A LA MORT DE LEUDASTE

(De 570 à 580)

'HISTOIRE est une des grandes lumières dont la sagesse de Dieu se plaît à éclairer l'humanité : c'est peut-être celle dont celle-ci profite le moins! Tous les regards ne plongent pas avec une égale pénétration dans les mystères de sa Providence; mais ceux qui s'y appliquent y découvrent de merveilleux rapports entre les événements et leurs causes secrètes toujours conduites d'En-Haut pour l'accomplissement des destinées de ce monde. Il ne faut pas méconnaître cette marche divine dans l'époque si émouvante de nos annales françaises où nous apparaît la première dynastie de nos rois. A voir ses princes s'implanter dans la Gaule, devenue romaine, par les violences de la conquête; se succéder par la loi salique, sans se douter encore de ce que peut être l'unité nationale; se partager, en l'étendant toujours plus, le vaste territoire qui se déroule des bouches du Rhin et de l'océan Britannique aux chaînes des Alpes et des Pyrénées; se disputer, en des combats sanglants, les plus belles parties de leurs Etats réciproques, et, ne

Vicissitudes providentielles de la race mérovingienne.

comprenant encore qu'à moitié les sublimes vertus du christianisme, en méconnaître la foi, respectée de tous et d'eux-mêmes, chaque fois qu'elle gêne les vues de leur ambition et de leur orgueil : voilà, certes, d'étonnantes contradictions ; ce sont d'étranges contrastes avec l'enthousiasme chrétien de ce premier roi des Francs courbant sa tête soumise à la parole de saint Remy, et disant fièrement que s'il eût été maître en Palestine, Jésus-Christ n'y eût pas été crucifié ! Cependant, un fait plus surprenant encore viendra nous frapper dans le cours d'un siècle prochain. Cette race demeurée à moitié sauvage, cette famille illustrée par de grands criminels et par d'admirables saints, aura écourté la carrière que Dieu lui avait tracée, après avoir ébauché la France avec les instruments chrétiens qui devaient parfaire sa civilisation. Cette race fut rejetée comme insuffisante à poursuivre sa grande tâche, et son empire fut donné à une famille nouvelle plus capable de comprendre son rôle surnaturel et sa mission évangélisatrice. N'avançons jamais dans l'histoire sans y reconnaître à chaque page l'action d'un maître suprême, qui mène les souverains de la terre selon ses pensées, qui récompense leur fidélité à ses vues en bénissant leurs dynasties, mais qui les rejette au jour inévitable, quand elles ont manqué sciemment et volontairement à leur magnifique vocation.

Ici, aux yeux de certains sages, nous paraîtrons peut-être tomber un peu trop dans ce qu'ils ont osé appeler *la manie de Bossuet;* nous consentons à passer pour l'admirateur des *maniaques* de ce genre, et nous préférons expliquer les choses de la terre par la sagesse de Dieu que de ne les pas expliquer du tout.

Quand Radégonde a solidement établi la paix matérielle de son existence dans l'enceinte sacrée de son beau monastère ; quand elle n'a plus rien à craindre des incertitudes de la vie extérieure, toujours plus ou moins soumise au contact violent des conflits du monde, il semble que le moment soit venu pour les princes de sa famille d'entrer,

par suite des plus tristes excès, dans la déplorable période des guerres civiles.

Pour bien comprendre ce qui va suivre, remontons de quelques années vers le passé, et rappelons ce qu'était, en 570, la condition et la conduite de chacun des petits-fils des premiers rois de la France chrétienne.

Position réciproque de Chilpéric, roi de France, et de ses frères Gontran, roi de Bourgogne, et Sigebert, roi d'Austrasie.

Après Clotaire, devenu l'unique roi des Francs, nous avons vu ses quatre fils se partageant son héritage. Chilpéric possédait le royaume de Soissons; Gontran, celui d'Orléans; Charibert, à titre d'aîné, régnait à Paris, ce qui mettait sous sa dépendance la Touraine et le Poitou. Sigebert, le plus jeune des quatre frères, hérita de lui, et devint par conséquent le maître de ces deux provinces. L'histoire n'a qu'à bénir la mémoire de ce prince, dont la sagesse et l'honnêteté contrastaient avec la vie altière et scandaleuse de ses trois frères. De ceux-ci, pourtant, nous devrons séparer Gontran, qui, après des égarements qui ne furent pas sans un mélange salutaire à ses peuples, de grandes vertus et de belles qualités, revint, sur les derniers temps de sa vie, à des sentiments qui lui inspirèrent une meilleure conduite, et mérita d'être honoré par l'Eglise, que d'éclatants miracles consolèrent après sa mort.

Ces deux derniers font la guerre à Chilpéric.

On n'a pas oublié le meurtre de la malheureuse reine Galsuinde. Brunehaut, sa sœur, qui avait beaucoup contribué à son mariage avec Chilpéric, consulta trop sa juste indignation contre le meurtrier et sa criminelle concubine Frédégonde, et jetant ses désirs de vengeance dans le cœur de son mari Sigebert et de son beau-frère Gontran, ceux-ci consentirent à s'armer contre Chilpéric et à lui déclarer la guerre. Sigebert était entré avec une armée dans les Etats du coupable, dont la position devenait difficile. Gontran plus pacifique, et tout en l'attaquant d'un autre côté, inspira au roi de France, par des envoyés, de faire la paix : elle avait été bientôt conclue, en prenant pour arbitres, selon la coutume germanique, une assemblée de justice nommée *mâl* et composée des leudes ou possesseurs

La paix faite, Chilpéric en viole les conditions.

des terres de chaque contendant. La culpabilité de Chilpéric fut reconnue, et il fut condamné à donner à Brunehaut, considérée en ce cas comme héritière de sa sœur, les cités que celle-ci avait reçues comme douaire dans le Midi de l'Aquitaine. De son côté, Sigebert, d'après la formule usitée, s'était engagé à ne renouveler aucunes poursuites pour le meurtre de sa belle-sœur, et il fût resté fidèle à son serment, si la mauvaise foi de son frère aîné ne l'eût forcé de rompre l'alliance promise.

La Touraine et le Poitou envahis successivement par son fils Clovis.

En effet Chilpéric eût manqué à son caractère de perfidie astucieuse si, en s'avouant condamné et livrant les villes dont la perte devait punir son crime, il ne s'était pas promis de les reprendre à l'occasion. Poussé d'ailleurs par Frédégonde, qui semble le mauvais génie de cette époque, il profite en 572 d'une nouvelle invasion des Huns (1) dans la Thuringe et d'une autre que les Lombards (2) firent peu après dans la Bourgogne, pour attaquer les provinces, restées sans défense, du royaume d'Austrasie. En même temps, pendant que Sigebert, malheureux dans sa lutte contre ces terribles agresseurs, était retenu prisonnier entre leurs mains, il envoya Clovis, le plus jeune de ses fils, porter la dévastation dans la Touraine et le Poitou. Rien n'y fut épargné par des troupes qui, selon les barbares coutumes de l'époque, ne respectaient aucunes lois morales dans un pays dont l'envahissement leur semblait inséparable d'une ruine complète. Tour à tour les capitales des deux provinces durent subir le joug du vainqueur, dont la conquête fut d'autant plus facile qu'aucune déclaration de guerre n'avait été faite, et que derrière les fortes murailles qui protégeaient leurs grandes cités, les rois francs ne songeaient jamais à conserver des garnisons dangereuses quand elles n'y étaient pas utiles. C'est à Poitiers que Clovis s'établit pour mieux surveiller Limoges, Cahors et Bordeaux, dont il devait aussi se rendre maître d'après les ordres de son père.

Clovis s'établit à Poitiers.

Cependant Sigebert, qui croyait n'avoir rien à craindre

de Gontran pendant qu'il repoussait les Lombards de son pays, se hâta vers le Midi de l'Aquitaine et s'empara, par ses généraux, d'Arles et d'Avignon (3) que Gontran ne tarda pas à lui reprendre. Une paix inattendue, résultat de prudents conseils donnés aux deux frères, les rapprocha donc encore, mais ce fut pour se liguer contre Chilpéric leur ennemi commun. Cette alliance devenait d'autant plus redoutable à celui-ci que, d'après une des conditions de la paix, Gontran cédait à Sigebert, avec une partie de ses troupes, le patrice (4) Eunius Mummolus, d'origine bourguignonne, *préfet* de Paris, c'est-à-dire maire du palais. C'était son meilleur général, très capable par sa bravoure et sa réputation de faire respecter par le roi parjure le jugement des leudes et ses propres engagements. Le patrice se dirigea à marches forcées sur Tours dont il reprit possession au nom de Sigebert, et exigea pour son maître le serment de fidélité par les habitants de la ville et du pays [a]. Sigebert lui oppose le patrice Mummolus.

Clovis de son côté ne restait pas oisif spectateur de ces péripéties accomplies si près de lui. S'attendant bien que la prise de Tours par les troupes de Sigebert, serait suivie d'une prompte attaque sur Poitiers, il s'y préparait à une énergique résistance, ayant fait rentrer avec lui dans la ville, bien défendue par de solides remparts et ses deux rivières du Clain et de la Boivre, une garnison suffisante avec laquelle il comptait résister vigoureusement. Toutefois, par une mesure de prudence qui aurait dû lui mieux réussir, il eut soin de couvrir la place en attirant à trois ou quatre lieues au-dessous d'elle, vers le Midi, les troupes que Mummolus devait destiner à l'assiéger. Deux riches citoyens de Poitiers s'y distinguaient alors, par leur attachement au parti de Chilpéric : c'était Basile, probablement celui que nous en avons vu gouverneur en 567, et Sichard, homme dont cette seule circonstance semble avoir révélé le nom à l'histoire. Tous deux également zélés pour le Manœuvres des deux généraux.

(a) Greg. Turon., lib. IV, c. XLVI.

triomphe de Clovis, ils s'en furent recruter dans les campagnes voisines un assez considérable renfort de serfs et de colons, et en vinrent grossir l'armée placée en expectative. Une position avantageuse fut choisie pour ces soldats improvisés par des chefs qui semblaient plus habiles dans la guerre que leurs gens ne pouvaient y être expérimentés. Le lieu qu'ils occupaient était celui où s'était fortifié le vainqueur d'Alaric, lorsque non loin de Voulon, il avait fondé en 507 sa domination définitive sur l'Aquitaine. Deux fleuves, la Clouère et le Clain, dont on pouvait se faire un double moyen de défense, et des collines à prendre comme point d'observation furent sans doute mis à profit sous la direction de Sichard (5) dont le nom est resté à ce camp par une tradition qui vit encore dans la contrée[a].

Le camp de Sichard.

Seconde bataille de Voulon. — Poitiers repris per Mummolus.

Les recrues qu'avaient levées Basile et Sichard étaient nombreuses, mais peu accoutumées à se battre, et au contraire les troupes commandées par Mummolus avaient fait leurs preuves. Le général bourguignon n'eut donc pas de peine à avoir raison de son adversaire. Laissant Poitiers derrière lui, où déjà Clovis se félicitait sur son plan de campagne, il tomba comme la foudre sur l'avant-garde neustrienne dont la mauvaise discipline ne put résister longtemps. En vain Sichard et Basile se montrérent avec une bravoure digne de plus de succès : ils périrent eux-mêmes dans cette première attaque ; et pendant que Clovis ralliant une partie de ses forces vaincues allait s'emparer de Bordeaux qui ne l'attendait pas, le vainqueur entrait à Poitiers et y rétablissait l'autorité de Sigebert. Avec elle cessèrent les vives inquiétudes que les chances de la guerre y avaient fait naître. Ordinairement c'est une des plus tristes conditions des grandes villes que d'être prises par l'ennemi. Poitiers ne l'éprouva pas cette fois ; les gens de guerre qui alors surtout ne profitaient d'un triomphe qu'en se partageant les fruits du pillage et de l'incendie,

Basile tué dans l'action ; comment s'explique son intervention dans cette guerre.

(a) Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. IV, c. XLVI.

durent épargner ces calamités à la cité de Sigebert, qui n'était restée que malgré elle soustraite quelque temps à son obéissance. Elle avait d'ailleurs en cette occasion le double privilège du tombeau de saint Hilaire, et de la présence de Radégonde dans son couvent. On se contenta donc d'exiger des habitants, comme à Tours, un serment de fidélité qui malheureusement ne pouvait tenir longtemps contre de nouvelles catastrophes.

Remarques sur Basile.

Le Basile que nous venons de voir périr sur le champ de bataille était-il le même que nous avons vu, en 567, nommé comte de Poitiers par Chilpéric, et qui méritait l'estime générale par sa piété et sa bienveillance envers les citoyens? Tout le fait penser, quoique le rôle qu'il s'attribua dans cette guerre ne semble pas être celui qu'il devait y prendre. Demeuré citoyen de Poitiers après la perte de sa charge, il est, comme Sichard, désigné sous ce titre par Grégoire de Tours *(civis Pictavus)*. Basile put donc, en restant au milieu de ses compatriotes, où ses belles qualités lui avaient conservé l'estime et l'affection de tous, être témoin (6) inactif de ce qui s'y passa pendant l'interrègne. On ne sait à quelle époque il faut placer ses ambassades en Espagne, sinon très probablement quand Chilpéric y avait envoyé demander, en 567, la main de l'infortunée Galsuinde (7). Tout cela ne servirait qu'à expliquer mieux comment il se prononça pour les prétentions de ce prince sur la portion de l'Aquitaine dont on l'avait si justement privé. L'ancien comte y fut poussé sans doute, en dépit du droit et de la justice, par une de ces incertitudes où tombent trop souvent les hommes politiques assujettis malgré eux aux fluctuations des événements. L'éminente position qu'il avait tenue de Chilpéric ne lui avait pas été maintenue sans doute par Sigebert. Ses anciennes affections, qu'un nouveau gouvernement avait pu endormir, se seront réveillées lorsque Clovis vint occuper pour son père le Poitou et sa capitale, et l'occasion se présentant, il aura cru pouvoir s'efforcer de maintenir entre ses mains le pays où il se flattait peut-

être de pouvoir commander encore. De son côté, Sichard devait être un de ces amis influents que les grands conservent presque toujours, quoique en petit nombre, après leur chute, et que ses tendances militaires auront porté à seconder une entreprise plus ou moins légitime. Voilà ce qui explique dans un tel personnage ce mélange des vertus civiles que lui reconnaissent les historiens, et des malheureuses défections qui le conduisirent à sa perte. Ce qui prouverait que sa faute, — car c'en était une, — n'effaça pas tout à fait ses mérites aux yeux de ses concitoyens, c'est l'affection que Fortunat ne cessa pas de lui témoigner après sa mort. Le poète, qui ne pouvait guère rester muet sur ce triste événement, lui consacra un éloge funèbre dont nous avons parlé. Nous y apprenons que Basile n'avait que cinquante-cinq ans lorsqu'il fut tué (a).

Revers de Clovis à Bordeaux.

Mais tout n'était pas fini après ce triomphe de la bonne cause. Clovis, que nous avons vu se diriger sur Bordeaux et s'en emparer à l'improviste, s'y était conduit pendant un mois avec une arrogance et une dissolution telles, que Sigulfe, général commis par Sigebert à la garde de ses frontières pyrénéennes, céda enfin à l'indignation que lui causaient chaque jour les rapports qu'il en recevait. Il réunit les populations presque sauvages encore de ce pays, et, tombant sans être attendu sur Clovis et le petit nombre de ses gens, il le força à une fuite précipitée, les fit poursuivre et traquer si bien, que pendant tout un jour la chasse sanglante qu'on en fit ne fut comparable, dit un historien, qu'à celle des bêtes fauves, les paysans et les chasseurs de la frontière leur courant sus aux sons des cors et des trompes basques. Ce fut à grand'peine que le prince fugitif put gagner Angers dans un triste équipage, et de là se rendre à Soissons, où Chilpéric avait attendu de meilleures nouvelles de son entreprise (b).

(a) Fortun., *Miscell.*, lib. IV, c. XVIII.

(b) Greg. Turon., lib. IV, c. XLVIII.

Devenu furieux en apprenant son échec, il résolut de s'en venger avec éclat. Théodebert, son fils aîné, avait juré à Sigebert, qui l'avait retenu quelque temps prisonnier, et délivré généreusement pendant une des guerres précédentes, de ne jamais prendre les armes contre son oncle. Sans respect pour cette neutralité recommandée par la religion, le roi de Soissons imposa à son fils, qui d'ailleurs souffrait impatiemment ce repos forcé, l'obligation de marcher contre les provinces perdues et de les recouvrer les armes à la main. Frédégonde, qui détestait en Sigebert l'époux de cette innocente princesse dont elle avait fait sa victime, paraît avoir été complice de ce nouveau crime. Ainsi poussé par la haine et la colère paternelle, Théodebert se disposa à reporter le désordre dans les provinces à peine remises de leurs dernières désolations. Pour plus d'activité, Mérovée, son plus jeune frère, lui fut adjoint, et, secondé par ce double appui, il se hâta de former lui-même une armée plus considérable que jamais de ses Neustriens, et de tout préparer pour le printemps qui s'approchait. Dans l'intervalle, Gontran, qui avait à cœur de prévenir ces nouvelles violences, mais sentait parfaitement l'inutilité d'une nouvelle intervention, demanda aux évêques de ses Etats de se réunir à Paris, ville restée neutre, afin de juger des droits de ses deux frères, et de s'interposer entre eux. Ce fut le quatrième concile tenu en cette ville, où il s'assembla le 11 septembre 573. Les évêques s'employèrent en vain à conjurer Chilpéric de respecter la foi jurée ; il méprisa leurs messages et n'en continua pas moins ses préparatifs (a) (8).

Chilpéric reprend l'offensive.

Quatrième Concile de Paris.

Quand arriva le printemps, tout était disposé, et vers la fin de l'année, qui se terminait alors avant Pâques (b) et au 1er mars en Aquitaine, on commença les hostilités. La Touraine et le Poitou devinrent le théâtre de la guerre

Le Poitou et la Touraine envahis par Théodebert.

(a) Greg. Turon., lib. V, c. XLVIII.

(b) Mocquer, *Abrégé chronol. de l'hist. ecclés.*, I, 361. Cet auteur est d'une grande exactitude pour les dates.

civile, Théodebert et Mérovée passèrent la Loire et se dirigèrent vers Poitiers.

Sainte Radégonde s'efforce d'arrêter la guerre civile,

Non loin de la ville et dans une plaine dont le nom s'est effacé de l'histoire, les chefs austrasiens avaient concentré leurs forces. Le plus remarquable d'entre eux par son habileté et son expérience était Gondebaud (9), dont nous ne savons autre chose sinon qu'envoyé par Sigebert au secours de la place assiégée, mais avec trop peu de monde, il fut défait et vit son armée massacrée presque entièrement (a). Théodebert entra donc en triomphe à Poitiers, où il s'établit pour en faire le centre de ses opérations. On pourrait en conclure que la cité ne souffrit pas trop alors de cet asservissement à un pouvoir étranger ; tous les partis y respectaient également la présence de Radégonde qu'entourait toujours le prestige de ses vertus. Au reste elle donna une fois de plus la preuve de son patriotisme et de son esprit religieux, lorsque voyant à quels excès ces guerres déplorables allaient porter encore les princes ses parents, qu'aveuglaient, en dépit de leur foi chrétienne, l'esprit de vengeance et d'orgueil, elle se décida à leur écrire. La même lettre fut portée en même temps aux trois frères « qu'elle blâma fort, dit Bouchet, de telles insolences ». Le texte de cette lettre ne nous est pas resté. Mais à quelque source qu'en ait puisé l'esprit un des historiens de la sainte (b), elle leur reprochait sévèrement ces dissensions continuelles qui ne se prolongeaient qu'au détriment de leurs peuples et au grand péril de leur propre salut. Nous n'avons guère à douter que ces supplications aient été portées aux princes par Fortunat, sans lequel rien d'important ne se faisait dans le monastère, et que de fréquentes négociations, soit avec des évêques soit avec des rois, semblaient avoir désigné depuis longtemps pour de telles ambassades (c). Il y a plus. Il était aimé de Sigebert et de Gontran ; Chilpéric n'avait eu que des motifs

(a) *Ann. d'Aquit.*, p. 73.
(b) Fulbert, Episc., Carn. *Vita Radeg.*, c. XIV.
(c) Luchi, *Vita Fortun.*, c. LX et suiv.

de l'écouter. C'étaient autant de raisons pour que la sainte religieuse espérât par lui le succès de ses démarches, que pouvaient d'ailleurs appuyer efficacement, par leur crédit auprès des princes, un grand nombre de personnages puissants qui les approchaient chaque jour(a). A ces supplications envers les hommes elle ajouta les instantes prières et les saintes austérités de toute sa famille monastique, et l'on vit encore une fois comment les âmes dociles à la grâce se laissent toucher par elles, et comment lui résistent celles qui n'écoutent que leurs passions. Sigebert, en effet, se laissa persuader sans peine, il envoya des propositions de paix à Chilpéric et à Théodebert : Mais ni le frère ni le neveu n'écoutèrent les conseils de la modération et de la justice. Théodebert, qui avait voulu d'abord s'emparer de Poitiers comme plus convenable au siége de ses opérations ultérieures, ne tarda pas à remonter vers la Touraine, qu'il saccagea avant tout : Il fallut que Tours se rendît pour éviter sa ruine. Bientôt retournant sur ses pas, il porta la dévastation dans le Limousin et le Quercy, en prit les principales places, et son armée porta dans ce malheureux pays la désolation la plus complète. On ne peut comparer alors qu'aux ravages causés antérieurement par les hordes septentrionales des IIIe et IVe siècles, les horreurs et les sacriléges, les incendies et les démolitions qui rasèrent les villages, les maisons et les églises, dont aucunes ne trouvèrent grâces devant les soldats de Chilpéric. Les prêtres, les moines, les couvents de femmes, avant d'être massacrés ou détruits, devenaient les témoins et les victimes des plus affreuses orgies, et celles-ci méritèrent au roi impie qui les autorisait, d'être comparé à Dioclétien et à Néron(b).

Et n'y réussit pas.

Ravage de l'Aquitaine.

Sigebert ne vit pas la désolation de ses provinces sans une profonde douleur. Désespéré, hors d'état de voler à leur secours à travers des hordes bien plus fortes que ses propres

Péripéties de la guerre civile.

(a) Luchi, *Vita Fortun.*, c. LXXII et LXXIII.

(b) Greg. Turon., lib. IV, c. XLIX et suiv. — D. Bouquet, *Hist. Gall.*, III, 71 à 2, 2.

troupes décimées par leurs défaites successives, il se décida, quoi qu'il lui en pût coûter, à convoquer d'au-delà du Rhin les soldatesques allemandes de son obéissance, mais qu'il y avait toujours contenues, et que plus d'une fois il avait forcées à respecter les provinces de la Gaule. C'était risquer beaucoup : Ces populations, à peine soumises aux lois d'une civilisation encore élémentaire, avaient, par-dessus tout, l'instinct du pillage et de la cruauté : surtout elles désiraient depuis longtemps se joindre à celles de leurs tribus qui s'étaient fixées dans les fertiles provinces de la Gaule septentrionale. Sigebert était donc sûr de leur appui, quelles ne lui refusèrent pas; mais, tout en l'opposant comme une barrière légitime aux injustes prétentions de Chilpéric sur ses propres Etats, le roi d'Austrasie n'eut pas assez de sang-froid pour peser les funestes suites d'une invasion au sein de la France par ces barbares qui y convoitaient des domaines. Ce grand péril n'échappa point à la sagacité du roi de Neustrie. Il chercha un secours près de Gontran qui, non moins alarmé pour son royaume de Bourgogne, s'associa à ses vues, développa une armée le long de ses frontières du Nord, et fut s'établir à Troyes pour surveiller l'apparition de l'ennemi.

Les Allemands incorporés aux troupes franques.

Les Allemands accourus sous les drapeaux de Sigebert furent bientôt prêts à marcher sous ses ordres. Diverses péripéties se déroulèrent pendant le cours de l'année 574, où l'on voit Chilpéric, abandonné par Gontran, fuir devant les armées victorieuses de Sigebert, demander la paix, et celui-ci l'accorder généreusement en recouvrant, comme principale condition, les villes de ses Etats prises par Théodebert, et l'évacuation par celui-ci de tout son territoire de l'Aquitaine. Cette paix fut ratifiée par un usage du temps qui s'observe encore chez les populations de nos campagnes. Les deux contractants se frappèrent tour à tour dans la main. C'était un contrat et un serment (a).

Paix de courte durée.

(a) Greg. Turon., *ub. sup.*

Les Allemands à la suite de Sigebert murmurèrent seuls de ce traité. Ils n'y trouvaient pas le pillage qu'ils avaient espéré, et se révoltèrent. Le roi d'Austrasie dut à son calme et à son énergie de réprimer cette émeute menaçante. Il fit lapider quelques mutins, et força le gros des rebelles à regagner leur pays. Mais ils n'y arrivèrent qu'après avoir tout ruiné sur leur passage, en dépit des menaces et des défenses de Sigebert, qui dut se résigner à voir incendier les villages, piller les églises, démolir les fermes et les maisons. Quelles mœurs et quelles calamités !...

Les Allemands en murmurent, se révoltent, et sont renvoyés.

Le Poitou ne jouit pas longtemps de la paix que lui avait rendue l'évacuation de son territoire par les Neustriens. En vain l'hypocrite Chilpéric avait mis pour condition à sa dernière promesse de paix que Sigebert, en reprenant ses provinces d'outre-Loire, ne tirerait aucune vengeance des peuples que le fer et le feu avaient forcés d'abandonner son sceptre. Il ne put tenir longtemps contre le désir de reprendre à son profit la dot de Galsuinde, et engagea dans une nouvelle ligue le faible Gontran, qui supportait avec un profond ressentiment la dévastation d'une partie de son royaume par les terribles auxiliaires de Sigebert. Après quelques mois d'un repos apparent qui cachait leurs projets, les deux frères se rencontrèrent et résolurent ensemble de reprendre les hostilités. L'instrument de ces nouvelles fureurs fut encore Théodebert. Au commencement de 575, il reçut ordre de repasser la Loire et de saccager les campagnes de la Touraine et du Poitou. Il y parvint, après avoir défait les forces militaires qu'on lui opposait, et exigé des peuples d'énormes contributions. De son côté, Chilpéric ravageait autour de Reims avec la ville elle-même tout le territoire qui en dépendait entre l'Aisne (10) et la Marne (11).

Nouvelles hostilités contre Sigebert. Ligue entre Chilpéric et Gontran.

A la nouvelle de ces perfidies, Sigebert, indigné, rappelle les troupes franques et germaines dont il était connu, et se décide à ne plus ménager le meurtrier de sa belle-sœur, redevenu sans motif son ennemi, et de lui faire payer cher sa déloyale agression.

Nouvelle invasion de Théodebert dans l'Aquitaine.

Tout d'abord, il marche au secours de Reims, refoule Chilpéric sur la Marne, occupe Paris, dont la neutralité convenue dès longtemps entre les trois frères n'avait plus de raison d'être quand deux d'entre eux manquaient à leurs plus solennels engagements. Après cette expédition, qui était la plus pressée, il songe à dégager des étreintes de Théodebert les provinces de l'Aquitaine qu'il incendiait et noyait dans le sang. Mais il ne devait pas diviser ses forces au risque d'un revers calamiteux. Il chargea donc des envoyés d'aller vers Tours et Châteaudun lever des troupes qui pussent être aussitôt dirigées contre Théodebert. Celui-ci, déjà maître des bords de la Loire, s'était avancé vers le Midi de l'Aquitaine, qu'il comptait reprendre. Mais les Tourangeaux et les Dunois, craignant sans doute un retour vers leur pays du vainqueur qui venait de les ruiner, refusèrent de seconder les efforts d'un roi dépossédé : il fallut qu'aussitôt ils y fussent forçés par Godégisile et Gontrand-Boson, deux des plus habiles généraux de l'Austrasie, qui vinrent à la hâte, levèrent des troupes, et, repassant la Loire avec elles, menacèrent Théodebert, qui ne s'y attendait pas. De ces deux généraux, le premier différait beaucoup du second par la dignité habituelle de sa vie autant que par les vertus domestiques. L'autre, au contraire, qui devait finir d'une mort malheureuse, manquait de gravité, était avare, envieux, ne s'abstenait pas, à l'occasion, du bien d'autrui, ce qui lui avait procuré de grandes richesses : enfin il aimait mieux donner sa parole que la tenir (a). Ces divergences de caractère n'empêchèrent pas que les deux chefs ne s'entendissent très bien et ne s'avançassent, de concert et à marches forcées, vers l'ennemi qu'ils devaient chercher et punir. A leur approche, les Francs de Théodebert se découragèrent, et quand déjà il prenait le parti de faire face aux Austrasiens en se portant vers eux jusqu'à Angoulême, Théodebert eut le dépit de se voir abandonné

Godégisile et Gontrand-Boson, généraux de Sigebert.

(a) Greg. Turon., lib. IX, c. x et XII.

par le gros de ses forces : il ne voulut pas reculer cependant, et paraître avoir cédé à la peur. Avec le nombre réduit des troupes qui persistèrent à le suivre, il s'avança jusqu'aux bords de la Charente, où les deux généraux l'avaient attiré dans une position habilement choisie. En ce lieu que les historiens ne nomment pas, mais qui devait être rapproché d'Angoulême, une bataille se donna où Théodebert fut tué par Boson. Trouvé parmi les morts, où déjà on l'avait dépouillé de ses riches vêtements, il dut les soins d'une sépulture honorable à un certain Arnulfe, chef du parti de Sigebert, qui le reconnut à sa longue chevelure, lui rendit les honneurs dus à sa naissance, et le fit ensevelir dans une des églises d'Angoulême (a).

Bataille où Théodebert est tué.

Ces dramatiques événements, si variés et dont l'âme du lecteur est incessamment fatiguée, sont heureusement traversés dans l'histoire bruyante de ces temps difficiles, par les nombreux contrastes de faits et de personnages qui ramènent à une certaine période de sérénité et de paix. Nous ne pouvons donc négliger de placer ici une de ces humbles et imposantes figures, d'autant plus intéressante, qu'elle semble plus généralement oubliée. Il s'agit en effet, d'un saint dont le culte, encore effacé sur nos frontières occidentales, s'est entièrement conservé chez nous, où nous allons pourtant reconnaître qu'il aurait dû persévérer justement.

Saint Goar ou Gower était né dans l'Aquitaine, disent les vieux historiens, et vraisemblablement dans le Poitou, qui semble le seul pays de cette contrée où se soit gardée sa mémoire. Ce nom paraîtrait avoir une origine germanique, et nous prouverait peut-être que ses parents, riches d'ailleurs et considérés, seraient venus s'établir dans notre province à la suite de quelques-uns des chefs illustres qu'y amenèrent les fréquentes invasions du ve siècle. Quoi qu'il en fût, Goar dut y voir le jour vers la fin de ce même siècle ou dès les

Saint Goar; sa vie; son culte dans le Poitou.

(a) Greg. Turon., lib. IV, c. LI.

premières années du suivant. A peine adolescent, il se sentit dégoûté du monde, et quoique devenu prêtre un peu plus tard, il aspira à une plus parfaite solitude : C'est pourquoi voulant se cacher si bien qu'on ne le pût découvrir, il alla s'établir dans les environs de Trèves, au confluent du Rhin et de la Moselle, et s'y bâtit, avec la permission de l'évêque saint Fébicius (a), une cellule et un oratoire où il passait saintement une vie tout occupée de la méditation, de la prière et de l'hospitalité envers les pauvres pèlerins. Ses prédications furent aussi très utiles à la contrée, car il ne put tenir à son esprit de solitude et de silence devant les plaies que faisaient au salut des âmes le paganisme et les vices grossiers qui les déshonoraient dans ces contrées encore à moitié barbares. Il y eut des succès par de nombreuses conversions. Mais ce ne fut pas sans que le démon y apportât, selon sa malice ordinaire, un genre de compensation qu'il n'épargne pas aux saints, et dont Dieu permet souvent qu'ils soient éprouvés pour mieux les tenir dans l'humilité. Goar fut donc calomnié pour ses bonnes œuvres, mais il sortit avec honneur de ses épreuves jusqu'à dévoiler même par un miracle la vie répréhensible de l'évêque Rustique, successeur de saint Fébicius, qui le jugeait mal et s'en expliquait librement. Le bruit de ces affaires parvint à la cour de Sigebert Ier qui voulut placer Goar sur le siège de Trèves en place de Rustique, atteint gravement par les lois canoniques. L'humble solitaire refusa constamment cette dignité, et après avoir demandé avec larmes à Dieu de l'exempter de ce fardeau, il tomba dans une maladie qui dura sept ans, offrant ses langueurs pour l'évêque qui l'avait persécuté, et dont la pénitence fut également édifiante. Ce fut ainsi que notre saint arriva à une précieuse mort le 6 juillet 575. Son corps fut inhumé dans la petite église qu'il avait bâtie (b). Une autre plus

(a) Daniel, *Hist. de France,* ad ann. 576. — Chalmel, *Tablettes de l'histoire de Touraine,* p. 24.

(b) Cf. Bolland., 6 julius. — Baillet, *ibid.,* et les autres hagiographes.

importante fut construite plus tard en son honneur par le roi Pepin le Bref, père de Charlemagne, sur le même lieu et en place de la première. Une ville se forma autour de ce prieuré, qui fut donné par Charlemagne à l'abbaye de Pruym; c'est aujourd'hui encore un lieu fortifié de 1,200 à 1,500 habitants, appartenant à la Prusse, et à 9 lieues Sud-Est de Coblentz.

Van Delbert, religieux de Pruym, écrivit la vie de saint Goar vers 610 ou 615, d'après D. Rivet (a). C'est de son livre que les hagiographes tirèrent tout ce qu'ils ont écrit sur ce saint.

Village et château de Saint-Goar, dans le pagus de Niort.

La translation du saint corps, qui se fit le 25 mai 765 dans l'église bâtie par Pepin, fut l'occasion de nombreux miracles rapportés par le moine de Pruym (**12**). C'est de là sans doute que se répandit, avec quelques reliques, la dévotion au saint et son culte qui devint célèbre, mais presque oublié pendant longtemps. Le Poitou était certainement une des provinces où il devait être le mieux accueilli. C'est pourquoi sans doute, et probablement dès cette époque, un village tout voisin de Coulonges-sur-l'Autise (**13**) prit ce nom qu'il garde encore. Un château fort y existait au XIIe siècle avec une église dont on ne voit plus que quelques débris dont l'architecture caractérise cette époque. L'église, posée au nord du château, a fait place à un chemin public; le château fut entièrement rebâti à la Renaissance, et reste encore une agréable demeure, située dans une vallée qu'arrose un ruisseau assez abondant pour ne tarir jamais. Ce ruisseau prend sa source près du chevet de l'ancienne église : un petit bassin le protège aussi bien qu'une voûte plate dont il est recouvert, et au-dessus de laquelle on a encastré grossièrement, adossée au mur du château, une statue en pied, que la tradition a décorée du nom de saint Goar, mais qui semble appartenir plutôt à l'art gallo-romain qu'à l'époque avancée du VIe siècle (**14**).

(a) Cf. Bolland., 6 jul. — Baillet, *ibid.*, et les autres hagiographes.

Le village d'Ansoulesse (15), dans la paroisse de Montamisé (16), voisine de Poitiers, avait une église dépendante de l'abbaye de Saint-Cyprien, où était une chapelle de Saint-Goar. La fête du saint s'y célébrait chaque année le 7 juillet, avec un pèlerinage très fréquenté, et l'office s'y faisait par un des religieux de la maison-mère qui s'y rendait tout exprès [a]. Aucune autre trace n'est venue jusqu'à nous, semble-t-il, de cette mémoire, pourtant si vénérable, et dont l'ancien éclat mérite à tant de titres d'éclairer, au moins pour l'avenir, quelques pages de notre histoire.

La Neustrie ravagée par Sigebert.

Revenons à Sigebert. Pendant que son Aquitaine était le théâtre de ces horribles tiraillements, il n'avait pas perdu son temps en Neustrie. Chilpéric, épouvanté des revers et de la mort de son fils, s'était allé renfermer avec sa femme Frédégonde et ses enfants dans Tournai, la plus forte ville de ses frontières du Nord. Sigebert était donc maître du terrain, et il parut décidé à laisser en proie à ses alliés transrhénans la majeure partie des Etats de son fugitif. Mais à cette nouvelle les Neustriens, craignant de se voir ruiner par les barbares, dont ils savaient l'ardeur au pillage, envoyèrent offrir à Sigebert de régner sur eux, lui promettant, comme condition de la paix, d'abandonner Chilpéric et de ne reconnaître plus d'autre autorité que la sienne. Le pacte fut accepté, et le roi d'Aquitaine, triomphant enfin de tant de perfidies et de violences, visita rapidement les principales villes pour s'en assurer la possession, et rentra à Paris, que lui soumettaient les suites d'une guerre légitime. Il fut bientôt suivi par son épouse Brunehaut, ses deux filles et le plus jeune de leurs enfants, nommé Childebert. Toute cette famille, pendant la dernière période de la guerre, qui semblait finie, était demeurée à Metz, toujours capitale de l'Austrasie.

Caractère vindicatif de Brunehaut.

Pour Brunehaut, dont le cœur portait encore l'ulcère qu'y avait creusé la mort de sa sœur, c'était un double triomphe que cette défaite de l'assassin et

(a) *Bullet. des Antiq. de l'Ouest*, XIII, 396 et suiv.

la cruelle extrémité où il se trouvait. Elle ne songeait pas à en modérer le sentiment; elle s'abandonna à celui d'une vengeance implacable, et, sous prétexte de ne pas manquer à la mémoire de sa sœur, elle oublia qu'elle était chrétienne, et que s'il est permis d'exercer la justice en punissant des crimes, il ne l'est jamais de se venger. Aussi, à peine arrivée à Paris aux acclamations du peuple, elle exprima ouvertement les plans qu'elle inspirait à Sigebert. Il ne s'agissait de rien moins que d'aller s'emparer de Tournai, et d'y faire subir au roi dépouillé et vaincu une sanglante punition de ses crimes.

Saint Germain essaie en vain de calmer ses ressentiments.

Saint Germain était encore évêque de Paris. Plusieurs fois il s'était interposé sans succès entre les deux frères; de part et d'autre, mais surtout du côté du roi de Neustrie on avait rejeté ses observations et ses conseils. Il en était devenu malade, ne voyant pas sans un profond chagrin les maux présents et tant d'autres qui menaçaient encore le très prochain avenir de la Gaule. Il résolut donc de tenter un dernier effort d'où devait résulter la tranquillité des Etats et le salut de Chilpéric. Il écrivit à la reine pour la dissuader des projets condamnables qu'elle soufflait à son mari; il aborda le roi déjà prêt à partir pour le siége de Tournai, lui prédisant que la pensée de tuer son frère serait la cause de sa propre mort. On vit alors le plus généreux et le plus noble des fils de Clotaire, céder plutôt à son caractère bouillant et emporté qu'aux inspirations de son naturel et au vœu de la religion. Se croyant sûr de la victoire, il persista dans son fatal projet, et se dirigea d'abord sur Vitry (17), pour s'y faire couronner roi des Francs Neustriens. Il y arriva avec un cortége nombreux, grossi sur la route par la noblesse et le peuple du pays qui l'acclamaient comme leur nouveau chef. Rien n'était changé depuis Pharamond au cérémonial de ce grand acte de la vie militaire pour cette première race de nos rois. Les Francs avaient formé un cercle immense au milieu duquel s'étaient placés, avec le nouveau roi, les leudes et autres

Sigebert est élevé sur le pavois par les Neustriens.

grands officiers de sa cour. Des soldats l'élevant sur un grand bouclier, l'avaient porté ainsi trois fois autour du cercle, tandis que les assistants le saluaient de leurs cris de joie en frappant bruyamment leurs armes du plat de leur épée. Des festins splendides continuaient pendant les jours suivants : mais cette fois on avait abandonné volontiers cette dernière partie des fêtes officielles, et Sigebert après cette solennelle intronisation s'était hâté de marcher sur Tournai. Déjà, pendant ce triomphe, d'autant plus enivrant qu'il avait été moins espéré, ses troupes serraient de près les alentours de la place ; Chilpéric découragé et morne de désespoir n'y attendait plus qu'une catastrophe terrible. Mais Frédégonde, qu'on peut regarder comme la furie de son siècle, ne manquait jamais quelqu'une des ressources que lui gardait son caractère astucieux et cruel. Elle avait gagné deux jeunes Francs des environs de Thérouanne, les armant de deux énormes couteaux empoisonnés, et leur promettant les plus magnifiques récompenses, elle leur avait ordonné d'assassiner Sigebert. Donc ils gagnèrent le camp où le nouveau roi des Francs venait d'arriver, demandèrent à le saluer, et comme celui-ci les accueillait avec bienveillance, ils tirèrent brusquement leurs couteaux et l'en frappèrent dans les deux flancs à la fois. Le prince jeta un cri et tomba mort. Les assassins furent aussitôt massacrés par la foule (a).

Frédégonde le fait assassiner.

Caractère de ce prince ; ses fautes et ses vertus.

Le malheureux prince avait alors quarante ans. Il en avait régné quatorze, dont dix sur l'Austrasie et sur l'Aquitaine, nous savons à travers combien de vicissitudes et de combats. Cette mort fatale, arrivée au milieu de tout ce que la gloire humaine semblait avoir de plus éclatant, parut aux sages de son temps le prix mérité de beaucoup de fautes, et surtout parce qu'il avait dédaigné les paroles inspirées de saint Germain. On s'afflige, en effet, de voir ce prince à l'esprit élevé, au cœur si habituellement inspiré

(a) Greg. Turon., *ub sup.*, lib. IV, c. LI.

par des motifs religieux, céder trop faiblement, dans le fol enthousiasme d'un succès, aux mauvais conseils d'une femme trop imbue elle-même des mauvaises pensées de son cœur. Quelque légitime que fût son triomphe, quelque juste que fût sa sévérité contre un frère toujours parjure, et sur les promesses duquel il ne devait plus compter, rien ne justifiait après la conquête de ses Etats les sanguinaires violences dont il allait être victime. Quant au parjure que semble lui reprocher son grave et pieux historien lorsqu'il s'empara de Paris, malgré la neutralité de cette ville jurée par les trois fils de Clotaire Ier, il ne faut pas oublier que le nouvel état de choses amené par la guerre, l'envahissement justifié de toute la Neustrie, et le besoin de s'assurer une ville aussi importante pour amener la dépendance du reste, expliquent suffisamment cette mesure. Des traités antérieurs, pas un ne restait, et Sigebert n'en avait jamais déchiré pour sa part une seule page. Il eût donc été d'une mauvaise politique de respecter au milieu des chances de la guerre, un seul article d'anciennes conventions effacées, au risque d'en laisser peut-être bientôt profiter des ennemis qui n'eussent pas été si scrupuleux. Ce fait par lui-même n'ôte donc rien à la gloire de Sigebert dont la loyauté ne fut jamais plus contestée que sa bravoure. D'ailleurs, il avait donné toujours l'exemple des mœurs et de la religion, et par tant de bonnes qualités, il eut l'honorable mérite de protester contre les souillures publiques des trônes qui environnaient le sien.

L'infortuné prince était à peine mort que ses généraux levèrent le siège de Tournai. Selon l'usage de ce temps son armée, qui ne pouvait avoir de permanence, se débanda. Chacun rentra dans ses foyers d'Austrasie ou d'Aquitaine, et les deux illustres assiégés n'ayant plus rien à craindre de leur victime, prirent tous les soins de sa sépulture. Elle fut digne de lui, d'abord à Lambres, près Cambrai, autre maison royale où se trouvait un atelier monétaire, puis définitivement à Soissons, dans l'église de Saint-Médard, où Clotaire reposait depuis treize ans.

Le jeune Childebert succède à son père.

Childebert, le jeune fils du roi assassiné, cet enfant de quatre ans que nous avons vu à la cour de Metz avec sa mère et ses deux sœurs, devenait l'héritier légitime de son père. C'était un juste sujet d'appréhender contre lui les entreprises de Chilpéric et de Frédégonde, qui ne manqueraient pas de s'en défaire s'ils tentaient une fois de plus la conquête de la Neustrie. Avec la fortune des combats avaient disparu les amis de la famille. Pourtant un seul, dévoué et fidèle, lui restait et ce fut assez pour déjouer de perfides desseins. On se rappelle ce Gondebaud (18), général défait par Théodebert l'année précédente, sous les murs de Poitiers. Ce fut lui qui se chargea de soustraire le royal enfant, encore à Paris avec sa mère, aux recherches de ses ennemis. Par ses soins l'héritier de Sigebert fut placé dans une corbeille et descendu la nuit par une fenêtre du palais ; après quoi, et sous la conduite d'un serviteur éprouvé, on le ramena à Metz, où son arrivée releva les espérances des Austrasiens, qui renoncèrent à Chilpéric et reconnurent Childebert pour leur roi (a). Bien en avait pris à ses amis de le soustraire au danger, car de leur côté Chilpéric et Frédégonde arrivèrent à Paris, s'emparèrent des trésors de Sigebert et de ceux de Brunehaut qu'ils exilèrent à Rouen, et incontinent faisant lever des troupes dans le Maine par un de leurs généraux nommé Rocolène, qui était comte du Mans, ils lui enjoignirent d'aller se saisir de Tours. Mérovée, le troisième fils de Chilpéric, allait être chargé bientôt d'envahir le Poitou (b). Les deux provinces virent recommencer pour elles, l'une tout d'abord, l'autre un peu plus tard, les malheurs qui avaient signalé les guerres précédentes.

Nouvelle invasion de l'Aquitaine par Chilpéric.

Rocolène alla camper au bord de la Loire, et fit demander aux Tourangeaux de se rendre et de lui livrer, au nom de son maître, Gontrand-Boson, sur lequel il voulait venger

(a) Greg. Turon., *ub. sup.* Fredegar., *Epitum.* c. LXXII.

(b) Greg. Turon., lib. V, c. I et II.

la mort de Théodebert. Ce général, en effet, s'était fixé à Tours après le dernier armistice; mais sachant à quoi l'exposait l'inimitié profonde du roi de Neustrie, il n'avait pas attendu l'arrivée de ses troupes pour sortir de la ville, et naturellement s'était sauvé dans les dépendances de l'abbaye de Saint-Martin. C'était, paraît-il d'après les termes qu'emploie Grégoire de Tours dans ce récit, c'était à lui-même, devenu évêque de ce siège depuis deux ans, que s'adressait cette arrogante injonction, et il voyait dans cette circonstance invoquer ici son crédit et son autorité parce qu'il s'agissait surtout du monastère dont il était le chef. Mais aussi son refus formel de livrer une victime ne devait pas être douteux. Il envoya donc une députation vers le comte pour lui représenter que ce qu'il demandait ne s'était jamais fait; qu'une telle violation du lieu saint ne porterait bonheur ni au roi ni à lui-même, et qu'il devait redouter du saint patron de la Touraine, auteur vénéré d'une guérison miraculeuse arrivée la veille, quelque nouveau miracle qui pourrait bien lui faire regretter son impiété. Pour des gens inspirés des haines de Chilpéric, ces raisons, respectées de tous, n'en pouvaient être. Rocolène déclara qu'il ne s'en embarrassait point, non plus que des menaces qu'on lui faisait. Il ordonna donc à ses gens de ravager tout le pays d'alentour, sans en excepter les maisons et propriétés des clercs et de l'Eglise. Mais on commençait à peine à exécuter ces ordres barbares, que le général fut frappé d'une attaque d'épilepsie qui se renouvela plusieurs fois et de plus en plus grave. Dans un des intervalles de ces cruelles rechutes, d'aveugles amis lui conseillèrent d'entrer enfin dans la ville. Trop docile à ces perfides avis, il réitéra aux habitants l'ordre d'incendier la basilique pour en faire sortir Boson : à quoi ceux-ci se refusèrent encore. Rocolène, irrité, monta à cheval, passa sur un pont de bateaux la rivière, qui n'était pas défendue, et s'avança lui-même vers la basilique pour y mettre le feu. Comme c'était la veille de l'Epiphanie, une procession se rendait de la cathédrale à Saint-Martin;

Rocolène assiège Tours.

l'évêque et le clergé y accompagnaient les reliques des saints, selon l'usage, en chantant des psaumes. Le malheureux ne craignit pas de prendre la tête de la procession, qui semblait ainsi lui faire cortège. Cette dérision impie allait recevoir son châtiment. Il entrait à peine dans l'enceinte sacrée qu'aux premières menaces qu'il prononça il fut saisi d'une nouvelle attaque de son mal, et dut être emporté à la hâte. Il fut très agité toute la journée, et ne put prendre aucune nourriture. Après avoir langui quelques semaines, découragé d'ailleurs par un gonflement subit de la Loire, il songea qu'il n'avait plus aucun mal à faire dans la malheureuse cité ; et, un peu remis enfin de ses violentes secousses, il résolut d'aller continuer à Poitiers sa détestable mission. Il s'y fit donc transporter, n'ayant plus qu'une respiration très gênée ; c'était pendant le carême, et il se disposait à commencer le 1er mars, contre les habitants, les vexations et les rigueurs qu'il avait méditées, lorsque, la veille de ce jour, il expira dans une nouvelle crise, et avec lui, dit son historien, expirèrent son insolence orgueilleuse et sa fastueuse présomption (a). Mais tout n'était pas fini pour le Poitou.

Châtiments de ses sacrilèges.

Chilpéric et Frédégonde, après s'être assurés à Paris des riches trésors de Brunehaut et l'avoir fait conduire sous bonne escorte à Rouen, qui lui fut donné pour prison, retournèrent à Braine (19), où ils se tenaient souvent, et qui était leur maison de campagne du Soissonnais. De là Chilpéric, qui était décidé à profiter de la jeunesse de son neveu, et des difficultés de la régence qui gouvernait en son nom, pour reprendre toute la basse Aquitaine où Childebert avait été reconnu, dépêcha Mérouée (b) avec ordre de soustraire au jeune roi les villes principales de sa domination, telles que Poitiers, Limoges, Cahors et Bordeaux. Le roi, qui avait si souvent méconnu sa parole,

Mérouée entre de nouveau en Aquitaine.

(a) Greg. Turon., lib. V, c. IV. — *De mirac. S. Martin.*, lib. II, c. XXVII.

(b) *Meroveus,* que nous traduirons par *Mérouée,* pour le distinguer de ses homonymes.

ne soupçonnait pas que son fils allait employer contre lui des leçons de fourberie qu'il en avait reçues.

En effet, le jeune prince, parti pour Poitiers avec des apparences belliqueuses, n'eut rien de plus pressé que d'oublier sa mission militaire. Les fêtes de Pâques approchaient. Au lieu d'entrer en campagne, il s'arrangea pour les célébrer à Tours, où son premier soin fut de rançonner, en disposant de ses biens et en s'appropriant ses richesses, un des plus fidèles amis de son père, le comte de Tours lui-même. Son indigne conduite.

Ce comte n'était autre que Leudaste, dont nous connaissons déjà le nom déshonoré par un rôle d'infamie. Nous l'avons vu, quand la Touraine était échue à Sigebert en 567, prendre le parti de Chilpéric, qui contestait injustement cet héritage à son jeune frère. Leudaste avait été puni de cette trahison par un revers qui, rétablissant le roi d'Austrasie en Aquitaine, l'avait forcé de fuir en abandonnant ses biens au pillage de l'ennemi. Mais ce revers n'avait pas duré longtemps. Quand Théodebert avait recouvré par les armes la malheureuse province de Tours, saint Grégoire, qui venait d'en être fait évêque, s'était prêté, sur la demande du jeune vainqueur, à faire réintégrer Leudaste dans ses fonctions de comte, et, dès ce moment, celui-ci devint envers le prélat humble, soumis et obséquieux. Il lui jura même sur le tombeau de saint Martin de s'intéresser à tout ce qui toucherait sa personne et son Eglise, et à ne jamais donner lieu à aucun reproche sur sa conduite. Sigebert étant rentré en possession de la Touraine, Leudaste chercha un asile chez Macliau, duc de Bretagne, qui ne valait pas mieux que lui. De là il surveillait les événements et ne manqua pas d'en profiter lorsque, deux ans après, Chilpéric vit de nouveau la malheureuse ville tomber entre ses mains. Ce fut le signal pour Leudaste de nouvelles intrigues qui lui valurent de recouvrer sa dignité et ses honneurs ; malheureusement, ce devait être aussi une nouvelle occasion de dévoiler ses hypocrisies et sa méchanceté. On le Suite des brigandages de Leudaste.

vit bientôt, en dépit de ses serments à saint Grégoire et de la conversion qu'il avait feinte à de meilleures mœurs, reprendre son caractère indomptable. Il était revenu à ses premières exactions, et, comme elles avaient ranimé les haines mal éteintes de la population, il s'en vengeait par un surcroît d'orgueil et par une insupportable tyrannie. Toujours revêtu de l'habit militaire, il se plaisait à imprimer partout la terreur, ne jugeait point sans insulter ses justiciables, se répandait en injures grossières contre les plaideurs indistinctement, emprisonnait les prêtres, battait de verges les militaires, en un mot se faisait un jeu envers tous des plus révoltants outrages. Telle était sa conduite quand Mérouée vint le forcer de vider ses caisses d'autant moins respectées par lui que le public irrité applaudissait plus à ce châtiment trop mérité sans doute, mais que pourtant aucune loi n'autorisait.

Mérouée le rançonne.

Et épouse sa tante Brunehaut.

Un motif secret poussait d'ailleurs le jeune prince à cet abus d'autorité dont la victime ne devait pas se consoler facilement. Il avait vu à Paris la reine Brunehaut, l'une des plus belles femmes de la Gaule, et quoiqu'elle fût sa tante, il s'en était épris, celle-ci, de son côté, n'était pas restée insensible à cette affection : elle s'enivra bientôt de folles espérances mêlées peut-être du désir de trouver un appui contre Frédégonde dans l'héritier du trône de Neustrie. Ce ne fut donc pas vers Poitiers que Mérouée se dirigea; il se rendit à Rouen, et de là, en dépit du degré de parenté qui prohibait son mariage, il fit bénir cette union par l'évêque Prétextat, qui était son parrain. Une telle alliance était évidemment contre les canons, et eût engagé la conscience de l'évêque ; car du temps de Grégoire le Grand, qui est celui-ci (590-604), il était défendu de se marier entre parents jusqu'au septième degré inclusivement (a), mais quelques auteurs (b) ont pensé, non sans fondement, que sans doute alors le métropolitain pouvait accorder de telles

(a) S. Gregor., Epist., 17, lib., XIV.

(b) Greg., Turon., lib. V, c. XLIX.

dispenses, eu égard à des circonstances graves. Ce qui le ferait croire, c'est qu'au milieu des accusations qui furent portées bientôt après contre Prétextat, on ne voit pas formuler aucun reproche d'avoir outre-passé ses pouvoirs en cette rencontre, ce qu'on n'aurait pas manqué de faire si le prélat y eût donné lieu ; c'est l'opinion des historiens modernes (a).

Leudaste persécute saint Grégoire de Tours.

Leudaste se sentit à peine délivré de Mérouée qu'il entra en fureur contre l'évêque de Tours, son bienfaiteur, dont la vertu était la seule cause de sa haine. Entre autres prétextes dont il chercha à autoriser ses colères, il en inventa un digne de lui : il reprocha à Grégoire, qui l'aimait sincèrement et ne songeait qu'à l'améliorer par ses sages conseils, d'avoir causé sa ruine en conseillant à Mérouée de le dépouiller. Il devait pousser plus loin la calomnie : mais arrêtons-nous un instant pour faire connaissance avec le saint prélat qu'il persécutait.

Notions sur ce prélat.

Georges-Florent-Grégoire était originaire d'Auvergne, où sa famille occupait un rang distingué dans la noblesse. Son aïeul Florent était sénateur de la province, et son père Georges y avait succédé à cette charge. Par sa mère, il descendait du célèbre martyr Epagathe, qui souffrit à Lyon en 177, pendant la persécution qui priva cette illustre portion de la Gaule de son évêque saint Pothin. Sa mère Armentaire, tenait par les liens du sang à saint Nizier, alors évêque de Lyon, et à saint Gal, qui occupa le Siége de Clermont de 527 à 554. Un de ses frères fut diacre de Langres ; une de ses sœurs, Justine, fut religieuse à Sainte-Croix de Poitiers, du vivant de sainte Radégonde ; saint Euphrone, son prédécesseur sur le siége de Tours, était son cousin. Enfin il avait eu pour aïeul par sa mère, saint Grégoire de Langres, marié avant son épiscopat, et dont il prit le nom pour honorer sa mémoire. Une telle parenté, toute composée de saints, sut tourner vers le ciel

(a) V. *France Pontificale*. Rouen, p. 23.

le cœur et les pensées d'un jeune enfant qui était né à Clermont le 30 novembre 539.

Sa jeunesse se passa dans la piété et dans les études sérieuses. Il y contracta l'amour du travail, y trouva le germe de sa vocation au sacerdoce. Souvent appelé à Tours par sa dévotion à saint Martin, il était autant du clergé de cette ville que de celui de Clermont, et quand saint Euphrone mourut, le 4 août 573, la vertu et le savoir de Grégoire l'appelèrent à lui succéder. Pour accepter cette charge qu'il redoutait, il ne fallut rien de moins que les instances du roi Sigebert, près duquel il se trouvait à Metz, où il était allé en ce même temps pour quelques affaires de l'Eglise de Clermont. Il fut ordonné à Reims et avait alors trente-quatre ans.

Ses relations avec Poitiers.

Ses relations avec Tours bien avant son épiscopat lui avaient ménagé de fréquents rapports avec Poitiers. Il s'y était lié avec Radégonde, avec Fortunat qu'il y visitait souvent dans le monastère où il avait une sœur; la reine accueillit cet épiscopat avec la joie d'une amie qui s'en promettait la gloire de Dieu; le poète qui avait aimé et chanté saint Euphrone, célébrait l'avénement de son successeur (a). Mais les louanges de celui-ci non plus que les félicitations de l'auguste religieuse ne purent que tempérer médiocrement les tristesses de la guerre civile qui inaugurèrent, pour ainsi dire, l'épiscopat de Grégoire. Aux soins pieux qu'il se donna pour relever les églises détruites de son diocèse, soulager les misères subies par les pauvres de ses campagnes désertées, et ramener l'ordre et la paix dans les esprits troublés, il vit se mêler bientôt contre lui les indignes menées dont Leudaste se fit le perfide instrument.

Avant d'entrer dans ces détails, revenons un peu à saint Martin de Vertou dont les œuvres méritent ici notre attention.

Nous l'avons vu après son retour d'Italie fonder son

(a) *Miscellan.*, lib. IV, c. I. — Lib. V, c. III, IV, V.

monastère des bords de la Sèvre-Nantaise. En 576 tout y était achevé, même l'église abbatiale, vaste et élégante, telle que la concevaient toujours des hommes de prière accoutumés à se faire de la maison de Dieu une idée conforme à celle de la Majesté Divine à qui elle est consacrée. On peut dire à cet égard que le catholicisme a seul donné à ses constructions religieuses des caractères dignes d'elles, et c'est rester parfaitement dans notre sujet que de décrire ce que fut à Vertou le monument que saint Félix, qui siégeait encore à Nantes dans une édifiante vieillesse, consacra cette année sous le vocable de saint Jean-Baptiste. Elevé au point culminant de la colline, le monastère semblait planer au-dessus des mouvements agités du monde. L'église dominait l'ensemble de ce vaste édifice et surmontée d'une tour où déjà s'ébranlait la cloche des offices liturgiques (**20**). C'était un édifice imposant sans doute, puisqu'il réunissait chaque jour plus de trois cents religieux, et que selon l'usage, on y faisait encore une large place au peuple qu'y attirait le besoin de la prière et l'attrait des cérémonies sacrées. Ce qui explique très bien comment église et monastère s'étaient élevés en moins de trois ans, c'est que l'architecture de ces temps ne prodiguait pas encore, comme au XIe siècle, la pierre de taille et le moëllon. L'abondance des bois empruntés à d'immenses forêts, la facilité de les travailler et la promptitude de la main-d'œuvre étaient autant de raisons pour ne construire que par des enchevêtrements de poutres et de planches mêlées de galets noyés dans un mortier de sable et de chaux. La brique et l'ardoise y avaient un rôle dans le pays où la nature s'y prêtait ; et quelques fragiles que nous s'emblent aujourd'hui de tels édifices, on s'étonnera moins de les voir parfois si durables en considérant que le moindre accident appelait une prompte réparation, et que la surveillance y était exercée avec ce même scrupule que nous voyons encore dans les maisons monastiques à ceux qui y sont chargés du matériel. Le feu, il est vrai, y faisait de rapides et complets ravages, mais ces

dégâts étaient d'autant plus tôt effacés, et c'est ce qui explique l'étonnante rapidité avec laquelle nous remarquons souvent qu'une église incendiée était reconsacrée dès l'année suivante, et si complètement remeublée qu'on y pouvait tenir des conciles provinciaux, comme nous le verrons plus d'une fois pour l'abbatiale de Charroux. Quant à la forme, elle fut toujours la même, à peu de variantes près. C'était une croix latine, formée par une longue nef, parfois, mais plus rarement alors, flanquée de deux autres, et traversée, en avant du chœur et du sanctuaire, par un transept au-dessus duquel s'élevait la tour carrée du clocher, quand elle ne dominait pas la façade. En deçà de cette traverse s'ouvrait le chœur où se plaçaient les religieux, puis au-delà le sanctuaire où s'élevait l'autel, mais encore sans tabernacle, la croix, le livre et deux chandeliers y trouvant seuls leur place, et la Sainte Eucharistie étant réservée dans une armoire de l'abside. La fenestration consistait en un certain nombre de baies de fort petites dimensions, réduites ordinairement à trois ou à cinq dans le sanctuaire, puis à six ou neuf dans chaque mur latéral, selon l'étendue du vaisseau. Comme, dans le cas des trois nefs, les piliers destinés à supporter la toiture étaient en pierre, on leur donnait presque toujours des chapiteaux sculptés d'images symboliques destinées à l'enseignement du dogme et de la morale. Aux premiers temps de l'époque mérovingienne cependant, on se contentait le plus souvent d'embellir les chapiteaux de feuillages et d'entrelacs capricieux : quelques-uns de ceux qui parèrent la première église de Vertou, que nous décrivons ici, témoignent de cette particularité au musée de Nantes, aussi bien que d'autres débris trouvés parmi ses ruines (a). A côté de ces curieuses sculptures, les murailles de l'intérieur, les entre-deux des fenêtres, les voûtes ou plafonds étaient ornés de peintures, de dorures et même de mosaïques. N'oublions pas qu'à Vertou un des ornements

(a) V. *Bulletin monumental,* XXII, 480.

principaux de la remarquable basilique était la statue de saint Jean-Baptiste, le patron des moines, le plus illustre modèle de leur vie silencieuse et pénitente, autant que de leur vocation de pêcheurs d'hommes par la parole sainte et l'oraison.

Il faut aussi reporter à cette date les premières relations formées entre le monastère de Vertou et un autre non moins célèbre qui brillait depuis deux siècles à l'autre extrémité du Poitou. Union des deux monastères de Vertou et d'Ansion.

Il s'agit d'Ansion, autrement nommé Saint-Join-de-Marnes du saint solitaire qui l'avait fondé avant 350. Nous avons dit que c'était la plus ancienne fondation de ce genre dans le Poitou. Ansion s'élevait dans une plaine agréable et fertile du pagus de Mirebeau, entre les rives de la Dive et du Thouet. Comment se formèrent entre cette maison et celle de Vertou les rapports de confraternité qui les unirent dès lors ; de quelle façon se sont-elles développées au point que saint Martin en soit devenu abbé, tout en conservant le gouvernement de la grande famille bretonne? Autant d'obscurités profondes que perce néanmoins avec un évident éclat la certitude d'un fait historique. Il est très certain, en effet, que Martin fut appelé à diriger, simultanément avec sa première abbaye, celle qui honorait déjà dans la liste de ses précécesseurs les noms de saints renommés dans notre Eglise, tels que Léonégisile et Généroux. Ce que la suite nous apprendra de cette double administration ne sera pas moins sûr ; mais les deux maisons éprouvèrent certains changements de rôle dont la cause reste inconnue, en sorte qu'à l'égard d'Ansion et de Vertou, et quant à leur marche réciproque à travers les siècles, nous n'aurons même pas l'insuffisante ressource de conjecturer que rien ne saurait autoriser. Nous pouvons seulement poser vers l'époque où nous sommes l'origine de cette vie commune aux deux établissements d'Ansion et de Vertou, laquelle n'a pu commencer avant la fondation du premier monastère de saint Martin (21).

Des scènes moins paisibles nous rappellent vers Frédégonde.

Frédégonde excite Leudaste contre l'évêque de Tours.

Cette femme perdue ne pouvait souffrir l'évêque de Tours depuis qu'il avait protégé le duc Gontrand-Boson contre la vengeance de son époux dans l'asile sacré de Saint-Martin. Elle gagna le comte de Tours qui se chargea de sa vengeance en affectant dès lors une insolence qui dépassait toutes les bornes. Il ne garda plus aucune mesure contre le saint, ce qui ne fit que le rendre lui-même plus odieux au peuple qui aimait son évêque. Nous verrons bientôt les effets de cette persécution qui devait finir par tourner contre son auteur.

Nous n'avons pas à raconter ici en détail ce qui se passa hors de notre province tant que durèrent les démêlés sanglants suscités par l'ambition, la jalousie et la vengeance entre Chilpéric et ses propres enfants, entre Brunehaut et Frédégonde. Cette dernière surtout, ne redoutant aucun crime pour arriver à ses fins, multipliait les assassinats, soit pour satisfaire ses haines personnelles, soit pour faire passer à ses enfants les trônes de ses beaux-frères ou de ses neveux. C'est à son instigation que Mérouée et Brunehaut, poursuivis par Chilpéric et arrachés par la ruse à l'asile de Saint-Martin de Tours, sont violemment séparés, persécutés, et que le poignard termine les jours du malheureux époux d'une femme qu'elle détestait. Laissons-les maintenant poursuivre leurs intrigues et leurs cruautés passionnées, et arrêtons-nous sur des épisodes qui continuent d'opposer à tant de crimes le contrepoids consolant des vertus du christianisme et de l'héroïsme de sa charité.

Méchancetés de cette femme et de sa belle-sœur Brunehaut.

Saint Euphrone était mort le 4 août 573. Sainte Radégonde le regretta comme un de ses amis les plus sincères et les plus dévoués; il avait donné une grande preuve de sa déférence pour elle quand il n'avait pas craint de déplaire à son collègue Marovée, en venant déposer dans l'abbaye de Poitiers la sainte Croix devant laquelle ce dernier avait

osé s'enfuir. Le saint homme était parvenu à l'âge de soixante-dix ans, et sa vie, signalée par beaucoup de travaux où brillait son zèle pour le service de Dieu et le salut des âmes, ne le fut pas moins par sa tendresse pour son troupeau, dont les souffrances furent extrêmes durant les calamités des guerres civiles qui affligèrent son épiscopat de dix-sept ans. Plus d'une fois il usa de son crédit auprès du roi Charibert, soit pour alléger le poids des exactions que le fisc se permettait contre sa ville et son diocèse, soit pour faire confirmer les immunités propres de la cité. C'est ainsi que les évêques n'usaient du pouvoir dû à leur haute position que pour le bien des peuples, qu'ils protégeaient contre les injustices des grands. Outre l'église fameuse de Saint-Martin, qu'il releva après sa ruine par un incendie, il bâtit, dans la ville même ou en dehors, les églises de Saint-Vincent de Truyes (**22**), de Céré (**23**) et d'Orbigny (**24**); il créa plusieurs paroisses. Dieu récompensa cette vie douce, humble et laborieuse par le don de guérison et de prophétie. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Martin, à Tours, et son diocèse a conservé son culte sans discontinuité. Celui de Poitiers n'a conservé avec respect que sa mémoire inséparable de celle de la sainte épouse de Clotaire, qui l'avait trouvé d'une amitié pleine de gratitude (**25**).

Mort de saint Euphrone à Tours.

Son remarquable épiscopat.

Il n'en fut pas ainsi de saint Germain de Paris. Ses relations avec sainte Radégonde avaient été plus fréquentes, et la vie de l'un s'était mêlée à celle de l'autre en des occasions plus solennelles. Nous l'avons vu chargé par Clotaire d'aller à Poitiers rassurer sa sainte épouse contre la crainte que lui inspiraient les prétentions hautement exprimées de la rappeler à la cour. Il était un des évêques signataires de la lettre adressée par le second concile de Tours à l'auguste fondatrice de Sainte-Croix pour la confirmation du monastère : enfin il avait béni sainte Agnès comme Abbesse de la pieuse maison. A des soins donnés au bien des âmes, il avait ajouté les sollicitudes des grandes affaires du royaume de Neustrie. Quand Brunehaut porta

Mort de saint Germain de Paris. Son culte en Poitou.

Sigebert à se défaire de Chilpéric assiégé dans Tournai, et méditait d'ajouter une scène sanglante à tant d'autres qui déshonoraient cette malheureuse famille, le pontife avait écrit à cette reine vindicative pour la détourner de ces horribles projets qui allaient désoler encore les provinces des royaumes de Metz et de Soissons; il avait prédit à Sigebert que sa persistance dans ses desseins fratricides serait punie d'une catastrophe qui, nous l'avons vu, ne manqua pas de s'accomplir. De tels souvenirs le rendent cher à notre Eglise, puisqu'ils lient sa mémoire à celle d'une de nos plus touchantes protectrices.

Le saint mourut à Paris le 28 mai 576. Il allait atteindre sa quatre-vingtième année. Il est probable que son culte data à Poitiers du temps même de sa bienheureuse mort, et que Radégonde en fut la première propagatrice. Dans cette ville, une belle église paroissiale du XII[e] siècle existait avant 1789, laquelle, fermée quatre ans après, fut vendue sacrilégement et ne s'est rouverte qu'à l'état de grange (**26**).

Revenons à Leudaste. Sous prétexte de réparer les pertes que les spoliations de Mérouée lui avaient fait subir, il redoubla ses exactions, traita les amis de l'évêque avec autant d'injustices que lui-même il s'attaqua aux biens de l'Eglise, ce qui constitua bientôt sa fortune. Une autre trahison lui fut suggérée par Frédégonde. Il s'agissait de la débarrasser de Mérouée dont elle redoutait la concurrence trop légitime contre ses propres enfants pour le trône de Neustrie. Le comte sachant donc que le jeune prince s'était réfugié encore dans la basilique de Saint-Martin, employa toutes les ruses d'une amitié feinte pour l'en faire sortir. Boson qui avait eu les mêmes raison que lui de chercher un asile contre la vengeance de Chilpéric, toujours furieux de la mort de Théodebert sous les murs de Poitiers, inspirait au prince toutes ses mauvaises pensées et, dans les débauches de table qui ne leur manquaient pas, il se plaisait à écouter les anecdotes scandaleuses que celui-ci ne craignait pas de raconter sur son

Nouvelles intrigues de Leudaste contre Mérouée.

Boson y coopère.

père et sa belle-mère. Une telle conduite ne devait guère attirer la protection du Ciel sur ce fils dénaturé, et allait avoir un dénouement fatal. Frédégonde se lassait d'attendre une catastrophe qu'elle ambitionnait. Par un des convives habituel des prétendus amis, elle séduisit Boson, à qui elle fit de magnifiques promesses s'il parvenait à faire tuer son beau-fils. Boson était d'une telle conscience qu'il se garda bien de ne pas accepter. Il complota donc avec le prince de quitter leur commun refuge à l'improviste. Les avertissements les plus sinistres furent en vain donnés à Mérouée par le *Sort des saints* qui consistait à ouvrir au hasard un des livres sacrés pour conclure, d'un passage encourageant ou contraire, à l'issue heureuse ou non d'une entreprise quelconque (**27**). Boson le pousse à partir en dépit de ces avertissements qui le décourageaient. Il s'éloignèrent donc de Tours avec plus de cinq cents hommes de guerre : mais non loin d'Auxerre ils furent attaqués par un des ducs du roi de Bourgogne Gontran. Mérouée prisonnier réussit à s'enfuir dans une église dédiée à saint Germain (**28**). Boson, échappé pendant le combat, retourna à Tours où il avait laissé ses deux filles dans la basilique de Saint-Martin. Il les en tira et les reconduisit à celle de Saint-Hilaire où elles trouveraient un asile plus sûr, Poitiers appartenant au roi Childebert d'Austrasie.

Leur revers prédit par le *Sort des saints.*

Mérouée n'en était pas moins le point de mire de Chilpéric et de Frédégonde qui avaient résolu de s'en défaire. Le premier, sur un avis vrai ou faux, qui lui fut donné d'une prochaine retraite que son malheureux fils projetait dans Saint-Hilaire de Poitiers, n'hésita pas à envoyer contre cette ville une armée, qui après avoir défait les troupes de Childebert, y renouvela par l'incendie, le pillage et la dévastation de la contrée toutes les horreurs prédédentes (**29**). Ennodius qui en était toujours comte, fut enlevé de son gouvernement et conduit au roi qui le condamna à l'exil et confisqua ses biens au profit de son trésor. Pendant ce désordre, Boson s'éloignait et allait rejoindre Childebert

Mort violente de Mérouée.

à Metz, où son indigne conduite n'était pas encore connue. De son côté, Mérouée se gardait bien de quitter la basilique de Poitiers. Elle était bloquée, une seule porte restant ouverte aux clercs qui y fréquentaient les offices : il se voyait donc retenu dans l'enceinte, l'unique sauvegarde qu'on n'osait pas profaner. Frédégonde impatiente de tant d'efforts inutiles, recourut, selon sa coutume, à une nouvelle trahison. Boson qui se serait vendu dix fois chaque jour au plus offrant, fut chargé de la seconder, et le monstre, profitant de la confiance de sa victime, lui fit offrir par des envoyés d'entrer dans un complot contre son père et de le détrôner pour prendre lui-même la couronne de Neustrie. L'avidité de régner avait toujours été le faible de ce remarquable brouillon. Il donna donc facilement dans le piège et s'avança jusqu'à Arras à la tête d'une troupe armée, qu'une autre, non moins perfide, vint grossir en l'accueillant comme roi. Après cette marche précipitée, qui semblait aboutir à un triomphe, il entra dans une ferme pour y prendre quelque repos, et à peine y était-il que l'infâme Boson en fit fermer toutes les issues et envoya avertir Chilpéric que le sort de son fils était entre ses mains. Dans cette extrémité, Mérouée ne s'abusa point sur le sort qui lui était réservé, il redouta, dit-on, les horribles supplices qu'en pareil cas on n'épargnait pas à un rebelle, et se fit tuer par Gaïlenus, ami fidèle, qui l'accompagnait toujours et dont le dévouement alla jusqu'à une obéissance aveugle. L'historien de cette scène tragique raconte que le bruit public fut alors que la mort de Mérouée ne fut pas tant un suicide qu'un assassinat, accompli par les ordres de Frédégonde, laquelle chercha ensuite en répandant cette version à dissimuler son nouveau crime [a].

Quoi qu'il en soit, l'infortuné prince fut ainsi puni dès ce monde de tant d'entreprises où la cupidité et l'ambition avaient eu plus de part que la justice et la piété filiale.

(a) Greg. Turon., lib. V, c. XIX et XXV.

Boson sera un autre exemple de ces vengeances divines auxquelles les méchants échappent rarement ici-bas. Au reste, ce ne furent pas les seules victimes de ce funeste revers. Chilpéric parut se repaître de la mort de son fils qu'il contempla avec une barbare impassibilité; puis, il se vengea cruellement sur les quelques officiers qui lui avaient témoigné plus de dévouement. Trahi à son tour par Frédégonde, Gaïlenus, se vit, avant de mourir, couper successivement les mains, les pieds, le nez et les oreilles; on assomma Grindion sur une roue où il fut exposé ensuite, et Ganueil eut la tête tranchée. Celui-ci avait été référendaire et comte du palais de Sigebert. Beaucoup d'autres périrent par des supplices divers. Fatal dénouement d'une coupable fidélité à une mauvaise cause.

Massacre de ses serviteurs.

Frédégonde, qui était le mauvais génie de son mari, l'engagea, cette même année 577, dans une trame odieuse qui devait servir sa haine contre l'évêque de Rouen, Prétextat, à qui elle ne pardonnait pas d'avoir uni à Mérouée la veuve de Sigebert. Chilpéric lui-même n'avait été furieux de cette union que parce qu'il redoutait qu'en devenant oncle de Childebert, Mérouée ne soutînt le jeune prince qui n'avait encore que cinq ans. En cela il se trompait fort, car Mérouée avait déjà donné des preuves qu'il osait aspirer pour lui-même à cette royauté. Toujours est-il que les plus abominables intrigues furent nouées par Frédégonde et acceptées par le roi qui préférait à l'ennui de lui déplaire le déshonneur de sa conscience et la satisfaction de ses instincts d'injustice et de cruauté. Ils enlacèrent si bien l'infortuné prélat en un tissu de mensonges calomnieux et d'accusations perfides, qu'il succomba sous un ensemble de faux témoignages et de lois canoniques falsifiés pour l'occasion.

L'évêque saint Prétextat, autre victime de Frédégonde.

Un des traits les plus déplorables de cette machination fut que, dans un concile de Paris assemblé vers la fin de l'année pour juger sa victime, Chilpéric eut soin de faire siéger, parmi les quarante-cinq évêques, une majorité considérable de ses créatures, dont les unes trompées, les

autres par une inique complaisance, condamnèrent leur frère, en dépit des réponses et des preuves triomphantes qu'il avait données en faveur de sa cause.

Belle conduite de saint Grégoire de Tours à cette occasion.

Il n'y eut que le saint évêque Grégoire de Tours qui, sachant très bien la valeur du prince accusateur, de la femme criminelle qui l'instiguait, et l'innocence du métropolitain de Rouen, osa le défendre contre le roi lui-même qui s'efforçait de prouver la prétendue culpabilité. On ne l'accusait de rien moins que de conspiration régicide et de vol au préjudice de la reine ; cette dernière surtout, dont on savait l'implacable fureur, entravait la résistance de tous. Le seul évêque de Tours osait s'adresser tantôt à ses collègues qu'il adjurait de ne pas juger contre la justice, tantôt au roi, dont il réfutait énergiquement les reproches outrageants contre sa propre personne. Mais ce zèle de la justice et de la loi ne put prévaloir contre un complot qu'on avait voulu revêtir de formes légales. Pendant que le misérable prince sollicitait un jugement qui déshonora son adversaire, et que Grégoire protestait contre ces barbaries que n'autorisait aucune loi, Frédégonde, d'accord avec son mari, fit entrer subitement au milieu du concile des gens armés qui enlevèrent l'évêque de Rouen, le mirent en prison, et, après l'avoir cruellement battu, le conduisirent en exil dans l'océan Britannique (a), vis-à-vis des côtes du diocèse de Coutances. Pour en finir avec cette triste victime des trames les plus odieuses et de la plus indigne prévarication judiciaire, disons dès à présent que sept ans après, quand Chilpéric n'était mort que depuis peu de jours, Prétextat, que ses diocésains n'avaient pas manqué de replacer sur son siége, périt assassiné, par ordre de Frédégonde, au moment où il allait célébrer le Saint Sacrifice dans sa cathédrale. Se sentant frappé, il monta aussitôt à l'autel où il eut le courage de prendre le corps du Seigneur, qu'il s'administra (b), et rendit le dernier soupir après avoir reproché à Frédégonde le

(a) Aujourd'hui la Manche.

(b) Greg. Turon., lib. V, *ub. sup.*; — lib. VIII, c. XLI. — De Bussière, p. 235.

crime dont elle était seule coupable. Ce prélat avait de grandes qualités et de remarquables vertus ; elles effacèrent aux yeux des populations ce qu'il avait eu de faiblesse en s'avouant coupable des crimes que ses ennemis lui imputaient, parce que, sur l'instigation de ce méchant prince, on lui avait persuadé que c'était là un moyen de sauver sa vie, et que Chilpéric n'oserait pas le condamner s'il le voyait implorer sa générosité. Quant à la condescendance qu'il avait montrée dans le mariage de son filleul, nous avons vu quelles raisons il pouvait en avoir eues. Ce qui est certain, c'est qu'après sa mort son peuple et son clergé l'honorèrent comme martyr, et la liturgie indique sa fête au 24 février et au 14 avril (**30**).

Prévarication de ces évêques.

Nous ne trouvons point notre Marovée au nombre des évêques assistants à ce concile, qui n'en fut pas un en réalité, mais qu'on doit regarder plutôt comme un synode de complaisance, assemblé sur l'ordre d'un roi dont on redoutait les colères, et auquel un trop grand nombre d'esprits pusillanimes ne savaient pas résister. Deux d'entre ces évêques surtout furent les plus remarquables par leur méchanceté : Raguemode de Paris, accusé par Grégoire de Tours (a) d'avoir été un des flatteurs de la cour, et Bertram de Bordeaux, proche parent de la famille royale qu'il servait mieux que sa conscience : homme perdu de mœurs et dont « tout le mérite était, dit un autre historien, dans ses richesses et sa naissance (b). » De tels adversaires suffisent à faire l'éloge d'un accusé.

Ambition cruelle de Frédégonde.

Des trois fils de Chilpéric il ne restait plus que Clovis, ce même prince qui, envoyé contre le Poitou en 572, y avait été battu et repoussé par Mummolus. Frédégonde voyait en lui le dernier obstacle à ses projets ambitieux pour ses enfants. Elle inventa donc une conspiration dont le but aurait été de se défaire du roi, d'elle-même et de leur jeune famille,

(a) Lib. V, c. XIX.

(b) Du Temps, *Clergé de France,* II, 190.

pour faire régner à leur place le malheureux prince qui n'y avait jamais songé. Un instrument était nécessaire à cette autre perfidie. On le trouva dans Leudaste. Ce misérable, depuis qu'il avait été expulsé de Tours pour ses malversations de toutes sortes, s'était glissé à la cour de Neustrie, où les gens de sa valeur étaient toujours accueillis. Frédégonde, unique et infatigable instigatrice du mal qui s'y faisait, l'avait déjà employé contre Mérouée pendant sa retraite à la basilique de Saint-Martin. Mais après la perte de son gouvernement de Touraine, il avait conçu une haine violente contre la reine qui ne l'avait pas soutenu, et il chercha dès lors à la perdre. C'était, pour arriver à ses fins, un moyen excellent de s'unir à Clovis qui détestait sa belle-mère, et qui, par suite d'une conspiration adroitement ourdie, devait remplacer son père sur le trône et devenir l'ami du traître qui l'aurait aidé. D'un autre côté, Leudaste, pour retrouver les bonnes grâces du roi et reprendre son titre de comte, avait inutilement recouru à saint Grégoire de Tours qui ne l'estimait plus assez pour le patroner. Perdre le digne prélat en même temps que Frédégonde était un double succès qui allait à son caractère. Donc, tout en laissant croire à celle-ci qu'il entrait dans ses desseins contre Clovis, il se rangea du parti de celui-là; se frayant ainsi, qui plus est, une terrible vengeance contre l'évêque de Tours.

Leudaste conspire sa perte et celle de saint Grégoire de Tours.

Childebert, toujours roi d'Aquitaine par son droit héréditaire, ne possédait pourtant pas ce beau pays : la Touraine et le Poitou, entre autres, étant aux mains de Chilpéric. Le roi d'Austrasie habitait Metz sous les auspices de sa mère et la direction d'une régence des leudes qui gouvernaient plutôt pour eux-mêmes que pour lui. Cette absence ne laissait oublier ni aux Tourangeaux, ni aux Poitevins la famille légitime de leur roi. Grégoire de Tours avait les mêmes raisons de la regretter; mais, comme à Poitiers même, on se gardait chez lui de toute imprudente manifestation qui aurait pu y ramener les fléaux d'une vengeance armée dont le pays avait tant de fois souffert. Néanmoins il était

Perfidie de la trame ourdie dans ce but.

toujours facile d'accuser le saint évêque d'une affection pour Childebert dont il avait autrefois donné des preuves. Leudaste en tira parti pour le calomnier à la cour, secondé par deux indignes ecclésiastiques du diocèse, dont l'un, prêtre, reçut la promesse de succéder à son évêque, l'autre, sous-diacre, celle de l'archidiaconat de la même ville, dont on dépouillerait en sa faveur l'archidiacre Platon. Ces deux ecclésiastiques s'appelaient du même nom, Riculfe, et étaient peut-être parents.

L'imputation des trois fourbes n'allait pas à moins que la haute trahison. A les entendre, Grégoire conspirait avec la régence d'Austrasie pour ramener dans le pays d'outre-Loire le prince qu'on en privait injustement. On ajouta un trait qui allait droit contre Frédégonde. Leudaste imputait à Grégoire de répandre scandaleusement partout que l'archevêque de Bordeaux, ce Bertram dont nous avons parlé, avait avec elle des liaisons criminelles. Il osa dénoncer ce crime à Chilpéric, qui le reçut mal, lui fit donner des coups de pieds et de poings, et le fit incarcérer comme calomniateur ; le sous-diacre Riculfe subit les mêmes désagréments.

Mais, réflexion faite, le roi crut qu'il fallait regarder l'affaire de plus près. Leudaste fut interrogé : c'était ce qu'il voulait. Il n'hésita pas à faire arrêter, comme ayant entendu de la bouche même de Grégoire les prétendus propos qu'il avait tenus sur la reine, deux de ses amis, dont l'un était Platon, l'archidiacre de Tours, et l'autre, nommé Gallien, qui était de son intimité habituelle. Tous deux furent saisis par Leudaste même, qui, changeant de rôle et avec l'agrément du roi, fut dépêché à Tours pour y arrêter les prétendus témoins. Il y arriva le vendredi d'après Pâques 578, et se comporta si mal envers Grégoire, en dépit de son serment de fidélité à toute épreuve, qu'il ne manqua plus que des violences aux injures grossières qu'il se permit contre lui. Le lendemain, Platon et Gallien furent chargés de fers, dépouillés de leur vêtement ecclésiastique,

et emmenés à Soissons, où était la cour. A peine arrivés ils furent mis en prison, tourmentés de la question, menacés de mort. Ils résistèrent courageusement à des aveux menteurs qui eussent pu leur sauver la vie. On n'osa pas employer la même rigueur envers l'évêque, protégé par sa sainteté et par l'estime publique.

Leudaste est réintégré comte de Tours.

On voit que dans cette circonstance Chilpéric rendit à Leudaste le titre de comte de Tours, ce qui explique l'insolence de sa conduite envers l'évêque et ses révoltantes rigueurs contre Gallien et Platon. Nous n'apercevons dans l'histoire aucune autre trace de cette réintégration, qui, d'ailleurs, devenait possible dans la pensée d'un prince aussi capricieux que Chilpéric, auquel des suppôts de ce genre pouvaient toujours être aussi utiles que dévoués.

Projet d'un concile à Braine pour y juger Grégoire de Tours.

Cette affaire, habilement conduite avec une si noire perfidie, préoccupait d'autant plus Chilpéric que Frédégonde présidait plus à toutes ses impressions. Il importait beaucoup au premier que Grégoire fût innocent, puisque son propre honneur s'y trouvait engagé ; l'autre, au contraire, l'aurait voulu coupable, pour exercer sur lui une de ces vengeances implacables qui lui coûtaient si peu. On se décida à faire juger l'illustre accusé par une assemblée ecclésiastique qui fut indiquée en effet à la maison royale de Braine-sur-Vesle (**31**) ; mais sa tenue fut un peu différée par d'autres événements qu'il nous faut raconter ici.

Gontran s'allie au jeune Childebert, et lui promet son héritage.

Gontran, roi de Bourgogne, ayant perdu ses deux fils, se voyait sans héritiers, et craignit qu'après sa mort son territoire et ses sujets ne tombassent aux mains de son frère Chilpéric, dont le gouvernement ne pouvait garantir le bonheur de ses peuples. Il résolut donc de pourvoir à sa succession en s'associant son neveu le jeune roi d'Austrasie, qui n'avait guère alors que sept à huit ans. Une entrevue avait réuni les deux princes, dont les leudes avaient promis de maintenir cette convention tout à l'avantage de leur pays. Le premier effet de ce pacte de famille fut que les Austrasiens, désormais assurés d'une alliance, firent

sommer Chilpéric d'évacuer Poitiers, dont il venait de s'emparer. L'usurpateur reçut cette injonction avec une fierté qu'accompagnait un refus formel. Gontran, toujours pacifique, recula alors devant une guerre qu'il lui coûtait toujours d'entreprendre, et les Austrasiens n'osèrent seuls attaquer Chilpéric. Mais la diplomatie a toujours eu ses moyens détournés pour atteindre à un but politique. Ce que la régence de Childebert n'avait pu obtenir par des négociations, elle tâcha de l'emporter par la ruse, en ménageant au roi de Neustrie une guerre dont les résultats pourraient aboutir à la même fin.

Gnerre de Chilpéric et des Poitevins en Bretagne contre Waroc.

On suscita donc du côté de la Bretagne une difficulté supposée capable d'une grande influence sur le Poitou : c'était la révolte inspirée à celui des comtes de cette contrée qui y possédait Vannes et tout le reste de la côte méridionale. Ce comte était Waroc, fils de ce Macliou que nous avons vu en 574 donner asile à Leudaste. Tout à coup, cédant aux répugnances qu'il avait toujours eues pour le joug que des traités lui avaient imposé envers Chilpéric, Waroc refusa de payer le tribut qu'il devait pour sa ville de Vannes, et de continuer à en rendre hommage : on lui avait fait espérer qu'il ne serait pas difficile de s'affranchir à l'aide des troubles domestiques de la famille royale (**32**). Nous avons pu observer déjà plusieurs fois qu'en ce temps-là les armées se composaient de divers corps réunis au besoin sur les ordres du prince et pris dans chacune des provinces de sa domination. Ces troupes étaient concentrées sur un point désigné, et commandées par un ou plusieurs généraux choisis au gré du souverain. Chilpéric, à la nouvelle de cette rébellion, fit donc lever des troupes dans toutes ses provinces limitrophes de la Bretagne, savoir la Touraine et le Poitou, l'Anjou et le Maine. Il y adjoignit des compagnies armées de Bajocassiens (**33**), petit peuple placé sur le rivage le plus septentrional de la Normandie actuelle. En qualité de gens toujours plus ou moins soumis, mais exposés d'autant plus volontiers par les chefs

que les troupes indigènes, on avait pour habitude de leur assigner dans la guerre les postes avancés, où ils avaient à soutenir le premier choc. C'est ce qui fut fait encore, et au détriment de l'expédition. Waroc attendait l'ennemi sur les bords de la Vilaine (34), en avant de Vannes, qu'il fallait surtout couvrir. Les Français s'étaient portés vis-à-vis son camp, sur l'autre bord. C'était à la tombée de la nuit. Le comte en profita pour passer, à la tête d'un corps considérable de ses gens, un gué qui lui était connu, vint donner brusquement sur l'avant-garde des Saxons, l'enleva, et en fit un grand carnage. Le désordre se communiqua aussitôt aux troupes postées en arrière, qui battirent en retraite. C'était le cas pour le vainqueur de poursuivre l'ennemi. Mais il ne s'était pas préparé autant à attaquer qu'à se défendre ; d'ailleurs, il pouvait craindre qu'une invasion sur le territoire neustrien ne lui attirât des embarras sérieux, et, après trois jours, ayant appris que les généraux de Chilpéric se disposaient à une revanche, il se décida à signer un traité qui le remettait dans sa première dépendance. Les Poitevins revinrent donc dans leur pays ; mais, comme leurs associés dans cette expédition, ils eurent plus à souffrir de la paix que de la guerre qu'ils avaient faite bien malgré eux (a).

Elle n'a aucun résultat.

Le roi, en faisant publier le ban qui appelait à lui les troupes des provinces désignées, avait agi, selon ses habitudes de despotisme, sans égard aux privilèges des pauvres et des clercs : il les avait tous appelés, aussi bien que les laïques et les réserves ordinaires : ce qui, outre l'inconvénient de dépeupler les églises, laissait toutes les familles sans chefs et les travaux de la terre interrompus. Aussi cet ordre, en Poitou comme ailleurs, était demeuré sans résultats, et pas un clerc, pas un laboureur ne s'y était résigné. Mais ils avaient affaire à un maître qui opérait moins par la justice que par la force, et qui trouvait

Injustice de Chilpéric, et ses impôts excessifs.

(a) Greg. Turon., lib. V, c. XXVII.

toujours des moyens de se faire obéir. Dans cette conjoncture, il adopta celui qui grossissait mieux ses trésors déjà immenses. Il condamna à de lourdes amendes tous ceux qui s'étaient montrés récalcitrants, et ce fut une plaie nouvelle ajoutée à tant d'autres, que l'excès des impôts et les exactions arbitraires des officiers du fisc rendaient insupportables aux malheureuses populations. Il fallait que ces charges fussent bien lourdes, pour que l'horrible Frédégonde, obligée un jour de rentrer en elle-même quand Dieu l'avait privée en quelques jours de ses trois enfants, consentît à reconnaître devant son mari que le Ciel la punissait par ce deuil des malheurs qu'ils infligeaient à leurs peuples, et l'exhortât à soulager ses sujets de ces redevances injustes qui compromettaient leur propre salut (a).

Leudaste privé de son gouvernement de Touraine.

Pendant les diverses phases de cette guerre si courte et si inutile, Leudaste était revenu à Tours, continuant d'y tramer à loisir la perte de saint Grégoire et celle de Frédégonde, s'il était possible. Cette préoccupation n'ôtait rien à son activité ordinaire pour le mal. Ses prévarications en tout genre n'avaient plus de bornes, et ses vexations surtout étaient devenues un continuel sujet de terreur pour les faibles et de dégoût pour les honnêtes gens. Ceux-ci ne crurent pas devoir souffrir plus longtemps ces monstrueuses abominations d'un homme à qui rien n'était sacré, ni la religion ni la pudeur publique, ni l'honneur des femmes, ni la vie de ses justiciables.

Une députation fut envoyée secrètement à Chilpéric pour lui demander justice en lui donnant des preuves incontestables des faits mis à la charge du comte.

Le roi écouta les députés, mais il n'oubliait pas que le temps était venu de réunir à Braine les évêques chargés d'examiner les griefs portés par Leudaste même, contre le métropolitain de Tours (35). Il chargea donc Ansouald, un

(a) Greg. Turon., lib. V, c. XXIX.

de ses leudes en qui il avait plus de confiance, d'aller sur les lieux compléter ses renseignements. Ils furent tels que le prince reconnut la nécessité d'une détermination sévère, mais avant tout il voulut en finir entre l'accusateur et l'accusé.

Saint Grégoire de Tours au concile de Braine. Il y est justifié.

Ce dernier n'eut pas de peine à se disculper, n'ayant pour juges que des admirateurs de sa sainteté. On s'en rapporta donc à sa conscience, on n'exigea de lui que de célébrer trois messes à trois autels différents, et qu'avant de commencer chacune d'elles, il répétât le serment de n'avoir pas prononcé les paroles qu'on lui imputait contre la reine.

Chute de Leudaste.

L'accomplissement de cette condition rendit au prélat les bonnes grâces du roi qui, indigné contre Leudaste, l'accusa à son tour d'avoir calomnié son évêque. Or, la peine canonique contre un calomniateur était l'excommunication. Elle fut prononcée contre lui en même temps que le roi le destituait de son titre de comte, et, afin de réparer au plus tôt le mal que ce grand prévaricateur avait fait dans sa malheureuse province, et pour donner à Grégoire une preuve qu'il avait recouvré sa confiance, il permit à l'évêque et aux Tourangeaux de choisir un autre gouverneur de la province. Un seigneur de race gauloise fut désigné dans une assemblée générale. C'était Eunomius, honoré dans le pays et renommé par sa bravoure et ses vertus.

Eloge de Chilpéric et de Frédégonde prononcé dans le concile par Fortunat.

Un curieux épisode du concile de Braine mérite d'arrêter ici notre attention. Fortunat, fidèle à sa vocation de poète, ne laissait échapper aucune occasion de faire des vers. Il obtint (ou peut-être on lui suggéra) d'en adresser une assez longue pièce à Chilpéric dès l'ouverture du concile. Ce qu'une telle démarche avait d'inusité, et par cela même d'étonnant, disparaissait aux yeux sagaces des Pères qui ne voyaient pas sans chagrin produire devant eux comme accusé un de leurs plus saints et plus illustres collègues. Ce fut donc une occasion pour Fortunat de prendre adroitement la défense de Grégoire, qu'on savait son ami, et pour l'innocence duquel il espérait combattre avec succès.

En effet, on peut croire qu'outre les preuves juridiques énoncées en faveur du saint évêque, les vers élogieux du poète poitevin n'auront pas déplu à ce roi qu'il fallait flatter pour obtenir sa justice, à cette reine qui ne méritait pas plus les louanges que son illustre mari, mais qui, en sa double qualité de femme et d'hypocrite, se contentait d'une victime à défaut de deux. Voilà pourquoi le panégyrique dépasse de trop haut les bornes de la vérité quant à Chilpéric, et n'est pas même supportable en ce qui regarde Frédégonde. Sans doute on ne peut nier ce que dit le poète de la race illustre de ce prince qui l'écoute avec complaisance, ni de son courage dans les combats, ni de la gloire mondaine qui entoure son nom : « ses défaites même dans les combats ne sont que des vicissitudes auxquelles tout homme est soumis ; ses revers n'ont fait que rehausser sa dignité. Il n'en est pas moins la force de la patrie contre les barbares qui la convoitent, la justice personnifiée et l'esprit distingué qui cultive en même temps la théologie et les lettres ». Cependant, au milieu de ces fumées de l'encens royal, d'utiles et sérieuses leçons surgissent pour l'honneur de la conscience poétique : « Des biens que le prince possède, il n'en est pas un qui ne vienne de Dieu : donc il faut l'adorer et le servir. C'est le moyen d'en obtenir de nouvelles grâces, de voir finir pour toujours les fléaux qui ont désolé le royaume, les champs se couvrir d'abondantes moissons et la paix consoler les peuples de leurs malheurs, le prince lui-même régner sur des sujets fidèles, sur des ennemis domptés par son bras, et devenir le chef sublime de la catholicité ». A la rigueur cela pouvait se dire, les louanges couvraient d'imposantes leçons, et leur exagération même, montrait l'homme sous des dehors où il n'était pas en tout invulnérable. Au reste l'avocat s'appliquait (a) aussi à capter Frédégonde, mais son éloge, sous quelque face qu'on le vît, était plus difficile encore, et toute louange paraissait claire-

(a) Greg. Turon., lib. VI, c. L.

ment ne s'adresser à elle que parce qu'elle était plus redoutable. A entendre le poëte, elle était l'ornement du règne pour les mœurs, la prudence, le génie du commandement; par sa générosité, par sa fidélité conjugale, elle était l'honneur du roi et la gloire de sa maison! Elle est bien plus : n'est-ce pas elle qui obtient tout du Ciel pour son époux qu'elle recommande si souvent à Radégonde?... »

Telles furent les louanges données à pleines mains, comme autant de lys, par le poëte des cours. Ceux qui connaissent les deux époux qui les reçurent, dit un savant et sérieux critique, peuvent juger si elles furent justement appliquées. Il faut donc croire, avec ce même annotateur, que nous suivrons volontiers, que Fortunat consentait bien à sacrifier aux circonstances le sentiment de la vérité et que, pour en venir là, il ne crut devoir refuser ni à Chilpéric, ni à Frédégonde une satisfaction de vanité qui devait les adoucir en faveur d'un évêque dont l'amitié ne lui était pas moins précieuses qu'au monastère de Sainte-Croix (a). Nous expliquons la chose sans nous hasarder à la justifier dans ce qu'elle avait d'excessif.

Leudaste convaincu de haute trahison.

Revenons aux suites du concile de Braine.

Leudaste, convaincu de haute trahison, devait être amené devant le concile pour y entendre la sentence qui le privait de la communion des fidèles. Mais il en avait redouté une autre plus grave à ses yeux, et s'y était soustrait par la fuite, laissant aux mains de Frédégonde ses malheureux complices les deux Riculfe : de ces deux misérables, également odieux par leur inconduite publique et par leur intervention dans les déboires de leur évêque, le premier, prêtre orgueilleux et brouillon, fut relégué dans un monastère : le second moins protégé par son titre de sous-diacre, et dont le rôle s'était compliqué d'ailleurs d'une plus insigne méchanceté, fut condamné à perdre la vie. Durant cette suprême expiation le cœur de saint Grégoire,

Châtiment des deux Riculfe.

(a) Cf. Fortunat, *Miscell.*, lib. IX, c. I; *Cum not.*, D. Ruinart, ad. Migne, col. 294 et suiv.

tant injurié par lui, se remplit de pitié, et il obtint qu'il ne subirait pas la mort. Mais d'après son propre récit, empreint d'un profond sentiment de commisération, on se prend à croire qu'il eût mieux valu pour le coupable mourir d'un seul coup, que de traverser les cruels supplices dont Frédégonde sembla se délecter sur lui, et que le charitable évêque ne put lui éviter. Les mains liées par derrière, il fut suspendu à un arbre et y resta six heures durant; après quoi, couché par terre, entre des poulies qui distendaient ses membres, il fut frappé à coups de bâtons, de verges doublées de lanières de cuir, et cela non pas seulement par un ou deux bourreaux, mais par autant d'hommes qui voulaient s'y prêter. C'est pendant ces tourments que l'infortuné se décida à dévoiler les calomnies de Leudaste dont les fatales confidences l'avaient entraîné au crime et à la peine qu'il en subissait (a).

Leudaste, chef de brigands.

Leudaste, furieux de se voir dévoilé, n'espéra plus, même par ses fourberies ordinaires, rentrer en grâce près du prince outragé par lui. La seule pensée de Frédégonde le faisait frémir, et il commença à mener, déguisé sous un costume obscur, la vie d'un proscrit et d'un vagabond. Séparé d'une femme qu'il avait épousée à Tours, et digne d'un autre époux par ses vertus et ses sentiments, dépouillé de ses biens, que la populace avait pillés en apprenant la nouvelle de sa disgrâce, il s'était réfugié successivement à Paris, à Tours, à Bourges, et enfin à Poitiers, dans la basilique de Saint-Hilaire. Qui croirait que là, dans un asile dont le caractère sacré eût dû au moins le retenir, à deux pas du monastère où une reine de France donnait l'exemple des plus hautes vertus, il osa songer à récupérer quelque chose de son immense fortune par les plus ignobles moyens? Il ne craignit pas de se former une bande de voleurs qu'il dirigeait lui-même dans une suite de brigandages. Chaque nuit il dévastait les maisons de campagne

(a) Greg. Turon., lib. VI, c. L.

voisines de Poitiers, se réservant la plus grande part de ce pillage, et encourageant par le reste les satellites qu'il gardait à ses gages pour de nouvelles expéditions. Cette audace répandait la terreur autour de lui. Personne n'osant l'aborder, au risque d'encourir ses colères toujours redoutables, il en vint à se livrer à des adultères publics jusque dans les cloîtres même de l'église. Il fallut toute l'autorité de sainte Radégonde pour l'en faire expulser par des gardes mandés exprès. Qu'avait à faire, disait l'auguste femme, dans ce pieux asile, un excommunié qui n'y avait plus droit, et qui, eût-il pu l'invoquer justement, méritait d'en être chassé pour ses hideuses profanations? Il fallut donc céder. L'incorrigible criminel, évincé pour la seconde fois par le crédit de la sainte, se trouva obligé à nouveau de mener une vie errante que ses ruses diaboliques surent encore améliorer quelque temps. Mais il fallait que la Providence en finît avec tant de scandales, et le fît donner de lui-même, en dépit de ses nouvelles hardiesses, dans le piége où il devait succomber.

Leudaste parvient à rentrer à Tours.

Dans ses courses hasardeuses, il ne manqua pas de rencontrer certains seigneurs dont le caractère encore plus ou moins sauvage s'éprit de cet étrange coureur d'aventures, à qui ses hardiesses avaient ouvert tant d'abîmes, et qui s'en était toujours tiré si adroitement. Apparemment que pour ces têtes encore indomptées, en qui l'audace servait seule l'emploi de la framée et de la lance, c'était une telle bravoure qui faisait les héros. Ils se mirent donc à son service, et, sur ses instances, ils pressèrent de tant de sollicitations les évêques, Chilpéric, et Frédégonde elle-même, qu'ils parvinrent à faire lever la sentence d'excommunication si bien méritée. Frédégonde seule, comme on pouvait s'y attendre, refusa cette faveur à celui qu'elle n'avait pas cessé de regarder dans sa personne comme le plus cruel ennemi de Dieu et de ses propres institutions.

Muni de cette sauvegarde et méditant quelque ruse pour rentrer tôt ou tard dans les bonnes grâces de la reine, Leudaste

obtint du roi de revenir à Tours, d'y reprendre sa femme et d'y demeurer, et n'eut rien de plus pressé que de faire présenter à saint Grégoire les lettres épiscopales et celles du roi qui lui rendaient une sorte d'état civil. Il sollicitait aussi que le prélat apposât sa signature près de celles de ses collègues. Mais le saint évêque connaissait Frédégonde ; il n'était pas bien sûr qu'elle ne gardait pas contre lui plus ou moins de rancune pour le crime qu'il n'avait pas commis, mais dont c'était trop d'avoir été accusé. Il refusa donc d'admettre Leudaste à la communion dans son Eglise avant de s'être expliqué pourquoi aux autres assentiments n'était pas joint celui de la reine. Il voulait expliquer ce mystère, et dépêcha un exprès vers Frédégonde : celle-ci par le retour immédiat de l'envoyé priait l'évêque de ne point accepter dans son Eglise, ni recevoir au baiser de paix l'échappé de Braine qui en avait disparu sans qu'elle eût pu régler définitivement avec lui.

Ses nouvelles intrigues.

Ces derniers termes révélaient nettement des projets sinistres : le bon pasteur en conçut de graves inquiétudes, et pour concilier sa charité avec le besoin de ne pas se compromettre devant la cour, il prévint le beau-père de Leudaste, le conjurant d'inspirer à son gendre des précautions pour sauver sa vie, et d'attendre au moins pour se faire remarquer que le temps eût adouci une colère dont il devait encore craindre les effets.

Mais Leudaste suivit fatalement son propre conseil plutôt que celui d'un saint qui lui avait donné tant de preuves d'un charitable intérêt, et qui se vengeait par un bienfait nouveau des noirceurs d'un implacable ennemi. Incapable de croire à une telle générosité, il espéra s'emparer de l'esprit du roi et l'alla trouver sous les murs de Melun que le prince assiégeait par une raison qu'il est bon d'exposer avant d'aller plus loin.

Sièges de Bourges et de Melun par les troupes de Chilpéric.

Le roi de Neustrie ne s'était point alarmé d'abord du traité d'alliance conclu en 577 entre son frère Gontran et son neveu Childebert. Mais après la mort de ses fils, il

songea à séparer les deux contractants et à rapprocher de lui le jeune roi d'Austrasie, dont l'amitié lui paraissait préférable à celle de Gontran. Des intrigues causèrent bientôt une rupture, et la régence d'Austrasie, qui espérait plus de Chilpéric que de son frère, n'hésita pas à abandonner celui-ci, à qui la guerre fut aussitôt déclarée. Le but de ce nouveau soulèvement était, dans l'esprit de Chilpéric, de s'emparer de la Bourgogne, et de la réunir à ses Etats. Pour l'atteindre, il fallait se rendre maître de Bourges et de Melun, deux villes importantes dont la soumission entraînerait celle de beaucoup d'autres. De nouvelles levées d'hommes se firent donc en Aquitaine. Bérulfe, Duc de Poitiers, conduisit celles de sa province, qui pénétrèrent dans le Berry par la route de l'Est. Le siège en fut fait par lui, secondé par les ducs de Bordeaux et de Toulouse. Dans le même temps, Chilpéric en personne assiégeait Melun. Ces opérations de stratégie tirèrent en longueur, parce que la science militaire des généraux n'allait pas encore jusqu'à leur faire prendre des villes bien défendues. En effet, le succès ne répondit pas aux espérances des envahisseurs. Gontran, sachant que pour se désennuyer des longueurs du siège les troupes de Chilpéric s'amusaient à dévaster les campagnes autour de Melun, marcha contre son frère, l'attaqua vigoureusement, et tailla en pièces une grande partie de son armée. Chilpéric, aussi faible après une défaite que violent quand il se trouvait le plus fort, parla de faire la paix, et fut écouté par Gontran, qui ne faisait jamais la guerre que malgré lui. Tout s'arrangea donc, excepté les affaires des malheureuses populations du Berry et de l'Ile-de-France, qui furent ruinées pour longtemps : le pays ravagé, les campagnes dévastées, les femmes outragées, les hommes changés en esclaves, étant le seul dédommagement donné à des troupes indisciplinées, appelées à l'improviste, et qui ne suivaient leurs chefs que dans l'espérance de riches dépouilles et de tous les excès que semblait autoriser le droit du plus fort.

Bérulfe, comte de Poitiers, y prend part.

Chilpéric donna pour surcroît aux grandes calamités de ses peuples, l'établissement d'un impôt dont ses sujets n'avaient jamais été grevés; ici il est bon, avant d'entrer dans ces détails, de prendre une idée juste de ce qu'était alors le système des impôts publics.

Nouveaux impôts de Chilpéric.

Toute imposition était foncière. Les nobles en étaient exempts, aucune redevance n'étant faite sur leurs propriétés, et comme cette classe comprenait partout les hommes de la race germanique ou franque, les gallo-romains seuls payaient au fisc une valeur annuelle prise sur les terres. Pour la levée de ces impositions, rien n'avait été changé depuis l'organisation établie par la conquête romaine; l'époque annuelle de la levée, les agents chargés de la faire, la base sur laquelle on l'exigeait dataient déjà de cinq siècles et plus. En vain maintes fois les rois et leurs agents en cette matière s'étaient efforcés de comprendre dans le cadastre des terres imposables les propriétés de ces riches seigneurs qui trouvaient dans leur position élevée et l'habitude des armes le privilège d'une exemption illégale mais énergiquement soutenue. Il faut bien attribuer aussi à la faiblesse de l'administration publique l'irrégularité des perceptions, et le peu de rendement des taxes.

Système fiscal de cette époque.

Il y avait longtemps que le fisc était dans cet état permanent d'impuissance à l'égard des contribuables, lorsqu'en 580, Frédégonde, qui gouvernait autant que son mari, s'avisa de recourir, par décrets de celui-ci, à un recensement général des taxes qui restaient les mêmes depuis plus de trente ans. Comme toujours, les officiers du trésor exagérèrent d'autant plus leurs exigences, qu'ils avaient soin de trouver leur profit dans le résultat des levées d'argent. Parmi eux était le Référendaire Marcus, que son titre chargeait de tenir les registres publics et de rapporter au roi les réclamations des sujets imposés. Aussi habile à grossir les taxes qu'à s'en attribuer une large part, il se livra sans mesure au recensement des terres et des personnes. La Touraine, le Poitou, le Limousin le virent tour à tour

parcourir leurs villes principales, et pousser à un tel point ses exactions qu'il y eut en certaines provinces, à Limoges surtout, des résistances qui le forcèrent à fuir. Il y perdit ses registres, abandonnés à la hâte, et que la population se hâta de brûler. Mais les choses durent prendre bientôt une autre face. Chilpéric et Frédégonde irrités, tirèrent une vengeance sanglante de cette révolte inconsidérée ; la ville dut payer de bien plus fortes sommes que d'abord. Ce qui exaspérait le plus dans ce moyen de se faire de l'argent, c'était la taxe sur la vigne, ressource nouvelle, qui devait produire jusqu'à une cruche de vin pour chaque arpent [a], c'est-à-dire quatre-vingts mètres carrés.

De là des irritations et des révoltes qui ne furent réprimées, en plusieurs villes et à Poitiers même, que par de cruels châtiments. Vers le même temps, le roi fit arrêter à Poitiers des ambassadeurs de Mirion, roi de Galice, qui s'y étaient reposés en se rendant vers le roi de Bourgogne pour une mission dont on ne dit pas l'objet [b]. Un caprice, un soupçon de cet étrange souverain suffisait pour de telles violences, et il les fit conduire à Paris où ils gardèrent une prison d'un an. A toutes ces préoccupations publiques vinrent se joindre des calamités d'un autre genre. Des inondations, des tempêtes, dévastèrent la France, où des contrées entières virent les demeures renversées, les moissons détruites, les plantations arrachées par des cyclones qui tuèrent un grand nombre d'hommes, et ravagèrent les campagnes devenues méconnaissables et stériles. Un jour, chassé par les orages de quelque forêt voisine, un loup pénétra dans la ville de Poitiers : on en ferma les portes et l'animal fut tué en laissant dans toutes les âmes un sentiment de terreur superstitieuse qui ne fut pas peu augmenté par une éclipse de lune (**36**) et l'apparition d'une comète. Enfin une maladie contagieuse, qu'on regarde comme une sorte de typhus, tourmenta la malheureuse cité qui garda cette

(*a*) Greg. Tur., lib. V, c. XXVII. — Frédégaire, c. LXXX.
(*b*) Aimoin, *Hist. Franc.*, lib. III, c. XXXIII.

désolation pendant plusieurs semaines, et vit mourir beaucoup de ses habitants (a).

C'est lorsque Chilpéric était encore devant Melun que Leudaste se décida à l'aller trouver. Parmi les officiers qui entouraient le prince, il retrouva beaucoup de ses anciens compagnons d'armes, et ces mêmes dehors qui les avaient séduits autrefois, lui valurent de leur part et de celle des troupes, des manifestations qui dictèrent au roi sa conduite envers le nouveau venu. Il fut pour lui très indulgent, affable même, et conseilla à l'impudent de ne pas se fier à paraître encore devant la reine, et d'attendre que son courroux eût pu se calmer avec le temps. L'avis était bon, mais donné à un homme incapable de le suivre, et qui ne consultait jamais tant la prudence d'autrui que les premières impressions de son orgueil. Le roi donc retournant à Paris après la paix conclue, Leudaste s'y arrêta au lieu d'en disparaître aussitôt, et quand, un dimanche matin le couple royal assistait à la messe à la cathédrale, il osa fendre la foule et aller se jeter aux pieds de la reine en implorant son pardon. Celle-ci se récrie et se détourne de lui; elle conjure son époux de la délivrer de ces importunités audacieuses; un tumulte affreux se répand dans l'église; le Saint Sacrifice est interrompu. A la faveur du désordre, Leudaste se sauve, et comme s'il ne pouvait échapper à un piége tendu par lui contre lui-même, que pour tomber dans une autre aberration, il se persuade que la reine s'apaisera aisément si de riches présents tentent sa cupidité bien connue, et il va de magasin en magasin choisissant, avec une morgue incorrigible, les bijoux et les étoffes de prix dont il proclame tout haut la destination. Pendant qu'il se livre à ces soins, la foule sort de la cathédrale entourant le cortége royal. L'œil exercé de Frédégonde découvre son ennemi qu'elle semble ne pas voir, mais à peine rentrée au palais, elle ordonne qu'on le lui amène chargé de fers. Cerné bientôt par les

Fin tragique de Leudaste, victime de Frédégonde.

(a) Greg. Turon., lib. V, c. XLII.

exécuteurs de ces ordres, Leudaste tire son épée, se défend en désespéré, mais accablé par le nombre, il est blessé à la tête et renversé ; puis, échappant à leurs efforts, il prend la fuite, veut traverser un pont sur la Seine, s'embarrasse dans les planches mal jointes du tablier et, s'y casse une jambe. Pris de nouveau, couvert de sang, il est garrotté et mené au palais.

Violences de la reine et de Chilpéric.

Ici se manifeste un de ces raffinements de cruautés dont il ne faut pas accuser la barbarie du siècle, où peu de bourreaux en eussent inventé de pareilles, mais bien cette Frédégonde, toujours capable de tout en ce genre, et l'indigne époux qui la craignait jusqu'à céder à ses plus horribles instigations, quand il avait à se faire pardonner quelque indulgence passagère, dont il fallait qu'elle se dédommageât. N'écoutant donc plus que son caractère de tigre, Chilpéric conçut un plan que l'histoire ne saura jamais assez lui reprocher. Il se proposa d'infliger à son prisonnier des tortures raffinées ; mais l'état du blessé ne le permettant pas sans qu'il succombât aux premières rigueurs, il envoya des médecins pour le soigner jusqu'à ce qu'un retour suffisant de ses forces le rendît capable de subir de plus longs tourments. Il y eut plus. On le fit conduire dans une des fermes royales des environs, où un air plus pur contribuerait plus promptement à le guérir. Mais l'événement déjoua ces affreux calculs. La gangrène s'empara des plaies et bientôt on n'eut plus à attendre qu'une mort prochaine. A cette nouvelle l'horrible mégère s'exaspéra : elle voyait lui échapper une proie qu'elle s'était promise, et ne voulut pas être privée de cette cruelle jouissance : le peu de vie qui restait au malheureux, elle voulut du moins en disposer et le lui ravir. Elle le fait tirer de son lit, étendre par terre sur le dos ; on pose sur sa nuque une énorme barre de fer ; avec une autre barre on lui écrasa la face, jusqu'à ce qu'enfin il rende le dernier soupir dans ce supplice atroce autant qu'inouï [a].

(a) Greg. Turon., lib. VI, c. XXII.

Graves leçons à tirer de ces grandes chutes.

Ces colères despotiques, si bien servies par l'habitude des crimes et l'horrible abus d'un pouvoir égoïste jusqu'à la férocité, n'en sont pas moins le châtiment mérité d'une vie où tous les vices s'étaient mêlés, où aucun crime n'avait été épargné pour la fortune d'un des plus indignes parvenus qui ait souillé de son nom et de ses actes les pages, pourtant si souvent hideuses, de cette déplorable époque. Pourtant une leçon grave et utile résulte de ces drames aux péripéties inattendues et d'autant plus frappantes. C'est celle des ambitieux sortis de rien, à qui l'hypocrisie astucieuse ménage des voies aussi dangereuses pour eux-mêmes que nuisibles à la paix publique et au bonheur de leurs subordonnés. Dans ces vies scabreuses, les iniquités s'enchaînent aux succès ; la tyrannie orgueilleuse sert les mauvaises passions ; la fougueuse ténacité des prétentions lutte avec avantage contre la bassesse de l'origine, la vileté du caractère et la légèreté impudente des mœurs et des principes : et un jour survient où, après avoir lassé ce que le monde appelle la *fortune,* on doit reconnaître que la patience de Dieu n'est qu'une miséricorde qui attend, mais qu'un moment arrive où elle se change en sévérités implacables, où les contemporains peuvent enfin se détromper, l'avenir s'instruire, et l'esprit humain comprendre par un exemple de plus que la débauche finit par des tourments suprêmes, et que le mépris des lois divines doit s'expier par la honte et par l'asservissement. Après ces tableaux désastreux des plus grandes misères humaines, il faudra nous arrêter à bien saisir le caractère de la société de ce temps.



NOTES DU LIVRE VIII

NOTE 1

Les Huns, *Hunsii,* nation d'origine tartare, habitant le Nord de l'Asie, peu connue des anciens. La guerre et le pillage les occupaient exclusivement avec la chasse. Très nombreux dans leur pays, ils se divisèrent, et une grande partie se tourna vers l'Europe, dont elle envahit les plus belles contrées en y portant le ravage et la mort. Au vᵉ siècle, ils ont pour roi Attila, si renommé par sa férocité et son génie aventureux; mais, après la mort de ce prince, son peuple s'éteignit peu à peu en se mêlant aux autres nations que l'instinct du pillage jeta contre les Gaules, l'Italie, et les autres contrées de l'Europe.

NOTE 2

Les Lombards, *Longonbardi,* étaient nommés ainsi par les peuples méridionaux de l'Europe à cause de leur longue barbe. Ils sortirent de la Scandinavie (Suède et Danemarck) pour se jeter dans l'Europe septentrionale, où ils habitèrent la Pannonie ou Hongrie jusque vers le milieu du viᵉ siècle. Narsès, général de Justinien, les appela en Italie sous prétexte d'en expulser les Goths; mais ils y travaillèrent bien plus à leur profit, car, sous la conduite d'Alboin, leur roi, ils s'emparèrent de Pavie, et y établirent le centre du royaume de Lombardie, qui dura deux cents ans, ayant succombé sous Charlemagne, qui délivra la Rome des Papes de leurs hostilités. On doit à leur Code une grande partie des lois adoptées par les monarchies naissantes de l'Europe.

NOTE 3

Avignon, *Avenio,* ville de 25,000 âmes, chef-lieu du département de Vaucluse, ancienne capitale du comtat Venaissin. Sous les Romains, elle devint une colonie florissante. Elle fut d'abord classée par eux dans la Gaule narbonnaise, puis dans la seconde Viennoise.

NOTE 4

Ce titre était alors affecté aux ducs ou gouverneurs des provinces du royaume de Bourgogne. (V. Daniel, *Hist. de Fr.,* ad ann. 570.)

NOTE 5

Sichard, ancien fief relevant de la châtellenie de Cerizay, village de la commune de Vivonne, se compose maintenant d'un moulin et d'un bois qui portent son nom, dans la commune d'Anché (Vienne). Les plus anciens actes qui en parlent sont de 1080. Les restes du camp retranché sont encore très reconnaissables. (Rédet, *Diction. de la Vienne.* — D. Fonteneau, XLII, 299.)

NOTE 6

Ces faits ne sont racontés nulle part avec la suite que nous leur donnons dans ce récit. Mais entre ces noms propres et des détails non contestés, il y a des coïncidences qui ne permettent pas d'hésiter, et dissipent les obscurités qui s'étaient faites jusqu'à présent autour de ces intéressants épisodes. (V. Greg. Turon., lib. IV, c. XLVI. — De Fleury, *Histoire de sainte Radégonde*, p. 240. — De Bussière, *ibid.*, passim.)

NOTE 7

Hunc consultantem Legati sorte frequenter
Misit ad hispanos Gallica cura viros.

Cura pour *Curia*, contracté par le besoin du vers. *Gallica curia* ne pouvait être que la cour de Chilpéric, neuvième roi de France. De cette ambassade faisait aussi partie un certain Gojon, que cite Frédégaire dans son *Abrégé de Grégoire de Tours*, c. LVII. — Le P. Brower, dans ses *Notes* sur Fortunat, doute que ce Basile soit le même dont le poète fait un si bel éloge. Il est vrai que celui-ci dans l'épitaphe dont nous allons parler ne dit rien de son genre de mort qui n'aurait pas manqué de lui prêter quelques inspirations de plus. Ruinart, au contraire *(Annotations sur Grégoire de Tours)*, penche cependant pour l'opinion que nous adoptons ici.

NOTE 8

Greg. Turon., lib. VI, c. XLVIII. — Il fut question aussi dans cette assemblée d'annuler la nomination non canonique faite par l'évêque de Reims Ægidius, d'un prêtre de Chartres, nommé Promotus, à un évêché de Châteaudun que le métropolitain créait ainsi de lui-même et dans le diocèse d'autrui. L'évêque de Chartres Pappolus, qui appartenait à l'Austrasie, réclama contre cet empiètement, et Sigebert, son roi, seconda sa résistance. Gontran, au contraire, prit le parti d'Ægidius dont il était diocésain. La question ne pouvait être vidée que par le Concile, qui ordonna de rétablir les choses en leur ordre régulier, ce qui n'empêcha pas Gontran de soutenir son évêque

de Reims. Ce conflit fut pour les deux princes un prétexte de plus à des animosités qui se calmèrent un instant quand ils eurent consenti à porter l'affaire devant une assemblée ecclésiastique. De son côté Chilpéric soutenait Gontran contre Sigebert qu'il n'aimait pas, et par conséquent se rangeait contre toute justice dans le parti du nouvel évêque de Châteaudun. C'est pourquoi le concile s'efforça, mais sans succès, de faire entendre raison au roi de France, comme ayant une plus grande autorité. Nous entrons dans ces détails parce qu'il faut connaître l'esprit du temps et le caractère du prince qu'il importe de bien juger.

Note 9

Ce Gondebaud est désigné par Bouchet comme étant alors « comte de Poitiers et lieutenant audit pays dudit Sigebert. » (*Annal.* p. 73.) On expliquerait très bien par cette double qualité qu'il eût été le général en chef chargé de la défense du territoire. Quant au lieu où fut livrée cette bataille, ne serait-ce pas Moussais, village de la rive droite du Clain, dans le canton de Vouneuil-sur-Vienne? On dit bien que Moussais fut surnommé *la Bataille,* parce que les Sarrasins, comme nous le verrons en 732, y furent défaits par Charles-Martel. Mais ce n'est qu'une présomption d'un certain nombre d'historiens que d'autres contredisent en aussi grand nombre. Il y aurait d'ailleurs une raison équivalente pour l'action de 573, puisqu'elle se donna près de Poitiers, et que les troupes de Théodebert venaient de Tours vers la capitale du Poitou : dans ce cas, le surnom donné à Moussais daterait de 573 au lieu de 732. (V. Greg Turon., lib. IV, c. XLVIII, où il raconte en détail ce qui a servi de matière aux récits de Daniel, du comte de Bussière et d'autres.)

Note 10

L'Aisne, *Axona,* prend sa source dans le département de la Marne et se jette dans l'Oise au-dessous de Compiègne.

Note 11

La Marne, *Matrona,* sort du département de la Haute-Marne, à qui elle donne son nom, aux environs de Langres et de Chaumont, et tombe dans la Seine, à Charenton, après 90 lieues de parcours.

Note 12

Pruym ou Pruim, *Prumia,* abbaye fondée en 597 par Pépin le Bref, au diocèse et à 10 lieues au Nord de Trèves. Elle dut son nom à une petite rivière qui la côtoie. Elle reçut la règle de saint Benoît.

NOTE 13

Coulonges, *Colonia*, et, au XIVe siècle, *Colonges*, de *Cholungiis*, petite ville chef-lieu de canton de l'arrondissement de Niort (Deux-Sèvres). Elle a près de 2,000 habitants, et n'est éloignée de Niort que de 20 kilomètres au Nord-Ouest. On la distingue de *Coulonge-Thouarsais* par son surnom des *Royaux*, colonie royale, qui remonte peut-être à quelque possession royale du lieu. On ne peut douter, au reste, que ce Coulonge ne soit fort ancien, et il nous semble que, eu égard à son nom latin, il pût être, dès le Ve siècle, une colonie de ces Teifales qui habitèrent alors plusieurs points de notre pays. Il eut une paroisse du nom de Saint-Etienne, dont la fête patronale est au 3 août, et qui devint un prieuré de l'abbaye de Nieuil-sur-l'Autise, Ordre de Saint-Augustin, vers la fin du XIe siècle. Après le démembrement du diocèse de Poitiers en 1317, elle fit partie de celui de Maillezais, aussi bien que Nieuil, et fut soumise à l'archiprêtré d'Ardin.

NOTE 14

L'agréable manoir de Saint-Goar si longtemps négligé est devenu, vers 1880, la propriété de M. Henri Lafosse, qui lui a rendu avec beaucoup de goût le confortable qui en fait une des plus jolies habitations des environs de Niort.

NOTE 15

Ansoulesse, *villa Ensoletia*, en 934, était un prieuré de Saint-Cyprien, situé dans la paroisse de Montamisé qui a aujourd'hui juridiction spirituelle sur le château de la Roche-de-Bran, propriété de la noble et ancienne famille des Peyrusse des Cars, qui a donné au XVIe siècle un évêque au siège de Poitiers. Une antique dévotion qui s'est effacée, y était celle de sainte Quitère ou Aquitaire, honorée dans l'église de Montamisé, et qui avait donné lieu à un pèlerinage annuel dans l'église paroissiale, où cette sainte avait une chapelle. Cette sainte était originaire d'Aire en Gascogne, et était très vénérée dans ce pays et dans l'Agenais, où l'on faisait sa fête le 22 mai, au double titre de vierge et de martyre. L'abbaye de Saint-Maixent et celle de la Trinité de Poitiers possédaient des terres sur cette même paroisse. (*Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XIII, 396 et suiv.)

NOTE 16

Montamisé, *Mons Tamiserius*, dont le nom a été si souvent dénaturé dans les actes depuis le Xe siècle, et qu'on écrit généralement aujourd'hui comme il l'est ici, est le chef-lieu d'une commune

de 1,000 âmes, à 8 kilomètres Nord-Est de Poitiers, dans le canton de Saint-Georges. Son église de Notre-Dame, plusieurs fois retouchée, indique une construction des XIe et XIIe siècles, mais qui ne doit pas être la première, car on trouve les noms de ses seigneurs et de son église dès le milieu du Xe. Il est probable que la fondation de cette église venait du Chapitre de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers, car elle relevait encore, avant 1789, de cette collégiale, et le seigneur y avait le droit de haute justice.

NOTE 17

Vitry, *Victoriacum*, qu'il ne faut pas confondre avec un autre Vitry de l'Orléanais, nommé dans les chartes *Victriacum*. Celui dont nous parlons était une maison royale appelée *Villa publica*, situé entre Douai et Arras, sur la Scarpe. C'est aujourd'hui un bourg de 2,500 âmes, chef-lieu de canton du Pas-de-Calais, à 4 lieues Nord-Est d'Arras.

NOTE 18

Quelques historiens, avec l'*Art de vérifier les dates*, l'appellent Gondoald et Ansoald. Cette différence vient sans doute des copies manuscrites ou d'une mauvaise traduction, car Grégoire de Tours l'appelle toujours *Gundobaldus*, lib. V, c. I, et lib. VI, c. VIII.

NOTE 19

Braine, alors *Brennacum*, *Brenna* et même *Bibrax*, était une maison royale située à 3 lieues de Soissons, sur la route de Reims. Il y avait un receveur du fisc; elle était arrosée par la Vesle, qui se jette dans l'Aisne, à 2 lieues au Nord. Cette maison royale est plusieurs fois mentionnée par saint Grégoire de Tours, qui s'y défendit en 580, dans une assemblée ecclésiastique, contre les accusations calomnieuses de Leudaste, soutenu par Chilpéric. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton du département de l'Aisne, et du diocèse de Soissons. Une abbaye y fut fondée au VIIe siècle, sous le vocable de saint Yved *(Evodius)*, évêque de Rouen, et réformée en 1180 par l'introduction des Prémontrés. En 1789, elle était en commende.

NOTE 20

L'usage des cloches dans l'Eglise est dû à saint Paulin, évêque de Nole, en Campanie, où il siégeait en 400. Ce ne fut, il est vrai, que vers 550 qu'on l'introduisit en France, mais il s'y répandit si rapidement qu'il était partout adopté vers la fin du VIe siècle, et les

relations de saint Martin avec l'Italie ne permettent pas de douter que son monastère ait adopté l'un des premiers la sainte symphonie si bien faite pour le culte chrétien.

Note 21

Le *Gallia christiana* (II, col. 1274), et après lui Du Tems (*Clergé de France*, II, 459), ont dressé leur catalogue des Abbés d'Ansion en plaçant saint Martin de Vertou le quatrième de tous. En réalité, il serait le cinquième, puisque saint Jouin est évidemment le premier, et que dans leur liste saint Martian serait le troisième, si tant est qu'il ne doit pas être regardé comme étant saint Martin lui-même. Mais il y a dans ce calcul une énorme inadvertance que les doctes Sainte-Marthe n'auraient pas dû commettre. Comment, en effet, placer un si petit nombre de supérieurs à la tête d'une communauté dans un si long espace de deux cent vingt ans au moins? — Saint Jouin fonde son abbaye entre 340 et 350 au plus tard. Saint Martin n'en peut devenir abbé qu'après 575, et dans cet intervalle il n'aurait eu dans sa charge d'abbé d'Ansion que quatre prédécesseurs? (V. *Gall. christ.*, ub. sup). On voit bien qu'il existe là une lacune à signaler, laquelle vient uniquement d'une erreur de chronologie qui n'aurait pas dû échapper à de tels savants. On ne fait pas de doute sur la contemporanéité de saint Léonégisile qui prend l'abbatiat après saint Jouin, et de saint Généroux qui lui succède. Après eux vient un *Martianus* qui est ou n'est pas le même que *Martinus*..., peu importe, car on voit clairement que ces trois ou quatre vies d'hommes dont Sainte-Marthe ne s'étonne nullement, n'ont pu former la chaîne entre le fondateur d'Ansion et celui de Vertou. Ces quatre anneaux auraient donc duré chacun un laps de cinquante années? La seule cause d'une telle exagération est évidemment dans l'absence de plusieurs abbés qui ont disparu des traditions, quand celles-ci, par suite des envahissements des Wisigoths, des Sarrasins, des Normans, des Anglais, et de tant d'autres qui ne valent pas mieux, se seront oblitérées par la perte ou l'altération des archives. C'est un point qu'il ne faut jamais oublier pour se rendre compte des difficultés de ce genre.

Note 22

Truyes, village de 700 âmes, canton de Montbazon (Indre-et-Loire).

Note 23

Céré, village de 1,000 âmes, canton de Bléré (Indre-et-Loire).

NOTE 24

Orbigny, 1,600 âmes, canton de Montrésor, arrondissement de Loches.

NOTE 25

On voit dans l'église du monastère de Sainte-Croix une belle toile représentant saint Euphrone portant la sainte relique dans une belle capse d'or enrichie de pierreries. La communauté avait perdu ce tableau en 1791, avec tous ses biens confisqués par la *Nation* d'alors. Déposée à Saint-Porchaire, cette grande toile, qui n'est pas signée, est redevenue en 1866 la propriété de l'illustre famille de Sainte-Radégonde.

NOTE 26

Plusieurs paroisses sous ce vocable sont disséminées sur le territoire du Poitou, et surtout en Vendée; mais elles ne sont qu'en minorité sous le patronage de saint Germain de Paris. Saint Germain d'Auxerre a aussi les siennes, par exemple à Saint-Germain près Saint-Savin (Vienne). Cette commune de 8 à 900 habitants, et distraite en 1826 de Saint-Savin, qu'elle touche, et dont la Révolution l'avait séparée, est posée sur la rive droite de la Gartempe. Elle est bornée au Sud par la voie romaine de Poitiers à Argenton en Berry. Sa petite église romane, en style du XIe ou XIIe siècle, était un prieuré-cure de l'abbaye de Saint-Savin. Une bulle donnée en 1184 par le pape Lucius III à l'abbaye de Saint-Savin l'indique comme simple chapelle parmi les lieux saints dépendant de l'abbaye déjà célèbre; mais elle était certainement paroissiale à la fin du XIVe siècle, d'après le Pouillé du B. Gauthier de Bruges. — On distingue les deux saints par le jour de la fête patronale des paroisses. Celles qui l'ont le 28 mai sont de saint Germain de Paris; les autres sont du 31 juillet, et de saint Germain l'Auxerrois.

NOTE 27

Le *Sort des saints*. On s'était fait de ce moyen fondé d'abord sur un motif louable de confiance en Dieu, mais dont la superstition avait trop souvent abusé, une sorte de présage infaillible, et l'on s'y abandonnait d'autant plus que maintes fois, en de graves circonstances, Dieu avait paru l'approuver. Ainsi nous avons vu Clovis avant d'entrer dans l'Aquitaine pour y combattre Alaric, envoyer des députés au tombeau de saint Martin, avec de riches présents, pour se le rendre favorable. Les députés, en entrant dans l'église, avaient entendu chanter un verset du psaume 143, où le prophète bénissait Dieu de l'avoir préparé lui-même au combat. Mérouée venait de demander

au même saint de l'éclairer sur le succès de sa fuite; et nous voyons que cette fois encore la prédiction eut bientôt son accomplissement. Il paraît, par un concile tenu à Vannes en 462, que, pour savoir la vérité, on choisissait un clerc qui ouvrait lui-même la Bible et en expliquait le passage plus ou moins conforme à la situation. Ce concile avait interdit cette pratique par ses quinzième et seizième canons, sous peine d'excommunication. La même peine fut renouvelée par le concile d'Agde en 506. Saint Augustin avait condamné et réfuté le même usage, fort accrédité de son temps (354-429); enfin le trentième canon du premier concile d'Orléans, tenu en 511, portait la même peine contre ceux qui employaient ce moyen. Nous voyons que la curiosité, et aussi l'anxiété de certaines positions, faisaient toujours revenir à cette sorte d'augure, qui durait encore au XIIe siècle, quand on voulait conjecturer ce qui arriverait à des évêques nouvellement sacrés. (V. Fleury, *Hist. eccles.*, lib. XVI, n° 18.)

NOTE 28

Saint Germain d'Auxerre était mort en 449, et l'on voit ici qu'en 576 on trouvait déjà des églises dédiées sous son nom.

NOTE 29

M. de Bussière s'est trompé en attribuant ces malheurs à la cité de Tours. Saint Grégoire dit positivement, lib. V, c. XXV : *Chilpericus rex* PICTAVUM *pervasit.*

NOTE 30

Au reste, il y a eu des avis bien divers sur l'innocence ou la culpabilité de Prétextat. Daniel ne le disculpe pas entièrement. Nous avons suivi de près chaque historien, et nous reconnaissons que Grégoire de Tours en a fait le récit le plus véridique aussi bien que le plus circonstancié. Ce qui est plus saillant parmi ces détails, c'est que Frédégonde fit tous les efforts possibles près du saint évêque de Tours pour l'attirer à son parti, contre Prétextat, en lui offrant de grosses sommes d'or, qui déjà lui avaient gagné la plupart de ces juges iniques. (Daniel, I, 245.)

NOTE 31

Braine, *Brennacum, Brinnacum,* était une villa royale, à 3 lieues de Soissons, sur la route de Reims, et sur la Vesle, rivière de Champagne qui a sa source entre Châlons et Sainte-Ménehould (Marne) et son embouchure dans l'Aisne, à 2 lieues Est de Soissons,

vis-à-vis de Condé. Ce lieu était alors bien entouré de murs solides, et une garde continuelle y était faite, parce que les trésors de Clotaire y avaient été renfermés, et que Chilpéric y mettait les siens. Là moururent de maladie les deux fils de Chilpéric, Dagobert et Clodebert. C'est aujourd'hui une petite ville chef-lieu d'un canton de l'Aisne, de 1,500 habitants. Le nom latin dit fort bien qu'on devrait écrire *Brenne*, et non pas *Braine*, comme quelques-uns l'ont fait.

Note 32

On voit dès ce temps-là que les germes du système féodal se développaient sous la domination des rois francs. C'est ainsi que les leudes formant la régence de Childebert s'attribuaient les territoires qu'on les chargeait de gouverner et les rendaient héréditaires dans leur famille.

Note 33

Ce sont les *Bajocasses* de César, habitants actuels de Bayeux, chef-lieu d'arrondissement du Calvados, et ancienne capitale d'un petit pays appelé le Bessin. Bayeux est un évêché suffragant de Rouen, et fondé vers 390. — Grégoire de Tours les appelle *Saxonnes, Bajocassinos*, parce qu'ils avaient été d'abord une colonie de ces Saxons qui, sous l'empire d'Honorius, de Valentinien, et des derniers empereurs d'Occident, avaient fait de fréquentes invasions dans le Nord de la Gaule, et ne s'en retiraient pas sans y avoir laissé quelques colonies. C'est de la même façon que les Teifales s'étaient établis en Poitou et ailleurs vers la même époque. Ces Saxons longtemps païens avaient été récemment convertis au christianisme par saint Félix, évêque de Nantes. On voit par un capitulaire de Charles le Chauve qu'à la fin du IXe siècle il y avait encore sur ce même littoral normand, assez voisin des bouches de la Seine, un pays qu'on désignait toujours sous le nom de Saxe.

Note 34

La Vilaine, *Herius* et *Vicinovia*, rivière dont la source est près d'Ernée (Mayenne); elle passe de là à Rennes, et va se jeter dans l'océan Atlantique, à 6 lieues Est de Vannes, vis-à-vis l'île de Mai.

Note 35

Aucun des historiens qui ont parlé de ces temps si tourmentés n'est d'accord sur les dates qu'il y faut assigner à chacun de ces événements. Il est clair pourtant que tout doit se rattacher ici au concile de Braine, que les chronologistes assignent à l'année 580. — Donc,

tout ce que nous rapportons ici est antérieur à cette année ; la guerre de Bretagne a dû servir d'interstice aux deux phases du procès fait à saint Grégoire de Tours. C'est le seul moyen d'attribuer la destitution de Leudaste à l'année même du concile, quoiqu'il ait été incriminé avant sa tenue.

NOTE 36

Cette éclipse dut se faire le 5 avril 581, à 2 heures 1/2 du matin. — V. l'*Art de vérifier les dates*, in-8°, 2e part., t. I, p. 306.





LIVRE IX

Depuis les premiers développements de l'abbaye de Vertou jusqu'à la mort de sainte Radégonde

(De 580 à 587)

Luttes de l'Eglise de ce temps, victorieuse des désordres publics.

ous avons pu comprendre à divers traits du récit qui précède, quelles luttes l'Eglise avait à soutenir, jusque dans son propre sein, contre les passions des grands et les ambitions qui lui étaient le plus contraires. En dépit des règles canoniques, les rois qui s'honoraient du titre de *Très-Chrétien* semblaient croire que leur autorité ne devait souffrir aucune limite, et ces mêmes princes qui enrôlaient les clercs pour la guerre, qui levaient des impôts dont la charge forçait les populations de s'expatrier, s'attribuaient encore le droit de donner des évêchés à leurs courtisans, de créer pour eux de nouveaux Siéges épiscopaux, et même de les leur donner à prix d'argent. Ils enrichissaient ainsi leur trésor de revenus sacriléges levés sur des pasteurs qui ne savaient ni édifier leurs peuples, ni les instruire, ni les sauver contre les fausses doctrines et les mauvaises mœurs. Menée à la fois par la volonté de fer des princes toujours armés pour leur ambition personnelle, épouvantée par des crimes qui ne coûtaient rien à la perfidie, par des supplices qui n'étaient qu'un raffinement de cruautés sans scrupules, par le mépris de toutes les lois qui protégeaient le petit contre le puissant et le faible contre le plus fort, la société serait infailliblement

tombée dans le chaos d'où l'avait tiré le christianisme, si cette foi, qui doit toujours vaincre, ne l'avait protégée contre ses propres excès, si elle n'était venue opposer d'ingénieuses barrières aux envahissements de l'arbitraire et de la férocité indomptée. Les conciles, le droit d'asile, l'excommunication, s'entouraient heureusement d'un prestige surnaturel que Dieu autorisait par des miracles nombreux : moyen plus sensible aux regards de populations que le raisonnement aurait peu touchées, mais qui se laissaient plus volontiers dominer par le sentiment. C'est là surtout ce qui amena le rôle imposant des monastères, et fonda l'autorité morale des évêques. C'est là ce qui, en dépit même des crimes des gouvernants et des fautes d'un clergé trop souvent choisi au hasard, attachait les peuples à l'Eglise, et les gardait contre les vices de leurs maîtres par l'éclat sacré de ses apôtres et de ses saints.

Contraste de ces troubles avec la paix de la vie ascétique.

Car il y avait, en face de cette vie matérielle des puissants de la terre, l'influence plus douce et plus sûre des grandes âmes qui se donnaient à Dieu pour sa gloire et au monde pour son salut. C'est sous l'action de ces hommes simples de cœur, mais si élevés par les inspirations de la grâce, que se refirent souvent des localités considérables, disparues dans le cataclysme des guerres antérieures, et que le christianisme, au souffle fécond d'un pauvre moine, faisait sortir de leurs cendres et ranimait pour un avenir plus fructueux. Ainsi, vers 580, la Vendée vit renaître sa vieille cité de *Durinum*, depuis longtemps oubliée, et qui dut une nouvelle vie au zèle apostolique de saint Martin de Vertou.

Progrès du monastère de Vertou.

Nous savons par ce qui a été dit jusqu'à présent, que son monastère était déjà devenu florissant en 575. Cet état de prospérité et la vie régulière qui s'y tenait fit grouper autour de Martin des disciples attirés de Nantes et d'ailleurs, épris de l'isolement et du silence de la sainte retraite, charmés par cette vie toujours occupée, et qui, touchés de l'esprit de Dieu, aspirèrent à partager cette existence angélique. Aussi fallut-il bientôt songer à se ménager à Vertou des ressources

contre le trop-plein qui commençait à s'y faire. Le meilleur moyen était de fonder des prieurés où fussent délégués quelques moines qui s'y occupassent de la culture des terres en même temps que de la prière et des bonnes œuvres, comme on l'avait fait déjà à Savenay (1).

Ce nouvel établissement se fit à sept lieues au Sud-Est de Vertou, dans l'ancienne cité de *Durinum.* On allait donc voir renaître avec les nouveaux éléments de l'ère chrétienne les restes de cette petite ville, jadis florissante et considérable, mais réduite, au temps dont nous parlons, à une ombre d'elle-même par les malheurs qu'elle avait subis pendant les guerres d'invasion. Son nom avait été latinisé après la conquête romaine, mais son origine, bien antérieure à cet événement, remontait à une appellation celtique exprimant la jonction de deux cours d'eau, ce qui s'accorde avec celle des deux Maines qui, près de là, vont se jeter dans la Sèvre presque en face de Vertou. Plusieurs voies romaines traversaient cette station et en facilitaient les abords, aussi bien que le commerce jadis considérable. C'est là que Martin voulut établir son prieuré, dont les communications avec la maison-mère deviendraient également utiles aux deux établissements. Selon la coutume qui commençait alors à se répandre, et qui prouverait encore qu'on suivait bien à Vertou la règle de saint Benoît, un couvent de femmes fut établi près de celui des moines qui en prirent la direction, et ainsi la petite ville de *Durinum* devint bientôt plus considérable, grâce au zèle des âmes et aux sollicitudes de la charité matérielle des nouveaux venus : double caractère qui devait prouver aux ennemis du christianisme sa vérité surnaturelle, et la divinité de sa mission. Une église destinée aux deux communautés s'éleva alors sur l'ancien *forum* et reçut le vocable de saint Georges, que le lieu a conservé jusqu'à présent (2).

Durinum devient Saint-Georges-de-Montaigu.

Ainsi s'accroissait chaque jour la prospérité des saintes demeures de la religion et de la vertu : comme toujours elle amena promptement autour de Vertou l'établissement d'ex-

ploitations rurales et de paroisses dont plusieurs sont encore consacrées à saint Martin. Vertou est devenu une ville chef-lieu de canton, et un doyenné ecclésiastique du diocèse de Nantes, lequel compte aujourd'hui six mille habitants.

Avant de rentrer dans le récit des événements politiques, nous avons encore à nous arrêter quelque peu avec deux autres saints qui ne peuvent être oubliés dans le Poitou : saint Léomer et saint Cibard. Aussi bien, l'histoire, comme la nature, a heureusement ses contrastes qui épouvantent le lecteur et le charment tour à tour. L'une et l'autre a ses horreurs qui repoussent et ses beautés qui inspirent l'admiration. Les violences reviendront bientôt sur la scène du monde. N'y rentrons pas sans avoir béni encore deux existences qui ne nous parlent que du bonheur de l'abnégation chrétienne et de son incomparable paix.

Saint Léomer.

Une paroisse du canton de la Trémouille (3) peuplée aujourd'hui de quatre à cinq cents âmes, possède une petite église sans caractère architectonique, mais dont le vocable rappelle le diocèse de Chartres qui nous avait déjà donné le culte de sainte Soline. Cette église, ancien prieuré-cure de l'abbaye de l'Esterp (4) en Limousin, est celle de saint Léomer qui vécut dans le cours du VIe siècle. Né dans le pays chartrain, étranger au Poitou par sa vie et ses souvenirs, ce saint eut cependant chez nous un culte dont nous ignorons l'origine, mais qui s'atteste par cette fondation qui peut remonter jusqu'au XIIIe siècle, et par les reliques dont l'église est encore en possession.

Saint Léomer ou Lomer, embrassa jeune encore la vie érémitique dans les forêts du Perche (5). Son air de sainteté imposa un jour à des voleurs qui s'imaginaient trouver des trésors dans sa cellule, un sentiment de respect qui les fit tomber à ses pieds. Il fonda bientôt deux monastères pour de nombreux disciples, et tous deux dédiés à saint Martin de Tours : l'un dans ces mêmes forêts, vers 558 ; l'autre non loin de Dreux (6), dans un lieu nommé Corbion (7), la seconde année de Chilpéric, c'est-à-dire en 563. Il parvint

à une grande vieillesse, au milieu des travaux que lui imposait le gouvernement de cette dernière maison. Vers l'an 580, Pappole, évêque de Chartres, l'ayant appelé près de lui pour quelques affaires, le saint y tomba malade et vit qu'il allait mourir. Comme l'évêque pleurait auprès de son lit, le mourant le consola en lui assurant qu'il le suivrait de près et n'assisterait pas aux malheurs qui allaient fondre sur son pays, ce qui se vérifia. Saint Léomer mourut le 19 janvier 580, et reçut la sépulture dans l'église monastique de Saint-Martin-en-Vallée, située sous les murs de la ville, et où reposait déjà notre saint Lubin. C'est le jour anniversaire de sa mort que se célèbre sa fête, dans la petite paroisse où ses reliques furent sans doute l'occasion de son culte non interrompu jusqu'ici. Un fait intéressant se rattache aux premières années de ce culte dans la ville de Chartres, et prouve quelle importance la foi de ces temps attachait aux restes des saints. Les moines de Corbion supportant avec peine que leur père eût été enseveli ailleurs qu'au milieu d'eux, s'ingénièrent d'envoyer dans le monastère de Blois deux des leurs qui y firent profession. Après quelque temps de séjour, et quand personne ne pouvait se méfier d'eux, ils parvinrent à enlever furtivement le saint corps dont les reliques furent divisées ensuite, en plusieurs circonstances où il fallut les soustraire aux outrages, soit des Normands, soit des calvinistes, et dont une portion sera sans doute venue dans le Poitou à une époque inconnue (8).

Saint Cibard. Sa vie en Périgord et à Angoulême.

Un autre saint qui nous tient de plus près, vit terminer aussi en ce temps son pèlerinage sur la terre. Cibard est le nom que lui fit peu à peu le vulgaire en modifiant celui d'Eparchius qu'il portait, et que lui ont conservé toutes les hagiographies latines. Il était d'une illustre famille du Périgord, non moins remarquée par la sainteté de ses membres que par le rang élevé qu'ils tenaient dans cette province dont le grand-père du saint, aussi bien que son père lui-même, avait été gouverneur ou comte. Né à Périgueux

en 504, rien ne manqua à son éducation chrétienne, et il la comprit si bien, qu'après avoir été plusieurs années de sa jeunesse chancelier de son père (9), il ne s'attacha point au monde, et avait trente-trois ans lorsqu'il fut se jeter aux pieds de saint Martin, abbé de Sédaciac (10), le conjurant de lui donner l'habit religieux. Il passa quelques années dans cette solitude. Mais ayant voulu s'enquérir en quelques voyages des perfections à apporter à la règle qu'il suivait, il s'arrêta à Angoulême où l'évêque Aphtonius II, charmé de son intelligence et de sa vertu, le conjura de se fixer dans son diocèse, il envoya même Frontonius, archiprêtre d'Angoulême, vers Sabaudus, alors évêque de Périgueux, pour le prier de ne pas s'opposer à ce changement. Ce ne fut pas sans peine que le prélat et l'abbé de Sédaciac y consentirent, et lui-même ne céda que moyennant une solitude complète qu'il désirait ardemment et qui lui fut promise par son nouvel ordinaire. Celui-ci, en effet, après lui avoir donné l'onction sacerdotale, lui accorda, au-dessous de la ville et sur les bords encore déserts de la Charente, une grotte où il vécut en reclus, se donnant à Dieu dans ce genre de pénitence par le saint exercice d'une prière continuelle et d'une contemplation qu'il interrompait rarement. En face de sa retraite, un vaste horizon s'étendant au-delà du cours de la rivière où se déroulait une campagne riche des plus beaux sites. Tel fut le séjour où pendant un long espace de trente-neuf ans, il chercha sa perfection, s'imposant un carême perpétuel qu'il redoublait chaque année quand revenait celui de l'Eglise, et y ajoutant de telles austérités qu'il fallait une grâce particulière pour ne pas succomber à ce que le monde appellerait de pieux excès.

Comme toujours la sainteté du solitaire toucha un grand nombre de cœurs. Beaucoup voulurent être ses disciples, et vers 570 un monastère dut recevoir ces fervents adeptes au bas de la colline où la grotte était creusée. Tout cela fut accompagné de miracles qui, en attestant la sainteté de Cibard, lui attiraient le respect et l'amour des populations

Fondation du monastère de son nom à Angoulême.

dont les abondantes aumônes nourrissaient les pieux compagnons de sa solitude. Le surcroît des besoins n'était pas perdu aux mains de ces économes fidèles. Il y avait autour d'eux des pauvres que multipliaient les grands malheurs de cette époque troublée, et des esclaves arrachés par les vainqueurs à leur pays et à leurs familles pendant les guerres incessantes dont l'Aquitaine ne se reposait pas. Les uns et les autres retrouvaient leur vie et leur liberté dans les générosités du monastère. Cette grande charité, secondée par l'aménité la plus inaltérable, attirait aussi d'immenses grâces aux pécheurs, qu'elles convertissaient; parfois il arriva à notre saint d'arracher en priant pour eux, des criminels à un châtiment dont ses supplications n'avaient pu les garantir : ce qui était d'une grande importance en ces temps où nous savons combien l'horreur des supplices s'augmentait des tortures barbares qu'on manquait rarement d'y ajouter.

Quoique son monastère fût habité par ses religieux, et qu'il fût réellement leur abbé par la surveillance et la direction, il habitait pourtant sa chère grotte. C'est là que, le 1er juillet 581, il mourut doucement sans avoir éprouvé de maladie. Transporté dans l'église abbatiale, il y fut inhumé au milieu d'un immense concours de fidèles touchés de regrets, de malades qui y furent guéris, et de ceux qui, délivrés par lui de la captivité, ne pouvaient oublier qu'il les avait rendus à leur famille et à leur pays. Quelques années après, l'évêque d'Angoulême Nicasius, ayant fait bâtir à Bordeaux un monastère sous son nom, y transporta une partie de ses reliques, dont le reste demeura dans l'abbaye où il était mort.

Cette abbaye a disparu sous les dévastations des huguenots du XVIe siècle. A la fin du XVIIIe, on voyait encore sur ses ruines vieillies quelques cellules habitées par cinq ou six Bénédictins, derniers représentants de ces antiques souvenirs. C'est là qu'Adhémar de Chabanais (a) écrivit,

(a) Et mieux *de Champagnac*.

vers 1015, sa *Chronique de la monarchie française* sur tout le temps qui s'écoula entre les années 829 et 1029 [a] (11).

Et d'une paroisse sous son vocable à Poitiers.

Au XIe siècle, une autre portion de ces reliques fut apportée à Poitiers et recueillie dans une église construite à cette intention à l'extrémité occidentale de la ville. Cette église fut le centre d'une paroisse jusqu'en 1791. Détruite alors par la Révolution, elle resta profanée jusqu'en 1854. Une de ses nefs, restaurée alors par les soins de Mgr Pie, évêque de Poitiers, fut consacrée le 11 juin par Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême, et rendue au culte pour l'usage des pieuses sœurs garde-malades de la Miséricorde, dont la maison y est annexée.

Telles étaient les vies irréprochables, les prodiges de placidité et d'innocence que le christianisme opposait aux passions indomptées des conquérants du monde, aux entraînements de l'orgueil et à ce mélange coupable d'une foi divine et des plus honteux égarements qu'elle eût jamais condamnés. C'est par ces influences salutaires que le monde marchait vers la véritable civilisation, à travers tous les obstacles de la barbarie et les flots de sang qu'elle versait. Là se maintenait le feu sacré qui tendait, par sa force d'expansion, à seconder pour un prochain avenir une vie latente, mais pure, et le monde qui s'agitait dans ces orages était le même qui devait sortir purifié des épreuves de ces premiers jours.

Mais avant cette période glorieuse qu'une autre race inaugurera, nous aurons encore à subir les tristesses des guerres intestines et les perversités du cœur humain.

Le Poitou souffre de nouvelles exactions de Chilpéric.

Le jeune Childebert était toujours roi d'Aquitaire; mais il ne possédait pas Poitiers, que Chilpéric tenait à garder, et qu'il refusa de rendre à son neveu en maintes négociations que la régence d'Austrasie avait tentées à ce sujet. Protecteur en apparence de ce pupille avec lequel Gontran était

(a) V. D. Baunier, *Bénéfices royaux*, I, 154. — Longueval, IV, 109. — Dupuy, *Estat de l'Eglise du Périgord*, I.

d'autant moins d'accord que celui-ci résistait plus à son frère, il ne donnait pas moins tout ce qu'il pouvait à son ambition, et ne manqua pas d'agir en maître dans les Etats de Childebert. Comme il s'était assujetti les principales villes de l'Aquitaine, il profita de la paix intervenue avec le roi de Bourgogne pour visiter ses conquêtes ; il mit partout des gouverneurs de son choix, et ne manqua pas, selon ses instincts les plus remarqués, de s'informer des revenus publics et de les faire verser dans son épargne. Et comme ces spoliations devaient trouver une réparation nécessaire dans la levée de nouveaux impôts, le Poitou, comme le Limousin, le Périgord et autres provinces plus méridionales, se sentit de nouveau accablé. Souffrir ces vexations déplorables était cependant le seul moyen de ne pas ajouter beaucoup aux dévastations déjà trop cruelles que les gens de guerre apportaient toujours aux malheureux pays qu'ils traversaient.

Autre guerre entre lui et Gontran.

Deux ans se passèrent ainsi dans une amitié avec Childebert que rien ne troubla, mais aussi en continuelles contestations avec Gontran, qui pourtant ne prenait jamais les armes que malgré lui et recherchait la paix aussitôt qu'elle devenait possible. Un événement heureux pour Chilpéric vint faire, en 583, une diversion à ses habitudes belliqueuses : un fils lui naquit de Frédégonde, qu'il fit baptiser en grande pompe à Paris le jour de Pâques, et nomma Théodoric ou Thierry. Ce fut une courte occasion de joie pour les peuples, qui furent délivrés d'une portion de leurs impôts, et pour quelques serfs des maisons royales, qu'on affranchit au nombre de trois couples par chaque domaine (a).

Episodes de cette guerre.

Mais l'esprit guerrier de ces populations remuantes, l'avidité du pillage qui n'accompagnait pas seulement les assauts, les prises de villes et l'occupation des campagnes, mais signalait le passage même des troupes qui, revenant

(a) Marculfe, lib. I, *form.* 39, et lib. II, 52.

en leur pays après la guerre, se pourvoyaient de tout, et bien au-delà de leurs besoins, sur les terres qu'elles traversaient, tout cela enchaînait les unes aux autres des calamités qui, sans être d'un grand profit pour les rois, causaient toujours aux peuples de fréquents malheurs, souvent des ruines dont ils ne se relevaient que longtemps après. Ainsi les paysans du Poitou furent encore appelés en 583 par Chilpéric, de nouveau brouillé avec Gontran, à supporter de déplorables dégâts qu'on eut à déplorer aussi bien dans le royaume de Bourgogne.

Bérulfe comte de Poitiers.

Cette expédition était à peine terminée, que l'ambitieux monarque dirigea contre le Berry une autre armée composée de soldats levés en Poitou, en Anjou et dans le pays nantais; il en donna la conduite à Bérulfe, comte de Poitiers depuis deux ans. D'autres généraux se portèrent simultanément contre Bourges, qu'ils avaient ordre d'assiéger et de forcer au serment de fidélité. Les Berruyers ne se firent pas attendre, et allant au-devant de l'armée réunie à Paris et qui descendait vers Bourges pour l'enlever, ils la joignirent avec quinze mille hommes près de Mehun-sur-Yèvre (12) : une bataille sanglante s'y donna où périrent sept mille hommes des deux armées. L'avantage resta pourtant aux Neustriens, qui s'avancèrent sur Bourges, la prirent, et ne respectèrent rien, ni dans la ville, ni dans les campagnes environnantes. Les églises, leurs richesses sacrées, les plants des vignes, les jardins, jusqu'aux arbres des demeures rustiques des prairies et des champs, tout fut dévoré par les flammes et dévasté par la hache. Mais ces cruels triomphes devaient être suivis d'un remarquable revers. Gontran survint avec des forces qu'il opposa aux ravages de son frère. Un soir, il engagea une action vigoureuse non loin de Melun, et y tailla en pièces les forces de Chilpéric. Dès le lendemain, selon sa coutume, celui-ci demanda la paix, dont les conditions furent laissées à l'arbitrage des Evêques, et, en attendant le traité, les peuples ruinés par les troupes mêmes qui auraient dû

les protéger, eurent à verser de nouvelles larmes sur des malheurs qu'ils ne s'étaient point attirés (a).

Au milieu de ces scènes tumultueuses, il y eut un intervalle de paix amené par de grandes fiançailles et une royale alliance avec la famille wisigothe qui régnait encore en Espagne. Là aussi nous pouvons ajouter quelques preuves de plus à ce caractère de perfidie et d'avarice dont l'histoire flétrira à jamais Chilpéric.

Le jeune fils que nous avons vu naître à ce roi eut le sort de ses frères, et, à peine âgé de quelques mois, il mourut d'une dyssenterie. A cette occasion, la jalousie qui s'attaque toujours au mérite, osa accuser de magie contre cet enfant, un général que Frédégonde fit mourir dans des tourments indicibles. Deux autres fils naquirent d'elle dans les deux années suivantes ; mais ils moururent encore, et leurs parents en parurent inconsolables. Le roi s'en trouva d'autant plus attaché à Rigunthe, l'aînée de ses filles, qu'il avait fiancée à Recarède, fils du roi d'Espagne Leuwigilde. Cet attachement le porta à une perfidie qui fut en même temps une impiété. Nouveaux malheurs de sa famille.

D'Audowère, la première femme qu'il avait répudiée, lui était née une fille nommée Basine. Audowère s'était retirée dans un monastère du Maine. Elle y mourut quelque temps après par les sanguinaires menées de Frédégonde, qui déjà avait séduit le cœur de Chilpéric et s'apprêtait à faire étrangler Galsuinde. La jeune Basine était restée à la cour. L'indigne marâtre, qui la détestait, la força de se faire religieuse à Sainte-Croix de Poitiers. Les exemples et les consolations de sainte Radégonde la soutinrent quelque temps contre les dégoûts d'une vocation forcée. Elle comprit même que le bonheur pouvait se trouver là pour elle bien plus sûrement que dans une cour où sa jeunesse n'avait laissé que de si tristes souvenirs. Mais son père, qui ne supportait pas la pensée de perdre sa fille aînée, Sa fille Rigunthe fiancée à un roi d'Espagne.

(a) Greg. Turon., lib. VI, c. XXXI.

résolut de la remplacer pour Récarède par celle qu'il aimait moins, et il proposa à Basine de devenir reine d'Espagne. Celle-ci refusa ; c'était son devoir ; mais le père insista jusqu'à l'importunité, et il fallut que Radégonde manifestât une opposition énergiqne à ce projet en représentant au roi que l'épouse de Jésus-Christ n'était pas venue près de lui avec les engagements les plus sacrés pour s'arracher à lui et lui préférer les rois de la terre. C'était une première occasion de faire valoir la décision des évêques du deuxième concile de Tours, et Chilpéric les respecta assez pour abandonner son dessein sacrilège (a).

Il veut marier sa fille Basine, religieuse de Sainte-Croix de Poitiers. — Sainte Radégonde s'y oppose.

Mais pendant ces menées le temps s'était écoulé et en Espagne on s'impatientait non sans menaces. Des ambassadeurs wisigoths vinrent de Tolède en Neustrie sommer le roi de tenir sa promesse ; il n'y eut plus de raison pour éluder, car un refus plus longtemps prolongé devenait une cause de guerre. Il fallut donc songer au départ de la jeune fille. Au gré de parents tels que les siens, rien ne valait en pareil cas le luxe et l'ostentation qu'ils mettaient à tout. On donna donc à la fiancée de grands trésors. Avant le mariage religieux, qui devait se faire en Espagne, on en célébra la promesse définitive à la cour de Paris. La dot consista en sommes d'or considérables données par le roi ; la reine y ajouta une si grande quantité d'or et de bijoux que son mari lui-même en fut étonné et se crut un moment dépouillé de toutes ses richesses. Selon l'usage, les grands de la cour et du royaume ne manquèrent pas d'augmenter ces magnificences de dons considérables en or, en argent, en vêtements, en tributs de toutes sortes et en chevaux de prix. On peut juger de ces incalculables prodigalités quand on lit dans Grégoire de Tours que cinquante chariots furent chargés de monnaies d'or, de précieuses parures, de meubles et d'étoffes incomparables par la matière et la finesse du travail. En un temps de guerres incessantes, et

Prodigalités du voyage de Rigunthe.

(a) Greg. Turon., lib. VI, c. XXXIV. Bolland., *Comm. præv.*, p. 55, 13 aug.

pour traverser sur une longue étendue un territoire où les combats pouvaient se renouveler chaque jour, il fallait donner à un tel convoi une garantie respectable, surtout contre les embuscades prévues des rois d'Austrasie et de Bourgogne. A cet effet, une idée digne de lui vint à la tête de Chilpéric. Pendant qu'on célébrait à Paris les premières solennités nuptiales, il s'occupa de former ce cortège, et prétendit le composer de tous les hommes de famille libres ou serviles qui peuplaient ses nombreux domaines; en grand nombre ils furent pris sans avertissements préalables, et ce fut une désolation dans tous les rangs de la société. Ceux qui gémissaient et refusaient de quitter leurs familles furent emprisonnés jusqu'au moment du départ. Quelques-uns, que leur haute position n'exemptait pas de cette odieuse rigueur, firent leur testament, supposant qu'ils ne reviendraient pas d'une expédition commencée sous de pareils auspices.

Ce qu'il coûte aux sujets de Chilpéric et aux pays que le cortège traverse.

Par ce moyen, ce fut une armée de quatre mille hommes que Chilpéric groupa autour du char de Rigunthe. Des ducs, des comtes et autres leudes s'y étaient joints pour former une cour à la jeune princesse : entre autres, et tenant le premier rang, le duc Boson qui avait déjà été ambassadeur en Espagne, et son épouse Domégisile; Ansoald, chargé naguère d'une légation semblable, Franc d'origine et l'un des fidèles confidents du roi; enfin Wadon qui avait été comte de Saintes, et qui alors était le major-dome de la princesse (13). De ces grands seigneurs les uns devaient ne l'accompagner que jusqu'à Poitiers, les autres la suivre jusqu'à destination, et rester auprès d'elle.

Le roi d'Aquitaine Childebert, dont on avait redouté la rencontre, ne perdit pas tout à ces formidables précautions. Peut-être, toujours animé du juste ressentiment des usurpations de son oncle, avait-il préparé une revanche en gagnant des officiers mêlés à cette escorte : toujours est-il que le premier jour du voyage, la nuit étant venue, à quelques lieues de Paris, et les tentes ayant été dressées,

pour une halte, cinquante hommes de l'armée prenant avec eux les cent meilleurs chevaux avec leurs freins d'or et deux grandes chaînes qui servaient à les parquer, s'enfuirent en Austrasie avec ce butin. Le même fait se renouvela plusieurs fois pendant le trajet. Quant au cérémonial imposé aux villes que traversait l'illustre voyageuse, il était réglé d'avance à leurs frais : aucune dépense ne retomba à la charge du roi. Conformément aux habitudes d'économie et de violence suivies par le couple royal, tout se solda sur toute la route par des levées faites sur les riches et les pauvres. Poitiers et tout son territoire, aussi bien que les provinces ultérieures que traversa cet incommode cortège, n'en furent pas quittes pour ces taxes extraordinaires. L'historien du temps déclare impossible de raconter les excès de tout genre qui se commirent par ces troupes indisciplinées, marchant sans ordre, se répandant partout pour piller, et faisant souci bien moins de la princesse à garder que de ce qu'ils pouvaient prendre. Rien n'était respecté par ces hordes de déprédateurs. Ils dépouillaient jusqu'aux modestes mansions hospitalières destinées aux pauvres, dévastaient les vignes jusqu'à enlever les ceps avec les raisins, ravissaient les troupeaux, ne laissaient sur leur passage rien de ce qu'ils pouvaient s'approprier. Ce fléau tombait d'autant plus mal sur ces contrées malheureuses, que plusieurs mauvaises années venaient de se succéder dans la Gaule. Des tempêtes violentes y avaient ruiné les édifices des villes et des campagnes ; de nombreuses inondations ayant été suivies de sécheresses, les terres y étaient devenues stériles, et tant d'infortunes publiques venaient mettre le comble à ces terribles calamités [a].

Et à Poitiers en particulier.

La province éprouvée par des calamités.

Le bas Poitou surtout paraît avoir souffert d'une peste qui semblait venir de la Bretagne, s'attacher aux bords de la Loire, et à qui ce grand fleuve ne fut pas un obstacle qui préservât notre pays. C'étaient surtout ses débordements

(a) Greg. Turon., lib. VI. c. XLV.

qui remplirent le sol de la Vendée septentrionale, et celui des pagus de Mauges et de Loudun, de miasmes qui empoisonnaient la population. En de telles rencontres, nous savons par les exemples de tous les temps comment se comportent les prêtres, les évêques et les religieux. On ne s'épargna donc pas devant le fléau, et si les anciens ont effacé les traces de ces catastrophes et de l'abnégation qu'elles surent inspirer, à Vertou surtout les moines et leur saint abbé Martin ne restèrent étrangers à ce mal affreux ni par les victimes faites dans leurs rangs, ni par les soins charitables qu'ils prirent de toutes celles qu'ils virent frapper autour d'eux. La plus illustre de ces victimes, et la plus regrettable sans contredit fut Félix lui-même, le saint évêque de Nantes, l'ami de Martin, qui ne sut épargner ni ses forces ni sa parole pour soulager par son dévouement et encourager au sacrifice ses peuples désolés par les frayeurs de la maladie et les horreurs d'une mort presque subite et toujours cruelle. Ce funeste fléau se prolongea plus de deux ans et finit par épuiser les forces du pauvre évêque déjà septuagénaire. Après un long épiscopat de trente-trois ans, il succomba à ses fatigues, frappé aussi par la contagion. C'était en 582 (14).

Dévouement et mort de saint Félix de Nantes.

Saint Félix avait pour ami intime saint Fortunat, qui devait occuper lui-même un jour le Siège de Poitiers, et qui lui envoya souvent de gracieuses poésies où il se plaisait à louer soit son habileté littéraire et son éloquence, soit sa piété qui procurait par de ferventes prières le salut de sa ville de Nantes attaquée en 572 par les Bretons de Rennes. Une autre fois c'était l'éloge de la magnifique église de Saint-Pierre-et-Saint-Paul, élevée par la foi du prélat, et dont le poète décrit la dédicace solennelle ; ou bien c'est la noblesse de sa naissance que relèvent encore sa sollicitude pastorale et ses vertus admirées de tous. Enfin c'est son zèle à faire célébrer dans sa cathédrale, avec toute la pompe du culte catholique, la grande fête de Pâques, quand il venait encore de délivrer son peuple de l'hérésie

Il est célébré par Fortunat.

pélagienne. Nous devons ainsi à notre poète une foule de détails que l'histoire eût ignorés sans lui (a).

Vie édifiante de saint Martin à Vertou.

Quand saint Félix mourut, Martin touchait à sa cinquante-sixième année (b). Il y en avait plus de vingt qu'il remplissait, à l'édification de tous, la charge de son abbatiat. Dans ce long espace, il avait soutenu sans interruption ni défaillance les travaux qui s'étaient accumulés autour de lui. Rien n'était changé à son régime d'austérité personnelle. Son caractère de fermeté avait toujours soutenu la règle, soit pour la suivre lui-même, soit pour entraver les abus que la faiblesse humaine accepte trop volontiers dans les meilleures vocations. Chaque matin, après une nuit passée dans les veilles et la contemplation, le retrouvait le premier au chœur où l'office allait se chanter, et aussitôt après à l'assistance de quiconque avait besoin de lui. Ainsi s'écoulait, dans sa course paisible et féconde jusqu'à son entrée dans l'océan éternel, ce fleuve aux ondes limpides qui purifiait tout sur son passage en y versant la vie et la fécondité. Ainsi s'expliquent les succès de son ministère dans les âmes, et comment se produisirent les guérisons miraculeuses et les conversions désespérées reproduites si souvent par la seule présence de notre saint, qui embaumait tout sous ses pas bénis. Nous verrons en son temps comment Dieu récompensa cet apôtre si utile à nos contrées.

Védaste, et ses crimes à Poitiers.

Au milieu de ces commotions violentes, on voyait toujours surgir quelques-uns de ces caractères indomptés qui profitaient des calamités publiques pour se livrer aux plus condamnables excès. Leur audace s'augmentait presque toujours de l'impunité qui semblait les absoudre ; mais tôt au tard, l'indignation publique, et quelquefois la jalousie d'émules moins heureux, finissaient par les réduire et les perdre.

(a) V. Ven. Fortunati *opp.*, *Miscellan.*, lib. III, passim.

(b) V. *Vie de saint Félix*, par M. de Kersabiec, p. 212.

C'est ce qui arriva à un certain Védaste, surnommé Avon, homme de race franque, que sa vie dissolue et ses brigandages avaient rendu depuis trop longtemps célèbre dans le Poitou. Perdu de mœurs, ruiné par ses débauches, profitant des désordres que tant de guerres perpétuaient sous ses yeux, il savait, à l'exemple de Leudaste, exploiter les crises publiques pour reprendre sur ses compatriotes ce qu'il avait dissipé de ses revenus. Les rapines, les assassinats devenaient ses exploits de tous les jours à la tête de ses sicaires, qu'il avait gagnés pour exécuter ses plans dans les campagnes voisines de Poitiers, et jusque dans la ville. Il s'était lié pour ces méfaits avec un certain Childéric, Saxon d'origine, et dont les crimes en fait d'homicides et de vols n'étaient comparables qu'aux siens. Celui-ci avait fait ses preuves dans les différents partis qui se disputaient depuis trop longtemps le territoire des trois royaumes de la France. On juge quel accord devait exister pour le mal entre deux hommes de cette trempe. Védaste ne le cédait en rien au Saxon pour la perversité. Il vivait dans le crime avec la jeune femme d'un citoyen de Tours nommé Ambroise, et l'engagea à se défaire de son mari. Donc les deux époux étant allés à Chinon où ils avaient un logis, Védaste les y suivit. Une des nuits suivantes, quand Ambroise occupait le même lit que son frère Lupus, tous deux plongés dans un sommeil profond, résultat d'une orgie de la veille, Védaste se munit d'une torche, pénètre dans la chambre, et d'un seul coup de sa hache il fend en deux la tête d'Ambroise, et se sauve. Lupus réveillé subitement et baigné dans le sang de la victime, s'écrie au secours, disant qu'on assassine son frère. Alors revenant près du lit, le meurtrier frappe encore et le laisse pour mort. Le malheureux, qui avait détourné son frère de la cléricature de peur que sa fortune ne fût donnée à l'Eglise, et qui lui avait trouvé cette indigne femme, survécut à ses blessures et put dénoncer le scélérat. Mais dans ces temps de confusion sociale, la force seule et la ruse se faisaient un droit. La veuve et l'assassin

purent disparaître sans que personne songeât à les poursuivre.

Châtiments qu'il en reçoit.

Ce fut à la suite de ces horribles scènes que Védaste, entraînant sa détestable concubine et publiant qu'elle était sa cousine, vint avec elle s'établir dans le Poitou. Il y retrouva Childéric le Saxon, avec lequel il ne manqua pas de recommencer d'anciennes habitudes de violences et de débauches. Mais Dieu permet toujours que la source du crime soit aussi tôt ou tard celle d'un châtiment exemplaire. On ne sait pour quelle noble cause ils se disputèrent un jour : on en vint aux injures, puis aux voies de fait. Dans ce conflit, un valet de Childéric porta à Védaste un coup de lance qui le frappa à mort : au même instant il fut percé de coups et expira sur le lieu. Ainsi, dit notre vieil historien, la justice divine lui fit expier en un instant le sang innocent qu'il avait répandu, les déprédations et les adultères qu'il avait commis, et qu'il faut renoncer à redire tant ils étaient nombreux. Quant au Saxon, il en fut quitte pour payer une amende aux enfants de sa victime [a]. C'est une des pénalités légales du temps où les crimes se rachetaient en grand nombre par des amendes et des dommages-intérêts calculés sur l'énormité du méfait ou le rang des personnes lésées.

Justice de Dieu sur les princes qui le méconnaissent.

Mais ces exemples ne suffisaient pas à l'humanité. Les princes que Dieu n'a placés à la tête des autres hommes que pour veiller à leur bonheur, et qui voyant tomber de tels désastres sur leurs peuples y ajoutent encore les vexations d'une administration égoïste, et font de leurs sujets autant de déplorables victimes, n'attendent pas toujours au-delà de la vie présente pour expier leurs crimes aux yeux des peuples qu'ils ont perdus. Après avoir mérité les noms odieux d'Hérode et de Néron, ils finissent presque toujours dans le sang : c'est le leur qui se mêle enfin à tout celui qu'ils ont mêlé de tant de larmes.

(a) Greg. Turon., lib. VI, c. XIII ; — VII, c. III ; — VIII, c. XV ; — X, c. XXII.

Cette rigueur d'En-Haut devait atteindre Chilpéric.

Chilpéric meurt assassiné.

Pendant que Rigunthe s'acheminait vers l'Espagne à petites journées, il s'était rendu de Paris à sa villa de Chelles pour y prendre le plaisir de la chasse (15). Un jour qu'il y avait prolongé cet exercice jusqu'au milieu de la nuit, il revint dans la cour du palais, et comme il s'appuyait pour descendre de cheval sur l'épaule d'un de ses officiers, il reçut, d'un homme qui s'était approché par derrière, un coup de poignard sous l'aisselle : un second coup lui perça le ventre au même instant. Il expira aussitôt, rendant une quantité de sang par la bouche et par ses blessures. Dieu punit ainsi tant de barbaries et d'assassinats commis par un prince dont toute la vie avait été un tissu de cruautés sanguinaires. Saint Grégoire de Tours qui le connaissait bien puisqu'il avait pu le voir de près, et dont le caractère indulgent ne laisse soupçonner aucune partialité, a laissé de lui un portrait d'autant plus vrai qu'il est moins flatté. Aux sombres nuances qu'il lui donne, on devine un témoin indigné mais fidèle des monstruosités qui ourdirent cette vie écoulée dans le crime, et terminée sans repentir à quarante-six ans, quand Dieu, sans doute, se trouva las de ses crimes et que la mesure était comblée des grâces et des avertissements que le monstre en avait reçus. C'est vers la fin de l'automne de 584, que se termina ce règne de vingt-deux ans, trop long pour le malheur de ses peuples, et dont la Justice Eternelle dut lui demander un compte bien rigoureux (a).

Rigunthe en profite pour revenir à Paris.

La princesse Rigunthe qui n'était partie pour l'Espagne que malgré elle, s'était arrêtée à Toulouse sous prétexte de faire réparer ses équipages qu'une longue marche avait endommagés, mais en réalité dans le but de retarder le plus possible son arrivée à Tolède où elle craignait d'avoir de grands chagrins : elle pensait aux efforts inutiles mais violents que les ariens de ce pays avaient faits pour obtenir

(a) Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. VI, c. XLVI.

l'apostasie de deux de ses parentes qui y avaient été mariées. Lorsque, pendant cette halte assez longue, elle apprit l'assassinat du roi, elle revint à Paris ; le mariage fut manqué. Mais revenons à Chilpéric.

Frédégonde accusée de la mort de son mari.

Son assassin s'était esquivé et ne fut jamais connu. Cette circonstance toute seule peut faire supposer quelque haute protection qui le couvrit contre toutes les poursuites, et dut imposer par la terreur une absolue discrétion à des témoins plus ou moins gagnés. Mais la rumeur publique n'en indiqua pas moins les instigatrices du crime, et dut errer, sans autant de preuves solides que de préventions motivées, de Brunehaut qui n'avait pas oublié l'assassinat de sa sœur Galsuinde, à Frédégonde que l'histoire accusa bientôt d'avoir prévenu par un forfait de plus le châtiment que devait lui attirer la découverte de ses inconduites. On racontait que l'épouse infidèle se croyant un jour déjà bien loin de son mari, qui était rentré dans la chambre commune sans qu'elle s'en aperçût, fut frappée familièrement par lui sur l'épaule d'un léger coup de baguette qui lui fit dire avec une expression de complaisance : « Doucement, Landry ! ». Or, ce Landry était un des principaux officiers de la cour dont ce propos dévoilait assez les familiarités d'un autre genre. La méprise aussitôt découverte, et le départ subit du roi pour la chasse durent persuader à la reine qu'une vengeance ne tarderait pas à éclater. Elle la prévint en confiant ses anxiétés au seul homme qui pouvait l'en consoler. Quelques historiens ont prétendu que cet épisode n'est raconté que cent ans plus tard par Frédégaire et ne doit pas être mis à la charge de Frédégonde (a). Mais Frédégaire pouvait bien avoir au VIIe siècle des renseignements que l'on ne publia pas au VIe, et ce qu'on sait de l'accusée forme contre elle un faisceau de charges dont l'histoire n'a pu l'exonérer. Quoi qu'il en soit, l'affreuse reine accusa du crime deux seigneurs de la cour qui, punis de mort, ne songèrent pas

(a) V. une note de D. Ruinart sur le c. XC de l'*Epithome* de Grégoire de Tours. Migne, col. 194.

même, dit-on, à lui renvoyer l'accusation. C'est un de ces mystères qui se voient fréquemment dans l'histoire des cours à demi-civilisées. Ils laissent trop souvent dans l'obscurité le principe de grands crimes sans disculper ceux qui furent coupables de tant d'autres. Mais ici on aura toujours contre Frédégonde la faveur et la familiarité dont elle combla Landry qui, dès ce moment, eut à la cour de Neustrie tous les honneurs et toutes les dignités.

Avénement de Clotaire II. — Principe appliqué de l'hérédité royale.

Chilpéric laissa un enfant de quatre mois, Clotaire II : Il lui succéda du consentement des seigneurs francs, qui le proclamèrent. Ce fait est d'une grande importance pour l'histoire : il prouve quel respect on avait déjà pour le principe d'hérédité légitime ; et, en se rattachant aux premiers jours de cette monarchie à peine consolidée, il perpétuait pour la gloire et le repos de la France une coutume désormais incontestée, qui ne devait avoir d'interruption qu'à de rares et lointains intervalles, et dont le maintien, comme loi fondamentale, devait assurer la longue existence politique et les honorables libertés du pays. C'est quand le mépris de ces augustes traditions a été semé dans les foules que des brouillons ont remplacé leurs maîtres, et que des perturbations inguérissables ont miné la force morale du corps social.

Childebert tente inutilement de recouvrer les provinces que Chilpéric lui avait ravies.

Néanmoins, un grand nombre des leudes neustriens qui, tout en servant Chilpéric, désapprouvaient sa politique déloyale et ses injustes agressions, revinrent aussitôt vers Childebert, qui se les attacha comme autant d'amis sur lesquels il comptait pour secouer le joug de tutelle. Ces seigneurs arrivèrent à Meaux, où se tenait alors le jeune prince, chargés des trésors que Chilpéric avait accumulés à Chelles. Il n'avait que quinze ans. Sa mère Brunehaut, dont l'habileté à régner l'avait imbu de bonne heure de prudence, et qui gouvernait l'Austrasie avec autant d'autorité que Frédégonde en avait dans le royaume de Soissons, lui avait fait comprendre l'importance de l'union contractée avec Gontran, et espérer qu'un jour ce prince lui laisserait

son riche héritage. Mais elle avait compté sans les artifices de la veuve de Chilpéric, laquelle aussitôt la catastrophe de Chelles, était venue se confier à la bienveillance de Raguemode, évêque de Paris, qui lui avait donné asile dans les dépendances de sa cathédrale. Ce refuge ne fut pas ouvert à elle seule, mais aussi à un certain nombre de ses amis et aux trésors qu'elle tenait depuis longtemps en réserve dans cette capitale. Toutefois, elle ne manquait pas d'autres soucis. Elle songeait à conserver à son fils, sinon tout le royaume de Chilpéric, du moins une partie; et, pour y arriver, elle ne crut rien de mieux que d'y intéresser le roi de Bourgogne. Elle chercha donc à négocier avec lui, quand déjà il s'approchait de Paris pour s'approprier cette ville. Mais pendant qu'il y entrait par une porte volontairement ouverte par les Parisiens, Childebert se présentait à une autre pour s'y établir. Mais il dut à Frédégonde, qui avait adroitement travaillé les habitants, d'être forcé à une retraite sur laquelle il n'avait pas compté. Il ne put même obtenir de Gontran qu'il reçût bien les envoyés chargés de lui rappeler dans quels termes ils avaient vécu ensemble pendant plusieurs années. Ainsi les intrigues ménagées à la cour d'Austrasie par le conseil de régence pour détrôner le roi de Bourgogne, la prise de possession de Paris, par Chilpéric d'abord, puis par Sigebert lui-même, en dépit du serment prêté par les trois frères à Charibert sur l'indivision de cette ville entre eux, furent des réponses, sinon d'une égale valeur, au moins assez sévères pour faire comprendre aux envoyés qu'ils ne gagneraient rien à insister. Nous avons fait remarquer en son lieu comment Sigebert n'avait pas manqué à ses engagements en s'emparant de Paris quand ses propres droits étaient contestés, de ce Paris lui-même convoité par Chilpéric qui s'en serait nanti sans plus de scrupules que de tant d'autres choses. Childebert dut donc renoncer à rester en grâce avec son oncle. Il eut même la douleur de le voir protéger Frédégonde que le politique Gontran ne séparait pas assez de son jeune fils;

et pendant que celle-ci profitait de cette faveur devenue publique, pour affermir ses propres affaires, le vieux roi (il avait 67 ans) dont le caractère était empreint de douceur et de justice, s'efforçait de fermer les plaies causées par les guerres et les violences criminelles du règne précédent. Les églises recouvrèrent, aussi bien que les particuliers, les biens dont ont les avaient spoliés, et les pauvres furent traités avec une générosité qu'ils n'avaient pas ressentie depuis longtemps.

Au milieu de tant de sages et justes précautions, il crut devoir en prendre une autre dans la crainte d'une opposition que l'attachement des peuples à la mémoire de Sigebert et leur fidélité à son fils pouvaient faire supposer possible. Il s'assura des villes qui, en Neustrie, avaient appartenu à Chilpéric, et même de celles que le roi d'Austrasie avait eues de la succession du roi Charibert : il pouvait craindre que ces places n'eussent pu se défendre contre des attaques, à cause de leur enclavement, hors de l'Austrasie, dans les deux autres royaumes.

La Touraine et le Poitou résistent à Gontran.

Cependant les comtes envoyés dans ces provinces pour y réaliser ce plan furent malvenus quand on les annonça aux Tourangeaux et aux Poitevins. Ceux-ci, en effet, avaient goûté du gouvernement paternel de Sigebert ; ils désiraient vivre sous la domination de son fils, et s'y fussent remis tout en regrettant de ne le pouvoir encore. Mais à la nouvelle des mesures prises par Gontran, ils commencèrent des préparatifs de résistance. Il n'en fallut pas plus pour leur attirer des rigueurs. Des milices furent levées en Berry avec ordre de franchir les frontières des deux pays et de porter le ravage dans la Touraine. En plusieurs endroits, l'ennemi commença à mettre le feu. Des églises mêmes furent brûlées. La crainte de plus grands dommages suffit à contenir les populations déjà envahies. On envoya donc vers Childebert lui témoigner des regrets, mais on n'en garda pas moins les espérances d'un temps meilleur où l'on pourrait échapper à la loi du plus fort. De leur côté, les

Poitevins n'agissaient pas moins dans les intérêts de Childebert qui étaient les leurs. Gararic, un des généraux du roi d'Austrasie, aussitôt après la mort de Chilpéric était allé se saisir de Limoges, puis revenu à Poitiers, on l'y avait cordialement accueilli. Voyant la disposition de la ville à la résistance, et apprenant que Tours songeait cependant à se soumettre, il y avait envoyé un de ses officiers pour l'encourager dans la même opposition. Mais quand celui-ci arriva, tout était consommé : et il trouva la ville aux mains des Bourguignons. Il lui fallut donc reporter à Poitiers cette triste nouvelle. Il était chargé d'une lettre écrite par saint Grégoire à l'évêque Marovée et aux habitants pour leur expliquer pourquoi les Tourangeaux avaient cédé; il engageait ses voisins à s'éviter les mêmes malheurs; « d'ailleurs, ajoutait-il, le roi Gontran est regardé comme le père et le tuteur de ses deux neveux, par là il est comme le maître des deux royaumes, presque autant que Clotaire l'avait été après la mort de tous ses frères. »

Les faubourgs de Poitiers brûlés, et la ville réduite.

Ces sages conseils ne prévalurent pas contre l'avis de Gararic qui croyait encore possible une défense énergique. Après donc les avoir fortifiés dans leur préférence pour Childebert, il donna le commandement de la ville à Evron, chambellan de ce prince, et partit pour chercher et ramener du secours. Mais Villacaire, comte d'Orléans, qui s'était rendu maître de Tours et y résidait, ne donna pas à Gararic le temps de réaliser son projet. Il fit avancer vers Poitiers son armée composée de troupes du Berry et de la Touraine, et tout d'abord se hâta de mettre le feu aux faubourgs. Ce que voyant les habitants, ils députèrent des plus considérables d'entre eux pour demander un armistice en faveur d'une nouvelle conférence avec Gontran; mais le général n'y voulut rien entendre. Il avait ordre d'exiger une reddition pure et simple, à quelque prix qu'il dût l'obtenir. C'était être réduit à l'extrémité. Il fallut se soumettre et sceller cette nouvelle défaite par un serment de fidélité. Ce serment ne devait pas être d'une valeur durable.

Mort de sainte Disciole à Sainte-Croix de Poitiers.

Au milieu de ces troubles et dans une paix que rien ne pouvait atteindre, un événement heureux pour le diocèse de Poitiers, se passait au monastère de Sainte-Croix, au mois de mai de cette année 584 (**16**). Une jeune religieuse, Disciole, y avait été élevée et s'y était distinguée par son humilité, sa modestie et son fidèle attachement à la règle. Nièce de saint Sauve qui occupa le siège métropolitain d'Albi de 580 à 586 (a), elle avait trouvé dans ses exemples de pieux encouragements aux plus grandes vertus. Sa vie s'écoula donc dans l'exercice d'une continuelle ferveur. Se sentant près de succomber à une maladie pendant laquelle ses sœurs qui l'aimaient beaucoup s'étaient empressées de la soigner, elle leur dit vers trois heures de l'aprés-midi qui était celle où l'office de None se devait chanter au chœur : « Voici que je me sens plus légère, je ne souffre plus ; vos soins ne me sont donc pas indispensables ; il vaut mieux que vous me laissiez seule quelques instants pour que je puisse dormir. » Les sœurs quittèrent donc sa cellule les unes après les autres et revinrent bientôt après, se tenant debout près du lit et attendant qu'elle leur parlât. Pour Disciole, elle semblait, en élevant les mains, demander la bénédiction d'un évêque. « Bénissez-moi, disait-elle, saint ministre du Très-Haut, car voici la troisième fois que vous vous fatiguez pour moi aujourd'hui. Et pourquoi soutenir de telles fatigues pour une pauvre femme de rien ? » — On lui demanda à qui elle parlait ainsi : elle garda le silence. Peu d'instants après elle eut un grand éclat de voix accompagné d'un sourire et elle rendit l'esprit. Lorsque, selon la coutume, on lava son corps pour l'ensevelir, on le trouva d'un éclat merveilleux qui surpassait de beaucoup le plus beau linge qu'on voulut y employer.

Nous verrons avec quel soin la Communauté conserva les restes de la jeune sainte qu'on ne voulut pas séparer

(a) Longueval fait mourir saint Sauve en 555. Salvi, en 584. Le *Gallia christiana* donne 586, et mérite mieux d'être suivi.

d'Agnès, autre sainte qui l'avait aimée tendrement et dont nous ne tarderons pas à raconter la fin prédestinée.

Entreprise de Gondebaud sur le royaume d'Austrasie.

De nouvelles sources de perturbations n'en menaçaient pas moins le Poitou, quand à peine ces événements venaient d'arriver. A la cour de Childebert dont la jeunesse était encore soumise à une régence, une conspiration s'était ourdie entre ses propres ministres et plusieurs leudes du royaume de Neustrie, pour renverser le roi d'Austrasie et mettre sur son trône un prince dont ils dirigeraient le gouvernement au profit de leur commune ambition. Le chef de cette révolte était ce Gontran-Boson qui avait autrefois partagé les périls de Mérouée, fils de Chilpéric, lequel, épousé par Brunehaut, était mort assassiné en 577, près de Thérouanne. Boson et ses adeptes avaient imaginé de faire servir à leurs desseins un certain Gondebaud, fils naturel de Chilpéric, ignoré jusqu'alors, et qui, soutenu par eux, revendiquerait la couronne d'Austrasie. Mummolus que nous avions vu si fidèle à Sigebert, les trahissait aussi dans la personne de son fils, et se montrait à la tête des conjurés de Bourgogne. Il prit le commandement des troupes que lui donna Gontran, et après avoir rejoint Gondebaud en Auvergne où il s'était caché jusqu'au moment d'agir, il entra avec lui dans le Limousin et le fit proclamer à Brives (17) roi d'Aquitaine, en lui soumettant les principales villes, forcées d'abandonner le parti de Childebert. Après ces succès, il convoita Poitiers et marchait déjà pour s'en emparer quand il apprit en chemin que Gontran se l'était assuré : il retourna donc vers les autres villes qui avaient appartenu à Chilpéric, et toutes lui ouvrirent leurs portes. Quand on sait quels traitements éprouvaient toujours les malheureuses cités obligées de recevoir ces contingents indisciplinés qui y entraient à titre de vainqueurs ou même d'amis, on comprend combien la ville de Poitiers dut se féliciter d'avoir échappé à cette nouvelle visite.

Mummolus et Boson le secondent.

Prise de Poitiers.— L'évêque Marovée la défend en vain.

Et pourtant, toujours attachée au parti de Childebert, qu'elle regardait comme son roi légitime, elle donnait sou-

vent lieu, de la part de Gontran, à des méfiances qui, une fois encore, dégénérèrent en lourdes sévérités. En 585, voulant assurer la couronne de Neustrie et celle de l'Aquitaine au jeune fils de Chilpéric, dont il savait pourtant que Childebert était l'héritier légitime, il fit demander à la ville un nouveau serment qu'elle refusa (a). L'évêque Marovée semble avoir été alors le chef de la cité, sans doute en l'absence d'un comte qui n'avait pas encore remplacé Bérulfe. Quoi qu'il en soit, le prélat, décidé à ne pas manquer au fils de Sigebert, se prononça en termes énergiques, et entraîna les habitants dans son opposition (b). Aussitôt Gontran poussa vers la place de nombreuses bandes de Berruyers et d'Orléanais. Toutefois, par une de ces mesures de juste indulgence auxquelles Gontran ne manquait jamais, il fit de nouveau demander à la ville si elle était décidée à le recevoir ou à lui fermer ses portes. Un nouveau refus détermina une vigoureuse attaque, en même temps que des bandes désordonnées dévastaient les campagnes environnantes. La ville fut obligée d'ouvrir ses portes. Avec des vainqueurs de ce caractère, Marovée n'eût pas facilement échappé à une vengeance exemplaire, et les habitants eussent été réduits à la dernière extrémité. Déjà même les guerriers francs se précipitaient vers la demeure de l'évêque, accusé surtout d'avoir manqué à la foi jurée. Mais Poitiers avait dans sainte Radégonde une protection puissante qui ne put lui manquer en des circonstances aussi critiques. Respectée de tous, elle ne l'était pas moins de Gontran lui-même, qui avait dû, en considération de son illustre tante, recommander à ses généraux Sichar et Willacaire des mesures de modération. Il n'en fallut pas moins payer une rançon dont Marovée dut se charger. Taxé à une somme considérable, il ne put la trouver qu'en faisant fondre dans ses propres ateliers un de ces riches vases qui

Il échappe au pillage par l'intervention de sainte Radégonde.

(a) Greg. Turon., lib. VII, c. XXIV. — Bouchet a confondu les dates, comme bien souvent ailleurs.

(b) Dure suscepit hos nuncios. Greg., Turon, *ub. sup.*

servaient au Saint Sacrifice, quand on y distribuait le Pain et le Vin du Seigneur à un grand nombre de communiants (18). La promptitude de cette opération dit assez qu'il y avait alors à Poitiers une fabrication des monnaies, et qu'elle fonctionnait à l'évêché..

Aventures de Marileife.

Une autre victime qui n'avait pas les mêmes moyens en sa faveur, fut moins heureuse dans ce tumulte sanglant : c'était Marileife, autrefois premier médecin de Chilpéric, que Leudaste, aux jours de sa faveur, avait fait cruellement maltraiter pour plaire à Frédégonde. Saisi par ordre de ce monstre en sortant de chez le roi qui se trouvait à Tours, il avait été blessé, volé de tout ce qu'il avait sur lui d'or et d'argent, et réduit à un état complet de nudité, il n'avait échappé à la mort qu'en se réfugiant dans une église. Saint Grégoire ému de pitié, l'en avait retiré secrètement et lui avait servi de sauf-conduit jusqu'à Poitiers. C'était là qu'il avait habité depuis lors, se croyant en sûreté, et jouissant d'une fortune considérable, fruit de ses charges passées. Mais il n'y était pas ignoré de ses ennemis qui entourèrent sa maison, y pillèrent tout, meubles, valeurs monnayées, chevaux et tout ce qui avait quelque prix. Lui-même fut fait esclave avec tant d'autres, et replacé parmi les colons de l'Eglise pour y reprendre la première position dont il était sorti : toute sa famille, avant lui, ayant eu le soin des moulins, des cuisines et des boulangeries seigneuriales. Nous croyons qu'on peut entendre par ces mots qu'il appartint dès lors aux dépendances de l'évêché, et que si ses ennemis voulurent ainsi l'humilier en le plaçant dans ce qui se rattachait à une véritable domesticité, l'Eglise après le retour de l'ordre l'en aura su retirer pour une condition meilleure. Ces catastrophes et ces grands revers de fortune, n'en prouvent pas moins en quel état de bouleversement continuel vivait cette société où la force seule venait à bout de tout faire par la terreur. Qu'eût-ce donc été si cette Eglise n'eût pas veillé sur ce monde si violemment agité, et posé ses dogmes et ses lois comme une

barrière aux crimes de tous et aux oppressions non moins criminelles des grands ?

Nouvelle ligue entre Gontran et Childebert.

Cependant le roi de Bourgogne qui avait compris l'iniquité de ces menées déloyales, entendait bien aussi, inspiré d'ailleurs par sa franchise naturelle et son habituelle droiture, ne pas se séparer entièrement de son neveu, et instruit par ses affidés des moindres détails de la conjuration de Gondebaud, il fit saisir et mettre à la question des ambassadeurs de ce dernier ; ceux-ci avouèrent toutes les ramifications de l'affaire, et Gontran les révéla à Childebert en lui renouvelant des assurances d'affection. En même temps il lui conseilla de se méfier de Brunehaut, bien qu'elle fût sa mère, parce que, ennuyée de n'avoir aucune part aux affaires, dont ses ministres l'avaient éloignée, elle s'entendait avec Gondebaud, et ne craindrait pas un jour de rendre son fils lui-même victime de honteuses intrigues. Après cet avis, et pour lui en assurer la sincérité, Gontran présenta à ses troupes, solennellement assemblées, ce neveu qu'il appela son fils, le leur fit reconnaître comme son héritier, et les prémunit, en leur dévoilant les mauvais desseins des conspirateurs, contre les entraînements qu'on ne manquerait pas de leur susciter encore.

A la suite de ces événements, ce qu'il y eut de plus heureux pour Childebert et pour Gontran lui-même, c'est que Gondebaud, trahi par ceux-mêmes qui l'avaient poussé à la révolte, fut tué sous les murs de Cominges en Gascogne, dont on faisait le siège, et d'où, par de perfides promesses, on l'avait fait sortir pendant la nuit.

A peine la paix fut-elle aussi revenue, que Gontran, qui n'avait pas voulu laisser le jeune fils de Frédégonde, héritier de Chilpéric, sous les détestables influences d'une telle mère, nomma à cet enfant un conseil de régence, et relégua la cruelle veuve dans la maison royale de Rueil (19).

Nouveaux crimes de Frédégonde.

C'est là que, peu après, Gontran vint la trouver, et, désireux encore, malgré tant de circonstances qui l'en avaient empêché jusque-là, de découvrir les assassins de son frère,

il lui demanda de lui communiquer ce qu'elle avait pu savoir. Elle accusa, à tort ou à raison, Bérulfe, chambellan du prince assassiné. Ce Bérulfe était en même temps Duc de Touraine et de Poitou. Il résidait à Tours, où il semble que son titre, qui était celui de la plus haute dignité dans les provinces, n'excluait pas celui de comte, et que, par la confiance de Chilpéric, il avait réuni les deux à la fois à Tours et à Poitiers (a). Il en résultait pour lui une puissance plus ample, et que l'officier qui, dans l'administration civile, ne faisait que des fonctions déléguées, dépendait entièrement du Duc, et n'avait pas d'initiative réelle. Ce pouvoir supérieur avait été donné à Bérulfe, pour la première fois, en 581, et il en était le premier titulaire. De telles faveurs n'empêchèrent pas le malheureux de succomber sous le poids de l'accusation formulée contre lui. S'étant réfugié dans la basilique de Saint-Martin, on l'en fit sortir par ruse, et il fut massacré par les soldats mis à sa poursuite. Toute cette affaire venait encore de la méchanceté de Frédégonde : c'était une vengeance digne d'elle, Bérulfe, après la mort de son mari, ayant refusé de demeurer à son service. Elle ajouta à cette accusation celle d'avoir emporté, en la quittant, des sommes considérables, prises dans les coffres du roi, dont il avait la confiance, ce qui fut cause qu'après sa mort ses biens furent entièrement confisqués.

Malheurs publics à cette époque.

Toutes ces horreurs qui se renouvelaient si fréquemment devaient rendre l'existence pénible et pleine de troubles à toutes les classes de cette société tourmentée. Quelle sécurité pouvaient se promettre pour le lendemain des populations que rien ne protégeait, et qui, souvent, comme il arriva en Touraine après la première prise de Poitiers, se voyaient maltraitées et ruinées par les vainqueurs avides de pillage. Ces appréhensions pénétraient dans toutes les âmes. Les riches leudes dans leurs châteaux, les pauvres paysans dans leurs fermes, n'étaient à l'abri d'aucune de

(a) Voir le texte de Grégoire de Tours, *Histor. Franc.*, lib. VI, c. XII et XXXI. — lib. V, c. L. — lib. VIII, c. XXVI.

ces avanies. Ajoutons-y les intempéries des saisons, les calamités ordinaires qui en naissent, les déceptions de l'agriculture, les ravages de la famine et de la peste, et nous n'aurons qu'une faible idée de tant de revers. Radégonde même, dans sa solitude de Sainte-Croix, ne se crut pas assez protégée contre les excès de ces jours néfastes. Elle songea à joindre à la prière des moyens de persuasion qui lui avaient toujours réussi sur les âmes élevées.

Combien de fois déjà, depuis quinze ans que sa clôture était faite, avait-elle vu Poitiers livré par la guerre aux horreurs de l'incendie et du saccagement! Ce refuge était resté inviolable, grâce à la protection de Dieu et aux ordres sévères qu'avaient dû recevoir de leurs princes les généraux qui avaient présidé à ces destructions. Mais combien de temps durerait cette tutelle? Les rois de sa famille pouvaient disparaître inopinément au milieu des conflits qui les divisaient sans cesse. Un autre évêque qui ne serait pas retenu pas eux pouvait user contre le monastère de vues toutes différentes des siennes; elle-même, enfin, qui n'était pas encore septuagénaire, voyait pourtant sa vie s'échapper au milieu des austérités qui l'avaient remplie : c'étaient autant de raisons qui l'inquiétaient et la firent songer à des mesures propres à sauver ses filles des périls qu'elle ne pouvait assez redouter. N'y avait-il pas autour d'elle, dans cette paisible enceinte qu'elle avait soumise à la paternelle bienveillance d'un Concile, des éléments de troubles qu'elle allait voir fermenter en dépit de son zèle et de sa fermeté maternelle? Là, elle observait déjà ce que l'histoire constate de plus en plus en étudiant ces temps de transition et d'incertitudes sociales. Le plus grand nombre des jeunes filles qui l'avaient suivie appartenait à la race gauloise, douce par nature, pacifique sous le joug étranger qui l'avait subjuguée, formée à la civilisation romaine que la foi du Christ avait achevé de polir par les charmes d'un onctueux mysticisme : mais près d'elle des femmes d'origine franque, dont les mœurs ardentes et l'insubordination naturelle

Nouvelles dispositions de sainte Radégonde pour l'avenir de Sainte-Croix.

Ses justes craintes à ce sujet.

donnaient quelquefois, par les excentricités du caractère, un déplorable contraste aux modestes habitudes de leurs compagnes. Nous en verrons des preuves qui ne tarderont pas à les signaler.

Sa lettre à tous les évêques et aux rois qui se partagent la France.

Dieu inspire les saints, et quand ils sont appelés à la garde d'un dépôt qui intéresse sa gloire, il ne manque pas de les pousser dans une voie où toutes ressources sont gardées pour leur zèle et pour leur piété. La sainte reine résolut donc de garantir la solidité de son édifice en le confiant à la sauvegarde de tout l'épiscopat de la Gaule. Elle écrivit une lettre qu'on peut regarder comme son véritable testament, et en adressa une copie à chacun des prélats qui gouvernaient les diocèses. Son saint ami qui occupait le siége de Tours la reçut peut-être le premier, et nous l'a transmise [a]. Nous la donnerons ici tout entière, comme un précieux monument de ce véritable esprit monastique dont l'expression léguait à l'avenir une juste idée de ces temps mêlés de tant de bien et de mal :

Aux Saints et très dignes possesseurs des Sièges apostoliques, aux Evêques, mes pères en Jésus-Christ, Radégonde pécheresse.

« Quelque œuvre qu'on ait fondée, on ne peut la mener au but qu'on se propose, si elle n'est portée, comme étant d'un véritable intérêt pour le troupeau, à la connaissance des pasteurs, qui, à titre de pères et de médecins doivent y intervenir en y employant leur charité, leur autorité pleine de sagesse et le secours de leurs prières.

» Autrefois par la miséricorde divine dont la Providence se montre si douce à mon égard, j'ai pu rompre les liens qui me retenaient dans la vie du siècle, et passer, sous la conduite de Jésus-Christ, à la vie religieuse où je me suis appliquée de toutes mes forces à guider mon prochain dans les voies du bien et du salut. Dans ce but, et grâce à l'agrément et à la générosité de mon très excellent seigneur le roi Clotaire, j'ai fondé et établi dans la ville de Poitiers un monastère de vierges, le dotant de ce que m'avait accordé à cette intention la munificence royale. De plus, j'ai pu lui donner sous les auspices du Christ la règle suivie par sainte Césarie, sœur du

(a) *Hist. Franc.*, lib. IX, c. XLII.

bienheureux Césaire, évêque d'Arles, et que le pieux prélat avait tirée avec soin des écrits de nos pères dans la foi. J'avais une sœur, Agnès, qui fut dès son enfance traitée comme ma fille, dont j'avais surveillé et suivi l'éducation. Du consentement soit des bienheureux pontifes de cette ville, soit de quelques autres, la congrégation l'ayant choisie pour dame et maîtresse comme moi-même, je l'ai instituée abbesse de cette maison, et je me suis soumise à elle pour n'obéir qu'à elle seule après Dieu, selon toutes les prescriptions de la règle. Mes sœurs et moi, lui avons donc, selon la forme apostolique, et nous souvenant d'Ananie et de Saphire, abandonné par des chartes, sans nous en rien réserver en propre, tout ce que nous pouvions posséder des biens de la terre.

» Mais la condition humaine n'a rien de stable ; le monde marche à son dernier jour sans s'inquiéter des choses de Dieu auxquelles il préfère ses propres vues.

» C'est donc pour la gloire de Dieu que je vous prie d'agréer cette supplique et d'y faire droit dès à présent, soit que je reste ici-bas après vous, soit que je continue de vous y vénérer dans l'apostolat de Jésus-Christ. Ce que je ne puis exprimer ici de vive voix, je le fais par cette lettre, me prosternant à vos pieds, vous conjurant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et par le jour du redoutable jugement, que dans cette épreuve, le démon ne devienne pas votre accusateur, mais que le Roi de gloire vous couronne. Si donc, ce qu'à Dieu ne plaise, après ma mort une personne quelconque, *soit l'évêque du lieu*, soit un délégué du prince ou de quelque autre autorité, tentait de porter le trouble dans la congrégation par des suggestions malveillantes ; si par des attaques judiciaires, on voulait violer la règle ou instituer une autre abbesse que ma sœur Agnès, proclamée autrefois par la bénédiction du bienheureux Germain, en présence de plusieurs de ses frères dans l'épiscopat ; ou si, par impossible, il s'élevait dans la communauté même des murmures tendant à y introduire un changement ; ou si une personne quelconque, ou *le Pontife du lieu*, essayait de prendre sur le monastère plus d'autorité que n'en auraient eu durant ma vie les évêques ses prédécesseurs, ou toute autre personne ; ou bien si l'on voulait établir quelque nouveau privilège ; ou encore si quelqu'un voulait enlever au monastère quelques-unes des choses qui lui ont été données par mon très excellent seigneur Clotaire, ou mes seigneurs les rois ses fils, ou moi-même, et dont la possession lui eût été conservée successivement et avec serment par les chartes signées de nos très excellents seigneurs et rois Charibert, Gontran, Chilpéric et Sigebert ; — ou si quelque prince ou pontife ou puissance quelconque, ou quelqu'une

des sœurs, osait vouloir sacrilègement envahir, réclamer ou reprendre comme sienne quelqu'une des choses que d'autres ont données au monastère pour le salut de leur âme, ou que les sœurs ont concédées sur leurs propres biens : au nom de mes humbles supplications et de la volonté du Christ, je demande que vos saintetés et celles de vos successeurs interviennent contre eux, qu'elles les chargent de leur indignation, que les voleurs et les spoliateurs des pauvres cessent d'être en grâce avec vous, afin que par votre résistance, personne ne se permette ni d'altérer notre règle, ni de priver le monastère de ses moindres possessions.

» Je demande encore que lorsqu'il aura plu à Dieu de retirer de ce monde notre dame et sœur Agnès, la congrégation élise en sa place une sœur qui soit agréable à Dieu, qui garde la règle, et marche vers le but de sainteté que nous nous sommes proposé : afin que cette règle ne périsse jamais, ni de son consentement, ni par le fait d'une volonté étrangère.

» Que si, ce que je n'ose croire, quelqu'un voulait contre l'ordre du Ciel et l'autorité des rois, modifier en rien les susdites conditions dont nous vous conjurons devant le Seigneur de maintenir l'observance, ou attaquer les personnes et les biens du monastère, ou enfin porter atteinte à la personne ou à l'indépendance de notre susdite sœur l'abbesse Agnès : que le coupable encoure le jugement de Dieu, de la sainte Croix, de la bienheureuse Marie, que les bienheureux saints Hilaire et Martin auxquels j'en ai confié après Dieu la défense, se chargent de protéger mes sœurs, de le poursuivre et de plaider contre lui.

» Et vous aussi, bienheureux pontifes, je vous conjure, j'invoque tous vos successeurs à qui j'ai confié la cause du ciel. S'il arrivait que quelqu'un entreprît rien contre notre monastère, n'hésitez pas, pour repousser et renverser l'ennemi du Tout-Puissant, de vous rendre vers le roi qui gouvernera alors ce pays ou la cité de Poitiers. Intervenez en faveur de ce qui vous est recommandé au nom de Dieu ; faites exécuter la justice contre les auteurs de l'injustice, afin qu'un roi catholique ne souffre pas qu'une telle indignité puisse s'accomplir sous son règne, et ne laisse pas tomber ce qui fut établi par la volonté de Dieu, par la mienne et par celle des rois eux-mêmes. Je supplie aussi les princes que Dieu voudra laisser après ma mort à la tête des peuples, et au nom de ce Roi *dont le règne n'aura point de fin*, par la volonté duquel les royaumes s'affermissent et qui leur a donné la vie et la royauté, d'ordonner que le monastère que j'ai construit par la permission et les secours des seigneurs rois leurs pères ou aïeux, que j'ai soumis à sa règle et doté de mes

propres biens, soit gouverné par leur protection et par leurs ordres d'accord avec l'abbesse Agnès. Je les conjure de veiller à ce que personne n'inquiète ni ne tourmente ladite abbesse, ni n'ôte, ni ne change rien de ce qui appartient à notre monastère. Je les supplie pour l'amour de Dieu et du Rédempteur des nations, de défendre et de garantir ledit monastère, d'accord avec nos seigneurs les évêques, et dans les termes où je le leur recommande, afin qu'ils vivent dans le royaume éternel en société avec les protecteurs des pauvres et l'Epoux des vierges, en l'honneur duquel ils auront assisté les servantes de Dieu.

» Je vous demande aussi, Très-Saints Pontifes et très excellents seigneurs Rois, et vous aussi peuple chrétien, je vous conjure par la foi catholique dans laquelle vous avez été baptisés, et par les églises que vous avez sous votre garde, que lorsque Dieu m'aura séparée de la lumière de ce monde, vous teniez à ce que mon pauvre corps soit enseveli dans la basilique que nous avons commencé à élever en l'honneur de sainte Marie, mère du Seigneur, et dans laquelle reposent déjà plusieurs de nos sœurs; je le demande, que cette basilique soit achevée ou non. Si quelqu'un voulait qu'il en fût autrement, que par l'intercession de la bienheureuse Marie et par la croix du Christ, il encoure la vengeance divine : en sorte que par votre commune intervention, j'obtienne dans cette église une petite place où je sois ensevelie près de mes sœurs. Je demande aussi et je supplie avec larmes que cette présente supplique signée ici de ma propre main, soit conservée dans les archives de l'église de Poitiers, afin que si ma sœur l'abbesse Agnès ou la congrégation était forcée de demander du secours contre les méchants, votre sollicitude pastorale leur apporte les pieuses consolations de votre piété, et qu'elles ne se disent pas abandonnées de moi, qui, par la grâce de Dieu, leur ai préparé votre bienveillance. J'insiste surtout pour que vous ayez toujours devant les yeux ces recommandations au nom de Celui qui du haut de sa glorieuse Croix recommanda la Vierge-Mère au bienheureux apôtre saint Jean, afin que de même qu'il accomplit cet ordre de Dieu, de même aussi vous accomplissiez, Mes Seigneurs, en qualité d'hommes apostoliques, ce que moi, humble et indigne, je vous recommande ici. En sorte que conservant dignement le dépôt qui vous a été confié, vous participiez aux mérites de Celui dont vous remplissiez le mandat en reproduisant en tout les exemples qu'il vous a laissés. Amen. »

Nous n'avons pas craint de transcrire cette remarquable épître dans toute sa longueur, parce qu'elle indique en de

curieux détails soit les intentions déjà connues des envieux qu'avait le monastère de Sainte-Croix, soit les graves appréhensions que la sainte femme conservait du mauvais vouloir de Marovée, que plus d'une allusion y indique clairement. Elle se souvenait d'ailleurs qu'après avoir refusé de s'occuper en rien des affaires de Sainte-Croix parce que Radégonde se croyait, et avec raison, fondée à ne pas lui en accorder exclusivement la direction, l'évêque aurait eu recours pour y réussir à Childebert, sollicitant de lui qu'il pût gouverner le monastère comme toutes les paroisses du diocèse (a). La sainte voyait trop clairement dans cette prétention un sujet de ruine, et ne craignait rien tant que de la voir exécutée. On voit aussi quel noble caractère garde dans cette pièce la royale suppliante, tour à tour humble comme une religieuse, énergique et grave comme une reine, et se souvenant parfois qu'elle est l'auguste parente des rois dont elle invoque l'intervention. Evidemment il y avait déjà à l'intérieur de l'auguste maison des symptômes de révolte s'élevant contre l'autorité d'une abbesse à laquelle des reines comme Chrodielde et Basine (**20**) trouvaient dur d'obéir, et peut-être avaient-elles quelques approbateurs secrets parmi ceux dont l'autorité sacrée aurait dû leur inspirer le sentiment de la soumission et du devoir.

Importance de cette pièce pour l'histoire du temps.

Aucune des réponses que durent faire les évêques à cette religieuse qui leur parlait avec autant d'autorité que de respect, ne nous est connue; mais ce que fit l'épiscopat bientôt après pour maintenir l'ordre et la justice dans les affaires de la communauté, ne laisse aucun doute sur l'esprit qui leur fit accueillir cette solennelle supplique.

Ennodius comte de Poitiers et de Tours.

Nous voyons en 586 un comte de Poitiers nommé Ennodius, le même qui s'était compromis quelques années auparavant contre Chilpéric quand celui-ci, s'étant emparé de Poitiers, l'en avait exilé en confisquant ses biens.

(a) Greg. Turon., lib. IX, c. XL.

Cette disgrâce n'avait pas duré au-delà d'un an ; le roi lui avait alors permis de revenir et réintégré dans sa fortune. Cette faveur ne fut pas la seule dont il eut à se réjouir, car il fut préposé à la fois avec la qualité de comte aux Tourangeaux et aux Poitevins. Nous savons les tristes aventures du duc Bérulfe qui paya de sa vie le malheur d'avoir déplu à Frédégonde. C'était à lui qu'Ennodius succéda dans le gouvernement des deux provinces. Il y avait eu jusqu'alors simultanément dans chacune un duc et un comte, le premier embrassant le gouvernement supérieur de tout le pays, qui comprenait le commandement des troupes pendant la guerre ; l'autre, appliqué uniquement aux affaires civiles de la cité et à la justice du ressort. Cette organisation nouvelle d'un seul duc pour les deux villes ne dura pas. Eborin, qui était alors comte de Tours, se plaignit l'année suivante que cette nouvelle dignité donnée à Ennodius le privait de ses droits. De son côté, Ennodius, qui avait aussi reçu le gouvernement d'Aire (**21**) et de Lescar (**22**), et qui voulait parer le coup dont on le menaçait, cherchait à se faire des partisans partout, allait dans ses quatre provinces d'une ville à l'autre, et semblait en prendre possession par un séjour de quelque temps. Cette précaution ne servit de rien. Le roi céda aux observations d'Eborin, supprima le titre de duc de Touraine et retira la charge à Ennodius qui se vit encore dépouillé des autres, peu de temps après, sur la demande générale de sa révocation par tous les comtes placés sous ses ordres. On lui interdit même les territoires de Tours et de Poitiers, de sorte qu'il se vit forcé de se retirer dans ses domaines et de s'y contenter d'une vie privée. C'est la dernière fois que nous trouvons mentionnés les comtes de Tours jusqu'à Charlemagne, qui en établira partout.

Politique de Gontran à l'égard de son neveu Childebert.

L'année 587 nous introduit dans une période très intéressante de notre histoire, car nous n'y trouvons qu'un ensemble de faits consolants, et la paix règne dans notre malheureuse province si longtemps dévastée. Cette paix

était due à la politique franche et honnête de Gontran qui ne lui avait fait du mal que malgré lui, et moins dans ses propres intérêts que dans ceux de Childebert qu'il savait mal dirigé par sa mère Brunehaut, et dont la tante Frédégonde ne lui paraissait pas moins redoutable. La preuve de ces sages pensées parut cette année en une occasion solennelle. Selon l'usage alors adopté dans la famille de France, Childebert, marié très jeune, avait déjà, à l'âge de dix-sept ans, deux fils, l'un nommé Théodebert et l'autre Thierry, le dernier-né. Gontran eut une extrême joie de ce double événement qui semblait affermir dans la famille de son neveu le sceptre de l'Austrasie, et la force nécessaire à le défendre. Il s'empressa d'en faire complimenter Childebert et de lui envoyer des présents. Brunehaut saisit cette occasion pour proposer entre son fils Childebert et Gontran un traité qui perpétuerait entre eux une paix solide en reconstituant les droits de chacun. Nous en parlerons bientôt. Mais l'ordre des temps nous appelle à raconter les derniers jours de sainte Radégonde.

Dernières années de sainte Radégonde.

Elle avait trop bien prévu l'avenir contre lequel elle tenait tant à garantir son œuvre de prédilection. Cette forte et grande nature en qui le sang germain avait fondé une énergie digne de sa race, l'avait merveilleusement modifiée par une haute intelligence des amabilités de la piété chrétienne. Elle avait marché par la dignité de son rang et les chaudes vertus de son cœur à la tête de toutes les femmes de son siècle. Son admirable amie sainte Clotilde n'avait montré ni plus d'élévation dans son entente des choses divines, ni plus de courage dans les adversités d'une vie d'épreuves. Sa mort silencieuse et presque inconnue, n'avait eu ni autant d'éclat, ni de si glorieuses conséquences, ni une histoire aussi touchante écrite par le premier chroniqueur de la Gaule. Radégonde, assistant à la fondation d'une monarchie qui devait, grâce à la foi des apôtres, jeter un si vif éclat sur le monde, et le dominer si longtemps par le caractère surnaturel de sa politique, s'était rangée du côté de

Dieu quand elle avait mieux connu les vanités et les écueils des choses mondaines, et toute sa vie s'était dépensée à en montrer le néant, à remplir de l'esprit divin les compagnes qui, de tous les rangs de la société nouvelle, s'étaient réfugiées avec elles sous les humbles livrées de la pauvreté et de la Croix. Et au milieu de ces grandes œuvres seules capables d'élever des âmes vers le Ciel, elle donnait plus que l'exemple ; elle ajoutait aux prescriptions doucement austères de la règle commune, les sévérités de la pénitence la plus ardente. Aussi, à peine âgée de soixante-sept ans, sa robuste constitution ne suffisait plus à ses héroïques tendances, non plus que son exquise sensibilité aux tristes inquiétudes où la jetaient sans cesse les récriminations passionnées et par trop guerrières de cette famille de princes qui se croyaient toujours destinés à des conquêtes, et que si souvent elle avait contenus dans le cours de leurs sanglantes inimitiés. Une consolante espérance née d'un fait qui semblait déjà accompli, venait cependant répandre une sainte joie sur ses derniers jours. Le fils de Sigebert, qu'elle avait aimé pour ses vertus et qu'elle regrettait toujours, ce Childebert enfin qui lui semblait doué de tout ce qui devait faire le bonheur de ses peuples, allait recouvrer le Poitou, par suite de conventions déjà connues, sinon encore promulguées, avec Gontran. C'est vers ce temps où une si grande consolation lui était donnée que Notre-Seigneur lui-même en avertissant la sainte de sa mort prochaine, l'entretenait de ce ciel où depuis si longtemps étaient ses plus chères affections et ses vifs désirs. C'est alors aussi qu'elle reçut à l'intérieur de sa cellule cette mystérieuse visite de son céleste Epoux qui lui promit qu'elle serait bientôt une perle enchâssée dans sa couronne, et laissa, en disparaissant, sur le pavé de sa cellule, l'auguste empreinte de son pied divin (**23**).

Plus elle approchait de ce terme désiré, plus se manifestait sa puissance des guérisons miraculeuses ; il n'y avait pas de malades ou d'infirmes qui ne vinssent solliciter sa

charité, et tous s'en retournaient avec de nouvelles preuves de sa puissance sur le cœur de Dieu.

Sa mort à Sainte-Croix de Poitiers.

Depuis longtemps sa santé déclinait : on le remarquait surtout dans les premiers mois de 587. La communauté s'en inquiétait, et la sainte, qui s'apercevait de ces indices significatifs, se gardait bien de rien diminuer de ses austérités ni de ses entretiens avec le Sauveur. On la trouvait souvent en ces douces intimités qui vont jusqu'à cette extase que Dieu a souvent rendues familières à ses saints, et dont une de ses sœurs témoin de ces faveurs d'En-Haut nous a laissé le touchant récit (a). Le 12 août, ses forces disparurent. Elle ne se soutenait plus et fut obligée de se coucher ; elle voulut encore que ce fût sur un cilice couvert de cendres. Les sœurs l'entouraient désolées et se lamentant : elle seule gardait sa sérénité. Après avoir reçu le saint viatique et l'extrême-onction, elle demeura jusqu'au soir dans une profonde contemplation ; mais tout à coup elle en sortit pour consoler ses filles, leur répétant à cet effet les passages des saintes Ecritures et des Pères qu'elle avait étudiés avec tant d'ardeur et d'intelligence : après quoi elle reprit un long silence pendant lequel elle ne s'exprima que par la joie et le calme qui respiraient sur ses traits. Enfin, s'apercevant encore que ses sœurs pleuraient autour d'elle, elle chercha à les rassurer par le bonheur qu'elle allait recevoir, et leur promit d'être toujours avec elles. Soudain une clarté extraordinaire l'environna, dont ses compagnes pouvaient à peine supporter la splendeur. Elle augmenta d'heure en heure, et la joie de la mourante en devenait de plus en plus sensible. Le matin se fit. Elle s'écria : « Je ne sens plus aucune douleur. L'Epoux appelle son Epouse. Qu'il vous bénisse toutes. Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. » Alors sa tête s'inclina doucement ; elle rendit son âme pure à l'Agneau sans tache, et aussitôt un

(a) Baudonivie, *ub sup.*

parfum exquis se répandit dans la pauvre cellule où venait d'expirer la reine de France, l'illustre fondatrice de Sainte-Croix, la femme du monde qui sut jamais mieux allier la grandeur d'une race royale à l'éclat surnaturel des plus douces et des plus humbles vertus.

Tel est le récit que nous laissèrent de cette mort bienheureuse des témoins dont la véracité ne s'appuie pas moins sur une piété éclairée que sur une tendre familiarité de tous les jours. Baudonivie fut un de ces témoins oculaires, et nous avons, parmi les autres, Hildebert, évêque du Mans, que le XI[e] siècle avait surnommé le Vénérable et le Saint, qui fut, de l'aveu de tous, un homme de génie et d'érudition, et qui n'écrivit, à quatre siècles de distance, que sur des documents encore possédés par l'abbaye de Sainte-Croix (a).

Mort de saint Junien, abbé de Mairé.

Une de ces coïncidences curieuses, telle que l'histoire en a quelquefois, se rattache à la mort de sainte Radégonde. Nous avons dit sa sainte amitié avec Junien, le reclus de Chaunay, et la promesse qu'ils s'étaient faite l'un et l'autre de se faire avertir mutuellement de leur mort prochaine (b). Radégonde ne l'avait pas oublié. Mais avant de dire comment elle s'accomplit, reprenons l'histoire du saint anachorète où le cours des événements nous avait obligé de la laisser.

Son attachement pour sainte Radégonde -- Ils se préviennent mutuellement de leur mort prochaine.

Nous avons dit les rapports suivis qui s'étaient établis entre lui et sainte Radégonde. Ils n'eurent jamais pour but que leur avancement mutuel dans la vertu. C'était encore pour l'une et pour l'autre l'amour de Dieu ; c'était cette pieuse union qui sépare le cœur des sens, et ne laisse rien dans les sentiments qui ne puisse se perpétuer dans le ciel. Aussi, quand il sentit que ses forces d'octogénaire défaillaient, il vit la mort s'approcher avec la sérénité d'un

(a) V. *Histoire de la France littéraire,* III, 478, 493. — Lecointe, *Annal. Francor.*, ad h. ann., nº 4.

(b) *Supra,* ad ann. 550.

cœur dégagé de tout et qui n'espère plus que sa récompense. Il manda ses frères à sa cellule de Chaunay, où une faiblesse l'avait surpris, les exhorta à garder après lui l'intégrité de leur vie habituelle, l'amour de la règle et la charité édifiante qui les unissait. Il avait un de ces disciples exemplaires entre tous, nommé Auremond (**24**). Il le désigna à la communauté pour son successeur, et le chargea tout d'abord d'aller annoncer sa mort à sa sainte amie de Poitiers, aussitôt que Dieu aurait disposé de lui. Or, à cette même heure, Radégonde expirait elle-même et demandait que Junien en fût instruit aussitôt; de sorte que, par une touchante disposition de la Providence, ces deux âmes qui s'étaient si saintement aimées ne durent pas être séparées ici-bas, et se retrouvèrent au seuil de leur bonheur éternel. Par une autre coïncidence non moins admirable, les deux envoyés se rencontrèrent, et chacun expliquant à l'autre la cause de cette rencontre, ils purent constater que le même jour, et au même moment, le ciel s'était ouvert pour les deux amis : c'était le mercredi 13 août 587.

Fondation du monastère de *la Troussaie*.

A ce point de rencontre, au lieu qu'on appelle encore *la Troussaie,* on éleva peu de temps après une chapelle sous le vocable de sainte Radégonde, laquelle se changea plus tard en une église et un prieuré qui existaient encore en 1790, et avait perpétué l'impérissable souvenir de ces mémorables événements. C'était dans l'ancien archiprêtré de Rom, sur la paroisse actuelle de Céaux, en suivant le chemin de ce bourg à Champagné-Saint-Hilaire. On y voit encore les ruines d'une dernière chapelle du prieuré de l'abbaye de Tyron, qui serait digne d'une construction méritée à tous égards (**25**).

Saint Junien inhumé dans son monastère de Mairé.

Le corps de saint Junien reçut la sépulture dans l'église de son monastère de Mairé, et, trois siècles après, par suite des guerres que subit l'Aquitaine, cette demeure vénérée ayant été détruite, on le transporta à Nouaillé, qui venait d'être érigé en abbaye par Charlemagne. Les cruelles impiétés des huguenots dans le pays, forcèrent

les religieux à le cacher si bien, qu'après la mort sanglante de ceux qui s'étaient dévoués pour le sauver, on ne put le retrouver. Heureusement les religieuses de la Trinité de Poitiers en possédaient quelques portions qu'elles purent soustraire aux profanateurs de 93, et qui, des mains de l'autorité diocésaine, passèrent à celles de nos vénérables religieuses de Sainte-Croix, qui les possèdent encore et les honorent comme un des précieux souvenirs de leur sainte mère.

L'Eglise de Poitiers célèbre la mémoire de saint Junien sous le rite double, le 12 août, le 13 étant consacré à sainte Radégonde comme double de première classe.

Sépulture de sainte Radégonde.

Après la mort de l'auguste princesse, un grand devoir restait à remplir. Elle avait ordonné que sa sépulture se ferait dans l'église de Sainte-Marie, non encore achevée, mais dont une portion souterraine était déjà le lieu de repos de quelques-unes de celles qui l'avaient précédée. Il était de droit et de convenance que l'évêque de Poitiers présidât aux obsèques d'une reine de France et d'une religieuse de son diocèse. Croirait-on que dans cette circonstance Marovée ne respecta pas même la douleur publique, ni son caractère de pasteur, ni l'édification qu'il devait à tous. Rancuneux jusque dans la mort, cet esprit hautain, ce cœur sec et intraitable par la charité, laissa encore éclater sa haine. La veille du grand événement, il avait pris ses précautions pour être absent quand il arriverait: sous prétexte d'une visite pastorale, il était monté à cheval et avait disparu.

Marovée s'en absente.

Saint Grégoire de Tours y préside.

Cependant, aussitôt le décès, un envoyé avait été dépêché vers Grégoire de Tours, qui se hâta de venir et se rendit à l'abbaye, où il trouva l'auguste défunte déjà couchée sur un lit de repos, la face découverte et rayonnant d'un éclat et d'une fraîcheur qui surpassait, dit-il lui-même, celle des lys et des roses (**26**). Deux cents religieuses, parentes en grand nombre de rois, ou de la plus haute noblesse, l'entouraient, s'abandonnant aux pleurs, exprimant leurs regrets par des lamentations, sûres pourtant de sa gloire déjà acquise, mais

désolées de ne l'avoir plus sur la terre comme une amie et un modèle de tous les jours. Nonobstant cette juste douleur, Grégoire, qui ne pouvait lui-même retenir ses larmes, conseilla à l'abbesse de s'occuper de la cérémonie suprême. Marovée absent, il convenait de ne pas attendre que ce corps perdît cette dernière beauté dont Dieu semblait l'avoir privilégiée. Mais l'abbesse opposa dans sa simplicité que peut-être l'évêque viendrait encore assez tôt pour prendre part à la cérémonie. Et comment la faire sans lui, puisqu'il lui appartenait de bénir la tombe que la sainte devait occuper? Alors les hommes du monde et autres citoyens honorables qui étaient présents, convoqués pour rendre les derniers honneurs à la sainte, insistèrent pour que l'évêque de Tours suppléât son collègue, et procédât sans retard à la solennité.

Détails de cette sépulture.

Il est bon de nous arrêter ici sur certains détails de ces sépultures pratiquées alors dans l'église de Sainte-Marie, où Radégonde avait demandé si instamment à n'être point séparée de ses sœurs qui semblaient l'y attendre.

Malgré les lenteurs que subissait la construction de la basilique, placée en dehors des murs de la ville, lenteurs qu'expliquaient assez les guerres incessantes et les troubles réitérés qui avaient dû forcer le clergé à se réfugier derrière les remparts voisins, la partie inférieure, église souterraine destinée à la sépulture des sœurs, était achevée. Nous savons qu'elle renfermait déjà un certain nombre de sépultures ayant leurs épitaphes(**27**) et conservant aux familles des religieuses, comme aux pieux souvenir de chacune d'elles, les noms des défuntes qui y reposaient. Chaque corps avait une place à part, consistant en une sorte de cellule (**28**) en pierres creusées. Chacune de ces demeures mortuaires était rangée dans le pourtour du rond-point ou chevet, au fond duquel un autel s'élevait pour le Saint-Sacrifice. En avant de cet autel, était déposé le corps, afin que la personne défunte semblât ainsi assister à l'oblation sainte qui devait se faire pour elle. La tête de la défunte

regardait l'Orient, par un accord toujours respecté avec la position de l'église elle-même. C'était aussi l'évêque, ou le prêtre qu'il en chargeait, qui devait, les prières terminées, sceller la couverture en pierre destinée à recouvrir la dépouille mortelle.

On voit que c'était à une déférence envers son collègue de Poitiers que Grégoire craignait de manquer. Il se décida pourtant à faire la cérémonie, et le saint corps fut enlevé pour être porté au lieu de sa dernière destination. L'historien rapporte que dès le début de cette marche on vit plusieurs énergumènes, qui n'étaient pas rares en ces siècles de foi, s'écrier et témoigner de leurs tourments par des contorsions qui se renouvelaient souvent en présence du cercueil. Pour se rendre à la basilique, on suivit un chemin qui la séparait du monastère et qui longeait les remparts. Les religieuses que leur vœu de clôture empêchait d'y suivre le pieux cortège, s'étaient répandues en pleurant sur la plate-forme qui couronnait les murs et sur les tours qui en formaient les intervalles. Elles voyaient s'éloigner d'elles pour toujours celle dont la vie avait été leur douce joie et leur véritable trésor. Les plaintes de ces derniers adieux étaient telles que les sanglots des clercs eux-mêmes interrompirent les chants sacrés. Enfin on arriva dans la crypte. Là, grâce à la prévoyance de l'abbesse, on trouva un cercueil provisoire en bois dans lequel on déposa le corps embaumé avec des parfums. La fosse où il devait être placé avait donc été creusée un peu plus large, car le précieux dépôt fut encore enfermé dans un second sépulcre formé provisoirement de deux sarcophages dont on avait abattu les côtés. Cette opération terminée, on acheva les prières et l'on se retira, laissant à l'évêque du lieu le soin de couvrir le tombeau après y avoir célébré la messe. Saint Grégoire ajoute qu'à la suite de ce pénible office de son saint ministère, il rentra au monastère dans la pensée d'y porter quelques dernières consolations. Là on ne pouvait se lasser de lui montrer les objets qui avaient

appartenu à la chère défunte, les lieux qu'elle avait fréquentés, « de sorte, dit-il, que j'avais le cœur plein du » chagrin que je voyais à toutes, et que pour m'en consoler, » j'avais besoin de me rappeler que la sainte était encore » là toute présente par ses vertus, et que cette âme que le » monde venait de perdre nous aimerait toujours dans le » ciel. »

L'évêque Marovée revint à Poitiers peu de jours après cette mort. Il consentit à consacrer l'autel de sa cellule funèbre ; il ferma le sépulcre, et il semble que ce dut être après cette dernière preuve de condescendance, qu'il voulut bien se montrer plus traitable que par le passé.

Marovée consent à s'occuper de Sainte-Croix.

L'abbesse Agnès le supplia encore une fois de prendre le monastère sous son patronage. Il s'y montra d'abord peu disposé ; mais sur les instances de ses clercs, il promit ce qu'on lui demandait, de telle sorte pourtant, et avec si peu de bonne grâce, que la communauté y vit encore quelque arrière-pensée qui ne manquait pas de se trahir (**29**). Cette politique de ruses et de précautions dont le prélat avait usé jusque-là, se montre encore, et pour arriver plus complètement à cette autorité qu'il avait toujours ambitionnée, il voulut que ce nouvel état de choses fût cimenté par le roi lui-même dont il savait que Radégonde avait adjuré la protection. Il s'en fut donc trouver Childebert et en obtint des lettres de nantissement qui lui permettaient de traiter le monastère comme une maison dépendante de sa juridiction (a). Comment ce prince que Radégonde avait tant aimé, put-il agir ainsi contrairement à ses vœux les plus ardemment exprimés dans sa dernière lettre aux évêques et aux rois ses parents ?

Tombeau de sainte Radégonde à Poitiers.

Ce dut être fort peu de temps après la mort de la sainte que la sépulture provisoire qui lui avait été donnée, fut remplacée par le tombeau que nous voyons encore dans le caveau si populaire, ouvert sous le sanctuaire de sa

(a) Mabillon, *Annal. Bened.*, t. II, p. 193.

basilique. Celle-ci ayant été parachevée en peu de temps, devint une belle église aux grandes proportions, ayant trois nefs avec un déambulatoire autour de l'autel principal, et la crypte où reposent les restes du saint corps reçut dès lors la forme que nous lui voyons encore. Nous dirons les vicissitudes et les profanations que durent subir à travers les âges le noble vaisseau et les cendres vénérées. Constatons dès à présent, que du moment où la sainte y reposa et où son vocable fut donné pour toujours à la basilique, on y vit accourir des malades de toutes sortes qui y obtinrent leur guérison ; que ces prodiges se renouvelèrent dans tous les siècles et jusqu'au nôtre ; les évêques de Poitiers se plurent à en attester un grand nombre par les formes juridiques recommandées en pareil cas par l'Eglise. La grande reine fut dès lors honorée comme la patronne de la cité.

Aurernond, deuxième Abbé de Mairé.

Nous avons parlé d'Auremond, ce messager envoyé par saint Junien à sainte Radégonde pour l'avertir de sa mort, et qu'il avait désigné comme celui qu'il préférait voir revêtu après lui de la charge abbatiale. C'était un de ces hommes marqués d'avance au doigt de Dieu pour remplir sur la terre un rôle providentiel. Un jour, non loin de Chaunay, une pauvre femme enceinte demanda l'aumône à saint Junien qu'elle avait rencontré priant dans le bois : celui-ci en la lui donnant, l'assure qu'elle aurait un fils, et lui promit d'en être le parrain. Ce fils étant né en effet lui fut apporté, il le tint sur les fonts sacrés, et le nomma Auremond. Mais là ne se borna point la tâche qu'imposait au saint cette paternité spirituelle. Dès ce moment il veilla sur lui, et quand l'âge fut venu, il le reçut dans le monastère de Mairé, l'y fit instruire dans les sciences humaines et dans les choses de Dieu. Le jeune homme s'attacha à la sainte maison, y goûta les enseignements de son maître, et ayant pris la vie monastique, il s'y sanctifia de telle sorte que Junien le désignait volontiers comme l'un de ceux qui recevraient dignement après lui le titre

d'abbé. La communauté adhéra à ce choix par une décision unanime. Auremond devint le second abbé de Mairé. Il dut gouverner jusqu'au premier quart du VIIe siècle, et mourut le 9 juillet, sans qu'on sache bien l'année. Il fut honoré à Mairé, et plus tard à l'abbaye de Nouaillé sous le titre de bienheureux.



NOTES DU LIVRE IX

Note 1

Savenay, petite ville de Bretagne, nous semble être en effet le lieu appelé *Sabiniaco villa,* où saint Martin, revenant d'Angleterre, déposa une table qu'il en avait rapportée pour en faire un autel dans l'église prieuriale. En effet, aucun autre nom de lieu ne se rapproche de celui-là dans cette contrée, et Savenay se trouvait sur la route que le voyageur devait suivre en venant de la Normandie, où il avait débarqué jusqu'à Vertou, qu'il devait gagner en traversant la Loire vis-à-vis de Pont-Rousseau et de Saint-Sébastien. — Savenay, *villa Sabini, Sabiniacum,* est aujourd'hui une petite ville de 3,000 habitants, ancienne sous-préfecture de la Loire-Inférieure. Cette villa fut sans doute donnée au Saint dès l'origine de son abbaye. Sa situation fait d'elle un des plus beaux sites de la Bretagne. Plusieurs églises des environs portent le nom de Saint-Martin, comme Lambon et Lavau. La table de marbre qui en était l'autel avait ses souvenirs légendaires. Elle y aurait été déposée par le saint en revenant d'Angleterre, lorsqu'à défaut d'autre embarcation il avait, disait-on, traversé la Manche, en s'y tenant debout. (V. sur ce point notre *Histoire* du saint, deuxième édition, p. 113 et suiv.)

Note 2

Saint-Georges-de-Montaigu, actuellement commune du département de la Vendée de 2,500 habitants, un peu au-dessus du confluent de la Grande et de la Petite-Maine, à 8 lieues Sud-Est de Nantes. On y trouve encore beaucoup de débris romains. Nous avons tiré tout ce qui regarde ici saint Martin de Vertou de deux anonymes publiés par Mabillon, des Bollandistes, du *Propre* de Nantes, et de celui de Luçon. C'est d'après ces graves autorités que nous avons écrit aussi cette *Histoire* d'un saint, à laquelle il nous a fallu ici renvoyer plusieurs fois, pour toutes les preuves que nous y avons rassemblées. Ces savants auteurs s'accordent à donner à tous ces événements les dates que nous avons adoptées, en dépit de contestations contraires qui nous ont semblé plus prétentieuses que solides. L'histoire ne doit pas s'écrire de parti pris, ni d'après un système préconçu en faveur d'idées personnelles.

Note 3

Saint-Léomer, *Ecclesia Sancti Laudomari,* dans l'archiprêtré de Montmorillon (Vienne), autrefois de celui de Lussac-le-Château.

Note 4

L'Esterp, abbaye d'hommes, Ordre de Saint-Augustin, fondée en 1032 au diocèse de Limoges. Un village de ce nom se forma autour du monastère. — Les vieux titres la nomment *Abbatia Sterpensis, Stirps, Stirpum.*

Note 5

Le Perche, *Perticum,* ancienne province de France formant une partie des départements d'Eure-et-Loir et de l'Orne.

Note 6

C'est celui qu'on nomma après sa mort Saint-Lomer-le-Moutier, et qu'il avait dédié à saint Martin. Il faisait alors partie du diocèse de Chartres, et dépendait du territoire de Blois,dont il était éloigné de 4 ou 5 lieues. — Dreux, dont il est parlé ici, est l'ancien *Durocasses,* appelé ensuite *Drocæ,* dans la quatrième Lyonnaise. Il avait pris ce nom des *Druides*, qui se tenaient dans les environs. C'est une sous-préfecture d'Eure-et-Loir, qui a 6,000 habitants.

Note 7

Corbion, *Corbiacum,* fondé vers 558, sous le vocable de sain Martin, à 6 lieues de Chartres.

Note 8

Nous dirons plus tard (V. ci-après, ad ann. 874) pourquoi il paraît probable que ces reliques ont pu être données au diocèse avant la construction de la petite église paroissiale de Saint-Léomer, qui date du XIIIe siècle. Mais disons ici combien est regrettable l'incurie qui laisse dépouiller le territoire de nos provinces des souvenirs sacrés qu'on devrait leur garder avec tant de zèle. A cette époque où se fit une restauration du monument, l'ancien cimetière qui entourait l'église reçut une colonne funéraire en pierre qu'on y voyait naguère, etdont la destination était de faire penser à prier pour les morts. Ce petit monument, dont le type devient de plus en plus rare par la négligence de ceux qui devaient veiller à sa conservation ou par l'ignorance des propriétaires, fut stupidement détruit en 1875, le cimetière où il avait été élevé ayant changé de destination, et ne

donna lieu qu'à de stériles regrets de quelques archéologues, sans aucun blâme pour le vandale qui s'était fait l'exécuteur de cette mauvaise action. (V. *Bullet. des Antiq. de l'Ouest,* XIV, 200.)

NOTE 9

Une autre grosse erreur a été faite par le P. Dupuy, *Estat de l'Eglise du Périgord,* I, 16. Il prétend que Cibard fut chancelier de son père à l'âge de quinze ans. Ce serait un peu fort, mais impossible. Le saint, né en 504, avait trentre-trois ans quand il prit l'habit monastique en 537. (V. le *Bulletin des Antiq. de l'Ouest* cité plus haut.) Il faut donc aussi reculer de beaucoup la fondation de Sédaciac, que M. de Mas-Latrie ne date que d'un peu avant 593.

NOTE 10

Sedaciacum, lieu aujourd'hui inconnu, que quelques-uns ont voulu sans raison placer à Saintes, où vivait, plus d'un siècle avant saint Cibard, un saint Martin fondateur d'un monastère qui prit son nom après sa mort. Tout fait croire que le lieu de Sédaciac était non loin de Brives, dans le diocèse de Tulle (Corrèze). Grégoire de Tours n'en parle pas. (V. sur ce mot une dissertation concluante dans le *Bullet. des Antiq de l'Ouest,* 1857, p. 257.)

NOTE 11

C'est donc de Louis le Débonnaire aux dernières années de Robert II, et non pas de Charles-Martel à Henri II, comme l'ont faussement indiqué l'abbé Du Tems (*Clergé de France,* II, 327) et l'abbé de Longchamp (*Tableau historique des gens de lettres,* IV, 312), d'après Dom Baunier qui aurait dû le savoir mieux que personne. (V. notre *Etude sur les historiens du Poitou,* in-8°, 1871, p. 59.)

NOTE 12

Mehun-sur-Yevre, *Magdunum ad Æveram,* petite ville chef-lieu de canton du Cher, déjà nommée au xe siècle, à 4 lieues Nord-Ouest de Bourges.

NOTE 13

Grégoire de Tours, que nous suivons dans tous ces détails, dit en cet endroit *major domûs,* qui rend bien comme notre mot français *majordome* l'idée d'un intendant ayant le gouvernement d'une grande maison. Les intendants de la maison royale s'appelaient *majores* ou *maires* du palais, et devinrent plus tard les officiers les plus considérables après le roi. La première mention qu'on trouve de cette sorte

de dignitaires est dans Grégoire de Tours, à l'égard d'un certain Radégisile, qui devint évêque du Mans en 585. Mais les historiens, et entre autres le judicieux Daniel, pensent que cette charge existait depuis le commencement de la monarchie sous Clovis lui-même, avec des attributions moins importantes que dans la suite. (*Histoire de France*, ad ann. 638.)

NOTE 14

D. Lobineau, l'*Eglise de Bretagne*, I, 336. — II, 325. — Le Père Lecointe ne donne à saint Félix que trente ans d'épiscopat. Mais Grégoire de Tours, son contemporain, lui en donne trente-trois, et semble préférable. — V. Ruinard, *Not. ad S. Fortunati opp.* Migne, col. 119, not. *d*.

NOTE 15

Chelles, que Grégoire de Tours (lib. VI, c. XLVI) appelle *villa Calensis*, et d'autres auteurs *Kala* ou *Cala*, et *Calæ*, était un des palais les plus renommés des rois de la première race, à 4 lieues de Paris, sur la rive droite de la Marne. Une vaste forêt (*Lanconia Sylva*), où les chasses étaient continuelles, en était voisine. En 660, sainte Bathilde, femme de Clovis II, y fonda, sous l'invocation de Notre-Dame et de saint Georges, une abbaye de Bénédictins, où elle fut ensevelie après s'y être faite religieuse. C'est à présent un bourg de 1,400 habitants de l'ancienne Ile-de-France (Seine-et-Marne).

NOTE 16

Cette date semble être restée inconnue jusqu'à présent ; mais saint Grégoire de Tours, qui la rapporte à l'année où les ambassadeurs de Chilpéric allèrent en Espagne traiter du mariage de Rigunthe, indique implicitement cette année 584.

NOTE 17

Brives, *Briva Curretia*, qu'il ne faut pas confondre avec *Brive*, village du Berry, près d'Issoudun (Indre). Notre Brives, ici, est Brives-la-Gaillarde, sous-préfecture de la Corrèze de 7 à 8,000 hab., à 15 lieues Sud de Limoges. Elle est située à une lieue à l'Est du confluent de la Vézère et de la Corrèze, et c'est pour la distinguer des lieux de même nom qu'on lui a donné, à cause de cette rivière, le surnom de *Curretia*. Il y avait à Brives, avant 1789, un Chapitre de dix chanoines, dont on a des pièces du XIIIe siècle.

NOTE 18

Ces calices se nommaient *ministériels ;* ils étaient munis de deux anses qui facilitaient leur transport par le diacre pour la communion. Dans celui du vin, on introduisait un chalumeau en or par lequel les fidèles aspiraient quelques gouttes du Précieux Sang. Anastase, dans la vie de saint Sylvestre, en mentionne deux qui pesaient chacun trente livres d'or.

NOTE 19

Rueil, *Ruolium*, était alors un village, maison de campagne du fisc royal, à deux lieues Ouest de Paris. C'est à présent un bourg du canton de Marly-le-Roi (Seine-et-Oise) avec un superbe château bâti par Richelieu. Elle a eu depuis le XVI[e] siècle ses fastes historiques où se remarquent des noms célèbres à divers titres, comme ceux du maréchal de Marillac, du Père Joseph, capucin, de Richelieu et autres, qui font de l'histoire de cet endroit une lecture pleine d'intérêt.

NOTE 20

On sait que ce titre de *reine* était donné alors à toutes les femmes de la famille royale, comme le titre de *comte* aux fils des seigneurs qui revêtaient cette charge dans l'administration des Provinces. Nous aurons d'autres occasions de le faire remarquer.

NOTE 21

Aire, sur l'Adour (qui la distingue d'une autre ville forte du Pas-de-Calais), *Aturum, Atura,* puis *Vicus Julii*, petite ville du Tarusates, dans la Novempopulanie, aujourd'hui chef-lieu de canton des Landes. Elle a 5,000 habitants. Son évêché, qui datait du VI[e] siècle et dont le premier évêque nommé est de 506, avait été supprimé et réuni au diocèse de Narbonne : il fut rétabli en 1823.

NOTE 22

Lescar, *Lescarra,* petite ville de 1,800 âmes, ruinée par les guerres et refondée vers l'an 1000 sur les ruines de *Beneharnum,* par un duc de Gascogne. Mais son évêché date de 407. Supprimé en 1790, le Siège a été réuni à celui d'Auch, qui en était la métropole. Lescar n'est donc plus qu'un chef-lieu de canton des Hautes-Pyrénées.

NOTE 23

V. *Bolland.,* 13 aug. — Baudoniv., apud Boll., *ub. sup.,* p. 82. — Hildeberti, *Vit B. Radeg.,* eod loc., p. 92. — Longtemps, c'est-à-dire

depuis la fin du VIe siècle, jusqu'aux jours néfastes de 93, l'abbaye de Sainte-Croix conserva cette empreinte miraculeuse dans la cellule qu'avait habitée la sainte. En 1791, quand les prétendus régénérateurs de la France eurent confisqué l'abbaye, détruit les lieux saints et profané l'asile de l'auguste reine, on transporta dans l'église de Sainte-Radégonde, devenue paroisse, l'espace de six pieds sur trois où avait été conservées les deux statues de Notre-Seigneur et de la sainte avec l'empreinte du pied divin. Ce groupe fut placé dans un enfeu de la nef du Sud, où il est encore l'objet de la dévotion populaire.

Note 24

D'autres le nomment encore Ruremont ou Annemond, ce qui vient de diverses lectures des manuscrits. — Le nom latin de Ruremond dans les martyrologes est tantôt *Ruremundus*, tantôt *Anemundus* ou *Auremundus*. Nous préférons Auremond qui semble suivi plus généralement, et qu'adoptent D. Rivet, t. III, 537 et suiv., et le *Gallia christiana*, II. La Rocheposay, dans ses *Notes sur les Litanies des Saints du Poitou*, l'a fait abbé de Nouaillé, aussi bien que saint Junien, ce qui ne pouvait être, puisque le prieuré de Nouaillé ne fut honoré du titre d'abbaye qu'au VIIIe siècle. Le long intervalle mis dans la liste des abbés de Mairé entre Auremond et Chrocelme qui ne paraît qu'en 664 (V. Du Tems, II, 442), rend impossible la moindre donnée sur l'année de sa mort.

Note 25

La Troussaie n'est plus qu'une maison rurale de la commune de Céaux, canton de Couhé (Vienne). Le prieuré appartint longtemps à l'abbaye de Thyron et fut uni en 1731 au Séminaire de Poitiers. — Tyron, *Tironium*, était une abbaye bénédictine dudiocèse de Chartres, sous le vocable de Notre-Dame. Ce n'est plus qu'un chef-lieu de canton d'Eure-et-Loir, avec 600 habitants.

Note 26

Cujus sancta facies ita fulgebat ut liliorum et rosarum sperneret pulchritudinem. (S. Greg. Turon., *De glor. Confess.*, c. CVI.)

Note 27

Nous possédons dans notre cabinet une de ces pierres tumulaires dont nous avons donné un dessin dans notre opuscule sur l'*Anneau de sainte Radégonde*. (*Revue de l'Art chrétien*, 1864.) Elle constate la sépulture dans cette crypte d'une religieuse consacrée par le

vœu de virginité, comme l'indique le titre qu'on lui donne : *Devota*. Cette pierre de 35 centimètres sur 15 avait clos probablement une de ces cellules mortuaires dont nous avons parlé, et derrière ce petit bloc sans doute arraché comme tant d'autres en des jours de ruine à ce touchant ensemble de tombes si respectées jusque-là, résida peut-être, sous cette qualification modeste mais si glorieuse, une dépouille de quelque grande famille mérovingienne. Au moins, que leur souvenir ne périsse pas tout entier....

Note 28

Saint Grégoire de Tours indique positivement cette cellule et son autel. (*De glor. Confess.*, c. CVI.)

Note 29

Sed nescio quid, credo, adhuc in animis residebat, ut hæ puellæ asserunt, quod moveret scandalum. (Greg. Turon., lib. IX, c. XL.) On voit combien Thibaudeau s'est trompé quand il a écrit comme présumable que l'évêque s'était montré bon jusqu'à élever de terre le corps de sainte Radégonde, dont les miracles l'avaient touché. On ne nous dit pas que Marovée ait jamais songé à honorer ainsi la mémoire de la sainte : cet acte de justice, dont nous ne savons aucun détail certain, se sera fait plus probablement par son successeur, Platon, qui aura honoré de la sorte à la fois, et la sainte qu'il avait connue, et saint Grégoire qui avait été l'ami de l'une et de l'autre.

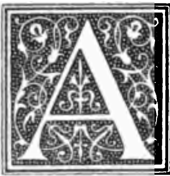




LIVRE X

Depuis le traité d'Andelot jusqu'a la mort de Childebert

(De 587 à 596)



A partir de l'époque où nous voici arrivés, il faut nous résigner à voir le silence et l'obscurité envahir une trop longue phase de notre histoire locale. Nous avons plus d'une fois déjà signalé de semblables interstices dont on fait les causes multiples. Il ne nous en faut pas moins marcher vers notre but et relier, autant que possible, le passé à l'avenir par une scrupuleuse attention à des faits généraux qui ne nous restent pas aussi étrangers qu'ils le sembleraient d'abord. C'est pourquoi, et sans trop nous arrêter à la crainte de consacrer des longueurs inutiles en apparence, nous nous sommes décidé à entrer dans certains récits et en de certaines considérations dont nos lecteurs, après tout, pourront toujours profiter : car ces pages ainsi conçues ne sortent pas en réalité du grand cadre que nous nous sommes fait, se rattachant, au contraire, quoique parfois d'assez loin, aux événements et aux personnages déjà connus, ou à ceux qu'ainsi elles feront mieux connaître. Nous avons dû aussi, en adoptant ce plan, et quoiqu'il nous obligeât souvent à beaucoup plus de travail, aider l'intelligence de notre lecteur pour une plus exacte connaissance des mœurs, des habitudes et des coutumes de la vie publique ou privée, à

laquelle ces détails se rapportent toujours comme à de plus sûres notions de l'histoire générale plus ou moins liée à la nôtre. Il nous semble qu'en agissant autrement sous prétexte d'abréger notre récit, nous lui eussions ôté quelques lumières dont l'histoire a toujours besoin et qu'il faut bien se garder de lui refuser.

Nous avons d'ailleurs trouvé dans ces excursions qu'il ne faudra pas traiter de hors-d'œuvre, de fréquentes occasions d'éclaircir quelques difficultés historiques dont la solution importe d'autant plus qu'on les a souvent embrouillées en d'autres livres au service de l'esprit de parti, ou d'une philosophie de mauvaise foi, ou d'une polémique de hasard telle que l'a faite, depuis trois siècles surtout, la politique astucieuse dont les nations subissent de nos jours les fatales et extrêmes conséquences. Les esprits sérieux et raisonnables ne nous sauront pas mauvais gré, nous l'espérons, d'avoir rempli de la sorte des lacunes qu'il vaut mieux utiliser ainsi que dédaigner aux dépens d'une foule de vérités importantes.

Traité d'Andelot.

Le traité qu'avait proposé la reine Brunehaut pour assurer à son fils l'amitié utile de Gontran, fut signé par ce prince le 29 novembre 587, à Andelot (1), propriété du roi de Bourgogne, située près de Soissons, d'où le roi y venait facilement. Il y fut porté par deux ambassadeurs, dont l'un était Grégoire de Tours, chargé d'en faire valoir le texte avec cette éloquence fine et cette noble droiture qui inspirait le respect aux grands comme aux petits. Par cette convention Childebert cédait à Gontran, outre la ville et le territoire de Paris, Châteaudun (2), Etampes (3) et Vendôme (4), tels que les avait possédés Sigebert; en revanche le roi d'Austrasie reprenait possession de ses anciennes provinces enclavant Meaux (5), Tours, Poitiers, Avranches, Aire, le Conserans (6), Bayonne (7), Alby, et les deux tiers de Senlis. On convenait aussi que celui des deux princes qui mourrait sans enfants, ferait de l'autre l'unique héritier de ses Etats. C'était un élément de paix, aussi bien que quelques autres

points relatifs à la condition faite aux branches latérales après la mort de l'un ou de l'autre contractant. Par une mesure très sage et fort capable de maintenir solidement la paix entre les deux royaumes, il était entendu que les sujets de chacun d'eux forcés par les événements antérieurs à quitter leur patrie pour se réfugier dans le pays voisin, rentreraient chacun dans leur territoire naturel, que néanmoins chacun jouirait paisiblement des biens légitimement acquis dans le pays où ils cesseraient d'avoir domicile; qu'ils voyageraient librement pour affaires ou selon leur bon plaisir sur les terres des deux royaumes, et que enfin, les donations faites par les deux rois aux églises ou monastères qui leur avaient appartenus, resteraient à leurs possesseurs actuels.

Ces sages promesses importaient beaucoup au bonheur des peuples et aux relations pacifiques des deux souverains. C'est pourquoi Gontran après les avoir entendues, s'engagea par serment à les observer. « Que Dieu me frappe, au jour de son jugement, dit-il, si je manque à une seule promesse contenue dans cet acte que je m'engage de maintenir. » D'après les dates données par Grégoire de Tours à ce traité qui fut réellement accepté à Andelot par Gontran, on peut croire que dès les premiers mois de l'année suivante 588, il fut signé dans une réunion de ce prince avec Childebert qui s'était sans doute rendu à Soissons avec sa mère Brunehaut, sa sœur Ingonde et sa femme Freileube.

Grégoire, en quittant la cour de Bourgogne, s'en était allé à Reims, visiter l'évêque Gilles (8) dont il était trop près pour ne pas aller jusqu'à lui; car ce prélat, quoiqu'il fût d'une assez mauvaise réputation, et qu'il se fût fait de graves affaires d'où avait suivi sa déposition par deux conciles tenus successivement à Verdun (9) et à Metz, n'en avait pas moins quelques titres à sa pitié et à sa déférence. En effet, lorsque Sigebert et Brunehaut avaient forcé Grégoire d'accepter la charge de l'Episcopat, c'était par

Aventures du Poitevin Viliulfe.

Gilles qu'ils l'avaient fait sacrer à Reims, celui-ci ayant alors toute la confiance du couple royal. Grégoire nous apprend (a) qu'il fit la rencontre à Reims même de Viliulfe, citoyen de la ville de Poitiers qu'il y avait connu autrefois, et qui sans doute pour obéir au traité d'Andelot, revenait au plus tôt dans le Poitou, et prenait son chemin par Paris. Mais déjà, ce qui prouve quel empressement il comptait mettre à exécuter les ordres royaux, il souffrait beaucoup d'une fièvre violente avec laquelle il était parti, et qui avait pris d'inquiétantes proportions.

En effet, malgré les soins de sa femme, lui et un jeune enfant qui était frappé du même mal moururent à Rueil (**10**), de sorte qu'on apporta leurs corps jusqu'à Poitiers, où ils furent enterrés non loin de la ville. Sa veuve ne tarda pas à se remarier pour la troisième fois au fils de ce Boppolène, duc de France (**11**), qui avait joué plus d'un rôle coupable sous Childéric, son protecteur dévoué, et qui ne conduisait pas mieux les affaires de sa famille que celles de sa conscience et de son honneur. Ce fils, en effet, avait eu deux autres femmes, tour à tour abandonnées, ce qui lui avait fait une réputation détestable; et après cette troisième union, pour laquelle, bien entendu, la religion ne fut pas plus invoquée que pour la précédente, le jeune étourdi ne s'abandonnait pas moins à tous les excès de la luxure, préférant à la dernière de ses prétendues épouses des femmes perdues, dont la vie était aussi corrompue que la sienne. Saint Grégoire dut avoir une douloureuse déception de plus quand il vit tourner ainsi le zèle et l'intérêt qu'il avait témoigné à Viliulfe, et cette conduite de sa veuve avec un adultère public ne contribua guère à faire oublier les scandales dont gémissaient la Tourraine et le Poitou (**12**). Telles étaient les mœurs d'un pays où les rois donnaient de pires exemples.

Enfin la paix régnait en Poitou, grâce à celle qu'avaient

(a) Lib., IX, c. XIII.

conclue Gontran et Childebert par l'intervention bénie du saint évêque de Tours. Ce ne fut pas le seul bienfait que tinrent de lui les peuples que Dieu avait confiés à sa garde. Plus sûr que jamais d'être écouté du jeune roi que l'Aquitaine revoyait avec tant de bonheur la gouverner de nouveau, il n'eut rien de plus pressé que de lui faire entendre qu'un peuple accablé d'impôts n'aime jamais le souverain qui l'en surcharge. Il ménagea ainsi un soulagement considérable aux pauvres gens de sa province qui, l'année suivante se virent taxés beaucoup moins qu'ils ne l'avaient été depuis longtemps (a).

Mort de sainte Agnès, deuxième abbesse de Sainte Croix de Poitiers.

Avant de passer à d'autres scènes politiques, reposons-nous encore de ces grandes commotions sur un de ces tableaux pleins de douceur que la foi chrétienne faisait briller si souvent dans les solitudes sacrées. A Sainte-Croix de Poitiers, le 13 mai 588, la sainte abbesse Agnès rendait son âme pure à Celui dont elle avait fait son Epoux, dix mois seulement après le départ de celle qui s'était faite sa fille par l'obéissance et par l'amour. Nous l'avons vue en maintes circonstances, seconder de son zèle éclairé la sainte fondatrice qui l'avait distinguée dès son enfance. Avec elle, elle avait été à Arles étudier et pratiquer la règle de saint Césaire et l'avait apportée à Poitiers en 570 pour l'y établir définitivement. Elle montra dans son gouvernement, plein de douceur ferme et d'humilité aimable, combien Radégonde avait été inspirée du ciel en lui donnant une charge d'autant plus difficile qu'elle devait, elle, si petite de naissance, régler la vie et retenir les élans trop naturels de tant de têtes ardentes, venues de toutes les provinces de la Gaule et des pays francs, avec les préjugés de leur haute naissance et certaines prétentions orgueilleuses que la piété chrétienne ne tempérait pas toujours assez. Son abbatiat fut relativement tranquille. Du vivant de Radégonde, soutenue par sa confiance en elle, par la direction toute

(a) Greg. Turon., *De Miraculis S. Marti.*, lib. IX.

sainte qu'elle en recevait, et secondée dans les soins matériels par l'expérience dévouée de Fortunat leur ami commun, elle s'était faite à la fois le modèle des vierges par la fidélité aux prescriptions de la vie religieuse, et l'exemple des abbesses par le zèle de tous ses devoirs (a). C'étaient là autant de mérites qui applanissaient à l'admirable fille la route du ciel. Elle arriva enfin à ce jour désiré auquel elle aspirait d'autant plus depuis que sa Mère l'attendait.

Sa sépulture et celle de sainte Disciole. — Leurs reliques.

Les précieux restes de sainte Agnès furent déposés avec ceux de sainte Disciole, près du tombeau de leur Mère, déjà vénérée comme une sainte : on semblait craindre de séparer ce que Dieu avait si miraculeusement uni. Placées l'une à droite, à cause de son titre d'abbesse, l'autre à gauche de l'illustre reine, chacune d'elle occupa dans la crypte un cercueil dont la présence consacrait aux yeux des pèlerins le touchant souvenir de leur pieuse intimité (**13**).

Cette année, Antharic, roi des Lombards, obtint de Childebert sa sœur Clodowinde en mariage; mais celui-ci retira bientôt sa parole parce que en même temps Récarède, roi d'Espagne, lui demanda la même princesse par des ambassadeurs. Gontran prit en mauvaise part ce mariage et s'en irrita. Childebert intéressé à garder la paix avec son oncle renonça à cette alliance, et se brouilla ainsi avec les deux cours. De là sans doute, la révolte qui éclata presque aussitôt à l'Est de l'Autrasie, chez les Bavarois soumis à Childebert, ce qui obligea celui-ci à une rude répression.

Révolte des Bavarois réprimée par Childebert.

Depuis Clovis ce petit peuple avait vécu sous les rois d'Austrasie dont il était limitrophe. Un des ducs de la Bavière méridionale nommé Garibald tenta de secouer le joug. Pour cela il avait traité avec les Lombards d'Italie, qui se chargeaient d'autant mieux de soutenir son entreprise que leur roi Antaris était gendre de Garibald, et un des princes les plus remarquables de l'époque. Childebert après

(a) S. Fortunat., *Carmina*, lib. VIII, c. VI. — Lib. XI tout entier.

des conflits qui ne furent pas sans quelques revers, parvint à rompre cette alliance, réprima le tributaire remuant, le priva de son duché qu'il donna à son cousin Tassillon, avec le titre de roi et le devoir d'hommage envers lui et ses successeurs. Le nouveau roi garda fidèlement cette promesse que ses descendants renièrent à l'avénement de la seconde race française, de façon à s'attirer de rudes châtiments; mais alors les rois d'Austrasie ne furent plus rien dans notre province, à qui nous aurons vu donner des comtes héréditaires (14).

Nous avons vu Chilpéric mettre en 580 un impôt fort lourd sur les vignes de la Touraine et du Poitou : c'était une nouveauté d'autant plus onéreuse que l'avarice de ce prince n'avait guère laissé de revenu qui ne fût grevé en faveur de son fisc. Saint Grégoire avait beaucoup tenu à en délivrer son peuple, et il crut utile de le tenter au moment où Childebert, rentré dans ses droits sur ces deux provinces, devait être mieux disposé à reconnaître l'ancienne et fidèle affection de ses sujets. De son côté Marovée, évêque de Poitiers, n'avait pas moins bien mérité du prince, qu'il supplia d'agir dans le même sens pour son diocèse. Childebert y envoya donc des commissaires dans le courant de novembre 589. C'étaient des hommes considérables tels que Florentien, maire de sa maison, et Romulfe, comte du palais, qui passèrent à Tours sans s'y arrêter et se hâtèrent d'arriver d'abord à Poitiers. Maccon en était comte; nous le verrons figurer en d'autres rencontres où il montra son zèle pour le bien. Il reçut les envoyés avec toutes sortes d'honneurs, et les aboucha avec Marovée, dont le but, en soulevant cette question, était de prouver que la redevance annuelle portant sur les vignobles, avait été jusque-là perçue en Poitou avec une exagération qui ruinait beaucoup de ses diocésains. Il demandait donc avant tout une révision des rôles terriers sur lesquels il était indispensable d'opérer des rectifications. En effet, beaucoup d'imposés étaient morts : c'étaient donc des veuves, des

L'évêque Marovée obtient de Childebert une réduction sur les impôts en Poitou.

Maccon, comte de Poitiers.

orphelins et autres gens presque tous insolvables qui supportaient le fardeau. Une nouvelle répartition se fit donc, plus juste et plus supportable, mais qui aboutit, en réalité, à grever d'autant plus les Gaulois, car les Francs, par le droit de leur naissance, jouissaient de l'immunité (a). Après quoi les officiers royaux revinrent à Tours (b). Là encore l'évêque défendit son troupeau, opposa aux commissaires les privilèges anciens dont il avait joui sous les prédécesseurs de Childebert, et il parvint à le faire exempter d'impôts en considération du respect dû à saint Martin (c).

Saint Grégoire de Tours obtient la même faveur.

Combien ces impôts pesaient sur le peuple.

C'est que ces redevances étaient d'autant plus oppressives qu'elles variaient au caprice des comtes qui se succédaient fréquemment, et qui, obligés personnellement envers le trésor royal, s'occupaient moins d'une répartition équitable que du besoin de représenter le produit exigé de leurs collectes. Qu'on ajoute à ce fléau celui des spoliations arbitraires des petits par les grands, et celui mille fois plus terrible des famines qui venaient fréquemment s'y joindre, et l'on se fera une idée approximative des douleurs des peuples de cette époque. On conçoit que la nécessité de quitter les travaux de la campagne pour se former en milices improvisées au premier appel du commandant de la Province; les ravages portés dans les champs, déjà garnis de leurs moissons, par ces bandes sans discipline levées à l'improviste; le grand nombre de paysans emmenés en esclavage à la suite de chaque guerre; le sol laissé par cela même sans culture, les demeures rurales sans réparations parce qu'elles étaient souvent et longtemps inoccupées : tant de revers enfin, qu'ensanglantaient des invasions réitérées, étaient peu favorables à l'agriculture. Les récoltes manquaient le plus souvent, et les disettes partielles amenaient des famines générales auxquelles venaient se joindre les inondations, les orages violents et

Autres malheurs des populations de ce temps

(a) *Art de vérifier les dates*, 2e part., V, 593.
(b) Greg. Turon., lib. IX, c. xxx.
(c) *Ibid.*

les pestes inséparables de tant de sang répandu et de cadavres infectant plus ou moins longtemps, dans les villes et les campagnes, l'air qui s'y imprégnait de tant de miasmes redoutables. C'est ainsi que la civilisation dont les progrès avaient été si sensibles aux IVe et Ve siècles, faiblissait et s'arrêtait enfin tout à coup devant ces luttes barbares suscitées par l'ambition cruelle des grands, qui ne trouvaient pour eux .dans la religion qu'un moyen de défense, jamais un assez puissant motif de s'améliorer.

Antagonisme des races franque et gauloise vivant sur le même sol.

La cause de cette désorganisation sociale contre laquelle on voyait la religion s'élever presque toujours en vain, était, nous l'avons déjà fait remarquer, dans ce mélange forcé de deux races si opposées de caractère qui vivaient côte à côte sur le même sol. C'étaient toujours les Francs et les Gaulois, auxquels venaient même fort souvent s'adjoindre quelques familles romaines formant une aristocratie plus élégante, mais jalouse aussi de sa prépondérance morale, et ne cédant pas facilement à des parvenus qu'elle n'estimait que fort peu. Au fond, tant d'éléments opposés se résumaient dans les deux nationalités qui l'emportaient par le nombre et l'antagonisme de leurs passions : le peuple conquérant, aux mœurs violentes ne vivait que de la hache et de l'épée, et le peuple envahi, aux idées nobles et paisibles, ne se portant à la guerre que malgré lui, n'en supportait que plus impatiemment le joug de ces maîtres hautains dont toute la vie aboutissait à des brutalités et au pillage. Nous avons vu combien de mal avaient causé déjà en maintes rencontres, ces indignes partisans qui sous les noms de Leudaste, de Bérulfe et d'autres non moins honnis, n'avaient trouvé de maîtres capables d'arrêter leurs désordres que dans des rois plus puissants qu'eux. Nous arrivons à des événements dont la cause fut toute dans cette férocité du caractère national, et il est bon d'en faire précéder le récit d'un épisode qui peindra, par un exemple de plus, l'irrésistible torrent de ces mœurs que rien ne pouvait réfréner.

Wadon et ses entreprises criminelles.

Nous avons déjà observé qu'à la fin du VIe siècle, plusieurs familles franques s'étaient établies en Poitou, soit nouvellement, soit qu'elles descendissent de ces premiers leudes à qui Clovis avait donné des terres *saliques*. Ces sortes de possesseurs retenaient la propriété inaliénable et sans aucune redevance au fisc. D'autres n'avaient que temporairement ces possessions, nommées d'abord *bénéfices*, et qui plus tard étaient devenues des *alleuds* ou maisons propres dont ils jouissaient leur vie durant. De ces derniers était un seigneur dont on ignore le nom, mais qui devait être considérable puisqu'il avait épousé une fille de Lannebode, comte de Toulouse venu d'un des royaumes limitrophes. Habitant près de Poitiers, sans qu'on sache bien où était la villa dont il jouissait, il y vivait tranquille et ne faisait guère d'autres voyages que ceux de Poitiers ou de Toulouse où l'appelaient parfois ses affaires et celles de sa famille.

Wadon, ancien comte de Saintes, était un de ses voisins de campagne. Cet homme s'était fait une très mauvaise réputation. D'abord intendant de Rigunthe, fille de Chilpéric, et partisan de l'aventurier Gondebaud, il avait chaudement servi celui-ci dans ses prétentions au royaume d'Austrasie. On l'accusait d'avoir volé en partie les trésors de la jeune reine Rigunthe, autrefois destinée au trône d'Espagne, et son luxe insolent prêtait beaucoup à ces soupçons. Irascible et déloyal, il lui suffisait d'une apparence de succès pour entreprendre les plus injustes attaques, et ayant convoité la maison dont il savait le maître assez pacifique, il accusa celui-ci de lui avoir dérobé des chevaux qui peut-être n'étaient pas sortis de ses écuries, et jura de s'en venger. C'est dans ce but qu'ayant résolu une invasion à main armée, il fit prévenir pendant l'absence du maître l'esclave qui avait la surintendance de la maison d'avoir à tenir l'habitation en état de le recevoir, et de pourvoir à la dépense qu'il y devrait faire avec ses gens. Le fidèle serviteur qui connaissait l'audacieux personnage, n'eut

pas envie de lui céder; il se prépara à une vigoureuse résistance, protestant que, lui vivant, personne n'entrerait dans la maison de son maître. Aussitôt il arme tous les colons et esclaves de la villa, et jusque aux femmes elles-mêmes. Cependant l'épouse de Wadon entend parler de ce qui se passe dans le voisinage : ce sont des préparatifs de guerre contre son mari dont elle redoute les emportements. Elle s'efforce de le retenir, mais elle est brutalement repoussée. Un de ses fils s'applique pourtant à la seconder. Wadon lui lance à la tête sa hache d'armes que le jeune homme n'évite pas tout à fait; alors le père furieux lui ordonne de l'accompagner; on monte à cheval, et malgré les gémissements et les pleurs de la famille, on marche vers le but de cette criminelle expédition. Parvenu à quelque distance, l'envahisseur dépêche à l'intendant quelques-uns des siens qui lui réitèrent l'ordre de tenir tout à sa convenance et de couvrir de leurs plus belles tapisseries les sièges et autres meubles des appartements. Celui-ci n'obéit pas plus que la première fois, fait sortir tout son monde, le range en dehors de la porte d'entrée, et s'y tient dans l'attitude d'un homme résolu. Wadon ne tarda pas à paraître, il força sans peine la garde qui avait l'ordre de le laisser entrer. A peine dans la maison, il devient furieux en voyant l'état où on l'avait laissée, et avant que le malheureux intendant eût pu songer à se défendre, il se tourne vers lui, et d'un coup d'épée il lui fend la tête et l'étend mort. Mais à l'instant, le fils de la victime frappe l'assassin dans le ventre d'un coup de son javelot qui lui traverse le corps : il tombe. Alors les défenseurs de la villa, d'abord stupéfaits mais enhardis par la chute de ce redoutable ennemi, se jettent sur lui, l'accablent de coups de pierres pour l'achever. Mais quelques-uns des siens survenant malgré une grêle de pierres qui les accueille, parviennent à jeter sur son corps un mauvais vêtement, le mettent sur un cheval, et l'emportent, suivi de son fils pleurant à chaudes larmes, jusque chez lui, où il expire

Comment il en est puni.

aussitôt, entouré de sa femme et de ses enfants. Ce même fils qui l'avait accompagné, fut aussitôt trouver le roi Childebert et obtint la survivance de son bénéfice (a).

Causes de l'impunité des crimes publics.

On ne s'expliquerait pas de telles faveurs, si l'on n'était persuadé qu'elles ne venaient des rois à de si tristes sujets que parce que les premiers avaient souvent besoin des seconds. Ceux-ci devaient le comprendre aussi puisqu'ils n'en devenaient pas meilleurs, ni par le dévouement pour leurs maîtres qu'ils abandonnaient en présence des moindres inspirations de leur intérêt personnel, ni par le zèle de la chose publique qui ne balançait jamais celui de leurs propres affaires.

Les fils de Wadon suivent l'exemple de leur père.

On en eut une nouvelle preuve après la mort de Wadon dans la conduite de ses deux fils. Héritiers de ses vices aussi bien que de ses richesses, ils se flattèrent de l'impunité dont il avait si longtemps joui, et vécurent dans une certaine entente avec leurs concitoyens, désolant le Poitou, quelquefois très loin de leur demeure, mais surtout imposant à leur voisinage une terreur continuelle par les plus audacieuses entreprises. Il n'y avait guère de nuit où ils ne parcourussent le pays pour y commettre toutes sortes de crimes dont les moindres étaient les rapines et les homicides. Ils avaient commencé par détrousser les marchands voyageant pour leur commerce dans les villes et les campagnes. Après les avoir volés, ils les tuaient; ils allaient plus loin : ils n'hésitèrent pas une fois à attaquer, après l'avoir fait tomber dans un piège, un receveur des impôts dont ils vidèrent la caisse et pillèrent le bien. Le comte de Poitou Maccon n'avait pu réussir par aucun

Leur châtiment tardif, et pourquoi.

moyen à réprimer ces brigandages. Cette impuissance indiquerait peut-être que les voies ordinaires de la justice locale étaient annulées par une opposition armée des deux frères qu'on n'osait plus attaquer en face, et après plusieurs résistances de leur part, ils osèrent demander que le roi

(a) Greg. Turon., lib. IX., c. XXXV.

lui-même jugeât de la valeur des accusations du comte, sans doute parce qu'ils avaient épouvanté les témoins ou croyaient leur dépossession impossible. Une audience leur fut accordée. Maccon s'y rendit en même temps, ayant d'ailleurs à verser au trésor royal les redevances habituelles qu'il était chargé de lever sur les serfs (a). L'audacieuse sécurité des deux frères s'était augmentée d'une certaine espérance de plaire au roi, devant qui il était d'usage de ne jamais paraître sans lui offrir quelque objet de prix, et ils se faisaient gloire de lui présenter un magnifique baudrier d'or et de pierreries, et de plus un glaive d'un travail exquis dont la garde était un admirable mélange de dorures et de gemmes d'Espagne. Mais le roi n'ignorait aucun de leurs crimes, et sans se laisser prendre à la valeur du cadeau, il les fit charger de chaînes et mettre à la torture. Au milieu des tourments, ils avouèrent où se trouvaient cachés les trésors de leur père, volés autrefois à Gondebaud, quand il suivait son parti. Des hommes furent envoyés aussitôt qui découvrirent le trésor; il se composait d'énormes sommes d'or et d'argent, et de beaucoup d'autres objets précieux. Toutes ces richesses furent confisquées au profit du trésor royal, et des deux frères, l'aîné fut décapité et le second exilé du pays (b).

Vers le même temps les cœurs honnêtes virent un autre trait de la justice divine dans la mort de ce Childéric le Saxon qui avait été comte de Gascogne, et dont nous avons vu de nombreux méfaits. Ce misérable s'était conduit dans son gouvernement comme Wadon et ses fils dans le Poitou. Rien ne lui avait coûté en fait de crimes, d'émeutes et de séditions pour s'enrichir. Las de ce fatigant métier, il s'était retiré à Auch, près de sa femme, qui y possédait de magnifiques domaines. Childebert averti enfin de ses forfaits, avait donné ordre qu'on l'en punît du dernier supplice; Crimes et mort de Childéric le Saxon.

(a) V. Bignon, *Not. ad Marculf. form.*, lib. I, c. VIII.— Montesquieu, *Esprit des lois*, lib. XXX, c. XV.; *mihi*, p. 489.

(b) Greg. Turon., lib. X, c. XXI.

mais la main de Dieu fut plus prompte que le bourreau. Quand celui-ci allait venir, le duc, un soir, se coucha ivre, fut suffoqué dans la nuit par le vin, et le lendemain on le trouva mort dans son lit. Il n'y eut personne qui ne vît dans cette mort un juste châtiment de ses impiétés et de ses crimes (a). Ces réflexions venaient naturellement en effet à qui pouvait s'épouvanter chaque jour des odieuses violences de tels brigands. On voit clairement par l'historien qui nous sert de guide que des bandes organisées de malfaiteurs se mettaient alors à la solde des hardis fripons qui les invoquaient. Celle qu'avait conduite trop longtemps l'indigne Saxon ne finit pas ses exploits quand il disparut; et sa coopération à une autre œuvre de brigandage que nous allons raconter fit croire à quelques-uns qu'elle y était encore commandée par lui. Mais il est certain qu'il était mort quand éclatèrent ces nouveaux scandales.

Nous voulons parler des troubles qui éclatèrent dans le monastère de Sainte-Croix après la mort de sainte Radégonde. La sainte femme n'avait pas mal jugé de certains caractères qui l'entouraient et des folies dont ils seraient capable. Mais il nous faut raconter comme préliminaires de ces désordres trop mémorables des scènes déjà bien odieuses, et qui sembleraient avoir inspiré celles qui devaient les suivre de très près.

Troubles dans le monastère de Sainte-Croix.

Une belle-sœur de Clotaire Ier, Ingeltrude, avait épousé un seigneur de la cour de Soissons. Devenue veuve, elle avait fondé en 565 un monastère de femmes dans l'enceinte même du monastère de Saint-Martin de Tours. Trois enfants lui étaient restés, dont l'un, Bertramne, était devenu archevêque de Bordeaux. La fille, Berthegonde, avait épousé un officier de Gontran, roi d'Orléans et de Bourgogne. Ce mariage avait été heureux pendant vingt ans, lorsque, par un de ces bizarres caprices qui ne peuvent germer que dans une tête égarée par toutes les impertinences de l'orgueil,

(a) Greg. Turon., lib. X, c. XXII.

Ingeltrude s'imagina de rompre cette union de deux époux qui s'aimaient, et dont plusieurs enfants resserraient les liens consacrés par une si longue paix. Elle offrit donc à sa fille de lui donner avec le titre d'abbesse le couvent qui allait s'élever à Tours si elle voulait abandonner son mari et sa famille. C'était un divorce que rien n'autorisait, et auquel Berthegonde se refusa en dépit des persécutions maternelles. Mais la mère n'eut pas de repos qu'elle n'eût obtenu, malgré l'opposition du saint évêque Grégoire, de Marovée de Poitiers et du roi lui-même ce qu'elle voulait de sa fille... et celle-ci finit par céder. Elle se fit conduire par son mari lui-même au nouveau monastère, et après s'y être renfermée, elle renvoya ses enfants, « embrassant disait-elle une vie plus parfaite, » comme s'il y avait une perfection possible à rompre ainsi un mariage qui n'avait cessé d'être heureux, sans l'agrément de l'évêque et le consentement mutuel des deux parties (a)....

Une vocation ainsi préparée ne devait pas se développer sans encombres. Avec deux femmes de cette trempe, la discorde ne tarda pas à intervenir; des altercations s'élevèrent entre la fondatrice à la volonté absolue, et l'abbesse jalouse de sa propre autorité : si bien qu'un jour, celle-ci lasse de ces disputes incessantes, disparut et gagna Bordeaux où elle demanda asile à son frère. Le mari ne tarda pas à l'apprendre, et l'y suivit, réclamant ses droits, et insistant pour que l'épouse égarée réintégrât le domicile conjugal. Tout autre que Bertramne s'y serait prêté, loin de couvrir de sa protection des extravagances qui n'avaient plus de raisons, même apparentes. Le différend menaçait de s'envenimer, lorsque une mort inattendue vient frapper le prélat qui avait eu le temps toutefois de laisser par testament tout ce qu'il possédait à sa sœur. Celle-ci s'en prévalut, et comptant bien revenir à Tours pour se remettre en possession de son monastère, elle vint à Poitiers où elle chercha

(a) Greg. Turon, *Hist. Franc.*, lib., IX, c. XXX et XXXIII.

au couvent de Sainte-Croix, encore attristé de la mort récente de sainte Radégonde, un repos dont elle avait besoin pour régler sa conduite ultérieure.

Mais, de son côté, Ingeltrude travaillait près du roi Gontran dont elle était la parente, et réussissait à lui faire annuler le testament de l'évêque de Bordeaux : c'était un moyen de s'en attribuer le bénéfice. De là nouvelles discussions entre la mère et la fille qui, soit à Poitiers, soit à Tours, résistèrent pour un arrangement aux instances des deux évêques chargés par des lettres royales de s'interposer entre elles. Il faut reconnaître pourtant que dans cette question le droit était en faveur de Berthegonde. Rien ne pouvait la priver du testament authentique de son frère; aussi résistait-elle moins aux conseils pacifiques. Mais Ingeltrude n'y voulait rien entendre. Elle aurait touché les trois quarts de la succession d'après le décret royal, mais elle voulait tout, et résista même à un référendaire (15) de Gontran, envoyé en dernier lieu pour la convaincre. Ces dissensions de famille se prolongèrent donc jusqu'à ce qu'enfin Ingeltrude mourût à quatre-vingt-un ans, le 8 mars 690 (16), en maudissant sa fille et désignant pour abbesse une sienne nièce religieuse de la même maison. Avant d'expirer elle avait exigé de celle-ci que pour punir Berthegonde du tort que lui avait fait cette fille dénaturée, on ne la laissât jamais venir prier sur sa tombe, ni même entrer dans le couvent. Cette exclusion de l'ancienne abbesse souleva les murmures de la communauté qui se refusait à ratifier les dernières volontés de la défunte. Il ne fallut pas moins pour ramener la soumission que l'autorité du saint évêque Grégoire qui aima mieux sanctionner l'abbatiat de la nièce que d'y replacer un sujet comme Berthegonde. Mais celle-ci ne se montra pas plus disposée à la paix. Etant venue à Tours, où le couvent lui fut fermé, elle se rendit à Metz, où se trouvait Childebert II, roi d'Austrasie, pour réclamer la succession de sa mère et le titre dont elle prétendait hériter. Celui-ci se laissa gagner et signa des

lettres par lesquelles il lui permettait de rentrer dans la possession de tout ce qui avait appartenu à son père et à sa mère, et par conséquent de dépouiller le monastère de tout ce qu'ils y avaient laissé. Il n'en fallut pas plus à cette femme sans retenue. Elle revient à Tours, montre les lettres du roi, et, secôndée d'une horde de ces bandits mercenaires dont nous avons parlé, elle s'empare de tout le mobilier monastique, n'y laissant que des murailles dénudées, et dépêche ses satellites vers les propriétés rurales de la maison, avec ordre de lui apporter tout ce qu'elles contenaient en meubles ou en fruits. « Nous ne pouvons, dit l'historien, raconter toutes les horreurs qu'elle fit ainsi commettre en cette occasion. » Après quoi, riche et s'enorgueillissant de telles dépouilles, elle revint à Poitiers où elle ne cessa de vomir contre sa mère et sa cousine la nouvelle abbesse les invectives les plus grossières et les plus fausses (a).

On ne dit pas qu'aprés cette étrange victoire, la malheureuse Berthegonde ait fait pénitence de si violentes énormités. Elle sera morte comme sa mère, sans doute, dans la haine de sa parenté, et avec l'ineffaçable stigmate d'une conduite honnie des honnêtes gens.

Mais les âmes vraiment chrétiennes devaient s'attrister de ces déplorables atteintes portées à la discipline régulière, et favorisées par des rois en qui les liens de parenté paralysaient trop souvent le sentiment de la justice et des plus hautes convenances. Poitiers était destiné à voir un autre scandale plus grave encore, provoqué dans ce même temps par d'autres princesses à qui l'histoire a tenu un compte sévère des mêmes colères, fomentées par le même orgueil.

Caractère de l'abbesse Leubovère.

Après la mort de sainte Agnès, qui avait suivi de près sainte Radégonde dans le ciel, Leubovère avait été élue à sa place par la communauté, comme la règle le voulait, mais beaucoup aussi par l'influence de Marovée, qui, soit

(a) Greg. Turon., *ub. supr.*, lib., X, c. XII.

parce qu'elle était sa parente, soit parce qu'il la trouvait moins austère que Radégonde et plus facile peut-être à gouverner, s'était entremis pour beaucoup dans le choix de la communauté. En effet, Leubovère, pleine de l'esprit de son institut, aimait la régularité dans les autres comme pour elle-même, et si c'était là un mérite aux regards du plus grand nombre de ses sœurs, d'autres cependant se récriaient plus ou moins contre ce qu'elles traitaient volontiers de tyrannie, comme si elles n'avaient pas embrassé volontairement la vie plus austère du cloître au mépris des délices du monde et de ses séductions. Et pourtant cette accusation aurait dû être tempérée par certaines faiblesses dont la nouvelle abbesse ne semblait pas se garder assez. Elle témoignait à une de ses religieuses, sa parente, une amitié qui allait souvent, au jugement de certaines autres, jusqu'à une indulgence excessive. Sa vigilance se relâchait parfois pour le maintien de la règle, et lui faisait autoriser la représentation de drames tirés de l'Ecriture, ou des actes des Martyrs, qu'on trouvait peu conformes à la gravité de la vie monastique. Ces reproches semblent avoir peu de portée, si on en considère la source, car ils furent jetés dans l'histoire par des témoins dont nous apprécierons bientôt la valeur. Mais ils renferment au moins une utile leçon à quiconque est chargé de conduire un monastère : la sainte et constante fermeté de l'observance doit y enlever tout prétexte au relâchement des uns et à la critique des autres. Un prétexte injuste est toujours de trop à alléguer contre des supérieurs inattentifs.

Chrodielde et Basine.

Leubovère avait d'autant plus à garder ces principes qu'elle ne pouvait empêcher complètement l'esprit du dehors de pénétrer jusque dans le cloître qu'elle gouvernait. Il y avait là, ne fût-ce qu'en petit nombre, de ces femmes étrangères appartenant par toute leur nature à une catégorie de personnes toujours plus portées à commander qu'à obéir, et dont les mains se sentaient presque moins faites pour le fuseau que pour la hache. De ce nombre, et pouvant

passer pour la plus intraitable, était Chrodielde, la fille du roi Charibert, et sa cousine Basine, cette fille de Chilpéric que son père aurait volontiers mariée à un prince d'Espagne, si Radégonde n'y avait pas opposé l'austère énergie de sa sainte autorité. Celle-ci, quoique aussi noble par son origine que sa cousine Chrodielde, était moins orgueilleuse et moins violente : l'autre, au contraire, semblait une émule de Frédégonde, et plus propre à faire une amazone qu'une religieuse, et elle se servit de toute la force que lui donnait son droit d'aînesse et son ascendant naturel pour dominer cette âme qui fût restée paisible sans elle. Au fond, une pensée la dominait et lui semblait autoriser cette véhémence. Fille de roi, destinée à devenir l'épouse d'un autre roi, si elle n'eût pas embrassé la vie du cloître, à laquelle on prétend qu'on l'avait forcée sans qu'on puisse trop savoir comment, qui pouvait être plus digne qu'elle de la première place dans un monastère, et d'y être reine sur les religieuses, puisqu'elle ne pouvait pas l'être ailleurs ?

Après la mort d'Agnès, en dépit du désir de sainte Radégonde et de la résolution prise par ses sœurs, elle avait brigué l'abbatiat, s'était agitée en mille intrigues pour y arriver, et n'avait pas vu sans un dépit qu'elle dissimula peu, que Leubovère eut réuni toutes les voix, sauf celles de quelques-unes, qu'elle même avait adulées par des promesses. C'est pourquoi elle détestait son abbesse. Comme toutes les âmes séduites par l'orgueil, des pensées d'insubordination, puis de révolte ouverte, la préoccupaient, elle était de celles qui trouvent d'abord des murmures pour déprécier les vertus qui les condamnent, et bientôt des calomnies qui s'élaborent peu à peu dans le secret de leur colère contre le joug de l'obéissance et l'humble soumission qui les sauverait. Elle forma donc avec quelques autres d'abord, et bientôt avec un plus grand nombre, une sorte de pacte qui tendait à faire chasser du couvent l'abbesse légitime pour s'y substituer à sa place. Elle se vantait que les rois ses parents, oublieux de leurs engagements envers

la sainte fondatrice, la soutiendraient dans cette levée de boucliers que devaient appuyer tant de mensonges.

Elles quittent le monastère.

Le plan étant fait, et non sans avoir préludé à l'intérieur par des colères scandaleuses, Chrodielde sortit un jour du monastère suivie d'une quarantaine de religieuses. Basine l'accompagnait : Allons, disait-elle, nous plaindre aux rois nos parents des affronts que nous recevons ici, car nous n'y sommes point traitées en personnes royales, on nous y met plus bas que les dernières servantes : c'était peu se souvenir, dit à ce sujet le narrateûr de ces tristes aventures, de l'humble abnégation pratiquée sous leurs yeux par une autre reine qui s'était faite leur mère. Dans leur empressement, les fugitives n'avaient même pas songé à se pourvoir de chevaux. La saison était des plus difficiles, on était au 1er mars, c'est-à-dire au renouvellement de l'année 590, les pluies avaient pénétré les chemins : on conçoit dans quel désordre de toilette et dans quel état de fatigue elles arrivèrent à Tours. C'était là qu'elles avaient résolu de s'arrêter d'abord. Chrodielde comptait y laisser son escorte sous la protection de l'évêque, et la lui présenta en effet, comme un troupeau réduit à ce pire état par l'abbesse de Poitiers, le priant de se charger de lui pendant que, de son côté, elle irait exposer ses griefs aux rois ses parents.

Et arrivent à Tours.

Comment saint Grégoire les y reçoit.

A ce langage plus que véhément, Grégoire répondit avec beaucoup de calme que si l'abbesse avait manqué à quelqu'un de ses devoirs, il irait volontiers en conférer avec son frère Marovée et interroger avec lui celle qu'elle accusait; qu'avant tout, il fallait donc qu'elle et ses sœurs rentrassent au monastère afin de ne pas exposer plus longtemps au mépris du monde une famille que sainte Radégonde s'était acquise au prix de tant de prières, de mortifications et de générosités. Ce n'était pas le compte de l'orgueilleuse fille des rois; elle déclara que rien ne l'empêcherait d'aller leur porter ses plaintes. En vain le prélat, réfutant ces mauvaises raisons, lui reprocha de faire trop peu de cas de ses conseils d'évêque, et lui fit envisager

les graves conséquences d'une excommunication qu'elle pouvait s'attirer. Cette peine, en effet, était portée, depuis longtemps contre le mépris de la clôture monastique et la révolte dont une religieuse se rendait coupable : ainsi s'était exprimée la lettre que le concile de Tours avait écrite à sainte Radégonde. Il alla jusqu'à lui lire la teneur de cette lettre tout entière.... Qui croirait qu'aucune de ces raisons, si grandes pour le cœur et pour la foi, n'intéressèrent ni l'un ni l'autre dans cette femme impérieuse, et que son unique réponse fut toujours un appel aux rois ses parents? C'était pour elle une idée fixe sur laquelle sa hauteur fondait de grandes espérances. Au reste, Chrodielde et ses compagnes, qui ne la laissèrent pas toujours parler seule, ne ménagèrent pas l'évêque de Poitiers. A les entendre, il avait contribué aux troubles présents par son abandon du monastère, où il ne faisait rien. C'était sans doute que, devenu la première autorité dans la maison, il n'avait pas cru devoir approuver les désordres qu'elles y causaient. Au reste, elles insistaient sur ses anciens torts et sur le peu de confiance qu'il s'y était attiré. Avec de tels propos, il n'y avait pas de raison pour en finir. Grégoire crut donc proposer un moyen qui, du moins, lui ferait gagner du temps, en conseillant à ces vierges folles que, pour se rendre à la cour, si elles y persistaient, elles attendissent du moins la fin de l'hiver qui sévissait encore : ce à quoi elles consentirent sur la promesse du saint prélat que, près de lui, elles ne manqueraient de rien.

Lettres à ce sujet de saint Fortunat à saint Grégoire.

C'est sans doute au milieu de ces fâcheuses circonstances, et quand tout Poitiers partageait les tristesses d'une maison qui s'était attiré le respect et l'affection de tous, que saint Fortunat écrivit à l'évêque de Tours pour épancher dans son cœur ses propres chagrins, ceux de la communauté, et se recommander avec elle à ses prières. Sans entrer en aucuns des déplorables détails qui déjà donnaient un caractère de gravité à ces premiers désordres, il chargeait le prêtre porteur de sa lettre de lui exposer ce qui se passait à Poitiers. Il conjure

le prélat de les aider, de venir, s'il le peut, travailler à la paix des âmes si profondément troublées, de se souvenir que sainte Radégonde avait été sa fille et sa mère, et combien son amour de la règle était méconnu dans toutes ces agitations d'une famille qu'elle lui avait si souvent recommandée. La prieure Justine se joint au saint prêtre pour implorer cette preuve de sa sainte amitié [a]. Une autre fois, c'est encore au nom de cette même Justine que Fortunat conjure Grégoire de prendre les intérêts de la communauté [b]. Tous ces recours à un évêque étranger ne prouvaient pas que Marovée s'occupât beaucoup de pacifier la sainte maison, ou que son zèle y eût beaucoup de succès.

Chrodielde va exposer sa cause à Gontran

Le printemps étant revenu, Chrodielde laissa à Tours les autres religieuses sous la conduite de Basine, et s'en alla trouver Gontran à Châlons-sur-Saône (**17**), qui était la capitale de la Bourgogne. Gontran, ou mal instruit de ce qui se passait, ou prévenu en faveur de sa nièce, l'accueillit honorablement, lui fit les présents d'usage envers les personnes de condition royale, et convoqua une réunion d'évêques à Poitiers qui jugeassent entre l'abbesse et elle. Cette mesure qui suspendait provisoirement toute décision à prendre, n'empêcha point que, pendant ce voyage de Chrodielde, un certain nombre des révoltées qu'elle avait laissées à Tours n'attendirent pas la sentence, et cédèrent à des propositions de mariage : singularité qui dénote clairement où en était venu, pour elles et pour ceux qui les épousaient, le sentiment religieux et le respect des convenances.

Elle revient à Poitiers et s'installe violemment dans l'abbaye de Saint-Hilaire.

Cependant les évêques convoqués à Poitiers tardant trop au gré de Chrodielde, elle y ramena sa bande désordonnée qu'elle abrita avec elle dans les dépendances privilégiées de l'abbaye de Saint-Hilaire. Pour se faire accorder cet asile qu'on ne lui aurait pas ouvert volontiers, elle n'eut pas honte de mettre à sa solde ces bandes infernales de

(*a*) S. Fortun., *Miscellan.*, lib. VIII, c. XVIII.

(*b*) *Ibid.*, c. XIX.

gens prêts à tout : voleurs, homicides, adultères publics, criminels enfin à tous les degrés, que nous avons vus naguère au service du Saxon Childéric, de Wadon et de ses fils, et de tant d'autres. Quelques-uns ont prétendu que cette fois encore ce même Childéric jouait, à la tête de ces gens sans foi, son rôle accoutumé. D'autres disaient, avec plus de raison, croyons-nous, que celui-ci était mort, mais remplacé par un autre bandit qui ne valait pas mieux. Quoi qu'il en ait été, l'apostate franque déclara qu'elle était reine, et qu'elle ne rentrerait dans son monastère qu'après avoir mis l'abbesse à la porte.

Elle y est suivie par une recluse qui s'échappe du couvent.

A ces traits caractéristiques d'une affaire déplorable, vint se mêler un épisode non moins triste, et qui prouve trop combien le mal est contagieux pour le cœur humain. Il y avait alors à Sainte-Croix une recluse qui, peu d'années auparavant, lorsque sainte Radégonde existait encore, s'étant fait descendre en dehors le long des murs du couvent, et réfugiée à Saint-Hilaire, vomissait contre Leubovère une foule d'injurieuses calomnies dont saint Grégoire avait pu juger et qu'il avait appréciées à leur juste valeur. Ce trait était sans doute un de ceux qui avaient fait prévoir à la sainte femme les irrégularités qu'elle avait voulu prévenir. Bientôt après l'extravagante, par un motif inconnu, mais qui n'était pas du repentir, s'était fait remonter à l'aide de cordes, par le même endroit qui avait favorisé son évasion; puis se jetant aux pieds de la sainte, s'accusant d'avoir méconnu et Dieu et elle par sa conduite, elle avait supplié qu'en expiation de sa faute elle fut reçue encore, mais condamnée à une réclusion perpétuelle dans sa cellule. On le lui accorda. Croirait-on cependant que cette malheureuse, se laissant séduire par l'enivrement du scandale, osa pendant une nuit briser la porte de sa prison volontaire, sortit de la communauté, et s'en alla retrouver Chrodielde, en renouvelant contre son abbesse tous les mensonges que naguère elle avait rétractés?

Enfin on vit arriver à Poitiers Gondégisile, métropolitain

de Bordeaux, qui avait pris avec lui sur sa route l'évêque de Périgueux Soffarius, et celui d'Angoulême Nicaise. Ce Godégisile avait été comte de Saintes et n'était monté sur le siége de Bordeaux, en 585, que par la faveur de Gontran, et au mépris des volontés de son prédécesseur Bertramne, qui avait désigné son diacre Waldon au choix du clergé et du peuple (18).

L'histoire ne nous a laissé aucun renseignement sur Soffarius, dont on ne parle qu'à l'occasion du fait qui nous occupe. Quant à Nicaise, il occupait l'évêché d'Angoulême depuis dix ans, et s'y était manifesté un des chauds partisans de Gondebaud qu'il y avait reçu avec magnificence. A ces trois évêques se joignit Marovée qui les conduisit à l'église de Saint-Hilaire pour engager les religieuses rebelles à rentrer dans le devoir. Sur le refus opiniâtre qu'elles en firent, les quatre prélats fulminèrent contre elles l'excommunication qu'avait prononcée le second concile de Tours. Mais le mot d'ordre était donné, et aussitôt les satellites de Chrodielde fondirent sur les évêques, les renversèrent de leurs siéges, et sans respect ni ménagement profitèrent de leur chute pour les charger de coups et les blessèrent jusqu'au sang. Ils traitèrent de même les autres ecclésiastiques dont les prélats étaient assistés, de sorte qu'aussi effrayés de ces violences qu'étonnés de ces fureurs dont ils auraient cru incapables celles qui les avaient commandées, ceux-ci ne purent que se disperser sans prendre même le temps de se dire adieu. Dans ce désordre, le diacre Didier, qui était venu d'Autun avec des lettres de son évêque Siagrius, monta à cheval et manqua de se noyer dans le Clain qu'il voulut traverser à la hâte sans en connaître le fond (19).

Réunion de quatre évêques.

Maltraités par les rebelles qu'ils excommunient, et obligés de fuir.

Attentats de Chrodielde contre les biens ruraux de Ste-Croix.

Chrodielde triomphante usa de sa victoire d'une façon digne d'elle. Aussitôt elle donna ses ordres aux brigands de sa fatale escorte, et, poussant les uns de tous côtés où se trouvaient les biens ruraux de la communauté, elle guida les autres vers les fermes les plus rapprochées de la ville, met

le pillage partout, blesse et ensanglante les colons inoffensifs, les serfs frappés de terreur, et jure que si elle peut s'emparer du monastère, elle en fera jeter l'abbesse dans les fossés. Heureusement de ce côté, on faisait bonne garde, et la sainte maison était d'ailleurs entourée de murs capables d'une sérieuse résistance.

Bientôt on vit arriver des envoyés de Childebert qu'on avait instruit du tumulte qui remplissait la ville et les environs. Il ordonnait au comte Maccon de la réprimer à tout prix. On s'étonnerait que cet ordre fût venu si tard. On aurait dû en prévoir le besoin ; car et en dépit de cette autorité vénérée, tout n'était pas encore fini.

Les évêques de l'assemblée de Poitiers approuvés par ceux du royaume de Bourgogne

Pendant qu'à la cour d'Austrasie Childebert croyait au succès de ses négociations à Poitiers par les quatre évêques dispersés si malheureusement, il s'était entouré de huit autres avec lesquels il conférait sur le même sujet, et attendait des nouvelles de Poitiers. Gondégisile, à peine retiré du tumulte, avait rendu compte à ceux-ci de ce qui s'était passé. Ils répondirent par une entière approbation de la conduite de leurs quatre collègues, et leur indiquèrent à Metz, pour le 1er novembre suivant, un concile que d'autres circonstances empêchèrent de tenir, mais que de nouveaux excès devaient d'ailleurs rendre inutile quant à cet objet. Ils finissaient en les exhortant à prier pour ces brebis égarées qu'il leur serait si doux de voir revenir au bon Pasteur.

Défense de Leubovère.

De son côté l'abbesse Leubovère, cause innocente de ce tumulte, se défendait avec autant de force que de dignité. Elle envoya aux évêques de la province de Bordeaux une copie de la lettre adressée autrefois par sainte Radégonde aux prélats de la Gaule et aux rois ses neveux. Ce texte vénérable contenait à lui seul la condamnation de ses adversaires. Et cependant, comme toujours en pareil cas, le mal avait ses protecteurs, la vertu ses critiques ; on penchait en faveur de Chrodielde, on accusait Leubovère d'exagération dans l'exercice de son autorité ; on plaignait ses prétendues

victimes; on signalait même Marovée comme fauteur principal du scandale, car il n'avait jamais aimé le monastère, et plus de soin de sa part, disait-on, eût découvert le mal dans son principe et arrêté son expansion. L'évêque, pour détourner ces reproches et se donner le mérite d'une charitable modération, crut qu'il fallait s'appliquer à faire lever l'excommunination encourue par les rebelles, et députa dans ce but à Gondégisile un de ses prêtres qui jouissait à Poitiers d'une grande réputation de sainteté.

Saint Porchaire négocie en vain pour faire absoudre Chrodielde.

Cet envoyé était Porchaire : il gouvernait depuis longtemps le monastère de Saint-Hilaire de Poitiers. Sa vie exemplaire, la sagesse de son gouvernement lui avaient mérité l'estime et la vénération de tous. Marovée qui le pratiquait depuis son épiscopat, savait sa prudence et sa capacité, et ne doutait pas du succès de la négociation qu'il lui confiait. Mais Gondégisile jugeant mieux des personnes et des choses, et qui d'ailleurs pouvait bien ne pas vouloir laisser impuni l'attentat dont il avait souffert à Poitiers, resta inflexible et voulut une soumission en règle pour user d'indulgence : c'était son droit et son devoir. D'autre part, Gontran, importuné des plaintes qui lui venaient des deux partis délégua à Poitiers le prêtre Thautère, homme honoré de tous, qui avait été référendaire de Sigebert, et qui venait récemment d'embrasser le sacerdoce. Il était chargé de tenter une réconciliation; mais il n'y réussit pas mieux, Chrodielde ayant prétexté de son excommunication pour ne pas comparaître, et demandant qu'on levât ce prétendu empêchement pour obéir aussitôt. Nouvelles démarches de Thautère dans ce sens, nouveau refus du métropolitain. Tant de pourparlers avaient nécessité des voyages; le temps s'écoulait, les obstinations se prolongeaient depuis plus de six mois, et durant ces longueurs, beaucoup des complices de Chrodielde s'étaient lassées de leur rôle; l'hiver se faisait sentir d'autant plus rudement qu'elles manquaient de bois et qu'elles ne pouvaient, par suite de leur excommunication, recevoir ni acheter de personne. Elles se dispersèrent donc, les unes

rentrant dans leur famille, d'autres, dans leur propre maison, quelques-unes aussi dans les maisons religieuses d'où elles étaient venues à Sainte-Croix. Il en resta fort peu avec Chrodielde et Basine, qui s'accordaient d'ailleurs assez mal entr'elles, toutes deux voulant avoir l'autorité qu'aucune ne voulait céder. C'est ainsi qu'il arrive toujours à ces ambitieux qui s'entendent d'abord pour briser les liens de la subordination, et ne s'accordent plus que pour se disputer le pouvoir (**20**).

Cette défection du plus grand nombre de ses affidées irritait la fille de Charibert. Elle craignit de se trouver toute seule si les désertions se multipliaient encore, et résolut d'attirer l'attention par un coup d'éclat. Elle renouvela donc contre les propriétés rurales du monastère les sacrilèges qui l'avaient déjà déshonorée. Les sacripants qu'elle entretenait furent chargés d'aller incendier les villas du voisinage, avec ordre de maltraiter tous les gens qu'on y saisirait ; ils devaient s'engager à n'obéir désormais qu'à elle. Enfin, pour comble d'infamie, elle ordonna que ses assassins à gages forçassent de nuit la clôture de Sainte-Croix, qu'on y cherchât l'abbesse, et qu'on la lui amenât. Au milieu du bruit de cette invasion, l'héroïque abbesse comprit que c'était à elle qu'on en voulait ; et, ne consentant pas à être entraînée hors de la clôture malgré la règle qui s'y opposait, perclue d'ailleurs par la goutte, elle se fit transporter dans l'église, devant la châsse qui contenait la précieuse relique de la Vraie-Croix. Les brigands, après des violences qui leur avait valu un triomphe, avaient enfoncé la porte. Munis de torches, ils se répandirent dans le cloître, la cherchant partout, et enfin, pénétrant dans la basilique, ils l'y trouvèrent étendue, la face contre terre. Un d'entre eux, scélérat plus déterminé, était près de la frapper de son épée, lorsqu'un coup que lui porta par maladresse un de ses camarades le fit tomber baigné dans son sang. Justine, la prieure (**21**), et d'autres religieuses qui n'avaient pas abandonné l'abbesse, profitent de cet accident pour éteindre

Ses nouvelles fureurs contre la communauté.

L'abbaye envahie par ses sicaires.

Dangers de Leubovère et de la prieure Justine.

la lumière, et arrachent les garnitures de l'autel pour l'en couvrir. Au même instant, les sicaires revenaient sur leurs pas, armés de lances et d'épées nues. Ils prennent Justine pour Leubovère, lui arrachent son voile, lui coupent les cheveux par une sorte d'insulte (**22**), la tirent violemment hors du saint lieu, et l'entraînent jusqu'à la basilique de Saint-Hilaire. Comme ils en approchaient, le jour commençait à poindre : reconnaissant que leur victime n'est point celle qu'ils avaient cherchée, ils la renvoient au monastère, y reviennent eux-mêmes, s'emparent de Leubovère qu'ils trouvent enfin, l'emportent à Saint-Hilaire, et la renferment dans l'appartement de Basine, en faisant garder la porte par des gens armés. Leur rage ne se contenta pas de ce succès. Le soir, ils envahissent de nouveau le monastère de Sainte-Croix, allument des morceaux de bois trempés dans de la poix, et en font un vaste incendie, à la faveur duquel ils brisent tout, font un pillage du reste, et ne laissent que ce qu'ils ne peuvent pas emporter.

Inutiles efforts de Marovée contre le désordre.

Ceci se passait le dimanche et le lundi qui précédèrent la fête de Pâques, laquelle était célébrée cette année 590 le 15 avril. Dès que l'évêque de Poitiers eut appris l'enlèvement et la détention de Leubovère, il fit dire à Chrodielde qu'elle eût à la relâcher, sans quoi il ne célébrerait pas la fête, ni ne donnerait le baptême à aucun catéchumène. « Que si vous persistez, ajoutait-il, à la retenir, je rassemble les citoyens et je vous l'enlève. » Pour toute réponse, l'affreuse mégère envoie ses satellites garder la prison avec ordre de tuer sa rivale si quelqu'un se disposait à l'enlever. On opposa une ruse à ses criminelles violences. Flavianus, un des clercs de Marovée (**23**), fit, par une porte secrète, sortir l'abbesse de sa prison, et la fit entrer dans la basilique, où elle put se cacher.

L'église de Sainte-Croix profanée.

Pendant ces tristes scènes, de non moins grands désordres avaient lieu dans l'église collégiale de Sainte-Radégonde. La haine furieuse des bandits poussés par la hideuse fille de Charibert y avait porté le fer et le feu. Le

tombeau de la sainte reine fut souillé de sang, des prêtres qui y priaient furent massacrés en face de la châsse qui renfermait une portion de la Vraie-Croix (**24**).

Basine feint de se repentir, et rentre au monastère par dépit.

Au milieu de ces triomphes de scélératesse, Chrodielde n'avait que plus d'orgueil. Elle encourageait ses séïdes à augmenter le mal, et à mesure qu'elle réussissait à en faire plus, elle méprisait sa cousine, ne lui parlait qu'avec hauteur et finit par la dégoûter du rôle secondaire qu'elle jouait dans ce drame impie. Fatiguée de ces dédains et de cette suprématie affectée, Basine feignit de rentrer en elle-même, s'alla jeter aux pieds de son abbesse, implorant son pardon, et se rattacha à elle, trouvant que cette condition régulière valait encore mieux que des émotions continuelles qui ne lui rapportaient rien. Mais ces pieuses apparences furent bientôt démenties. Pour être moins violentes, les animosités des deux parties n'en continuaient pas moins. Dans une rixe nouvelle, provoquée par Chrodielde, les serviteurs de Leubovère tuèrent un de ceux qui avaient suivi Basine. L'abbesse était revenue se loger tant bien que mal dans les bâtiments de l'abbaye moins maltraités par le feu. Par suite de ces reprises d'hostilités, elle dut se réfugier de nouveau à Saint-Hilaire. Basine en profita pour abandonner de nouveau son cloître, et revint à celle dont elle oubliait les injures, dès qu'elle lui vit quelques chances de nouveaux succès. En effet, des émeutes, des conflits sanglants se produisirent encore pendant quelques semaines, « si bien, » dit l'historien attristé de ces scènes affreuses, » qu'il ne se passait pas un jour sans homicide, une heure sans querelles, une minute sans pleurs. »

Les rois de Bourgogne et d'Austrasie s'efforcent d'arrêter le désordre.

Les deux rois comprirent enfin que l'affaire se grossissant toujours plus, il importait de prendre contre Chrodielde des mesures de rigueur. Childebert, qui en souffrait le plus, envoya proposer à Gontran une réunion d'évêques des deux royaumes qui pussent agir sur les lieux, et opposer à tant d'indignités des décisions canoniques. D'un commun accord, le roi d'Austrasie fit donc choix de Grégoire de Tours,

d'Ebrégisile de Cologne, et de Marovée de Poitiers. Le roi de Bourgogne nomma Gondégésile de Bordeaux, et ses suffragants de Périgueux et d'Angoulême qui avaient déjà connu de l'affaire. Mais ces prélats refusèrent de se rendre à Poitiers tant que le juge civil n'aurait pas comprimé la sédition. Childebert, en conséquence, donna ordre à Maccon, toujours Comte de cette ville, d'user de toute son autorité pour rétablir l'ordre, et de recourir même à la voie des armes s'il le jugeait nécessaire. A cette nouvelle, Chrodielde qui était rentrée dans son asile de Saint-Hilaire, rangea devant la porte de l'église ses bandes qui ne la quittaient pas, et leur ordonna qu'à la première attaque elles repoussassent la force par la force. Pour le Comte, il n'y avait plus à hésiter. Il commença à se montrer, et bientôt dans cette horde intraitable, on vit les uns assommés par des marteaux de fer, les autres tomber percés de flèches, d'autres ensanglantés de coups d'épée. Après quelques instants de combat, la résistance devenait inutile pour les brigands, massacrés en grand nombre ou repoussés au loin. Chrodielde comprend alors le sort qni l'attend. Eperdue, elle và s'emparer de la Sainte-Croix qu'elle avait jusqu'alors tant méprisée, elle s'avance vers les troupes qui la menacent. « Ne me touchez pas, s'écrie-t-elle, je suis fille d'un roi, cousine d'un autre roi, ne faites rien dont je puisse bientôt me venger sur vous! » Mais cette fois sa colère fut impuissante comme ses adjurations. Les troupes foncent sur elle et sur sa furieuse escorte : on s'en empare ; les révoltés sont enchaînés, tirés du sanctuaire, attachés à des poteaux et frappés de glaives et de bâtons. Aux uns on coupe les cheveux en signe d'infamie, aux autres les poignets, à ceux-ci les oreilles, à ceux-là le nez.

Le comte de Poitiers Maccon chargé d'y mettre fin.

Combat entre ses troupes et les bandes de Chrodielde.

Qui sont vaincues et défaites.

Devant de tels moyens, la sédition s'apaisa. Aussitôt les évêques occupèrent des sièges qu'on leur apporta dans le tribunal de l'Eglise. C'était le 30 octobre. On fit comparaître Chrodielde qui recommença à y vomir les plus grossiers reproches contre son abbesse. A l'entendre, elle était cou-

Chrodielde comparaît devant les Evêques au deuxième concile de Poitiers.

pable de tous les crimes possibles dans sa condition. Un homme aurait été caché par elle dans l'abbaye, et la servait assidûment sous son déguisement de femme. Il était là, disait-elle, et elle le désignait du doigt dans la foule. Or, cet homme interrogé, déclara qu'il ne savait de l'abbesse que son nom, ne l'ayant jamais vue, et demeurant à dix lieues de Poitiers. L'abbesse, interrogée à son tour, répondit qu'elle ne comprenait rien à cet incident. Ce point éclairci et confirmé par de nombreux témoins, à la honte de l'accusatrice, celle-ci n'en continua pas moins d'affirmer une foule d'autres folies de même force. Elle et Basine, dont la haine était revenue, ne rougissaient pas d'affirmer que dans le couvent, grâce à l'abbesse, elles mouraient de faim, étaient à peine vêtues, et succombaient aux mauvais traitements; qu'avec la permission de Leubovère, des étrangers usaient contre toute convenance des bains réservés aux religieuses, que des noces s'étaient faites dans le couvent, qu'elle-même y jouait à des jeux de hasard, qu'elle avait osé dépouiller les autels de soieries et autres étoffes précieuses pour les donner à sa nièce, et qu'enfin elle n'avait pas craint de se déguiser pour représenter des comédies indécentes. Toutes ces choses jugées contradictoirement furent reconnues pour autant de calomnies, soit que les faits y fussent inventés, soit qu'ils fussent dénaturés par la passion. L'abbesse répondit à tout avec autant de précision que d'humilité, sans se défendre avec ardeur, sans récriminer contre ses farouches accusatrices.

Ses calomnies démasquées.

Les évêques purent se convaincre que l'innocence de la victime resplendissait d'autant plus devant les fureurs de ses détestables adversaires, que la jalousie et l'ambition avaient aveuglées si complètement. Ils déclarèrent Chrodielde et Basine de nouveau excommuniées jusqu'à résipiscence, avec toutes celles de leurs malheureuses compagnes qui les avaient suivies; ils réintégrèrent solennellement l'abbesse dans ses fonctions, et par une lettre commune, ils rendirent compte[1] aux deux princes des détails de l'affaire et du

Elle est excommuniée avec ses compagnes de révolte.

jugement qu'ils avaient porté. En vain ils avaient voulu obtenir des princesses révoltées les chartes et autres papiers importants du monastère, ceux surtout qui établissaient pour l'avenir les donations des rois et des princes de leur famille en faveur de la communauté. Elles avaient juré de ne rien rendre, et les évêques conjuraient les rois de forcer leurs parentes à cette juste restitution, indispensable réparation de leurs torts.

Qui n'en restent pas moins dans leur rébellion.

Mais les chartes ne furent pas rendues (**25**), de même que par une fatalité diabolique, attachée comme un châtiment à la conduite des apostats, les vierges folles ne virent ni dans la confusion dont elles s'étaient couvertes devant les évêques, ni dans la rude punition qui les séparait de l'Eglise, de suffisants motifs de se soumettre. Chrodielde et Basine au lieu de revenir dans leur monastère où Leubovère venait de rentrer, ajoutèrent à tant de crimes un crime de plus.

Nouvelles méchancetés de Chrodielde.

Elles s'en furent trouver Childebert à Soissons, et poussèrent l'audace jusqu'à accuser Leubovère d'adultères réitérés avec diverses personnes qu'elles ne craignirent pas de calomnier en même temps; elles affirmèrent de plus qu'elle correspondait avec Frédégonde, l'ennemie déclarée et bien reconnue du roi. Celui-ci ordonna aussitôt qu'on lui amenât les accusés qui lui furent présentés chargés de fers : mais ce ne fut que pour reconnaître leur innocence. Tous, après discussion de leur conduite, furent remis en liberté.

Cette nouvelle preuve de ténacité dans le crime aurait dû attirer sur les deux femmes, sur Chrodielde surtout, une sévérité qu'elle n'avait que trop méritée depuis longtemps. Elles furent pourtant laissées libres, grâce sans doute aux liens du sang qui les unissaient d'aussi près aux deux familles royales, et que les habitudes du temps ne permettaient pas d'oublier. Elles en profitèrent pour se rendre à Châlons, près de Childebert, et le fatiguer de leurs plaintes. Epris de compassion, le bon prince les assigna à comparaître devant un concile qui devait s'assembler à Metz dans le courant d'octobre prochain. Elles s'y rendirent, et une

lettre du roi priait les Pères d'avoir pour elles de l'indulgence. Espérant en finir, ceux-ci, après en avoir écrit au métropolitain de Bordeaux, levèrent les censures. Basine s'était jetée à leurs pieds en protestant d'obéir dans la suite à son abbesse avec l'humilité et la charité d'une véritable religieuse ; et, en effet, elle retourna à Sainte-Croix pour y faire pénitence. Quant à Chrodielde, elle protesta, avec le même orgueil que toujours, ne pouvoir rentrer dans son monastère tant que Leubovère en serait abbesse. Le roi donna donc à cette femme indomptable une maison de campagne auprès de Poitiers qui avait appartenu naguère à ce Wadon illustré par tant de crimes : c'était un de ces domaines ruraux dont les souverains accordaient la jouissance aux seigneurs de leur entourage sans leur en abandonner la propriété. Elle s'y retira, et n'y vécut ni en princesse ni en religieuse, se persuadant à tort ou à raison qu'elle ne devait ni reprendre dans le monde, sans un scandale de plus, un rang qu'elle avait saintement abdiqué dans sa jeunesse, ni s'adonner aux pratiques religieuses dont son caractère la rendait incapable. Ainsi finirent, à la fin de 590, les troubles qui avaient agité pendant plus d'un an la sainte demeure où tant d'âmes vertueuses suivaient les traces de Radégonde. Deux âmes trompées par l'ambition et l'orgueil avaient suffi pour mettre en question l'existence de cette famille monastique, à qui Dieu réservait cependant une longue vie de saintes œuvres, et qui devait jusqu'à notre temps édifier les fidèles et perpétuer pour l'Eglise de Poitiers une école féconde de sainteté et de ferveur.

Pénitence de Basine.

Impénitence de Chrodielde ; fin des troubles

Au reste, si nous nous sommes arrêté à ces longs détails, tous empruntés au récit énergique de Grégoire de Tours, c'est que l'histoire, nous a-t-il semblé, doit s'écrire telle que les événements nous l'ont dictés, et que le souvenir de tels observations pour rester une leçon vivante toujours utile à tous les rangs de la société. Les sages, en effet, dont le nombre se rappetisse tous les jours à notre époque de décadence, trouvent ici à comparer cet épisode,

à peine connu aujourd'hui, de la vie d'un monastère. aux faits plus retentissants de la dynastie mérovingienne et des deux autres races royales qui lui succédèrent. N'est-il pas vrai que partout les mêmes passions fermentées d'abord dans quelques cas particuliers, puis dans les masses, produisent les mêmes conséquences et finissent par faire éclore plus ou moins lentement, ces grandes *révolutions* qui bouleversent si vite tous les principes, toutes les constitutions au profit de quelques Catilinas de petite valeur et de mœurs corrompues, rejetant les honnêtes gens en dehors de toute action sociale, et livrant à leur destruction finale leurs empires que Dieu avait marqués du sceau de sa protection la plus complaisante? Quel sujet de méditations!... et pourquoi ne voit-on pas que le remède à de tels renversements se trouve dans la foi chrétienne, sans laquelle ne seront jamais ni la modération du pouvoir, ni l'obéissance des sujets, ni la paix des Etats, et, par conséquent, ni la liberté des peuples, ni la sécurité des gouvernements?...

Faiblesse de Childebert pour sa parente Berthegonde.

On voit que Childebert, qui gouvernait à la fois le Poitou et la Touraine, avait eu quelquefois de singuliers moyens de gouvernement. C'est dans ce même temps, et quand allaient commencer les troubles de Sainte-Croix, qu'il avait rendu en faveur de sa nièce Berthegonde ce jugement dont on ne devinerait pas la cause si on ne la trouvait dans l'habitude prise trop souvent par les rois contemporains de régler arbitrairement les questions les plus graves, et que le droit canonique pouvait seul décider. Ainsi beaucoup de désordres naissaient souvent et se prolongeaient par la faiblesse de ceux qui avaient mission de les interdire ou de les étouffer.

Mort de saint Yriex ou Heraie.

Un des amis de sainte Radégonde dont nous connaissons déjà la vie édifiante, saint Yriex (a), ne lui survécut que de quatre ans, et mérite que nous honorions ici sa mémoire. Toujours attaché à notre sainte et à ses glorieux émules de Poitiers, il mourut le 25 août 591, en laissant une

(a) V. ci-dessus, p. 34, *ad ann.* 570.

grande portion de sa fortune personnelle aux monastères de Saint-Hilaire de Poitiers et de Saint-Martin de Tours, qu'il affectionnait également. Deux femmes possédées du démon furent guéries à ses funérailles, qui eurent lieu le 26 août 591. En 1181, ses reliques ayant été levées, le 17 mai, le diocèse de Poitiers qu'il avait tant édifié, fut gratifié d'une portion de ces précieux restes. On les plaça dans l'église paroissiale de la Mothe, qui prit son surnom de lui, et l'a conservé jusqu'à présent. On y fait sa fête le jour anniversaire de sa mort (**26**).

Sainte Radégonde de Chelles.

Avant de clore ici les détails qui regardent la grande sainte du Poitou, il est bon de parler d'une autre sainte du nom de Radégonde, qui a embarrassé les Bollandistes, et qu'il ne faut pas confondre avec celle que le Poitou n'a jamais cessé d'honorer. Pour bien les distinguer, il importe qu'on sache au moins les documents différentiels de leur histoire.

La reine Bathilde, femme de Clovis II, gouverna le royaume de France en qualité de régente depuis 656, que mourut le roi son époux, jusqu'à 661, lorsque Childéric son second fils fut intronisé en Austrasie : alors devenue libre, aprés avoir fondé, en 662, l'abbaye de Chelles, au diocèse de Paris, avec une magnificence toute royale, elle y embrassa plus tard la vie religieuse. Pleine des traditions toutes récentes de son auguste parente de Poitiers, elle voulut l'imiter autant que possible : elle mit donc l'église abbatiale sous le vocable de Sainte-Croix, et renonça pour elle-même à toute autorité, se rangeant dès le commencement de sa solitude sous l'obéissance de l'abbesse Berthilde, jeune fille qu'elle y préposa, qui s'y sanctifia comme Agnès à Poitiers, et dont elle ne resta pas moins la conseillère et le soutien.

Mais voici le trait saillant qui nous intéresse surtout dans cette histoire. Pendant son séjour à Chelles, Bathilde tint sur les fonts baptismaux une jeune enfant que tout fait croire née du sang royal, et qu'elle nomma Radégonde,

gonde. Dès que la raison commença à poindre dans cette enfant, elle vint vivre près de sa seconde mère, et celle-ci, qui avait toujours eu de pieux desseins sur elle, songea à la préserver des nombreux périls qui l'auraient menacée dans le monde. Elle veilla sur celle qui s'entendit souvent appeler *sa fille, sa petite fille,* et, dans cette douce familiarité avec l'aimable et innocente créature, la fervente recluse demandait souvent à Dieu qu'elle ne lui survécût pas. Cette prière fut exaucée. Bathilde était au lit de mort le 26 janvier 680 : trois heures la séparaient encore du moment suprême. Elle mande près d'elle sa petite Radégonde, conjure le Dieu de miséricorde d'appeler sa filleule à Lui avant elle, et, comme autrefois saint Hilaire, de qui sans doute elle s'inspirait, elle la voit expirer et la devancer au ciel. Et bientôt le petit cercueil accompagna le plus grand dans la tombe. L'enfant n'avait que sept ans. On eût dit que l'union de ces deux âmes les avait suivies jusque dans la mort. A leur tombeau, des miracles simultanés s'opérèrent. Près d'elles deux on pria avec une égale confiance. Si bien qu'au IXe siècle, Gisèle, fille de Charlemagne, devenue religieuse à Chelles, fit transporter de l'église de Sainte-Croix en celle de Notre-Dame, qu'elle venait de construire dans l'enceinte même du monastère, le corps vénéré de la sainte reine. A cette occasion, on plaça celui de la petite sainte Radégonde dans la sépulture royale qui restait libre. Vinrent de 845 à 886 diverses invasions des Normands. Pour leur soustraire les reliques de sainte Bathilde et de Radégonde, on les transporta à Dijon, ville fortifiée, où elles restèrent abritées dans l'église de Sainte-Bénigne. C'est là qu'on les retrouva en 1001, lorsque l'église fut reconstruite après un incendie. Dans le tombeau de la jeune sainte, on recueillit près de sa tête une lame de plomb sur laquelle on avait écrit son nom en toutes lettres, avec le titre de reine, ce qui l'a fait confondre par certains hagiographes avec la sainte Radégonde de Poitiers ; mais nous avons vu plus d'un exemple que ce titre était

donné à toutes les femmes de famille royale, et le titre de vierge donné à la petite sainte, dans les offices du monastère de Chelles, ne laisse aucune confusion possible avec l'auguste veuve de Poitiers (**27**).

L'église paroissiale de Sainte-Radégonde à Poitiers possède une côte de Sainte-Bathilde qui lui fut donnée en 1855 par Mgr Allou, évêque de Meaux : ces derniers restes d'une grande sainte d'une famille royale de France, ne pouvaient être mieux placés que prés des derniers vestiges de celle qui avait si saintement honoré le même trône. On célèbre sa fête dans le diocèse sous le rit double, le 28 mars, jour de la translation de cette relique à Poitiers.

L'évêque Marovée avait été chargé par Childebert de prêcher la paix si gravement troublée entre Ingeltrude et sa fille Berthegonde pendant les troubles que cette dernière avait suscités à Sainte-Croix de Tours. En présence d'une communauté non moins travaillée à Tours que ne l'avait été celle de Poitiers par les détestables éléments de l'ambition et de l'orgueil, le prélat Poitevin fit inutilement le voyage de Tours, et son zèle n'y fut pas plus écouté que ne l'avait été celui de Saint-Grégoire. C'est la dernière fois que nous voyons le successeur de saint Pient mêlé aux affaires de ce monde si tristement agité. Il mourut en 592, à Poitiers sans doute, et Grégoire de Tours, qui avait cessé d'écrire depuis un an (**28**), ne fait aucune mention de cette mort, quoiqu'il parle de Platon qui lui succéda (a). Ce silence autorise à croire qu'en dépit de l'éloge que le pieux historien avait fait de Marovée (b) à une époque où il ne le connaissait encore que par une vie dont les caprices fougueux n'avaient pas eu le temps de se révéler, ce qu'il avait dû voir de son opposition obstinée au monastère de Sainte-Radégonde, et du peu de zèle qu'il avait mis à ses devoirs de pasteur, persuada au saint évêque qu'il valait mieux n'en rien dire que de blâmer le caractère général de son épiscopat.

Dernières actions de Marovée; sa mort. Caractère de son épiscopat.

(a) V. Lecointe, *Annal. eccles. Franc.*, t. II, p. 97 et 398.

(b) *De mirac. S. Martini*, lib. II, c. XLIV.

Marovée avait pris d'ailleurs le meilleur moyen de déplaire à son humble et digne collègue en se faisant attribuer par Childebert la direction de l'abbaye, où n'aimant ni Radégonde, ni Agnès qui s'étaient opposées à ce projet, il devait se trouver très souvent en opposition avec l'esprit de l'une et de l'autre. On ne le voit guère prendre une part active aux douleurs de la malheureuse communauté, que lorsqu'il faut se prononcer malgré tout contre Chrodielde et ses peu honorables suppôts. Mais là il devait agir en évêque, mêlé qu'il était forcément à l'action de ses collègues réunis en Concile, et ce rôle n'efface pas devant l'histoire celui qui avait contristé si souvent le clergé et les âmes religieuses de son diocèse. On peut le louer de son opposition à Gontran, quoique l'issue n'en fût pas heureuse parce que en cela même il restait fidèle à son légitime souverain. Mais l'église demande aussi dans ses premiers pasteurs des exemples de douceur et d'énergie, de charité et de patience, de dévouement paternel et de miséricordieuse piété sans lesquels la gloire humaine est peu estimable, et dont on n'aperçoit pas assez les traces dans cet épiscopat de vingt-quatre ans.

A en croire nos traditions diocésaines, Marovée aurait désiré être remplacé par saint Porchaire dont il avait éprouvé le zèle et la capacité dans les affaires de Sainte-Croix. Tout fait croire en effet que ce choix eût été utile, et il faisait honneur aux bonnes intentions du prélat. Mais un autre était dans les desseins de la Providence, et l'histoire devait avoir aussi de bonnes pages pour ce successeur auquel Marovée n'aurait pas songé.

Nous allons maintenant revenir un peu sur nos pas pour raconter une suite de faits que nous ne saurions omettre, et dont cependant la chronologie est embarrassée. Pour la fixer ici, il nous faut admettre des conjectures : du moins elles porteront plus sur les dates que sur les faits.

Travaux de saint Martin de Vertou.

Nous avons vu saint Martin de Vertou fonder son monastère et y ajouter bientôt le prieuré de *Durinum*, où deux

églises furent construites à la fois, l'une pour des religieux, l'autre pour une communauté de femmes que ces prêtres devaient diriger. C'était déjà, nous l'avons dit, le vœu de la règle bénédictine partout où l'on pouvait le réaliser, et nous verrons les exemples s'en multiplier dans le diocèse. Ce fut pour toute la haute Vendée une source de prédications salutaires qui amenèrent promptement d'autres établissements de paroisses et de prieurés. C'était la civilisation, l'adoucissement des mœurs, l'union plus intime des familles qui pénétraient de plus en plus dans ces contrées à demie sauvages, à mesure que la religion s'y manifestait plus douce et plus éloquente par tous les dévouements de la charité monastique.

Martin, que son zèle des âmes et son amitié pour saint Evroul avait porté à visiter celui-ci s'occupant de la direction de son monastère des Deux-Jumeaux (**29**), s'était attardé dans ses laborieuses et fraternelles sympathies. Il n'en trouva pas moins ses frères de Vertou vivant dans une régularité qui ne s'était point démentie. Pour lui, toujours plein d'ardeur autant que de courageuse patience, il recommença son travail de direction, et, presque septuagénaire, il semblait se fortifier plus, à proportion qu'il s'épargnait moins. Le mouvement des esprits, alors agités par les commotions du monde, amenaient vers son couvent surtout depuis son retour, un grand nombre d'hommes dégoûtés des affaires publiques, de femmes mêmes qui venaient chercher dans la solitude une sanctification plus assurée. Ce fut alors qu'il établit à *Durinum* les deux monastères dont nous avons parlé. C'étaient des vierges et des apôtres destinés à répandre autour de la vieille ville païenne le double apostolat de la prière et de la prédication. Cette dernière s'exerçait d'autant plus facilement, et aussi toute l'action matérielle des deux communautés, qu'elles se trouvaient desservies par plusieurs voies romaines vers Nantes, Angers et le haut Poitou; et par les deux Maines, rivières assez considérables pour se prêter au transport,

jusqu'à la Loire, du travail manuel des moines et des religieuses, et pour rapporter ensuite de Nantes les objets de commerce et d'exploitation.

La Vendée dut beaucoup, en ces temps si troublés, au zèle de saint Martin, qui y multiplia les missions, sans égard aux difficultés du pays. Souvent il venait prendre dans le monastère des hommes deux ou trois compagnons qu'il s'associait pour ses courses évangéliques ; par ce moyen, il renouvelait dans les villages l'esprit de piété qu'il y fallait sans cesse accroître si l'on ne voulait pas qu'il disparût. Il entreprenait à pied ces voyages plus ou moins longs, pour lesquels le bagage était peu lourd ; leurs pieux entretiens y étaient d'ailleurs souvent interrompus par les aspérités des chemins qu'ils devaient souvent se frayer eux-mêmes pour abréger leur trajet, où pour trouver, à travers les rochers et les broussailles, des hameaux isolés dont ils ne s'occupaient pas moins que des plus opulentes cités. C'est de la sorte que furent évangélisées, selon les traditions encore conservées dans le pays, les localités déjà importantes, connues aujourd'hui sous les noms plus modernes des Herbiers (30), des Essarts (31), de Mouchamps (32), de Rocheservière (33) et de Clisson (34). Tiffauges (35), Vendrennes (36), Aigrefeuille (37) n'échappèrent pas à l'ardeur sacerdotale du saint, non plus que Beaupreau (38), Chemillé, Vihiers (39), qui ne furent pas, croyons-nous, les extrêmes limites de ses laborieuses missions ; car, outre l'Anjou, où sa mémoire est vénérée dans plusieurs églises de son nom, et la Bretagne où il reste honoré du même culte, il ne faut pas oublier que du bas Poitou il ne pouvait manquer de revenir souvent vers les parties supérieures de la province. C'est à ces fréquents voyages, sans doute, qu'il aura dû de saintes et intimes relations avec nos évêques de Poitiers : saint Pient, saint Pascentius, Marovée, Platon et même saint Fortunat : car l'amitié de celui-ci pour saint Félix, auquel il survécut plus de vingt ans, dut prêter à leurs entretiens des charmes

dont nous avons le reflet dans ses graicieuses poésies. Martin ne put rester étranger non plus ni à sainte Radégonde, ni à saint Junien, qui sanctifiait dans le même temps la solitude de Mairé.

Saint Martin et le monastère d'Ansion.

C'est, à n'en pas douter, de ces habitudes voyageuses que naquirent les premiers rapports de saint Martin avec le monastère d'Ansion, qui déjà devait s'appeler depuis longtemps Saint-Jouin-de-Marnes, mais que l'on trouve cependant, avec son nom primitif, dans les chartres du XIe siècle (**40**). Comment se persuader, en effet, que le fondateur de Vertou n'y aurait pas été attiré, dès ses premières apparitions dans le Loudunais, quand le petit monastère était dans sa ferveur primitive, et que ses bois, ses plaines agréables et fertiles lui représentaient si bien, avec sa silencieuse vallée, arrosée par la Dive et le Thoué, ses pures jouissances du monastère vendéen? Mais aussi comment cette religieuse sympathie entre Martin et les solitaires du Mirebalais (**41**) amenèrent-elles ceux-ci à le choisir pour abbé? C'est un mystère qui peut s'expliquer par ce qu'ils savaient de la sainteté du bon moine, mais dont nous ne savons ni le motif, ni l'époque. Toutefois, on a quelque raison de croire que la première visite de Martin à Ansion fut antérièure à 576, époque où il bâtit son monastère de Bretagne. Dans la suite, il en serait devenu abbé en même temps que de celui-ci. Il y a plus : nous croyons que saint Martin dut connaître dans ses fréquentes courses en Neustrie, saint Paterne, évêque d'Avranches de 557 à 563, mais qui, avant son épiscopat, avait pratiqué la vie solitaire près de Coutances. On sait que la vocation du saint évêque s'était formée dans le cloître d'Ansion. Il aura donc pu, un peu plus tard, déterminer la nomination de son saint ami à la dignité abbatiale de cette maison (**42**). Toujours est-il que le saint paraît avoir gouverné simultanément les deux monastères, ce qui dut lui motiver de fréquentes visites de l'un à l'autre. Nous suivrons à diverses phases de notre histoire les vicissitudes des deux établissements. Toujours

est-il que sous la direction de saint Martin, ils marchaient d'un pas égal, soit dans la pratique des saintes vertus, soit dans l'illustration méritée que leur attira la culture des lettres et des sciences, lesquelles se soutenaient encore dans les maisons monastiques, en dépit des mauvais vouloirs qu'elles rencontraient déjà dans les mondains et les méchants.

L'archidiacre Platon succède à l'évêque Marovée sur le siège de Poitiers.—XXIVe évêque.

Le successeur de Marovée, XXIV[e] évêque de Poitiers, fut l'archidiacre de Tours, Platon, que quelques-uns ont mal à propos nommé Placide, d'après une faute de copiste qui ne doit pas être acceptée (a). Ce titre d'archidiacre, nous l'avons vu (b), constituait dès lors une haute dignité dans chaque église, où souvent elle était unique, mais elle s'était accrue depuis peu de quelques prestiges qui en augmentaient l'influence. L'archidiacre marchait donc à la tête du clergé dont il avait la surveillance et la direction ; il avait aussi le soin des écoles, et présidait à l'enseignement public. Quand l'évêque allait à la cathédrale pour y officier, ce dignitaire venait au-devant de lui jusqu'à la porte, entouré des clercs vêtus d'aubes blanches et répandant sur son passage la fumée odorante de l'encens. Pendant l'office, il assistait le prélat en aube blanche comme le reste du clergé. Ainsi, il s'acquittait de la plupart des fonctions confiées aux chorévêques.

Fonctions des archidiacres à cette époque.

Le saint évêque de Tours avait distingué la piété et les aptitudes du jeune Platon qui était devenu son disciple et avait mérité la haute distinction dont il jouissait près de son évêque. C'était sans doute une des mille raisons dont s'inspirait pour ses méchancetés le fameux Leudaste qui, en voulant à saint Grégoire, songea à compromettre avec lui son archidiacre et aussi un ami intime du prélat nommé Gallien. En accusant Grégoire d'avoir calomnié Frédégonde,

Conduite de Leudaste envers Platon.

(a) V. Luchum, *In vita S. Fortunat.*, nº 89. — D. Ruinart, *ad not. ad cap. 32*, lib. IV, *De mirac. S. Mart.*

(b) V. ci-dessus, tome I, p. 441.

il osa en appeler au témoignage de son archidiacre Platon et de son ami Gallien, assurant qu'ils n'oseraient le nier s'ils étaient mis à la question. Chilpéric irrité, s'était refusé à croire l'indigne accusateur, et l'avait fait battre à coups de pieds et de poings. Il paraît que cette sorte de châtiment n'était pas toujours de grande conséquence pour certains hommes qui l'avaient subi. Leudaste, dont l'audace était peu commune, n'en avait point été découragé, et s'était promis de revenir à son projet. Quelques semaines après cette tentative, et le samedi qui suivait Pâques, il prend prétexte de quelques affaires pour revenir à Tours d'où on l'avait expulsé, s'empare de Platon et de Gallien, les met absolument nus, et les envoie à la reine Frédégonde, déjà bien instruite par lui du but qu'elle devait atteindre. Il fallait traverser la Loire : la barque de Leudaste chavira, celle où étaient les prisonniers, quoique fortement attachée à la première, se soutint à flot par une disposition providentielle. Leudaste se sauva à grand'peine, grâce à son habileté de nageur, mais bientôt ses victimes parurent devant le roi à qui le comte demanda une condamnation. Le roi sembla réfléchir, et n'osant pas sans doute maltraiter des hommes généralement honorés, et dont l'un tenait une si haute position dans le clergé, il se contenta de les confier à la garde du juge, ce qui était une sorte de captivité peu rigoureuse, d'ailleurs exempte de prison, et qu'on employait envers les accusés qu'on voulait sauver : par là, ils se trouvaient en même temps faciles à reprendre si on les découvrait plus coupables, et on les soustrayait cependant aux persécutions de leurs ennemis. Leudaste ayant été obligé lui-même bientôt de fuir devant les justes colères des antagonistes qu'il s'était fait, Platon et son ami purent revenir à Tours où ils reprirent leur vie habituelle de piété et de travail. Ce fut Grégoire qui fit seconder par Childebert le choix du clergé et du peuple qui le désignèrent pour le siège de Poitiers. Platon y arriva sous les auspices de son saint ami qui présida à son installation.

Il éteint miraculeusement un incendie à Poitiers.

Le nouvel évêque habitait Poitiers depuis peu de temps, lorsqu'un incendie arrêté subitement donna à penser que Dieu avait en lui un serviteur digne d'être écouté. Le feu avait pris dans une maison voisine de la demeure épiscopale et menaçait de s'en emparer. Déjà, poussées par le vent, les flammèches et les tisons ardents menaçaient la toiture, et chacun redoutait un embrasement dont l'église cathédrale pourrait elle-même se ressentir. Platon, qui avait de la poussière du tombeau de saint Martin, en mit dans un corporal qu'il opposa à l'action du feu en le lui présentant; aussitôt les flammes se retirèrent et le quartier fut sauvé (a).

Mort du roi de Bourgogne Gontran. Ses fautes et ses vertus

Une éclipse de soleil signala le 19 mars de l'année 592; elle commença à neuf heures du matin et dura jusqu'à midi; une autre avait été observée le 4 octobre 590. Toutes deux elles coïncidèrent avec des événements plus ou moins importants: aucune éclipse, pas plus que les comètes, n'en est absolument séparable. Alors, comme souvent dans la suite, les peuples attribuèrent à ces phénomènes les particularités historiques qu'ils leur semblaient signaler; de ce nombre devait être la mort du roi de Bourgogne, Gontran, qui expira le 27 mars 593, à Châlons-sur-Saône, après un règne de trente-deux ans. Il en avait soixante-huit, étant né en 525, et s'était fait remarquer au milieu des conflits trop souvent renouvelés entre lui et ses frères, par beaucoup plus de bonté que de prudence. Il fut inhumé dans l'église saint Marcel qu'il avait fondée près de Châlons, et qui était encore un prieuré en 1789. L'Eglise, qui regarde plus la fin de ses enfants que l'étendue de leur carrière, l'a mis au rang des saints pour sa charité envers les églises et les pauvres (b). Ce n'est pas qu'on n'ait eu à lui reprocher des actions que la religion réprouvera toujours; sa jeunesse ne fut pas exempte des passions qui rendaient alors si communs les mariages condamnés par la morale chrétienne;

(a) Greg. Turon., *De mirac. S. Mart.*, lib. IV, c. XII.

(b) *Martyrol. roman.*, in die 28 mart.

ses colères irréfléchies devinrent funestes plus d'une fois à des victimes qu'il aurait dû épargner; mais ses contemporains accoutumés à voir en tant d'autres princes de ces cruautés qui ne touchaient guère qu'à des grands détestés du peuple, écoutèrent moins ces griefs qu'ils n'admirèrent souvent sa justice, son amour de la paix, son zèle à concilier ses frères, et ses autres grandes vertus qui brillèrent surtout dans la dernière année de sa vie. On le voyait respecter les évêques, invoquer leur jugement dans les causes douteuses, se refuser toujours à la moindre pratique de la simonie, prier et jeûner souvent et faire d'abondantes aumônes; si bien qu'il fit distribuer aux pauvres toutes les richesses qui lui échurent après la défaite de l'usurpateur Gondebaud. Il racheta ainsi par une piété sincère beaucoup de fautes commises plutôt par sa nature demi-barbare que par le cœur et la volonté. Au rapport de saint Grégoire, qui le connut intimement et nous a conservé tous les traits de son histoire, on l'honorait beaucoup de son vivant comme ayant guéri d'une maladie de quatre ans le fils d'une pauvre femme qui parvint jusqu'à lui à travers la foule, arracha un fil de son vêtement et le trempa dans de l'eau qu'elle fit boire au malade. Le même historien avait vu ce prince délivrer des énergumènes que sa présence forçait à confesser les crimes qui les avaient assujettis au démon (a); enfin Paul Diacre raconte qu'un trésor lui fut découvert dans une vision et qu'il l'employa à orner le tombeau de saint Marcel dans l'église qu'il avait fait construire en son honneur (b). Tant de grâces reçues de Dieu ne peuvent laisser douter que le saint roi n'ait fait pénitence de ses fautes, et que la voix des peuples ne l'ait canonisé justement. Il fallait bien que ses vertus fussent réelles pour que le peuple ne l'ait appelé que *le bon Roi*, et il est certain qu'en lui le christianisme qui

Comment il mérite le nom de saint.

(a) Greg. Turon., lib. IX, c. XXI.

(b) Paul Diacre, *Histor. Longobardorum,* lib. IV, c. XXXV. — Aimoin, *De gestis Franc.,* lib. III, c. III. — Baillet, *Vie des Saints,* au 28 mars.

luttait avec si peu d'avantage contre les passions barbares dans les puissants de la terre, vainquit la barbarie, ce qui devait compter beaucoup pour le ciel. Le rôle actif qu'il avait eu dans les événements de notre province et sa fidélité à tenir les promesses faites à son neveu, ne nous permettaient pas de laisser disparaître sans l'honorer d'un dernier souvenir, le premier de nos rois que l'Eglise ait placé au rang des saints. On célèbre sa fête à Soissons le 28 mars (a).

Childebert hérite du royaume de Bourgogne

Gontran mourait sans héritiers, tous ses fils étant morts en bas âge. Outre le traité d'Andelot, qui avait assuré sa succession à Childebert, il avait signé un acte authentique par lequel il confirmait ces dispositions. Le roi d'Austrasie n'eut donc pour réunir à ses états tout le vaste pays qu'on appelait alors la Bourgogne, qu'a en prendre possession par les mesures ordinaires qui devaient se trouver dans une paix armée : il s'y était préparé, d'autant plus que l'exil de Frédégonde cessant par la mort de Gontran, il devait sagement redouter de sa part une reprise du pouvoir qu'elle avait perdu et un retour de la haine contre le jeune roi qu'elle regardait comme un puissant rival de son fils.

Childebert, en effet, comptait déjà vingt-trois ans ; il avait pour conseil sa mère Brunehaut, il possédait avec son nouvel héritage les deux tiers de la France. L'autre tiers restait à Clotaire II, enfant de neuf ans, beaucoup moins à craindre par lui-même que par sa mère à qui revenait sa tutelle, et dont l'activité ambitieuse était toujours secondée par l'astuce perfide et l'audacieuse habitude de tous les crimes qui pouvaient servir ses projets. Il devait d'ailleurs voir d'assez mauvais œil un jeune prince dont la naissance légitime était naturellement contestée par ce qu'on savait de sa mère, et dans lequel c'était une raison de plus pour redouter un usurpateur de ses propres Etats. Pendant donc que Childebert veillait avec une égale prévoyance sur l'Aqui-

(a) V. le *Propre* du diocèse de Soissons, à ce jour.

taine et sur les provinces de l'Est qui lui étaient récemment adjointes, il régnait aussi sur une importante portion de la France septentrionale ; il était devenu maître de la Touraine, du royaume d'Orléans, d'une grande partie de celui de Paris, et n'ayant perdu que Soissons qui retourna, par le testament de Gontran, aux mains de Clotaire et de Frédégonde.

Position difficile de Childebert entre Brunehaut et Frédégonde.

Ce partage s'était fait dans les termes d'une bonne intelligence qui, des deux côtés peut-être, était moins sincère qu'apparente. De part et d'autre, et près de chaque prince, l'un, incapable, par son âge même, puisqu'il n'avait pas neuf ans, l'autre, fort disposé à des conseils extrêmes, il y avait une femme jalouse de sa rivale, désireuse du pouvoir, et comprenant bien que chaque prince avait plus d'intérêt à attaquer qu'à se défendre. Frédégonde était mécontente de Childebert parce qu'il régnait, quoique très légitimement, sur un territoire perdu pour son propre fils ; Brunehaut se méfiait de sa belle-sœur dont elle savait l'ambition, et de son neveu dont la mére ne manquerait pas de dresser encore des pièges dans lesquels périssaient toujours ses ennemis. On s'observait donc des deux côtés, et de cette suspicion mutuelle durent naître pour le roi d'Aquitaine certains renseignements qui l'obligèrent à prendre des précautions. N'avait-il pas d'ailleurs assez des assassinats de Frédégonde contre sa propre maison, de ses intrigues déshonorantes et de la haine générale qui l'accablait pour prévenir de nouvelles entreprises dont il la pouvait bien croire capable contre lui? (43)

Intrigues de cette dernière; elle prend les armes contre son neveu.

Ce fut elle pourtant qui, prenant conseil de ses propres pensées, que son prétendu Conseil de régence adoptait toujours aveuglément, songea à s'armer la première sous prétexte de défendre Soissons qu'elle prétendait devoir être attaqué par Childebert. Prévenu de cette levée de boucliers, celui-ci ne tarda pas à se trouver prêt, et marcha contre Landri que Frédégonde avait maintenu dans sa faveur depuis la mort de son mari, et qu'elle avait mis à la

tête de ses troupes. Ce fut près de Soissons que se rencontrèrent les deux armées, nombreuses dit-on de soixante mille hommes du côté de Childebert et de trente mille seulement du côté des Neustriens. Une victoire était indispensable à ceux-ci : sans elle on ne pouvait prévoir les conséquences d'une poursuite qui pouvait renverser le trône de Clotaire. La reine-mère se prépara donc à une bataille avec toute l'activité qu'elle mettait d'ordinaire à ses entreprises. Elle accompagna Landri, menant son fils avec elle et le montrant aux troupes pour les engager à le défendre. Childebert avait pour généraux Wintrion, duc de Champagne, et Gondebaud, cet ancien et fidèle ami qui avait sauvé son enfance après l'assassinat de son père à Vitry. Ils s'étaient avancés au milieu du Soissonnais, confiants dans un triomphe que paraissait assurer l'armée qui les suivait et qui était une des plus formidables qui se fût vue en ce temps. Mais ils avaient compté sans un stratagême qu'inventa la tête féconde de la veuve de Chilpéric. Elle avait fait marcher de nuit ses troupes à travers les bois, chaque cavalier ayant attaché au cou de son cheval une légère sonnette comme celle que dans les camps on donnait aux chevaux laissés en libre pâture. L'armée austrasienne s'occupa peu de ce bruit qu'elle attribua à ses propres montures, se laissa approcher jusqu'à son campement où personne ne se doutait de rien, où presque tous dormaient encore, et la lutte dut commencer sans qu'on fût prêt à la défense. C'était à cinq lieues de Soissons, près d'un village nommé Droizy (44). Les Austrasiens y perdirent de quatre à cinq mille hommes, et accablés d'un côté par l'énergie de l'attaque, de l'autre par le désordre qui s'était mis dans leur camp, ils lâchèrent pied et leur déroute fut complète. Néanmoins Wintrion réussit bientôt à rallier les fuyards; il remit de l'ordre dans leurs rangs, et revenant à la charge, il tomba sur les vainqueurs occupés au pillage du camp et des campagnes voisines. L'action recommença alors; il en résulta un horrible carnage qui coucha sur le

Bataille de Droisy gagnée par elle.

Belle conduite d'un général de Childebert.

terrain trente mille hommes des deux armées. Mais de nouveau repoussés, les gens de Childebert eurent la perte la plus considérable et laissèrent le champ libre à l'action de Frédégonde. Elle ne s'endormit pas sur ce succès, qui venait d'affermir le trône de son fils, et, le soir même, pendant que les généraux battus repassaient leurs frontières et laissaient leurs troupes débandées rejoindre leurs provinces de Bourgogne et d'Aquitaine, elle s'avança dès le même jour vers la Champagne, alla jusque sous les murs de Reims, désola le pays par les incendies et les meurtres, et s'en revint à Soissons avec ses troupes chargées de toutes les richesses accumulées en quelques jours (a).

Nouvelle révolte des Bretons inspirée par Frédégonde.

Ce ne fut pas le dernier ressort que l'horrible femme fit jouer contre le prince qu'elle détestait. Elle ne songeait qu'à pratiquer son affreuse politique, tout son secret étant de ravir aussitôt et par tous les moyens qu'elle pourrait, le royaume d'Autrasie au voisin qui la gênait le plus, dont l'âge cependant ne semblait pas celui du repos, et qui commençait à la connaître assez pour tenter de la tenir en respect. Elle noua donc de nouvelles intrigues avec ce Waroc, comte de Bretagne, qu'elle avait su déjà susciter contre Chilpéric, et qui n'avait jamais tenu une seule clause de ses traités. Depuis seize ans, elle ne cessait de le tenir à sa disposition par une correspondance assidue, et l'entretenait dans l'intention de rompre avec les princes dont il dépendait par le double devoir d'un tribut annuel et d'un hommage au roi lors de son avénement à la couronne. Donc, sans aucune déclaration de guerre, il fit des sorties sur les provinces françaises échues à l'héritier de Gontran, refusant de le reconnaître pour son souverain, il suivit les conseils de Frédégonde et entra sur les terres françaises par la Touraine au printemps de 594. Childebert, qui résidait à Orléans, où avait été avant lui la cour de Gontran, ne voulut pas abandonner le point central de ses Etats, et

(a) Frédégaire, *Chroniq.*, c. XIV. — Paul Diacre, *Hist. Longob.*, lib. IV, c. IV. — Aimoin, lib. III, c. LXXXI.

envoya des généraux que l'histoire ne nomme pas, et dont l'action fut peu utile, de sorte qu'après des succès variés des deux partis, les Français furent obligés de se retirer, et l'indépendance de la Bretagne n'en fut que plus assurée.

Elle soulève les Warnes contre Childebert.

Ces préoccupations fatigantes empêchaient Childebert de se porter activement vers le but qu'il s'était proposé de venger sur Frédégonde et son fils les malheurs de sa famille, dont l'amer souvenir ne le quittait pas plus que certains pressentiments personnels. Il eut bientôt une autre preuve de l'importance que cette méchante femme attachait à l'inquiéter. Elle ménagea à ses projets une diversion nouvelle en soulevant contre lui un autre ennemi moins redoutable que les Bretons, et qui paya de sa ruine le malheur de l'avoir écoutée.

C'était d'ailleurs une infernale habileté de cette femme, qui ne craignait pas de faire servir à ses intérêts tant de secrètes perfidies, que d'aller choisir pour antagoniste au roi d'Austrasie un peuple qui, habitant une extrémité de son territoire, devait le forcer, pour le combattre, à quitter sa capitale, en l'abandonnant peut-être ainsi à des entreprises qu'elle était bien capable de méditer. Quoi qu'il en soit, cette ruse ne put lui servir; le jeune roi prit ses mesures et réussit doublement à détourner ses embûches.

Histoire de ce petit peuple entièrement détruit dans cette guerre.

Il y avait dans la partie la plus septentrionale de la Gaule, un petit peuple placé aux bords de l'océan Germanique, à l'une des embouchures du Rhin, qui depuis s'est perdue dans les sables de la Hollande, et n'arrive plus à la mer : c'étaient les Warnes qui, voisins des Sicambres et des Frisons, avaient gardé les mœurs et le caractère des Francs primitifs. Du temps de Clovis, ils avaient un roi. Ils s'étaient alliés aux Mérovingiens aussitôt que ceux-ci se furent affermis dans leurs conquêtes, et leur faiblesse relative avait fait un point essentiel de leur politique de maintenir leur alliance avec eux. Cependant cette bonne entente s'était un peu compromise vers 530, à l'occasion d'un mariage manqué entre un de leurs rois et une fille de

Thierry Ier, roi d'Austrasie; les bons rapports s'étaient alors refroidis. Les Warnes, soumis à des redevances annuelles, ne vivaient plus avec nos rois de Metz que dans une dépendance que Frédégonde leur conseilla de briser.

Ils profitèrent donc des derniers revers de notre roi d'Aquitaine pour s'affranchir de leur tribut. Celui-ci l'entendit autrement. Fort de la multitude des troupes qu'il pouvait mettre sur pied, peu embarrassé de faire garder le royaume pendant une absence de peu de jours, il prit le commandement d'une armée et s'avança contre les Warnes, qui l'attendaient sur leurs frontières. Cette position était mal conseillée : il aurait fallu prévoir la possibilité d'une défaite, et tenir l'ennemi, après s'être avancé sur ses terres, à une distance utile du pays qu'un revers lui permettrait d'envahir plus facilement et de piller. L'événement le montra bien. Par cela même peut-être que les Warnes combattaient sur leur propre territoire, ils opposèrent à l'attaque une résistance inattendue. Childebert, furieux de ses pertes, commanda de ne rien ménager, accabla les révoltés, en massacra un grand nombre, emmena les autres en esclavage, et ainsi effaça de la carte du Nord cette mince nation dont il n'est plus question dans l'histoire (a). Après cette expédition, Childebert parvint à jouir encore une fois de la paix qu'il avait chèrement achetée, et il en profita pour songer à modifier sur quelques points importants la législation suivie jusque-là dans les terres de son gouvernement.

Childebert travaille à la réforme des lois.

Depuis Clovis, que nous avons vu consacrer la loi salique, principe fondamental du droit monarchique dans ses rapports avec la noblesse et les serfs, beaucoup de modifications y avaient été faites suivant les événements qui, à diverses époques, avaient changé les formes du pouvoir souverain et l'administration de la justice. Nous avons vu combien souvent les châtiments et les supplices

(a) Aimoin, lib. III, c. LXXXII. — Procope, *De Bello Goth.*, lib IV, c. XX.

étaient laissés à l'arbitraire du prince et des officiers qui prononçaient les jugements en son nom. En tout cela, beaucoup de variantes se trouvaient donc, qui, selon les besoins reconnus, se proclamaient tous les ans au champ de mars, c'est-à-dire dans les assemblées des grands et du peuple, tenues le premier jour de l'année avec une grande solennité, et où ne se traitaient pas moins les choses de la législation que celles de la guerre. Dans l'assemblée de Cologne, en 595, Childebert promulga une constitution, recueil de plusieurs décrets qu'il avait rendus dans les assemblées d'Andernac en 589, de Maëstricht l'année suivante, et en deux autres de 591 et 592. On voit par là que ces réunions changèrent fréquemment de rendez-vous, pour ne pas obliger à de longs et difficiles voyages tous les seigneurs qui devaient en faire partie. Le zèle de la religion apparaît en cette rencontre comme une auréole de gloire durable sur le front de ce prince capable de comprendre que si la loi divine est le plus solide fondement de la législation humaine, les gouvernements lui doivent en retour une protection aussi active que sincère. Childebert interdisait donc à tous ses sujets, même à ces chevelus de haute race qui n'étaient point les plus faciles à conduire, de contracter des mariages incestueux, sous peine de bannissement et de confiscation de leurs biens s'ils n'obéissent en cela aux évêques; les officiers de son palais qui se feraient excommunier à ce sujet, en seraient chassés à jamais. Le rapt, ce crime qui déshonore les familles, est défendu sous peine de mort; le travail du dimanche étant un mépris scandaleux de la religion, on ne pourra travailler ce jour-là, sous peine d'une amende de quinze sous d'or pour les Saliens ou les Francs, de sept pour les Romains, c'est-à-dire pour les anciens habitants de la Gaule, et de trois pour les esclaves qui, en cas d'insolvabilité par eux ou par un autre, seront soumis à une peine corporelle. Par cette diversité des amendes, on voit que déjà l'élément gaulois avait perdu beaucoup de son influence et que la race

franque dominait définitivement sur le sol conquis et civilisé par elle à sa façon.

Après tant de défenses inséparables de la paix sociale et des bonnes mœurs qui la garantissent, une innovation importante fut encore proclamée au grand avantage de l'ordre public. Nous savons que la loi salique n'imposait communément à l'homicide qu'une amende pécuniaire ou *composition* qui pouvait être payée par des parents ou des amis, ce qui assurait souvent l'impunité du meurtrier. Childebert abolit cette pénalité illusoire, la remplaça par la peine de mort, et comme il devait arriver que le meurtrier ne fut pas toujours aussi coupable qu'il pouvait le paraître, la loi permettait que la peine capitale fût remplacée par une forte amende payable uniquement par celui qui avait fait le mal. Enfin, les voleurs qui jusque-là étaient punis de mort fort arbitrairement, ne pourraient plus l'être que sur le témoignage de cinq personnes au moins, connues pour leur probité ou l'honnêteté de leur vie. Par là on évita beaucoup de condamnation hasardées, et l'on maintint en de justes limites la sanction pénale des crimes et des délits; on modifia utilement la peine sévère qui pouvait seule alors protéger le droit de propriété, et quant à celle qui punissait de mort l'homicide volontaire et prouvé tel, il était juste, disait le sage législateur, que celui qui avait tué injustement, sut aussi subir une mort méritée (a). Elle eut l'heureux résultat que le législateur s'en était promis, car dès lors, le châtiment fut mieux proportionné au plus ou moins de gravité de la faute, ce qui est un principe essentiel de bonne législation (b), et les attentats devinrent plus rares (c). Voilà donc une civilisation à demi formée, donnant un démenti à nos modernes légistes qui n'ont fait qu'aug-

(a) Greg. Turon., *Hist. Franc.*, III, c. XXXVI.

(b) Montesquieu, *Esprit des Lois*, lib. VI, c. XVI.

(c) *Art de vérifier les dates*, mihi, t. V, 2e part., p. 595. — Fleury, *Hist. du Droit français*, passim.

menter le nombre des assassinats en abolissant par le fait la peine de mort puisqu'ils ne veulent plus qu'elle soit appliquée. Ainsi les peuples qui commencent tendent à perfectionner leur législation : ceux qui finissent la détériorent sous prétexte de l'améliorer.

Mort de saint Grégoire de Tours.

Pour nous reposer de ce fracas des armes, de ces trahisons de femmes, et de toutes ces cruautés d'une barbarie qui paraissait indomptable, l'histoire nous propose à la fin de cette année la mémoire d'un de ces hommes de bien en qui vivait, malgré tout, l'esprit du christianisme, et qui, en face de populations si mal inspirées, montra toujours comment on pouvait encore y faire vénérer la vertu. Le 17 novembre, mourut le saint évêque de Tours, Georges-Florent-Grégoire, que nous avons cité si souvent comme historien et comme évêque. A ce double titre, en effet, il mérita les regrets de ses comtemporains, et après douze siècles, il garde encore la vénération de notre pays et la confiance des âmes qui l'invoquent. Ami de sainte Radégonde et de ses filles, que nous l'avons vu servir utilement plus d'une fois; humble et charitable; dévoué à ses devoirs, il n'avait su ni frapper les petits, ni se venger de ses ennemis les plus criminels, ni fléchir devant les prétentions ou les colères des majestés de ce monde. Toujours il sut pardonner jusqu'à la clémence, pousser le dévouement jusqu'à l'abnégation, la piété jusqu'à la pénitence, l'obéissance au Saint-Siège jusqu'à la dévotion. Respecté des rois, il leur résista quand ils attaquaient la foi ou la justice, répondit avec une dignité énergique à leurs reproches immérités, et devant les accusations de la calomnie, il sut aussi bien se justifier que tolérer ses adversaires.

Son beau caractère.

Tous les écrivains de son temps, et ceux qui le suivirent, s'épuisent en éloges sur les belles qualités de son cœur et de son esprit : double prééminence de la pensée et du sentiment, si rare dans un même homme et si précieuse quand on peut l'y admirer. Son génie littéraire le portait à écrire; mais ses loisirs devaient être rares dans une vie si

mouvementée par des voyages importants, des ambassades réitérées que lui confièrent les rois Gontran et Childebert, et les soins de son Eglise qui recevait de lui de fréquentes preuves de son zèle, soit par ses missions et ses visites pastorales, soit par la construction des monuments religieux et la fondation de communautés des deux sexes dont il faisait autant de ressources pour le salut des âmes par la prière et la prédication. Tant d'œuvres, aussi diverses que difficiles, ne l'absorbèrent pas toutefois assez complètement pour qu'il n'employât pas à des compositions littéraires le peu de liberté qu'elles lui laissaient. Son attention aux affaires ne l'empêcha pas de consacrer, quand il le pouvait, quelques moments à écrire les vies des illustres saints qu'il avait connus, celle surtout de son illustre prédécesseur saint Martin, dont il voyait tous les jours le tombeau envahi par une foule suppliante et obtenant de nombreux miracles qui augmentaient la confiance des peuples et sa propre dévotion. Mais le titre de saint Grégoire à notre reconnaissance est surtout le recueil des grands événements de son temps qu'il institua : *Histoire des Francs*, divisé en dix livres, et sans lequel nous ignorerions absolument ce qui intéresse le berceau de la monarchie française. Ce n'est, il est vrai, ni l'ordre, ni la chronologie, ni le style qui se font remarquer dans cet ouvrage, le dernier qui soit sorti de sa plume. Il appartient à son siècle autant par les imperfections de son mauvais idiome latin, que par l'incohérence des idées, l'obscurité de la pensée, restée parfois incomplète, et le défaut absolu de toutes dates, sinon celles qui résultent assez souvent de l'indication, à côté d'un fait, de l'année du règne auquel il appartient. Et pourtant ce livre est une source de lumière où le ton paisible de l'historien désintéressé se mêle de temps à autre à la chaleur de récits dramatiques, tout vivants d'interêt, et peignant ses personnages en traits qui ne peuvent s'effacer. Il faut regretter qu'il n'ait pas eu de mémoires authentiques pour la rédaction de ses chroniques locales. Il se trompa surtout d'une manière fâcheuse, quand il

Ses ouvrages littéraires.

Son *Histoire des Francs*.

attribua, par exemple, au milieu du IIIe siècle la divulgation dn Christianisme dans les Gaules, reculant ainsi de près de deux cents ans un événement fondamental, à la suite duquel une école formée sur cette fausse donnée à dû contester toute la chronologie primitive des églises de France. On n'a pas assez remarqué à ce sujet que les prétendus mémoires sur lesquels s'appuierait le saint auteur, n'étaient que de bien vagues traditions, défigurées, comme presque toutes celles d'alors, à travers trois siècles de ruines et d'obscurités. Au reste, cette opinion suivie trop aveuglément, a ses contradictions dans le livre même qui l'établit, et d'autres assertions la détruisent (**35**). Et il est certain que l'auteur a bien pu faire cette faute, puisqu'il s'est trompé même sur la succession des évêques de Tours qui avaient précédé son pontificat.

Culte qu'on lui rend après sa mort.

Grégoire était dans la force de l'âge quand il mourut, n'ayant que cinquante et un ans, dont vingt-deux d'épiscopat. Il eut une administration laborieuse, embarrassée des sollicitudes de son Eglise et de celle des affaires publiques. Des luttes fréquentes contre le mal et les méchants avaient usé les ressorts d'une nature qui semble d'ailleurs avoir été moins bien partagée du côté des forces corporelles que de celui de l'intelligence et du cœur (a).

L'Eglise de Tours a toujours honoré sa mémoire le 17 novembre. Il avait demandé dans un sentiment d'humilité qui lui était habituel, d'être inhumé sur le seuil de son église. Après lui avoir obéi en cela, on s'en repentit : les miracles de son humble vie, ceux qui le glorifièrent après sa mort le firent bientôt placer à côté même de saint Martin, où un riche monument demeura en son honneur jusqu'aux ravages que les calvinistes portèrent en 1562 sur toute la France catholique. L'Eglise de Poitiers n'a pu oublier saint Grégoire qui l'aima et l'édifia, qui écrivit une portion importante de son histoire, et s'est fait pour elle comme

(a) *Hist. Franc.*, lib. II, c. XXVI et lib. III, c. XVII.

pour sa propre Eglise, un protecteur dont le nom ne saurait périr (a).

Mort de Childebert.

Childebert ne suivit pas de loin dans la tombe le saint évêque dont il avait reçu tant de services utiles, de pieux exemples et de sages conseils. Quand il pouvait espérer encore de longs jours, un règne prospère sur des Etats que leur étendue même devait assurer bientôt contre les forces insuffisantes de ses ennemis, il ne comptait pas sur ces revers qui changent ici-bas la face des empires et déjouent les fragiles espérances des grands. Mais il fut à plaindre dans sa mort, car sa vie se termina par le poison, aussi bien que celle de sa femme Feideube qui le suivit peu de jours après. Les historiens assez peu scrupuleux pour défendre Frédégonde de ce nouveau crime, n'ont pas assez songé qu'il ne servait qu'a elle, et bien plus qu'à Brunehaut qu'ils ont soupçonnée, mais qui n'avait aucun intérêt à voir périr, à peine agée de vingt-six ans, un fils dont elle n'avait jamais eu à se plaindre, et dont la belle couronne était presque autant la sienne propre. Frédégonde, au contraire, ne devait pas reculer devant une de ses cruautés familières pour assurer à son propre fils la part magnifique laissée par Gontran à un rival qu'elle détestait. Rien n'eût été plus facile ensuite que d'étouffer les deux orphelins, jeunes encore, entre lesquels le testament de Childebert partageait ses Etats. Nous verrons bientôt que si ces criminelles combinaisons purent entrer dans les plans d'une telle mégère, Dieu ne lui laissa pas le temps de les réaliser.

Ses suites funestes pour le pays.

Cet événement fut une grande perte pour la France et pour l'Aquitaine. Outre le mérite réel du jeune roi qui disparaissait; outre ses bonnes qualités, parmi lesquelles on devait remarquer surtout son esprit d'ordre et son

(a) V. *Nos Vies des Saints de l'Eglise de Poitiers*, p. 467 et suiv. — D. Bouquet, *ad ann.* 595. — Le bénédictin D. Ruinart a donné une excellente édition de saint Grégoire de Tours, qu'à reproduite l'abbé Migne dans sa *Patrologie*, dont elle forme le t. LXXI.

amour de la justice, il laissait ses deux fils en bas âge sous la tutelle de leur aïeule Brunehaut, dont l'autorité trop personnelle devait soulever de profondes animadversions peu propres à donner du calme à une régence. De nouveaux troubles allaient donc s'élever quand tout avait fait espérer que la conduite pleine de foi et la régularité morale de ce prince remarquable procurerait le bien du royaume, lequel dans l'estime d'un grand pape, (a) l'emportait de beaucoup sur la possession de tous les royaumes du monde. Ces leçons, quand elles ne servent pas à ceux qui les reçoivent, n'en ont pas moins leur valeur pour ceux qui les remplacent. Un prochain avenir va nous montrer quelle estime les enfants de Childebert en firent pour eux-mêmes.

(a) *Lettre du pape saint Grégoire le Grand à Childebert.* (S. Greg., pap., lib. VI, épist. 6.)



NOTES DU LIVRE X

NOTE 1

Andelot. Daniel hésite entre cet Andelot, que Grégoire de Tours écrit *Andelaus*, et un autre *Andelau* situé en Alsace. La proximité où le premier se trouvait de Soissons ne laisse pas de doute sur le choix à faire ici, d'autant plus que les géographes s'accordent pour celle de ces localités qui occupe la Haute-Marne, où elle est aujourd'hui un chef-lieu de commune. Ceux qui l'ont placé près de Langres n'ont pas réfléchi qu'il en est à 60 kilomètres.

NOTE 2

Châteaudun, *Castellodunum,* dans l'ancien Dunois (Eure-et-Loir), sur la rive gauche du Loir, tire ce nom moderne de la position de son *château* sur une *hauteur*. Ce château et le pays étaient le comté de Dunois, dont quelques titulaires se sont rendus si célèbres. — Sous-préfecture de 6,000 habitants.

NOTE 3

Etampes, *Stampœ,* ville de 8,000 âmes, chef-lieu d'arrondissement de Seine-et-Oise, au confluent de la Juine et de l'Etampes. Elle était déjà forte au VIe siècle, avait un château qui fut reconstruit vers 1010, et démoli en 1592 par Henri IV.

NOTE 4

Vendôme, *Vindocinum,* ville aujourd'hui de 8,000 âmes, sous-préfecture de Loir-et-Cher, sur le Loir. — Très forte à l'époque de Sigebert, comme toutes ces demeures qui n'avaient de valeur qu'autant qu'on pouvait s'y défendre,

NOTE 5

Meaux, *Meldi,* sur la Marne, ancienne capitale de la Brie, sous-préfecture de Seine-et-Marne. Elle a 9,000 âmes de population. Sous les Romains, elle s'appelait *Iatinum,* et prit le nom des *Meldi,* dont elle devint la capitale. Son territoire, dans la quatrième Lyonnaise, au Nord-Est de *Lutecia* (Paris), renfermait à peu près celui qui forma le diocèse de Meaux, c'est-à-dire le département de Seine-et-Marne.

Note 6

Conserans, *Consorani*, petit peuple de la Gaule, dans la Novempopulanie; portion de l'ancienne Gascogne dont la capitale était *Saint-Lizier*, au pied des Pyrénées. C'est la partie méridionale du département de l'Ariège. Conserans avait un évêché fondé vers 510 sous le nom de *Sanctus Licerius*. Conserans, suffragant d'Auch, fut supprimé en 1790.

Note 7

Bayonne, *Baionna*, ancienne *Lapurdum*, dont les modernes ont fait la *terre de Labour*, était une ville de la Gaule, dans la Novempopulanie, au confluent de la Nive et de l'Adour. Aujourd'hui sous-préfecture des Basses-Pyrénées, fortifiée et possédant une population de 24,000 âmes. Son évêché date du IVe siècle, et releva de la métropole d'Auch.

Note 8

Et non Eloi, comme quelques-uns l'ont nommé. Eloi se dit en latin *Eligius*, et Gilles, *Egidius*. Or, c'est toujours ce dernier nom qui est donné par Grégoire à celui dont nous parlons ici.

Note 9

Verdun, *Verodunum*, ville gauloise de la première Belgique, chez les *Verodunenses* ou *Veruni*. Nous y verrons signer en 843 le traité qui attribua le titre d'empereur à Lothaire, fils de Louis le Débonnaire. — Ville à présent de 10,000 âmes, sous-préfecture de la Meuse. Son évêché, fondé au VIe siècle, dépendit longtemps de Trèves, et est aujourd'hui de Besançon.

Note 10

Rueil, *Rigoïalum* dans Grégoire de Tours, villa royale que nous avons déjà citée ci-dessus, p. 357, ad ann. 585.

Note 11

En cette qualité, il avait commandé plus d'une fois les armées de Chilpéric, et reçu ce nom du pays occupé par l'île de France, où se trouvait Paris, et qui fut appelé France, avec les pays adjacents en deçà des deux rives du Rhin, sous la première race.

Note 12

Dufour prétend pouvoir conclure du triple mariage du fils de Boppolène, qu'alors « le divorce était, sinon permis, du moins

toléré. » (*Hist. gén. du Poitou*, p. 88.) Pour se forger une telle conjecture, il faut oublier que tous les conciles du temps anathématisaient l'adultère dans les princes et les particuliers. C'est ainsi qu'un historien mal instruit et encore plus mal inspiré peut donner de fausses idées sur les choses de la religion, idées dont ne reviennent pas facilement ceux qui se sont laissé égarer par elles.

NOTE 13

Avec le temps ces deux monuments avaient dû changer de forme, car en 1854 encore, et de temps immémorial, ils ne consistaient plus qu'en deux sarcophages très anciens, surmontés d'un couvercle à double pan, mais de dimensions beaucoup trop courtes pour avoir pu renfermer des corps de femmes, si peu grandes qu'elles eussent pu être. La rareté des reliques qu'on y trouva dispersées en une certaine quantité de poussière, et cette exiguité de leurs dimensions ne peuvent laisser douter que les cercueils aient été fouillés à une certaine époque. On se le persuade mieux en constatant que le flanc extérieur de chacun d'eux avait été creusé, et qu'on en avait ensuite rempli le vide avec du mortier. On peut conclure de cet état de choses, qu'à une époque inconnue, peut-être en 1562, quand furent profanés le tombeau et le corps de sainte Radégonde, on aura infligé aussi aux restes de ses pieuses amies les mêmes outrages, que les cercueils auront été brisés, et qu'ensuite des mains religieuses se seront donné le soin d'en conserver ce qui restait avec le peu de fragments qu'on put y réunir. Ce sont ces fragments qu'il nous fut donné d'examiner en 1850 et de reconnaître avec tous leurs titres d'authenticité. Mgr de Poitiers nous chargea d'un rapport sur cette découverte, et ordonna que les choses fussent conservées dans l'état que nous avions constaté. Ainsi les derniers débris dont l'authenticité fut alors canoniquement reconnue, ne cessent pas de sanctifier par leur présence l'église souterraine où elles avaient toujours reposé. Pourquoi faut-il qu'une disposition nouvelle ait éloigné de leur mère, et relégué dans une obscurité où leur mémoire se perdra tout ce qui restait de ces reliquaires et de ces reliques pour lesquels on a brisé ainsi les chaînes de la tradition que quatorze siècles avaient respectée. (V. *Nos Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*, t. III, p. 183 et suiv.) Nous avons dû protester dans le temps contre cette malheureuse inspiration, et maintenant c'est à l'histoire qu'il appartient de la déplorer solennellement.

NOTE 14

Les Mérovingiens et la France sous cette dynastie, t. I, p, 126.

— Frédégaire, *Chroniques,* c. XLV. — Daniel, t. I, p. 337. Celui-ci place cet événement trop tôt, puisqu'il arriva que peu de mois avant la mort de Childebert. — V. *Art de vérifier les dates,* in-8°, 2e partie, t. IV, p. 381, et t. XVI, p. 386.

NOTE 15

Les référendaires étaient des dignitaires de la cour chargés des rapports sur les affaires présentées à l'agrément de l'empereur. Cette charge remontait à l'empire romain. Elle se reproduisit sous la première race, et dura ainsi en France sous des formes et des appellations différentes jusqu'aux derniers temps de la Monarchie, où les *Maîtres des requêtes* eurent quelques-unes de leurs fonctions. Sous la deuxième race ils eurent, en plus de leurs charges, la garde du sceau royal, dont ils scellaient les actes du souverain.

NOTE 16

Le texte de saint Grégoire, liv. X, c. XII, porte « *Sepulta est septimo idus mensis primi* » le 7 des ides (le 9e jour) de ce mois qu'on nommait *le premier* de l'année, parce qu'alors l'année commençait le 1er mars. Ingeltrude devait donc être morte la veille, qui était le 8.

NOTE 17

Châlons-sur-Saône, *Cabillonum,* ainsi nommé de sa position sur cette rivière, a 12,400 habitants, et est un chef-lieu d'arrondissement de Saône-et-Loire, à l'embouchure du canal du Centre. Il fut pris et détruit au Ve siècle par Attila, relevé par les premiers rois de Bourgogne, et devint, sous la deuxième race, le chef-lieu d'un comté héréditaire, d'où sortirent plus tard les comtes d'Auxerre. Enfin le comté de Châlons fut de nouveau remis à la Bourgogne en 1267, et entra en 1477 dans le domaine de la Couronne.

NOTE 18

Gontran n'aimait pas Bertramne parce qu'il s'était laissé prendre aux prétentions de l'aventurier Gondebaud, le regardant comme roi légitime de Bourgogne.

NOTE 19

Cette assemblée a été placée parmi les Conciles, par les Bénédictins *(Art de vérifier les dates).* Beaucoup d'autres l'ont omise à ce titre; mais on peut le lui donner, puisque les conciles étant des *Assemblées d'Evêques destinées à régler des points de foi, de mœurs ou de discipline,* ces deux derniers objets se trouvaient évidemment

intéressés dans les décisions qui furent prises. Nous regarderons donc celui-ci comme le deuxième Concile de Poitiers, puisque un premier, appelé *Concile des Gaules,* y avait été tenu sous l'épiscopat de saint Hilaire, en 355 *(Vid. ad h. ann.)*. On ne pourrait opposer à ceux qui veulent voir un concile dans l'Assemblée de 590, que l'absence des évêques de Saintes et d'Agen, qui ne semblent pas avoir été convoqués, quoique suffragants de Bordeaux; mais il ne s'agissait point là d'un concile provincial, et d'ailleurs le droit n'exigeait pas alors, pour les délibérations en forme, la présence de tous les prélats de la métropole. Si les absents s'y étaient présentés, même sans convocation, on aurait dû les admettre, et ils y auraient eu voix délibérative. Ce qui est certain, c'est qu'on y vit saint Varant, évêque de Cavaillon, dont nous parlerons bientôt.

NOTE 20

Greg. Turon., lib. X, c. 41 et suiv. — On garde au musée lapidaire de la ville de Niort deux tombes dont l'une, gravée d'une double croix en relief, porte pour épitaphe le double nom de *Lopocena* et *Didimia*. Un antiquaire de la Vendée patroné un peu complaisamment par un de ses confrères de Poitiers, a émis comme une idée acceptable que c'étaient les deux *saintes religieuses* échappées de Poitiers en 589, et réfugiées *sous un pseudonyme* en Vendée où ces tombeaux furent trouvés en 1860. Ceci est charmant; mais, pour appuyer de tels renseignements, il faut plus que de l'imagination, il faut des preuves, et nous n'oserions, malgré l'autorité des remarquables savants que nous citons, faire de celles-là un fait historique. (*V. Mém. des Antiq. de l'Ouest,* t. XXVIII, p. 61 et 160.)

NOTE 21

Elle était nièce de saint Grégoire de Tours, c'est-à-dire fille de ce Justin, beau-frère de l'Evêque, laquelle avait été guérie d'une fièvre ardente, qui menaçait ses jours, en priant devant un cierge allumé que lui avait envoyé saint Grégoire avec promesse de sa guérison. (V. *De mirac. Sancti Mart.,* lib. II, c. II). Il est aussi mention de cette Prieure *(Præposita)* de Sainte-Croix dans Fortunat, qui en parle au dix-neuvième poème du livre III de ses *Miscellanea.*

NOTE 22

A capite solutâ Cœsariâ, dit Grégoire, *hist. Franc.*, lib. X, c. XV. — Les religieuses portaient les cheveux courts dès le jour de leur profession dont c'était la marque consacrée, comme nous l'avons vu

pratiquer par sainte Radégonde, à Noyon; mais les sicaires violentant ainsi Justine auront voulu l'insulter par là en la dépouillant de sa chevelure encore plus qu'elle ne l'avait fait elle-même.

NOTE 23

Flavianus, dit saint Grégoire, *nuper domesticus ordinatus.* Ce dernier mot n'a pas été compris par les traducteurs qui n'en font aucun cas lorsqu'ils attribuent à ce Flavianus le titre de *chambellan du roi,* (de quel roi ?) — Rien ne nous semble autoriser ces idées, et le titre de *domesticus nuper ordinatus* doit se prendre pour *un clerc de la maison de Marovée nouvellement ordonné,* (entré dans les Ordres), et appartenant à ce qu'on appelle aussi *la famille épiscopale.*

NOTE 24

Il paraît, par ce détail, qu'une portion de la principale relique adorée dans l'église du monastère avait été détachée pour rester dans la basilique extérieure, desservie par les clercs. On le conclut très bien de ces deux circonstances relatées par Grégoire de Tours, que Leubovère s'était fait porter dans l'église du couvent et se tenait prosternée devant la châsse, et que dans l'église du dehors, où était déjà le tombeau de la sainte, des meurtres avaient été commis devant le reliquaire où la Sainte-Croix était vénérée.

NOTE 25

Voilà un de ces événements qui expliquent pourquoi si peu de renseignements nous sont parvenus des origines de Sainte-Croix. Une foule de détails se sont perdus par suite de cette soustraction qui aboutit très probablement à une destruction complète de ces titres, lesquels dans un accès de folie Chrodielde aura mieux aimé détruire que restituer.

NOTE 26

La Mothe-Saint-Héraye, *Motha Sancti Aredii,* qu'on a souvent mal écrit *Sainte-Héraye.* Ces deux noms réunis ne sont guère en usage que depuis le XVIIIe siècle. Nous avons des actes du XVIe qui parlent d'un curé de la paroisse *Saint-Héraye de la Mothe.* Ce bourg est situé à l'extrémité d'une vallée assez étroite qu'arrose la Sèvre Niortaise. On sait que la source de cette rivière est à 2 lieues au Sud-Ouest, près du bourg de Sepvret, à l'endroit même où ce bourg est posé en un bassin ovale d'un niveau très régulier. Dupin, dans sa *Statistique des Deux-Sèvres,* affirme, sans en donner aucune preuve,

que ce lieu avait été fondé par saint Héraie, ministre du roi Théodebert (p. 50). L'église, appartenant en 1041 à un Gauthier de la Mothe, était donnée cette année à l'abbaye de Saint-Maixent. Elle était construite près du château, aux seigneurs duquel elle devait probablement sa fondation. Cette belle demeure avait été reconstruite, vers 1650, par un seigneur de Parabère, gouverneur général de la province, étant presque ruinée par les guerres comme l'avait été l'église qu'on rebâtit, à la fin du XVe siècle, sur l'emplacement de l'église romane. Il y avait dans le bourg de la Mothe, en 1790, une maison de religieuses Annonciades. La Mothe est à présent un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Melle. On y compte 2,600 habitants. Au commencement du XIXe siècle, Napoléon donna ce château au prince Murat. Il a été démoli ensuite, grâce à de malheureuses influences.

Note 27

Voir, pour toutes les preuves de ce fait et les nombreux auteurs qui nous les fournissent, notre histoire *De l'anneau de sainte Radégonde et de ses reliques à Poitiers*, à la fin de ce volume.

Note 28

Il ne continua son histoire que jusqu'à l'an 591. Dupin (*Biblioth. ecclés.*, t. IV) se trompe beaucoup trop en disant que la mort de l'illustre historien arriva en 593.

Note 29

Deux-Jumeaux, monastère fondé vers 585, au diocèse de Bayeux. C'est aujourd'hui un village de 200 habitants, dans la commune d'Isigny. — Ce n'était plus, en 1790, qu'un simple prieuré-cure de l'abbaye de Cerisy, au même diocèse, nommée dans les chartes *Cerasium* et *Cerisiacum*, et fondée vers 1032 par Robert le Magnifique, père de Guillaume le Conquérant.

Note 30

Les Herbiers, petite ville de 3 à 4,000 habitants, chef-lieu de canton de la Vendée, arrondissement de la Roche-sur-Yon. Il ne faudrait chercher l'origine de ce nom ni dans *Herbauges*, dont nous avons souvent parlé, ni dans les mots latins *Herberta*, *de Herbertis*, que lui donnent les Pouillés modernes. C'est pourtant une ancienne localité romaine, comme l'attestent encore les vestiges très recon-

naissables de la voie qui se prolongeait de Poitiers à Nantes par Mazières, Saint-Pierre-*du-Chemin,* Pouzauges, Saint-Michel-Mont-Mercure, et de là gagnait les Herbiers, jusqu'à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu pour remonter au nord vers Rezé, vis-à-vis de Nantes. Les lieux traversés ainsi par ces grandes artères de viabilité avaient toujours une importance relative, et il n'est pas douteux que la ville des Herbiers n'ait eu la sienne. Au reste, ces heureuses chances ont dû lui venir, aussi bien que son nom, des merveilleux aspects dont elle s'entoure, et qui lui sont propres; car, bâtie dans une plaine gardée par les hautes montagnes de Pouzauges et de Mont-Mercure, elle apparaît de ces hauteurs et des collines qui s'abaissent de toutes parts au-dessous d'elle; de là, elle semble posée comme une corbeille de fleurs sur un massif de verdure qu'embellissent encore, par un délicieux contraste, les innombrables clochers qui surgissent au loin et qui y attestent la vie du moyen âge. Outre les preuves déjà données que ce lieu date de plus loin, on sait pertinemment qu'il fut à l'époque gallo-romaine un des principaux cantons du *pagus* ou pays d'Herbauges, dans la vaste étendue duquel il se trouvait. Il dut avoir antérieurement un nom celtique perdu depuis longtemps dans celui qui lui mérita le charme pittoresque de sa ravissante végétation. Quant au moyen âge, dont les commotions politiques après les ravages des Normands nous ont privé des renseignements locaux, on ne le voit figurer aux Herbiers qu'à partir de 1106, époque de la plus ancienne charte qui nous en reste, mais qui en suppose de plus anciennes, puisqu'elle confirme une donation des seigneurs du lieu par leur fils Jucaël à l'abbaye récemment fondée de la Grenetière. Ces malheurs des guerres avaient porté les seigneurs à fortifier leur ville; elle l'était déjà en 1130, et il fallait qu'ils eussent alors une puissance seigneuriale bien établie et qui n'avait fait que s'accroître, car, en 1278, ils accordèrent à cette même abbaye de la Grenetière, qu'ils continuaient d'aimer, un droit de haute justice confirmé dans le siècle suivant par un seigneur de Mortagne, plus grand seigneur encore, et qu'une alliance avait rendu possesseur des Herbiers. Vers le même temps, Guy des Herbiers recevait de Hugues de Thouars, seigneur de Montaigu, des droits que sa famille avait laissé périmer sur sa terre même, moyennant l'hommage, et quinze jours de garde annuelle au château de Montaigu.

Cependant, entre le XIVe et le XVe siècle, des vicissitudes causées par la guerre locale avec les Anglais avaient dépossédé l'antique famille. La seigneurie avait passé à une famille de Fonscher, dont le chef, Jean, céda en 1409 aux nécessités de la guerre en consentant

que le château qu'il avait fait bâtir fût démoli après sa mort. On retrouve néanmoins au XVIIe siècle la famille des Herbiers possesseur de la terre voisine de l'Etanduère, qui lui appartenait déjà dès le XVe, et elle avait fait rebâtir le château dont on ne voit plus que des ruines. En 1569, un Jean des Herbiers s'était renfermé à Poitiers sous la conduite du gouverneur Guy de Daillon pour défendre la ville assiégée par Coligny. Mais alors ces gentilshommes n'avaient plus que le nom de leur ancienne seigneurie. La famille Fonscher, qui n'avait pas cessé de posséder ce domaine jusqu'à la fin du XVe siècle, l'avait fait entrer en 1493, par un mariage, dans la famille de Jean Guérin, écuyer et maître des requêtes du roi Louis XII.

On est peu renseigné sur les événements religieux qui intéressèrent les Herbiers dans le cours du moyen âge. On sait cependant par la tour romane de l'église Notre-Dame qu'au XIe ou XIIe siècle, une église lui fut donnée, de belles dimensions et digne des seigneurs qui alors s'établissaient solidement derrière les murs de leur ville. Cette église était construite en dehors des murs, sur le territoire nommé du Petit-Bourg, et était un prieuré de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm. Elle a été rebâtie à la fin du XVe siècle. Un autre prieuré de Saint-Pierre existait aussi dans la ville et était déjà entièrement disparu au XVIIIe siècle. Il appartenait au Chapitre de Luçon. — Au XVIe, le baron du Landreau possédait la moitié de la ville et tout le Petit-Bourg, où il avait maintenu le culte catholique malgré les efforts des huguenots.

La Révolution a fait beaucoup de mal aux Herbiers, qui fut le centre des opérations militaires en 1793. — Que de faits héroïques se passèrent alors sous les vieux restes de ce donjon qu'on y voit encore couvert de lierres et contrastant de loin avec les formes rajeunies des châteaux de Pouzauges et de Mesnard, et celles de la montagne des Alouettes, où la première chapelle gothique élevée en France aux souvenirs de la Monarchie est devenue tout à coup une ruine sous celle de 1830, et ne doit d'exister encore qu'à la *Société des Antiquaires de l'Ouest,* qui a obtenu sa conservation.

NOTE 31

Les Essarts, *Sanctus Petrus de Essartis*. Ce dernier mot, qu'on trouve déjà écrit ainsi dans une charte de 1222, indique un établissement relativement moderne, c'est-à-dire qui n'a rien à démêler avec nos premières époques historiques, mais s'est constitué peu à peu après avoir commencé sur un espace *défriché* ou *essarté* au milieu des forêts dont l'aspect et le paysage se ressentent encore.

Ce bourg de 3,000 âmes, relevant comme chef-lieu de canton de l'arrondissement de la Roche-sur-Yon, fut jadis une petite ville fortifiée, mais dont le château primitif fut remplacé par celui dont on n'y voit plus que les ruines et qu'y avaient élevé, à la fin du XVIe siècle, nos illustres seigneurs de Vivonne. Il se trouve encore, parmi les ruines abandonnées aujourd'hui au logement des familles d'agriculteurs, des vestiges de restauration du temps de Louis XIII et de Louis XIV. C'est tout ce qu'on peut dire de ses origines, qui sont mieux indiquées peut-être par les caractères architectoniques de l'église de Saint-Pierre, qui est du XIe siècle, et possède sous le chœur une belle crypte bien conservée et dont la voûte repose sur deux rangs de colonnes cylindriques. Cette église était d'abord un Prieuré à la disposition du Prévôt du Chapitre de Luçon. Outre cette église paroissiale, il y eut aux Essarts un autre Prieuré de Notre-Dame encore mentionné en 1648 dans le Pouillé d'Alliot, mais qui cessa d'exister peu après, et dont on n'a découvert les fondements que depuis peu d'années, près d'une métairie voisine du bourg. — On ne connaît pas de seigneurs des Essarts avant ceux de la maison d'Aspremont, qui figure parmi les plus anciennes et les plus illustres du pays. Puis des chartes de la fin du XIIIe siècle nous le montrent aux mains des Chabot, et au XIVe c'est une fille d'Olivier de Clisson, Marguerite de Penthièvre, qui possède le château et y tient prisonniers pendant quelques jours le jeune duc de Bretagne Jean V et son frère Richard, par une vengeance aussi cruelle qu'injuste. Les Essarts restèrent en possession de la maison de Vivonne jusqu'à la fin du XVIe siècle. — Pendant le XVIIIe, ils passèrent à celle de La Rochefoucaud, puis ils devinrent la propriété du brave général de Lespinay du Pally, dont la famille y possède encore un joli château récemment construit. C'est aux Essarts que naquit, en 1805, notre docte et modeste linguiste Julien Cardin, qui publia le premier, en 1834, le plan du *Dictionnaire historique de la langue française,* dont M. Littré a tant profité sans avoir dit un mot du savant Poitevin qui en avait eu la première idée. (V. nos *Mélanges,* t. IV.)

La vieille ballade de Guillery, qu'on ne chante plus mais qui fut longtemps célèbre dans le Poitou, a pris son origine dans une page émouvante de l'histoire des Essarts : c'est dans les vastes et profondes forêts des environs que s'étaient retiré les frères Guillery, qui exercèrent longtemps leurs brigandages, à la fin du XVIe siècle, sur les routes voisines, contre la maréchaussée et les marchands, qu'ils tuaient sans pitié, jusqu'à ce qu'ayant enfin succombé à une vigoureuse attaque des troupes royales, ils furent pris et roués vifs à Saintes, à la grande joie de la contrée et surtout des Vendéens.

NOTE 32

Mouchamps, *Sanctus Petrus de Molli campo* dans un acte de 1135, avait dès lors un prieuré relevant de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers fondée vers 1020. C'est encore un de ces bourgs considérables qui, en Vendée, tiennent lieu des villes qui y sont très rares, et qui n'eut autrefois ce dernier titre que parce que l'époque féodale l'avait entouré de murs et fortifié d'un château dont les derniers vestiges ont été absorbés dans les maisons construites sur ses ruines. Le nom ou plutôt le surnom tout latin de cette localité attestait des terres arables dont l'étendue est coupée fréquemment par des bois et des bocages pleins de fraîcheur; ce nom fut précédé sans doute d'un autre beaucoup plus ancien, probablement celtique, dont le sens devait faire allusion comme toujours aux aspects du pays ou à cette facile docilité du sol qui se prête volontiers à plusieurs genres de culture. Des restes gaulois et romains s'y découvrent souvent, mais ce sont les seuls indices d'une histoire perdue, ne se ravivant qu'au moyen âge sous l'impulsion de la féodalité, qui fonde des monastères et des châteaux, pare les vallées et les monts d'églises et de tours qui s'y dressent encore, et ne nous transmet guère que des souvenirs très rapprochés. Le plus ancien de ces souvenirs remonte à 1211, et nous montre deux frères, tous deux chevaliers, Guillaume et Geoffroy de Mouchamps, donnant aux Templiers de Mauléon (Châtillon-sur-Sèvre) un de leurs hommes, Thomas du Perrier, et ses héritiers, avec les fermes qu'ils tenaient de cet établissement. L'importance moderne de Mouchamps dut s'accroître surtout au XIIe siècle, où fut construite l'église de Saint-Pierre, rebâtie dans le style que nous lui voyons encore et qui ne suffit plus à la population. Ce prieuré, aussi bien que plusieurs abbayes du voisinage, semblent avoir eu pour bienfaiteurs les seigneurs de Parthenay-l'Archevêque, devenus, au XIIIe siècle, seigneurs du lieu, et dont l'un, Hugues II, céda aux moines de la Grenetière, en 1264, des droits dans la forêt de Mouchamps. En 1315, Mouchamps, pourvu du titre de baronnie, appartint à Guy, première souche des Parthenay-Soubise. Au XVIe siècle, ce dernier nom, allié bientôt aux Rohan, prend un rôle plein de tristes souvenirs dans l'histoire de Mouchamps. Dans la personne des seigneurs de Soubise, qui tiennent dans l'Ouest de la France la tête du parti protestant, le château du Parc de Mouchamps, situé encore à une lieue au Nord-Ouest du chef-lieu de la commune, devient le quartier général des révoltés.

En 1573, quand le traité de la Rochelle eut accordé aux protestants une liberté du culte qui ne fut que la liberté du mal, les Soubise prirent dans la contrée un rôle de sectaires et des plus

actifs. Etablis au Parc de Mouchamps, qui prit leur nom et l'a gardé, ils en firent le centre de leurs opérations politiques et pour cela y établirent un ministre, Jean-Baptiste Estort, qui y prêcha publiquement, et y baptisa, le 14 août, un certain nombre d'enfants dans la grange de la maison noble de Fief-Goyau. La Fayolle, successeur d'Estort, en fit autant, mais ostensiblement, au château du Parc, le 10 septembre 1577. C'était de là surtout que partirent toujours les influences de l'hérésie sur tout le pays, et lorsque Catherine, la douairière de la famille, s'y fut établie vers 1620, elle s'y montra une des plus exaltées propagatrices de la rébellion armée contre le gouvernement de Louis XIII. En dépit des traités, et de l'Edit de Nantes surtout, elle s'empara des églises paroissiales de Mouchamps et de Vendrennes, en chassa les catholiques, et n'y permit qu'aux calvinistes d'y exercer leur prétendue religion. Il fallut un arrêt du Conseil royal donné le 16 février 1623, renforcé d'un autre du 11 septembre 1624, pour réduire à néant ces entêtements d'hérésiarques qui ne purent être renversés que par la protection de Richelieu, le dernier évêque de Luçon, déjà tout-puissant à la cour.

On ne peut oublier, en parlant de Mouchamps, quelques détails sur les gentilshommes verriers qui, vers le XIII[e] siècle, établirent au Parc une verrerie. Ces établissements, auxquels on attachait alors un si haut prix, que ceux qui les avaient entretenu avec succès pendant un certain temps, en méritaient des lettres de noblesse, y furent installés par les seigneurs du lieu, déjà nobles d'origine, mais qui se glorifièrent d'une industrie utile et dont les perfectionnements furent longs à se développer. A la fin du XVI[e] siècle, les fours pour la cuisson appartenaient à Philippon Bertrand, dont un fils, René, calviniste comme lui et seigneur de Saint-Fulgent, s'était distingué par ses exactions, qui en avaient fait la terreur du pays. Etant allé forcément faire la guerre, et très bravement, en Hongrie, contre les Turcs, il n'était revenu que pour retomber dans ses désordres et se faire condamner à mort. Alors il se cacha, finit par obtenir sa grâce, et mourut en 1688, dans la paroisse de Mouchamps, âgé de soixante-dix ans.

Toutes ces vicissitudes avaient réduit Mouchamps à une situation bien différente de ce qu'il avait été. En 1663, on n'y comptait plus que 400 feux. C'est à peu près sa population d'aujourd'hui, où un tiers de protestants y conservent les nouvelles habitudes religieuses, quoique la noblesse y ait abdiqué depuis longtemps les erreurs qu'elle avait trop protégées. Il paraît qu'en 1750 on n'y comptait que 500 communiants, et que les protestants atteignaient le chiffre de

près de 4,800. Ce chiffre a bien diminué depuis lors au profit des croyances catholiques.

Le Parc-Soubise appartient toujours à l'honorable comte Auguste de Chabot, qui habite près de son ancien château incendié pendant les guerres de la Révolution.

En 1533, le prieuré-cure de Mouchamps n'avait pas moins de dix-sept prêtres. L'église y avait plusieurs chapellenies à la nomination des seigneurs du lieu, de celui de l'Aubraye, et de l'évêque de Luçon. Le revenu était de 2,000 livres. De tout cela, qu'abritait encore le vieux château féodal, rien ne reste plus que l'église, qui survit à tout, et les délicieux paysages dont les radieuses collines et les frais vallons s'abreuvent aux eaux du Lay et de mille ruisseaux qui s'y perdent après un modeste parcours.

Note 33

Rocheservière, *Rocha Cerviera*, indique assez par ce nom tant bien que mal latinisé, que les vieux titres manquent à son dossier historique, ce qui nous laisse dans une ignorance absolue de ses origines et de ses premiers développements. C'est un chef-lieu de canton de la Vendée, arrondissement de la Roche-sur-Yon, ayant une population de 2,000 âmes. Les curiosités qui s'y rattachent font donc plus d'honneur à son existence moderne qu'à sa vie du passé. Avoisiné par la Boulogne, qui vient des environs des Essarts et remonte, pour s'y perdre, jusqu'au lac de Grand-Lieu, au-dessous de Saint-Philbert, ce bourg voit un beau viaduc de 70 mètres de longueur s'élever en forme de pont au-dessus de sa rivière, près les ruines d'un château fort qui fut pris, le 24 juillet 1569, par le baron du Landreau, capitaine des troupes catholiques, sur les protestants qui s'en étaient emparé. Cette demeure féodale n'a plus que des ruines, dont certains détails rappellent une construction du XIIe siècle. L'église n'avait pas été mieux traitée par les hérétiques, et fut remplacée longtemps après par un vaste intérieur sans caractère : c'est la paroisse actuelle. Il y avait aussi un prieuré de Grandmont, un des moindres que l'Ordre limousin possédait dans la Vendée. Celui-ci avait encore neuf prêtres en 1534, et dépendait de l'abbaye de Déols en Berry. Un autre prieuré de Saint-Gildas était de nomination royale et valait 2,300 livres. Il fut uni à la cure de Chantilly (Oise).

Note 34

Clisson, *Clicchio* ou *Clicchia*. Voici une ancienne ville réduite à de très petites proportions et à une population de moins de

3,000 âmes, où les ruines d'un magnifique château parlent trop éloquemment des malheurs de la Vendée. Au confluent de la Moine et de la Sèvre-Nantaise s'élève, sur les débris de l'ancienne ville détruite en 1793, la ville nouvelle, dominée par les restes majestueux de son château du XIIIe siècle avec ses hautes tours et tous ses souvenirs du moyen âge féodal, qu'entourent sur les bords de la Sèvre-Nantaise de charmants points de vue et des parcs ornés d'une grande variété d'objets d'art. A tout cela se joint le beau pont-viaduc de la Moine qui s'éleva en 1841 avec ses quinze arcades ogivales de 20 mètres de haut. C'est toute la vie actuelle de ce chef-lieu de canton de la Loire-Inférieure. L'église paroissiale de la Trinité a conservé quelques portions de l'ère romane ; une autre, de Notre-Dame, lui a été réunie, et datait de l'époque des premiers seigneurs de Clisson. On a des titres de 855 relatifs à l'évêché de Nantes et où il est mention des doyennés de Clisson et de Retz. Le plus célèbre parmi les chevaliers qui fondèrent la ville et le château en 1223 fut cet Olivier de Clisson qui y naquit en 1336, seconda Duguesclin dans la guerre contre les Anglais, et devint connétable de France. Cette maison dura jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, mais la propriété de la seigneurie passa en 1746 aux Rohan-Soubise, dont l'héritage fut partagé en 1787.

Note 35

Tiffauges, ce lieu dont nous avons parlé déjà (t. Ier, p. 285 et 332), est bien déchu de son ancienne position territoriale. Ce n'est plus qu'un bourg de 1,200 âmes, du canton de Mortagne (Vendée). Ce chef-lieu d'un ancien *pagus* nommé *Tefalgia* a des chartes de 1098, où l'on voit que ses seigneurs étaient de la maison de Thouars à laquelle leurs descendants firent hommage-lige jusqu'au et y compris le XVIe siècle. Dès ce temps on voit par les ruines imposantes du château que la fameuse forteresse était en partie élevée avec ses hautes tours et ses murs épais d'où se découvrent une magnifique vallée et des campagnes d'une charmante fertilité. Les XIVe et XVe siècles ont aussi laissé leurs traces en certaine partie du vaste édifice qui parle encore aux visiteurs de sa célèbre légende de la Barbe-Bleue, autrement Gilles de Retz, qui possédait ce beau domaine au commencement du XVe siècle. Il devait cette seigneurie à une Marguerite de Thouars qui la lui apporta en mariage. — Quand vinrent les guerres de religion, Tiffauges, dont la position était si favorable à une défense, fut également enviée des royalistes et des ligueurs qui l'occupèrent tour à tour. Ce furent les catholiques qui lui firent le plus de mal en l'incendiant vers la dernière moitié du XVIe siècle afin

d'empêcher les huguenots de la reprendre. Ajoutez à ces faits ceux des révoltes armées contre la royauté sous Louis XIII, et les violences des armées républicaines de 1793, et vous aurez l'histoire de cette ruine complète dont le pays devait souffrir là surtout où la résistance des héroïques paysans s'était montrée si ferme et si hardie. — L'église Saint-Nicolas se trouve à Tiffauges faire face au château, sur le côté opposé de la route qui les sépare. Ce fut un prieuré de Saint-Jouin dont l'abbaye nommait le curé. Ce monument de style ogival ne date que d'une vingtaine d'années environ, et a remplacé une vieille église qui, à en juger par l'architecture du chœur, avait pu être construite en même temps que le château, c'est-à-dire au XIe siècle, et peut-être un peu plus tard, car l'abside, par ses sculptures et ses modillons, semble ne remonter qu'au XIIe.

Note 36

Vendrennes, *Vendrium* en 1135. Vers ce temps il est mention d'une cure de Vendrennes qui plus tard devint un des bénéfices auxquels nomma l'évêque de Luçon, depuis l'érection de l'évêché en 1317, et qui était probablement d'abord dépendant de l'évêque de Poitiers. Le lieu lui-même de Varennes paraît avoir une origine peu reculée, car ce nom moderne, qu'on pourrait écrire *Garinna,* indiquerait très vraisemblablement une réunion plus ou moins étendue de *garennes* ou petits bois au milieu desquels auront été construites une villa et une église. Mais ce devait être de plus ancienne date que la première et sans doute l'unique charte de 1135 que nous venons de citer. Cette année est celle de la fondation du prieuré de Bois-Goyer, pour lequel un certain Rainier, habitant de Mouchamps, emprunta au monastère de Fontevrault des moines qui y étaient encore au nombre de six vers le milieu du XVIe siècle. Ce prieuré, situé dans la paroisse de Vendrennes, était sur la limite de celle de Mouchamps, entre le village de la Bonnière et le château du Parc. Cet établissement fut confirmé alors par le seigneur de Pareds, dont Rainier, comme habitant de Mouchamps, était le vassal. — Vendrennes, vers 1850, voyait tomber en ruines sa vieille église qui fut remplacée par une nouvelle, de belle apparence. La commune est du canton des Herbiers, et renferme une population qui approche de 1,000 âmes.

Note 37

Aigrefeuille, bourg de 1,500 âmes, dans l'arrondissement de Nantes, chef-lieu de canton de la Loire-Inférieure, s'élève à mi-côte au-dessus de la vallée de la Maine, sur la route de la Rochelle à Nantes, dont il n'est éloigné que de 10 kilomètres.

NOTE 38

Beaupreau, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Cholet (Maine-et-Loire), a de 3 à 4,000 habitants. Son église de Saint-Martin est du XI[e] siècle. — L'autre paroisse, Notre-Dame, a été reconstruite, et consacrée en 1863, en style du XIV[e] siècle.

NOTE 39

Vihiers, *Vierium*, chef-lieu de canton de Maine-et-Loire (1,700 âmes). — Curieux par un mélange intéressant de souvenirs celtiques et des restes du moyen âge.

NOTE 40

L'abbé d'Ansion était alors un Alaric dont il est parlé dans le *Gallia christiana*, ub. sup., charte de Guillaume VIII, duc d'Aquitaine, qui régna de 1058 à 1086 (t. II, col. 1725). — La Haye, *De l'origine des Poitevins*, p. 30, à la fin des *Annales* de Bouchet.

NOTE 41

Mirebeau, *Mirabellum*, formait alors un chef-lieu de *pagus*. Ce n'est plus qu'un chef-lieu de canton de 2 à 3,000 âmes. Cette petite ville, aux rues étroites et tortueuses, conserve avec une partie de ses murs et de ses anciennes tours un aspect antique et militaire qui s'allie bien encore avec ce que l'histoire rapporte de ses assauts et de cette vie chevaleresque et toute guerrière que le moyen âge lui fit depuis les origines de la féodalité jusqu'à la fin du XVI[e] siècle. Nous verrons Mirebeau, qui secondait encore ses défenses par de nombreux souterrains-refuges, traces des plus reculées de son ancienneté, appartenir tour à tour, par suite des guerres seigneuriales, à Eléonore d'Aquitaine, à Richard Cœur-de-Lion, à Jean-Sans-Terre. Après ces noms viennent dans les annales de la capitale du Mirebalais, ceux de Condé et de Coligny qui s'en emparent; puis d'Henri IV à qui elle se soumit, et de Richelieu qui la posséda et fit démolir son vieux donjon du X[e] siècle pour qu'il ne devînt plus un refuge aux protestants, toujours remuants jusqu'après le siège de la Rochelle qui les soumit enfin en 1628. C'est là, un aperçu général et très rapide des événements qui se dérouleront en leur temps dans cette histoire et dont Mirebeau sera le theâtre intéressant.

Maurice de Blazon, évêque de Poitiers, fonda en 1200 l'église collégiale de Notre-Dame. Bientôt après on y vit naître le prieuré de Saint-André, puis l'aumônerie de Saint-Jean-l'Evangéliste. Les

Cordeliers y vinrent en 1225; cinq paroisses y furent établies, dont deux seules conservées en 1803, Notre-Dame et Saint-André. Le chefcier ou doyen du Chapitre de Notre-Dame était archiprêtre de Mirebeau, qui était compris dans l'archidiaconé de Poitiers. A la fin du XIV[e] siècle, le seigneur châtelain eut le titre de baron : sa baronnie relevait du château de Saumur après l'adjonction du Mirebalais à l'Anjou que nous verrons s'opérer vers le XI[e] siècle.

NOTE 42

Le *Gallia christiana*, t. II, *Eccles. Pictav.*, n'a sur ce point que des données très incertaines. Il place saint Martin le quatrième dans la liste des abbés : en réalité, il serait certainement le cinquième, puisque saint Jouin fut le premier. Mais il y a là évidemment, depuis saint Jouin jusqu'à saint Martin, plusieurs lacunes dues à la perte des documents historiques. (V. notre *Histoire de saint Martin de Vertou,* p. 112 et suiv.)

NOTE 43

De tous les historiens qui ont traité de cette époque, nous ne voyons que Daniel qui ait blâmé Childebert de l'initiative de cette guerre. En général, on s'accorde à le regarder comme suffisamment autorisé à l'entreprendre par les justes craintes que la régence de Frédégonde devait faire naître sur sa prochaine conduite envers l'Austrasie et la Bourgogne.

NOTE 44

Daniel et d'autres le nomment *Droissy* ou *Troucy;* Mézerai, *Truec;* c'est en latin *Truccia, Trucciago,* que M. Alfred Jacobs, dans sa *Géographie de Grégoire de Tours,* p. 231, indique de façon à ne pas le faire trouver. — C'est bien aujourd'hui Droisy, à 4 ou 5 lieues et au Sud-Est de Soissons (Aisne), chef-lieu de commune de 100 et quelques habitants. — Aimoin, lib. III, c. LXXXI, raconte au long la bataille, et ne parle pas du lieu où elle se donna.

NOTE 45

Cf. *De Glor. Martyr.,* c. XLIII. — Et *Hist. Franc.,* lib. I. c. XXX. — Çà et là se trouvent des contradictions évidentes. Hauteserre, *Rerum Aquit.,* p. 284, dit que Grégoire avait pris son erreur dans une fausse légende de saint Saturnin qui le faisait venir en Gaule sous le règne de Decius. Il ne parle pas même de Pharamond, dont on n'ose plus dire que l'existence soit fabuleuse. V. *Vie de saint Grégoire*

de Tours, par M. l'abbé Dupuy, in-8°, p. 551. — On s'étonne avec raison que ce dernier écrivain n'ait rien dit dans son livre, d'ailleurs très intéressant, de la controverse agitée depuis vingt-cinq ans sur cette question. Il craignait sans doute de ressusciter cette discussion assoupie, qui, dans le diocèse de Tours, avait été trop chaudement entretenue par des savants de grande valeur, mais dont les convictions sont plus respectables que motivées. Et en fait ces scrupules d'auteur privent l'histoire de détails qu'elle réclame et qu'il ne faudrait pas lui soustraire.





LIVRE XI

Depuis la mort de Childebert Ier, roi d'Aquitaine et d'Austrasie, jusqu'au règne de Clotaire II

(De 596 à 615)

Encore trois dynasties. — Conflits d'intérêts entre elles.



Des deux fils que Childebert avait eus de sa femme Failheube, l'aîné, Théodebert, était âgé de neuf ans : l'autre n'en avait que huit. D'après le testament du feu roi, le premier eut l'Austrasie et le second la Bourgogne. Et comme Clotaire II régnait depuis douze ans sur ce qu'on appelait la France, dont il était le dixième roi, trois royaumes continuèrent d'exister, trois rois de grandir dans les langes d'une double tutelle qui ne pouvait être qu'orageuse, puisqu'elle se gérait par deux femmes toujours rivales l'une de l'autre en habileté, en haine et en ambition. Nous n'avons à nous occuper ici, comme Poitevins, que de celui de ces princes qui devint le maître de l'Aquitaine et par conséquent du Poitou. Mais cette proximité de trois Etats limitrophes, dont les régentes ne pouvaient se voir sans colère, et dont les grands ne se gouvernaient eux-mêmes que par le sentiment de leur orgueil et de leurs intérêts, devait amener prochainement de graves dissentions. Clotaire II habitait Paris, Théodebert II se fixait tantôt à Orléans, tantôt à Metz, et Thierry II à Châlons-sur-Saône.

C'était comme trois points de vue où chacun d'eux ne manquerait pas de s'observer et d'où la guerre pourrait surgir à la fois et porter de nouvelles désolations sur toute la surface du pays des Francs.

Guerre civile fomentée par Frédégonde.

Quelque peu que le Poitou se prête aux événements politiques dont nous avons maintenant à parler, nous ne pouvons oublier pourtant qu'ils auront pour principaux instigateurs Théodebert II, qui a l'Aquitaine dans son héritage, et sa mère Brunehaut qui exerce la régence, et en réalité règne sous son nom. Ce sont donc deux souvevains dont les actes ne peuvent nous rester indifférents, et dont il faut que nous suivions les multiples apparitions sur la scène d'un monde où nous devons rester avec eux.

Childebert, avant de mourir, avait commis une faute qui allait avoir de fatales conséquences, et qu'il se serait évité en consultant plus la raison que le sentiment. A la Bourgogne, laissée aux mains de Thierry, il avait imprudemment ajouté une portion de la Champagne et de l'Alsace, lesquelles jusque-là avaient naturellement appartenu à l'Austrasie dont elles étaient des parties intégrantes. Le prétexte de cette faveur était que le petit roi de Bourgogne ayant été élevé dans son palais de Marleim, maison royale devenue un village de même nom à quelques lieues de Strasbourg, les populations du pays s'y étaient attachées et désiraient vivre sous son sceptre. Ce n'était pas moins semer un germe de discorde entre les deux jeunes frères Théodebert et Thierry. On devine comment les deux régentes ne manquèrent pas de le fomenter. Frédégonde, à peine en possession de guider son fils Clotaire et délivrée des oppositions qui l'avaient retenue depuis si longtemps, résolut de reprendre Paris avec les villes importantes des bords de la Seine qui avaient appartenu à Childebert. Elle se mit donc à la tête d'une nombreuse armée, emmenant avec elle son jeune fils, selon la coutume franque, suivie en pareil cas, de ne jamais séparer le roi des troupes qu'il était censé commander toujours (1). Son dessein était de se

retourner vers l'Austrasie pour y reprendre en Champagne et en Alsace ce que le testament du roi défunt aurait dû suffisamment assurer à Théodebert. Brunehaut, qui épiait assez sa belle-sœur pour n'avoir jamais à se tromper, ne s'aveuglait pas sur ses intentions. Toujours aussi prompte qu'audacieuse, elle disposa tout pour s'opposer à ces projets, poussa ses troupes vers Paris et y marcha elle-même avec ses petits-enfants. A cette nouvelle Landry, le général favorisé de Frédégonde, vint au-devant d'eux en toute hâte. Deux rencontres eurent lieu, l'une à un endroit nommé alors *Latofao*. placé, dit-on, près de Laon, et qu'on ne connaît plus certainement (2) ; l'autre à Dormeil, entre Sens et Auxerre. Dans la première, ce fut Frédégonde qui l'emporta après une action des plus sanglantes. Mais ce devait être sa dernière victoire ; car dans la seconde Brunehaut reprit sa revanche et se fit céder par Clotaire la plus grande partie de ses Etats. Ces alternatives, en réalité, finirent mal pour Frédégonde. Cette femme qui s'était faite dans l'histoire le type le plus accompli de tous les vices unis à ce qu'une avide ambition pouvait inspirer de passions déréglées et de crimes affreux ; cette reine qui, épouse et mère, ne recula jamais ni devant l'adultère, ni devant l'assassinat, ne régna trente ans, sous le nom de son mari ou de son fils, que pour sacrifier à ses vues tous ceux dont elle crut la perte nécessaire à sa grandeur ou à sa sûreté (a), se vit mourir à cinquante-cinq ans d'une mort qu'elle ne devait pas attendre, tranquille en apparence dans un milieu qui était encore celui de sa grandeur terrestre, respectée des courtisans qu'elle avait dominés de toute la hauteur de son génie et de sa redoutable perversité ; mais non sans remords, puisque son âme, en quelques circonstances où Dieu semblait l'avoir punie, s'était trouvée accessible à la crainte des jugements éternels. N'avait-elle pas à répondre, en effet, outre les crimes qui l'avaient fait détester, des

Théodebert défait à Latofao et à Dormeil.

Mort de Frédégonde. Jugement des historiens sur sa vie.

(a) Daniel, *ad h. ann.*

mépris qu'elle avait toujours montré des saintes règles de l'Eglise, de la vénalité qu'elle y avait donnée aux charges les plus élevées, et de cette exécrable série de forfaits qui, après l'avoir placée sur le trône par l'artifice et la débauche, l'y avait maintenu par l'abus inouï d'une autorité sans limites et d'un bonheur sans interruption? C'était donc une de ces inexplicables destinées d'ici-bas où la gloire de succès prolongés, le despotisme de la force morale et l'énergie du crime toujours heureux peuvent abuser les foules ignorantes et prolonger leurs illusions. Mais ces grandeurs, rarement soutenues jusqu'au bout, finissent par rencontrer deux jugements qui les écrasent. Celui de Dieu qui ne se fait pas attendre, et celui de la postérité qui commence au jour de la mort, et fait honnir à jamais ces illustrations honteuses que l'honneur répudie et que la religion n'avait jamais pu que maudire et condamner.

Et sur celle de Brunehaut.

Brunehaut, qui devait être moins heureuse dans sa fin, le fut une fois de plus quand elle apprit celle d'une rivale détestée qui avait mérité dans sa jeunesse l'éloge des gens de bien pour ses vertus et sa piété. Elle n'avait pu se trouver qu'au grand détriment de ces précieux avantages en contact avec les plus contagieux exemples des grands qui l'entouraient. Elle avait eu à subir, comme gouvernante de ses enfants, les contradictions et les haines de sa belle-sœur qui avait dû aussi influencer en elle le développement de tous les mauvais instincts. L'antagonisme de cette furie qui s'aida toujours des ruses perfides, des cruautés froides, et des jouissances vindicatives d'un cœur perdu dans le dévergondage et dans le sang, paraissait autoriser pour cette ardente nature méridionale tout ce qu'un retour qui lui semblait juste peut inspirer de récriminations violentes et d'abandon aux plus honteux excès des mœurs.

Singuliers contrastes du caractère de cette dernière.

Voilà pourquoi, l'histoire sous les yeux, et en comparant la reine d'Austrasie à sa rivale de l'Ouest on ne sait laquelle détester plus que l'autre. Cruelle dans ses vengeances mais plus avare encore que Frédégonde qui s'était

fait tant d'énormes trésors avec les sueurs de ses peuples, Brunehaut faisait les siens en pillant les familles dont elle tuait les chefs pour s'attribuer leur héritage sous les formes légales de la confiscation. Le duc de Champagne Wintrion, qui l'avait si courageusement servie à Droisy, était immensément riche : elle le fit tuer sur un rapport de Frédégonde et s'attribua toute sa fortune. Le même sort fut fait au patrice Agila par la même raison (a).

Comment elle sert les intérêts de la religion.

Au milieu de ces outrages à la justice, comment expliquer le zèle que montra Brunehaut à seconder les efforts du pape saint Grégoire le Grand pour la conversion de l'Angleterre? comment comprendre sa religieuse condescendance à entrer dans les vues de ce pontife contre les abus introduits dans le clergé par la collation anticanonique des évêchés et autres bénéfices? On a plusieurs lettres de ce pape à Brunehaut et à ses petits-fils dans lesquelles il s'élève contre la simonie, l'impudicité des clercs, le schisme qui tendait à s'immiscer parmi eux dans l'affaire des *Trois Chapitres* (3), et l'exhorte à convoquer un concile national qui rétablisse les règles violées en choses de si haute importance (b). Dans ces relations entre la plus haute puissance spirituelle qui fût sur la terre et ces majestés toutes puissantes qui commandaient aux populations tremblantes sous le joug de tant de lois de fer, on ne peut s'étonner assez de cette sollicitude pastorale qui pourvoit à tout, sait les abus et en ménage les réformes, insiste sur les devoirs de chacun pour tout ramener à l'ordre chrétien méconnu ou méprisé. Et comment ne pas admirer aussi ce concours dévoué d'une âme si peu chrétienne, en qui la foi se ranime à l'instant même où elle doit servir les intérêts de Dieu et la religion des peuples? Enfin, qui croirait que cette docilité féminine alla jusqu'à s'occuper des succès de la prédication catholique sur ces

(a) Fredegar., *Chronic.*, ad h. ann. et ad ann. 600 et 602.

(b) S. Gregor., papæ, *Epist.* 106, lib. IX.

malheureuses populations rurales ensevelies encore en beaucoup de campagnes dans les ténèbres du paganisme? Ce même pape nous apprend qu'en quelques lieux de la Neustrie et sans doute aussi du Poitou les superstitions de l'idolâtrie avaient résisté aux prédications de tant d'apôtres dont le zèle, il est vrai, avait dû se ralentir forcément pendant les guerres civiles, et qu'on y sacrifiait toujours aux idoles tout en fréquentant les églises, qu'on y honorait les arbres et les fontaines et qu'on y faisait des offrandes sacrilèges de têtes d'animaux (4). Brunehaut se donna à tous ces soins, peut-être par ce besoin secret que ressentent les âmes égarées en beaucoup de maux, de dédommager leur conscience par des œuvres d'éclat qui semblent les réconcilier avec le Ciel. Elle protégea donc toutes les démarches du pape pour la mission de saint Augustin chez les Anglo-Saxons. Elle adjoignit à ces missionnaires des prêtres de ses Etats pour les accompagner outre-mer; elle donna ses soins à un concile qui se tint sûrement sans que l'histoire nous en ait laissé de traces; de sorte que le grand pape put dire que la reine avait contribué beaucoup à la conversion de l'Angleterre, et la féliciter de son ardeur à procurer le salut de ses sujets (a).

Toutefois il est croyable que le saint pontife, qui voyait en elle des preuves de ce bon vouloir religieux, ignorait les douloureux contrastes de sa conduite publique et privée. Les nouvellistes, dans ce temps, étaient rares; les communications difficiles; les calomnies, comme toujours, fort communes; et, à distance, on ne pouvait guère bien juger de ce qu'on ne voyait pas. Ainsi s'expliquent les éloges, d'ailleurs mérités, donnés par les papes à des gens qui avaient leurs bons côtés et qui par là n'en étaient pas moins avertis plus ou moins directement des vertus dont ils ne pouvaient être dispensés.

A peine maîtresse du pouvoir, qu'elle ne partageait plus,

(a) Bedæ, *Hist. eccles. angl.*, lib. I, c. XXV.

Elle rétablit momentanément la paix en Austrasie et en Bourgogne.

Brunehaut en profita pour rétablir la paix dans les deux royaumes de ses petits-fils. Sa prudence les débarrassa sans coup férir d'une invasion des Huns, qui voulaient pénétrer à travers la Thuringe sur le territoire des jeunes rois. Elle les en éloigna à force d'argent.

Ses excès la font exiler.

Mais un tel succès ne changeait rien aux dispositions qu'elle avait créés autour d'elle ; sa conduite, d'ailleurs, fut si ouvertement scandaleuse, ses immoralités si dégoutantes, l'abus de son pouvoir absolu si excessif, qu'elle fit déborder enfin les colères, jusque-là contenues, des courtisans de ses petits-fils. Le meurtre de Wintrion, surtout avec ce qu'avait d'odieux le prétexte de son supplice, souleva contre elle l'indignation des seigneurs austrasiens, qui conspirèrent pour s'en délivrer, et persuadèrent à son fils qu'elle usurpait ses droits et qu'il devait secouer ce joug importun. Théodebert n'avait que quatorze ans, mais ses facultés développées par sa mère même, qui l'avait livré déjà à la débauche pour le dominer plus complétement, lui avait fait perdre le sentiment de l'obéissance, et il écouta les conseils de ses courtisans jusqu'à consentir à l'exil de cette ennemie commune. Ils la tirèrent donc par force du palais, ils la menèrent jusque sur les frontières de la Bourgogne, et l'y abandonnèrent dans un très méchant équipage, non loin d'Arcis-sur-Aube (5). Un seigneur de ses parents, nommé Didier, et qui avait su le complot, se trouva là déguisé en mendiant et la conduisit par des chemins détournés jusqu'à Châlons-sur-Saône, où Thierry l'accueillit, sinon mieux que ne le devait un petit-fils, du moins beaucoup moins mal qu'une telle aïeule ne le méritait (a).

Nous verrons que plus tard elle ne devait oublier ni de telles injures ni des bienfaits si opportuns, car outre la vengeance qu'elle chercha plusieurs fois avec succès contre Thierry et les siens, elle donna deux ou trois ans après à Didier l'évêché d'Auxerre, que saint Annachaire laissait

(a) Fredegar., *Chronic.*, ann. 599.

vacant par sa mort. Quelque douteuse que semble d'abord une vocation acquise en de telles circonstances, il paraît que le choix de la reine ne s'égarait pas alors, puisque le nouvel évêque devint un saint, honoré le 27 octobre dans son église qu'il gouverna une dizaine d'années (a).

Mort de Platon, évêque de Poitiers.

Il y avait sept ans que Platon, le vertueux ami et l'élève fidèle de saint Grégoire de Tours, gouvernait le diocèse de Poitiers et partageait avec le comte de la province les soins administratifs de sa ville épiscopale (6). On ne sait rien ni de cette double administration ni des détails de sa vie personnelle. Nous avons vu Fortunat chanter son avénement, en remercier saint Grégoire, et faire des vœux pour les rois qui avaient contribué à son élévation (b). Les persécutions qu'il avait souffertes de Leudaste, la foi inébranlable dont il avait fait preuve au milieu de ces amères contradictions, durent le faire aimer d'un peuple qu'il édifia par sa douceur autant que Marovée l'avait chagriné par ses bizarres emportements. Au reste, son épiscopat fut aussi moins troublé, et relativement tranquille, le Poitou ayant vu cesser, pendant cette période de repos durement acheté, les commotions violentes des jours précédents. Platon avait joui des derniers temps du saint évêque de Tours, de l'amitié de saint Fortunat, et par conséquent des doux entretiens des pieuses filles de Sainte-Croix, pour qui la paix était aussi revenue. Il dut voir et seconder dans leur monastère l'abbatiat de Justine, et de Didymie, qui la suivit. Celle-ci ne disparut que vers 607, et après elle la liste des abbesses se perd, aussi bien que l'histoire de l'abbaye, dans les obscurités qui les couvrent jusqu'au commencement du IXe siècle (c).

Saint Fortunat lui succède. — XXVe Evêque.

Fortunat, le vingt-cinquième dans la liste de nos évêques, fut le successeur immédiat de Platon, quoi qu'en ait dit une

(a) V. Labbe, *Bibl. nova manusc.*, t. I.

(b) *Miscellan.*, lib. X, c. XVIII.

(c) M. de Fleury, *Hist. de sainte Radégonde*, p. 364.

critique peu éclairée (7). Honoré à Poitiers du clergé et du peuple, ami de l'évêque défunt dont il était archidiacre, le saint homme était âgé de soixante-dix ans (a) et d'assez mauvaise santé quand il assuma cette charge qu'il ne dut guère accepter que sur les instances de ses amis, et peut-être parce que Platon, selon un usage louable de ce temps, l'avait recommandé au choix de ceux qui devaient l'élire et à la bienveillance du roi Théodebert. C'était pour le bon évêque un moyen très approuvable de se ménager un successeur selon le cœur de Dieu et les besoins de son diocèse. C'en était un aussi de prémunir leur Eglise contre les prétentions des princes en faveur de courtisans redoutables.

On a de Fortunat plusieurs lettres écrites à ses amis, soit en vers, soit en phrases, où il se plaint des infirmités de son grand âge. Très assidu aux devoirs de sa position ecclésiastique, partout cependant il ressentait le besoin de s'éloigner des troubles du monde et des affaires. Alors il quittait Poitiers pour quelques jours, allait à la campagne, sans doute dans l'un des prieurés que possédait aux environs sa chère abbaye de Sainte-Croix, et là il continuait sa correspondance et d'autres écrits (b), peut-être même mettait-il en ordre le recueil de ses poésies, selon la recommandation que lui en avait faite plus d'une fois son saint ami Grégoire de Tours (c). Devenu évêque, il ne songea plus qu'à sacrifier ses derniers jours au peuple dont Dieu le chargeait, lui donnant l'exemple d'une vie innocente et pieuse dans la pratique des vertus autant que dans le zèle qu'il témoigna pour la sanctification de tous. C'est dans ce but qu'il exposa en diverses homélies l'*Oraison dominicale* et le *Symbole de saint Athanase* que de graves auteurs lui attribuent comme formulé d'après la

(a) Luchi, *Vit. Fortun.*, c. XC.

(b) *Miscel.*, lib. VIII, c. XVI.

(c) V. *Vie de S. Grégoire*, par M. l'abbé Dupuy, p. 161 et suiv.

théologie du saint évêque d'Alexandrie. Ces deux opuscules nous sont restés [a].

Incertitudes sur la durée de son épiscopat.

Nous ne savons combien d'années saint Fortunat occupa le siège de Poitiers. Sa fête, qu'on y a toujours célébrée le 14 décembre, indique assez que ce jour fut celui de sa mort. L'année nous échappe quoique un ou deux auteurs lui assignent l'an 604 dont ils ne donnent aucune preuve. Ce fut dans la basilique de Saint-Hilaire que reposa sa dépouille mortelle soit parce que plusieurs de ses prédécesseurs y reposaient déjà, ce qui semblerait établir que l'usage en était adopté ; soit peut-être qu'il en eût été dignitaire, comme on le voit souvent de plusieurs autres personnages constitués en dignité dans l'administration du diocèse. Ce qui est certain, c'est que son culte commença aussitôt après sa mort. Les plus anciennes litanies du diocèse l'invoquaient parmi nos saints les plus renommés, et Charles le Chauve récitait une prière quotidienne où saint Fortunat était conjuré de *prier pour lui* [b]. Son tombeau resta longtemps dans l'église de Saint-Hilaire, vers le chevet, où les derniers vestiges du petit monument se conservaient encore au milieu du XVIIIe siècle, honoré [c] des populations aussi bien que des pieuses visites et des

Histoire de son culte

prières des étrangers. Vers la fin du VIIIe siècle, l'historien Paul Warnefride, passant à Poitiers lui fit, à la prière de l'abbé Aper, une épitaphe où il le louait pour la beauté de son esprit, la douceur de son éloquence, le charme de ses nombreux poèmes. Il le remerciait de nous avoir laissé le récit de la vie de beaucoup de saints. Il félicitait la France de cette pierre précieuse qui avait éclairé de ses feux une époque d'obscurités. En parlant ainsi près de ce tombeau, ajoutait le poète, il avait tenu à honorer un saint

(a) Cf. Migne, *Patrolog. lat.*, t. LXXXVIII, p. 583.

(b) Baluze, *in append. ad Capitul. reg. Franc.*, c. XCIV. — *Gallia christ.*, II, col. 1151. — Du Saussay, *Martyrol. gallic.*, cal. januar.

(c) Dreux du Radier affirme l'y avoir vu. *Biblioth. littér.*, I.

qu'il suppliait pour lui-même de l'aider près de Dieu de ses prières et de ses mérites (8).

Les reliques de saint Fortunat furent conservées de temps immémorial dans une châsse d'argent qu'on portait aux processions de saint Hilaire. En 1562, les huguenots qui pillaient l'église chargèrent cette châsse sur un charriot où ils en avaient entassé bien d'autres. Deux hommes avaient peine à la porter. Elle était citée comme récemment faite dans l'inventaire de 1549. Avec le beau reliquaire les reliques furent profanées et périrent aussi bien que celles de saint Hilaire et de saint Fridolin, que le zèle pieux et les ingénieuses habiletés des chanoines avaient pu jusque-là soustraire aux sacrilèges qui les avaient souvent menacées (a). Et de ses reliques.

La réputation littéraire de saint Fortunat a été faite diversement, parce qu'en fait de jugement il est plus ordinaire de se passer de solidité et de réflexion que de tomber dans la légèreté et l'impertinence. Les latinistes délicats, qui ne sortent pas de Virgile et d'Ovide, n'ont qu'une très imparfaite connaissance de ces derniers efforts que la poésie latine dut faire à l'époque de Chilpéric, où l'on s'occupait plus de guerroyer que d'écrire, où les grands, qui savaient à peine lire, aimaient mieux admirer les beaux discours et les vers passables que d'en faire ou d'en étudier. Il n'est pas moins vrai qu'il fallait le génie des vers pour en produire un si grand nombre, dont beaucoup sont très bons, se trouver toujours prêt pour tant de circonstances variées, et donner à ses descriptions le charme qu'on y retrouve si souvent. En ces onze livres de petits poèmes, fort bien tournés en général, voudrait-on qu'il ne se rencontrât dans la forme aucun de ces défauts qui signalaient depuis plus d'un siècle la décadence de la langue et les affaissements de la littérature romaine? Faut-il absolument être un poète de premier ordre pour plaire à des lecteurs raisonnables, et quand nous jugeons un Caractère de son talent littéraire.

(a) Cf. *Mém. des Ant. de l'Ouest,* XV, 220. — D. Fonteneau, XII, 291; XXXV, 117.

écrivain, ne faut-il pas éclairer notre goût et notre jugement par la connaissance de son époque et l'esprit habituel de ses contemporains? La poésie qui a certainement besoin d'un rhytme à part, mesuré et cadencé pour l'oreille, n'est-elle pas cependant par elle-même, indépendante de l'expression et ne trouve-t-on pas dans notre auteur beaucoup de pièces charmantes de diction et d'harmonie, ou quelques mots ne viennent nous choquer que parce que c'était les défauts de son siècle? C'est de la sorte qu'il faut se prononcer sur Fortunat. Comme à Grégoire de Tours, sur lequel il l'emporte infiniment comme écrivain, il faut lui reconnaître une personnalité de haute valeur, et un rang très distingué parmi les littérateurs des premières années du moyen âge (a).

Un des grands services que Fortunat a rendus à notre Eglise de Poitiers est d'avoir écrit son livre de la *Vie de la sainte reine Radégonde.* Son assiduité à Sainte-Croix, où il fut témoin de cette vie admirable, les miracles que la sainte opéra sous ses yeux faisait de lui un écrivain irréfutable. Aussi ce livre est fourni d'intéressants détails qui nous eussent manqué sans un écrivain de cette valeur, car mieux que personne il pouvait apprécier ses vertus et les grâces extraordinaires qui les lui méritèrent du ciel. Baudonivie, dont nous parlerons, ajouta à ce livre un second travail où elle se plut à raconter ce qui lui avait été connu de la sainte, et qui avait dû échapper à Fortunat.

Carégisile, XXVIe Evêque de Poitiers.

Notre saint fut remplacé immédiatement sur le siège de Poitiers par Carégisile, homme de race franque, dont le nom seul apparaît dans nos vieilles listes sans aucuns détails qui s'y rattachent. Si son illustre prédécesseur le connut et le désigna au choix de son Eglise, cette désignation ne peut que faire son éloge, et c'est une consolation pour l'histoire, privée de tout souvenir à son égard.

Mort de saint Porchaire.

Vers le même temps, et par conséquent sous le court épiscopat de Fortunat, ou sous celui de Carégisile, disparut

(a) V. D. Rivet, *Hist. littér.*, III, 483 et suiv. — Dupin, *Biblioth. ecclés.* VI, 207.

de la terre un autre saint que nous avons vu déjà s'employer avec zèle au bien de l'Eglise de Poitiers dans ses jours les plus douloureux. Nous voulons parler de saint Porchaire, qui après avoir été longtemps abbé de Saint-Hilaire, s'était démis de sa charge sur la fin de sa vie laborieuse et tout occupée des autres. L'âge le pressait de songer à la mort, et il voulut méditer en silence ses années éternelles. En dehors de l'enceinte occidentale de Poitiers, et non loin du sol que couvre depuis huit cents ans l'église paroissiale qui porte son nom, existait alors une chapelle dédiée au Sauveur, et qu'on appelait *du bois sacré,* parce qu'on y vénérait un fragment de la sainte croix. Cette relique n'était-elle pas celle qu'y avait apportée sainte Loubette, deux cents cinquante ans auparavant, ou bien était-ce un souvenir des soins qu'avaient reçus de Porchaire les filles de sainte Radégonde? Nous l'ignorons. Toujours est-il que là il voulut cacher ses derniers jours et il y fut tout aussi régulier dans la sollicitude absolue qu'il l'avait été avec ses frères. Cette existence angélique se prolongea jusque vers la fin du VIe siècle qu'il fut appelé dans le sein de Dieu par une mort pleine de paix et de douceur. Sa dépouille resta déposée en cette chapelle sous les auspices de Platon ou de Fortunat. Mais cette vie humble et pénitente avait eu devant Dieu la gloire qu'elle avait reniée aux yeux des hommes. De fréquents miracles attestaient la sainteté du pauvre reclus ; les fidèles accouraient en plus grand nombre chaque jour pour se recommander aux faveurs du saint qu'ils regardaient comme un autre protecteur de la cité. Il fallut enfin contenter cette dévotion populaire et lui donner un édifice plus vaste, ce fut l'origine de l'église de Saint-Porchaire dont nous ignorons la première date, mais qui dut se construire peu de temps après la mort du saint. Placée en dehors des murs de Poitiers, elle subit le sort commun fait par les invasions normandes du IXe siècle aux églises de Sainte-Radégonde et de Saint-Germain. Cependant un petit monastère s'était formé sur le lieu même, sous la

direction du Chapitre de Saint-Hilaire, et un certain nombre de solitaires y vivaient saintement. Le duc d'Aquitaine Guillaume VIII (Guy-Geoffroy) donna ce monastère à l'abbaye de Bourgueil, dont il devint un prieuré (9). Ce fut probablement l'occasion de la reconstruction de l'église, dont la bâtisse déjà vieille avait dû souffrir de cette vétusté. Relevée alors sous de belles formes romanes, elle avait souffert des diverses expéditions des Anglais pendant les XIIIe et XIVe siècles, lorsqu'elle fut reconstruite en 1508 (10).

Les hordes protestantes, qui dévastaient la France du XVIe siècle, se firent un sacrilège honneur de profaner les reliques de toutes nos églises. Alors le maire de Poitiers, Rogier de Migné (11), et les autres magistrats du corps de ville, voulurent, par une juste prévision des violences que devait subir la malheureuse ville, soustraire aux fureurs de l'ennemi public le dépôt vénéré de l'illustre église. Dès 1558 ils firent murer le tombeau du saint, placé dans un caveau sous le grand autel, et il y demeura si bien caché qu'on s'en souvenait à peine lorsqu'il fut découvert en 1676. Les plus considérables des précieux ossements furent placés le 26 mai, par Gilbert de Clérembault, évêque de Poitiers, dans une châsse d'argent, et les moindres demeurèrent dans leur ancienne sépulture pour y satisfaire habituellement la dévotion des fidèles. Mais le malheur qu'on avait évité une fois ne put être conjuré en d'autres épreuves de l'Eglise. Les révolutionnaires de 1792 arrivèrent, disciples et imitateurs des calvinistes par la cupidité impie qui poussait à la dépouille des autels. Apostats d'un genre nouveau qui ne tremblaient pas de profaner, sous le prétexte d'une réforme insensée, les objets sacrés de leur respect de la veille, ils s'emparèrent de la châsse d'argent, et jetèrent à qui les voulut les restes vénérables qu'elle contenait. Dans ce désordre lamentable une côte du saint fut recueillie secrètement par des mains dignes de la toucher. Elle fut confiée alors aux pieuses filles de la Visitation, et celles-ci, fidèles gardiennes du trésor caché pendant les

orages, s'en défirent après le retour du calme en faveur de l'église paroissiale, où il est encore vénéré (a).

Origine de la paroisse de Saint-Varent

Une paroisse de notre diocèse de Poitiers doit reporter son origine vers les premières années du VII[e] siècle. C'est celle de Saint-Varent (**12**), petite localité placée entre Thouars et Airvault, au bord du Thouet. En 598 mourut le 11 novembre, à Cavaillon (**13**), dont il était évêque, le saint qui donna son nom à cet endroit, parce que sans doute on y eut de ses reliques, pour lesquelles fut bâtie la première église paroissiale. En effet, il avait dû partager en Poitou la vénération que s'étaient attirée les évêques venus en 590 au second concile de Poitiers, à l'occasion des troubles de Sainte-Croix. Saint Varent était né dans le Gévaudan, avait reçu le sacerdoce à Mende, et, s'étant retiré à Cavaillon près d'une chapelle de la Sainte-Vierge qu'il y avait fait bâtir, il y vivait dans la sainteté, quand il fut choisi pour succéder à l'évêque Prétextat. Son épiscospat fut signalé par beaucoup de guérisons miraculeuses qu'il opérait par le signe de la croix. Il fut un des évêques délégués par le roi Clotaire II pour informer sur l'assassinat de saint Prétextat de Rouen. Plus tard il devint le parrain du prince Thierry, fils de Childebert II, et qui fut en 596 roi d'Orléans et de Bourgogne.

Etant mort le 11 novembre, il fut enterré dans sa chapelle de Notre-Dame d'où le pape Innocent IV, qui se trouvait à Orléans en 1245, fit transporter ses reliques à Jargeau (**14**), cette translation fut l'occasion de grandes fêtes, et ce pourrait être de là que ses reliques auraient été portées en Poitou. Néanmoins il est très possible que son culte y ait commencé aussitôt après sa mort, sur le bruit de ses miracles, et cette année étant si prés de celle où tant de fidèles l'avaient connu à Poitiers (b).

(a) V. nos *Vies des saints de l'Eglise de Poitiers*, p. 167 et suiv.

(b) V. Baillet, Du Saussay, au 11 novembre, et notre *Histoire de saint Martin de Vertou*, p. 213.

Une autre raison milite pour cette dernière opinion : c'est le jour où son culte est célébré en Poitou le 11 novembre. Si l'on y eût reçu, en effet, ses reliques au XIII[e] siècle, il est probable qu'on eût plutôt fait son office au jour de leur translation, qui avait plus de célébrité dans la contrée. Nous croyons donc qu'on a commencé à l'y honorer dès les premières années qui suivirent sa mort.

Le nom de Varent est, en latin, *Veranus* ou *Varenius*, et ne doit pas être pris pour celui de saint Vétérin, *Viterinus*, confesseur, dont la fête est le 23 février, et qui était enterré à Gennes, bourg de Maine-et-Loire, dans l'église qui lui était consacrée. Dufour les a confondus mal à propos (**15**).

Beaudonivie, religieuse de Ste-Croix.

Il faut placer peu de temps après la mort de Fortunat, et certainement sous l'épiscopat de son successeur Carégisile, la mort d'une religieuse de Sainte-Croix qui mérite notre souvenir par les vertus de sa vie monastique et le zèle filial qu'elle mit à compléter sur sainte Radégonde les données historiques laissées par son premier biographe. Nous avons vu que saint Fortunat, toujours affectionné à la mémoire de son illustre amie, avait écrit une vie de sainte Radégonde. Cet opuscule, qui n'a que trente-neuf chapitres assez courts, dut être fait à la hâte, par quelqu'un très occupé de multiples affaires et se pressant de dire l'essentiel dans la crainte de ne pouvoir terminer une œuvre de longue haleine. Il sembla à Baudonivie que ce qu'elle savait en plus ne devait pas être négligé. Elle composa donc une sorte de second livre qui fut toujours regardé comme la suite inséparable du premier. On s'aperçoit bientôt à le lire que ce travail est très supérieur à celui de son devancier. Les meilleurs critiques s'étonnent de trouver dans ce monument littéraire du VI[e] siècle autant de justesse d'appréciation, tant de candeur et de piété éclairée; ce qui ne brillait pas, on le sait, dans les livres de cette époque (a). Baudonivie n'a pas cru nécessaire de nous redire

(a) V. D. Rivet, *Hist. littér.*, t. III, p. 491.

les miracles de sa sainte mère, dont elle en avait vu beaucoup, mais que saint Fortunat n'avait pas omis de raconter. C'est au reste une grosse erreur de l'avoir inscrite parmi les abbesses de Sainte-Croix. Elle ne le fut jamais, et ceux qui l'avancent n'en peuvent donner aucune preuve, non plus que la date de sa mort, qu'on reporterait à l'année 607 (a). Ce qui est certain, c'est qu'elle vécut sous le gouvernement de l'abbesse Didymie, à qui son livre fut dédié (16).

Nouvelle entreprise de Théodebert et de Thierry contre Clotaire.

Nous ne perdons pas de vue que notre Aquitaine fait toujours partie du royaume d'Austrasie quoiqu'elle en fût séparée par ceux de Neustrie et de Bourgogne. C'est pourquoi nous continuons ici de rapporter des événements qui, sans intéresser le Poitou proprement dit, mettent en action le souverain que la bizarrerie des événements lui avait donné. Théodebert II, encouragé par Thierry que poussait sa détestable aïeule, se laissa aveugler encore jusqu'à s'unir à lui pour attaquer Clotaire II toujours possesseur d'Auxerre, de Sens et de Melun, qu'il avait prises l'année précédente sur ses deux cousins. Ceux-ci le défirent dans une sanglante bataille livrée à Dormeille, dans le Senonais, reprirent sur les bords de la Seine toutes les villes revendiquées par eux, et s'emparèrent de Chartres qui fut livrée à la fureur et à l'avidité de leurs soldats. Un traité réduisit le vaincu à l'impuissance de nouveaux mouvements militaires, le territoire de son royaume de Soissons ayant été diminué de plus des trois quarts (b). Ces événements, qui se passèrent aux mois de janvier et de février, mirent fin au VIe siècle sans éteindre dans les jeunes conquérants l'ardeur guerrière que leur mauvais génie s'efforçait toujours de raviver.

Brunehaut semblerait pourtant, si on la connaissait moins, être restée étrangère à l'idée que Théodebert conçut peu après d'intéresser dans une guerre commune avec lui l'empereur d'Orient dont les frontières étaient souvent

(a) L'abbé de Longchamps, *Tableau histor. des gens de lettres,* t. III, p. 195.
(b) Frédégaire, c. XX. — Aimoin, c. LXXXVII.

inquiétées par les Abares ou Avares, qui ravageaient les bords du Danube et menaçaient jusqu'à Constantinople. Ces peuples indomptables se ressentaient toujours de leur origine barbare. C'étaient les mêmes que ces Huns qui avaient attaqué l'empire romain au temps de Justinien Ier, vers 557, et à qui il avait fallu céder la Pannonie (aujourd'hui l'Autriche), d'où ils ne cessaient de tenter des incursions dans la France orientale. Contre ces dangereux voisins, Théodebert aurait donc voulu faire alliance avec l'empereur Maurice, afin de protéger plus efficacement ses sujets dans la partie de la Germanie qui lui était soumise. Mais à Constantinople on ne goûta pas la proposition. Le roi d'Austrasie tourna alors d'un autre côté son humeur remuante ; et là encore on se persuaderait difficilement que Brunehaut, qu'aucune apparence n'accuse pourtant dans l'histoire, n'eût pas cherché à fomenter une nouvelle guerre à défaut de celle qui venait d'avorter. Si l'on considère en effet qu'elle gouvernait en réalité la Neustrie par l'activité de son ambition, et l'Austrasie par les relations secrètes qu'elle y entretenait ; en songeant aussi que Théodebert et Thierry n'avaient guère que treize à quatorze ans, ce qui lui donnait sur eux une toute-puissante influence, on ne peut attribuer qu'à elle cette fougue militaire dont ses neveux eussent été certainement incapables. La guerre lui était d'ailleurs un moyen d'élever ses favoris aux premières charges des camps. Par là elle les entourait d'un éclat qui lui assurait d'autant plus leur reconnaissance et leur dévouement.

Mort de saint Martin de Vertou.

Cette année 601, dont nous ignorons les autres événements, fut remarquable par la mort de saint Martin de Vertou. Nous l'avons vu plusieurs fois s'adonnant à une vie active pleine de fruits, aussi bien que de sève et de vigueur. Ses deux monastères de Vertou et d'Ansion, fatiguaient son corps par de fréquentes courses ; ceux de Saint-Georges restaient l'objet continuel de sa vigilance et de ses soins, mais le moment approchait où Dieu allait lui donner la

couronne précieuse des serviteurs fidèles et laborieux. En 596, il eut, disent ses biographes, une révélation que sa mort approchait, et il redoubla d'attention sur lui-même et d'empressement à la sanctification de ses enfants : cependant quatre ou cinq ans se passèrent encore dans les exercices de la ferveur habituelle, mais enfin tout allait finir pour lui de ces fatigues et des préoccupations de son apostolat terrestre. Un jour qu'il s'était dirigé seul vers Saint-Georges, il se reposa un peu après une marche pénible, en un endroit écarté où le sommeil s'empara de lui. Pendant qu'il durait, un ange lui apparut, et, lui ordonnant de retourner dans son monastère, l'avertit que sa mort n'était pas éloignée, et qu'il devait s'y attendre. Les frères, inspirés eux-mêmes d'aller à sa rencontre, le trouvèrent non loin de son église où il entra à leur suite : il les recommanda au suprême Pasteur, et leur annonça le sacrifice que Dieu allait leur imposer. Puis, fixant son bâton pastoral au milieu du cloître où il les conduisit ensuite, il les exhorta à le laisser en ce lieu comme un signe de sa sollicitude passée et en souvenir de ses enseignements ; après quoi il retourna à Saint-Georges pour y faire sa dernière visite de père et de supérieur. A peine était-il parti que la crosse plantée par lui reprenait son ancienne végétation ; elle devenait un if touffu et vigoureux dont les branches eurent le don, perpétué jusqu'aux derniers temps de l'abbaye, de guérir de la fièvre les malades qui y eurent confiance [a] (**17**). Mais pendant qu'à Vertou on admirait cette nouvelle preuve des complaisances de Dieu sur son serviteur, à Saint-Georges, le saint était frappé d'une pleurésie que son âge de soixante-quatorze ans ne lui permit pas de supporter longtemps. Il expira doucement au milieu de ses frères le 24 octobre, qui est le jour où sa fête se célèbre à Vertou, à Saint-Georges et à Ansion, aujourd'hui Saint-Jouin-de-Marnes (**18**).

(*a*) Bolland. 24 octobre, p. 813. — Mabillon avait vu cet arbre, et atteste de quel respect tout le pays l'entourait encore de son temps.

Quand il fallut songer aux funérailles, les religieux de Vertou et Saint-Georges se disputèrent les saintes dépouilles, comme avaient fait à Candes les Poitevins et les Tourangeaux pour saint Martin de Tours, lorsqu'il y mourut en 397. Comme à Candes aussi, la vigilance des uns fut trompée, et le corps emporté par les autres à Vertou. Pendant le trajet, un paralytique et un aveugle furent guéris par le seul attouchement du cercueil, et les historiens rapportent, d'après les traditions du pays, que ceux de Durinum ayant poursuivi les ravisseurs jusqu'à la Sèvre où ils allaient les atteindre, les moines de Vertou se jetèrent à genoux sur l'autre rivage, implorant le ciel pour le succès de leurs espérances, et que la rivière s'étant séparée à l'instant, le pieux cortége put la traverser et la voir reprendre son cours aussitôt qu'il s'était trouvé hors d'atteinte. Ce triomphe fut regardé par les Durinois eux-mêmes comme une visible intervention de la Providence, et le lieu où le prodige s'était opéré était encore connu au IXe siècle sous le nom d'*attardé,* qui consacra, dans le latin du temps, le souvenir d'un fait qui ne devait plus s'oublier. Ce lieu devint plus tard un prieuré du monastère. Les reliques du saint reposèrent dans la première des églises qu'il avait construites. On les confia à un cercueil de pierre qui fut encastré dans le pavé de la nef, et y demeura jusqu'aux profanations successives des Normands du Xe siècle, des huguenots du XVIe, et des pillages non moins impies des Français civilisés de 93.

Revenons à nos débats du monde politique.

Défaite des Gascons menaçant le Midi de l'Aquitaine.

A peine les deux rois d'Austrasie et de Neustrie s'étaient-ils reposés de leur expédition contre Clotaire II, qu'ils partirent ensemble pour aller attaquer les Gascons, peuple d'origine espagnole, qui déjà, en 586, étaient descendus des Pyrénées dans les plaines de l'Aquitaine inférieure. Ils défirent ces voisins trop entreprenants en plusieurs rencontres, leur imposèrent des tributs sous un chef nommé Génialis, et remirent sous leur domination les Cantabres, qui avaient autrefois secoué le joug de la France, et qu'on força de nouveau à de

lourdes contributions (a). Cette fois du moins la guerre s'était faite dans les véritables intérêts de l'Aquitaine.

Nouvelles intrigues de Brunehaut. — Concile de Châlons-sur-Saône.

C'est peut-être en 602 que se tint le concile national demandé cinq ans auparavant par le pape saint Grégoire le Grand. On n'en sait pas précisément la date, non plus que les matières qui y furent traitées. Quoi qu'il en soit, on voit que l'année suivante Brunehaut, qui abusait de son autorité à la cour de Thierry, comme elle avait fait partout, en fit réunir un à Châlons-sur-Saône l'année suivante, et y ménagea par ses intrigues la déposition et l'exil de saint Didier, évêque de Vienne, qui lui avait déplu en reprenant ses désordres avec une liberté toute sacerdotale. Elle profita aussi du crédit qu'elle avait acquis en Bourgogne contre le saint abbé saint Colomban, qui voulait détourner Thierry de ses concubines par un mariage légitime trop contraire aux intérêts de cette mauvaise mère.

Brunehaut fomente de nouvelles guerres entre ses enfants.

Pour le malheur de l'Austrasie, Brunehaut ne se borna pas à ces intrigues. Elle conservait une haine mortelle contre le roi Théodebert, qui ne l'avait pas protégée contre ceux de ses sujets qui l'avaient chassée de son territoire. Outrée d'ailleurs du mariage que ce prince avait contracté sans son aveu avec Blichilde, femme belle et vertueuse, mais de basse extraction, elle ne perdit aucune occasion de s'en venger. Elle eut entre autres le cruel plaisir de faire entreprendre au roi de Bourgogne contre Clotaire une guerre à laquelle elle eut l'adresse perfide d'associer le roi d'Austrasie. En même temps l'horrible femme osant se calomnier elle-même, fit accroire à Thierry que Théodebert n'était pas son frère, mais le fils d'un jardinier avec lequel elle aurait eu un commerce criminel. A l'aide d'un si odieux mensonge, elle persuada au roi de Bourgogne de reprendre sur celui d'Austrasie le royaume dont la possession, disait-elle, était pour Théodebert aussi peu légitime que sa naissance. Thierry adopta sans examen cet aveu aussi

(a) Frédégaire, c. XXXIII.

faux qu'invraisemblable, et aussitôt il déclara la guerre à son frère

Mais ces cruels fratricides répugnaient aux leudes des deux princes. Ils résolurent de s'y opposer, et n'ayant pu empêcher la prise d'armes et la marche des deux armées qui devaient bientôt se rencontrer, ils se réunirent pour parler d'accommodement. Protade, maire du palais, jeune seigneur gaulois et l'un des amants de Brunehaut à qui elle avait fait confier le commandement des troupes neustriennes, n'y voulut rien entendre, ayant trop à cœur de seconder les haines de sa maîtresse. Alors ceux de Thierry s'attroupèrent, et, pénétrant dans sa tente, le massacrèrent en dépit d'une défense désespérée. Il avait été surpris pendant une partie d'échecs qu'il jouait avec le premier médecin du roi (a).

Maires du palais. — Idée de leur autorité

C'est vers ce temps que commence à se montrer avec une importance qui ne fit qu'augmenter jusqu'à son entière décadence une institution dont le rôle menaçait déjà d'être fatal à la race mérovingienne. Nous voulons parler des maires du palais dont il est temps de retracer l'action politique, notre attention devant s'y arrêter maintes fois.

Leur origine.

On ne sait pas certainement l'origine de cette dignité qui donnait avec la première charge militaire le droit d'administration générale de la maison du roi (b), on ne voit cette suprême magistrature dans aucun de nos historiens sous les règnes de Clovis et de ses enfants, mais quand il en est parlé dans Grégoire de Tours, dans Frédégaire, c'est toujours comme des dignitaires déjà établis depuis longtemps. Contenus d'abord dans les limites d'une autorité subalterne, ils durent se maintenir sous la main vigoureuse de nos premiers monarques dans une dépendance convenable. Mais leur position prêtait trop au favoritisme et les insinuait trop dans les détails du gouvernement pour

(a) Frédégaire, c. XXVI et suiv.

(b) *Magister palatii* ou *major domus regiæ*.

qu'ils n'arrivassent pas peu à peu à se faire de nombreux partisans et à capter d'autant plus la condescendance du souverain. Que ne fût-ce pas, à plus forte raison, quand ils se virent à la tête des affaires sous de jeunes princes incapables de rien faire par eux-mêmes et gouvernés par des reines-mères comme Frédégonde et Brunehaut? Le triomphe de ces ambitions monta à son comble lorsque peu après la France se trouva, par l'avénement simultané de trois enfants en bas âge, livrés aux vicissitudes que nous avons vues. Sous cette triple minorité trois maires prirent à la fois une autorité absolue, secondée encore par les complaisances peu honnêtes des reines qui gouvernaient au nom de leurs petits-fils. On les avait vus, dit un historien[a], soutenus tantôt par les grands pour borner le despotisme des rois, tantôt par les rois pour réprimer les entreprises des grands.

Leur indépendance de la couronne s'exalta d'autant plus dès qu'ils furent parvenus à se faire élire par le concours des grands et du peuple. Ce fut alors, et vers l'époque où nous sommes, que les deux reines Frédégonde et Brunehaut, et ensuite cette dernière toute seule, gouvernant les trois royaumes abandonnés à des enfants par la mort de Childebert, voulurent s'appuyer sur des serviteurs intelligents et dévoués dont l'intérêt se trouvât dans le maintien de leur autorité, et qui hésitassent d'autant moins à prendre ce rôle qu'ils s'y feraient un moyen de succès par la réussite de leurs honteuses complaisances. Chaque royaume eut donc son maire du palais : Landry en Neustrie, Berthoalo en Austrasie, et en Bourgogne ce même Protade dont nous venons de parler, puis le Romain Claudius qui lui succéda. L'âge des petits princes qui se partagent alors dans la France un pouvoir nominatif les plaçait nécessairement sous la tutelle des maires : ceux-ci furent plus rois que leurs pupilles à qui ils avaient soin toutefois de laisser

(a) Anquetil, *Histoire de France*, ad ann. 602.

tout le prestige de la royauté. C'est pourquoi ils s'en faisaient accompagner dans toutes les guerres qui s'entreprenaient sous leur nom et devinrent d'autant plus funestes à quelques-uns. Les reines mêmes, durant la vie de leurs époux, eurent aussi leurs maires pour leur maison particulière, et ceux dont l'histoire raconte les actes sous le gouvernement de Frédégonde et de Brunehaut furent bien plus les leurs que ceux des prétendus rois qu'elles gouvernaient (a). Au reste, comme il fallait toujours aux rois un officier qui se chargeât de la direction et de la surveillance immédiate et continuelle des affaires de leurs palais, il y eut toujours auprès d'eux quelqu'un revêtu de ces mêmes fonctions. D'abord élus par le choix du prince, ils se rendirent plus tard inamovibles à la faveur des événements dont ils profitaient; ils en vinrent à transmettre cette dignité à leurs enfants, et quand les abus dont ils se rendaient coupables engagèrent des rois plus énergiques à les supprimer, il fallut encore les remplacer pour des fonctions analogues par d'autres magistrats qui furent décorés du titre de grand-maître, de surintendant ou de sénéchal, dont la charge ne fut plus seulement de commander aux armées, mais d'avoir la haute main et la direction supérieure sur une ou plusieurs branches de l'administration gouvernementale.

Nous pouvons une fois de plus opposer au spectacle affligeant de toutes les intrigues les vues plus saines d'un personnage autrement illustre et dont la vie était une leçon d'une bien autre portée.

Il y avait depuis longtemps sur les arrière-confins du Poitou et de la Bretagne, à deux ou trois lieues au Sud de la Loire, un lac devenu célèbre par le souvenir d'une catastrophe dont nous avons parlé en racontant la mission si mal accueillie de saint Martin de Vertou (b). Ses eaux

(a) Cf. Favin, *Traité des premiers Officiers de la Couronne*. — Morery, *Dict*. — Ducange, *Gloss. latin*.

(b) *Supra*, t. I, p. 442.

occupaient une assez vaste étendue, et sur leurs bords s'étaient reconstruites des habitations. Le pays environnant avait conservé son nom ancien, on l'appelait encore le *pagus d'Herbauges* (a), et il était toujours gouverné par des comtes qui relevaient des ducs de Bretagne. C'est d'une famille latine, Serenus, l'un de ses seigneurs, et de sa vertueuse épouse Amance, que naquit vers 584 un enfant qui devait s'illustrer sous le nom d'un des plus grands saints de la France mérovingienne. Au baptême il reçut le nom d'Amand. Epris dès son enfance de la sainte envie d'imiter les anachorètes qui habitaient déjà les rochers des îles voisines, il réalisa à vingt ans le projet qu'il avait formé de se créer aussi une solitude, et se retira, sans faire d'adieux à personne, dans une petite île nommée alors Oïa, laquelle, à travers beaucoup de prononciations variées par les siècles, est devenue l'Ile-d'Yeu, ou l'Ile-Dieu. Cette île paraît avoir été à cette époque la même que celle du *Pilier,* sorte de rocher posé à une petite distance au Nord de la côte septentrionale de l'île de Her ou Hero, nommée depuis Noirmoutier. L'oratoire que le jeune homme s'y fit fut sans doute le germe d'une église et l'origine d'une communauté qui s'était accrue, mais qui se trouva bientôt trop isolée de toutes les ressources de la vie ; ce qui engagea en 1205 Pierre, seigneur de la Garnache (**19**), à transférer les moines et les titres de leur existence sur les côtes voisines (**20**).

Commencements de saint Amand de Maëstrich.

Là il trouva quelques pauvres cabanes de pêcheurs qu'il évangélisa, car c'est ainsi qu'il faut quelquefois expliquer les traditions légendaires qui font exterminer par le signe de la croix ou dans les plis d'une étole d'énormes serpents, fléaux de la contrée abordée par le pauvre solitaire. Ce zèle des âmes ne l'empêcha pas de se livrer au soin de sa propre perfection, grâce à l'étude des saintes règles et aux austères vertus qu'il pratiqua. Mais cette paix ne lui fut pas de longue durée : son père découvrit sa retraite après un an

(a) ***Pagus Herbatilicus.***

de recherches les plus actives, et s'efforça de l'en arracher. Amand, pour se soustraire à ces tendres importunités, qu'il repoussa avec l'énergie d'une vocation inébranlable, se réfugia d'abord à Tours, sur le tombeau de saint Martin, où il reçut les Ordres mineurs des mains de l'évêque Luparius, puis à Bourges, où le saint évêque Austrégisile lui fit bâtir une cellule et un oratoire qu'il habita quinze ans dans les pratiques austères de la vie anachorétique : il n'avait pour tout aliment que du pain d'orge et de l'eau pure qu'il ne prenait encore chaque jour qu'en petite quantité et fort tard. Nous le retrouverons vers 628 formé, par cette vie pleine de renoncement et d'études sérieuses, à l'apostolat que la Providence lui destinait (a).

Nouvelle guerre et mort de Théodebert.

Le roi d'Austrasie Théodebert II n'était pas à beaucoup près un modèle de loyauté dans ses conventions, de modération dans le gouvernement de ses vastes Etats, ni de prudence dans ses entreprises guerrières, conduites avec autant de fougue et d'irréflexions qu'il en avait mis à les concevoir. Sa vie, tout occupée d'expéditions injustes, de perfidies, d'attaques et de défenses, se passa en une succession de troubles soit dans ses rapports violents avec les rois de France et de Bourgogne, soit dans sa propre famille où le poignard le délivra d'une femme hautaine pour lui en donner une autre qui ne valut pas mieux. A travers ces événements d'un intérêt très secondaire pour le Poitou, qui n'en fut pas le théâtre, notre roi d'Austrasie et d'Aquitaine arriva à la catastrophe qui devait terminer sa vie. En 612 son frère Thierry, avec lequel il s'était longtemps disputé l'Alsace, lui déclara la guerre. Les armées se rencontrent dans les plaines de Toul, où les Austrasiens sont écrasés. Bientôt après, Théodebert, que la perte de cette bataille avait forcé de fuir au-delà du Rhin, lève une autre armée avec laquelle il vint camper à Tolbiac, déjà célèbre par la victoire de Clovis en 496. Un affreux carnage s'y fit de part

(a) Baudemont, *Vita S. Amandi*, apud Bolland., 3 april.

et d'autre dans une action qui dura pendant plusieurs heures sans rien décider, mais qui enfin força Théodebert à lâcher pied. Le vainqueur le poursuivit jusqu'à Cologne, s'y arrêta pour piller les trésors du vaincu, et fit continuer sa poursuite par un de ses officiers, qui atteignit Théodebert et le ramena à son frère. Celui-ci le dépouilla de ses ornements royaux, et l'envoya à Châlons-sur-Saône où Brunehaut, toujours avide de vengeance, lui fit couper les cheveux et le tua quelques jours après à l'âge de vingt-sept ans (a).

La part de Brunehaut dans ces événements.

Des versions diverses ont été données par les historiens sur cette mort prématurée, mais trop méritée par tant de crimes, et qui mit fin au second royaume d'Austrasie. Nous avons suivi le récit de Frédégaire, contemporain des événements (b), les autres s'en éloignent de plus d'un siècle et d'ailleurs s'accordent peu sur les détails souvent contradictoires (c). Ce qui paraît plus certain, c'est la part qu'aura eue Brunehaut au massacre des trois enfants de Théodebert, que Thierry redoutait comme compétiteurs capables de revendiquer bientôt la succession de leur père, et sur le sort desquels il pourrait s'en rapporter à ce mauvais cœur si capable de seconder sa cruauté. En ce temps-là, le côté le plus important d'une telle défaite ne fut pas la disparition de quelques princes dont le nom était beaucoup moins connu que celui de leurs tuteurs. Ce fut surtout que l'Aquitaine et par conséquent le Poitou tombèrent aux mains d'un nouveau maître, Thierry II, réunissant sous sa main au royaume de Bourgogne celui d'Austrasie, dont l'Aquitaine était devenue une des plus florissantes portions.

Difficultés du christianisme en face de ces dissensions.

Théodebert ne laissa qu'un nom deshonoré par des passions violentes qu'avaient fomentées son ambition et qu'alimentaient les incessantes contradictions d'un frère non moins

(a) Frédégaire, *Chron.*, c. XXVIII.

(b) Frédégaire mourut en 658.

(c) *Gesta Francorum*, d'Aimoins, qui les a souvent copiés.

ambitieux, d'un cousin dont les vices dépassaient encore la faiblesse, et d'un frère dont la haine triompha enfin de sa perfidie et de sa mauvaise foi. Ce caractère si opposé aux influences du christianisme s'explique très bien par le mélange des deux races qui s'était fait depuis la conquête des Barbares. La race gauloise, alliée aux Romains et fondue avec les éléments plus doux venus de la péninsule italique, se trouvait en contradiction radicale avec les farouches conquérants qui, du Nord, avaient apporté dans la Gaule leurs mœurs indomptables et l'irrésistible force de leurs habitudes natives. Le christianisme, qui était parvenu à leur donner des idées nouvelles, était trop opposé à leurs passions désordonnées pour leur imposer toujours des vertus difficiles. Nous avons vu les Evêques et les Conciles à l'œuvre dans cette opposition véhémente, mais aussi des volontés de fer leur répondre par l'oubli des saintes règles ou la persécution des saints. Les nouveaux tyrans dont nous venons d'étudier la vie n'avaient pas mieux traité saint Colomban, le célèbre abbé de Luxeuil, ni saint Didier, l'illustre évêque de Vienne. Qu'eût-ce été si pendant que de tels personnages cédaient par l'exil ou la mort à des vengeances orgueilleuses, mille autres, ancrés dans les mêmes principes et prêts à subir les mêmes épreuves, n'avaient pas préparé la même résistance dans le silence des cloîtres ou sur les sièges épiscopaux? Nous avons dû, plus d'une fois déjà, constater ces difficultés faites à la religion dans l'éducation des peuples devenus sa conquête. Nous voyons encore combien persistent ces obstacles à l'adoucissement des coutumes franques, et il faudra les subir encore, jusqu'à l'anéantissement, devant une race nouvelle, de cette lignée septentrionale aussi rude à la cour que dans les camps.

Mort de Thierry, roi de Bourgogne et d'Austrasie.

Les derniers malheurs de Théodebert et de la famille, disparue avec lui, rendirent Thierry maître de ses Etats. Mais il n'en devait pas profiter longtemps. Comme son frère, il fut arrêté au milieu de sa course, qu'il avait souillée,

lui aussi, par de révoltantes débauches, et sans être regretté des grands qui ne l'entouraient que pour honnir ses injustices et ses orgies. Aussi quand il était sur le point d'en venir aux mains avec Clotaire II, qui lui disputait avec raison de prétendus droits sur les terres de son royaume ; quand celui-ci croyait peut-être avoir à se défendre contre l'envahissement de tous ses Etats, son antagoniste était à peine rendu à Metz, d'où il comptait tomber sur les provinces neustriennes, qu'une dyssenterie subite termina ses jours. De quatre fils qu'il laissa, dont pas un ne lui était venu d'une femme légitime, Brunehaut s'empressa de faire couronner Sigebert, qui était l'aîné, et n'avait que dix ans.

Son fils Sigebert lui succède nominativement pour quelques jours.

C'était un nouveau moyen de maintenir sous les apparences d'une tutelle le pouvoir personnel de cette bisaïeule entreprenante. Mais sa prévoyance échoua contre l'activité et le bonheur de Clotaire. Après s'être emparé de la Bourgogne, il pénétrait en Austrasie : Brunehaut l'y attendait de pied ferme pour tenir tête à l'orage, et par un mouvement destiné à éloigner son ennemi de ses propres Etats, elle l'attira dans les plaines de Châlons-sur-Marne, sur le territoire même du roi de Paris. Cette conduite habile, jointe à la présence des petits princes, aurait pu animer le courage de ses troupes et lui donner l'espérance fondée d'un nouveau succès. Mais Dieu avait des desseins bien différents, et sur ce champ de bataille, où personne ne devait se battre, on entendit tout à coup sonner la retraite au moment de charger l'ennemi. C'était une trahison ourdie entre Warnacaire, maire du palais d'Austrasie, et Radon, maire du palais de Bourgogne. Ces deux seigneurs, gagnés par Clotaire, étaient convenus de lui livrer, de concert avec les autres barons (21), le territoire disputé, de faire périr les quatre princes, et de le délivrer en même temps de l'intrépide régente dont la tyrannie leur était devenue insupportable. Les soldats de la reine, dont les chefs avaient aussi été gagnés, se débandèrent à ce signal. Comme

Clotaire les suivait en bon ordre jusqu'en Austrasie, où Brunehaut, retirée à Metz, s'efforçait de soulever contre lui les populations de ce royaume et celles de la Bourgogne, il vit se ranger de son parti le plus grand nombre des seigneurs soumis à cette princesse. Celle-ci, de son côté, se garait des atteintes de son neveu qu'elle savait décidé à s'emparer d'elle. Il fut trop secondé en cela par les grands et même par les évêques des deux royaumes qu'elle cherchait à s'assurer. Tant de motifs lui avaient aliéné les esprits ! C'est pourquoi se voyant cernée par de nombreuses embûches, convaincue qu'elle ne pouvait plus se fier à personne ; ayant d'ailleurs contre elle, parmi ces adversaires déclarés, les deux maires dont elle avait voulu se servir contre Clotaire, et qu'elle avait résolu de faire périr pour mieux assurer le secret de ses trames, elle commença à voir le danger qui la menaçait. Elle songeait à fuir d'asile en asile jusqu'au delà du mont Jura. Mais dans cette fuite on parvint à la séparer de ses enfants qui furent pris et menés au camp de Clotaire. Elle-même ne tarda pas à être arrêtée à Orne (22), petite ville située entre le Jura et le lac de Genève (23).

Massacre de ses enfants. — Sa fuite.

Des petits princes, le premier, nommé Childebert, et que nous avons vu couronné par Brunehaut roi d'Austrasie, fut sauvé par les conjurés, et comme en n'entendit jamais parler de lui, on peut croire qu'il se sera caché dans quelque monastère où l'intérêt de sa propre vie l'aura engagé à demeurer toujours ignoré. Clotaire fit tuer le jeune Sigebert, qui, en qualité de fils de Thierry, pouvait lui devenir bientôt un nouveau rival ; le troisième enfant, nommé Corbus, subit le même sort. Il n'y eut d'épargné que Mérovée, le plus jeune : il ne dut son salut qu'au bonheur d'avoir excité la compassion du meurtrier de ses frères dont il était le filleul. Il fut recommandé à un comte qui l'éleva secrètement en Neustrie, où il se maintint assez longtemps dans une condition obscure. Quelques historiens ne suivent pas en cela la tradition la plus reçue : ils

prétendent que Mérovée fut massacré avec ses frères. C'est Frédégaire que nous suivons encore ici (a).

Quant à Brunehaut, rien dans les malheurs d'une femme ne put jamais égaler le triste sort qui lui était réservé. On la conduisit à Clotaire, qui s'était arrêté dans le château fortifié de Rionava, situé sur une petite rivière qui se jette dans la Saône (24). Elle tombait ainsi aux mains d'un ennemi dès longtemps courroucé et que le souvenir de sa mère Frédégonde animait à une plus cruelle vengeance. Il ne manqua pas à ce mauvais sentiment. Après lui avoir reproché la mort de tant de rois de sa propre famille, les révoltes qu'elle y avait suscitées, les guerres que son abominable politique avait fomentées ou entreprises, il prononça contre elle une sentence capitale, osant entrer dans les moindres détails d'un supplice jusque-là inouï, et torturant déjà par l'horrible peur de ces épouvantables tourments une femme de quatre-vingts ans qui lui tenait de si près par les liens du sang et de la famille. Ce fut sur ses ordres que les soldats auxquels elle fut abandonnée la harcelérent en faisant d'elle le triste objet de leurs insultes et de leurs risées. Après l'avoir promenée à plusieurs reprises dans le camp attachée sur un chameau, poursuivie et flétrie par les plus sanglants outrages, on l'attacha enfin par un pied, par un bras et par les cheveux, à la queue d'un cheval indompté qui la traîna à travers les ronces et les pierres, et mit son corps en lambeaux. Ses misérables restes furent livrés au feu, tout sanglants encore, par la soldatesque, secondée d'une populace toujours prête à prendre sa part de pareilles exécutions. Pitoyable exemple de ces justes retours que la Providence impose souvent à l'abus d'un pouvoir sans frein, et des bonnes qualités qui eussent dû être employées au sage gouvernement des peuples !

Et sa mort cruelle.

Cette déplorable fin semblait due en effet à une femme dont l'insatiable ambition, à travers tant d'iniquités révol-

Son caractère. — Jugements des historiens.

(a) *Chronic.*, c. XLI.

tantes, était allée jusqu'à corrompre ses enfants pour régner plus sûrement en leur nom. N'était-ce pas elle qui, craignant de partager sa puissance avec une autre reine, avait persuadé à Thierry de s'en tenir à d'ignobles concubines de préférence à la fille d'un roi d'Espagne qu'une politique plus chrétienne lui conseillait d'épouser? Cette vie de meurtres, de trahisons et d'iniquités ne se signala guère que par des crimes dont le souvenir ne peut être effacé par quelques-unes de ces belles qualités toujours plus faciles dans les grands, mais qui ne font ressortir qu'avec plus d'éclat les affreux contrastes de leurs excès. Aussi, à l'exception de quelques rares historiens qui ont cherché à la réhabiliter (a), de certains autres qui ont, sans assez de preuves, traité d'exagérations les sanglants reproches que lui ont faits tous les siècles, on a honni partout, et toujours où s'est rencontré le nom de cette femme, l'odieux caractère de ses principes et de ses mœurs. Tant de mauvaises actions ne sont pas rachetées par ses magnificences princières, par son courage et son habileté dans le gouvernement, pas même dans les grands travaux d'art qu'on lui attribue, et qui aurait doté la Gaule Belgique de splendides églises et de voies ou chaussées qui retiennent encore son nom. A côté de ces grandes œuvres, sa mémoire se rattachera toujours aux tristes fléaux d'un règne agité par des passions qui firent le malheur de ses provinces, et le Poitou, souvent engagé par ses intrigues en des agitations malheureuses, lui dut en grande partie les troubles et les guerres dont il eut tant à souffrir.

Comment sa politique compromit la sainteté du mariage.

Nous lui avons reproché d'avoir mieux aimé pour ses enfants des concubines que des femmes légitimes. Il faut d'autant mieux s'expliquer sur ces licences des siècles dont nous parlons, qu'elles sont peu comprises et méritent cependant qu'on s'en fasse une juste idée.

Ce terme de concubine se prenait quelquefois pour

(a) Cordemoy, *Histoire de France*, t. II. — Mariana, *Hist. Hispan.*, lib. V, c. X.

Principes de la foi chrétienne sur cette matière.

marquer une femme légitime à qui l'on donnait la foi de mariage sans la doter, sans lui accorder le nom et la qualité d'épouse, et dont les enfants n'étaient pas admis à l'héritage du père (a). D'après la loi romaine (b), l'époux, dans ce cas, devait déclarer en prenant une personne libre qu'elle ne jouirait dans la maison d'aucuns privilèges ni prérogatives civiles propres aux personnes : s'il prenait une esclave, il n'était pas obligé d'en faire la déclaration en justice ; mais aussi il lui arrivait souvent de la changer pour une autre, parce que cette condition, pour la femme, n'était pas celle d'une épouse légale et véritable.

L'Eglise n'a jamais souffert que les chrétiens mariés eussent des concubines, ce qui aurait autorisé la polygamie, contrairement à la sainteté des liens conjugaux établis de Dieu même (c). Il n'y eut véritablement de sa part qu'une indispensable tolérance à l'égard des Barbares qui avaient apporté leurs usages d'au-delà du Rhin, et prétendaient les garder en faveur de leurs passions, même pendant le cours d'une union légitime. Pour les rois, dans la maison desquels cet abus se soutint jusqu'à la fin de la première race, les évêques n'épargnèrent ni les réprimandes, ni les reproches sévères : on l'a vu par saint Médard et par tant d'autres. Les papes surtout, avec une autorité plus élevée et plus générale, se prononcèrent toujours selon la loi évangélique, et plusieurs fois leurs excommunications atteignirent les plus puissants princes aveuglés par le désordre de leurs passions. Mais le titre de reine ne fut jamais donné par les rois Mérovingiens qu'à des femmes du premier ordre ; les autres, avec lesquelles ils vivaient dans un véritable adultère, n'avaient aucun titre légal, surtout quand elles sortaient des rangs infimes et qu'elles ne devaient leur position qu'à une beauté qui faisait leur

(a) Herman., *Histor. Concil.*, t. II.

(b) Justin., *Novel.*, XVIII, c. s.

(c) *Conc. Tolet.*, c. XVII.

unique mérite. On ne doit donc pas oublier que tout mariage contracté avec une autre femme, quand on possédait déjà une concubine ou femme légitime du second ordre, était condamné par l'Eglise comme libertinage proprement dit, et que la véritable concubine dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot, était celle qui survenait pendant la durée d'un premier mariage béni par l'Eglise et contracté dans les conditions dont elle entoure le sacrement.

Fausses idées de quelques historiens à cet égard.

Disons aussi qu'à travers certaines obscurités de l'histoire on a cru voir quelquefois des concubines possédées simultanément par le même prince, quoique en réalité ce fussent des femmes légitimement épousées, mais successivement, et n'ayant aucun des caractères qui constituent l'adultère pendant une union chrétiennement contractée. Ainsi tous les historiens sérieux regardent comme autant de femmes religieusement épousées les unes après la mort des autres, celles qu'on attribue à Charlemagne, et dont on sait les noms, mais dont on n'a pas assez distingué les noces selon leurs époques différentes. C'est le sentiment de Fleury, auquel on peut s'en rapporter quand son jugement n'est pas faussé par son système d'idées appelées si longtemps *gallicanes* (a).

Clotaire II seul roi de toute le France.

De ces événements résulta pour Clotaire II, qui régnait depuis vingt-huit ans sur la Neustrie, une extension de pouvoir qui, du consentement unanime des seigneurs de Bourgogne et d'Austrasie, le fit régner sur toute la France, dont il devint ainsi l'unique roi. Mais ces leudes ou barons exigèrent, en lui assurant cette royauté, que la Bourgogne et l'Austrasie conserveraient chacune sous sa domination le titre de royaume, et auraient chacune leur maire particulier. C'était s'assurer un appui et un point de ralliement pour conserver leur indépendance si plus tard Clotaire semblait vouloir y attenter. Ce maire fut pour l'Austrasie, et par conséquent pour le Poitou, le comte Radon, qui était

Il rend inamovibles les maires du palais.

(a) *Hist. Eccles.*, lib. XLVI.

maire du palais de Bourgogne, et avait été l'un des principaux conspirateurs contre la vie de Brunehaut et celle de sa famille. Comme ses complices créés à cette occasion maires de Neustrie et de Bourgogne, il eut cette charge à vie, et ce fut une des plus grandes fautes politiques du nouveau roi de France, car en revêtant ses officiers d'une magistrature inamovible, il ne s'appercevait pas qu'il en faisait, avec leur puissance déjà si étendue, autant de rivaux de sa propre autorité, et qui pouvaient un jour trouver parmi eux un homme capable de renverser sa dynastie et de lui subtituer sur le trône une famille dont les intérêts feraient oublier les siens. De cette inamovibilité, en effet, il n'y avait pas loin à un titre héréditaire, et les maires, en se l'attribuant bientôt, profitèrent de l'aveuglement des peuples qui les soutinrent dans leurs entreprises contre les rois, en suscitant des changements radicaux, source de bouleversements dont ils devaient souffrir eux-mêmes plus d'une fatale conséquence. Jusque-là les Mérovingiens avaient régné seuls : quelques violences qu'ils eussent pratiquées à l'égard des grands et des peuples, selon que leur politique les y avait poussés, toujours est-il que ceux-ci n'avaient à subir qu'une espèce de tyrannie. Ce fut bien autre chose quand une véritable aristocratie fut créée auprès des rois, destinée à les surveiller, aussi bien qu'à maîtriser les masses et à exercer plus que jamais sur elles une pression continue et des exactions spoliatrices que le prince ne devait même pas contrôler. C'était précisément ce côté du pouvoir des maires qui rendait leur charge si importante. Surintendants de la maison royale, ils veillaient par cela même à la levée et à la collecte des impôts. C'était donc réformer toute l'administration des finances au profit des grands que recevoir d'eux un nouveau système de fonctionnement monétaire, qui devait aggraver les charges publiques, soulever d'énergiques mécontentements, et amener sûrement des révoltes et des trahisons capables

Conséquences funestes de cette fausse mesure.

d'ébranler le trône d'abord, et enfin de le renverser. Tels sont les caractéres que nous observerons comme autant de causes qui vont ménager la chute de nos premiers rois. Ce qui n'empêchera pas Clotaire II, à qui la forme morale ne manqua jamais, de réprimer sévèrement l'audace de quelques ambitieux dont les entreprises avaient déjà troublé les royaumes de ses parents, et le sien même. C'est que ses bonnes qualités maintinrent l'ordre en faisant respecter le prince : avantages que ses successeurs, bien différents de lui, ne surent pas maintenir pour le bien-être de leurs peuples et la conservation de leur dynastie.



NOTES DU LIVRE XI

NOTE 1

Cette coutume semble avoir été une interprétation de la loi salique, et comme une conséquence immédiate de son application, qui ne laissait pas moins l'action du pouvoir suprême aux femmes de la famille royale. En effet, dans les circonstances où le pouvoir du roi devait s'exercer plus entièrement, comme le commandement des armées, auquel les femmes paraissaient impropres, l'usage s'était établi dès le commencement de la monarchie franque de ne jamais entrer en campagne sans que les troupes fussent accompagnées du roi, à qui, si jeune qu'il fût, étaient censé obéir tous les généraux. (V. Daniel, *Histoire de la milice française,* I, 149, in-4°, 1721.)

NOTE 2

Paul Diacre, lib. IV, c. XII. — Frédégaire, *ibid.,* nomme ce lieu *Latofao;* Aimoin, *Latophao.* — *Gesta fancor.,* p. 142. — L'*Art de vérifier les dates,* V, p. 395, l'indique entre Laon et Soissons (Aisne), où les géographes établissent en effet un village de 200 habitants qu'ils écrivent *Laffaux.*

NOTE 3

Les Trois Chapitres. — On appelait ainsi les écrits de Théodore de Mopsueste, une lettre d'Ibas, évêque d'Edesse, et un traité de Théodoret contre la doctrine catholique de saint Cyrille. Ces *Trois Chapitres* respiraient le nestorianisme, qui affirmait en Notre-Seigneur deux personnes comme deux natures. Ils avaient été condamnés en 451 par le Concile général de Chalcédoine; ce qui n'empêchait pas que cent cinquante ans après ces opinions réprouvées par l'Eglise avaient encore leurs partisans. — Que serait-ce donc de ces erreurs et de tant d'autres, si les Papes et les Conciles n'avaient pas maintenu sans interruption depuis dix-neuf siècles la vérité catholique, qui ne brille jamais plus que dans cette perpétuité inviolable de la doctrine!

NOTE 4

Longueval, t. IV, 341 et suiv. — Vers le même temps un Concile d'Auxerre, tenu en 586 ou environ, s'élevait contre la coutume

suivie de se déguiser en cerf, en vache ou autres animaux le 1er janvier de chaque année. C'était une continuation des saturnales païennes. Le concile de Narbonne, tenu le 1er novembre 589, avait condamné la coutume de s'abstenir de travailler le jeudi, consacré à Jupiter.

NOTE 5

Arcis-sur-Aube, *Arciacum ad Albam,* château de la Champagne, alors fortifié et entouré d'une population considérable qui en faisait une ville. C'est aujourd'hui un chef-lieu d'arrondissement de l'Aube, à 6 lieues Nord de Troyes. — La ville a 3,000 habitants.

NOTE 6

Nous prenons ici les dates les mieux autorisées pour donner à Platon sept ans d'épiscopat, de 592 à 599, et non à 596, comme certain écrivain se l'est persuadé. Ses calculs, à cet égard, ne reposent, comme il lui arrive trop fréquemment, que sur des probabilités. Ce qui est certain, c'est que le docte Luchi fait mourir Platon en 599, où commence, dit-il, le gouvernement de Fortunat (Cf. *Prolegom. ad Fortun. opp.* — Migne, *Patrol.,* t. LXXXVIII, col. 47), et que Dreux du Radier, parlant en plusieurs endroits de ce dernier et de Platon lui-même, leur assigne la même chronologie. (V. du Radier, *Bibl.,* p. 15 et 128.) — On peut le conclure aussi de ce que dit D. Rivet (*Hist. littér.,* t. III, p. 467).

NOTE 7

Dufour, *Hist. générale,* p. 131, qui cherche à ressasser toutes les mauvaises raisons contre l'épiscopat de saint Fortunat.

NOTE 8

Ingenio clarus, sensu celer, ore suavis,
Cujus dulce melos pagina multa canit,
Fortunatus apex vatum, venerabilis actu
Ausoniâ genitus, hoc tumulatur humo.
Hujus ab ore sacro sanctorum gesta priorum
Discimus : hoc monstrant corpore lucis iter.
Felix quæ tantis decoraris, Galliâ, Gemmis
Lumine de quarum nox tibi tetra fugit.
Hos modico prompsi plebeio carmine versus
Ne tuus in populo, Sancte, lateret honor.
Redde vicem misero : ne Judice spernar ab æquo
Eximiis meritis posce, Beate, precor.

(Luchi, *Vita Fortunati,* c. XCII.)

Note 9

V. nos *Documents pour l'histoire de saint Porchaire de Poitiers* dans notre *Seges Pictaviensis*, vol. *Poitiers ; Paroisses*. Nous parlerons en son lieu du Prieuré de saint Porchaire. — Bourgueil-en-Vallée était une Abbaye de Bénédictins fondée en 990 par Guillaume IV, comte de Poitou, au diocèse d'Angers. C'est maintenant une petite ville chef-lieu de canton d'Indre-et-Loire, et de 3 à 4,000 habitants, à trois lieues au Nord de Chinon, qui en est séparé par la Loire. Bourgueil est sur l'Anthouin, et figure dans les chartes sous le nom de *Burgolium in Valle*.

Note 10

C'est celle que nous voyons encore aujourd'hui avec son style de salle de spectacle, et son défaut absolu d'esthétique chrétienne que la prétendue Renaissance ne connaissait plus.

Note 11

Joachim Rogier de Migné portait « *d'azur à trois roses d'or, deux en chef, une en pointe.* » Il ne faut pas confondre ce nom avec celui des Rogier de Marigny, non plus que des Rogier de Nouzilles, maires antérieurement, et dont les armoiries se rapprochaient beaucoup de celles-ci, sans doute parce que dès l'origine ces diverses branches étaient sorties du même tronc. Quoi qu'il en soit, cette famille de Rogier, qui possède encore d'honorables représentants dans la ville même de Poitiers, s'est divisée en trois branches : d'Irais, de Rothemond et de Belleville, dont les surnoms étaient ceux d'autant de seigneuries du Poitou dont ils furent tour à tour titulaires. Ils sont originaires de la province, où on les voit figurer au XIIe siècle. L'un d'eux était en 1292 un des dignitaires de l'église cathédrale ; un autre, Savin Rogier, parut en 1324 dans le Conseil de la ville de Poitiers. Ils comptèrent dans la suite parmi les hommes du clergé de la magistrature, de l'échevinage, de la finance, et même dans les lettres.

Leur noblesse semble remonter au XIVe siècle, et fut maintenue dans toutes les revues ordonnées sous les ministères de Colbert, de Barantin et de Maupeou. Leurs titres sont constatés dans les diverses situations qu'en ont établies MM. Beauchet-Filleau et de Cherché dans leur *Dictionnaire des familles du Poitou*, à qui nous avons emprunté la plupart de ces détails.

Les armoiries des Rogier, citées au commencement de cette note, leur furent définitivement attribuées en avril 1635 par lettres-patentes de Louis XIII.

NOTE 12

Saint-Varent est aujourd'hui un chef-lieu de canton des Deux-Sèvres, arrondissement de Bressuire. On y compte 1,800 âmes.

NOTE 13

Cavaillon, anciennement *Caballio,* ville du pays des Cabares, dans la Gaule viennoise, sur la Durance *(Durentia),* qui part du mont Genevre, dans les Alpes Cottiennes, et se jette dans le Rhône au-dessous d'Avignon. Cavaillon eut, dès le IVe siècle, un évêché, supprimé en 1790. C'est maintenant un chef-lieu de canton du département de Vaucluse, peuplé de 7,000 habitants.

NOTE 14

Gergeau, aujourd'hui Jargeau, *Gargogylum,* ancienne ville gallo-romaine, sur la rive droite de la Loire, à quatre lieues Sud-Ouest d'Orléans. Elle est chef-lieu d'un canton de 2 à 3,000 habitants.

NOTE 15

Gennes est un chef-lieu de canton de 1,500 âmes, sur la rive gauche de la Loire, à 14 lieues au Nord-Ouest de Saumur.

NOTE 16

Il est vrai, comme nous l'avons fait observer déjà, que Didymie est la dernière abbesse que nous puissions reconnaître aujourd'hui entre les dernières du VIe siècle et Gerberge, qui se trouve placée de 814 à 840. — Baudonivie, à qui son livre peut faire supposer une piété solide et une éducation élevée, pourrait bien avoir reçu l'abbatiat après Didymie, et son nom s'être effacé avec tant d'autres. Dès lors on devrait l'admettre comme ayant gouverné jusqu'en 607; mais où sont les preuves?

NOTE 17

Les naturalistes seraient d'accord avec nous pour avouer la possibilité de cette longue existence, par une végétation, non interrompue pendant tant de siècles, de certains végétaux. On conserve encore à Poitiers, dans les jardins de l'ancien évêché, qui occupa pendant cinquante ans l'emplacement primitif de l'abbaye de Sainte-Croix, les restes considérables d'un laurier planté par sainte Radégonde, et dont les biographes de la sainte reine rapportent que des feuilles employées par des malades les guérirent de la fièvre et d'autres infirmités. Le bras de Dieu ne se raccourcit jamais, et les

merveilles de sa bonté se perpétuent dans tous les âges où la foi les implore et les obtient.

NOTE 18

D. Lobineau, dans ses *Vies des Saints de Bretagne*, et quelques autres qui l'ont suivi, prolongent la vie de saint Martin jusqu'à l'année 625, et même 630. Mabillon, Bulteau, Baillet et le *Propre* de Nantes indiquent 601 ou 602. — Baronius l'a avancé de plus de cent ans, le confondant avec un abbé du même nom qui vécut dans la Saintonge vers le milieu du v[e] siècle.

NOTE 19

La Garnache, *Ganaspia*, bourg de la Vendée, canton de Challans, 3,000 habitants. C'est une vieille seigneurie dont nous aurons occasion de reparler, et où l'on voit encore une vieille motte féodale et des tours ruinées de l'ancien château féodal.

NOTE 20

V. Bolland., 7 février. — Cette petite île d'Yeu forme aujourd'hui sur l'Océan, et à 3 lieues de la côte, une pauvre paroisse du diocèse de Luçon sous le vocable de saint Sauveur. On a des preuves de l'existence de cette église dès l'an 1053 par des titres de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, à qui elle fut adjugée alors par l'évêque de Poitiers Isembert II, contrairement aux intentions des moines de Noirmoutier. Elle fut dotée au commencement du XIII[e] siècle par les seigneurs de la Garnache, pour des moines de Citeaux, et nommée dès lors *l'Abbaye blanche*, de la couleur de l'habit de ces religieux. — M. l'abbé Briand, en préférant ici l'île de Ré, s'éloigne de la véritable géographie, et n'a pas assez songé que saint Amand habitant le pays d'Herbauges, devait plus naturellement choisir la petite île d'Yeu, qui faisait face à ce pays, que l'île de Ré, qui était fort éloignée au Sud, moins facile à atteindre, et d'ailleurs dès lors la plus habitée des îles voisines.

NOTE 21

Ce mot *baronus* est ainsi écrit dans quelques éditions de Frédégaire (*Chronic.*, c. XLI), et en d'autres on écrit *faronus* avec le même sens. Il vient de *fara*, qui désigne dans la basse latinité les lignes généalogiques d'une famille noble. Ce serait donc de *farones* qu'on aurait fait *barones*. De là sans doute l'expression populaire de *faraud*, pour exprimer qui fait le fier, qui se donne des airs de baron. Nos lexicographes n'admettent pas ce dernier mot : c'est à tort, croyons-nous, car il a ici sa véritable étymologie et sa dérivation naturelle.

Note 22

Orne. Les historiens la nomment tantôt *Urba* et *Orba,* tantôt *Urbanacum*. C'est aujourd'hui Orbe ou Orbach, petite ville du canton de Vaud (Suisse), au pied du Jura, sur la petite rivière de l'Orbe, qui lui a donné son nom.

Note 23

Le lac de Genève ou lac Leman, *Lemanus,* est situé entre les cantons suisses de Genève, de Vaud et du Valais, à l'Est de la France, entre le mont Jura et le Rhône, qui le traverse jusqu'à Genève, d'où il s'en échappe pour entrer en France par le département de l'Ain.

Note 24

Cette rivière est connue sous le nom de *Vingenne.* Elle se perd dans la Saône, à peu de distance et au Nord de Châlons; son nom semble lui être commun avec la Vienne, *Vingenna;* et cette communauté d'appellation prouve bien qu'il faut chercher leur étymologie, comme celle de bien d'autres cours d'eau, dans quelque particularité commune de leur existence.





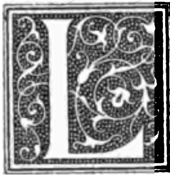
LIVRE XII

—

DEPUIS L'AVÉNEMENT AU TRÔNE DE FRANCE DE CLOTAIRE II, JUSQU'A LA MORT DE DAGOBERT Ier

(De 614 à 638)

Caractère du gouvernement de Clotaire II.



Le premier soin de Clotaire II avait été de distribuer les places et de régler l'administration de son empire, trop vaste pour un seul homme en ces temps agités par tant d'ambitions et de guerres continuelles. Bientôt après, doué d'un caractère ferme et de l'estime naturelle des bonnes choses, redouté de ses voisins devenus d'autant plus faibles qu'il était plus fort, n'aimant point la guerre qu'il n'avait presque jamais faite que pour se défendre, il s'appliqua à maintenir la paix, qu'il sut garder pendant tout son règne, et ainsi se fit aimer de ses sujets gouvernés avec autant de justice que de douceur. Aussi, sans permettre aux grands d'empiéter sur l'autorité royale, il sut pourtant les écouter en des occasions où des prétentions, même injustes et orgueilleuses, auraient pu lui servir de bonnes raisons pour les dompter. Il aimait mieux alors leur faire dés concessions pour les détourner d'une révolte ouverte qui les eût accoutumés à un sentiment habituel d'opposition. Il est toujours d'une sage politique à un prince d'accorder ce qu'il ne refuserait pas sans inconvénients, tout en sauvegardant son autorité, qu'il doit toujours faire honorer de tous, sous peine d'affaiblir les éléments de son règne.

Sa politique toute chrétienne.

Il fut aussi un des princes de ce temps qui comprit mieux comment la religion devait seconder fructueusement les efforts du pouvoir temporel pour le bonheur des peuples. Il y avait longtemps, qu'en dépit de l'Eglise et de ses travaux par les évêques et les moines, le paganisme, avec ses superstitions les plus barbares, son polythéisme qui s'entretenait par des sacrifices humains, sa haine du prêtre catholique prêchant une foi si différente et si pure, persistait dans les campagnes surtout; et tel était encore l'attachement de la populace, et même d'un certain nombre de grands, à ces habitudes diaboliques, que les rois eux-mêmes ne pouvaient les interdire absolument, et s'y prêtaient quelquefois pour ne pas froisser en face les hideuses croyances des leudes dont ils avaient besoin (a). En vain les Conciles et les constitutions des princes avaient condamné et voulu réprimer ces mœurs grossières et ces extravagantes croyances : on y persistait, et quand Clotaire II fut devenu le maître de tout le territoire et de toutes les provinces que bornaient d'un côté l'Océan et la Méditerranée, et de l'autre les Alpes, les Huns, la Bohême (1), la Saxe et le pays des Frisons, beaucoup de ceux qui avaient aidé sa conquête n'entrérent pas en Neustrie, et préférérent se retirer avec leurs dieux et leurs pratiques barbares dans les provinces orientales, sur les bords de la Meuse (2) et de l'Escaut (3), le plus loin possible du souverain qu'ils voulaient bien pour protecteur et pour chef, mais dont ils redoutaient l'influence religieuse (b).

Etat du paganisme en France à cette époque.

Aussi voyons-nous dans ce temps le christianisme agir en Austrasie, bien plus sûrement qu'ailleurs, sous la main des évêques et des moines, ceux-ci les secondant plus activement que le clergé séculier, trop empreint encore des imperfections de la race franque ; et là, en regard de mœurs plus douces, d'habitudes qui rattachaient plus à la

(a) Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, lib. VIII, c. xv. — Mabillon, *acta O. s. B.*, I, 327. — Procope, *Guerre des Goths*, lib. II, c. xxv.

(b) V. le bel ouvrage d'Ozanam, *la Civilisation chrétienne chez les Francs*, c. III, *passim*.

vie de famille qu'à celle des camps, où les Aquitains du Nord surtout n'avaient guère jamais été mêlés que malgré eux, on est fondé à croire, par tous les documents contemporains, qu'avec la paix la religion dut y pénétrer de plus en plus et régler plus facilement les formes de la vie chrétienne. En effet, quelque part qu'aient prise les Poitevins en particulier dans les guerres où durent nécessairement les jeter les événements qui précèdent, on peut conclure du silence gardé à leur égard, qu'ils suivirent tour à tour, comme les autres provinces, les drapeaux des divers conquérants imposés à leurs pays. Mais on reconnaît aussi, à cette réserve de l'histoire, que rien de bien grave ne dut se dessiner alors sur ce pays, dont le caractère actuel doit représenter assez bien celui du VIIe siècle.

Cette obscurité de notre histoire locale s'éclaire un peu à cette époque par le nom d'un de nos évêques, à peine connu par cela même qu'on ne sait de lui que son nom, disons à quelle occasion il nous apparaît.

Beaucoup de règlements étaient nécessaires à cette époque pour établir solidement l'ordre civil et ecclésiastique troublé par tant de secousses des règnes précédents. Clotaire s'en occupa; il voulut qu'un concile donnât à ses idées une sanction irrévocable et que personne ne pût contester. Il indiqua donc une assemblée d'évêques à Paris où il résidait : Ce fut le sixième concile tenu en cette ville (1), et le plus nombreux qui se fût encore réuni en France. Soixante-neuf évêques y assistèrent, et les règlements qu'ils y firent en présence de quelques seigneurs représentants du souverain, rétablirent plusieurs points de discipline ecclésiastique dont l'énoncé est utile pour faire comprendre les usages et l'esprit de ce temps. En général, on peut conclure des prescriptions conciliaires que le contraire avait été observé, soit par un relâchement de la discipline, soit parce qu'aucune loi n'avait encore imposé les règles à suivre. Dans cette assemblée, on s'occupa surtout de l'élection des évêques, de la juridiction sur les

Sixième Concile de Paris.

clercs, de l'inviolabilité des biens de l'Eglise, de l'action du métropolitain, et du soin de ramener dans leurs couvents les religieux et religieuses qui, au mépris de leurs promesses, demeuraient dans leurs familles après les troubles qui les avaient forcés de s'y réfugier. C'est le 18 octobre 614 que ces canons furent arrêtés au nombre de quinze dans l'église Saint-Pierre devenue ensuite Sainte-Geneviève. Le même jour Clotaire donna un édit pour leur exécution, sanctionnant ainsi aux yeux des peuples ces lois qui concouraient au bien de tous. C'était bien jusque-là : mais les actes de ce concile furent modifiés par la déclaration royale sur un article fort important et que nous ne pouvons laisser ici sans observations. Il s'agissait de l'élection des évêques, réglée par le premier canon, et qui devait se faire « gratuitement par le métropolitain, les comprovinciaux, le clergé et le peuple de la ville. » C'était l'ancien droit émis par les Pères, et qui assurait sous toutes ces formes l'indépendance et la dignité d'une si grave opération (5). Mais un grand abus s'était glissé peu à peu dans cette matière : les rois depuis Clovis s'y étaient immiscés souvent dans l'intérêt de quelques favoris bien plus que dans ceux des Eglises. Le Saint-Siège, à qui appartint toujours le droit d'acceptation ou de refus, ne pouvait, en ces temps où les communications étaient si difficiles avec les différentes parties du monde chrétien, veiller assidûment au maintien des règles canoniques ; il devait s'en rapporter aux évêques, et l'action de ceux-ci manquait souvent de la force nécessaire contre de dangereux empiètements. Souvent aussi ils cédaient volontiers soit à un sentiment de reconnaissance plus ou moins simoniaque, soit à de plus hautes considérations qui leur faisaient ménager un pouvoir très disposé à trouver dans une légitime résistance de nouveaux prétextes à son ambitieuse tyrannie.

L'intervention abusive des rois dans les élections épiscopales.

Pourtant on doit remarquer que les Conciles avaient soin de ne jamais indiquer la sanction royale comme nécessaire

quand ils traitaient des conditions des élections épiscopales, et si les adversaires des libertés de l'Eglise citent parfois certains textes qui lui semblent défavorables sur ce point, c'est que la plupart sont interpolés, comme il était arrivé au cinquième concile d'Orléans (6), ou qu'on y cédait forcément à une pression du pouvoir laïque, malheureusement acceptée. Clotaire, qui avait vu cette pression pratiquée par ses prédécesseurs et ne voulait sans doute pas abandonner ce qu'il regardait comme une prérogative royale, publia, le jour même où le concile de Paris venait de promulguer ses actes, un édit pour l'exécution de ces canons devenus lois de l'Etat. Mais il ajouta, quant au premier, qu'avant d'ordonner un évêque d'après sa teneur, il faudrait un commandement du prince (a). C'est un de ces *articles organiques* qui n'ont jamais manqué au pouvoir temporel pour s'assurer indûment un excès d'autorité contre la puissance spirituelle. Le prince voulait aussi que si lui-même venait à choisir pour un évêché quelque officier de son palais, ce sujet fût accepté par cela même comme ayant pour cette charge tout le mérite suffisant. On sent combien de telles clauses étaient sujettes à discussions : le moyen de les faire admettre, c'était de les improviser après coup, aussi bien que celle qui imposait aux évêques l'obligation de pardonner aux clercs qui, après avoir failli à quelque point de discipline ou à toute autre condition de leur vie extérieure, reviendraient vers leur ordinaire avec des lettres du roi demandant leur réhabilitation. Là encore il était facile de surprendre une arrière-pensée en faveur des créatures que le roi voudrait protéger. Il paraîtrait que d'autres règles tracées par ce même édit étaient assez favorables à la religion pour qu'on ne se hasardât point à la contester. Une des plus importantes établissait, en modifiant la défense faite aux clercs de s'adresser aux juges séculiers, que pour les causes criminelles on appel-

Conduite de Clotaire II à cette occasion

Origine des conseillers-clercs dans les parlements.

(a) *Concil. Gallic.*, I, 474.

lerait des juges ecclésiastiques à siéger avec les juges civils. On regarde en cela l'origine de la coutume qui admit dans les parlements des conseillers-clercs.

Comment les Conciles s'efforcent de combattre l'abus de la puissance temporelle dans les affaires de l'Eglise.

Dans ces mesures, que le mauvais vouloir d'un souverain hostile à l'Eglise pouvait souvent tourner contre Elle, on peut voir aussi bien pour un roi juste et religieux comme Clotaire II, autant de moyens à employer pour maintenir la justice et l'inamovibilité des évêques contre les prétentions alors trop peu rares d'ennemis que d'ambitieux desseins leur suscitaient. Mais nous verrons ses successeurs, moins bien inspirés, en abuser plus d'une fois dans l'intérêt de leurs passions irréfléchies, et s'en faire des lois dont l'Eglise eut trop à souffrir. C'est ce qui engagea plus tard d'autres conciles à décréter, dès le IXe siècle, qu'on ne choisirait les évêques que dans le clergé de la ville ou du voisinage, qu'on n'en prendrait parmi les officiers des princes qu'après un examen de sa capacité et de ses mœurs (a), et qu'enfin on n'en ordonnerait jamais par l'autorité et le commandement du prince, sous peine d'anathème et excommunication (b).

Saint Austrégisile honoré à Poitiers.

Ce concile national de Paris réunit parmi ses nombreux évêques beaucoup de saints dont les sièges illustrés par eux ne sont connus qu'en petit nombre. On y doit surtout reconnaître saint Austrégisile, évêque de Bourges, que ses miracles glorifièrent même pendant sa vie, et qui eut son culte à Poitiers, où sa fête se célèbre le 20 mai, jour de sa mort, en 624. Nous lui devons une mention particulière, car la ville de Poitiers posséda jusqu'en 1791 une petite église sous son vocable dans l'enceinte de l'abbaye de Sainte-Croix. Cette église avait le titre de paroisse, et son curé était à la présentation de l'abbesse ; c'était le doyen de la cathédrale qui nommait. Tous ces détails font croire que ce petit monument avait été élevé par la communauté

(a) *Concil. Valentin.*, ann. 855, can. 7.

(b) *Conc. Constantinople*, ann. 870, can. 12.

avec le concours du Chapitre, à une époque très éloignée sans doute où elle fut dotée de quelques reliques (7). Le saint était né à Bourges le 29 novembre 551. Devenu à vingt-quatre ans officier de saint Gontran, roi de Bourgogne, sa vie fut sainte et sanctifiée à la cour qu'il quitta bientôt pour entrer dans les saints ordres à Auxerre, sous les auspices du saint évêque Aunarius. Celui-ci lui conféra le sacerdoce, puis, étant devenu métropolitain de Lyon, il lui donna à gouverner l'abbaye de Saint-Nizier, fondée depuis peu en cette ville (8). Cependant le siège de Bourges vint à vaquer par la mort d'Apollinaire : Austrégisile, dont la renommée était parvenue au clergé et au peuple de cette église avec le parfum de ses vertus, fut élu d'une commune voix, et sacré le 15 février 612. Les douze années de son épiscopat furent remarquables par la vénération que lui attirèrent sa sainteté et ses miracles. Parmi ceux-ci, les monuments du Berry ont conservé en particulier le souvenir de la guérison d'une femme énergumène nommée Friovala. Le fait fut alors consacré par une inscription qui semble de l'époque même du saint, et figure encore au mur méridional de la belle église paroissiale de Châtillon-sur-Indre (9). Saint Austrégisile est appelé par le peuple saint Outrille ou saint Oustrille, et ce nom appartient à quelques paroisses du Berry (a).

Premier exemple d'un acte royal contresigné par un officier de la Couronne.

Une particularité qui n'avait pas encore été observée se remarque dans l'édit que Clotaire II publia à la suite des canons du sixième concile de Paris : c'est le plus ancien, dit-on (b), où la signature du roi est accompagnée de celle du Chancelier de l'Etat, nommé aussi Référendaire. Un autre point important est celui qui renouvelle aux familles nobles la jouissance héréditaire des charges ou bénéfices accordés par lui ou ses prédécesseurs. On a observé justement que c'était, d'après le texte de la charte, non pas comme

Confirmation des privilèges de noblesse par Clotaire II.

(a) Cf. Bolland., *Act. SS. Maii,* t. V, p. 229 et suiv.

(b) Daniel, *Hist. de France,* I, 391.

l'a écrit Condillac, l'établissement des charges héréditaires, mais la continuation de ces privilèges à ceux qui en étaient nantis et à leurs enfants ou héritiers, jusqu'à révocation par le prince. C'était une simple confirmation du traité donné en 587 à Andelot (a).

Enoald, XXVII[e] Evêque de Poitiers.

Le nom d'un de nos évêques entièrement inconnus se trouverait, dit Besly (b), à la date de 615 dans la série de ces prélats : ce serait Enoald, dont pas un trait ne peut éclairer la biographie. Ce serait le vingt-septième dans l'ordre que nous donnons à ses collègues, car son existence ne peut être douteuse, quelque ignorée qu'elle semble avoir toujours été.

En 616, saint Léger naît à Soissons, où Clotaire habitait. Nous le verrons archidiacre de Poitiers, abbé de Saint-Maixent, évêque d'Autun, puis martyrisé, succombant sous la haine d'un maire du palais.

Education des grands à cette époque. — La *recommandation*.

Un épisode se présente ici, qui nous révèle clairement une de ces origines obscures dont l'histoire est pleine, et qu'on ne découvre jamais sans une grande satisfaction de l'esprit, surtout quand il se rattache à un fait intéressant de notre histoire locale. Clotaire avait confié l'éducation de son jeune fils Dagobert et *recommandé* l'enfant à l'évêque de Metz Arnulfus ou Arnoux, qui déjà était vénéré pour sa sainteté. A cette occasion, nous nous arrêterons un peu sur un usage de ce temps qui expliquera dans l'avenir plus d'un fait semblable, d'où résultait l'éducation élevée, soit des jeunes princes, soit des jeunes seigneurs que leur naissance destinait à la cour.

Chez les Francs, même avant la conquête qu'ils firent de la Gaule romaine, les leudes avaient coutume de livrer au chef de leur tribu ceux de leurs enfants qu'ils destinaient à la guerre, et par conséquent à y accompagner ce chef, qui les dressait à ses vues et s'en faisait autant de vassaux soumis à tous ses desseins. Ceux de ces jeunes gens qui apparte-

(a) V. *Art de vérifier les dates*, in-8°.

(b) *Evesq. de Poit.*, p. 12. — Dreux du Radier, *Biblioth. du Poit.*, I, 16.

naient aux familles illustres devenaient les compagnons des jeunes fils du prince. C'était un honneur brigué de tous, parce qu'on y voyait une assurance de riche illustration avec celle de la protection royale. Une fois accepté, l'enfant vivait à la cour, devenait le commensal du prince, le suivait dans ses chasses comme à la guerre, et ne pouvait plus le quitter, inféodé qu'il était au service de son maître. Pour arriver à lui procurer cette position, il avait fallu que ses parents le *recommandassent* à la bienveillance du roi, car cet usage s'était perpétué, les rois y trouvant un excellent moyen de s'assujettir les familles nobles, tirant aussi de leurs enfants comme d'elles-mêmes un dévouement d'autant plus entier qu'il entrait dans les mœurs publiques. On tendait à faire de ces jeunes gens des guerriers formés à un service de tous les instants ; ils devenaient pour ainsi dire une seule et même personne avec le maître sur lequel ils comptaient. Cette donation s'appelait la *recommandation ;* sous les Mérovingiens, elle n'était pas seulement des leudes au roi, mais des familles inférieures à d'autres plus puissantes. C'étaient, à des degrés différents, les mêmes engagements et la même protection.

Chez des peuples barbares, de tels rapports pouvaient consacrer avec le temps et des idées superstitieuses qui sans doute aussi leur avaient servi de base, tels abus considérables incompatibles avec la civilisation par le christianisme. Aussi les évêques s'efforcèrent-ils, dès le commencement, de régulariser au moins et de discipliner cette hiérarchie où l'absolutisme du chef avait plus d'une fois imposé des crimes à ses subordonnés. C'était surtout des jeunes leudes qu'il fallait s'emparer. On songea, pour y mieux réussir, à multiplier, partout où ceux-ci devaient se réunir, cette *chapelle palatine,* dont le nom venait d'une petite *cape* de saint Martin, portée en temps de guerre à la tête des armées et gardée pendant la paix dans un oratoire du palais. C'était autour de cet oratoire et de cette relique longtemps fameuse et populaire, que les évêques

Comment les évêques la font tourner à l'avantage de la civilisation chrétienne.

eurent soin de former une école où ils firent autant d'élèves que de jeunes *recommandés,* mais comme tous n'étaient pas admis parmi ceux de la cour mérovingienne, les évêques se chargèrent aussi de *recommandés.* Ceux-ci se ressentirent d'autant mieux de cette tutelle, par des relations plus intimes et plus continues avec leurs généreux protecteurs. Ces hommes de Dieu, en effet, ne leur donnaient que de saints exemples ; ils ne les quittaient dans l'adolescence qu'imbus déjà des solides principes d'une foi éclairée et de mœurs qui n'avaient encore rien souffert des contagieuses débauches du monde et de la cour. Les rois eux-mêmes n'hésitaient pas à préparer de tels guides pour leurs enfants, et c'est dans une pensée toute de confiance paternelle que nous voyons Clotaire *recommander* son fils Dagobert au saint évêque de Metz, lequel ne devait pas être autant le ministre que le gouverneur d'un roi de vingt ans à peine, dont le caractère bouillant semblait déjà, en effet, avoir besoin d'un tuteur et d'un ami sûr plutôt que d'un exécuteur de ses volontés.

Ecoles épiscopales et monastiques ; celle de Poitiers.

Parlons aussi de ces écoles du palais, qui y furent toujours placées à côté de la chapelle comme des annexes inséparables. Elles étaient communes aux jeunes clercs et aux jeunes nobles de la cour. Dirigées par des évêques, et ayant pour maîtres des prêtres et autres ecclésiastiques dont l'éloquence et le savoir furent souvent renommés, on les vit fleurir sous les auspices des rois et du clergé, qui seul alors cultivait les sciences et publiait le fruit de doctes labeurs. C'est dire que les écoles n'étaient pas seulement dans les palais royaux : la maison de l'évêque renfermait aussi depuis longtemps ces foyers de lumière où s'enseignaient avec les lettres et la grammaire, c'est-à-dire l'éloquence et la poésie, ce qui regardait les sciences proprement dites, telles que les mathématiques, l'astronomie, la géographie. A cela on n'avait garde de ne pas associer la théologie, les saintes Ecritures, et l'étude des Pères et des Docteurs, qui servaient merveilleusement à en préparer d'autres et à

propager la connaissance des vérités catholiques. Nous avons vu quel était l'état de cet enseignement dans l'Aquitaine et à Poitiers du temps de saint Hilaire, qui avait professé avec succès, même avant son apostolat, dans cette école déjà en renom. Aux VIe et VIIe siècles, il y eut une recrudescence des glorieux efforts de l'Eglise, forcément suspendus par les invasions et les troubles des deux siècles précédents. On vit se fonder et se distinguer dans les monastères, les évêchés et les cathédrales, les écoles publiques du Vigeois en Limousin (10), d'Arles, de Chartres, et de Saint-Seine (11), de Saint-Domnole (12), de Saint-Maur (13), de Saint-Jouin-de-Marnes, et d'Agaune. Au VIIe siècle, ce sont Luxeuil (14), Vienne (15), Lyon, Auxerre, Marmoutier (16), Lérins (17), Saint-Maixent ; enfin l'école de Poitiers, qui se maintenait toujours au monastère de Saint-Hilaire avec sa réputation déjà ancienne. C'étaient là autant de centres laborieux d'où sortirent des hommes sérieusement adonnés aux grandes études, auxquels nous devons les seules histoires de leur temps qui nous soient restées, et un grand nombre de *Vies de Saints*, lesquels même dans la solitude prenaient, comme malgré eux et sans y prétendre, une part active et toujours fructueuse aux événements du monde et à la direction morale de ses affaires. Aussi la vie pure, austère et toujours édifiante du clergé monastique lui attirait de la part des peuples un respect et une affection fidèle qui, presque toujours, lui épargna les revers dont souffrirent encore beaucoup, dans le cours de ce VIIe siècle et plus tard, les grands seigneurs devenus évêques, et que des liens de famille engageaient plus ou moins dans les commotions politiques de l'Etat. C'est pourquoi, lorsque les lettres, dans ces secousses civiles, souffrirent d'un grand dépérissement, elles se soutinrent pourtant dans les monastères. On y voit une foule de livres composés par des religieux qui gardent en plus grand nombre l'anonyme, plus jaloux de se rendre utiles que d'en retirer une vaine gloire. C'est ainsi que se prépare, en des études naissantes et en des bibliothèques

chaque jour augmentées par le travail des moines, une renaissance que l'esprit humain appelle toujours avidement quand reviennent après des troubles prolongés le sentiment et les habitudes de la paix (a).

Progrès du monastère d'Ansion, ou de Saint-Jouin-de-Marnes.

Nous venons d'indiquer le monastère de Saint-Jouin, dont on sait l'origine. Fondé entre 340 et 350 sous l'épiscopat de saint Hilaire, il avait promptement grandi par l'éclat de sa discipline monastique, et l'esprit de ce saint état s'y était si bien développé que dès 592 les lettres y étaient cultivées avec succès. Ce n'était plus alors depuis longtemps sous son premier nom d'Ansion qu'il était célèbre entre les institutions de ce genre : quoique ce nom lui fût donné jusqu'au VIIIe siècle en certaines chroniques. Il avait reçu, après la mort de son saint fondateur, celui de Saint-Jouin-de-Marnes, et tout s'y passait, sans aucun affaiblissement de la discipline ou des études, dans l'esprit de la perfection évangélique. Plusieurs évêques ou abbés y furent formés, et de ce nombre l'Eglise de Poitiers honore dans ses offices publics saint Paterne, qui devint évêque d'Avranches, saint Achard, qui fut abbé de Jumièges (18), et saint Généroux, qui, après avoir gouverné le monastère même de Saint-Jouin, fit bâtir sur les bords du Thouet, au commencement du VIe siècle, un prieuré dont la belle église, survivant à la ruine des autres bâtiments, porte encore son nom et est devenue le chef-lieu d'une paroisse (b).

En fait d'écoles célèbres, nous ne pouvons oublier celle de Metz, qui le fut beaucoup sous l'épiscopat de saint Cloud, fils de saint Arnoux, mais qui n'avait pas manqué de réputation sous ce dernier. Il en avait continué les traditions déjà anciennes. Ce fut sans doute un des motifs de la confiance que témoigna au saint prélat le roi Clotaire quand il lui confia l'éducation de son fils aîné, auquel il nous faut maintenant revenir (c).

(a) V. Dom Rivet, *Hist. littér.*, t. II et III, *passim*.

(b) V. ci-dessus, t. I, p. 374.

(c) D. Rivet, *Hist. littér.*, III, 434.

Jeunesse de Dagobert Ier.

Ce jeune prince lui était né d'Aldétrude, la première de ses trois femmes, dans la dernière année du siècle précédent. Il paraîtrait qu'après avoir complété le cours des études alors en usage dans l'école de saint Arnoux, celui-ci le rendit à son père orné d'une instruction qui lui avait donné le goût des lettres et lui fit rechercher d'abord ceux qui les cultivaient. Heureux si ces belles qualités, et les précieuses lumières qui les avaient éclairées en les développant, ne s'étaient pas changées bientôt en des passions avec lesquelles le goût des choses élevées n'a jamais pu s'allier. Un autre obstacle vint s'opposer aux fruits précieux qui auraient dû naître d'une adolescence si bien conduite.

Sadragésile, duc d'Aquitaine.

A peine revenu à la cour, le jeune homme y prit un goût prononcé pour la chasse que tous les grands aimaient à l'exemple du roi lui-même. Dagobert y excella bientôt, et reçut pour gouverneur un seigneur nommé Sadragésile, qui fut pourvu en même temps du gouvernement de l'Aquitaine. Ces deux titres étaient loin d'être alors incompatibles. Le dernier, véritable sinécure, n'obligeait pas à la résidence, mais il procurait de gros revenus, et les rois ne payaient guère autrement les services que devaient leur rendre ces grands officiers munis de telles délégations. Il était rare que ces riches positions où un homme trouvait toujours à satisfaire son amour de la domination et de l'argent, ne devinssent pas très onéreuses aux peuples, mais aussi très dangereuses pour ceux qui en abusaient. Le nouveau duc, enivré de sa position, ne sut pas se garder contre l'orgueil qui le porta jusqu'à oublier que son disciple était le fils du roi. Le jeune homme, de son côté souffrait impatiemment des familiarités dont un prince s'accommode peu à vingt-trois ans, et un jour il ne put résister au désir de s'en venger.

Clotaire s'était absenté pour une grande chasse qui devait durer trois jours. Dagobert, dans cet intervalle, donna un banquet aux seigneurs de la cour. Sadragésile

en était, lequel s'oublia jusqu'à exiger que le jeune prince lui servît à boire, et à lui présenter pour qu'il y bût à son tour la coupe qu'il venait de vider à demi. Irrité de cette audacieuse insolence, le prince entre en colère, fait saisir le coupable qui, par ses ordes, est battu de verges et privé de sa barbe comme un homme de bas étage. Si mérité que fût ce chatiment, le duc n'eut rien de plus pressé au retour du roi que de s'en plaindre avec amertume. Clotaire était sévère pour son fils, et avait donné à d'autres plus d'une preuve qu'il fallait redouter son ressentiment. Dagobert se déroba donc à ses yeux, et alla se cacher non loin de Paris, dans une petite chapelle où naguère s'était réfugié un cerf qu'il chassait, et dans laquelle ses chiens n'avaient pas pu entrer, quoique les portes en restassent ouvertes. C'est que dans cette chapelle reposaient alors les corps de saint Denis et de ses compagnons martyrisés ensemble à Paris, dans le cours du Ier siècle (**19**). Ce qui était arrivé pour le cerf se renouvela pour le fils du roi de France, car celui-ci ayant été prévenu de l'asile où le jeune homme s'était réfugié, y envoya à plusieurs reprises sans qu'on pût en approcher, une force secrète s'y opposant toujours, de sorte que le père dut y venir en personne et s'assurer du prodige. Il vit là une marque de protection divine sur le jeune homme, auquel Clotaire pardonna en le réconciliant avec le duc.

Mais celui-ci ne pouvait plus garder le poste que le roi lui avait confié près de son fils, et quitta la cour pour se rendre dans le gouvernement de sa province.

Il habite le Poitou. Apparemment que le Poitou lui semblait plus agréable à habiter que le reste de l'Aquitaine, ou qu'il le préféra comme étant plus rapproché de Paris, dont il lui semblait important de ne pas trop s'écarter. Quoi qu'il en soit, nous tirons de ce fait un renseignement local d'un véritable intérêt : c'est que le Vieux-Poitiers était déjà à cette époque relevé des ruines que les invasions du IVe siècle y avaient faites, car Sadragésile y habitait en qualité de propriétaire ou de chef

de la province. Ce dernier titre nous paraît plus croyable, car, quinze ou seize ans après, lors de la catastrophe qui le frappa et lui enleva la vie, on ne voit pas que le Vieux-Poitiers figurât parmi ses possessions confisquées au profit de l'abbaye de Saint-Denis. Il paraît, au contraire, que l'ancienne mansion romaine était encore un palais du domaine royal. Nous le retrouverons au milieu du siècle suivant, gardant le même caractère, et devenant le rendez-vous de deux rois (a).

Clotaire cède à son fils Dagobert une part de son gouvernement.

Cependant, au milieu des actes d'un sage gouvernement, où Clotaire manifestait son amour de la paix, agissait en tout avec une grande droiture, et se faisait aimer de ses sujets de toutes conditions, notre province semble s'effacer, et rien ne retrace dans l'histoire qu'elle ait pris une part quelconque à ces événements, qui l'aient mise un tant soit peu en relief. La paix, qui régnait par toute la France, et surtout en Aquitaine, explique assez ce calme d'où le Poitou ne semble pas sortir. Nous ne le voyons figurer que d'une façon non moins pacifique, dans un acte royal d'un haut intérêt qui divisa le gouvernement de Clotaire, trop vaste et trop difficile pour qu'il ne cherchât point à s'en soulager. Il songea donc à en partager le poids avec l'aîné de ses enfants, Dagobert, qui atteignait alors sa vingt-troisième année. En effet, le royaume de France était d'une étendue immense et ne pouvait être bien dirigé par un souverain unique. Le roi oublia donc les griefs qu'il aurait trouvés en quelques actes de la jeunesse de son fils, mais tout en l'associant dans un âge encore inexpérimenté à sa propre puissance, et donnant par là un surveillant naturel aux grands qui prétendaient discuter parfois avec lui sur leur autorité trop souvent rappelée à de justes bornes, Clotaire n'abandonna cependant pas ses droits de père, et s'il cédait à un autre une sorte de vice-royauté, il n'en gardait pas moins la souveraineté réelle sur l'Etat même

(a) Cf. *Ann. d'Aquit.*, 1644, p. 78. — Aimoin, lib. IV, c. XVII. — *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, I (2e édition), p. 232, 246.

qu'il semblait abandonner. Il cédait donc l'ancien royaume d'Austrasie et toute la Germanie au-delà du Rhin. Mais en deça du fleuve, et dans l'Austrasie même, il se réservait la forêt des Ardennes et les montagnes des Vosges, avec toutes les villes considérables que ces pays renfermaient; puis l'Auvergne, la Touraine, le Poitou, et même une partie de la Provence, lesquelles contrées avaient presque toujours fait partie du royaume d'Austrasie. C'était un bonheur pour ces pays et pour le nôtre en particulier, de ne pas changer de maître, celui qui les maintenait sous sa puissance leur valant bien mieux sous tous les rapports que celui dont bientôt la vie violente et débauchée allait faire regretter aux peuples le souverain qui ne devait pas survivre longtemps à cet acte de bonne politique et de condescendance royale. C'est en 622 que ce partage se fit. Dagobert, nous l'avons dit, avait alors vingt-trois ans. Les quatre premières années de son règne, en Austrasie, furent heureuses autant que sages, grâce à deux ministres recommandables que lui avait donnés son père: ce saint Arnoux, évêque de Metz, de qui il avait appris la science et la vertu (**20**), et Pépin de Landen, dit *le Vieux,* qui devint son maire du palais. Ces deux ministres se tenaient donc par les liens du sang autant qu'à leur nouveau roi par l'honnêteté d'un dévouement exemplaire. Un mariage se fit bientôt, en 625, entre le jeune roi et une belle-sœur de son père; ce fut l'occasion de prétentions qu'il avait dissimulées jusque-là, et comme il avait supporté avec peine le démembrement de l'Austrasie quand elle lui fut confiée, il donna la première preuve de son caractère hautain, maîtrisé à grand'peine jusque-là, et revendiqua sans ménagement les riches portions qu'il n'avait pas cessé de convoiter en secret. Clotaire, par une modération dont il s'éloignait rarement, après avoir pris pour arbitres douze prélats, consentit à ne retenir plus que les douze provinces situées au Sud de la Loire, avec la Provence, qu'il préférait justement a bien d'autres pour la richesse et la sérénité de son climat. Le

Poitou ne changea donc pas encore de maître. C'était un bonheur qui allait lui paraître bien court.

Jean Ier, XXVIIIe évêque de Poitiers. — Il assiste au premier concile de Reims.

Un concile s'assembla à Reims en 625 sous la présidence de l'archevêque Sonnatius. C'était le premier tenu en cette ville. On y fit vingt-cinq canons de discipline traitant des mêmes matières que presque toujours on était forcé de renouveler, vu l'ignorance générale des lois ecclésiastiques et les déloyautés dont certains ambitieux usaient pour arriver aux évêchés et autres dignités spirituelles. On y compta quarante et un évêques, dont le quart étaient des métropolitains de la France restés sous la domination de Clotaire II. De tant de prélats, il n'y en avait pas qui ne fussent recommandables par leurs vertus, et plusieurs étaient des saints : ce qui prouve que les efforts des conciles ne manquaient pas tout leur effet. L'évêque de Poitiers s'y trouva, et c'est grâce à son nom recueilli parmi les signataires par Flodoard (a), qu'on l'aperçoit dans ces rangs illustres (**21**). C'est tout ce que nous savons de Jean Ier, qui fut notre vingt-huitième évêque ; mais il paraît, d'après un passage de Besly, qu'il avait été lié d'amitié avec saint Arnoux de Metz, ce qui serait déjà un éloge de sa vie et de ses sentiments (b).

Canon relatif aux précaires.

Le premier canon du concile de Reims est à remarquer pour bien se rendre compte d'une coutume de cette époque relative aux bénéfices ecclésiastiques. Il porte que quel que soit le temps écoulé depuis qu'un laïque possède les biens d'une église à titre de *précaire*, c'est-à-dire pour une certaine redevance annuelle, on ne pourra se les approprier, et que l'Eglise est toujours en droit d'y rentrer. C'est que beaucoup de seigneurs, en effet, arguaient de cette espèce de bail parfois prolongé et à vie, pour en induire une sorte de prescription qui trop souvent favorisait des usurpations

(a) *Hist. Eccles. Rem.*, lib. I, c. v. *Concil. Gall.* I, 479. — Dom Rivet, *Hist. litt.*, III, 533.

(b) Besly, *Evesq. de Poict.*, p. 12.

et donnait lieu à des conflits toujours préjudiciables aux légitimes possesseurs. Ceux-ci finissaient presque toujours par céder pour avoir la paix. On voit par là que l'usage des précaires ou baux à ferme des biens religieux, existait depuis quelque temps déjà au commencement du VIIe siècle, quoique quelques-uns en attribuent l'origine au gouvernement du maire Ebroïn en 660 [a] : car il en est déjà question aux septième et quarante-cinquième canons du concile d'Agde de 506, et au vingt-troisième canon de celui d'Orléans de 511.

Aurémon, abbé de Mairé.

Nous avons vu, dans le dernier quart du VIe siècle, que saint Junien mourant dans son petit monastère de Mairé avait désigné pour lui succéder dans la direction de la communauté son disciple Aurémon ou Anémond. C'est sous ce dernier nom qu'il est honoré en Poitou, le 9 juillet [b]. Un long espace de quarante ans s'était presque écoulé pour le saint homme dans l'exercice continuel des vertus monastiques, lorsque Dieu le rappela à lui un neuvième jour de juillet qu'on croit être l'an 626. Aurémon était né à Chaunay, comme le saint abbé qui avait été son maître. Celui-ci, après avoir prédit sa naissance, l'avait baptisé, et, répondant à une inspiration de la Providence, il l'avait destiné par une éducation pieuse et solide à le remplacer dans la direction de ses frères. Aussi Aurémon fit-il revivre avec un zèle digne d'éloges la pureté de sa doctrine et la sainteté de vie d'un tel prédécesseur. Sa mémoire fut honorée dans le monastère de Nouaillé et dans la paroisse de Mairé-l'Evêcault.

On regarde saint Aurémon comme l'auteur d'une *Vie de saint Junien,* qui fut inconnue pendant deux siècles, et qui servit dans le cours du IXe à celle qu'écrivit Wulfin Boëce, chef de l'école d'Orléans, et mort vers 840, étant, à ce qu'on

(a) *Art de vérifier les dates,* (2e partie), III, 12. — V. Ducange, vo *precaria,* qui en parle longuement.

(b) V. nos *Vies des Saints de l'Eglise de Poitiers,* p. 281.

croit, chorévêque de Poitiers (a). Nous reviendrons en son temps sur ce personnage.

Commencements de Didon, XXIX• Evêque de Poitiers.

L'évêque Jean Ier, dont nous venons de dire le peu de mots que l'histoire nous en a laissés, eut un épiscopat dont le terme ne peut se rattacher à aucune date. On ignore absolument s'il y eut quelque lacune entre lui et Didon, qui paraît immédiatemement à sa suite, dans nos dyptiques. Ce qui est certain, c'est qu'un malentendu souvent et depuis longtemps répété, place après Jean, dans presque toutes les listes un saint Emmeran qui ne peut être un des successeurs de saint Hilaire, puisque jusqu'à l'année 673, qui fut celle où mourut Didon, on ne saurait quelle époque donner à son épiscopat (22). Nous parlerons donc de ce saint comme d'un chorévêque assez illustre dans nos annales pour que nous ne puissions pas l'y oublier, mais qui, avant d'aller exercer en dehors du diocèse des fonctions saintes qui lui valurent la couronne du martyre, dut certainement concourir chez nous à soulager l'évêque du lieu dans l'accomplissement des difficiles devoirs qu'imposait une Eglise d'une si vaste étendue.

Il paraît donc bien établi que Didon monta sur le Siége de Poitiers en 626, et qu'il en fut le vingt-neuvième évêque. Sa famille, illustre entre celles qui entouraient le trône des rois mérovingiens, leur tenait par les liens du sang. Ces liens étaient même fort étroits et le rattachaient à ces chefs puissants qui, dès avant l'établissement dans les Gaules des premiers chefs des Francs, et parallèlement à leur puissance royale, avaient possédé, sur les deux rives du Rhin et aux limites de la Germanie, de vastes régions dont ils avaient construit les magnifiques châteaux et les plus célèbres monastères. Le duc d'Alsace, Adalric, avait fondé entre autres celui d'Hohembourg, où sa fille sainte Odille, qui en fut abbesse, devint une des plus

(a) V. nos *Vies des Saints du Poitou,* p. 261. — *Hist. littér. de la France,* III, 537. — Châtelain, *Martyrol.,* au 9 juillet. — Labbe, *Biblioth. manuscr. nov.,* II, p. 569.

remarquables femmes de son siècle. La mère de cette sainte semble avoir été sœur de Didon (a), et d'elle sont descendues par Adalric des générations de rois et autres princes souverains qui ont régné sur les pays septentrionaux de l'Europe, et même sur la France, où Robert le Fort et Hugues Capet font remonter jusqu'à lui leur généalogie. Ces rapports de famille n'entrèrent pas pour peu sans doute dans les intrigues politiques où nous verrons se fourvoyer le célèbre évêque de Poitiers. Heureusement, l'histoire montre dans sa parenté de nombreux personnages dont la sainteté, honorée par l'Eglise, a pu la dédommager de ces tristes souvenirs.

On ne parle pas de l'époque précise de la naissance de Didon, mais en la calculant d'après les diverses phases de sa vie, on pourrait la faire remonter jusqu'au dernier quart du VIe siècle, peut être vers 590, ce qui prolongerait son existence jusqu'à une vieillesse avancée et de plus de quatre-vingts ans. On ne dit rien non plus de son origine, ni quels furent les auteurs de ses jours, mais on n'ignore pas qu'il naquit en Poitou, que les siens y tenaient un rang très élevé, jusque-là même qu'un de ses neveux nommé Warein, plus connu sous le nom de Guérin, y fut préposé avec le titre de comte au gouvernement militaire de la Province. Enfin une de ses nièces devint la belle fille de Childéric II, en épousant son fils Clovis, deuxième du nom (b).

Etat des écoles et des lettres dans le Poitou au VIIe siècle.

A cette époque l'antique capitale du Poitou, à laquelle aucun événement n'a depuis longtemps ramené notre attention, n'en était pas moins une des plus florissantes cités de l'Aquitaine. Paisible par le caractère de ses habitants qui semble s'être conservé à travers les âges dans cette désirable placidité qu'inspire le culte des lettres, des sciences et de la religion, elle n'avait rien perdu de

(a) *Art de vérifier les dates* (2e partie), t. XIII, p. 463.

(b) Besly, *Evesq. de Poictiers*, p. 14.

son goût pour les habitudes sérieuses. Elle était encore tout entière sous l'influence des beaux génies qu'elle avait aimés. Saint Hilaire n'y était pas plus oublié avec son génie propagateur que sainte Radégonde, sainte Agnès, Baudonivie et saint Fortunat qui l'avait si bien reproduit. Ces modèles si purs des esprits distingués avaient continué sur la province un souffle de civilisation littéraire et de mœurs commodes. C'est là ce qui faisait surtout de la grande ville un centre digne de tant d'autres qui l'entouraient, et dont l'éclat n'était pas moindre. Ainsi : Tours, Nantes, Orléans, Bordeaux, Clermont, dont les évêques n'étaient pas seulement des personnages de la plus haute noblesse, mais rehaussaient encore cet éclat par l'élévation de leur intelligence et leur entente des affaires du monde.

Ces grands hommes, dont on a dit avec tant de raison qu'ils ont fait la France, s'y étaient pris pour cette fondation si glorieuse, de la manière la plus propre à en assurer le succès. Ils avaient compris que la première loi du monde est la Révélation chrétienne. Ils s'étaient donnés tout entiers, par eux et par les leurs, à l'émission de la sainte doctrine et à la diffusion de la foi d'où elle vient. Ils avaient donc voulu que la science marchât d'un pas égal avec la religion, et les écoles qu'ils avaient établies d'abord dans les palais des rois, nous avons vu qu'ils les eurent aussitôt dans leurs propres maisons, où s'enseignèrent les autres études capables de policer les habitudes publiques, d'adoucir les caractères, et de faire aimer la foi qu'on y montrait toujours d'accord avec la science. Que diraient aujourd'hui nos prétentieux réformateurs dont l'audace d'innovation va jusqu'à nier les saintes sollicitudes de l'Eglise pour l'enseignement populaire, s'ils feuilletaient ces vieux livres dont ils ne soupçonnent même pas l'existence, s'ils y voyaient tout à coup ce zèle des premiers temps, et qui ne s'est jamais démenti, cette générosité qui faisait alors de toute

(a) Cf. D. Pitra, *Hist. de saint Léger*, p. 46.

maison de clercs une école gratuite ouverte à tous, même aux serfs et aux pâtres de la campagne? [a] Au-dessus de ces écoles du premier degré étaient celles de l'évêque dans chaque diocèse, où s'enseignaient les sciences supérieures aux prêtres, aux diacres et aux plus jeunes élèves qu'on formait ainsi aux premières places du clergé et à l'enseignement même : car il fallait un professorat, soit pour les villes, soit pour les écoles monastiques d'où sortaient ordinairement les meilleurs sujets [a].

Telle fut la part faite à Didon et la haute influence qu'il était appelé à exercer sur les intelligences quand il monta sur un siége dont les grands souvenirs inspiraient à l'univers chrétien une vénération si justement acquise. Malheureusement il se détourna parfois des graves et saintes pensées que de tels précédents devaient lui faire aimer à l'exclusion de toute ambition mondaine.

Didon, abbé de Saint-Maixent.

Didon était-il abbé de Saint-Maixent quand il fut appelé à l'évêché de Poitiers? C'est une question diversement résolue par les annalistes, et sur laquelle on semble devoir rester indécis. Toutefois, et quoi que Mabillon ne le mentionne pas à ce titre [b], les Bénédictins qui ont écrit l'histoire des Eglises de France le placent forcément entre saint Maixent et saint Léger [c]. On voit que cette place même est assez équivoque, puisqu'elle séparerait de cent ans ou plus le second abbé du troisième. Il y a dans cet intervalle une lacune considérable due, comme tant d'autres, à la perte de documents contemporains. Mais un grand événement avait dû se passer pendant cette durée de tout un siècle, et c'est ici que nous devons reprendre l'histoire de la célèbre abbaye.

(a) Labbe, *Concil. Constantinop. gener. VI,* can. 5. — *Conc. Tolet. II,* can. 6. — Greg. Turon., *Vita Patrum,* passim. — Johan Diac., *Vit. S. Gregor.,* lib. II, c. XVIII.

(b) *Annal. Bénédict.,* lib. I, p. 33.

(c) *Gallia christiana,* t. II, *Eccles. pictav.*

Cette abbaye transportée à Vauclair sur la Sèvre.

Nous l'avons laissée sur les bords du Clain, tout émue encore en 507 de la visite et de la bienveillance de Clovis. Ce prince venait de gratifier les moines de Saint-Hilaire de la terre de Champagné, théâtre en partie de la victoire de Voulon. Il avait donné à ceux du petit monastère baigné par la Bouleur (23) et le Clain la villa de Milon, dont tout fait croire, en dépit des incertitudes de notre géographie sur ce point effacé de la carte, et comme nous l'avons déjà établi, qu'il faut la poser à l'emplacement qu'occupa ensuite la petite ville de Saint-Maixent (a). Toutes les traditions locales, tous les historiens redisent, d'après les plus antiques renseignements, que ce lieu s'appela primitivement Vauclair, « non pas, comme l'a dit trop nettement Dufour (b), parce qu'en cet endroit le sol était absolument nu, c'est-à-dire dépourvu de forêts, mais parce qu'il y avait beaucoup de clairières : les bois touffus ne devaient pas déplaire à des hommes de solitude et de silence. » C'est là, nous le croyons, qu'au bord de la Sèvre un de ces opulents Romains dépouillés ensuite par les Wisigoths aurait établi, après la conquête de César, une de ces maisons de campagne où les personnages consulaires goûtaient les délicieux loisirs de la vie tranquille et opulente (24). Là aussi le monastère de Saint-Maixent s'éleva et fit disparaître à jamais le nom de la villa qu'il venait remplacer, ce qui explique parfaitement comment cette villa n'est plus nulle part, ni sur le sol du pays ni dans les travaux des géographes. Mais quand et en quelles circonstances se sera faite la translation de la petite laure des bords du Clain aux rives de la Sèvre? Le doute qui reste sur cette question et qu'explique suffisamment l'énorme lacune de cinq ou six abbés entre saint Maixent et Didon, ce doute n'infirme en rien le fait de cette émigration qui semble d'autant moins contestable quand on en calcule toutes les causes. Clovis, en effet, qui avait donné le vaste territoire occupé

(a) V. ci-dessus, t. I, p. 318 et suiv.

(b) *Histoire générale du Poitou*, p. 182.

alors par la villa romaine, rendait par ce bienfait à la petite communauté de Voulon un service qui tendait à la développer en l'enrichissant. Nous avons vu (a) combien était importante la donation royale, consistant en plusieurs villas et en sommes d'argent considérables (25). Il n'était guère possible que l'on devînt propriétaire de ce beau domaine sans penser à s'y poser au plus tôt, et on hésite peu à croire que dès sa prise de possession le saint abbé n'y ait au moins dépêché quelques moines pour y former un prieuré dépendant du monastère primitif. Mais qu'était-ce qu'un prieuré qui valait mieux que la maison-mère? L'envie devait venir bientôt de changer les rôles, et c'est ce qui eut lieu. Vauclair devint le monastère principal; Voulon ne fut plus qu'une annexe dépendante de lui, jusqu'au moment où il devint après 1024 une simple cure de l'archiprêtré de Lusignan (26/. Mais la petite paroisse n'en conserva pas moins un des plus intimes souvenirs de sa première existence. Elle garda le vocable de saint Maixent, et jusque vers la moitié de notre XIXe siècle nous avons vu son retable décoré d'un tableau où revivait sur la toile la guérison miraculeuse du soldat de Clovis (27).

Epoque présumable de cette translation.

Nous croyons donc que c'est entre les années 507 et 516, par conséquent avant la mort de saint Maixent, arrivée en cette dernière année, que la petite abbaye de Voulon se sera transplantée sur d'autres bords : car si un fait aussi considérable s'était passé pendant la vie du saint cénobite, son historien n'aurait pu manquer d'en parler. Un autre fait contribue à le persuader. Il fallait bien en effet qu'un certain nombre d'années se fussent écoulées depuis son installation et qu'une suite de cinq ou six abbés lui eût amené d'heureux développements pour qu'elle pût tenter les prétentions de Didon. Le rang élevé et le caractère ambitieux de ce prélat ne devaient pas se contenter d'un mince bénéfice, et il dut en recevoir l'abbatiat quand

(a) *Ub sup.*, ad ann. 507.

déjà l'abbaye était dans une de ses phases les plus prospères.

Mais un autre fait réclame aussi notre attention quant aux origines de la petite ville. Nous croyons qu'elles se confondent, comme partout à cette époque, avec celles de l'abbaye. L'existence d'une petite église de Saint-Saturnin est bien constatée simultanément avec l'arrivée des moines sur l'emplacement de Vauclair. C'est que déjà sans doute lorsque saint Maixent vint rejoindre le saint abbé Agapit dans les bois de Voulon, il apportait du Midi, où le culte de saint Saturnin était célèbre depuis l'an 257, quelques reliques du grand martyr. C'était l'usage des saints d'être toujours alors nantis de ces gages de la protection divine, et rien n'aura semblé plus naturel aux solitaires du Clain que de construire un oratoire pour ces reliques. Plus tard, quand il fallut se transporter vers la Sèvre, le précieux dépôt y fut emporté. De là, au centre de la nouvelle colonie une autre église du même vocable, où, selon toutes les traditions, le corps de saint Maixent fut inhumé en 515, ou transporté plus tard, avec la plus grande partie des religieux de Voulon, car ceux-ci ne durent laisser dans leur première demeure qu'un petit nombre de leurs frères pour y entretenir le prieuré. On peut croire aussi que cette église ayant été la première fondée à Vauclair, et s'étant agrandie selon le nombre toujours croissant des religieux, ceux-ci y vénérèrent à la fois les restes de saint Agapit, puis ceux de saint Maixent, ces derniers en ayant été retirés au milieu du xe siècle et transportés dans la grande église abbatiale rebâtie magnifiquement par l'abbé Ebles, frère du duc d'Aquitaine Guillaume Tête-d'Etoupes (a).

Eglise de Saint-Saturnin à Saint-Maixent

L'église de Saint-Saturnin était donc le plus antique sanctuaire de la petite ville. Plusieurs fois rebâtie, et au XIIe siècle en beau style roman, elle fut victime en 1792 du vandalisme révolutionnaire qui la vendit, et le conseil municipal de 1809 la laissa démolir. (28)

(a) *Gallia Christiana*, II, *Eccles. Pictav.* — Du Tems, II, 447 et suiv.

Vie de saint Macoux.

Parlons maintenant d'un saint qui, pour n'avoir honoré le Poitou qu'après sa mort, n'en garde pas moins des droits à notre vénération puisqu'il a donné son nom à une paroisse de la contrée. Saint Macoux (29) était né vers 547 non loin de la petite ville, devenue épiscopale, d'Aleth, en Bretagne (30). Il était d'une famille riche et considérée, venue d'Angleterre pour s'établir en Armorique. Elevé dans un monastère il y prit le goût de la piété, s'enflamma au zèle de la gloire de Dieu, de sorte que, malgré ses refus et sa fuite pour éviter une dignité qu'il redoutait, il fut sacré évêque régionnaire, et s'employa dès lors à la conversion des païens, encore très nombreux sur les terres armoricaines. Des conversions multipliées, des miracles qui les motivèrent souvent, le déterminèrent, à la demande de ces pauvres peuples, à résider parmi eux : ce fut l'origine du siège épiscopal d'Aleth. Mais là ses succès, et les générosités des fidèles qui contribuèrent par d'abondantes donations à former autour du prélat un personnel de clercs et un groupe d'églises, excitèrent la jalousie des seigneurs voisins dont l'avarice voyait avec peine ces pieuses profusions. Le saint devint donc pour eux une victime qu'ils tourmentaient de leurs persécutions, et moins désireux de se défendre que d'abandonner des fonctions rendues si difficiles, il s'échappa un jour sans rien dire de son dessein, et se réfugia providentiellement chez le saint évêque Léonce, qui siégeait à Saintes, et qui le reçut à bras ouverts. Il y demeura quelque temps soit dans la solitude d'un monastère où il aimait à se recueillir, soit dans l'œuvre des visites pastorales où Léonce le suppliait de l'accompagner. Mais pendant que les succès de ce saint ministère consolaient l'un et l'autre et touchaient les peuples d'une salutaire édification, Dieu vengeait sur la ville d'Aleth les injustices que son évêque en avait souffertes. Une stérilité inattendue y avait causé la famine, d'où naissait la peste et une grande mortalité. Ces fléaux ouvrirent les yeux aux coupables; on députa vers le saint quelques-uns des personnages les plus considérables

pour le prier de revenir. Il ne s'y refusa point, et, après avoir prié avec Léonce, il partit. A peine ses premières bénédictions avaient-elles été données à ce peuple repentant que soudain le mal cessa, la santé revint, et après elle la récolte de la saison prochaine. Tout étant ainsi réparé, Macoux, dont la vieillesse était avancée, ne songea plus qu'à se préparer à la mort; il retourna dans la solitude de Saintes, où quelques mois après il expira dans les exercices de la ferveur et de la pénitence pendant la nuit du 15 au 16 novembre 627, qui était un dimanche (31). Ses reliques furent quelques temps après rapportées à Aleth, où elles demeurèrent jusqu'en 965. Alors elles commencèrent à être plus partagées par suite de la dévotion populaire excitée à l'occasion d'une translation qui s'en fit à Paris, puis à Versailles et en d'autres villes. La Saintonge ne manqua pas d'en être favorisée. L'abbaye de Saint-Jean-d'Angély fut dotée d'un bras tout entier, qu'elle donna à Montierneuf de Poitiers dans le cours du xve siècle. De là on voit comment ces saintes reliques purent se répandre dans notre diocèse et y devenir l'occasion de quelques fondations pieuses (32).

Nous pensons que c'est dès le xe ou xie siècle qu'on aura songé à construire la plus ancienne église mise chez nous sous le vocable de notre saint. Elle est située sur un tertre qu'arrose le cours de la Charente, entre Voulême (33) et Saint-Saviol (34), au point le plus occidental de l'arrondissement de Civray. Cette église, détruite pendant les guerres du xve siècle, fut rebâtie presque aussitôt, comme l'indique son style. Nous ne savons comment elle dépendit du prieuré de Notre-Dame de Salles au diocèse de Limoges. Ce ne peut être que par une donation du fondateur, ou parce que primitivement elle aura été de la fondation de ce prieuré aujourd'hui inconnu depuis longtemps. Sous le chevet de l'église est une source où l'on porte encore, pour les *dénouer,* les enfants qui tardent trop à se développer, dont quelques membres n'ont pas acquis leur souplesse, et qu'on appelle

macouins, par allusion au saint qu'on vient invoquer pour eux. La même dévotion se remarque à Voulon. Là l'église paroissiale dédiée à saint Maixent est avoisinée d'une source et d'une chapelle de Saint-Macoux, où la confiance des villages voisins obtient encore pour des enfants mal construits des guérisons qui ne sont pas rares. Il semble que cette notoriété devrait favoriser un culte public du saint évêque, et que l'Eglise de Poitiers lui donnerait utilement dans le *Propre* de ses saints un office qu'une dévotion éclairée peut regretter de ne pas y voir.

Dagobert Ier succède à Clotaire II.

En 628, l'Austrasie changea de maître par la mort de Clotaire II auquel succéda Dagobert Ier sur tout le royaume de France. C'était là une dérogation aux lois jusqu'alors suivies sur l'hérédité du trône, tous les enfants du roi défunt se partageant entre eux la totalité de ses Etats. La ruse de Dagobert créa cette innovation dans laquelle il fut secondé par des leudes intéressés (a). Mais on s'aperçut bientôt que de nombreux et puissants amis allaient revendiquer les coutumes légales au profit du jeune Charibert, frère déshérité du nouveau roi. Les conseillers de Dagobert lui persuadèrent de suivre la sage politique de son père, et le prince, tout en gardant lui-même son autorité réelle sur tout le pays depuis la Loire, céda à son frère dont les grandes qualités étaient un titre incontesté à l'estime de tous, toute l'Aquitaine qu'il avait eue lui-même depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées (b): c'était l'ancien royaume des Wisigoths dont Poitiers faisait toujours partie.

Son frère Charibert établi par lui roi d'Aquitaine.

Charibert prit donc le titre de roi d'Aquitaine, devint le quinzième monarque de cette contrée, et se conduisit alors assez sagement pour se faire aimer de ses peuples, qui préférèrent son gouvernement paternel aux fougues capricieuses de son frère. Car celui-ci passait souvent d'une modération irréfléchie à des violences qui allaient jusqu'à la

(a) Valois, *Rer. Franc.*, lib. XIX.

(b) Citra Ligerem et limittes spaniæ. (Frédégar., *Chronic.*, c. LVII.)

cruauté : son autorité parfois despotique et fantasque l'avait fait presque toujours détester, du fond de la Provence aux extrémités Nord du Poitou.

Charibert habita Toulouse, où il se fit une cour luxueuse. Brave d'ailleurs et entreprenant, il réprima l'humeur trop remuante des Gascons, peuple voisin qui occupait avec la partie septentrionale de l'Espagne, la Novempopulanie, où ils n'avaient plus depuis le commencement de ce siècle que l'humble rang d'une nation tributaire (35). Ce fut un grand point de les avoir réduits à la raison (a).

Nous avons parlé (b) de saint Amand, ce jeune saint du Poitou, qui, après s'être retiré à l'Ile-Dieu pour y vivre en solitaire, s'était réfugié sur le tombeau de saint Martin de Tours contre les obstacles mis à sa vocation. Nous le retrouvons cette année 628 honoré de la dignité épiscopale, et se chargeant d'une mission qui devenait fréquente à cette époque, et marquait une évidente complaisance de Dieu en faveur des peuples idolâtres du Nord de l'Europe. Il n'avait alors que quarante-quatre ans et les services qu'il avait déjà rendus à l'Eglise, les vertus qui faisaient de lui le modèle du clergé, lui firent imposer le caractère épiscopal. Dès qu'il y eut été promu, il exerça le saint ministère en qualité d'évêque régionnaire ou chorévêque, tant sans doute dans le diocèse de Poitiers que dans ceux des environs, en Aquitaine et en Neustrie. C'est là que s'étant trouvé à la cour de Dagobert, trop fameux alors par ses désordres de mœurs, et dont personne n'osait affronter la colère, le saint prélat se fit un devoir de rappeler au prince les inflexibles jugements de Jésus-Christ contre les fauteurs de si déplorables scandales. Mais son courage indigna le coupable qui le bannit de ses Etats. Amand sut en profiter pour aller porter aux Gascons du Sud de l'Aquitaine la lumière évangélique. Il y avait espéré le martyre, ces peuples étant

Saint Amand, chorévêque. — Prémices de son épiscopat.

Ses difficultés avec Dagobert.

(a) Frédégaire, *Chronic.*, c. XXI.

(b) Ci-dessus, *ad ann.* 604.

extrêmement barbares. Mais ses succès y furent abondants, et quand il en goûtait mieux le fruit par des conversions nombreuses qui le comblaient de joie, Dagobert, tombé malade et craignant enfin la justice de Dieu, touché d'ailleurs de la naissance de son fils Sigebert, rappela le saint, se jeta à ses pieds, en réparation de l'injure qu'il lui avait faite, et protestant de son sincère retour à une vie plus régulière, il le pria de baptiser le jeune prince et de se charger à l'avenir de sa direction. Mais Amand ne s'en livra pas moins à ses travaux dont nous verrons bientôt les glorieux résultats.

Un événement tout récent et d'un caractère surnaturel avait bien pu contribuer aussi à cette conversion et persuader au roi qu'il avait quelque chose de mieux à faire que de persécuter les saints de ses Etats.

Exactions de ce prince contre les monastères de ses Etats.

C'était en 629, Dagobert devenu depuis un an roi de Neustrie, de Bourgogne et d'Aquitaine, soutenait, nous l'avons vu, des guerres coûteuses et ne trouvait rien de plus efficace pour s'attacher ses troupes et leurs officiers que de piller les établissements ecclésiastiques. Cette conduite lui était surtout inspirée par Centulfe, l'un de ses plus rusés courtisans. Ayant obtenu des ordres formels, l'astucieux flatteur s'appliqua à savoir la valeur estimative de toutes les propriétés des couvents, et en inscrivit la moitié comme revenant au trésor royal. Ces iniques opérations le forçaient à visiter ces saintes maisons dont pas une n'échappait à sa vigilance intéressée. Un jour sa marche dans la Vendée le mena du côté de Vertou où le monastère de Saint-Martin continuait à fleurir. Il procéda de la même manière et les moines n'eurent qu'à céder, comme tant d'autres, de peur d'éprouver un pire sort. Centulfe en rendant compte au roi de son voyage ne craignit pas de grossir, aux dépens de la vérité, les possessions des religieux, et lui persuada de ne leur en laisser que le tiers, bien suffisant, disait-il, pour des gens qui n'ayant qu'à se suffire à eux-mêmes, devaient se contenter de peu et

Comment il y est secondé par Centulfe.

Surtout à Vertou.

contribuer du reste au service du roi. A ces flatteries il ajouta la proposition de faire sans retard adjuger ces richesses au prince et réussit à se faire préposer à l'opération. Revenant donc à Vertou, il y fut honorablement reçu par les moines, à qui il assura qu'il venait pour obéir au roi, et bien fâché d'une telle charge ; ce à quoi les moines se contentèrent de répondre que s'il en était ainsi il ne pouvait manquer de le leur prouver. C'est pourtant ce dont le traître s'occupa le moins. A peine introduit, il s'attable au plus vite, partage un dîner somptueux avec son escorte, et convient de quelle façon on s'y prendra le lendemain. Pendant ce repas, où la gaîté ne manquait point, les frères, de leur côté, veillaient à l'église, près des cendres vénérées de saint Martin, et le suppliaient avec larmes de les protéger contre d'injustes exactions.

Châtiment de ce dernier.

Centulfe, bien repu, songea à prendre son repos ; on lui donna le meilleur lit de la maison, et déjà il payait ces charitables prévenances en riant sous cape des humiliations qu'il ménageait aux pauvres saints. Mais voilà qu'au plus fort de son sommeil il voit tout à coup deux hommes à l'aspect terrible, aux vêtements resplendissants, debout devant lui, et qui, d'un air irrité, lui demandent s'il dort. » Quel est, dit Centulfe avec son arrogance ordinaire, quel est l'insolent qui ose ainsi m'éveiller? » — « Ce sont, répondent les deux personnages, saint Jean et saint Martin, que tu méprises, et dont tu viens, insolent toi-même, usurper audacieusement l'héritage. Sache que tu vas mourir en punition de ton crime. » Et aussitôt saint Jean lui marche sur le ventre jusqu'à en faire sortir les entrailles. Le malheureux s'efforce de se lever et n'ouvre les yeux que pour voir saint Martin, qui, de sa crosse abbatiale, lui frappe rudement la tête. Eperdu, il pousse de formidables cris qui réveillent ses compagnons de voyage. Ceux-ci remplissent sa chambre. Stupéfaits, ils l'interrogent. Il leur raconte en pleurant ce qui lui arrive, et quelles mains l'ont frappé, et il expire devant eux. « Depuis cet événement,

ajoute le chroniqueur, personne n'osa plus rien entreprendre contre le domaine de saint Martin ni se mal comporter en aucune façon envers les frères de la communauté. » On ne peut que louer cette prudence (a).

Dagobert, qui, apparemment, dut apprendre ce qui s'était passé, ne crut pas devoir accuser les moines d'assassinat. Il regarda comme valable la déposition de tant de témoins qui lui en dirent des nouvelles. Tout plein de l'événement, il se tint persuadé, avec tous les seigneurs les plus entreprenants de la contrée, qu'il n'était pas trop sûr de s'en prendre à Dieu et à ses saints.

Ce fut en 630, quand tout souriait à Charibert dans sa nouvelle royauté, qu'il fut à Orléans tenir sur les fonts du baptême le fils de son frère, ce jeune prince qu'on nomma Sigebert *(le Victorieux)*, et que baptisa saint Amand. La coutume d'imposer des noms de saints au baptême n'avait pas encore prévalu chez les Francs, quoique déjà fort ancienne parmi les chrétiens. Une nation guerrière aimait à pourvoir ses enfants d'appellations qui lui semblaient refléter un présage de bonheur ou de gloire. En cette occasion, celle-ci n'eut rien d'heureux pour ce père qui semblait y compter. En effet, Charibert ne put regagner Toulouse. Etant, à son retour, tombé malade à Blaye (**37**),

Sa mort et celle de son fils.

il mourut à vingt-sept ans, en 631 (**38**). On ressentit vivement dans ses Etats cette perte d'autant plus cruelle qu'il y était universellement aimé pour sa sagesse et la douceur de son gouvernement autant que pour sa bonté personnelle (b).

Il avait un fils de trois ans qui lui succéda sans contestation sous le nom de Childéric, on ne sait quel seigneur fut chargé de sa tutelle; peut-être fût-ce sa mère Giselle, fille d'un duc de Gascogne, qui lui avait apporté en dot le comté de Bigorre (**39**) et la seigneurie de Béarn (c) (**40**). Quoi qu'il en soit, le jeune roi ne porta que quelques mois

(a) *Miracula et translation B. Martini,* apud Bolland., 24 octob., p. 811.

(b) Tous les historiens.

(c) *Art de vérifier les dates,* III, 405.

cette couronne fragile. On soupçonna Dagobert de l'avoir fait empoisonner; comme il avait fait à son père, disait-on (a). Plusieurs historiens cherchent à disculper Dagobert de ce double crime. Mais sa conduite donnait trop à le faire soupçonner. Outre qu'après avoir donné, pendant les premières années de son règne, des exèmples de royales vertus et d'un grand respect pour les évêques attirés à sa cour et dont les conseils l'avaient plus d'une fois secondé dans les actes louables de son gouvernement; outre qu'à cette régularité chrétienne il avait fait succéder de scandaleuses débauches et de nombreuses preuves d'une tyrannie à qui le sang ne coûtait pas assez, on se rappelle qu'en cédant le duché d'Aquitaine à Charibert pour lui en faire un apanage déguisé sous le nom de royaume, il n'y avait cédé que malgré lui, et sa conduite aussitôt la mort du jeune prince autorisa contre lui les plus tristes conjectures. En effet, deux autres fils plus jeunes étaient nés de Charibert, savoir : Boggis et Bertrand, dont l'un des deux devait au moins porter la couronne de son frère aîné. Il en fut autrement. Sans s'appuyer d'aucune autre raison que son bon plaisir, le roi de France s'empara de l'Aquitaine, qu'il réunit à ses Etats. Puis il envoya aussitôt un certain Barontus (b) à Toulouse, le chargeant de s'emparer des trésors de Charibert et de les lui apporter. Aussi peu délicat dans l'exécution de ces ordres que celui qui les avait donnés, le duc s'entendit avec les trésoriers de l'épargne, qui partagèrent avec lui la riche dépouille. On ne sait ce qui en survint; mais il faut croire que l'infidèle délégué sut donner quelques mauvaises excuses à sa conduite, car il n'éprouva pas la disgrâce du roi, et fut quatre ans après un des chefs envoyés sous le commandement supérieur de son référendaire Chadouin contre les Gascons révoltés (c).

(a) Frédégaire, *Chronic.*, c. LXVII.

(b) Il est appelé aussi dans Frédégaire, Baronius. (Cf. c. LXX. 8.)

(c) Frédégaire, c. LXIX.

Il reprend le royaume de Toulouse et le visite

Dagobert n'en ressaisit pas moins, aussitôt après la mort de son frère, tout ce royaume de Toulouse qu'il avait abandonné avec tant de peine moins de dix ans auparavant. Il ne crut pas pouvoir mieux en prendre possession qu'en parcourant toute l'Austrasie pour s'y faire reconnaître; puis il descendit vers sa partie méridionale qu'il visita en s'arrêtant dans ses principales villes. Ce fut alors sans doute que sa vieille rancune contre Sadragésile se ranima d'autant plus qu'il put entendre le concert de malédictions qui lui vinrent contre lui de toutes les parties du Poitou.

Mort violente de Sadragésile.

On sait comment ce comte s'était attiré la haine de Dagobert, mais qu'après une réconciliation ménagée par le roi Clotaire II, il était devenu un des officiers de son fils en Aquitaine. C'était du Poitou qu'il avait été chargé; et, par un penchant de préférence, il habitait moins Poitiers que le Châtelleraudais, où il s'était fait une villa délicieuse dans une vallée aboutissant à la Vienne, où fut bâti peu après le prieuré de Saint-Denis-en-Vaux (41). Cette prospérité n'empêchait pas les populations poitevines de détester le gouverneur, qui les vexait toujours de nouvelles taxes, et dont l'administration n'était qu'un tissu de continuelles injustices. C'est de quoi le roi ne manqua pas de recevoir des plaintes amères, d'autant plus contraires à son système de gouvernement que lui-même avait toujours aimé ses peuples jusqu'à leur éviter les moindres pressions. Il destitua le duc de sa charge, et celui-ci allait disparaître de la province, lorsque, retardant trop son départ au gré de ceux que sa disgrâce rendait plus audacieux, on excita contre lui une émeute dans laquelle il fut tué en 635. Il avait deux fils, qui ne s'embarrassèrent pas tant après l'émeute apaisée de venger la mort de leur père que de jouir des biens qu'il leur laissait. Or, c'était une loi passée en usage chez les Francs qu'une telle négligence devait être punie, parce qu'elle ne répugnait pas moins au sentiment de la famille qu'à l'honneur militaire, celui-ci étant un des grands mobiles de la vie publique chez les grands.

Dagobert, qui peut-être ne demandait pas mieux que d'avoir un prétexte à une sévérité d'ailleurs légale, confisqua sur les fils tout leur patrimoine en Poitou, où il paraît qu'il était considérable, et il en donna la gestion provisoire aux moines de Saint-Denis, qu'il aimait particulièrement. **Ses enfants dépouillés de son héritage.**

Ces religieux ne pouvaient, en se livrant aux soins agricoles et à la gestion de la propriété, appelée alors *plumbata,* sans doute parce que l'église était couverte en plomb (a), ne pas s'y établir en une demeure qui répondît aux exigences de leur vie commune; ils fondèrent donc dans la maison seigneuriale un prieuré auquel nomma toujours ensuite l'abbé de Saint-Denis. **Fondation du prieuré de Saint-Denis-en-Vaux.**

Dagobert ne tarda pas à abandonner à l'abbaye qui avait ses prédilections la propriété tout entière; et dès ce moment le pays, en se défrichant des vertes et épaisses forêts qui le couvraient, vit naître sur toute son étendue, et en dehors même des limites du prieuré, de nombreuses paroisses qui jouissent encore de la vie religieuse qu'elles lui doivent. Une église paroissiale fut construite à l'endroit même et entre les deux coteaux qui limitaient la petite vallée, sous les vocables de Notre-Dame, des saints Anges, et du saint apôtre de Paris (**42**). Antran (**43**), Dangé (**44**), Ingrande (**45**), Oyré (**46**), Moussay (**47**), Saint-Gervais-d'Avrigné (**48**), Saint-Martin-de-Quinlieu (**49**), Saint-Hilaire-de-Laigny (**50**), Saint-Remy-de-Leigné-sur-Usseau (**51**), Antogny (**52**), devinrent autant de paroisses à la nomination, soit de l'abbé de Saint-Denis, soit du prieur de Vaux. Outre ces établissements, les auteurs du temps se plaisent à nommer aussi, comme dépendances du même centre, certains autres lieux dont les noms appartiennent encore à des localités de la Touraine et du Loudunais, telles pour ce dernier pays que Nieuil (**53**) (sur-Dive?), Pouant (**54**), Angliers (**55**), et autres moins considérables, ce qui prouve combien étaient nombreuses les propriétés que Sadragésile

(a) Et plus tard *Ecclesia de Vallata,* puis *Vallata* tout court, d'où l'on a fait *Vaux,* le nom actuel.

Son importance.

s'était faites dans le pays. Quant au prieuré lui-même, c'était, à en juger par les éloges qu'a fait un moine contemporain qui l'avait habité plusieurs années jusqu'à sa mort, une charmante solitude aussi délicieuse par ses séduisants paysages que par les silencieuses retraites que ne troublaient ni les vents importuns, ni la trop grande étendue de la perspective. Nulle part ailleurs on ne trouve de plus abondantes moissons ni des fruits plus précoces. Tout y réussit : vins et semences. Près de là était une forêt considérable, celle de Châtellerault, dont les coupes se renouvelaient pour la petite communauté sans jamais diminuer de sa riche végétation, non loin aussi de la ville déjà remarquable (a) qui offrait aux religieux les ressources de son industrie et de ses relations agréables (b). Ces vieux souvenirs, on le voit, ne manquent pas de charmes, et mettent sous nos yeux cette contrée à laquelle Dagobert venait de donner un genre de vie et d'activité bien plus profitable que la vie mouvementée par les chasses et les plaisirs bruyants du grand seigneur qui n'y avait jamais songé qu'à lui seul (**56**).

Cette prédilection que nous voyons à Dagobert pour son cher monastère de Saint-Denis a fait naître un conte où Poitiers jouerait un trop grand rôle pour que nous puissions omettre d'en parler. L'histoire n'a pas toujours à dédaigner les faux ermites ; elle doit souvent les mentionner pour en établir la valeur et en finir avec de fausses données qui manquent de toutes les apparences de la vérité.

Dagobert a-t-il rasé la ville de Poitiers.

Un moine du IXe siècle, resté anonyme, et qui écrivit la vie de Dagobert, mérita par sa crédulité peu scrupuleuse le nom de faiseur de fables (c), et en a laissé pour le Poitou une preuve aussi complète que possible (**57**). A l'entendre, le roi, accusé de ce même fait par beaucoup d'autres écrivains

(a) Oppidum.

(b) Mabillon, *Ann. Benedict.*, II, 372.

(c) *Anonymus fabulator.*

qui l'ont trop suivi, et même par le *chroniqueur de Saint-Denis*, aurait marché lui-même contre les Gascons révoltés sous le regard de son fils Charibert, en Aquitaine, sans doute quand celui-ci vint si vaillamment à bout d'une révolte très effective de ce peuple en 631, ce qui n'empêche pas les nombreux historiens qui en parlent, de reporter ce fait apocryphe à l'année 635 à laquelle il devrait plus raisonnablement se rattacher. Comme les Poitevins se seraient rangés du côté des révoltés à cause de la trop grande charge des impôts (a), le roi, au retour de son expédition, aurait pris et ruiné leur ville jusqu'à y faire passer la charrue et semer de sel le terrain rasé de tous ses monuments, selon la coutume des Romains envers les cités condamnées par les lois de la guerre à ne jamais se relever (b). Mais cette ville ainsi maltraitée n'était pas le Poitiers actuel : c'était toujours, d'après ces auteurs, celle appelée de temps immémorial le *Vieux-Poitiers*, par opposition avec la nôtre, qui serait donc le *Nouveau-Poitiers*. Des richesses que le vainqueur aurait emportées, on estimait surtout des portes de bronze de l'église de Saint-Hilaire, un bénitier de porphire, un aigle ou lutrin de cuivre, travail de saint Eloi, disait-on. Enfin le roi aurait aussi pris et donné à sa chère abbaye de Saint-Denis les reliques de notre saint docteur. Un accident de cette translation aurait seul privé l'illustre monastère d'une portion essentielle de cette générosité, c'est que l'une des grandes portes de bronze aurait échoué dans la Seine, où on ne l'a jamais retrouvée (**58**).

On voit qu'il y a ici autant d'erreurs que d'assertions, outre qu'on n'a jamais parlé de cette révolte, les Poitevins étant trop éloignés des Gascons pour leur porter secours à travers l'Angoumois, le Périgord et les autres provinces fidèles au roi de Toulouse. Il est croyable au contraire que

(*a*) Dit Mézeray, *ad ann.* 635.

(*b*) Gaguin, *Hist. Franc.*, lib. III. — Hauteserre, lib. XVIII, p. 102.

notre Poitou, comme toutes les provinces de la seconde Aquitaine, dut fournir son contingent de guerriers contre ces étrangers auxquels rien ne les attachait. On sait d'ailleurs que le Poitou n'avait aucune raison de desservir un prince qui lui avait toujours été favorable. D'autre part celui-ci n'est jamais venu sur notre territoire, s'étant contenté, selon son habitude, de dépêcher des troupes sous la conduite du référendaire Chadouin, comme nous l'avons dit plus haut (a). Que deviennent alors les fameuses dépouilles de saint Hilaire, et la ville détruite de fond en comble, et ce *Vieux-Poitiers* dont rien ne resterait en 635 et que nous verrons néanmoins en 742 à l'état de palais ou de mansion royale, où Carloman et Pépin se partageront le royaume des Francs, et où, plus de cent ans après, en 849, séjourna Charles le Chauve, qui y donna une charte en faveur du monastère de Saint-Florent-le-Vieil en Anjou? (b) Ajoutons que si notre Poitiers avait été bâti au VIe siècle, on serait fort embarrassé pour concilier cette date avec les monuments romains dont le sous-sol y est encore si riche. Comment expliquer aussi la présence de ceux qui y existent encore et dont l'époque archéologique répond suffisamment à toutes ces fables? Ce qui est d'ailleurs incontestable, c'est qu'aucun historien sérieux n'y a jamais cru, et que les plus accrédités même regardent, avec Aimoin, toutes ces prétendues traditions comme apocryphe (c).

Commencements de saint Filibert.

Un saint, qui devait avoir vers le milieu de ce siècle une grande influence sur les affaires religieuses du Poitou, doit être signalé comme ayant ici une origine mémorable. C'est saint Filibert, illustre moine que Dieu disposait déjà à devenir le fondateur de Jumièges, en Normandie, de

(a) *Gesta Dagob.*, c. XXXVI, apud, Bouquet, II, 589.

(b) L'abbé Bellay, *Dissertation* dans le *Mém. de l'Acad. des Inscriptions*, XXXIV, 379. — Dufour, *Hist. gén.*, p. 201.

(c) Aimoin, *de Gest. Franc.*, lib. IV, c. XX.

Noirmoutier, sur les côtes de notre Océan, puis le restaurateur de Saint-Benoît-de-Quinçay. Nous le verrons bientôt contribuer aussi beaucoup au progrès des monastères de Notre-Dame de Luçon et de Saint-Michel-en-l'Herm.

Filibert était né en 616, dans l'ancienne ville d'Eause, en Gascogne (**59**). Cette ville, alors fort considérable, possédait un évêché qui fut dans la suite transféré à Auch. Peu après sa naissance, son père Filbaud, qui exerçait, comme officier du roi Clotaire II, une magistrature élevée dans la ville de Vic (**60**), non loin d'Eause, devint veuf; et en même temps l'évêque de Vic étant mort, il se vit appelé à lui succéder par le suffrage unanime de tout le pays qui admirait en lui de grandes vertus. Filibert fut donc élevé à Vic, sans doute dans l'école épiscopale, et y demeura sous les leçons et les exemples de ses docteurs naturels jusqu'à ce qu'ayant achevé son éducation, il fut envoyé à la cour de Dagobert Ier. Là nous savons combien princes et courtisans se ressentaient trop du paganisme de leurs pères, et qu'on y mêlait volontiers des idées barbares à la sainteté des principes chrétiens. Heureusement le jeune homme, qui touchait à sa vingtième année, trouva dans cette carrière difficile un saint qui devint son ami ,et qui, par ses conseils et sa propre conduite, le garantit de la corruption du siècle. C'était saint Ouen, alors Référendaire du roi, qui devint plus tard évêque de Rouen, et qui venait de fonder naguère, au diocèse de Meaux, le monastère de Rebais (**61**), sous la règle encore très suivie de saint Colomban.

Cette rencontre était évidemment de celles que la Providence ménage en faveur des âmes qu'elle appelle. Filibert, épris des charmes de cette vie intérieure qu'il avait pu étudier dans quelques visites à cette abbaye, se dégoûta de la cour et de ses séductions, et résolut d'embrasser un état plus capable d'assurer son salut. Il s'en ouvrit à saint Agilus, abbé de Rebais, et trouva dans cette sage direction de quoi affermir son dessein. Il sollicita donc le bonheur d'entrer dans cette grande famille, y fut admis en 636, et

fit si bien admirer son amour de la règle et son aptitude aux choses sérieuses, qu'après la mort d'Agilus, en 650, il fut élu pour diriger la maison. Nous le retrouverons dans la suite, plein d'action et de sagesse, travaillant à diverses œuvres dans notre diocèse ou ailleurs.

Clovis II, roi de Bourgogne et de Neustrie.

Cependant Dagobert, après avoir, en 633, déclaré son fils Sigebert roi d'Austrasie quand ce jeune prince n'avait encore que trois ans, eut l'année suivante un autre fils qui devait être Clovis II, et qu'il fit accepter comme roi de Neustrie et de Bourgogne par les seigneurs des trois royaumes. C'était le moyen de laisser plus sûrement ses Etats à sa descendance, sans avoir à redouter pour elle, après lui, les entreprises des grands de cet immense territoire. Cette importante affaire était à peine terminée, que les Gascons se remuèrent de nouveau, se jetant sur la Novempopulanie, où ils firent de grands ravages [a]. Une nombreuse armée formée surtout dans la haute Aquitaine, et dont le Poitou eut à fournir une partie, fut envoyée contre eux et les força de demander quartier après de sanglantes défaites. Il n'y eut aucune de leurs vallées ni de leurs montagnes qui ne fussent témoins de leurs revers. La paix leur avait été accordée après les plus humbles soumissions, lorsqu'on apprit par des leudes venus en hâte à Clichy (62), où était le roi, que le littoral occidental du Poitou était pillé par des troupes de Bretons. Ce petit peuple, que sa position géographique encourageait aux excursions maritimes, descendait avec des barques nombreuses dans les îles mal défendues qui s'élevaient en vue de cette partie de l'Aquitaine formant notre Vendée actuelle, et de là se portait sur le continent opposé, déjà muni de châteaux et de villages possédés par la noblesse mérovingienne. Ces îles, il est vrai, ne renfermaient pas encore les monastères dont elles furent dotées cinquante ans après, ni par conséquent les populations que ces établissements ne

Révoltes réprimées des Gascons, et entreprises des Bretons contre les côtes du Poitou.

(a) Frédégaire, c. LXXVI. — *Gesta Dagobert.*, c. XXXVI et XLII.

devaient pas manquer d'y attirer. Mais nos traditions tendent à établir que déjà quelques solitaires y vivaient, soit isolément, soit avec un petit nombre de disciples ; et quant au territoire ferme, où les habitants étaient encore peu multipliés, la culture y était assez pratiquée par ses riches possesseurs, et les forêts assez étendues pour que des conquérants au petit pied cherchassent à s'en emparer afin d'y dévaster les fermes ou d'en couper les bois (a). C'est de quoi les leudes venaient se plaindre fort à propos au moment même où les troupes revenues de la guerre contre les Gascons étaient toutes prêtes à une expédition prompte et sévère. Dagobert trouva donc une occasion favorable de se montrer fort contre cette petite Bretagne qui n'en était pas contre lui à son coup d'essai, et dont plus d'une fois il avait fallu réprimer les entreprises par trop hardies (b).

Judicaël était alors roi de ce petit pays, à qui sa position sur un des plus beaux rivages de notre Océan inspirait des idées plus mercantiles que guerrières. Ses sujets, encore assez peu au fait des habitudes civilisées, ne réclamaient pas l'agrément du prince pour ces courses maritimes dont leurs voisins avaient à se plaindre ; et celui-ci, dont tous les mémoires du temps ne parlent qu'avec la vénération que méritait sa sainteté, ignorait presque toujours ces sortes de pirateries (c). Il n'en était pas moins responsable aux yeux des offensés, et Dagobert résolut de l'en faire repentir. C'est dans ce but qu'il lui envoya une ambassade, avec ordre de venir se justifier à Paris sous peine de voir arriver chez lui au plus tôt des troupes qui le forceraient d'obéir. Ces termes sévères se justifiaient par le traité passé antérieurement entre les princes prédécesseurs de Judicaël et les rois de France, de qui ils s'étaient reconnus

Judicaël, roi de Bretagne.

(a) Cf. l'abbé Aillery, *Pouillé* de Luçon.

(b) Bouchet, *Annal. d'Aquit.*, p. 83 et suiv.

(c) D. Lobineau, *Vies des Saints de Bretagne*, II, 103 et suiv., in-8°, 1836.

dépendants, ce qui ne les avait pas empêché de prendre le titre de roi. Heureusement que l'ambassadeur, pour un cas si grave, fut choisi parmi les hommes les plus pacifiques de la cour de Dagobert. Ce fut saint Eloi, devenu l'un de ses leudes les plus remarquables par ses vertus et son génie, et que le roi honorait avec une pleine confiance. Eloi partit donc, et n'eut pas de peine à négocier un arrangement. Judicaël s'engagea à réparer les pertes causées sur les fiefs du bas Poitou et à leur faire restituer des biens dont il n'avait pas profité. De plus, il fut convenu, et c'était à quoi Dagobert ne tenait pas moins, que la Bretagne et son roi relèveraient désormais, à titre d'aveu (**63**), du roi de France et de ses successeurs. Ceci ayant été convenu entre le roi de Bretagne et l'ambassadeur français, il s'agissait d'aller en exprimer la promesse au roi suzerain. Judicaël s'empressa, par un sentiment de justice, à se laisser guider par Eloi, qu'il avait pris en amitié : tant les âmes vertueuses aiment à se rencontrer et à se croire !

Les auteurs varient sur le lieu où se fit l'entrevue des deux princes. Fût-ce à Creil-sur-Oise, à Crécy en Ponthieu, ou à Creteil, près de Paris? Il est difficile de se fixer à cet égard (**64**). Toujours est-il que le prince breton, venu avec une suite nombreuse et digne d'un roi, fut reçu d'une façon toute royale. Il fit de riches présents à Dagobert, lui adressa de loyales excuses du dommage causé par ses sujets, promit d'indemniser les seigneurs poitevins de leurs pertes, et reconnut pour lui et ses héritiers la suzeraineté de la couronne de France. Ajoutons que Judicaël abdiqua, six ans après la couronne de Bretagne, et qu'il se retira dans le monastère de Gaël (**65**), où il avait passé quelques années de sa jeunesse, et y mourut dans la pratique de la pénitence, ce qui l'a fait honorer comme saint dans son pays [a].

Commencements de saint Léger.

C'était en ce même temps que commençait à poindre la vie si remarquable d'un saint dont nous avons signalé la

(*a*) V. D. Lobineau, au 16 décembre, et les autres hagiographes. — Frédégaire, c. LXXVIII.

naissance et dont il est temps de raconter les premières années. Il s'agit de saint Léodégarius, devenu saint Léger pour les âges modernes, et qui remplit du parfum de sa vertu, de ses travaux et de son martyre plus des trois quarts du VIIe siècle. Nous avons dit qu'il était né en 616, non en Poitou, comme on a pu le croire sans preuve (**66**), mais plus probablement dans quelqu'un des châteaux que sa puissante famille occupait sur les frontières du Nord-Est de la France. Il fut, vers l'âge de dix ans, privé de son père, et *recommandé*, selon l'usage que nous avons mentionné, au roi Clotaire II, destiné par conséquent à devenir un personnage important dans un prochain avenir. Sa mère Sigrade, sœur de l'évêque de Poitiers Didon, mère aussi du comte Guérin, qui administrait le Poitou, était une femme aussi recommandable par sa piété que par son intelligence, et elle ne l'abandonna au régime du palais qu'après l'avoir nourri des premiers éléments de sa foi. Il y demeura quelques années, menant la vie commune des jeunes seigneurs qui y suivaient les cours de sciences, en même temps que les habitudes plus joyeuses des plaisirs guerriers leur rappelaient à quel avenir chevaleresque on les destinait. Mais Dieu, qui avait ses desseins sur cette précieuse existence, inspira au prince pour son jeune parent une exception aux règles habituelles de la recommandation. Au lieu de le garder à l'école du palais, où bien des dangers auraient pu menacer son innocence, il voulut le confier à Didon, son oncle, qui, de son côté, choisit dans son école épiscopale un de ses prêtres les plus capables pour diriger l'esprit et le cœur du précieux enfant. C'est là que Léger connut le jeune Ursin, qui plus tard devint moine de Ligugé, écrivit l'histoire de son saint ami, et rendit témoignage de ses naissantes vertus et des remarquables développements de son intelligence. Il le vit profiter comme lui-même de l'enseignement donné dans l'école très fréquentée de la cathédrale, où le maître habile donné à Léger, tout en lui enseignant les lettres humaines, développa dans son

cœur, selon le consciencieux devoir de sa charge, la connaissance et l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Cependant Didon ne restait pas étranger à ce dernier soin sur le cœur de son cher pupille, et nous devons constater ici à l'honneur de son intelligence sacerdotale, et comme un heureux contraste aux côtés malheureux de sa vie publique, qu'il aima, dit un écrivain de son temps, à lui inspirer l'amour d'une régularité virginale que lui-même avait toujours gardé (a).

Léger demeura donc ainsi cinq ou six ans sous la main de son instituteur, qui put le rendre enfin, digne des grands desseins de la Providence, à l'oncle qui le lui avait confié. Celui-ci, qui avait pu juger des progrès et de la piété de son neveu, l'avait disposé à servir l'Eglise, pensant en faire un jour son successeur. Donc, lorsque le jeune homme eut quitté les bancs de l'école, touchant à peine sa vingtième année, il trouva l'évêque disposé à lui conférer le diaconat. Ce n'était pas encore l'âge qu'il lui aurait fallu, d'après les règles ecclésiastiques, pour en être honoré. Les Conciles, les décrets des Papes, avaient exigé au moins vingt-cinq ans pour être promu à cet Ordre (b), et ne faisaient d'exception, aux jugements de l'évêque diocésain, qu'eu égard à quelques circonstances impérieuses, comme le petit nombre des ministres restés à une Eglise après une guerre ou une maladie contagieuse qui les avait dispersés. On pouvait aussi considérer le mérite exceptionnel d'une personne qu'on voulait élever à cet honneur, et ici cette dernière raison était surtout applicable. Dans Léger, beaucoup de connaissances acquises se joignaient à une solide piété. La théologie, la jurisprudence, les belles-lettres, lui étaient déjà si familières, que Didon n'hésita pas à faire, en faveur de cette nature d'élite, une exception qui avait dans l'Eglise

Il reçoit le diaconat.

(a) Ursin, *Vita S. Leodeg.*

(b) *Concil. Carthag. IIIe*, ann. 253. — *Tolet. second,* et *Tert.*, ann. 487 et 589. — V. D. Chardon, *Hist. des Sacrem.*, v. 79.

de nombreux et illustres précédents. Léger fut donc élevé au diaconat.

Offices divers de cet Ordre à cette époque.

Cet ordre sacré avait alors un rôle très important dans l'Eglise. Il y était devenu une charge administrative, s'appliquant à tous les soins que les prêtres dispersés dans les campagnes pour la dispensation des sacrements ne pouvaient pas prendre autour de l'évêque. Les diacres étaient donc nombreux dans la ville épiscopale, où ils se partageaient le ministère des pauvres, la prédication de la sainte parole, la direction du temporel des paroisses, et même celles des écoles. Ils assistaient aussi l'évêque dans l'exercice de ses fonctions à l'autel. Il importait donc que ce fussent des hommes d'expérience et d'édification. Ils avaient d'ailleurs un ou plusieurs chefs choisis parmi eux, sous le nom d'*archidiacre,* titre qui était devenu une véritable dignité par les rapports plus immédiats avec l'Ordinaire, d'après lequel ils agissaient, et qui leur confiait une grande partie de son gouvernement. En ces diverses épreuves, le jeune Léger montrait une rare aptitude par son esprit de sagesse et la perspicacité de ses vues, ce qui engagea son oncle à lui donner, presque aussitôt son entrée dans l'Ordre des diacres, la direction suprême des affaires diocésaines. Alors commencèrent pour lui une foule de rapports avec des hommes de tout âge et de caractères divers, rapports qui, dans la surveillance de toutes les églises, laissèrent voir en lui d'autant plus une grande prudence et une merveilleuse habileté. De telles fonctions ne laissent pas d'être souvent difficiles, et des fautes peuvent s'y commettre avec des conséquences regrettables ; mais irréprochable par lui-même, Léger trouva dans la sainteté de sa vie, dans ses lumières supérieures et non moins dans la droiture de ses intentions, d'incontestables éléments de succès qui, tout en étonnant ceux qui les comparaient à sa grande jeunesse, accoutumaient les esprits à plier comme malgré eux sous l'influence d'une autorité qu'appuyaient de tels exemples. Tant de qualités

Les archidiacres. — Saint Léger le devient à Poitiers.

se relevaient d'ailleurs et s'entretenaient par une aptitude singulière à l'étude, au travail. Il passait de l'un à l'autre sans jamais se lasser. Comment s'étonner que de telles habitudes amenassent les succès qui justifièrent si bien le choix, pour ainsi dire audacieux, que l'évêque de Poitiers avait pu oser d'un collaborateur si jeune et par conséquent si peu avancé dans la connaissance des affaires humaines? Mais, chose non moins remarquable, c'est que de si beaux dons de la Providence n'eussent jamais pu se développer sans les fortes études qui se faisaient dans les écoles du palais dirigées par des clercs, et dans celles des cathédrales et des monastères. Qu'en pourraient dire aujourd'hui ceux qui méconnaissent les droits du clergé à l'enseignement public et à la reconnaissance des générations qui lui en doivent l'origine et les développements?

Telles furent les premières années de la jeunesse de saint Léger. Il n'est pas facile de le suivre, malgré beaucoup de recherches à travers le silence de l'histoire, sur la part qu'il put prendre aux événements du Poitou pendant les vingt années qui vont s'écouler. Ce qui paraît certain, c'est qu'il demeura alors dans la province et à Poitiers même, près de son oncle. Celui-ci, au reste, se déchargea volontiers sur lui des soins les plus onéreux de son administration. De fréquents voyages à la cour, où il était bien vu, durent faire briller d'autant plus la prudence du saint archidiacre, qui, d'ailleurs, y goûtait dans sa résidence la douce intimité de son frère Guérin, que sa sainteté faisait vénérer et chérir dans tout le pays de son gouvernement.

Saint Emmeran, chorévêque de Poitiers

Ajoutons qu'il devait être secondé avec non moins de zèle dans les choses du saint ministère par un autre personnage non moins digne de nos souvenirs, et qui doit paraître ici pour la première fois. Il s'agit de saint Emmeran ou Heimmeramne, qu'on a fait faussement, nous l'avons dit, évêque de Poitiers, et qui n'a pu être que chorévêque sous l'épiscopat de Didon (67). C'est surtout avec l'archidiaconat de saint Léger que doit coïncider son action dans

le diocèse lorsque le prélat, maintes fois absent, avait besoin d'y être remplacé par quelqu'un à qui pussent être confiés tous les pouvoirs de cet Ordre. C'était l'unique moyen qu'aucun de ses devoirs ne souffrît essentiellement de ses fréquentes disparitions. Ainsi, quoiqu'il en fût des absences assez prolongées de l'évêque, et de celles, quoique plus rares, du principal dépositaire de sa confiance et de son autorité, le chef du diocèse disposait tout de telle sorte que le gouvernement de son Eglise reposait toujours entre des mains sûres, et que rien n'y souffrait ni quant à la discipline, ni quant à la surveillance, qui forment deux des plus grands devoirs de la charge épiscopale.

Emmeran, issu d'une famille patricienne de Poitiers, y était né au commencement du VIIe siècle. Il y fit ses études, s'y adonna à la pratique du bien, se distinguant surtout par l'excellence de ses sentiments religieux. Il aimait les pauvres jusqu'à épier leurs besoins, et se prépara ainsi aux Ordres sacrés et au sacerdoce, auquel il dut être promu dans les premières années de l'épiscopat de Didon, vers 626. Ses heureuses qualités, auxquelles se joignaient l'éclat de sa naissance et les avantages d'un extérieur attachant, durent engager le prélat à en faire un de ses coadjuteurs pour le vaste diocèse auquel il n'aurait pu suffire tout seul, y eût-il fidèlement observé le devoir de la résidence : on peut même conjecturer justement qu'Emmeran exerça ce ministère à Poitiers, après que Didon lui eut conféré le caractère épiscopal. C'est ce qui aura fait croire aux uns et répéter par d'autres que le saint évêque avait été titulaire de ce siége, sans égard aux raisons que nous donnerons bientôt. Les biographes, entre autres Cyrinus, évêque de Frisingue, qui écrivit sa vie vingt ans après sa mort [a], s'accordent sur son caractère de sainteté, et nous le verrons, en effet, aller chercher le martyre au milieu des preuves les plus admirables de son dévouement pastoral.

(a) Bolland., 22 novembre.

L'Aquitaine érigée en duché héréditaire pour Boggis et Bertrand.

En 637 l'Aquitaine, qu'une paix de plusieurs années avait rendue florissante et plus prospère qu'elle ne l'avait été depuis longtemps, fut érigée par Dagobert en duché héréditaire en faveur de ses deux neveux, fils de son frère Charibert, Boggis et Bertrand. Nous ne voyons par aucun document que ce changement dans le gouvernement de cette grande contrée ait modifié en rien les habitudes administratives du Poitou, que le comte Guérin continua de gouverner. Ce qui est certain, c'est que le Poitou fut expressément nommé dans cette concession comme devant appartenir au gouvernement des deux frères.

Cette reconstitution de l'Aquitaine en duché n'était qu'une restitution de l'héritage injustement confisqué sur Charibert. Ainsi revenait cette souveraineté à ses deux plus jeunes fils d'abord dépouillés de son royaume et qui désormais étaient appelés à transmettre ce duché à leurs descendants. Mais ce ne fut qu'une sorte d'apanage donné aux princes de la famille royale sous la condition d'un tribut annuel à foi et hommage à chaque mutation de titulaire : c'est l'observation très judicieuse que fait à cet égard l'illustre historien du Languedoc (a). On ne sait rien que de bien vague sur le gouvernement de ces deux princes qui continuèrent de faire régir les provinces de leur duché par des comtes dont les noms sont restés inconnus, en exceptant toutefois le frère de saint Léger dont nous venons de parler, et sur lequel de tragédiques événements nous forceront de revenir.

Mort de Dagobert Iᵉʳ.

Dagobert ne devait pas profiter longtemps du nouvel ordre qu'il avait mis dans ses Etats, et de la paix qui l'accompagnait. Se trouvant à sa maison royale d'Epinay (68), il fut pris d'une dyssenterie dont il prévit les suites, et il se fit transporter à l'abbaye de Saint-Denis, peu éloignée du palais. C'est là et non à Epinay même, comme le répètent

(a) D. Vaissette, *Hist. du Langued.*, I, 338.

presque tous les historiens, qu'il mourut, après quelques jours de souffrances, le 19 juillet 638. Il n'avait que trente-six ans, et par un retour fidèle à une vie plus régulière que sa jeunesse, il laissait espérer une continuation de règne où la justice et la modération auraient pris une meilleure part. Mais déjà de trop longs désordres s'étaient emparés de la monarchie. Ce prince devait être en réalité le dernier de sa race, ne laissant que deux fils mineurs, dont les maires du palais allaient s'approprier le pouvoir. Les jugements des historiens sont ou trop sévères ou trop indulgents à son égard : ce qui vient sans doute de ce que les uns n'ont considéré que les premières années de sa vie où il fut trop souvent cruel, injuste et débauché; les autres, qui ne regardèrent que ses derniers temps, firent grâce à ses défauts et à ses vices en faveur de ses bonnes qualités et de ses œuvres pieuses. La postérité l'a mieux jugé en blâmant l'abus qu'il fit de ses heureuses dispositions naturelles et du bonheur d'avoir eu des conseillers comme Pépin de Landen, saint Arnoux de Metz, saint Eloi, saint Ouen et saint Amand de Maëstricht. De telles grâces rendent impardonnables ses mauvaises actions devant les hommes. Puisse la miséricorde de Dieu ne les avoir pesées qu'au poids des bonnes intentions de ses derniers jours! (a)

Légende populaire de ce temps sur l'état de son âme après sa mort.

Au reste, l'esprit public se trompe rarement sur les princes qui disparaissent de ce monde. Nous trouvons la preuve des jugements divers exprimés dès lors sur le compte du roi de France dans un récit légendaire raconté alors par un homme de bonne foi, et qu'il n'est pas inutile de reproduire ici, puisqu'il nous donne une juste idée des opinions du temps, très conforme à celle que nous venons d'exprimer. Aimoin raconte que vers les derniers jours de Dagobert, un jeune seigneur franc, nommé Ansoald, avoué ou défenseur de l'Eglise de Poitiers, voyageait en Sicile, non, quoi qu'on en dise, comme ambassadeur de

(a) Frédég., *ub. sup.*, c. XLVI et suiv. — D. Rivet, *Hist. littér.*, III. 554.

France vers un prince de cette île qui n'avait encore qu'une très petite existence (69), mais probablement en homme instruit, qui utilisait sa jeunesse en étudiant les hommes et les choses. Ce qui est certain c'est que ce grand seigneur devait être un jour évêque de Poitiers. Or, comme il revenait dans sa patrie il voulut s'arrêter dans une petite île où vivait un certain ermite nommé Jean, dont on lui avait signalé la sainteté. Pendant qu'ils s'entretenaient ensemble des choses du salut, le vieillard demanda au jeune homme s'il avait connu le roi Dagobert, à quoi le voyageur répondit qu'il le connaissait particulièrement, et se mit à deviser sur sa vie et ses habitudes. Eh bien, reprit l'ermite, je puis vous dire que cette nuit, pendant que je reposais un peu après de longues veilles, un vénérable vieillard en cheveux blancs m'a ordonné de me lever incontinent et de prier pour l'âme du roi Dagobert qui paraissait devant Dieu à cette même heure. Je m'empressais d'obéir, et voilà qu'aussitôt je vis apparaître non loin de moi et sur la mer d'horribles figures de démons tourmentant le roi monté sur un esquif et chargé de chaînes, le frappant de verges et de fouets et l'entraînant vers les cavernes de l'Etna. Au milieu de ces supplices on l'entendait solliciter à grands cris le secours de plusieurs saints, lorsque tout à coup le ciel s'ouvrit et au milieu des éclats de la foudre survinrent trois personnages de merveilleuse apparence qui s'efforçaient de le défendre. Je leur demandai, continua l'ermite, qui ils étaient, et ils m'apprirent qu'ils s'étaient rendus aux supplications de Dagobert, car ils n'étaient autres que les martyrs saint Denis, et saint Maurice et l'illustre pontife saint Martin. Aussitôt ils enlevèrent au ciel l'âme qu'ils venaient de délivrer. — Telle fut la vision que le bon moine de Sicile raconta à son hôte. Ansoald, revenu en France, la transmit à saint Ouen qui l'écrivit aussitôt afin que rien n'en fût perdu pour l'histoire (70).

Nous ne voyons pas trop dans lequel de ses écrits saint Ouen aura consigné cette légende. Elle fut certainement

éditée cent ans après par l'auteur anonyme et assez élégant de la vie de Dagobert (a). Une particularité de ce récit mérite d'ailleurs que nous nous y arrêtions pour l'éclaircir aux yeux du lecteur. Ansoald était, dit-on, *avoué* ou *défenseur* de l'Eglise de Poitiers. C'est un titre que nous trouvons ici pour la première fois, et qui fut très connu avant et pendant le moyen âge. Voici donc quel en est l'historique.

Les avoués ou défenseurs des Eglises.

Cette institution était déjà ancienne : ce fut le Concile tenu à Carthage en 407 qui en prit l'initiative. Jusque-là, l'Eglise, en traitant de ses propres affaires devant les tribunaux laïques, où ses causes devaient être souvent portées, n'avait employé que des clercs, qui étaient pour chaque Eglise des économes chargés habituellement de ses affaires, lesquels plaidaient au besoin et s'appelaient pour cela même *avocats* ou *défenseurs*. Mais à mesure que les biens des Eglises se multiplièrent et demandèrent des soins d'autant plus assidus que la jalousie et la rapine des grands s'exerçaient plus contre leur droit de propriété, il devenait impossible de charger des clercs de le défendre, parce que la persuasion devenait incapable toute seule contre des injustices que la force devait aussi réprimer. C'est pourquoi les Pères de Carthage obtinrent des empereurs Honorius VII et Théodose II la faculté de se constituer des avocats ou défenseurs laïques qui eurent, comme les évêques, le droit de conférer de leurs affaires avec les juges dans l'intérieur même du palais de justice. Honorius donna une constitution dans ce sens datée du 16 novembre 407. L'Eglise romaine adopta pour elle-même ce moyen de bon gouvernement. Elle eut ses défenseurs chargés de parcourir les provinces de son territoire pour recueillir les plaintes des pauvres, examiner comment les employés publics remplissaient leurs charges, et dénoncer les abus à réformer. Nous verrons ce même rôle donné plus tard par les rois de France aux *Missi dominici* et aux magistrats des *Grands-Jours.*

(a) *Gesta Dagoberti Regis*, ap. Duchesne, t. VIII, p. 572-589.

Le moyen âge, vu la constitution plus large de l'Eglise et les richesses des monastères qui s'accroissaient, agrandit la tâche des défenseurs. Les abbayes, surtout, furent obligées de se protéger contre les exactions des grands, toujours avides des prérogatives et des biens que la société leur prodiguait dans ses propres intérêts. Les défenseurs s'obligeaient donc à soutenir leurs droits, à protéger leurs domaines et leurs revenus, soit par leur surveillance journalière, soit par leur intervention devant les tribunaux où ils devaient plaider : ce qui leur faisait donner quelquefois dans les chartes le nom de *causidicus,* avocats.

Ces avocats furent nommés d'abord par l'assemblée des évêques et des abbés, en présence du comte de la province. Plus tard, les rois se réservèrent cette nomination, qui acquérait de l'importance en présence des progrès et des dérèglements de la féodalité. Il fallait, à certaines époques, des hommes puissants dont l'action se fît moins remarquer par des plaidoiries que par l'attitude guerrière du chevalier, et qui considérassent au point de vue chrétien ce patronage dont chacun s'honorait, et dont un trop grand nombre, comme dans les plus belles institutions, oublia le noble but pour le faire tourner à son profit. Les empereurs d'Occident, dont quelques-uns imitèrent si mal Charlemagne, méritèrent souvent à cet égard les reproches du Saint-Siège. Grégoire IX écrivait à l'empereur Frédéric II (1227 à 1241) : « Le titre de défenseur de l'Eglise étant inséparable de celui d'avocat, vous devez abdiquer ce dernier titre, si vous négligez de la défendre. » (71) Mais aussi cet office fut rempli souvent par des personnages désintéressés, dont le zèle était tout religieux, et à qui leur haute position permettait d'être généreux envers l'Eglise. C'était d'ailleurs pour eux un honneur de la soutenir contre toute exaction. Ils le prouvaient en se chargeant de porter par eux-mêmes ou par un de leurs officiers la bannière de l'Eglise, ou du monastère, quand les devoirs de la féodalité obligeaient les évêques ou les abbés de commettre leurs troupes dans quelques-unes des fréquentes

prises d'armes du moyen âge. Plus tard, quand il fallut multiplier les avoués pour chaque établissement, sous la haute autorité d'un seigneur, ils eurent le tiers des amendes prononcées par les tribunaux où ils plaidaient, et trop souvent ils dépassèrent ce droit dont ils ne surent pas toujours se contenter. Au VII[e] siècle, il ne paraît pas que ces abus existassent encore; et par la haute position qu'Ansoald occupait à la cour, tout fait croire qu'il était un de ces grands seigneurs donnant ses services à une Eglise qu'il aimait, et dont il méritait déjà de devenir le Père en se faisant un de ses serviteurs les plus soumis (a).

Saint Eloi honoré à Poitiers.

Saint Eloi, dont nous venons de parler, a droit à notre souvenir dans l'Eglise de Poitiers, où il est honoré le 1[er] décembre. Il était né à Chatelat (72), près Limoges, vers 588, d'une famille honnête, chrétienne depuis longtemps, et d'origine gallo-romaine. Distingué par les belles qualités d'un caractère élevé, il avait reçu un goût singulier pour les arts : il y montrait des dispositions, indices d'un véritable génie et s'appliqua, jeune encore, à l'orfèvrerie dans laquelle il excellait. Ses progrès y furent remarqués et encouragés par Hobbon, qui était à Limoges monétaire du roi, charge alors d'une grande importance. Ce beau talent, d'autant plus remarqué à une époque où son art, très prisé des grands, se perfectionnait chaque jour davantage, attira Eloi à la cour où il mérita l'estime et l'amitié du roi Clotaire et des seigneurs qui l'entouraient. Il y arriva d'autant mieux à la même charge de monétaire, laquelle donnait la garde du trésor royal, qu'il avait témoigné en plusieurs rencontres d'une probité remarquable. On raconte entre autres preuves, qu'ayant reçu de Dagobert une grande quantité d'or et de pierreries pour la confection d'un trône qui ne devait être composé que de ces deux matières, il trouva moyen, tout en satisfaisant aux exigences du prince, de lui remettre en sus la moitié du trésor qui lui avait été

(a) Cf. Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, préface. — Le même, *Polyptyque d'Irminon*, passim.

confié. Son élévation ne le restreignit donc pas aux seules fonctions de monétaire. Il s'appliqua encore à orner d'or et de pierres précieuses les châsses de plusieurs saints les plus célèbres, comme saint Martin de Tours et saint Denis de Paris. Ces beaux succès, cette position si élevée ne l'empêchèrent pas de donner l'exemple d'une touchante piété et d'une charité sans bornes. Il fonda à Solignac (73), près Limoges, un monastère d'hommes; à Paris un autre de filles. Il eut pour ami saint Didier, qui devint évêque de Cahors, et saint Ouen, qui occupa plus tard le siège de Rouen, fut sacré le même jour que lui et écrivit sa vie. Cette vie était assez exemplaire pour attirer l'admiration de tant d'illustres témoins auxquels il était en vue. C'est ce qui lui fit imposer l'épiscopat, aussi bien qu'à son ami saint Ouen, par une assemblée d'évêques dont on ne dit pas le lieu, mais qu'on date de l'année 640. Eloi fut destiné à Noyon, qui, avec Vermand et Tournai, ne formait alors qu'une seule Eglise. Les peuples de cette contrée étaient encore plongés en plus grand nombre dans les ténèbres du paganisme et les habitudes farouches qu'il suppose toujours : le zèle et les miracles d'Eloi y opérèrent en peu de temps beaucoup de conversions. Il mourut à plus de soixante-dix ans, après dix-neuf ans d'épiscopat, de travaux incessants d'où ressortait son ardeur infatigable pour le bien des âmes, priant beaucoup, prêchant toujours, écrivant sans relâche, faisant d'abondantes aumônes, et laissant des disciples dont plusieurs furent trouvés dignes après lui des premières charges dans les évêchés et les monastères (a).

Son culte dans le Poitou.

Le culte de l'illustre saint se répandit de toutes parts; un grand nombre d'églises, en Neustrie, en Bourgogne et en Austrasie, voulurent avoir de ses reliques, dont beaucoup furent accordées. Le Poitou ne resta pas étranger à ces pieux désirs, et c'est sans doute à la possession de quelques-uns de ces vénérables débris ou à la dévotion

(a) V. Bolland., 1 déc., *Vita S. Elig. ab Audoeno*, passim. — Mabillon, *Act. Bened.*, t. II. — Fleury. *Hist. Eccl.*, lib. XXXVII, numéro 38.

de personnes favorisées de certaines grâces, qu'on dut en quelques-unes de nos églises des chapellenies sous ce vocable, comme dans l'abbatiale de Saint-Maixent et la prieurale de Saint-Martial de Montmorillon. D'autres chapelles s'élevèrent aussi en divers endroits du diocèse, comme au village de Saint-Eloi, à une demi-lieue au Sud-Est de Poitiers. Mais il ne semble pas y avoir jamais eu dans notre territoire actuel aucune paroisse de ce nom (**74**).

Extrême sécheresse et ses suites désastreuses.

Les chroniqueurs de cette époque notent qu'en cette année 638 arrivèrent d'extrêmes chaleurs qui se prolongèrent pendant toute la durée de l'été et causèrent de grandes désolations dans les campagnes. Les sources furent desséchées, les arbres privés de fruits, les moissons ne mûrirent pas, et le peuple fut très malheureux, manquant, outre le pain et le vin, de légumes et des autres plantes nécessaires à la vie. Les animaux ne furent pas mieux traités, les fourrages étant morts sur pied, et la soif détruisant la presque totalité des bêtes de somme et des troupeaux.

Cette calamité qu'on ressentit dans toutes les Gaules y produisit des famines qui ajoutèrent aux malheurs des peuples. Nos écrivains locaux ne disent pas que l'Aquitaine, déjà très fertile, en ait souffert autant que les autres contrées : il n'en est pas question quant à notre province en particulier. On pourrait attribuer ce bonheur à la sage administration des deux frères qui s'y partageaient alors le soin des affaires : saint Léger et saint Guérin. N'est-ce pas un des premiers soins d'un gouvernement de savoir réparer de telles pertes autant que d'en prévenir les fatales conséquences? La science économique des temps modernes ne perdrait rien en pareil cas à s'adjoindre le sentiment chrétien de la charité.



NOTES DU LIVRE XII

NOTE 1

La Bohême, *Boishemum,* contrée de l'Europe centrale, entre la Saxe, la Prusse, la Moravie et la Bavière. Elle a le titre de royaume-uni à l'empire d'Autriche. Elle a de 4 à 5 millions d'habitants. Prague en est la capitale, et a 145,000 âmes.

NOTE 2

La Meuse, *Mosa,* un des grands fleuves de la France, sis à 17 kilomètres Nord-Est de Langres (Haute-Marne), traverse les départements des Vosges, de la Meuse, qui prend son nom, et des Ardennes. De là elle passe en Belgique, arrose les Pays-Bas, et se perd dans la mer du Nord entre Brielle et Graveseade, après une course de 600 kilomètres.

NOTE 3

L'Escaut, *Scaldis,* un des grands fleuves de l'Europe, parcourt 430 kilomètres depuis sa source en France, dans le département de l'Aisne, jusqu'à la mer du Nord par les bras des îles de la Zélande.

NOTE 4

Quelques auteurs disent que ce fut le cinquième de Paris, parce qu'ils se sont tous copiés sans un examen suffisant. Il est facile de se convaincre du contraire, puisque d'après les collections diverses on trouve avant celui-ci ceux des années 360, 551, 557, 573 et 577.

NOTE 5

Le saint pape Célestin Ier, mort en 432, avait déjà ordonné que l'évêque fût pris, autant qu'il se pourrait, du clergé de la ville. (V. Longueval, V, 95.)

NOTE 6

Ce concile, tenu en 549, sous Clotaire Ier, qui aimait assez à dominer les évêques, établissait, paraît-il, dans son dixième canon,

les élections dans le même sens que celui de Paris, « avec le consentement du roi ». Mais « il y a, dit Mgr Guérin après plusieurs autres, des manuscrits qui ne portent point ce *consentement du roi.* » (Cf. *Les Conciles généraux et particuliers,* t. I, p. 425.) — Comment ne l'auraient-ils pas tous mentionnés s'il eût été dans la souscription générale? Si l'on s'en prévalut à Paris en 614, c'est que déjà l'interpolation avait été faite, et qu'on s'appuyait d'une copie qui n'était pas sincère.

NOTE 7

Ce pourrait être aussi depuis l'an 1324, où son corps fut levé de terre par l'archevêque de Bourges Guillaume de Broé. (V. *Bolland.,* au 20 mai, p. 228.)

NOTE 8

On ne sait pas bien l'origine de cette abbaye qui ne put être fondée qu'après 593, où mourut le saint évêque de ce nom, autrement appelé saint Nicet. En 789, elle n'était plus, depuis longtemps, qu'un prieuré ayant 250 livres de revenus, d'après Dom Baunier.

NOTE 9

Châtillon-sur-Indre, *Castellio ad Ingerim.* Cette petite ville, qui doit son développement à un château fort, construit vers 950 par un seigneur de Châteauroux, sur les limites du Berry et de la Touraine, est aujourd'hui un chef-lieu de canton de 4,000 âmes. Une belle église romane lui reste, laquelle est pleine encore des riches et symboliques sculptures du XIIe siècle, quoique les huguenots du XVIe lui aient infligé des mutilations regrettables. Dans les murs latéraux et à l'abside surtout, beaucoup plus ancienne que le reste, on a placé des bas-reliefs sculptés pour l'église antérieure qui devait être du VIIe siècle : ces sculptures représentaient entre autre saint Austrégisile recevant de saint Pierre le flambeau de l'Evangile à répandre dans la contrée ; puis à l'extérieur du latéral Sud une inscription en caractères saillants sur granit, consistant en ces mots : *sic Austregisilus Friovalam de Demone solvit.* (V. notre *Notice sur Châtillon-sur-Indre,* au *Bulletin monumental,* t. XLII.)

NOTE 10

Le Vigeois, *Vosicum,* chef-lieu de canton de la Corrèze, arrondissement de Brives, sur la Vezère, bourg de 2,500 âmes. Ancienne abbaye de Bénédictins du vocable de saint Pierre. Sa fondation date d'avant 550.

NOTE 11

Saint-Seine, *Sanctus Sequanus,* bourg de 800 âmes, chef-lieu de canton de la Côte-d'Or. Il avait un monastère bénédictin fondé en 534 sur un lieu appelé alors *Sestrum,* d'où vient que l'on trouve l'abbaye indiquée vers cette époque sous le nom de *Monasterium Cestrense.*

NOTE 12

Saint-Domnole, *Sanctus Domnolus,* fondée en 572, par l'évêque du Mans de ce nom aux abords de la ville, est la même abbaye que Saint-Vincent du Mans.

NOTE 13

Saint-Maur-sur-Loire, *Sancti Mauri ad Ligerim,* nommé d'abord *Glandfeuil,* abbaye bénédictine fondée en 542 au diocèse d'Angers, par saint Maur, disciple de saint Benoît. Cette maison était le chef-lieu de la congrégation de Saint-Maur. Ce n'est plus qu'un hameau de Maine-et-Loire de 250 âmes, du canton de Gennes, de l'arrondissement de Saumur. (V. ci-dessus, t. I, p. 437.)

NOTE 14

Luxeuil, *Luxolium* ou *Luxovium,* petite ville chef-lieu de canton de la Haute-Saône, et près d'une des sources de cette rivière, au pied des Vosges, a 4,000 habitants. Elle fut fondée en 590 par saint Colomban, dont la règle, avant celle de saint Benoît, était le modèle de toutes les autres. Il y eut jusqu'à neuf cents religieux. Des inscriptions latines ont établi que ses eaux thermales étaient connues des Romains qui l'avaieut comprise dans la Grande-Séquanie. Elle se trouve dans la Franche-Comté, au diocèse de Besançon.

NOTE 15

Vienne, *Vienna,* ville de 18,000 âmes, au confluent de la Gère et du Rhône, et maintenant sous-préfecture de l'Isère. A l'époque gauloise, elle fut la capitale des Allobroges, devint une colonie romaine sous Tibère, et eut un Sénat qui lui fut donné par Claude. Son église remonte à l'apparition du christianisme dans la Gaule, dès la première partie du IIe siècle. Elle devint archevêché comme métropole des douze cités dotées d'un évêché autour d'elle, et fut regardée comme primatiale des Gaules. Cet archevêché fut aboli par la Révolution. Il n'en avait pas moins été le foyer des lumières répandues par son école dans toute cette contrée, où Arles et Lyon purent seuls lui disputer plus tard la gloire de son titre et de ses travaux.

NOTE 16

Marmoutier, *Majus monasterium.* Ce *grand* monastère fut construit par saint Martin pour les religieux qui, en grand nombre, se réunirent sous sa conduite dès qu'il occupa le siège de Tours, en 371. Ce nom exprimait la différence entre ce principal établissement et la cellule où le saint vivait à part dans le même lieu. Ce fut au moyen âge une des plus célèbres écoles de la France... Et ce n'est plus, depuis 1790, qu'un village à 2 kilomètres de Tours, qui n'est remarquable que par le beau pensionnat que les dames du Sacré-Cœur font fleurir sur les ruines de l'antique et illustre abbaye.

NOTE 17

Lérins, *Lerina,* est le nom de deux îles françaises de la Méditerranée, vis-à-vis du département du Var, entre Antibes et Fréjus, et de ce dernier diocèse. L'une est nommée de Sainte-Marguerite : c'est l'ancienne *Lero,* et l'autre de Saint-Honorat, depuis que ce saint solitaire y fonda, en 410, le monastère qui s'illustra dans la suite sous la règle de saint Benoît. Les deux îles ne sont séparées que par un canal de mille pas de large. Les deux îles ont de 3 à 4,000 habitants.

NOTE 18

Jumièges, *Gemmeticum,* abbaye de Bénédictins fondée en 654 par notre saint Filibert, sur la Seine, à 24 kilomètres Ouest de Rouen. Nous en parlerons à son époque.

NOTE 19

Ce lieu s'appelait alors *Catuliacus,* et n'était qu'une bourgade à peine connue même des environs.

NOTE 20

C'était un seigneur puissant de race germanique, dont les aïeux étaient venus en deça du Rhin avec les rois francs, et qui lui-même avait passé sa jeunesse à la cour du roi d'Austrasie Théodebert II, et s'y était marié. C'est pourquoi on le cite, quoique ayant été ensuite évêque de Metz vers 610, comme le chef d'où sortirent les rois de la seconde race, étant le grand-père de Pépin d'Héristal.

Pépin de Landen, dit *le Vieux,* et honoré comme saint dans le pays de Liège, tirait son nom d'un château *(Landinum)* bâti aux bords du Bek, dans la province de Liège. C'est encore un village de 800 âmes, à 8 lieues Nord-Est de Namur.

NOTE 21

Fauveau, l'auteur d'un Calendrier manuscrit de la cathédrale de Poitiers, commet une grosse faute en plaçant ce même Jean parmi les personnages qui souscrivirent à un privilège d'exemption donné par saint Landry, évêque de Paris, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis. Ce doit être un autre Jean, car le nôtre était mort en 626, quand Didon occupa le siège de Poitiers, et la charte de saint Landry est de 652.

NOTE 22

Il faut remarquer avec soin que cette juste exclusion que nous faisons ici de saint Emmeran dans la liste de nos évêques porte à vingt-huit seulement et non à vingt-neuf le nombre des prédécesseurs de Didon. C'est pourquoi nous indiquons ce dernier comme étant le vingt-neuvième évêque de Poitiers, et non le trentième, en dépit du faux calcul adopté jusqu'à présent, et qu'on croyait autorisé par une erreur de longue date. Et cependant cette erreur se perpétue... Elle est encore admise par l'*Ordo* diocésain, malgré ce que nous en avions dit comme ici, et par suite d'un raisonnement irréfutable, dans nos *Vies des Saints,* publiées en 1858!... Il est donc bien beau de s'être trompé?

NOTE 23

La Bouleur, ruisseau qui commence dans la commune de Clussay (Deux-Sèvres), et rejoint la Dive du Sud avant sa perte sur la rive gauche du Clain, près d'Anché et de Voulon (Vienne). Elle a dans le département de la Vienne un parcours de 28 kilomètres, et y arrose les communes de Chaunay, Brux, Vaux et Sceaux, arrive entre celles de Pairé et de Voulon, qu'elle sépare de celle d'Anché.

NOTE 24

On sait que le fameux Annius *Milon,* non moins célèbre par sa remuante ambition que par le beau plaidoyer par lequel Cicéron s'efforça en vain de lui éviter l'exil de Marseille, ne mourut que 49 ans avant l'ère chrétienne, et précisément au moment où César entreprenait sa guerre des Gaules. Un héritier de son nom pourrait bien avoir suivi le conquérant latin dans cette expédition et s'être établi sur cette belle terre du Poitou qui plaisait tant à la noblesse romaine.

NOTE 25

« Multis impensis honoravit, dedit que ei tunc temporis villam vocabulo Milon, nec non et alia multa. » (Dom Bouquet, III, 390.)

Ce *tunc temporis vocabulo Milon,* n'indique-t-il pas que ce lieu appelé Milon, lors de la donation, ne s'appelait déjà plus ainsi quand le moine contemporain de l'événement écrivait cette histoire? Le monastère n'était plus déjà à Voulon

NOTE 26

V. le *Grand Gauthier,* fin du XIII[e] siècle. Ce fut en 1024 que Hugues IV dit le Brun, sire de Lusignan, fonda près de son château le prieuré et l'église de Notre-Dame.

NOTE 27

Ce tableau, qui n'était pas d'une mauvaise facture, était encore le principal ornement de la petite église quand je la visitai en 1843. (V. *Bullet. des Antiq. de l'Ouest,* III, 333.) Longtemps négligé avec l'église même dont le titre paroissial ne fut rétabli qu'en 1858, il a fini par disparaître, et les lambeaux n'en sont plus retrouvables. Qui empêcherait qu'on le remplaçât par une nouvelle toile sur laquelle une courte inscription renouvellerait les souvenirs que nous consignons ici?

NOTE 28

Cette église n'a plus d'elle-même, à Saint-Maixent, que la petite place qui porte son nom, et encore ce nom ne lui a-t-il été conservé contre les folles prétentions de quelques ignorants du pays que grâce aux savantes réclamations d'un homme plus intelligent et mieux inspiré. (V. les intéressantes lettres de M. A. Caillé, dans la *Sèvre* du mois de décembre 1877.)

NOTE 29

Macoux est la traduction française que certains pays de *patois* ont tirée du latin *Macloveus,* dont on a fait aussi *Machatus* ou *Mahoux,* et enfin Saint-Malo, qui a donné son nom à la ville maritime des côtes de Bretagne; c'est une sous-préfecture d'Ille-et-Vilaine, de 10,000 habitants. Elle était tout récemment fondée quand saint Macoux devint son premier évêque.

NOTE 30

Aleth était une forteresse connue dès l'époque gauloise sous le nom d'*Aletum, Alecta,* au Nord-Ouest de la ville actuelle de Rennes et sur les bords de l'Océan. Plus tard elle devint une ville de commerce, puis épiscopale au milieu du VI[e] siècle. Au IX[e], elle fut ruinée par les Normands; les évêques se réfugièrent alors dans une

île voisine où était un monastère de Saint-Vincent qui devint le noyau de la ville de Saint-Malo. L'évêché de Saint-Malo fut supprimé par le Concordat de 1802, et réuni au diocèse de Rennes. — Il ne faut donc pas confondre cette Aleth avec une autre petite ville de même nom au pied des Pyrénées (Aude), et qui existe encore avec des bains d'eaux thermales, et n'ayant que 1,200 habitants.

Note 31

Cette date est diversement écrite par les hagiographes. Quelques-uns avec Fleury, Châtelain, Saint-Allais et les anciens bréviaires de Paris veulent que ce soit 565. Mais Longueval et D. Lobineau, suivis plus communément aujourd'hui, motivent très bien leur préférence pour 627, en expliquant que la méprise de leurs devanciers vient de ce qu'ils ont confondu le saint Léonce de Saintes, ami de saint Malo, avec celui de même nom qui avait siégé à Bordeaux au milieu du VIe siècle. — D'ailleurs saint Malo était mort un dimanche 16 novembre; ce quantième ne peut se trouver qu'en 527, et devant lui aucune contestation n'est plus possible.

Note 32

Cf. Baillet, Giry, Longueval; Briand, *Hist. de l'Egl. Sant.*, I, 180 et suiv. — D. Lobineau, *Hist. des Saints de Bretag.*, au 15 nov. — Bolland., *ibid.*

Note 33

Saint-Hilaire-de-Voulesme, *Sanctus Hilarius de Volisma*, était un prieuré-cure de Bénédictins dépendant, au XIVe siècle, de l'abbaye de Nanteuil. C'est aujourd'hui une paroisse du doyenné de Civray, de 8 à 900 habitants, à deux lieues Sud-Ouest de cette dernière ville, sur la Charente. Son église romano-ogivale atteste la fin du XIIe siècle, et dut en remplacer alors une autre beaucoup plus ancienne.

Note 34

Ecclesia Sancti Savyoli, San Saviolili, dite encore *S. Saviou* dans les vieux titres. Elle fut supprimée après le Concordat de 1802 et réunie pour son territoire et ses habitants à Saint-Macoux. C'est un village d'origine celtique sur le territoire duquel se voit, à 1 kilom. de la gare de Civray, un dolmen connu sous le nom de *Pierre-Pèse*. Le bourg établi sur la rive gauche de la Charente, à une lieue Sud-Ouest de Civray, est de ce canton et n'a guère que 500 âmes. Il conserve une église du XIIIe siècle dont le chevet fut rebâti au XVe, après une ruine du monument par les Anglais. Au XIVe, Jean

Sapinaud, seigneur de Fayolle, dont le château se voit, récemment restauré, dans le voisinage, fonda dans l'église paroissiale une chapellenie de Saint-Jacques, dont le patronage resta à sa famille.

Note 35

On étendit cette dénomination de Gascons, Vascons ou Basques *(Vascones)* à toute la petite peuplade qui habitait entre les Pyrénées et la Garonne.

Note 37

Blaye, *Blavium,* alors château considérable qui était sans doute une résidence royale. — Grégoire de Tours le nomme *Castellum Blavium.* — Aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement de la Gironde, avec 4,000 habitants, au bord de ce fleuve.

Note 38

Il y a ici beaucoup d'inexactitudes dans la plupart des auteurs quant aux dates de ces divers événements, qui varient de trois à quatre années. Comme le plus souvent, nous adoptons celles des Bénédictins de l'*Art de vérifier les dates,* que nous croyons presque toujours mieux autorisées.

Note 39

Le Bigorre touchait au Béarn par le côté du couchant. C'était le pays des anciens *Bigerrones*. Il dépendit, à partir du VIIe siècle, du royaume d'Aquitaine, dont il fut un comté. Il fut réuni à la France en 1284 par le mariage de Philippe le Bel avec Jeanne, qui en était héritière. Il forme aujourd'hui la majeure partie du département des Hautes-Pyrénées, et Tarbes *(Turba)* en est le chef-lieu.

Note 40

Le Béarn, devenu dans la géographie moderne une des provinces de France sur les confins de l'Espagne, était, sous les Romains, un petit pays de la Novempopulanie habité par les *Beneharni*. Nous assisterons dans cette histoire à beaucoup de ses vicissitudes. C'est maintenant une partie du département des Basses-Pyrénées, où se trouvent les villes d'Oloron, Orthez et Pau.

Note 41

Saint-Denis-en-Vaux est à présent une petite commune de 4 à 500 habitants du canton de Leigné-sur-Usseau (Vienne). Cette commune centralise presque tous ses habitants dans le bourg qui

s'étend le long de la Vienne. Elle se trouve abritée par deux collines dont les vignes donnent un vin renommé. Des titres de nos archives départementales datés de 637, mais dont on a contesté l'authenticité, prouveraient qu'avant cette date le lieu s'était appelé *Plumbata*, et plus tard, en 1113, on voit dans un acte recueilli par D. Fonteneau (t. XXVII *bis*, p. 351), qu'il y avait une abbaye (c'était le prieuré) dont le nom est encore appliqué à une certaine portion du bourg, sous le nom de *l'Abbaye*. En 1486 il y est fait mention d'une église de Notre-Dame qui est la même souvent dite Notre-Dame de Saint-Denis-en-Vaux. Cette église, toujours siège d'une paroisse, dépendait de Saint-Denis dont l'abbé y nommait de plein droit; elle avait le triple vocable de Notre-Dame, des Saints Anges et de Saint Denis. (*Annal. Bénéd.*, II, 372.) Enfin le prieuré devint au XVI[e] siècle une chatellenie dépendante du duché de Châtellerault. — Non loin de l'église romane de Notre-Dame est une chapelle ogivale du XII[e] siècle. C'était celle du prieuré distinct alors de l'église paroissiale, et qui n'a plus que des ruines, n'ayant conservé qu'à peine son portail en plein cintre et une portion des bâtiments claustraux.

NOTE 42

Annal. Bénédic., II, 372. — D. Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 136. — Une charte donnée plus tard par Charles le Chauve, en 859, en confirmant cette donation et celle des autres domaines, mentionne que dans cet endroit appelé *Plumbata* était déjà une chapelle appartenant à des ermites qui s'y sanctifiaient dans la pratique des bonnes œuvres et de la pénitence: c'est celle qui était dédiée aux Saints Anges. Nous ne voyons pas ce que devinrent ces ermites quand les Bénédictins prirent possession de ce terrain: ils restèrent probablement dans leur vocation et allèrent se fixer ailleurs, ou se fondirent dans la famille bénédictine. Les nouveaux moines y apportèrent bientôt des reliques de saint Denis et des saints martyrs ses compagnons qui rendirent célèbre le prieuré par les guérisons nombreuses qu'on y obtint. (V. aussi Besly, *Comtes de Poitou*, p. 227. — *Bullet. des Antiq. de l'Ouest*, I, 242 et suiv., 2[e] édition.)

NOTE 43

Ce bourg est ainsi nommé de sa position entre deux cours d'eau *(Inter aumnes)*, la Vienne et un petit affluent de sa rive gauche, non loin du moulin du Gué. Ce n'était alors qu'une villa appartenant à Ansoald. La commune, du canton de Leigné-sur-Usseau, arrondissement de Châtellerault, a 6 à 700 habitants. Cette localité, où l'on croit que des souterrains-refuges, récemment interdits par des

éboulements, gardaient quelques traces de l'époque celtique, avait, dès le XIIe siècle, une église de Saint-Hilaire, dont l'ensemble et les détails attestent encore un monument remarquable du style roman, et dont l'abside extérieure est surtout curieuse.

NOTE 44

Dangé, *de Dangeo* en 637, *Dangiacum* en 1057, *de Dangeio* en 1235, *Dangiacum* en 1520, enfin Dangié et Dangé comme aujourd'hui aux XIVe et XVe siècles. — Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Châtellerault, c'est un gros bourg de 850 habitants, sur la rive droite de la Vienne, avec une église de Saint-Pierre-ès-Liens, renouvelée vers 1865. Son sol a procuré des tuiles à rebords et des monnaies romaines.

NOTE 45

Ingrande, *Igoranda, Ingranda,* sur la Vienne, canton de Dangé, bourg de 1,100 habitants, à 8 kilomètres Nord de Châtellerault. Ce lieu est connu dans la géographie romaine sous le nom de *Fines,* auquel équivaut le mot celtique qui fait le sujet de cette note. Danville, qui parle de celui qu'on a mal traduit par *Hains,* lequel se trouve sur les limites du Poitou et du Berry, dans le canton de la Trémouille, ne dit rien de celui-ci qui, en effet, n'exista jamais comme séparation de ces deux provinces, mais a été confondu avec d'autres Ingrande, dont le nom répond à la même idée dans le Maine, la Touraine et le Berry. Le nôtre était donc alors la dernière station du Poitou, sur la voie de Poitiers à Tours. — En 914 Ingrande, qui semble avoir acquis une certaine importance, était un chef-lieu de viguerie, *vicaria Igradensis*. Le moyen âge lui donne une église romane ogivale de Saint-Pierre et Saint-Paul. On remarque dans les murs latéraux de ce monument de larges traces du petit appareil romain qui dénoncent une église de beaucoup antérieure remplacée par celle-ci à l'époque de la transition architecturale, et dont les matériaux y sont employés en partie. En rapprochant de cette découverte celle des tuiles à rebords, de haches en silex, de souterrains-refuges aujourd'hui impénétrables, on s'élève jusqu'à une ère très reculée, et l'on soupçonne à Ingrande une antiquité dont les phases ne furent pas moins remarquables que sa vie du moyen âge.

C'est sur le territoire d'Ingrande que fut, en 682, la première station faite par les reliques de saint Léger ramenées à Saint-Maixent par notre évêque Ansoald. A 3 kilomètres au Nord-Ouest, se trouvent l'église et le château de Saint-Ustre, dont nous avons parlé ci-dessus, I, 414.

Note 46

Oyré, *Oriacum, Odriacum* et *Auriacum,* a une église du XIe siècle assez bien conservée et du vocable de saint Sulpice, à 3 lieues au Nord-Est de Châtellerault. La commune, qui est du canton de Dangé, a 850 âmes. Elle doit son nom au ruisseau d'Oyré autrement dit de Rémilly qui joint la Vienne dans la commune d'Ingrande. C'était le siège d'un fief qui avait appartenu à Philippe de Comines. Mais de plus anciens souvenirs lui viennent avec ses débris de haches celtiques trouvés dans le sol. La paroisse d'Oyré a eu pour curé M. Lalanne, auteur de l'*Histoire du Châtelleraudais.*

Note 47

Moussay, *Musciacus* en 673, n'est plus qu'un hameau, sur la rive droite du Clain, après avoir été le centre d'une paroisse partagée entre la commune de Beaumont et celle de Vouneuil-sur-Vienne, dont il dépend, quoique l'ancienne église paroissiale de Saint-Hilaire fût une annexe de la chapelle voisine de Baudiment. Ce Moussay est appelé souvent Moussay-la-Bataille, en souvenir de la victoire remportée, en 732, par Charles Martel et notre duc d'Aquitaine Eudes, sur les Sarrasins conduits par Abdérame. (V. plus loin à cette même année 732.)

Note 47

St-Gervais-d'Avrigny ou d'Avrigné. Une église de St-Gervais et St-Protais était déjà bâtie en 537, en un lieu appelé *Cursonus* ou *Cursona,* qui prit bientôt après le nom des deux saints patrons et auquel on ajouta le surnom d'Avrigny, d'un village voisin qui fut longtemps une paroisse, mais qu'on réunit à Saint-Gervais en 1818. Non loin de ce dernier et à moitié chemin entre lui et Avrigny était, sur les bords de la Veude, un village de St-Martin-de-Quinlieu qui subit à la même époque la même annexion. De là le nom de St-Gervais-*des-Trois-Clochers* que la commune garde encore officiellement, mais qu'on lui trouvait déjà en des actes de 1644 et 1659. Il y a donc dans la commune de Saint-Gervais trois véritables paroisses, ce qui en fait une des plus vastes du diocèse de Poitiers, traversant dans toute sa longueur le canton de Leigné-sur-Usseau, dont elle est une des 9 succursales. L'église du XIIe ou XIIIe siècle, qui exista jusqu'en 1883, a été reconstruite et consacrée en 1886. Ce nouvel édifice, avec de jolies apparences, ne soutiendrait pas une critique des détails, et reste, comme l'église précédente, trop restreint pour une population aussi considérable. Le dernier recensement y indique près de 1,400 âmes. La cure était pourvue par le Chapitre de la cathédrale, tout

en relevant de l'archiprêtré de Faye-la-Vineuse (Indre-et-Loire). Cette commune est très fertile, étant arrosée de nombreux cours d'eau, affluents de la Veude.

La Veude est une rivière qui naît de la fontaine de Boisgrollier, au hameau de Chalay, commune de Thuré, près Châtellerault. Après avoir traversé tout le territoire de Saint-Gervais, elle monte pendant 12 kilomètres vers la Touraine, où elle va se jeter dans la Vienne.

La cure d'Avrigny, dont l'église est en ruines, était aussi, avant 1790, de l'archiprêtré de Faye-la-Vineuse. En 926 c'était *Avriniacus Villa.* On mentionne sa paroisse de Notre-Dame en 1303, et un aveu de la baronnie de la Touche établit, en 1794, que le bourg était autrefois « une ville close se fermant à ponts et portes et environnée de fossés. » — *Sic transit gloria mundi!*

Note 49

Saint-Martin-de-Quinlieu, *de Cuelo* en 1090, *de Cuelec* en 1100. On l'appela aussi quelquefois Saint-Martin-d'Avrigny, par la même raison que Saint-Gervais. Cette ancienne paroisse, qui était avant 1790 de l'archiprêtré de Faye-la-Vineuse, a été réunie en 1803 à Saint-Gervais. C'était un prieuré-cure dépendant du chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers. Là est aussi un ruisseau de Saint-Martin qui sort de la fontaine de Montbrard, ancien fief du voisinage, dans la commune de Saint-Gervais, et qui se jette dans la Veude. Montbrard n'est plus qu'une ferme avoisinée d'un hameau de quelques feux.

Note 50

Leugny-sur-Creuse. Il y a trois localités de ce nom dans le département de la Vienne. Une première, aujourd'hui détruite, dans la commune de Bonneuil-Matours, citée en 1020 comme étant dans la viguerie d'Ingrande, et fief relevant de la baronnie de Montoiron: c'était la *Villa Lunziacus,* sur la rivière d'Auzon *(Alsa),* qui commence près d'Archigny et finit dans la Vienne en amont de Châtellerault. — La seconde est encore un village de la commune de Saint-Jean-de-Sauves, près Montcontour, et connue au xe siècle sous le nom de *Villa Luniacus in vicaria Salvinse.* — La troisième enfin, dont il s'agit ici, est une paroisse du canton de Dangé, *Lunczîniaco* en 1212, avec une église de Saint-Hilaire: elle a une fontaine de même nom, ancien rendez-vous d'un pèlerinage. La cure était pourvue par l'évêque de Poitiers. Ce lieu est distingué des deux autres par le surnom de Leugny-sur-Creuse, parce qu'il est à une petite distance et sur la rive gauche de cette rivière *(Crosa),* qui

prend son cours dans le département de la Creuse, traverse celui de l'Indre, sépare ceux de la Vienne et d'Indre-et-Loire, depuis sa jonction avec la Gartempe, près la Roche-Posay, jusqu'à son confluent avec la Vienne, près le Port-de-Piles. Cette paroisse relevait, avant 1790, de l'archiprêtré de Châtellerault; son temporel dépendait en partie de la baronnie de Montoiron, et en partie de la Guerche et de la baronnie de La Haye, en Touraine. On voit sur ce territoire les ruines très pittoresques de la chapelle de Notre-Dame de Prélong. L'église paroissiale paraît d'origine romane; elle fut réparée en 1600, et augmentée d'une croix latine, comme l'indique une inscription placée à l'intérieur et qui attribue ces importantes restaurations à Jean Couturier, alors curé, à Pierre de Gréanne, habitant le manoir du lieu, et à sa femme Marguerite de Château-Chaloue. De tels souvenirs devraient être ainsi partout conservés avec soin, et on ne les retrouve pas sans plaisir dans les rares églises qui en gardent encore.

NOTE 51

Leigné-sur-Usseau, à la nomination de l'évêque de Poitiers et de l'ancien archiprêtré de Faye-la-Vineuse, au diocèse de Tours. Ce lieu figure en 637 sous le nom de *Laingniacum,* qui ressemble autant à du latin qu'à un dérivé de la langue des Celtes. Il a déjà une église sous le vocable de saint Hilaire, et un René de *Lainiaco,* vers 1084 : ce personnage atteste par sa présence dans les actes publics que la féodalité y est établie. En 1790 Leigné devint chef-lieu de canton, et garde encore ce titre quoique avec certaines modifications qui, en 1801, répartirent diversement les communes qui en avaient relevé d'abord. L'époque celtique y réclame la *Grand'Borne,* sorte de menhir occupant le champ des Ralandières; les tuiles romaines n'y sont pas rares. Le moyen âge y a son église de Saint-Hilaire, qui a le caractere du XIe siècle. Sa population est de 1,200 âmes.

NOTE 52

Antogné. En 1097 c'est *Autoigné,* en 1119 *Ecclesia de Antoniaco*; Saint Pierre en est le patron; la cure, maintenue en 1803, était à la nomination du prieur de Saint-Romain. L'église de Saint-Pierre-ès-Liens n'a aucun intérêt. Sa population ne dépasse pas 300 habitants.

NOTE 53

Nueil-sur-Dive, *Niolium,* est un chef-lieu de commune de 600 habitants du canton des Trois-Moutiers, arrondissement de Loudun, divisée en haut et bas Nueil par le vallon de Berrye,

village de ce territoire. C'était en 1076 une villa qui appartenait à l'abbaye de Bourgueil en Anjou. La Dive l'arrose et rafraîchit le pittoresque paysage qui l'entoure, d'où se contemplent les ruines grandioses de l'ancien prieuré de Saint-Jeau, bâti avant l'an 1200, et dont le style est absolument conforme à celui de la cathédrale de Poitiers. Il n'y a que cinq maisons à Nueil, ce qui a fait transporter en 1842 le service paroissial dans une nouvelle église bâtie à Berrye par l'antique famille de Dreux-Brézé. Cette cure a encore le titre de Notre-Dame, et le peuple appelle la sainte Vierge, dont on y célèbre la fête patronale le 8 décembre, « la bonne Dame des Avents. » — Le bas Nueil avait appartenu aux Montmorency-la-Trémouille, et se trouvait enclavé pour sa châtellenie dans l'archiprêtré de Loudun.

Note 54

Pouant, *Potentum, Puentum,* commune de 800 habitants du canton de Mont-sur-Guesne, appartenait en 889 à l'abbaye de Saint-Hilaire, dont il portait le vocable. En 942, elle est citée comme une villa de la viguerie de Braye, alors en Poitou, et aujourd'hui de la Touraine. Jusqu'en 1790, le Chapitre de Saint-Hilaire resta seigneur de Pouant, et nomma à la cure, qui, sans doute, lui avait dû sa fondation.

Ce même nom de Pouant était donné à une terre qui s'étendait sur les communes de Nieuil-sur-Dive et de Pouançay, et fut successivement aux XVe et XVIIe siècles des châtellenies de Loudun et de Berrye. Elle appartenait au Chapitre de la cathédrale et se reconnaît jusqu'en 1742 sous le nom de *Petit-Poitiers,* parce qu'en 1402 Simon de Cramaud, patriarche d'Alexandrie, qui avait été évêque de Poitiers, l'avait donnée au Chapitre pour la fondation de la psalette, comme le témoigne encore une inscription encastrée en deux des piliers du chœur de la basilique.

Note 55

Angliers, *Anglarias, Anglerium,* canton de Montcontour (Vienne), est une commune de 700 âmes, à laquelle on trouve ce même nom en 1284, qui appartint à Marmoutier, et dont l'église de Saint-Martin est connue tout au commencement du XIIe siècle. Cet édifice est de style roman mêlé d'ogive. On y voit encore le tombeau d'un comte d'Orfeuille qui fut seigneur d'Angliers avant que le fief appartînt aux La Tour d'Auvergne-Lauraguais encore possesseurs du château et du parc, qui y sont remarquables. La paroisse est de l'archiprêtré de Loudun, comme autrefois sa châtellenie. Dans cette paroisse est le lieu de Triou, dont les Montalembert portent encore le nom.

NOTE 56

Quelques auteurs ont été jusqu'à mettre en doute l'histoire de Sadragésile et la fondation par Dagobert du prieuré de Vaux. Comment concilier ces doutes avec ce que nous venons de dire d'après les historiens les plus graves, tels que Félibien et Mabillon, qui avaient puisé dans les archives mêmes de l'illustre abbaye de Saint-Denis? Pour nier tout cela on s'appuierait en vain d'une fausse charte écrite à une époque postérieure pour protéger l'abbaye contre de certaines avidités de ses ennemis. Cette charte, si fausse quelle puisse être, ne prouve pas plus contre Saint-Denis que celle dont nous avons parlé à l'année 507 ne prouve contre la donation de Clovis à Saint-Hilaire de Poitiers.

NOTE 57

C'est l'auteur du fameux livre connu sous le titre *Gesta Dagoberti regis* qu'on trouve dans Duchesne, *Histor. Franc.,* t. I, p. 572, et dans D. Bouquet, *Script., rev. Gall.,* III. Il vivait vers la fin du VIIIe siècle, et s'éloigne par conséquent de plus de cent ans de Dagobert et de son fils Clovis II, dont il a aussi écrit la vie. Son histoire est autant celle de l'abbaye de Saint-Denis que celle de ces deux rois; et, quoique compromise par les fables qui n'y sont pas rares, elle contient cependant des renseignements utiles, et qu'on peut croire, dès qu'ils n'arrivent pas à l'état de rêveries trop évidentes. (Cf. Rivet, *Hist. littér. de la France*, II, 586.)

NOTE 58

Cette impossibilité de retrouver dans la Seine un objet de telles dimensions ne s'explique guère, quand depuis douze ou treize cents ans tant de découvertes archéologiques y ont été faites, et de choses beaucoup moins considérables, tels que les *plombs* et autres minces objets qui en sont retirés de notre temps. Mais comment d'ailleurs concilier l'opinion de ceux qui veulent voir ici le *Vieux-Poitiers* avec la basilique de Saint-Hilaire dont la ruine et la déprédation auraient produit ces merveilleuses dépouilles? — De quoi les inventeurs sont capables !

NOTE 59

Eause, *Elusa,* métropole primitive de la Novempopulanie, fut fondée vers la fin du IIIe siècle. Détruite par les Sarrasins vers 720, la juridiction métropolitaine fut alors transférée à Bordeaux, où elle resta jusque vers 860. C'est alors qu'elle fut donnée à Auch, qui en prit le titre de métropole.

NOTE 60

Vic, *Vicojuliensis* ou *Aduri*. C'est le premier nom que porta un petit évêché fondé vers le commencement du VIe siècle, et qui fut nommé dans la suite *Aturitum, Aturitensis,* Aire, en Gascogne, suffragant d'Auch, chef-lieu de canton des Landes. Il a 3 à 4,000 habitants.

NOTE 61

Rebais, *Resbacum,* fondé en 635 par saint Eloi, qui n'était pas encore évêque de Noyon, et sous le vocable de saint Pierre. On y adopta plus tard la règle de saint Benoît. Rebais était à 6 lieues Est de la ville de Meaux. C'est aujourd'hui un chef-lieu de canton de Seine-et-Marne, peuplé de 1,500 âmes.

NOTE 62

Clichy, *Clippiacum, Clepiacum* et *Clepiacus* dans Frédégaire, c. LIII. — Clichy-la-Garenne, commune de 2,500 habitants, arrondissement de Saint-Denis, sur la rive droite de la Seine. Là était une des résidences favorites de Dagobert Ier et de Clotaire II. Il y eut à Clichy, cette même année 636, et le 1er mai, une assemblée d'évêques, mal à propos nommée Concile, puisqu'on n'y fit pas de règlements ecclésiastiques. Saint Agilas y fut établi le premier abbé de Rebais.

NOTE 63

L'aveu était un acte où se trouvaient mentionnés les terres et droits y attenant que le vassal tenait de son seigneur. De telles pièces avaient pour but d'être invoquées comme preuves en cas de contestations ultérieures sur les obligations des deux parties, mais surtout du vassal.

NOTE 64

Ce lieu est nommé *Crisilum* par saint Ouen *(Vita S. Eligii),* qui était grand Référendaire (dignité équivalente alors à ce que fut plus tard le garde des sceaux) et qui fut témoin de tout ce qui se passa. Or, *Crisilum* est représenté aux yeux des uns par Crécy en Ponthieu, trop célèbre par la fameuse bataille de 1346 ; et pour d'autres, c'est Creil-sur-Oise, près Senlis, ou enfin Créteil, à 2 lieues de Paris. Adrien de Valois voudrait même que ce fut Vaudreuil-sur-Eure, près Louviers en Normandie, où était un château royal. On ne voit guère d'analogie entre ce nom et celui donné par saint Ouen. Il n'y en a pas plus entre celui-ci et *Clipiacum,* Clichy, sur lequel on ne se serait pas trompé, tout le monde le connaissant très bien. Ce qui nous paraît plus acceptable est Crécy en *Ponthieu,* où était en effet

une villa royale, et qui, s'il n'est pas représenté tout à fait par *Crisilum*, qui pourrait avoir été altéré par des copistes, ressemble du moins beaucoup à *Crisiacum, Criscecum, Circiaçum* et *Creciacum*, donné indifféremment à Crécy. Pourquoi ne songerait-on pas également à *Carisiacum,* Quiercy, dans le Soissonnais, où était aussi un palais royal? Nous pensons qu'avec de telles divergences, toutes aussi fondées les unes que les autres, il faut renoncer à traiter une question qui suscite tant de prétentions insolubles, et sur laquelle déjà nous nous sommes peut être trop arrêté.

NOTE 65

Gaël, fondé sous le vocable de saint Jean, vers 565, au diocèse de Saint-Malo. Aujourd'hui village de 500 âmes, du canton de Saint-Méen (Ille-et-Vilaine.)

NOTE 66

Vie de saint Léger, par M. Babinet, in-8°, Poitiers, 1834, p. 2. — L'honorable auteur, pour faire de saint Léger un Poitevin de naissance, s'appuie d'une phrase d'Ansoald, successeur de Didon sur le siège de Poitiers, qui, revendiquant plus tard les reliques du martyr d'Autun, s'autorisait de ce que celui-ci était sorti *d'une paroisse à lui confiée* pour s'élever aux honneurs. On n'a pas compris que dans le texte de l'anonyme d'Autun, qui rapporte cette parole, on doit traduire le mot *Parœchia,* non par *paroisse,* mais par *diocèse,* ce qui convient très bien ici à la pensée de l'évêque. On trouve plusieurs fois ces deux mots comme synonymes dans Grégoire de Tours (éd. Migne, numéros 209 et 315). — Etre sorti de son diocèse, où saint Léger avait été élevé, semblait en effet un titre pour que ses restes y revinssent après sa mort, et nous verrons comment on s'en servit plus tard.

NOTE 67

Dufour (*Hist. génér. du Poitou,* p. 340) a très bien développé les raisons qui font rejeter saint Emmeran de la liste de nos évêques de Poitiers.

NOTE 68

Spinogilum, Spinolium, à 3 lieues Nord-Est de Paris, appelé aujourd'hui Epinay-sur-Seine, sur la rive droite de cette rivière. C'est un village peuplé de 1,000 à 1,200 habitants, de l'arrondissement de Saint-Denis. Frédégaire l'appelle *Spinogelum,* et Valois fait remarquer avec raison que d'après le mécanisme régulier de nos étymologies, on devrait traduire non *Epinay,* mais *Epineuil.* (Voir Frédégaire, *Chroniques,* LXXIX.)

NOTE 69

Ce détail d'une prétendue ambassade est encore un de ceux que les historiens se sont transmis d'après un passage mal compris par le premier qui a copié Aimoin. Celui-ci ne parle pas du tout d'ambassade, il dit simplement qu'Ansoald parcourait la Sicile : *partes peragrabat Siciliæ*. Au reste, le règne de Dagobert ne laisse paraître aucune autre ambassade donnée à Ansoald que celle d'Espagne, dont nous avons dit le motif. Or, il ne s'agit que d'un homonyme de celui-ci qui y fut employé, et comme cette mission se rattache à l'année 589, on voit tout de suite qu'en l'attribuant au futur évêque de Poitiers, celui-ci en eût été chargé plus de vingt-cinq ans avant sa naissance.

NOTE 70

C'est malheureux que ce chroniqueur, qui écrivit vers 780, ait adopté assez de faits équivoques pour s'être attiré le surnom de *fabulator*. Il y a bien quelques traits qui sentent la vérité dans ce récit, par exemple ces cavernes de l'Etna, *vulcania loca*. La montagne de ce nom étant située dans la province de Catane, en Sicile et sur la côte orientale de l'île, se trouve précisément en face d'un certain nombre de petites îles dont l'une pouvait très bien être celle habitée par l'ermite Jean. — Ajoutons que rien n'est plus possible qu'un rêve de ce genre. Le côté merveilleux se trouverait donc dans la coïncidence de ce récit avec la mort du roi, qui, étant arrivée le même jour, ne pouvait être connue naturellement du solitaire. Le malheur de ces sortes d'histoires est de tomber sous le jugement de critiques à qui la foi chrétienne manque pour bien apprécier le rôle des démons dans ce monde où saint Paul les croit pourtant si occupés. (Eph., VI, 12.) Un autre inconvénient, c'est que le premier narrateur ait conclu de ce fait que les usurpateurs des biens ecclésiastiques ont toujours tort de ne pas s'en priver, et que le bien fait aux églises et aux monastères peut être d'un grand poids devant la justice de Dieu. Les adversaires de la religion jettent les hauts cris devant une telle morale ; mais ils s'y évertuent vainement. Ce sera ainsi jusqu'à la fin du monde : les voleurs seront toujours des voleurs.

NOTE 71

Cum Advocatus Ecclesiæ idem intelligi debeatur ac defensor; si defensoris omittis officium, nomen impropriè retines advocati. (Rinaldi, *Ann. eccles.*, ad ann. 1226, nos 4 et suiv.)

NOTE 72

Châtelat est un bourg de 600 âmes, dans le canton de Nieuil (Haute-Vienne). On y voit encore une maison que la tradition persiste à regarder comme le lieu de la naissance du saint.

NOTE 73

Solignac, *Solignacum,* bourg du canton Sud de Limoges, a 800 habitants, et une magnifique abbatiale byzantine consacrée en 1142. C'est donc une reconstruction de la première, fondée par saint Eloi en 531, sous l'invocation de saint Pierre et saint Paul. C'est une des plus remarquables églises du Limousin. Il ne faut pas confondre ce Solignac avec une autre abbaye du même nom sur la Loire, et que les vieilles chartes nomment *Solamniacum.*

NOTE 74

Faisons remarquer à ce propos que des erreurs se sont glissées dans un certain nombre d'auteurs qui ont attribué au vocable de saint Eloi *(Eligius)* ce qui ne convient qu'à saint Gilles *(Ægidius).* Cette confusion des deux noms a trompé entre autre Dufour, dont le manuscrit, page 135 *(mihi),* nomme *Saint-Eloi-la-Bataille* une commune des Deux-Sèvres, près Chef-Boutonne, où il prétend que l'église eut un autel consacré en 1113 par notre saint évêque Pierre II. Le fait et la date sont vrais, mais outre que l'autel consacré était celui de la chapelle Saint-Eloi, près Poitiers, encore le vocable donné par Dufour était-il faux, car il aurait fallu dire *Saint-Gilles-la-Bataille* et non pas *Saint-Eloi.* Et ceci n'avait plus de sens.





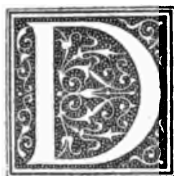
LIVRE XIII

—

Depuis le règne de Clovis II en Neustrie, jusqu'à la mort du roi d'Austrasie Sigebert II, souverain du Poitou

(De 638 à 656)

Sigebert II, roi d'Austrasie. — Pépin le Vieux, maire du palais.

AGOBERT avait réglé de son vivant le partage de ses Etats entre ses deux fils. Sigebert, deuxième du nom (1), garda l'Austrasie dont il était déjà en possession. A peine âgé de cinq ans, il était sous la régence de Pépin de Landen, surnommé *le Vieux*, aussi recommandable par son talent d'administration que par ses vertus chrétiennes. A ce grand ministre étaient adjoints Cunibert, évêque de Cologne, à qui sa vie exemplaire mérita le titre de saint, puis Adalgise, qui était déjà duc du palais, ce qui le plaçait au premier rang après le maire. Ce fut surtout avec ces hommes honnêtes et scrupuleux que Pépin, à peine rentré à la cour de Sigebert II, y forma une ligue des grands de l'Austrasie pour protéger le jeune roi contre les intrigues d'un certain nombre de seigneurs et la faiblesse d'une minorité. Didon se joignit à l'élite de la noblesse dans cette union inspirée par un patriotisme désintéressé. Nous verrons que malheureusement les circonstances ébranlèrent en lui ces bonnes dispositions.

Clovis II, roi de Neustrie. — Œga, maire du palais.

L'autre fils de Dagobert, Clovis II, âgé seulement de trois ans, avait été nanti de la Neustrie sous la tutelle d'Œga, et la régence nominale de sa mère Nantilde. Malheureusement Œga, si digne d'avoir des rois à gouverner, mourut deux ans après en 640. Cette double perte fut d'autant plus triste pour les deux royaumes, que le pouvoir y tomba dès lors entre les mains d'hommes nouveaux qui n'eurent ni la même équité pour les intérêts de leurs maîtres, ni le même zèle pour le bien public. Il est bon de tracer ici rapidement ce nouvel état des choses pour l'intelligence même de notre histoire locale.

Erchinoald, parent de Clovis, remplaça Pépin comme maire du palais de Neustrie, et la mort de Nantilde, recommandable par ses vertus et son intelligence, le laissa seul maître des affaires. Il en profita pour sa conduite plutôt en roi qu'en ministre (a). En même temps, l'Austrasie voyait Grimoald, fils de Pépin, s'assurer par ses intrigues la succession de son père : c'était le premier exemple de cette sorte d'hérédité qui allait ainsi se constituer à toujours jusqu'après avoir confisqué à son profit l'autorité souveraine, sous des rois qui n'en avaient que le nom, elle arriva à briser le sceptre de la famille mérovingienne pour faire de ses débris celui d'une nouvelle race (b).

Il n'est pas moins vrai que Grimoald fortifia, dans ses propres intérêts, la ligue formée par son père. Didon y resta avec les dignes assesseurs que nous avons nommés, et jusqu'à ce que ceux-ci eussent disparu, soit par la mort, soit par répugnance pour intrigues dont ils apercevaient la trame, l'évêque de Poitiers, que des liens peu faciles à démêler, attachaient toujours à Grimoald, sembla autoriser l'ambitieuse audace de celui-ci qui ne craignait pas, agissant désormais sans le moindre contrôle, de mettre son nom à côté de celui du roi, et avant celui des évêques

(a) Frédégaire, c. LXXXIII et LXXXV.

(b) Aimoin, *De gest. Franc.*, lib. IV, c. XXXVIII.

dans la souscription des chartes et édits. Il en vint à faire partager par Didon toutes ses vues et tous ses desseins (a).

Histoire et caractère de la reine sainte Bathilde.

Avant tout, Erchinoald songea à fortifier son crédit à la cour de Clovis. Il n'y pouvait mieux réussir qu'en mariant son pupille à une personne dont la reconnaissance lui assurât le dévouement. Cette personne fut sainte Bathilde, jeune esclave saxonne que le sort de la guerre avait fait tomber en son pouvoir. Tous les précédents de cette jeune fille semblaient encore des moyens ménagés par la Providence en faveur de la France, qui devait être fondée sur des saints, et cette union devenait pour elle une sorte de restitution faite par le ciel d'un sceptre beaucoup moins beau qu'elle aurait vu naguère tomber de ses mains. On raconte, en effet, que fille d'Ethelbert, premier roi chrétien des Saxons, et lorsque dès l'enfance, elle jouait un jour avec ses compagnes sur les bords de l'Elbe, des pirates s'en étaient emparé et l'avaient vendue à Erchinoald. Cette grande naissance, jointe à une beauté remarquable, la rendait très propre aux desseins de son maître. Mais ce qui valait mieux pour l'avenir que Dieu lui réservait, elle était d'une vertu solide et d'une éminente fermeté de caractère. Comme Clotilde et Radégonde, avec lesquelles ses premières infortunes lui donnaient de si remarquables traits de ressemblance, et dont la sagesse chrétienne avait exercé une si puissante influence sur les premiers jours de la Monarchie, cette nouvelle héroïne commençait une carrière difficile. Elle allait traverser une suite d'années pleines d'agitations et d'angoisses; mais elle laisserait du moins après elle, avec des fruits excellents de son administration, des souvenirs de sainteté et d'activité prudente que le ciel ménage toujours, au milieu des tempêtes civiles, aux peuples qu'il veut consoler ou glorifier ici-bas.

Clovis II, privé à dix-huit ans, par la mort de sa mère, d'une sage direction et d'une pieuse surveillance, s'abandonna à

(a) *Script. rerum Gallic.*, IV, 634.

toutes les mauvaises passions du libertinage et de l'ivrognerie ; Sigebert, au contraire, aidé et conseillé par deux saints évêques, Arnoux de Metz et Cunibert de Cologne, gouverna sagement et se fit aimer de ses sujets.

Les rois dits *fainéants.*

Ce sont ces deux rois qui, maintenus à cause de leur jeunesse dans une sorte d'inaction continuelle par les maires du palais, commencèrent la suite de ceux qu'on appela *fainéants*. Observons ici que ce nom ne leur fut guère donné qu'après l'extinction de leur race, par les historiens du règne de Charlemagne. Quoi qu'il en soit, cette qualification n'exprimait pas tant alors un blâme d'inutilité et de paresse, que l'éloignement où les jeunes princes furent tenus, en vertu même de leur âge, des affaires politiques et administratives, par les maires du palais qui les tenaient en tutelle. Ceux-ci, d'ailleurs, n'étaient pas tous alors des chevaliers ambitieux et entreprenants. Ceux qui appartenaient à l'Eglise montraient surtout des vertus et des talents qui accoutumaient les grands à les respecter, et le peuple à se confier à eux. Ce fut par ces mêmes raisons que l'autorité royale dut nécessairement s'amoindrir en proportion que celle des maires devait augmenter.

Obscurités de l'histoire à cette époque.

Nous trouvons encore, en ces temps de décadence, de profondes obscurités s'épaississant autour de nos archives. Des années nombreuses s'écoulent pour nous dans un silence absolu des échos de l'histoire : nous y sommes sans guides, sans témoins. Adatius, plus connu sous le nom d'Aimoin, et Frédégaire, y parlent à peine, et semblent s'être plu, dans leur laconisme, à ne nous donner que de vagues réminiscences de ce qu'ils ont pu voir ou relire, soit dans les chroniques de leur temps, soit en quelques devanciers inconnus. Nous sommes donc obligé nous-mêmes de nous taire sur les faits relatifs surtout à notre Aquitaine et à notre Poitou.

Activité des fondations monastiques.

Cependant un moyen très actif de civilisation par le christianisme, que Dieu tenait en réserve pour l'Europe

entière, conquise à la foi dans sa plus grande partie, se manifeste, à cette époque surtout, par la fondation de nos plus illustres monastères. Le Poitou y a sa grande part, et nous n'avons pas à douter que pendant cette période du VIIe siècle, où les événements politiques se taisent pour nous, l'action bienfaisante de l'Eglise n'apparaisse sur notre sol, chez nous autant que partout ailleurs, par l'édification de ces lieux de prières, de pénitence et de travail qui ont toujours compté pour beaucoup dans les prévenances de la miséricorde divine. Nous savons combien ce siècle, livré à un reste de barbarie que la religion seule pouvait combattre et arrêter, avait besoin de cette triple compensation à tant de crimes et d'égarements. Mais tout en satisfaisant ainsi à la justice divine, les fondateurs n'en travaillaient pas moins au bien matériel des populations. C'était, n'en déplaise à des critiques méchantes ou peu éclairées, le double côté de ces temps si troublés qui prête le plus aux utiles réflexions d'une véritable philosophie.

Ce ne fut donc pas seulement par une concession naturelle à l'esprit de ses contemporains que le jeune roi Sigebert II donna de si larges libéralités aux églises et aux abbayes qui couvrirent la surface de son royaume. Doux et charitable, pieux jusqu'à une vertu qui ne se démentit jamais, il se sentait porté naturellement à multiplier ces maisons d'où il savait bien que jailliraient de toutes parts les lumières, les mœurs chrétiennes et les richesses de l'agriculture. Cette portion du gouvernement ne restait pas, à bien prendre, au-dessous des soins que se donnaient ses ministres, et ce n'était pas être par trop *fainéant* que d'occuper de si sérieuses institutions une vie à peine commencée. Outre les nombreux établissements de ce genre que lui durent toutes les provinces de l'Aquitaine, il en dispersa dans toute la vaste étendue de ses Etats, depuis la Loire jusqu'aux bouches du Rhin. N'était-il pas d'une excellente politique de créer ainsi sur un sol défriché par tant de mains saintement laborieuses, les villes qui

Zèle en cela du roi Sigebert II, surtout en Aquitaine.

Les monastères, moyens providentiels de civilisation.

venaient se former autour des monastères? Ces églises n'attiraient-elles pas par les pompes du culte les peuples qui s'y portaient et n'en sortaient plus? N'est-ce pas ainsi que se préparait, au nom de Jésus-Christ, cette égalité religieuse qui devait modérer les prétentions prochaines de la féodalité, et que notre âge révolutionnaire, pour gâter notre passé, prétend follement remplacer par l'effacement de toute distinction sociale? Nous ne pouvons sur le sol habité aujourd'hui par ce progrès moderne, dont nous sommes si effarés, regarder la fertilité de nos plaines luxuriantes de moissons, de nos marais fructueux, de tant de villages florissants, de montagnes vineuses, sans les attribuer aux saints ouvriers qui s'oubliaient pour nous dans la pratique d'une humble obéissance et d'une charité désintéressées. Et ils firent bien d'autres choses: quand les uns cultivaient des sillons nouveaux au grand air des campagnes, sous l'ardent soleil des étés brûlants, sous l'âpre température des hivers glacés ou pluvieux, d'autres cultivaient sous le toit commun, la langue latine qui se perdait, copiaient des livres, servaient de notaires pour les actes, et confiaient au parchemin les faits historiques, les dates contemporaines, et les mœurs locales que nous n'aurions jamais connues sans eux. Ils se livraient même à une étude dont l'histoire ne leur a pas assez tenu compte, celle de la médecine qu'ils exerçaient dans les villes et les campagnes de leurs environs, et dont ils étaient seuls les praticiens habituels, depuis qu'aux ve et vi^e^ siècles les ravages et la domination des Barbares avaient jeté les sciences dans un désarroi complet. La connaissance des simples, l'expérimentation qu'ils en faisaient chaque jour, les observations de thérapeutique usuelle qu'ils renouvelaient si fréquemment près des malades, leur avait donné une réelle habileté dans l'art de guérir, et il n'était pas rare qu'on les appelât de leurs monastères pour cet office de charité. On voit par une lettre de saint Avit, évêque de Vienne, mort en 525, que Helpidius, diacre de l'Eglise

de Lyon, dont les succès en ce genre étaient renommés, consentit à quitter la Gaule, sa patrie, pour aller résider, en qualité de médecin, près de Théodoric, roi des Ostrogoths d'Italie, dont il gagna ainsi la confiance et l'amitié (a).

Mais plus précieux encore comme résultat de ces grandes agrégations d'hommes éminents qui s'encourageaient au bien par leurs mutuels exemples, était l'esprit du christianisme qui s'immisçait ainsi dans les masses, s'y implantait profondément, et formait l'esprit national qui a fait la gloire de la France, et porté sa mission chez tous les peuples des îles et des continents. Il ne reste donc plus de barbares que les orgueilleux contempteurs de ce passé qui devraient savoir comment les lettres et les sciences appartenaient exclusivement aux moines et aux clercs, puisqu'ils étaient alors les seuls qui pussent étudier.

Au VII[e] siècle, le Poitou fut riche en personnages dont il a le droit de s'enorgueillir. Nous avons déjà fait connaissance avec quelques-uns dont il faut maintenant suivre la marche à travers ces temps agités. D'autres se montreront à nous pour la première fois et continueront sous nos yeux leur œuvre civilisatrice : tous nous consoleront par leur vie de foi, d'abnégation et de travail dans ces ténèbres chronologiques où nous jette le mouvement toujours si obscur des événements contemporains.

Les écoles diocésaines et monastiques de ce temps.

Constatons d'abord qu'à la barbarie et à l'ignorance trop évidentes de ce temps de formation sociale, on peut opposer ce grand nombre d'évêques d'un mérite distingué qui illustraient alors l'Eglise des Gaules. Ces grands hommes continuaient, sans se laisser arrêter par les soins de leur ministère spirituel, aussi actif que fructueux, de gouverner leurs écoles diocésaines. Poitiers brillait au premier rang parmi celles-ci, recueillant toujours et répandant, par une noble émulation, l'amour des lettres, soit par l'enseignement des chaires épiscopales, soit par

(a) S. Avit, *Epistol. 33,* apud Bolland., 5 febv., p. 688, n° 5.

celui du monastère de Saint-Hilaire, où de bons maîtres professaient à la grande gloire de sa réputation. D'autres écoles s'étaient formées aussi en d'autres parties du diocèse (a). A Ligugé, on continuait de fort bonnes études. Ansion vit sortir de ses cloîtres plusieurs évêques et des abbés qui répandirent au loin les saintes habitudes avec l'intelligence des belles-lettres : c'était toujours l'influence puissante des habiles maîtres inspirés naguère par saint Fortunat. Il n'y a pas à douter que Nouaillé et Saint-Maixent ne contribuassent également à cet épanchement salutaire de la science et de la foi. Disons plus encore : on peut remarquer qu'au VIIe siècle Poitiers joua un rôle si important dans les choses de la politique et de la science, que le plus souvent on se sert alors de son nom pour exprimer la France méridionale. L'Aquitaine donc, c'est surtout le Poitou. Nous ne serions donc pas étonné qu'il fallût reporter à notre capitale ce qu'on dit de certains hommes marquants qu'ils avaient illustré l'Aquitaine, c'est-à-dire le Poitou, par leurs belles actions ou par leurs succès dans les lettres. C'est ce qu'on pourrait dire de saint Didier, qui, devenu évêque de Cahors en 630, avait achevé, vers 615, ses études « dans une ville de l'Aquitaine » (qui pourrait bien être Poitiers). Il y avait acquis la connaissance des lettres latines, de l'éloquence et du droit, tout ce qu'on pouvait enseigner de son temps, sans omettre même les mathématiques, dans lesquelles il n'était pas moins habile.

Poitiers et le Poitou du VIIe au XIe siècle.

La ville de Poitiers, d'où partaient tant de rayons lumineux sur la contrée, était célèbre au loin par cette belle réputation, mais non moins encore par ses agréments naturels, qu'un biographe d'un des siècles suivants (2) s'est plu à décrire en admirateur qui l'avait visitée. D'après ce témoin oculaire, c'était une cité forte de ses magnifiques remparts, heureuse de l'aisance et du courage de ses

(a) D. Rivet, *Hist. littér. de la France,* III, 428. — Cf. Mabillon, *Annal. Bénédict.*, II, 681, 984.

citoyens, agréablement partagée par la beauté de ses environs et la fertilité de son territoire. Autour d'elle, les moissons abondent de façon à défier les famines; les vignobles y sont une source de richesse : elle est d'ailleurs autant respectée au dehors que bien munie au dedans de troupes nombreuses qui la défendent contre les attaques de ses ennemis. Mais à cette gloire, l'auteur en ajoute une autre non moins inestimable. Cette ville a eu le bonheur de produire et d'élever d'illustres saints dont la protection lui forme une défense plus sûre que ces avantages matériels; et c'est à propos de saint-Achard, dont il écrit la vie, que le bénédictin de Jumièges prodigue de si beaux éloges à notre vieille capitale du Poitou.

Saint Achard; sa retraite à Ansion.

Il est temps que nous parlions nous-mêmes de ce saint, encore honoré dans notre pays (3). Il était né à Poitiers même en 623. Son père se nommait Anscarius; sa mère, Ermence. Tous deux étaient d'une grande noblesse qu'ils soutenaient par la pureté irréprochable de leur conduite chrétienne. Anschaire était d'ailleurs un des officiers de Clotaire II, ce qui ne l'empêchait pas d'habiter Poitiers, où il était aimé et honoré de tous. Ces bons parents confièrent leur fils, à peine âgé de dix ans, à l'école monastique de Saint-Hilaire, où un maître habile nommé Ansfredus n'était pas moins recommandable par sa science et par son esprit que par son éminente piété. « En vivant avec lui, dit l'historien que nous suivons, on n'avait de pensée que pour la sagesse; on imprégnait de justice toutes ses actions. » Achard resta jusqu'à seize ans sous cette sage discipline, avançant dans la science et dans la pratique du bien, formant son cœur et son intelligence, que Dieu disposait secrètement, à l'avenir qu'il lui ménageait.

Cependant le père d'Achard voulait produire son fils à la cour et l'y établir. Mais pendant que le jeune homme se conformait à des intentions si respectables, sa pieuse mère priait ardemment qu'il ne se perdît pas dans les vanités mondaines, et lui-même sentait dans son cœur que Dieu

ne l'y avait pas appelé. Il s'en ouvrit bientôt à ses parents. Leur conscience chrétienne seconda le parti qu'il avait pris d'étudier la volonté de Dieu dans le silence ; et, après moins de deux ans passés à la cour sans aucun préjudice pour son innnocence, il alla se consacrer à Jésus-Christ dans l'abbaye d'Ansion, c'est-à-dire de Saint-Jouin-de-Marnes, dont l'ancien nom commençait déjà à s'oublier. Les obscurités qui couvrent pour nous l'existence de ce monastère à cette époque laissent ignorer sous quel abbé commença cette vie nouvelle du fervent jeune homme. Toujours est-il qu'il n'avait pas plus de dix-huit ans. De grandes incertitudes n'existent pas moins sur le temps qu'il dut passer dans cette solitude. Les auteurs se trompent assez généralement en ne l'y maintenant qu'un petit nombre d'années. Mais comme on ne conteste ni l'époque de sa naissance ni celle de sa mort (4), il faut bien reconnaître qu'il ne dut pas demeurer à Ansion moins de dix ans. Il ne fallait pas moins, en effet, pour se former à la vie austère des cénobites, qui ne s'acquérait pas en quelques mois ; car elle supposait une étude continuelle de soi-même, une grande expérience des saintes règles, et, de plus, pour songer à fonder une nouvelle famille, une connaissance sérieuse et réfléchie du cœur humain. C'est pourquoi nous ne lui verrons établir que vers 651 l'abbaye de Saint-Benoît-de-Quinçay, où n'avaient jusque-là vécu, depuis saint Hilaire, que des solitaires dispersés en des cellules d'où chacun ne sortait que pour les prières communes de l'Office divin.

Episcopat de Didon. Saint Léger, archidiacre du diocèse.

Il est temps de revenir à saint Léger, que nous avons laissé pourvu par son oncle Didon de l'archidiaconat du diocèse. Les souvenirs de sa vie nous le représentent pendant les cinq ou six ans qu'il garda cette charge, s'y adonnant pleinement, faisant retentir très souvent la chaire illustrée par tant de saints évêques des paroles éloquentes qui charmaient les foules (a). Il paraît très évidemment que

(a) Ursin, *Vie de saint Léger*, c. II.

tous les autres devoirs de l'administration reposaient à peu près sur lui seul, car nous ne voyons pas que Didon y apparaisse aucunement, plus occupé déjà, sans doute, des affaires politiques et mondaines que de celles que Dieu lui avait confiées. Contraste malheureux avec les évêques de son temps que l'histoire vénère et que l'Eglise a couronnés en si grand nombre de l'auréole des saints, on ne le voit, pendant quarante-sept ans d'épiscopat, qu'autant qu'il le faut pour se déshonorer par des intrigues que nous relaterons à regret. De 636 à 643, son Eglise n'est dirigée que par le jeune parent qui est moins son élève que son modèle, et qui, sans rien négliger de ses difficiles obligations, se prépara dans ce laborieux intervalle au sacerdoce qu'il reçut sans doute aussitôt que l'âge canonique le lui permit. Son historien ne s'explique pas sur l'époque précise où cet honneur lui fut accordé : ce qui paraît sûr, c'est que très peu de temps après, et quand il avait à peine vingt-sept ans, la confiance de l'évêque semble lui avoir abandonné dans les affaires de son Eglise une part plus grande que jamais. C'est ce qui a fait croire à quelques-uns que l'archidiaconat plaça entre ses mains, en 643, le gouvernement complet du diocèse. C'est avoir mal compris tous ses précédents; et ce qu'en a écrit le moine de Ligugé, suivi par le cardinal Pidra, établit clairement que depuis sa première ordination, ce saint jeune homme, comme nous l'avons dit, s'était vu appliqué aux soins généraux de l'administration de son oncle (5).

Quoi qu'il en soit, l'Eglise de Poitiers avait alors le double bonheur d'avoir deux saints pour la double direction des affaires ecclésiastiques et de l'administration temporelle. Nous avons déjà parlé de Warin ou Guérin, comte de Poitiers, de qui relevait, avec l'administration de la justice, le commandement des troupes et la levée des impôts. Les vertus et les hautes qualités de ce seigneur le rendaient cher aux populations de son gouvernement; celles de son frère inspiraient le même respect, que son caractère religieux

Son frère saint Warin, comte de Poitou.

augmentait encore : c'était donc un double choix aussi heureux pour le peuple que pour l'évêque et le roi que ceux-ci avaient fait en faveur d'une des plus belles provinces de l'Aquitaine. Au reste, et par une singulière bonté du Ciel, les deux frères, ainsi placés pour le salut des âmes et la paix de tous, pouvaient rivaliser, à la grande édification des peuples, par des preuves égales de dévouement et de sainteté au service de leur Dieu et de leur roi. Heureux les rois, s'ils savaient toujours choisir de tels serviteurs !

Malheureusement ce choix n'est pas toujours facile, soit parce que trop de gens ont intérêt à tromper les rois, soit parce qu'eux-mêmes ne méritent pas toujours des sujets fidèles et incorruptibles.

Les maires du palais Erchinoald, Œga et Grimoald. Caractère de ce dernier.

Nous avons vu les deux maires des palais de Neustrie et d'Austrasie, Pépin de Landen et Œga, mourir en 640, à une courte distance l'un de l'autre, également dignes des regrets inspirés par leur intégrité et leur dévouement à la personne de leurs maîtres. Un des fils du vertueux Pépin, Grimoald, convoita la place qu'avait occupée son père à la cour d'Austrasie et que celui-ci avait honorée par son zèle et son équité. Bien différent toutefois, Grimoald était ambitieux et pourvu de toute la duplicité qui, presque toujours, fait triompher les intrigues. Il nous en donnera bientôt de tristes preuves. Un antagoniste de si peu de valeur se présentait aux grands qui devaient l'élire : il s'en débarrasse en le faisant tuer, et arrive ainsi à monter en 646 sur une sorte de trône qui dominait celui du roi. On trouve partout dans les actes du temps la preuve de ses continuelles aspirations à cette prépondérance, soit qu'il fortifie la ligue des seigneurs formée par son père pour soutenir les droits du trône et s'en emparer bientôt, soit que dans tous les actes publics, chartes et diplômes donnés par Sigebert en faveur de monastères ou d'autres fondations religieuses, il ose donner sa suscription à côté même de celle du roi, et

avant celle des évêques (a). En un mot, il eut soin de tout mener selon ses intérêts propres, et ne craignit pas de faire endosser par le jeune roi des actes qui tournaient plus au profit de sa famille qu'à l'avantage du souverain. Le plus remarquable de ces faits naissait d'une politique tortueuse qui a servi trop souvent celle des rois contre l'Eglise.

Sigebert II interdit un concile en Austrasie. Menées politiques de Grimoald sous le nom du roi.

Sigebert est regardé d'un commun accord dans l'histoire comme remarquable par la sainteté de sa vie. Doué d'un bon cœur, par cela même aimant la paix et la justice, pieux dans sa conduite, honorant les évêques, généreux à fonder des monastères, soigneux de les pourvoir de saints abbés, comme de ne donner les évêchés qu'à des sujets recommandables, quelle apparence trouverions-nous à ce qu'il eût de lui-même cherché querelle à l'épiscopat sur l'une de ses plus incontestables prérogatives? Ce serait pourtant ce qu'il aurait fait s'il fallait n'attribuer qu'à lui certain diplôme sur la teneur duquel l'histoire doit s'expliquer.

Saint Vulfolède, métropolitain de Bourges, avait indiqué un concile de sa province, qui faisait partie du royaume d'Austrasie. On y devait agiter la question importante des monothélites, qui dogmatisaient depuis quelque temps dans la Gaule. Le saint évêque n'avait pas cru devoir demander l'agrément du roi, ce qui prouve bien que cet agrément n'était pas regardé comme aussi nécessaire que les gallicans l'ont voulu prétendre, ou que dès ce temps il y avait des évêques assez courageux pour le nier (7). Mais il est certain aussi que maintes fois, et presque généralement, cet agrément avait été demandé et toujours obtenu, sans doute par suite d'une politique venue beaucoup moins des rois eux-mêmes que des maires qui se substituaient à eux. Cette fois pourtant, le roi opposa une volonté contraire à l'indiction du concile de Bourges. Il écrivit même à tous les prélats qu'on y avait invités pour leur manifester son

(a) Aimoin, *de Gest. Franc.*, lib. IV, c. XXXVIII. — *Script. rer. Franc.*, IV, 634.

opposition. De ces lettres, qui durent être identiques, on a conservé celle adressée à saint Didier, évêque de Cahors, et si l'on en étudie le style et les termes, on voit clairement que le souverain y parle moins d'après lui-même que d'après le tuteur ambitieux qu'on lui avait donné. Il invoque, en effet, l'avis des grands de son royaume, qu'il a consultés, dit-il, pour cette décision (8). Or, ces grands étaient tous sous la dépendance du maire, dont les volontés inspiraient ou remplaçaient celles du roi, et s'exprimaient dans tous ses décrets. Il importait surtout dans cette circonstance que les évêques restassent assujettis à une coutume antichrétienne, et personne n'y était plus intéressé que Grimoald, dont les menées secrètes préparaient par là le triomphe de ses plans criminels. En effet, si les évêques avaient pu s'assembler librement, il les eût trouvés contraires à ses entreprises. Il valait mieux, à son point de vue, les laisser chez eux ; et, dans le cas où ils auraient pensé à se réunir néanmoins, leur opposer l'usage établi de ne le faire qu'avec l'assentiment du roi, et cet assentiment était toujours celui du ministre. Si l'on cherche bien l'origine et le principe de ces sortes d'oppositions contre l'Eglise, trop fréquentes dans l'histoire des monarchies chrétiennes, on découvrira toujours, en regardant de près, qu'elles étaient bien plus le fait de quelques courtisans intéressés que celui des princes eux-mêmes, qu'ils surent très souvent égarer à leur profit et au véritable détriment de l'Etat. Ce n'étaient là que des préludes à la prétendue Pragmatique-Sanction de saint Louis, et aux déplorables agissements de Philippe le Bel par Nogaret, et de tous les parlementaires, en faveur des *libertés* de l'Eglise gallicane (a).

Donc le Concile indiqué à Cahors pour le 1er septembre 647, ou à peu près, ne se tint pas, et cet acte ministériel fut peut-être la première des mesures pratiquées par Grimoald pour réaliser ses projets.

(a) D. Bouquet, *Script. rer. Gall.*, II, 47.

Saint Amand évangélise le Nord des Gaules.

Sigebert, quoique cédant par inexpérience à la politique de ses ministres, ne s'en montrait pas moins dévoué au bien de l'Eglise. Il aimait à seconder les ouvriers évangéliques dont sa piété éclairée appréciait la sainte et utile mission. Nous avons vu notre saint Amand, rappelé à la cour par Dagobert, qui l'en avait chassé dans un accès de colère injuste, aller semer la parole de Dieu dans la Gascogne et la Navarre. Après son retour à Trèves, où résidait Dagobert, il ne tarda pas à se porter vers les habitants du pays de Gand (9), idolâtres en grande partie comme ceux de toute la portion Nord-Est des Gaules. Les affronts, les injures, les attaques même à sa vie ne purent le détourner de ses soins charitables; enfin, ses miracles secondèrent si bien son ardeur sacerdotale, que bientôt les peuples y furent baptisés en foule. Cette conversion de contrées jusque-là si rebelles à la foi lui facilita les moyens d'un autre genre de prédication qui multipliait les missionnaires en chaque pays en y semant par l'exemple toutes les vertus qui sanctifient les âmes. Nivelle (10), Marchiennes (11), et d'autres monastères devenus célèbres, et d'où partirent pour les contrées à demi-sauvages la vie spirituelle et une existence florissante, lui durent leur établissement et celui des écoles qui s'y adjoignaient toujours. C'est donc à lui qu'on doit attribuer pour le Brabant (12) et les Pays-Bas (13) le bonheur d'avoir eu pour modèles et pour protectrices les abbayes de Saint-Jonas de Marchiennes, de Sainte-Gertrude de Nivelle, de Saint-Bavon de Gand, et une foule d'autres dont les prédications du saint évêque firent éclore la vocation et assurèrent le salut. Cette action incessante de ce cœur sacerdotal n'échappait à personne, et lui assurait l'estime et la confiance des grands et des petits. Sigebert, qu'il avait baptisé, l'aimait beaucoup. Il seconda le juste dessein des évêques de son royaume en exigeant de l'affection du saint évêque qu'il s'attachât au siége de Maëstricht (14). Le saint ne l'accepta que par condescendance; son humilité s'accomodait peu de cet honneur.

Néanmoins, d'autant plus digne qu'il ne l'avait peu recherché, il travailla en bon pasteur sur cette terre encore peu préparée ; il la parcourut en tous sens, prêchant partout, et cependant ne trouvant que peu à récolter, tant ces indomptables esprits étaient encore rebelles à la civilisation chrétienne. Ces efforts durèrent trois ans, pendant lesquels il n'éprouva que des amertumes insurmontables. Ce troupeau, qui était chrétien presque tout entier, était d'autant plus difficile à convaincre qu'il n'avait eu jusque-là, malgré la sainteté de ses évêques, que des prêtres dont la conduite et les sentiments avaient fait déjà plus de mal à son Eglise qu'il n'y pouvait faire de bien. Quand trois ans furent passés en inutiles tentatives pour la conversion de ces mauvais serviteurs et celle des populations qui suivaient moins ses conseils et ses exemples que ceux des méchants, il reprit, avec l'agrément du pape saint Martin Ier, son ancienne vocation. Il s'en alla donc à Rome, où le Souverain-Pontife, approuvant de nouveau son désir de se consacrer à l'évangélisation des païens, lui associa plusieurs missionnaires. Il se hâta dès lors de visiter les monastères qu'il avait fondés, en établissant beaucoup d'autres, parmi lesquels il ne faut pas oublier celui de Saint-Amand, qui donna naissance à la petite ville ainsi nommée au diocèse de Bourges (15). Des premiers, il choisit celui d'Elnon (16), au territoire de Tournai, pour sa dernière résidence, espérant venir y mourir quand ses forces ne suffiraient plus à son zèle. Cependant près de trente ans se passèrent encore au milieu de ces travaux. Plein de mérites et d'années, il mourut plus qu'octogénaire en 679, dans ce monastère d'Elnon, d'où il ne sortait plus depuis quatre ans et qu'il en avait fait d'une sorte de prédilection, peut-être parce qu'il avait été une des œuvres de sa jeunesse. Nous anticipons sur ces derniers détails afin de terminer ici ce qui regarde une si belle vie. Son nom resta vénéré dans le pays où Dieu avait béni son ministère.

Nous ne savons comment le culte de saint Amand nous est venu dans notre pays, où nous ne le trouvons honoré aujourd'hui que dans une seule église portant son nom en un village du bas Poitou que côtoie la Sèvre-Nantaise (**17**). On y célèbre la fête du saint le 4 novembre, ce qui suppose une translation de ses reliques à une époque inconnue (**18**).

Nous avons vu saint Emmeran travailler avec saint Léger, à Poitiers même, au salut des âmes de la grande ville, chrétienne depuis longtemps, et marchant toujours dans la fidélité aux prédications de ses pasteurs. Pendant qu'il se livrait à ce soin, que Jésus-Christ bénissait, d'autres préoccupations saisissaient l'esprit et le cœur du saint évêque. Semblable à beaucoup de ceux qu'honorait le même caractère, il ne pensait pas sans tristesse à tant d'âmes qui continuaient de se perdre dans le paganisme, manquant d'ouvriers évangéliques, et dont les anges gardiens appelaient au loin des apôtres qui vinssent les délivrer. C'est surtout vers le Nord des Gaules que se portaient les pieuses aspirations de ces hommes de Dieu. Les difficultés qu'avait trouvées saint Amand étaient les mêmes combattues par bien d'autres avec plus ou moins de succès en ce même temps. Plusieurs y avaient fondé des sièges épiscopaux, comme saint Omer à Thérouanne (**19**) en 641 ; d'autres s'y étaient parés de la palme du martyre comme saint Livin, venu de la Norwège (**20**) en 946. Cette gloire était ambitionnée surtout par Emmeran, quand il se décida en 649 à visiter les mêmes contrées. C'était à la suite d'une conversation avec quelques clercs du pays sur la barbarie qui régnait encore chez les populations guerrières et presque sauvages des bords du Danube. Aussi bien il avait fait ses preuves dans le Poitou ; il ne l'abandonnait pas sans pasteurs, et il espérait que le laissant à des mains exercées comme celles de saint Léger, et à un clergé formé et guidé par elles, la protection de Dieu le suivrait dans cette entreprise aussi courageuse que difficile. Il n'eut donc pas besoin de donner sa démission, comme l'ont dit et répété des copistes sans

Mission de saint Emmeran en Bavière.

autorité. Nous avons vu par l'exemple de saint Amand qu'une telle démission ne se donnait pas sans l'assentiment du Souverain-Pontife, et nulle trace dans les actes de notre saint ne laisse croire qu'il en ait été ainsi.

Au reste, il ne se dissimulait pas qu'une semblable expédition vers ces contrées malheureuses qu'habitaient les Huns et les Abares, c'est-à-dire le territoire de la Valachie et de la Pologne actuelle, pourrait bien ne lui apporter en récompense de son zèle que des persécutions, et peut-être une mort violente. Mais ces glorieux hasards n'étaient pas en dehors de son plan : l'éloignement du port, les tempêtes possibles ne firent que rendre plus belles à ses yeux les conquêtes qu'il enviait.

Il se mit donc en route, prenant avec lui deux prêtres à qui leurs travaux et leur sainte vie méritèrent plus tard les honneurs d'un culte public, l'un nommé Viterbe et l'autre Vitalis : celui-ci devait lui servir d'interprète.

Nos pieux voyageurs ne restèrent pas muets en traversant, pour se rendre à leur but, les cités et les campagnes de la France et de la Germanie. Ils semèrent çà et là sur leur chemin la parole de Dieu, et arrivèrent ainsi à Ratisbonne en Bavière (21).

Ce qu'était alors cette contrée.

Cette contrée appartenait au royaume d'Austrasie. Elle avait donc un duc ou gouverneur qu'y avait établi le roi Sigebert. Ce duc était Théodon IV, fort zélé pour la religion, et qui goûta beaucoup les enseignements de son hôte. Depuis soixante-dix ans que son peuple avait reçu le christianisme des mains de saint Rupert, bien des préjugés païens y persévéraient encore et se mêlaient aux pures doctrines de la foi (a). Le zèle personnel du prince le porta à garder avec lui les pieux missionnaires; mais il fut singulièrement affermi dans ce dessein quand il eut vu, après quelques jours de prédication, de quelle façon Dieu le bénissait, et combien de conversions s'opéraient autour de

(a) Ozanam, *De la civilisation chez les Germains*, p. 130.

lui. C'est que, en effet, l'humble patience, la douceur persévérante d'un cœur simple et se confiant dans la grâce du Saint-Esprit, n'entrent pas pour peu dans les succès du ministère évangélique.

Théodon exhorta donc les trois apôtres à s'occuper de son peuple, chez qui les prêtres étaient d'ailleurs encore très rares, et leur représenta, pour les mieux convaincre, de quels obstacles s'entourait leur passage chez les Huns, ses plus proches voisins, avec lesquels il était précisément en guerre. De si sérieuses considérations, jointes au bien qu'il voyait s'opérer, persuadèrent enfin à Emmeran de poursuivre cette régénération si bien commencée, et il consentit à s'y livrer tout entier en attendant qu'il lui fût possible d'aller plus loin.

La Bavière n'avait encore que trois évêchés, et Ratisbonne n'était point le siége de l'un d'eux (**22**). Le digne pasteur y exerça sa charité comme dans sa propre Eglise. Demeuré seul, car il s'était privé de ses deux compagnons en faveur des diocèses voisins, il renouvela, sur ce territoire devenu le sien, les bonnes œuvres et le dévouement dont il avait donné tant de preuves dans celui de Poitiers. Il instruisait, autant qu'il était possible, chaque personne en particulier; et, ne gardant que le nécessaire de ce qu'on lui donnait, il distribuait le reste aux pauvres (a).

Trois ans se passèrent ainsi, pendant lesquels il se donna tout entier à cette région à demi-sauvage, se fatigant jusqu'à l'excès, pénétrant partout, compatissant à tous les maux, supportant toutes les faiblesses, quelquefois même les insolences de ces nations grossières, et fécondant l'action de son apostolat par autant de fermeté et de courage que de condescendance et de douceur. C'était saint Paul se faisant tout à tous, et montrant en sa personne comment un évêque doit être en tout irréprochable, et digne de l'approbation du Seigneur.

(a) *Ap. Surium*, 22 sept. — Lecointe, ann. 649, nº 26.

Mais au milieu de ces laborieuses occupations continuées sans relâche, le saint, qui avait tant travaillé pour les autres, sentit le besoin de songer enfin sans distractions aux propres affaires de son âme. C'est la pensée qui ne manque jamais aux pasteurs des peuples qui tiennent à leur propre sanctification, de se tenir prêts à rendre de leur pèlerinage terrestre le compte qui peut leur être demandé chaque jour. S'en étant donc expliqué avec Théodon, le prince, quoique bien à regret, ne put refuser d'y condescendre, et d'un commun accord il fut résolu que le digne missionnaire irait porter au tombeau des Saints-Apôtres, dans la ville Eternelle, ses prières pour la Bavière et pour la France. C'était là aussi qu'il espérait mourir sans doute. Mais il entrait dans les desseins de Dieu qu'il n'allât pas si loin chercher le terme de son exil et la couronne de ses vertus.

Mort cruelle du saint évêque.

C'était vers le milieu de septembre 652. Le bon prélat quitta Ratisbonne accompagné d'un petit nombre d'ecclésiastiques. Chaque jour il s'arrêtait à certaines heures, pour réciter dans les églises qui se trouvaient sur son passage les heures canoniales. Le troisième jour, lorsqu'ils étaient parvenus sur le territoire qui forma en 718 le diocèse de Frisingue, il apprit que dans une maison du village d'Helftendorf où il passait, se trouvaient quelques reliques de saints. Sa dévotion le porte à s'y arrêter, et comme c'était vers neuf heures du matin, il se mit en devoir d'y psalmodier les prières de tierce, avec quelques fidèles qui s'étaient joints à lui et à ses compagnons. Tout à coup des soldats furieux envahissent la paisible demeure, en dispersent les habitants et s'emparent du prélat. Ils étaient guidés par Lantbert, fils puiné de Théodon. Ce jeune prince, non moins animé que sa troupe, se précipite sur lui en proférant des paroles de colère, l'insulte avec ironie, lui reproche d'avoir déshonoré sa sœur Uta, dont la honte est devenue publique depuis son départ, et ne peut être imputée qu'à lui d'après les aveux formels de cette malheu-

reuse princesse. Et en effet, la jeune fille, perdue par Sigebald, fils du principal magistrat de la ville, et craignant pour lui l'animadversion de son père, avait profité de l'absence du saint, qui ne pouvait plus se défendre, pour le noircir de la plus infâme calomnie (23). Trop prompt à la croire, éperdu à la pensée du déshonneur de sa famille, le frère de la coupable n'avait alors écouté que son ressentiment, s'était jeté sur les traces du saint que toute sa vie aurait dû suffisamment défendre, et voulait venger sur lui l'affront dont il le croyait l'auteur. En vain Emmeran protesta de son innocence, invoqua ses antécédents, et voulut faire comprendre enfin qu'en admettant le fait, il demandait à être jugé par le Pape, vers lequel il allait, et que le droit rendait juge naturel de sa cause à l'exclusion de tout autre. Lantbert n'écouta rien et ordonna à ses satellites de saisir l'évêque. Cinq soldats désignés entre autres obéirent, et, s'emparant de lui, le traînent dans une grange voisine, l'attachent par les quatre membres à une échelle après l'avoir dépouillé de ses vêtements, et, sur l'ordre de leur maître, dont la fureur n'avait plus de bornes, ils se livrèrent sur lui aux plus incroyables indignités.

Après lui avoir tranché les jointures des doigts aux pieds et aux mains, deux des bourreaux eurent horreur de ces cruautés et s'enfuirent. Les trois autres eurent l'horrible courage de s'acharner encore sur l'innocente victime, lui coupèrent les oreilles, les lèvres et le nez, ajoutèrent d'autres mutilations à ces barbaries, et finirent par lui arracher les yeux. Au milieu de ces longues souffrances, le martyr ne se plaignait pas. Résigné dans une admirable patience sur cette croix où ses forces s'affaiblissant lui annonçaient une mort inévitable et prochaine, il ne cessait de réciter des psaumes et de prier pour ses persécuteurs. Ceux-ci n'en furent pas touchés, tant l'homme qui s'abandonne au crime s'y perd et s'y aveugle ! Et comme s'ils eussent senti redoubler leur emportement devant cette douceur généreuse, ils voulurent encore lui ravir cette consolation et lui

coupèrent la langue. Après quoi, ils détachèrent de ses bras et de ses jambes les restes tronqués de ses pieds et de ses mains, et se retirèrent quand il allait expirer, noyé dans son sang.

Les clercs et les gens de sa maison que tant d'horreurs avaient écartés, revinrent en voyant partir les soldats, recueillirent les précieux morceaux de ses membres coupés, et les enterrèrent sous un buisson d'aubépine. Quant à lui, on voulut le porter dans une litière au bourg d'Ascheim (24), à quatre lieues de là, mais il expira avant d'y arriver, et à peine à une lieue du théâtre de son supplice. C'était le 22 décembre. Enterré alors dans l'église de ce bourg, qui était sous le vocable de saint Pierre, il fut bientôt après transféré par les soins de Théodon dans celle de Saint-Georges de Ratisbonne, où de pompeuses funérailles lui furent faites.

Dieu avait à venger l'innocence de son serviteur et à sauver sa réputation contre les calomnies dont il venait d'être victime. Il permit que beaucoup de guérisons vinssent constater que le saint martyr n'avait jamais été son ennemi. Ce fut la raison du culte qu'on lui rendit dès lors de toutes parts, si bien qu'une église fut bâtie bientôt après sur le lieu même de son supplice; une autre au lieu de sa première sépulture; enfin, l'église de Saint-Georges de Ratisbonne prit son nom et vit s'élever autour d'elle, en 697, un monastère dont les religieux furent chargés de veiller sur son tombeau. Ce monastère devint en 739 le siège du premier évêque de cette ville.

De leur côté les meurtriers ne tardèrent pas à éprouver les effets de la colère divine. Sept jours après leur crime, trois d'entre eux, possédés du démon, se jetèrent dans une forêt où ils coururent sans pouvoir s'arrêter jusqu'à ce qu'ils y fussent frappés de mort violente. Emu de ces témoignages si éclatants, le duc Théodon, plein de regrets pour la perte d'un ami dont il avait toujours vénéré la sainteté et apprécié les services, punit de mort ceux des

assassins qui survivaient encore à leur victime, et il bannit de ses Etats son indigne fils, qui, s'étant réfugié chez les Huns, y mourut misérablement avec toute sa famille (a).

La seule place que saint Emmeran ait occupée dans notre diocèse, est celle qu'on lui a donnée à tort parmi les évêques titulaires de ce siège. Mais ce titre même, si erroné qu'il fût, ne semble-t-il pas réclamer autre chose qu'une simple mention dans nos dyptiques, et n'a-t-il pas un office double au 25 septembre dans le *Propre* diocésain? (25) Nous n'avons ni église, ni chapelle, ni même un simple autel de chapellenie consacré à sa mémoire. C'est un oubli qu'il semblerait facile de réparer, et qui est souverainement regrettable.

Pendant que ces choses se passaient au loin, un autre Poitevin s'appliquait aussi, dans un couvent du diocèse de Meaux, aux habitudes de la vie cénobitique. Nous avons laissé saint Filibert sous la direction de saint Agilus, qui l'avait reçu à Rebais en 636. Sous un tel maître, il ne manqua pas d'avancer dans la pratique de la règle, dans l'étude des saintes lettres, et surtout dans l'ardent désir de vaincre ses passions et sa nature, contre lesquelles quiconque veut devenir parfait rencontre toujours des occasions fréquentes de combattre et de triompher. Il mena quatorze ans cette vie pleine d'édification et de renoncement. De sorte qu'Agilus étant mort en 650, les religieux n'eurent qu'une voix pour l'élire à sa place. Dans cette charge, il s'appliqua avec non moins de prudence que de zèle à maintenir dans les uns, à renouveler dans les autres l'esprit qui fait les saints. Extirper les vices des commençants, touchés de la grâce après une vie de licence et de dissipation, maintenir la discipline, pratiquer la charité pour les frères du dedans et pour les pauvres du dehors, telle fut sa tâche, à laquelle il joignit, avec un infatigable dévouement, les soins de l'hospitalité envers les étrangers. Car c'était encore là un des plus touchants caractères qui distinguaient,

Saint Filibert, abbé de Rebais.

(a) Bolland., t. VI, de septembre, p. 468, nº 75.

en ces temps de formation sociale, les communautés éparses dans le monde chrétien. Alors, il n'y avait pas d'auberges publiques; c'était dans les monastères ou les châteaux que grands et petits venaient solliciter la dînée ou le coucher après une journée de voyage pénible à travers les rochers ou les ravins des forêts immenses qui couvraient le tiers du sol de la Gaule (a).

Ces laborieuses sollicitudes qui le rendirent cher à ses frères ne purent vaincre cependant l'esprit d'opposition que la jalousie et l'orgueil suscitèrent en quelques-uns d'entre eux. Si l'on se fait une juste idée de ce que devaient être alors en grande partie ces natures indomptées, que tant de motifs jetaient dans les monastères, on s'expliquera comment tant de défauts saillants pouvaient y devenir, pour quelques sujets, un contraste affligeant avec les vertus de tant d'autres. C'est que, en ces temps si troublés, quand un homme inconnu venait frapper à la porte toujours ouverte d'une abbaye, on ne s'informait pas de son passé. On le recevait tout d'abord comme un de ceux qu'un bon motif seul pouvait porter à faire partie de la grande famille. C'était parfois un païen converti récemment, un grand qui se cachait au monde, où de graves incidents auraient compromis sa vie; d'autres fois, ce pouvaient être des riches de ce monde, dégoûtés de ses folies, victimes de ses pièges peut-être, et venant chercher sous les profonds abris de la pieuse solitude la rénovation de son âme et une sainte préparation à la mort. Pour qui que ce fût il n'y avait de refus. Chacun était admis, soumis à la même règle, et aussitôt obligé d'embrasser la vie commune, les pénitences austères, la frugalité avec la privation de tout ce qui était inutile, et enfin le travail incessant qui fait si bien l'homme spirituel. C'est cet ensemble, relativement difficile au plus grand nombre, qui formait une véritable déception pour beaucoup de ceux qui, venus sans aucun doute par un

Esprit des monastères de ce temps.

(a) Cf. Alfred Maury, *Histoire des grandes forêts de la Gaule*, in-8°, p. 167.

motif de foi, trouvaient cependant ce joug moins léger qu'ils ne l'avaient cru. L'indulgence des saints pour les résistances ou les infidélités de ces natures étonnées ne les corrigeait pas toujours. On les voyait céder aux murmures, à des mécontentements ouverts, et s'oublier jusqu'à des rébellions contre les supérieurs. Saint Benoît, saint Colomban, et quelques autres des plus célèbres fondateurs, l'avaient éprouvé. Il était réservé à saint Filibert de l'expérimenter comme eux. Quelques faux frères, mécontents de sa fermeté, et depuis longtemps indociles à ses avis, résolurent de l'expulser du monastère. Cette fermeté du saint était de celles qui veulent fortement le bien, mais préfèrent céder aux orages qui ne menacent qu'eux et abandonnent volontiers leur propre cause. Il se sentit donc incapable d'une telle lutte, et, se démettant de son abbatiat, il profita bientôt de sa liberté pour suivre l'esprit de Dieu qu'il sentait l'appeler ailleurs. La suite montra bien qu'il agissait ainsi moins par ses propres idées que par une vocation réelle. La règle de saint Colomban, venu d'Irlande au pied des Vosges pour y fonder, en 590, le monastère de Luxeuil, attirait partout son attention comme étant un des plus excellents codes de la vie parfaite. Persuadé qu'il y trouverait un élément de succès, il voulut l'étudier dans sa pratique, et se mit à visiter dans ce but les couvents fondés par le saint Irlandais en France et en Italie. Il s'arrêta surtout à Luxeuil et à Bobbio (**26**). En même temps il comparait la règle suivie dans ces maisons à celles de saint Basile, de saint Macaire et de saint Benoît; et ainsi s'instruisant à fond des lois de la vie religieuse, nous le verrons bientôt appliquer cet intelligent éclectisme à une grande institution qui aura sa célébrité parmi celles du monde catholique.

Saint Filibert se démet de sa charge. — Ses études sur la vie monastique.

Cependant saint Achard, que nous avons vu embrasser la profession monastique à Ansion ou Saint-Jouin-de-Marnes, commençait, après un séjour de plus de dix ans dans la solitude qu'il s'y était faite, à comprendre que cette existence

Saint Achard reconstruit l'abbaye de Saint-Benoît-de Quinçay.

n'était pas celle qui pouvait le rendre plus utile à la gloire de Dieu : lui aussi, sans doute, rêvait d'une plus grande perfection religieuse, et le ciel semblait inspirer ces bons désirs, car, au rapport de ses biographes (a), il entendait une voix inconnue qui retentissait à ses oreilles fort distinctement comme celle d'un ange, et lui parlait fréquemment, réveillant en lui des aspirations à quelque œuvre qu'il ne comprenait pas bien et pour laquelle Dieu semblait avoir besoin de lui.

Cette pensée qui le poursuivait l'engagea à parcourir aussi les établissements religieux qui se multipliaient de tous côtés, et tout d'abord il se dirigea vers Poitiers. Ses parents y habitaient encore et le revirent avec grande joie. Près de leur demeure, non loin de la ville, existaient toujours, mais ruinées en plus grand nombre, et ne donnant plus asile qu'à un petit groupe de solitaires, les quelques cabanes et les grottes presque oubliées de l'ancienne agrégation formée, sous les auspices de saint Hilaire, par les soins de saint Benoît de Samarie. N'était-ce pas là une des œuvres que son zèle avait devinées, et pour lesquelles, sans le savoir alors, Dieu l'avait éloigné de son abbaye de Rebais? Une telle conception dut lui paraître, en effet, providentielle quand ses pieux parents lui offrirent des terres considérables de leur patrimoine pour faciliter son entreprise. Cette laure, où nous avons vu saint Vivence former une famille de cénobites, ne nous a laissé aucun souvenir direct de son existence ultérieure, non plus que de ses vicissitudes. Peut-être était-elle devenue, dès les IVe et Ve siècles, un monastère véritable où, comme à Ansion ou à Nouaillé, des bâtiments communs et plus considérables avaient remplacé les premières huttes de branchages et les creux des rochers où les solitaires passaient leur vie. Mais les invasions du pays par les hordes étrangères, le séjour des Wisigoths, et surtout les premiers assauts donnés au pays par ces sauvages conquérants, avaient dû effacer du

(a) V. Baillet et les autres.

sol ces lieux vénérables, et n'y laisser depuis longtemps que des décombres désolés. C'est à ce spectacle que le cœur d'Achard se sentit ému, désireux de mettre à profit ses idées sur la perfection monastique, possesseur des biens que venait de lui abandonner sa famille, il se mit à l'œuvre. Nous verrons comment Dieu l'amena au temps marqué par sa Providence à prendre une part active dans l'œuvre qu'un autre saint devait achever avec lui (**27**).

Arrêtons-nous ici et rentrons dans les événements de l'histoire profane qui deviennent intéressants pour notre pays.

Famine en France. — Dévouement des communautés ; leur charité envers les pauvres.

En 651, une famine, dont nous avons vu les premières atteintes dans la Neustrie quelques années auparavant, gagna le reste des Gaules et devint universelle. Ce fléau revenait souvent dans un pays dont la population augmentait toujours et où le grand nombre de forêts couvrait un sol qu'on ne pouvait livrer que lentement à l'agriculture. C'était encore là une grave raison aux rois et aux seigneurs de multiplier les fondations religieuses. Les moines étaient autant de colons dont le blé payait les labeurs, et dont les récoltes, en ne laissant à l'abbaye que le juste nécessaire, devenaient autant de ressources distribuées aux pauvres, qui, naturellement en pareil cas, invoquaient la charité des couvents et s'y portaient en grandes foules (a). En Neustrie, Clovis, de l'avis de saint Landry, évêque de Paris, avait employé les luxueuses richesses, prodiguées à l'abbaye de Saint-Denis par son père Dagobert, à fournir aux peuples affamés des moyens de se nourrir. En Austrasie et en Poitou, par conséquent, Sigebert II se montra plein de cœur et de zèle, et fut secondé par les nombreuses communautés qui lui devaient d'y fleurir. Comme toujours, on manque de renseignements sur la durée de ce fléau. Ce qu'on sait positivement, c'est la part que prirent dans notre province, à le combattre par la charité, toutes ces maisons de pieux

(a) Cf. Aimoin, lib. IV, c. XLI. — D. Bouquet, *Hist. Gall. script.*, III, 138. — *Gesta Dagob. Ibid.*, II, 594.

bienfaiteurs, à qui aucune charge publique ne restait étrangère, et qui, à défaut de lois onéreuses que notre époque de prétendus progrès politiques a dû édicter pour se passer d'elles, s'imposaient à elles-mêmes le soin des malheureux et le bonheur de les soulager en tout.

Coutumes charitables de Saint-Jouin-de-Marnes.

En ce temps-là, on gardait à Saint-Jouin-de-Marnes la touchante habitude qu'y avait introduite le saint fondateur, de confectionner des instruments de labourage distribués ensuite aux paysans qui en venaient réclamer. On nourrissait aussi des troupeaux de bœufs, de moutons et de porcs pour servir au travail et à la nourriture des campagnards, surtout dans les occasions malheureuses où ce secours devenait aussi opportun qu'indispensable. Outre ces ressources, là, comme dans tous les autres monastères, comme à Saint-Maixent et à Nouaillé, on donnait chaque semaine des vivres à un certain nombre de pauvres; la viande, les légumes, le vin, les vêtements, rien ne manquait à ceux qui, sans cette source inépuisable eussent manqué de tout. Chaque monastère était pourvu, soit dans ses bâtiments intérieurs, soit au dehors, d'une hôtellerie et d'un hôpital où étaient accueillis les étrangers et les malades. Un religieux veillait, dès leur arrivée, au bien-être des hôtes; un autre prenait soin de leurs chevaux. Dans la campagne, les pauvres malades, si éloignés qu'ils fussent du couvent, étaient visités par quelques-uns des moines qui les consolaient, entretenaient dans leur cœur les pensées de la foi, leur apportaient des remèdes et des aliments plus convenables. On ne se lasse pas d'admirer cette tendresse pour les pauvres qui, dans ces hommes dénigrés aujourd'hui et calomniés si indignement, se révélait par des soins paternels et des inventions que la charité de Jésus-Christ pouvait seule inspirer. A lire cette partie des saintes règles qui regardait les pauvres, mais surtout à la voir pratiquer, on aurait dit qu'on cherchait jusqu'à des prétextes de faire l'aumône. On ne se contentait pas des distributions de chaque semaine et de chaque jour; à

chaque anniversaire des bienfaiteurs défunts, et le jour des morts, on fournissait de pain et de vin douze pauvres. Aux jours gras, les joies de la famille monastique se traduisaient pour un nombre de mendiants qui allait quelquefois jusqu'à cinq et six mille : en donnant du pain à tous, on leur partageait cinquante jambons. Quand un religieux était mort, sa portion journalière de chaque repas continuait à être servie à sa place pendant un mois, et les pauvres en profitaient, et cela s'observait même dans les prieurés qui dépendaient de l'abbaye. Cette même coutume était maintenue pendant l'année entière qui suivait la mort de l'abbé. Elle s'est même conservée jusqu'à nos jours dans les monastères de la Trappe, ceux qui ont le mieux gardé dans toute son austérité le primitif esprit de la vie religieuse : c'est que personne ici-bas n'est riche comme le pauvre de Jésus-Christ (a).

Ces mêmes observances suivies à Saint-Maixent.

Ces saintes habitudes qui avaient été inspirées aux solitaires dès la première apparition de la vie ascétique, étaient devenue d'uné obligation étroite à toutes celles qui s'étaient succédé dans toutes les régions, et dès ce temps, une de nos plus célèbres abbayes suivait ces traces bénies non loin de la capitale du Poitou. Saint-Maixent avait dû acquérir depuis son installation aux bords de la Sèvre une grande importance que ses archives perdues laissent supposer beaucoup moins que son état de prospérité vers le temps dont nous parlons. Il fallait bien que cette abbaye fût riche et considérée, pour qu'un grand seigneur comme Didon se chargeât de la gouverner, selon une tradition que nous acceptons sans d'autres preuves, mais qui a pour elle de graves conjectures. Le silence de l'histoire sur ce premier dignitaire de l'abbaye, s'étendant même sur ceux qui durent le précéder, laisse croire que Didon s'était réservé la dignité abbatiale tout en occupant le siège de

(a) Ancien cartulaire de Nouaillé dans Thibaudeau, *Abrégé de l'Histoire du Poitou*, t. I, p. 170 et suiv., 1re édition. — *Chroniq. S. Maixent.*, V. D. Fonteneau, t. XV et XVI.

Poitiers. Tout fait supposer aussi que si son intention était d'avoir pour successeur, comme évêque, le jeune neveu qu'il aimait tant, ce n'était pas sans l'avoir destiné d'abord à son abbatiat. Il paraîtrait donc que Didon se serait démis de cette charge en 653, et que l'archidiacre en fut revêtu aussitôt. Il avait alors trente-cinq ans. Pour bien gérer cette place, très importante dans un monastère si considérable, il fallait être honoré du sacerdoce que les rapports continuels avec la communauté rendaient indispensables. Léger le reçut des mains de son oncle, et dut par conséquent se désister de l'archidiaconat dont les fonctions ne pouvaient utilement se cumuler avec ses nouveaux devoirs (a). Il garda six ans le gouvernement de l'abbaye, l'administra avec cette sagesse d'En-Haut que les saints répandent comme un parfum sur toutes leurs œuvres, de telle sorte que le temporel s'en augmenta en même temps que la régularité spirituelle. Il se montra surtout le père commun dans cette grande calamité de la famine qui signala le commencement de son administration et mérita d'autant plus l'admiration du monde avec l'amour des pauvres et l'affectueuse obéissance de ses frères.

Saint Léger en devient abbé.

Nous croyons avec le savant historien de l'illustre abbé que c'est sous le gouvernement de Léger et par lui-même que la règle de saint Benoît fut introduite à Saint-Maixent, qui, jusque-là, s'était gouvernée d'après celle qu'avait établie d'abord pour les solitaires de Voulon le saint fondateur Agapit (b). Toutefois le changement de local et la réputation que se fit, dès la fin du siècle précédent, la règle de saint Colomban, avaient pu apporter certaines modifications aux observances suivies depuis plus de cent cinquante ans. Mais ce n'était pas encore le code si parfait qui commençait à être plus connu avec le nom du grand génie du Mont-Cassin. Ce fut à l'occasion de la translation des reliques de

Il y introduit la règle de saint Benoît.

(a) Cf. Dom Pitra, *Hist. de saint Léger*, p. 93 et suiv.

(b) V. ci-dessus, *ad ann.* 507.

saint Benoît à Fleury-sur-Loire, que saint Léger, témoin, avec tant d'autres évêques et abbés, des prodiges de tout genre qui signalèrent cette marche triomphale, comprit ce qu'il y avait de ressources pour la conduite des monastères dans ces lois simples et puissantes qui fortifiaient la discipline en soumettant l'abbé lui-même à l'accomplissement de leurs austères leçons.

Afin de se faire une juste idée de la vie que notre saint dut mener dans cette nouvelle phase de sa vocation, et pour mieux apprécier dans l'avenir celle des moines qui presque tous et partout furent bientôt soumis à la règle bénédictine, il convient d'en faire connaître les principaux éléments par une analyse succincte dont nous emprunterons les traits à l'un de ses plus éminents interprètes.

Analyse de la règle de saint Benoît.

Et d'abord le monastère doit être regardé comme un royaume qui doit se suffire à lui-même, tout s'y faisant par tous au moyen du travail des mains qu'on ne sépare jamais des saintes occupations de la prière, de la charité et de l'étude. Douze moines au moins doivent en constituer le personnel. Mais ce nombre par lequel on compose d'abord les prieurés, se multiplie à l'infini dans les abbayes, et alors les charges y sont établies en proportion. Après l'Abbé, qui seul reçoit le nom de *Père,* parce qu'il doit en avoir le cœur avec les fonctions, vient le *Prévôt* ou *Prieur,* qui le remplace au besoin ; puis les doyens ou décurions sont pris dans chaque dizaine parmi les plus exemplaires et les plus fervents. Ils sont chargés de surveiller dix moines à la fois pendant leur travail. L'abbé devait être élu par la communauté, et s'appliquer surtout au gouvernement des âmes, ne rien faire sans le conseil des dignitaires nommés plus haut. Le cellérier était chargé du temporel ; l'infirmier, des malades ; l'hospitalier, des hôtes venant du dehors passagèrement ; le portier recevait au seuil de la maison les pauvres qu'on y entretenait et les étrangers que divers motifs pouvaient amener. Si quelqu'un se présentait avec le désir de partager cette vie d'obéissance complète et de pauvreté

allant jusqu'au mépris des plus petites choses, on lui faisait d'abord des difficultés, et on ne l'admettait enfin qu'après un an de noviciat, pendant lequel des épreuves de toutes sortes assuraient qu'on pouvait compter sur une vocation solide. La profession se faisait alors solennellement, après avoir donné tout son bien aux pauvres ou au monastère; puis l'acte de profession en était mis sur l'autel, après quoi le profès s'était revêtu de l'habit de l'Ordre, et on gardait le sien pour le lui rendre si, par malheur, il sortait; car il pouvait être exclu pour des fautes graves commises avec réitération, et après avoir été averti deux fois de suite. Les manquements contre la règle méritaient la réprimande publique. Après deux avertissements en secret, on allait jusqu'à une excommunication temporaire pour les esprits capables d'en comprendre l'importance. Cette excommunication était une séparation de la communauté, soit pour la prière et l'Office, soit pour la table, soit pour le travail. Pour les délinquants d'une nature plus dure ou plus grossière, il y avait des punitions corporelles, comme le jeûne et les verges. On chassait ceux qu'on devait regarder comme incorrigibles; mais s'ils revenaient touchés de repentir, on les admettait encore jusqu'à trois fois : c'était épuiser la charité pour ces brebis perdues de la maison d'Israël. Au reste, l'abbé devait prendre un soin particulier des excommuniés, les entretenir, les consoler, abréger quelquefois leur punition, les garder contre le découragement. On voit avec quelle sagesse tant de points divers étaient traités : aussi les hommes qui embrassaient cette règle où tout respirait la prudence, l'amour fraternel et l'esprit de Dieu, devenaient de véritables religieux, bien différents de ceux des autres communautés dont nous avons parlé comme ayant parmi eux des caractères parfois indomptables. Ces différences marquées engagèrent certaines intelligences d'élite à se faire une règle de tout ce qu'elles trouvaient de mieux dans toutes les règles connues; et, d'autre part, on vit en peu de temps le plus grand

nombre des monastères embrasser celle de saint Benoît, comme le plus excellent type de la vie intérieure (a).

Déjà à Poitiers ce dernier parti était embrassé par le célèbre monastère de sainte Radégonde, où la nouvelle règle entra vers le milieu du VII[e] siècle. On ignore sous quelle abbesse eut lieu ce changement important, les dyptiques s'étant perdus depuis 650 jusque vers 814. La règle de saint Césaire, suivie pendant les cent premières années de l'abbaye, avait donné aux religieuses un vêtement blanc; elles le changèrent pour la robe et le voile noirs qu'elles portent encore, quand elles adoptèrent la règle bénédictine (b). A Saint-Cyprien, on s'empressa aussi de se ranger au régime préféré, lorsqu'en 824 il fut établi par Pépin, roi d'Aquitaine. Charroux en avait fait autant dès 769, année de sa fondation, et les archives de nos autres monastères prouveraient au besoin l'espèce d'enthousiasme qui acquit au code du Mont-Cassin la plus grande partie des institutions monastiques. Adoptée vers ce temps à Sainte-Croix de Poitiers.

Sous cette pensée s'élevèrent aussi dans ce temps des abbayes nouvelles que leurs fondateurs ne manquèrent pas d'établir en ces mêmes conditions d'obéissance et de travail. Nous avons vu saint Filibert se livrer à de longues recherches et à de sérieuses méditations sur les divers modes de la régularité monastique, rapprochés de celle qu'il était allé admirer en Italie, au berceau même des Bénédictins. Trois ou quatre ans consacrés à ces voyages l'avaient imbu de ces grands principes : il ne s'agissait plus que de les appliquer. A cet effet, et comme il avait été voir à Rouen saint Ouen, son ancien ami, qui en était devenu évêque, il s'entretint avec lui de son projet, que le prélat ne put qu'approuver; il fut convenu qu'un nouveau monastère serait créé dans son diocèse, où beaucoup de terrains vagues Saint Filibert fonde l'abbaye de Jumièges.

(a) Cf. *Regula S. Bened.*, apud Migne, VI[e] siècle. — Le cardinal Pitra, *Hist. de saint Léger*, p. 95 et suiv. — Fleury, *Hist. Eccles.*, ad ann. 529. — D. Calmet, *Comment. sopra la Regola di Santo Benedetto*, passim.

(b) V. *Règle de Sainte-Croix*, p. 13, in-32, Poitiers, 1841.

et incultes existaient encore. Ils obtinrent de Clovis II et de sa sainte mère, la reine Bathilde, un territoire de leur dépendance, à cinq lieues de Rouen. La Seine arrosait cette solitude; le sol y était couvert de forêts, plus vastes et plus touffues, paraît-il, qu'en aucune autre province des Gaules (28). De larges marais y donnaient asile à des reptiles de toutes sortes, qui en rendaient le défrichement très difficile. Mais quels obstacles de ce genre pouvaient ébranler le dévouement de ces infatigables ouvriers? C'est là que Filibert jeta les fondements de l'abbaye devenue célèbre sous le nom de Jumièges (29). Là arrivèrent, pour la construction des bâtiments et de l'église, un grand nombre de gens du monde à qui souriaient les plans de la nouvelle solitude et l'espérance d'y observer une discipline plus exacte que partout ailleurs. Ils ne se trompèrent pas; moins de trois ans suffirent pour donner à ces religieux une habitation commode et leur assurer un avenir qui ne fût à la merci de personne. La régularité qui s'y établit, l'extrême sollicitude que le saint abbé y montra surtout pour le bon gouvernement de la maison et des âmes précieuses qu'elle renfermait, étendirent au loin sa réputation; si bien qu'on y compta bientôt jusqu'à neuf cents moines, dont un grand nombre étaient des riches de la terre. D'opulentes donations furent donc faites tout d'abord à l'établissement, et s'accrurent encore de celles qu'une foule de seigneurs considérables se plurent à y ajouter. Ces richesses étaient nécessaires à un entretien si coûteux. Mais Filibert, selon l'esprit de l'Eglise, en employait la dîme en larges aumônes envers les pauvres; par elles, il procurait la délivrance des prisonniers pour dettes et des esclaves que ses religieux allaient racheter dans les pays étrangers : tant il est vrai que la charité chrétienne a toujours les mêmes inspirations! Et cependant les autres frères restés auprès de lui travaillaient par leurs prédications et l'administration des sacrements à la conversion du pays. D'autres défrichaient les terres et y jetaient le principe de fertilité dont jouit, de nos

jours encore, une contrée qui, après les désastres de l'impiété, considère avec une déplorable indifférence les ruines qu'elle a souffertes et qu'elle ne songe pas à relever.

Un autre genre de bien résulta des entreprises de Filibert. Divers monastères se fondèrent dans le pays à l'exemple du sien. On venait à celui-ci pour se former à la règle, et l'on répandait ensuite dans ces nouveaux asiles le bon grain qui y germa et produisit des fruits de bénédiction. Au reste les lettres ne pouvaient que gagner à cette multiplicité de foyers d'où leurs lueurs s'épanchaient sur le monde. On les cultiva dès le commencement à Jumièges, où se formait surtout une école de prédicateurs. C'est de là que le goût de la science fit établir de belles bibliothèques à Fontenelle, nommé ensuite Saint-Wandrille, à Saint-Bertin, qui fut d'abord *Sithiu,* et à Saint-Taurin-d'Evreux, qui n'apparut que trente ans plus tard, et qui dès lors s'acquit une grande célébrité.

Conséquences sociales de cette fondation.

Nous avons vu déjà qu'antérieurement à cette époque, les Bénédictins donnaient toujours leurs soins à quelque monastère de vierges, construit non loin de leur demeure, et assujetti à la même règle. C'était un souvenir toujours vivant de saint Benoît et de sa sœur Scolastique, vivant ainsi en deux monastères, à une lieue et demie l'un de l'autre (a). Ainsi Filibert consacra à de pieuses femmes, qui s'y retirèrent sous sa conduite et celle de ses religieux, le monastère de Pavilly (30), dont sainte Austreberthe fut la première abbesse.

Le saint homme put voir, avec une consolation que Dieu ménage souvent ici-bas à ses serviteurs, le fruit de ses soins dans les progrès de ce double établissement. Plus de quinze ans s'écoulèrent pour lui à Jumièges, qui furent des années de paix, de prière et de ce travail incessant qu'impose toujours la charge des âmes. Il ne se mêla aux

(a) V. Bolland., *Vitæ S. Scolast.,* 10 februar.

affaires du monde que pour y porter le nom de Jésus-Christ et faire triompher l'esprit de l'Evangile. Mais il éprouva enfin que ces moissons ne se recueillent pas toujours dans les seules joies du ciel, et nous verrons ces jours paisibles suivis et traversés de quelques-unes de ces épreuves dont Dieu n'exempte pas toujours la vie de ses enfants les plus chers.

Mort du roi d'Austrasie Sigebert II.

On s'accorde à regarder l'année 656 comme celle de la mort de Sigebert II, roi d'Austrasie (31). Il succomba à l'âge de vingt-cinq ans, le 1er février, après avoir régné moins par lui-même que par les maires préposés à sa direction dès son enfance. Comme ces maires étaient d'ailleurs d'honnêtes gens dont l'un, Pépin de Landen, mérita dans l'Eglise le titre de bienheureux, il reçut l'influence de leurs exemples et fut un des plus pieux monarques de son temps. Son royaume, dont le siège était à Metz, comprenait le vaste territoire de tout ce que nous appelions naguère la Champagne, la haute Picardie, tous les Pays-Bas, depuis la rivière de la Somme jusqu'aux frontières des Frisons, la Lorraine, l'archévêché de Trèves, toute la basse Allemagne, même au-delà du Rhin jusqu'à la Saxe; puis, dans la haute Allemagne, tout ce qui comprenait le Palatinat, la Franconie, la Bavière et la Suisse. N'oublions pas qu'il posséda aussi ces importantes portions de la France méridionale nommée Aquitaine : le Poitou, l'Angoumois, le Limousin, l'Auvergne, l'Albigeois, le Rouergue, le Quercy, les Cévennes et la Provence. C'était, en un mot, plus de la moitié des Gaules, le royaume de Neustrie, ne s'étendant que de la Touraine à l'Océan septentrionnal, et des limites orientales de la Bourgogne aux rochers de l'Armorique et de la Normandie.

Etat de l'Austrasie à sa mort.

Eloge de ce prince.

C'était dans ce champ spacieux que s'étaient exercées durant les dix-huit ans du règne de Sigebert les intrigues ambitieuses des tuteurs qui gouvernaient en son nom, après la mort de Pépin de Landen et des premiers évêques honorés de sa confiance. La sainteté de ces dignes

personnages avait favorisé les goûts tranquilles et religieux du jeune monarque : son adolescence s'était passée à fonder solidement la justice et les bonnes mœurs. Le luxe et le libertinage furent bannis de sa cour ; il fit d'abondantes aumônes, bâtit et dota douze monastères considérables, protégea dans le Poitou, qu'il aima toujours, ceux de Quinçay, de Sainte-Croix et d'Ansion. Enfin, dit un de ses biographes, d'après ceux qui parlèrent de lui fort anciennement, il n'omit aucune bonne œuvre qu'il crut devoir contribuer au bien spirituel et corporel des peuples, leur donnant l'exemple d'une innocence de vie admirable. Mais nous verrons bientôt comment cette bonté fut habilement exploitée par ceux-mêmes sur lesquels il aurait dû le plus compter.



NOTES DU LIVRE XIII

NOTE 1

Quelques auteurs nomment ce prince Sigebert III, parce qu'ils placent avant lui l'arrière-petit-fils de Brunehaut, lequel ne régna pas, quoiqu'il eût été proclamé roi ; mais ce Sigebert-là, ne peut compter réellement parmi les rois d'Austrasie, n'ayant été proclamé que pour soutenir l'ambition de sa bisaïeule, et étant mort en 613, à peine âgé de dix ans, et absolument inconnu.

NOTE 2

Voir Fulbert, moine de Jumièges vers le xe siècle, dans sa *Vie de saint Achard.* — Surius, 15 septembre, p. 152.

NOTE 3

Acardus a été traduit chez nous par *Achard,* et ce nom lui est toujours donné en Poitou. — Longueval et D. Rivet le nomment *Aicadre,* qui est la corruption du nom primitif. — Baillet, au 15 septembre, l'appelle saint Acaire, ce qui est moins rationnel.

NOTE 4

On s'accorde assez généralement à faire naître Achard en 623. Baillet dit 624. — Il aurait donc eu de trente-cinq à quarante ans lorsqu'il prit, comme nous le verrons plus tard, la conduite des moines de Quinçay. Il y a de grandes fautes de chronologie dans l'ensemble des écrivains, qui, tous, s'arrangent sans réflexion de façon à faire présider la première construction de ce monastère par l'évêque de Poitiers Ansoald, qui ne commença à gouverner qu'en 673 ou 674. Achard serait donc resté près de trente ans à Ansion. Ce désordre des dates que chaque historien, copiant ses devanciers, semble avoir pris du moine de Jumièges auteur de la *Vie de saint Achard,* vient sans doute de ce que n'écrivant que deux ou trois cents ans après la mort de son héros, il a manqué de ces détails de familles qui s'obscurcissent souvent à de lointaines distances, et que des bouleversements locaux amenaient très souvent alors dans les archives des monastères. — C'est au reste l'avis de D. Rivet, qui,

tout en reconnaissant les bons côtés de l'historien, observe pourtant qu'il lui a manqué certains éléments de précision. (*Hist. litt.*, IV, 481.)

Une famille du Poitou, une autre de l'Angoumois, et une autre encore de Normandie, lesquelles paraissent, d'après la Chesnaye-des-Bois, n'être que les trois branches d'une même souche, remontent, paraît-il, jusqu'au VIIe siècle en Poitou, qui fut leur berceau, et semblent descendre en ligne directe d'un Anselme Achard, qui jouissait à Poitiers d'une riche fortune et d'une grande considération. Ce serait le père de notre saint, et ses autres descendants furent illustres et tinrent les premiers rangs de la noblesse poitevine jusque vers le milieu du XIIe siècle. Au VIIIe, l'un deux chassa de l'Angoumois les Sarrasins, et ramena sur son siège l'évêque Namatius, qu'ils en avaient chassé. D'autres se distinguèrent au IXe contre les Normands. Ils possédèrent dans le Poitou, entre autres terre de leur nom, la Mothe-Achard, devenue un chef-lieu de canton de la Vendée, dans l'arrondissement des Sables-d'Olonne, et Château-Larcher (autrement Châtel-Achard), dont nous avons parlé ci-dessus (t. I, pages 467 et 500). On ne sait plus comment deux branches de cette famille se séparèrent du tronc, qui demeura en Poitou. Ceux de Normandie, qui accompagnèrent, en 1086, Guillaume le Conquérant en Angleterre, ont le souvenir d'un saint évêque d'Avranches, qui, honoré du siège de cette ville, en 1102, fut inhumé à l'abbaye de la Luzerne, dans son diocèse, à laquelle il avait fait beaucoup de bien. Un fief de Perthuis ou Perthus-Achard a gardé son nom, près de Domfront (Orne), à toute une filiation qui l'a porté jusqu'en 1790.

C'est un Achard de la branche de Normandie (Antoine-Charles), possesseur du marquisat de la Haye, canton de Rugles, près d'Evreux (Eure), qui venant se marier en Touraine vers la seconde moitié du XVIIIe siècle, acheta en Poitou la terre de Purnon, près Mirebeau, dont il fit bâtir le château. La Révolution l'en arracha, l'ayant forcé d'émigrer en 1791. Il y revint maréchal de camp aux premiers jours de la Restauration pour y mourir en janvier 1816. Sa descendance s'est alliée aux de Goyons, aux de la Selle, et son nom s'est éteint en 1837, à l'école de Pontlevoy, dans la personne de Camille Achard de la Haye, son petit-fils, mort à dix-sept ans, quand déjà on pouvait espérer en lui un digne représentant de ses ancêtres.

Un pont, qui traversait à Poitiers les marais de Saint-Hilaire, et qui existe encore sur la Boivre, est toujours connu sous le nom de Pont-Achard. Des chartes de 1003 et 1017 (*Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XIV, 82) en parlent déjà comme d'un quartier connu de tous, et il n'est pas douteux que ce nom ne lui soit venu de quelque membre de la famille dont l'influence à Poitiers, où elle occupa très ancien-

nement les premières positions, devient ici notoire avec une date certaine. (V. La Chesnaye, *Dictionn. de la noblesse;* Bauchet-Filleau et de Chergé, *Dictionn. des familles du Poitou.*)

NOTE 5

Le cardinal Pitra, *Hist. de saint Léger*, p. 66, suppose que Didon et son neveu auraient bien pu se retirer de temps à autre, même pendant l'administration de celui-ci, dans la solitude de Saint-Maixent : peut-être alors, dit-il, Didon en aurait-il pris le gouvernement, ce qui l'aurait fait mettre au rang des abbés. Tout cela est bien conjectural et ne s'appuie d'aucune pensée acceptable. Mieux vaut-il, comme nous l'avons dit plus haut, placer l'abbatiat de Didon avant son épiscopat (ad ann. 626), comme l'ordre naturel des choses le fait mieux supposer.

NOTE 6

On appelait monothélites du nom grec de leur erreur, des hérétiques qui parurent au VIIe siècle à Constantinople, et qui prétendaient qu'il n'y avait en Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu et homme, que l'action et la volonté divine, quoiqu'ils lui reconnussent ses deux natures. Une telle opinion se contredisait elle-même; la nature humaine, d'après eux, manquant ainsi dans Jésus-Christ d'un de ses attributs essentiels dont l'absence anéantissait cette nature. Il en résultait que le Sauveur n'était pas un Dieu fait *homme*, dans tout le sens de ce dernier mot : de là anéantissement complet du christianisme. Cette hérésie fut définitivement condamnée avec ses sectateurs par le Concile général de Constantinople, tenu par cent soixante évêques, du 7 novembre 680 au 16 septembre 681.

NOTE 7

Ce courage, du reste, était fondé sur la raison même, les prétentions des rois ou des empereurs n'ayant jamais eu d'autre origine que leur absolutisme dans leurs rapports avec l'Eglise. Celle-ci ayant un gouvernement terrestre, a besoin de protecteurs et d'appuis qui secondent son action pour le bien des hommes. C'est de quoi les princes ont abusé étrangement, s'imaginant qu'ils pouvaient bien se payer de la tâche que leur a imposée la Providence, en s'arrogeant, sur la liberté et l'indépendance du Saint-Siège ou des évêques, de prétendus droits qui ne leur furent jamais donnés. Qu'on nous dise si c'est aux princes de ce monde que Jésus-Christ a promis les clés du royaume d'En-Haut; s'il a mis son Eglise aux mains de ses Apôtres ou à celles des rois; si les empereurs païens furent jamais consultés pendant les trois premiers siècles sur l'opportunité des conciles, et

si, devenus chrétiens, ils ont acquis par le baptême le droit d'entraver sa marche et de gêner son action? De soi donc, nul prince, nul magistrat n'a le droit d'ordonner ou d'empêcher un concile. Ils ont été fort heureux très souvent d'obtenir de l'Eglise qu'elle s'assemblât pour régler ou fortifier par ses décisions des points de droit de haute importance pour la paix des Etats. Ils eurent toujours le devoir de la seconder pour le bien public, jamais celui d'attenter à sa liberté de le faire. Tout ce que l'histoire nous raconte d'opposé à ce principe prouve que les pouvoirs humains peuvent abuser contre l'Eglise de leur force matérielle, jamais que leur tyrannie est légitime. C'est en faussant ce principe que l'esprit révolutionnaire est parvenu à jeter le désaccord dans la distinction des deux Pouvoirs, et la société voit trop aujourd'hui les suites de telles doctrines qui la secouent jusque dans se fondements. (V. Rohrbacher, *Hist. de l'Egl.,* t. X, p. 260.)

Note 8

Longueval (*Hist. de l'Egl. gallic. — mihi,* t. V, p. 249), à qui les sources avaient manqué pour bien juger du fait qu'il n'a pas entièrement compris, veut expliquer cette opposition de Sigebert en ce qu'il lui importait de ne pas laisser un métropolitain étranger convoquer les évêques de son royaume à un concile où ses intérêts eussent pu être méconnus. C'est une mauvaise raison, car Bourges étant de la seconde Aquitaine, ne sortait pas de son droit avec Cahors, qui en était aussi, et l'Aquitaine était de l'Austrasie. C'est en vain que le docte auteur prétend justifier nos rois, pour maintenir leur autorite, de n'avoir pas souffert que les évêques s'assemblassent sans leur agrément, observant que d'ailleurs les rois s'étaient toujours fait un plaisir et même un devoir de le leur accorder. Ce langage serait bon si nos rois, en pareil cas, avaient usé d'un droit inhérent à leur couronne ; mais il faut toujours se souvenir qu'il n'en est rien, et qu'en s'attribuant celui-ci, ils ont nui en même temps à leurs royaumes, à eux-mêmes, et fait le plus grand mal à la société chrétienne, qu'ils ont l'obligation divine de conduire au ciel en donnant leur concours à l'Eglise.

Note 9

Gand, *Gandavum,* grande ville de 115,000 âmes, au confluent de la Lis, de l'Escaut, de la Lièvre et de la Mœre, capitale de la Flandre orientale, comprise aujourd'hui dans le royaume de Belgique. Saint Amand y construisit deux monastères, l'un de Saint-Pierre en 635, et l'autre en 640 de Saint-Bavon, qui y fut enterré quelques années après.

NOTE 10

Nivelle, *Nivigella,* petite ville de Belgique (Brabant) de 6 à 7,000 habitants, sur la Thienne, mince rivière qui sort d'un village de même nom dans le Pas-de-Calais. La fondation de l'abbaye de femmes qu'y établit saint Amand est due au zèle généreux de la Bienheureuse Rouberge, veuve de Pépin de Landen, qui s'y retira avec sa fille sainte Gertrude. Celle-ci en fut abbesse en 647. L'abbaye devint plus tard un Chapitre de chanoinesses.

NOTE 11

Marchiennes, *Marchiana,* petite ville de 3,000 âmes, chef-lieu de canton du département du Nord. C'était, en 643, une terre considérable que le Bienheureux Adalbaud, époux de sainte Rictrude, donna à saint Amand. Le saint évêque y construisit le monastère d'hommes qui prit son nom. — On l'a appelée quelquefois Saint-Janus, qui était le nom de son premier abbé établi par saint Amand.

NOTE 12

Le Brabant était un duché de l'Empire germanique et la province la plus considérable du royaume des Pays-Bas. Des guerres fréquentes l'ont fait appartenir successivement à diverses puissances. Il forme aujourd'hui deux provinces du royaume de Belgique, dont Bruxelles est la capitale.

NOTE 13

Les Pays-Bas forment un Etat du Nord-Ouest de l'Europe situé entre la mer du Nord, la Prusse, le Hanovre et la Belgique.

NOTE 14

Maëstricht, *Mosæ-Trajectum,* sur la Meuse, ville de 27,000 âmes, est à présent du royaume des Pays-Bas, dans le Limbourg. Son évêché avait été fondé vers 380, par saint Servais, évêque de Tongres, qui s'y était transporté lorsque les Barbares menaçaient sa ville épiscopale. Maëstricht était, comme Tongres, de la seconde Germanie. Ce siège fut transporté à Liège dans le courant du xe siècle.

Il ne faut donc pas le confondre avec Utrecht, ancienne ville des Pays-Bas de 40,000 âmes, qui est sur le Rhin, et appartient aujourd'hui à la Hollande : Maëstricht, au contraire, sur la Meuse, n'a que 20,000 habitants, et appartient à la Belgique. Son nom, en brabançon, signifie *passage de la Meuse, trajectus ad Mosam :* on y passe, en

effet, cette rivière sur un pont très remarquable, dont la première construction est attribuée aux Romains. Or, le nom *Trajectum, Trajectense, Ultrajectum*, s'emploie pour désigner *Utrecht*. Maëstricht doit se traduire aussi par *Trajectum*, mais en y ajoutant *Superi* ou *Mosæ*, qui indiquent sa position géographique et le distinguent d'Utrecht. Voilà pourquoi le *Propre* de Poitiers, imprimé en 1856, a mal désigné (au 7 févr.) saint Amand sous le titre de *Trajectensis Episcopi*, ce qui peut faire croire à tort que saint Amand avait siégé à Utrecht, qui n'eut pas d'évêché avant que saint Willibrord y fût établi en 696 par le pape Sergius Ier. — Une autre faute considérable signale cette même légende. Elle fait mourir le saint en 662; et nous établissons ici sa mort, d'après les sources les mieux adoptées, au 6 février 679. (Cf. Malte-Brun, Masselin et les autres géographes; puis les Bollandistes, et avec eux le Père Giry.)

NOTE 15

Saint-Amand-Mont-Rond, sur la Marmande, qui a, près de la petite ville, son embouchure dans le Cher. C'est une des deux sous-préfectures du département de ce nom.

NOTE 16

Elnon, *Elno, Elnone*, sur la petite rivière de ce nom. — *Elnonense monasterium*, le même plus tard que Saint-Amand *in Pabula*, en *Pévèle*. Il avait été fondé en 637 dans un lieu de ce nom qui prit plus tard celui du saint fondateur. C'est aujourd'hui Saint-Amand, petite ville sur la Scarpe, de 10,000 âmes, dans un des plus beaux sites du Nord de la France.

NOTE 17

Canton de Châtillon-sur-Sèvre. C'est une localité assez considérable, chef-lieu de commune d'à peu près 2,000 âmes. — La cure dépendait autrefois de l'abbaye de Beaumont-lez-Tours, dont l'abbesse y nommait. Trois prieurés de Saint-Amand, de Saint-Lambert et de la Giraudière, ce dernier de religieuses, y existaient avant 1789.

NOTE 18

Cette date pourrait bien faire supposer aussi que le patron honoré à Saint-Amand-sur-Sèvre n'est pas saint Amand de Maëstricht, né en Poitou, mais saint Amand, premier évêque de Rodez, en 487, dont la fête est ce jour-là, et qu'on appelle en Rouergue *Chamans* ou

Chamaz. On peut voir sa vie dans Grégoire de Tours (*Vitæ Patrum,* c. IV); dans Baillet, au 4 novembre; et dans Longueval, t. III, p. 126.

NOTE 19

Thérouanne, *Tarvanna, Taruenna,* ancienne ville de la seconde Belgique, dans la Morinie, l'une de celles que les Francs occupèrent dans le Nord de la Gaule en 476. (V. ci-dessus, t. Ier, p. 305.) — Détruite par Charles-Quint en 1553, elle n'est plus qu'un pauvre village du Pas-de-Calais, ayant à peine 800 âmes, et du canton d'Aire-sur-la-Lys.

NOTE 20

La Norwège, l'un des deux royaumes qui forment au Nord de l'Europe, depuis 1814, celui qui a retenu le nom de Suède, aux bords de la mer Glaciale. Ce n'était encore au VIIe siècle qu'une agglomération de peuplades livrées aux traditions mythologiques des Scandinaves. La monarchie ne date guère que du milieu du IXe siècle.

NOTE 21

Regensburg, que les Allemands ont latinisé en *Reginopolis,* qui a la même signification. Son nom originel lui venait, non comme on l'a dit, de Tibère, qui l'aurait nommée *Augusta Tiberii,* mais de la rivière de *Regen,* qui coule dans ses faubourgs. Saint Emmeran s'y établit comme au centre de ses travaux dans la contrée, mais la ville tenait son titre épiscopal de saint Boniface de Mayence, qui ne l'érigea qu'en 739.

NOTE 22

La Rocheposay s'est donc trompé en disant dans ses *Litanies des Saints du Poitou :* « Episcopus Ratisbonensis. » Ratisbonne, nous l'avons vu, ne fut érigé en évêché que longtemps après la mort du saint.

NOTE 23

Quelques-uns ont assurément dénaturé cette partie du fait en annonçant que saint Emmeran, pour soustraire la coupable à la vengeance de Théodon, c'est-à-dire à une mort certaine, autorisa Uta à rejeter sur lui le crime de Sigebald. Ce qu'il y a de plus étonnant en cela, c'est que les Bénédictins de l'*Art de vérifier les dates* (t. XVI, p. 89) aient pu accepter un tel conte. Comment!.. un évêque aurait cru pouvoir autoriser un mensonge qui déshonorait son caractère et paralysait aussitôt le bien qui vivait par lui dans un si grand nombre d'âmes auxquelles il avait recommandé la chasteté?

La *Semaine liturgique* de Poitiers a été aussi très mal renseignée en faisant poursuivre le saint par « des sectaires outrés de ses succès apostoliques. » Les persécuteurs obéissaient tout simplement au prince, qui n'était pas plus sectaire que son père, et n'avait d'autre mobile pour son crime que la calomnie de sa sœur. Il est vrai que cette erreur n'est pas plus forte que celle qui a fait placer saint Emmeran dans le *Propre* du diocèse au rang des évêques *de Poitiers*.

Note 24

Archeim, aujourd'hui village de 7 à 800 âmes appelé Asch, sur la petite rivière du Lech, en Bavière.

Note 25

Son Epitaphe citée par le *Gallia christiana* fut conçue en ces termes : *Emmeranus Pictaviensis Episcopus, predicando Dei Verbum venit in Bavariam, et ibidem Helftendorf passus est anno 652, et hic tumulatus est.* En ajoutant avec le P. Lecointe une seule virgule à ce texte, d'où plusieurs avaient cru trouver la preuve contemporaine que saint Emmeran avait été évêque de Poitiers, et en lisant *Emmeranus Pictavensis, Episcopus, etc.,* on arrive en effet à renverser toutes les prétentions des auteurs que le texte avait trompés. Il est d'ailleurs certain, comme le fait observer Dufour (*Hist. générale,* p. 342), que le nom du saint ne se trouve comme évêque de Poitiers, dans aucun ancien catalogue, et que l'erreur est due aux frères Sainte-Marthe, qui l'ont introduite les premiers dans leur *Gallia christiana*.

Note 26

Saint Colomban avait bâti ce monastère en 612, au pied de l'Apennin, entre le ruisseau du Bobbio, en latin *Ebobium,* et la rivière de la *Trebia*. Une petite ville s'y est formée et est devenue le siège de l'évêché dont le diocèse s'étendit jusqu'au duché de Plaisance en Ligurie. Elle n'a que 4,000 habitants. C'est dans ce monastère qu'était mort saint Colomban en 615.

C'est en 590 que ce même saint avait fondé le monastère de Luxeuil, *Luxovium,* au pied des Vosges, devenu dans la Haute-Saône un chef-lieu de canton de 3 à 4,000 âmes. L'abbaye avait subsisté jusqu'à la Révolution. Luxeuil, situé près d'une des sources de la Saône, a conservé de remarquables ruines de thermes romains qui attestent son importance lorsqu'elle faisait partie de la grande Séquanaise, c'est-à-dire la Franche-Comté.

Note 27

Nous suivons ici la chronologie qui nous paraît la plus exacte, en dépit de graves autorités, parce que celles-ci semblent n'avoir pas adopté les dates véritables. La fondation de Jumièges coïncide avec celle de Saint-Benoît-de-Quinçay. Ainsi on a mis ces deux fondations sous l'épiscopat d'Ansoald, en 674, et nous croyons avec Baillet, qui se trompe peu sur les temps, qu'il faut les mettre vers 654. — Nous-même avons adopté trop facilement dans nos *Vies des Saints de l'Eglise de Poitiers* des chiffres fautifs que nous modifions ici d'après des recherches nouvelles.

Note 28

Cet état du sol normand dura au moins jusqu'à la fin du XIVe siècle, comme il appert d'une ordonnance de Charles V, publiée en 1379. (V. Maury, *Histoire des grandes forêts de la Gaule,* p. 232.)

Note 29

Jumièges, *Gemiæ, Gimegiæ, Gemmeticum,* est un gros bourg de la Seine-Inférieure, dans l'ancien pays de Caux, canton de Duclair, et d'une population de 2,000 âmes. L'abbaye n'a plus que de vastes ruines, hélas !

Note 30

Pavilly, *Pauliacum,* au pays de Caux, diocèse de Rouen. M. Jules Marion (*Ann. hist.,* 1838, p. 182) établit par erreur sa fondation avant 648, ce qui ne peut être, puisque Jumièges, construit tout d'abord, ne le fut pas avant 655. L'abbaye fut détruite à la fin du IXe siècle par les Normands, et ne fut pas rétablie. Il en reste au moins un bourg du département de la Seine-Inférieure qui doit son existence à ce premier établissement. Ce bourg est chef-lieu de canton au Nord-Ouest de Rouen, et renferme 3,200 habitants. Son église de Saint-Pierre est un remaniement des XIIe et XIIIe siècles. Une chapelle voisine et le ruisseau qui passe à Pavilly portent le nom de Sainte-Austreberthe.

Note 31

V. *Art de vérifier les dates,* v, 411. — Ce fut aussi l'année où mourut Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne, dont nous n'avons pas eu à parler parce qu'il n'a intéressé en rien notre pays pendant ses dix-huit ans de règne.



APPENDICE DU LIVRE IX

DISSERTATION SUR L'ANNEAU ET LES RELIQUES DE SAINTE RADÉGONDE

I

En racontant tout ce qui se rattache à la vie de sainte Radégonde, j'ai dû abréger beaucoup de détails qui intéressent la piété des fidèles et qu'une histoire du Poitou doit pourtant maintenir, afin de n'omettre aucuns renseignements dignes d'attention sur une des femmes les plus justement célèbres de notre pays. Je me propose donc ici de satisfaire une légitime et religieuse curiosité sur ce qu'on possède encore des reliques soit personnelles, soit extrinsèques de l'illustre reine de France. Très nombreuses d'abord, et d'une grande richesse, ces reliques ont subi les vicissitudes imposées à toutes les choses de ce monde. Beaucoup ont disparu, très peu nous restent, mais encore celles-ci peuvent-ellos consoler les âmes sérieuses qui aiment à voir revivre dans ces épaves sacrées autant de souvenirs aimés de Celle qu'elles ne cessent de vénérer. Toutefois avant de signaler et de décrire les objets qui sont restés à notre antique monastère de Sainte-Croix et qu'on y vénère toujours comme un héritage de famille, j'ai voulu raconter l'étonnante histoire de l'un des deux anneaux de notre grande sainte, merveilleux joyau dont l'étrange destinée est de courir le monde aujourd'hui au milieu de mille hasards qui peuvent y prolonger son regrettable isolement, et peut-être nous le faire perdre pour toujours. Le saint objet, recueilli d'abord par des mains ignorantes,

choyé bientôt après par d'autres qui le comprirent mieux, n'eut, de ceux qui devaient le mieux apprécier, qu'un sort indigne de lui, et tomba de la haute estime des savants dans une sorte de mépris qui lui vint des petites passions de l'esprit auxquelles il paraît que les grands hommes se soumettent parfois comme s'ils n'étaient que de simples mortels. Comme je n'ai jamais pris de rôle en de telles comédies, je suis resté d'autant plus fidèle à mes premières convictions que je ne me sentais intéressé en rien à les changer pour celles qui firent de mes plus chauds adhérents autant d'adversaires inattendus. Je vais raconter cette pauvre histoire, et dire au milieu de quelles étonnantes péripéties l'anneau de notre sainte, qui devait être à Poitiers, s'est égaré et court encore je ne sais où, au risque de s'entendre un jour reconnaître généralement pour ce qu'il est. Alors peut-être ira-t-il se reposer enfin, glorieux de son histoire et honteux d'un si triste dénouement, sous les vitrines à peine connues d'un musée de sous-préfecture ou d'une collection d'amateurs distingués.

Après donc avoir lu ces pages, on saura comment et pourquoi je devais les écrire. C'est le redressement d'une vérité systématiquement méconnue, et une protestation que je me devais à moi-même contre un outrage qui semble remonter jusqu'à celle dont la gloire devenait pour certains héros de la science *moderne* une embarrassante importunité.

II

L'ANNEAU DE SAINTE RADÉGONDE

En 1863, M. Benjamin Fillon, l'un des habiles archéologues de la Vendée, mécrivait :

« Pourriez-vous me dire quelles sont les reliques qui
» vous restent à Poitiers de sainte Radégonde ? J'ai un
» puissant intérêt à le savoir de vous aussitôt que possible,
» aussi bien qu'un précis de leur histoire. »

Je répondais immédiatement :

« Les reliques dont vous me parlez se réduisent en » dehors du monastère de Sainte-Croix, et depuis l'an 1562, » aux débris d'ossements incendiés cette année, et recueillis » par les catholiques, après le pillage et la destruction du » corps de la sainte, sur le parvis de l'église, par les » huguenots qui venaient de prendre la ville. Ces ossements » recueillis alors furent reconnus authentiques, scellés dans » le tombeau de marbre qui avait occupé la crypte depuis » le VIe siècle, et toujours vénérés par les populations dont » les malheurs n'avaient diminué en rien la confiance. En » 1412, ce même tombeau avait été ouvert par autorisation » et en présence de l'évêque de Poitiers Simon de Cramaud, » pour satisfaire la dévotion de Jean, duc de Berry et » comte de Poitou, qui désirait placer quelques reliques de » notre sainte dans la Sainte-Chapelle qu'il venait de faire » construire à Bourges. On trouva le corps encore paré » de la pourpre d'un manteau royal, ayant sur la tête » une couronne fermée en vermeil, les mains jointes sur » sa poitrine. Sa main droite portait deux anneaux d'or » dont l'un, celui de reine, était d'une confection dont on » ignore les détails ; l'autre, celui de religieuse, dont nous » verrons bientôt quel fut le genre d'ornementation.

» La tradition rapporte avec Bouchet (a) et Pidoux (b), que » confirme D. Fonteneau (c), qu'alors le corps de la sainte fut » trouvé entier, sans aucune altération, et recouvert des mêmes » parures que je viens de dire. Jusqu'au IXe siècle, il était » inouï ou au moins très rare que les corps saints eussent » jamais été diminués d'aucune de leurs parties. Les reliques » qu'on s'en procurait consistaient en quelques objets qui » leur avaient appartenu, en linges surtout qu'on avait fait » toucher à leur corps ou à leur sépulcre, et dont maintes

(a) *Vie de sainte Radégonde.*

(b) Pidoux, *Vie de sainte Radégonde,* in-12, 1623, p. 522.

(c) *Manuscr.*, t. XXV, p. 16.

» fois la valeur fut attestée par des miracles. A cette funeste » date du IXe siècle, où les Normands commencèrent à » piller les églises, de nombreuses translations de reliques » eurent lieu dans toute l'Europe. Il fallait sauver ces » trésors, les plus précieux de tous, et, ne voulant pas s'en » séparer entièrement, on se décida à s'en réserver quelques » portions : de là les nombreuses châsses possédées par » un grand nombre de monastères et de paroisses. Comme » sainte Radégonde, lorsqu'on commença à craindre une » invasion à Poitiers, avait été transportée dans l'enceinte » de l'abbaye fortifiée de Saint-Benoit-de-Quinçay, et » qu'elle fut ramenée dans son église aussitôt le danger » disparu; comme enfin, sur de nouvelles alertes, elle » avait été murée dans la crypte de sa sépulture, et qu'elle » y resta oubliée jusqu'en 1012, où l'abbesse Béliarde l'y » découvrit (a), on s'étonne peu que son corps n'ait subi » aucune altération, et qu'il ait apparu dans son intégrité » aux augustes témoins qui assistèrent en 1412 à l'ouver- » ture officielle du tombeau. Cette circonstance enhardit » sans doute le prince Jean à demander qu'on en détachât » la tête pour la lui donner. On n'y consentit pas; on lui » permit tout au plus de s'attribuer quelques portions des » étoffes ou des bijoux : il pensa alors à l'un des anneaux » que portait la sainte. Mais là, d'après la tradition appuyée » du témoignage de tant d'illustres contemporains invités » et présents à la cérémonie, une merveille inattendue » manifesta la volonté de la sainte. Quand le prince voulut » se saisir d'un de ces anneaux, le mouvement et la vie » revinrent momentanément au doigt qui le portait : soudain » il se replia pour s'opposer à la pieuse spoliation, tandis » que le doigt voisin n'opposa aucune résistance et céda » volontiers le bijou qu'on lui demandait. On jugea alors, » avec toute apparence de raison, que l'anneau refusé par » la sainte était celui qui témoignait de ses vœux de

(a) *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, V, 361.

» religion, et dont elle ne voulait pas se défaire. L'autre
» était celui d'épouse et de reine, qu'on ne lui avait sans
» doute rendu après sa mort que pour témoigner par un
» double symbole du double rôle que Dieu avait donné à
» sa servante dans le cours d'une vie où le commandement
» n'avait pas été moins remarquable que l'humilité et
» l'abnégation. »

Tels furent les détails que je donnai à M. Fillon, en réponse aux questions de la première lettre, et m'appuyant sur mes notes déjà anciennement recueillies aux sources que je viens de citer.

M. Fillon me répondit :

« Eh bien, j'ai l'anneau de sainte Radégonde. Jugez-le
» par le monogramme en cire rouge qui cachette cette
» lettre, et dites-moi votre avis. »

Je répondis :

« Votre cachet m'avait frappé avant même l'ouverture de
» votre lettre. Il me semble bien que j'y peux lire *Rade-*
» *gondis*. Mais, après tout, ce n'est qu'une copie, et sous le
» coup des contrefaçons archéologiques dont nous sommes
» assaillis tous les jours par de plus ou moins habiles
» faussaires, je ne me prononcerai qu'après avoir vu et
» examiné de près. »

Enfin mon docte correspondant m'annonçait aussitôt que tel jour de la semaine suivante il serait à Poitiers, se présenterait chez moi à une heure après midi, et me demanderait mon opinion pièces en mains. Il m'invitait à y convoquer certains de nos collègues les plus compétents des Antiquaires de l'Ouest, qu'il regarderait comme autant de juges, et s'en rapporterait à notre décision, dont, au reste, il ne doutait pas.

Au jour dit, tout se passait d'après ce programme. J'avais invité à se réunir chez moi le Bureau de la Société des Antiquaires, dont faisaient partie MM. Rédet et de Longuemar, spécialistes justement appréciés en fait d'épigraphie. A l'heure dite, M. et Mme Fillon se présentaient

ensemble ; et tout d'abord le premier, empruntant au doigt de sa femme la bague mystérieuse qu'elle y portait, me la remettait sans mot dire, mais avec un regard significatif qui exprimait déjà l'espérance de mon entière adhésion.

Mon examen ne fut pas long. Après avoir comparé l'objet avec l'empreinte en cire rouge que j'en avais conservée, j'examinai la facture générale, les détails de ciselure, le symbolisme de son ornementation, puis je remis le bel anneau à mes collègues sans dire mon avis, mais déjà convaincu de deux points importants : c'est que le bijou était bien de l'époque mérovingienne, et que le monogramme gravé sur le chaton formait bien, en lettres du VI[e] siècle, le nom si célèbre de Radégonde.

Tour à tour les membres de notre Conseil furent de mon avis, et il n'y eut qu'une voix pour féliciter l'heureux possesseur d'une *antiquité* si remarquable.

Toutefois les archéologues ne se contentent pas de reconnaître et de définir l'objet de ces heureuses rencontres. Ils aiment, pour mieux s'éclairer, à fouiller les origines de la chose. Ils veulent savoir et d'où elle vient, et qui l'a trouvée, et comment elle est tombée à un amateur qui l'apprécie. Souvent, au fond de toutes ces incertitudes, se cachent de sérieuses difficultés dont la solution exige d'attentives études.

Ce furent donc autant de questions posées presque à la fois à M. Fillon par chacun des investigateurs dont il avait consenti à faire ses juges.

Et M. Fillon nous fit le récit suivant :

« L'anneau a été découvert par un laboureur qui le vit briller sous le soc de sa charrue, dans un champ dont l'étendue occupe une portion du territoire où se livra, en 1569, la fameuse bataille de Moncontour, entre cette ville et Airvault. Le paysan le vendit pour 50 francs, poids de l'or, à un orfévre de cette dernière ville. Celui-ci, qui n'en appréciait que la valeur vénale, le vendit à M. Calixte de Tusseau, lequel le montra à son ami Fillon. Ce dernier

compr̄it à première vue l'importance de l'objet, et comme l'acquéreur s'occupait moins de bijoux que de céramique, un accord devint facile entre eux : l'anneau, échangé pour un vase Palissy, fut bientôt la propriété de l'archéologue vendéen. C'est sous la première impression de ce marché, dont il se réjouissait fort, qu'il ouvrit avec moi sa correspondance de janvier 1863. »

En réfléchissant au théâtre de cette découverte, je m'expliquai aussitôt, et mes collègues approuvèrent tous mon sentiment, pourquoi une telle trouvaille s'était faite si loin, c'est-à-dire à 35 ou 40 kilomètres de Poitiers. En effet, en 1562 s'était consommé le pillage de cette ville par les protestants. Il est de notoriété historique, car tous nos chroniqueurs en font foi, que le corps de sainte Radégonde fut, le 28 mai de cette fatale année, tiré de son tombeau, traîné sur le parvis de l'église, et brûlé avec ses parures, moins, bien entendu, ce qui constituait parmi celles-ci une certaine valeur à ne pas négliger. C'est ainsi, qu'au rapport des procès-verbaux dressés après le pillage, il est constaté que les matières d'or et d'argent volées aux églises furent fondues au profit des vainqueurs dans une maison de la rue du Puigureau [a]. Parmi ces objets précieux, il ne faut pas douter que la couronne de la glorieuse reine de France ait trouvé sa place et ne se fût métamorphosée en lingots avec tant d'autres. Mais l'anneau *de religieuse,* abandonné en 1412 par le duc de Berry, était peu embarrassant : il était encore là, parant cette main vénérable que le temps avait merveilleusement conservée. Quoi de plus facile que de le soustraire à l'avidité des autres pillards? L'un d'eux sans doute, troupier et peut-être officier à la solde du comte de Grammont, s'en sera emparé et n'aura pas manqué d'en orner un de ses doigts où il l'aura montré souvent comme un souvenir de son triomphe. Mais il est de ces gages qui portent malheur. Je doute peu que le soudard de Calvin,

(a) V. notre *Histoire de la Cathédrale de Poitiers,* II, 252.

ayant échappé aux nombreuses mêlées, renouvelées si souvent ensuite entre les catholiques et les huguenots, ait été se faire tuer sept ans après (1569) à la bataille de Moncontour, et qu'il ait laissé là avec sa propre dépouille le fruit maudit de son vol sacrilège, lequel, deux cent quatre-vingt-quatorze ans après, tombe, par un de ces hasards qui déroutent tous les calculs de la science humaine, des mains d'un paysan à celles d'un amateur, de celles-ci à celles d'un antiquaire, et de ces dernières aux miennes, où j'ai pu l'admirer et me l'identifier quelques instants.

J'avoue très volontiers n'émettre ici qu'une simple conjecture. Mais de combien de probabilités elle s'entoure ! N'est-ce pas une sorte de lumière qui s'épanouit autour de l'objet? Et une fois donné que la charmante bague porte bien le nom de Radégonde ; en réfléchissant que dans notre contrée et bien au-delà, la nôtre fut seule connue sous ce nom à l'époque mérovingienne ; en rapprochant de cette découverte faite sur un champ de bataille, où le Poitou dut au doigt de Dieu sa délivrance des hordes ennemies qui lui avaient fait tant de mal..., en rapprochant, dis-je, de tout cela le souvenir de la dévastation de notre église et de tout ce qui s'y était rattaché à l'ouverture du tombeau de 1412, comment méconnaître que tant de détails si bien liés entre eux s'expliquent très naturellement par l'interprétation que je leur donne ?

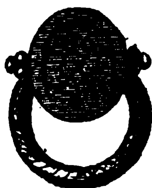
Je l'ai dit : ce fut l'avis des studieux collègues qui m'entouraient. M. Fillon, qui n'avait pas encore songé à expliquer *historiquement* la présence de l'anneau dans les terres de Moncontour, vit dans mon opinion un appui de sa lecture devenue la nôtre, et s'y rangea d'autant plus volontiers.

III

Rien n'était à négliger pour l'histoire du pays dans cette intéressante trouvaille, non plus que dans les souvenirs

qu'elle évoquait. Je demandai à M. Fillon la permission d'en parler à la *Revue de l'Art chrétien*, dans laquelle j'écrivais depuis sa fondation en 1857 : ce que je fis en décrivant l'anneau et donnant l'historique de sa réapparition dans le monde intellectuel.

Cette description, je la renouvelle ici pour l'avantage de mon lecteur.



La tige qui forme le tour de l'anneau est forte de deux millimètres et se rattache à chacun des côtés du chaton par une figure de chenille dont la tête, flanquée de deux yeux énormes, sort du cercle où est inscrit le monogramme *Radegondis*. Dans cet ensemble on reconnaît des traits frappants de ressemblance avec les anneaux trouvés dans les tombeaux de Childéric Ier, roi de France, au ve siècle, et de Childebert Ier, au vie (a). Cette chenille est un symbole d'immortalité, inspiré par la transformation de la chrysalide, variante ingénieuse du papillon, qui avait le même sens dans l'iconographie antique, et restreinte ici à sa plus simple expression parce que les ailes de l'élégant insecte eussent gêné les exigences de l'art. C'est dans ce chaton affectant une forme sphérique et de dix à douze millimètres qu'est inscrit le nom *Radegondis*, formé de caractères mérovingiens non pas entrelacés, comme il était fréquemment d'usage à cette époque, mais d'après une autre méthode non moins usitée, laquelle, isolant chaque lettre, la rattachait cependant à la lettre voisine en lui empruntant quelqu'une de ses parties et lui prêtant quelqu'une des siennes propres.

(a) V. *Anastasis Childerici I, Francorum regis*, à Joan. Chiffetio ; Antuerp, 1655.

Une observation qui intéressera les paléographes ne doit pas nous échapper ici. C'est qu'on voit le mot ***Radegondis*** écrit par un O à la troisième syllabe, au lieu d'un U qu'il lui faudrait régulièrement : ***Rath-Gunts***. Mais cette orthographe n'accuse en rien l'habile graveur du VIe siècle : elle prouverait tout au plus qu'on aurait, en latinisant le mot germanique ***Radegundis,*** substitué l'O plus latin à l'U germanique, et qu'au lieu de tirer la seconde partie du mot *(Gundis)* de l'allemand *Gunts,* racine de GUNSTIG, *favorable, affectueux, bon,* il faudrait voir cette racine dans GOMMER, *protecteur,* ce qui, sans rien changer au sens du nom composé donné à la fille de Berthaire *(conseil favorable,* femme de *bon conseil),* expliquerait comment l'orfévre mérovingien a pu changer une lettre sans compromettre la signification du mot. Il est vrai que cet emploi de l'U dans l'espèce est très familier à Grégoire de Tours, qui n'écrit jamais autrement le nom de la sainte qu'il avait tant connue ; mais, au XIIIe siècle, l'O fut préféré à l'U par le peintre qui décora le sanctuaire de notre célèbre collégiale. Chargé en 1849 de présider la restauration de ces curieuses peintures, je veillai scrupuleusement à ce que tout y fût reproduit avec la plus grande fidélité, sans me douter encore que cette orthographe aurait son analogue dans notre intéressant anneau mérovingien.

M. Fillon allait à Paris tout fier de pouvoir y montrer son magnifique spécimen d'orfévrerie franque. Plus que jamais il y portait des idées faites et des rapprochements qui tendaient à l'authenticité du petit chef-d'œuvre. Aussi se trouva-t-il heureux de le soumettre à l'appréciation d'antiquaires et de paléographes distingués qui ne lui firent pas défaut. Il trouva, à ce foyer de la science, d'accord avec lui et par conséquent avec moi, MM. Guérard, de Wailly, de Laborde, et Quicherat, tous maîtres dans l'espèce, dont s'était glorifiée et dont s'honorait encore l'Ecole des Chartes.

M. Quicherat, surtout, se montra émerveillé. Membre de

la Société des Antiquaires de France, comme M. Fillon et moi, il demanda à lui en faire un rapport. M. Fillon n'eut garde de s'y refuser : il confia son bijou au savant directeur de l'Ecole des Chartes, sur la science et le crédit duquel il comptait pour relever l'importance d'un objet qui allait intéresser le monde archéologique. Le rapport, en effet, émut ceux qui l'entendirent. On admira de concert la bague franque. Tous adoptèrent à la fois les conclusions émises : l'anneau était bien un ouvrage du VIe siècle; le nom de notre reine de France y chatoyait en toutes lettres. Mais c'était tout. On ne s'avançait pas jusqu'à attribuer le petit trésor à sainte Radégonde de Poitiers, et toutefois on ne combattait pas les conjectures qui auraient favorisé cette affirmation.

Et pourtant un changement de scène allait bientôt éveiller un grand étonnement.

IV

Il est d'usage, à la Société des Antiquaires de France, qu'un mémoire ou un rapport quelconque, avant d'y être accepté pour l'impression, et d'avoir été lu une première fois, le soit encore de nouveau à la séance suivante : c'est la condition définitive de l'impression. C'est aussi une sage mesure : dans l'intervalle des deux séances, de nouveaux documents peuvent survenir, des objections se poser; l'auteur ne peut, s'il en est ainsi, qu'améliorer son travail, et le rendre plus digne de la publicité.

Donc, à la séance qui avait suivi sa première lecture, M. Quicherat procédait à la seconde. Mais alors quel ne fut pas l'étonnement général d'entendre un travail où non-seulement quelques détails avaient été modifiés, mais où la thèse elle-même était tournée sens dessus dessous, de sorte que ce qui avait été l'anneau d'une Radégonde quelconque n'était plus rien de cela? Ce n'était plus ce nom célèbre

qu'il y fallait voir. Car on pouvait lire aussi bien, disait-il, une foule de noms tous aussi bizarres et aussi peu mérovingiens les uns que les autres : plaisanterie de mauvais aloi, qui ne valait pas mieux que la négation absolue mise à la place de l'affirmation si nette et si triomphante de la première lecture.

Mais d'où vient une si énorme variante?

Le savant professeur abjure aujourd'hui ce qu'il appelle une erreur; il « renonce à toutes les conjectures qu'il avait acceptées » — c'étaient les miennes — et s'appuie, pour changer de manière de voir, « sur une discussion » plus éclairée apparemment, « et sur une étude plus attentive des documents et des textes ».

Ce n'est pas tout. Passant de l'anneau, ainsi déshérité de sa gloire, aux reliques corporelles de notre sainte, le savant antiquaire affirme « qu'il faut absolument renoncer à établir l'existence de ces reliques à Poitiers à compter de leur translation à Saint-Benoît-de-Quinçay. » La conclusion de tout cela est qu'il n'y a aucun parti à tirer pour la science de ce qui se trouvait dans le tombeau de Poitiers avant la spoliation de 1562. — En d'autres termes, sainte Radégonde n'a pas eu ses reliques à Poitiers depuis le VIII[e] ou le IX[e] siècle; leur destruction par les protestants n'est qu'une imagination, et encore aujourd'hui ce que nous croyons pouvoir affirmer d'elle n'est tout simplement qu'une pieuse illusion, ni plus ni moins.

Et que devient dès lors la dévotion quinze fois séculaire des évêques de Poitiers, du clergé poitevin, du peuple tout entier soit de la ville et des campagnes du diocèse, soit des départements voisins, et de bien plus loin? Que devient cette religieuse confiance qui, de la patrie, d'au-delà les montagnes et les mers, attire au saint tombeau de l'antique basilique tant de vœux, de prières et d'*ex-voto*?... M. Quicherat ne pouvait s'empêcher, le bon logicien qu'il était, de tirer cette conséquence: Tout cela n'est qu'une pieuse comédie, consacrée par le temps, pour occuper les

âmes simples, mais qui ne prêtait qu'à sourire aux hommes sérieux et aux savants.

Eh bien, la vraie raison des fluctuations inexplicables de cet homme sérieux et de ce savant distingué n'était pas dans la science qui valait encore à M. Quicherat, dans le temps où il agissait ainsi, et une bonne place du gouvernement et une réputation de docte philosophie qui, à Paris, se distribue plus ou moins large par les mains d'une utile camaraderie. M. Quicherat était de ces libres-penseurs qui vivent de la science et ne refusent pas de s'y ébaudir. En de telles personnes on voit parfois naître subitement les enthousiasmes du savoir... Mais, si une découverte ainsi acceptée peut tourner au profit des croyances populaires ; s'il arrive que la foi chrétienne puisse en recevoir quelque éclat et s'en raviver dans les masses, alors on se mord les lèvres, on recourt bien vite à « une erreur » qu'on désavoue ; on invoque l'autorité d' « une discussion plus éclairée » ; les documents ont été plus attentivement étudiés, les textes mieux compris...; et ces basses convictions, comme nous allons le voir, aboutissent en fin de compte à une dissertation qui... n'aura pas le sens commun. Je me réserve de le prouver.

V

Mais M. Fillon, que pensait-il, que disait-il de ce nouveau thème avisé par son docte ami? De lui qui avait eu son opinion carrément dessinée, qui s'était éclairé des lumières les plus généralement admises, qui ne doutait pas d'avoir rencontré, par un de ces heureux hasards ménagés souvent dans ce bas monde aux objets les plus intéressants, un véritable débris de la toilette de sainte Radégonde ; lui qui soutenait toujours si bien ses opinions arrêtées en archéologie, il ne souffla mot, ne se récria pas, ne plaida pas sa cause : il souffrit que l'anneau de Moncontour n'eût plus qu'une attribution vulgaire, et la *signature* du chaton n'eût

plus à ses yeux cette distinction toute poitevine qu'il s'était plu à lui reconnaître et qui en centuplait la valeur. D'où venait ce silence? Pourquoi désertait-il ce champ de bataille où il pouvait si bien défendre ses premières appréciations, lui qui s'était occupé de numismatique, qui avait publié un livre sur les monnaies de la France, et pouvait défendre avec une autorité acquise la lecture qu'il avait, avec moi et avec tant d'autres, reconnue incontestable, que ne se levait-il contre les négations de M. Quicherat? Je ne me l'expliquais pas alors, mais je le sus un jour de lui-même, lorsque le revoyant pour la première fois après cette glorieuse campagne, et lui témoignant ma surprise de cette couardise que je lui reprochais, il osa me répondre : « Je pense toujours comme vous; mais si vous saviez combien on gagne peu à se mettre mal avec *ces gaillards-là!* »

Avais-je tort de trouver que les intimités de *ces gaillards-là* n'étaient qu'une pauvre camaraderie?

VI

A quelque temps de là parut, dans le vingt-septième volume des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de France [a], une note de M. Quicherat *Sur un anneau sigillaire de l'époque mérovingienne.* Notre savant, on le voit, faisait rentrer dans le droit commun, par ces simples mots, le bijou auquel naguère on avait tout d'abord donné de si beaux titres de noblesse. Mais ce n'était pas là l'unique prétention qu'il affichât dans ce singulier écrit de quinze pages. Il s'y donne le rôle inouï, non-seulement de reproduire le caractère que de si doctes gens avaient reconnu avec lui à la bague sigillaire, mais, battant en brèche toutes les traditons de notre pays, méconnaissant l'histoire qu'il fausse à plaisir pour le besoin de son hostilité systématique,

(a) 1864, p. 186.

lui qui ne veut pas de conjectures, et qui méprise souverainement celles qui s'appuient chez nous des probabilités les plus acceptables, il fait de l'histoire à son service avec une géographie idéale; il veut, dépassant toutes les audaces possibles en pareil cas, faire table rase de tous les fondements qui ont soutenu jusqu'ici la dévotion du Poitou aux reliques de sainte Radégonde; et, pour prouver que le fameux anneau ne lui a jamais appartenu, il proclame net que depuis le VIIIe siècle, où le corps de la sainte, jusqu'alors gardé à Poitiers, en fut enlevé et transféré à l'abbaye de Saint-Benoît-de-Quinçay, il n'en a plus été question chez nous, et que nos annalistes poitevins n'ont rien dit qui vaille en racontant dans tous leurs détails les intéressantes péripéties qui ont signalé, depuis le retour de Saint-Benoît à Poitiers, les phases miraculeuses du saint tombeau. De telles assertions ne tendaient à rien moins qu'à détruire les saintes influences de la patronne de Poitiers! Car, si l'enseignement de M. Quicherat égalait en sûreté sa fière désinvolture à le produire, il n'est pas douteux que la piété populaire, aussi bien que l'histoire, et mes propres convictions acquises dans une longue et sérieuse étude de leurs motifs, n'étaient plus qu'autant d'impostures accréditées contre toutes vraisemblances par des évêques et des prêtres aux dépens des milliers de fidèles poitevins, nationaux et étrangers, venant chaque année de la ville et du dehors vénérer les dépouilles séculaires d'une reine de France, de la fondatrice de l'église de Sainte-Radégonde et du monastère de Sainte-Croix.

VII

Si quelqu'un dut être étonné de ce langage et s'inscrire en faux contre de si maladroites bizarreries, c'était bien moi. Depuis vingt-deux ans, j'étais historiographe du diocèse de Poitiers. Ce ne devait pas être seulement au profit de

quelques cahiers où venaient se multiplier chaque jour des notes recueillies avec autant de soin que d'ardeur. Je devais aussi, à l'occasion, prendre la défense de la vérité, la protéger contre les écarts de nos ennemis ; et, au style et au genre d'argumentation employé par M. Quicherat, je ne doutais pas que ce fût à lui que je dusse aller tout droit et sans retard.

Je pris donc, à défaut de M. Fillon, à qui certes l'initiative en appartenait autant qu'à moi, mais qui faisait le mort avec *ces gaillards-là,* je pris le seul parti qui me convînt, celui de réfuter ces incroyables tirades du savant parisien, et j'adressai, le 10 octobre 1863, à la *Revue de l'Art chrétien* une ample réfutation des rêves que trop d'amateurs auraient pu prendre pour des réalités. Je le fis, bien entendu, et comme il convenait surtout à mon caractère et à mes habitudes, avec toutes les formes et les égards que des écrivains vivants se doivent toujours entre eux. Puis j'envoyai ma dissertation à mon illustre adversaire. Je le priai, dans une lettre où je faisais la part à son mérite et à son savoir, de considérer qu'en m'inscrivant contre ses pensées je défendais les miennes sans séparer en rien l'ardeur de mes convictions du respect que je portais à sa personne. J'exprimais aussi l'espoir que ce nuage élevé entre nous ne nous empêcherait pas de nous rendre une mutuelle justice.

L'aigreur du savant contrarié perçait bientôt dans une éloquente réponse en quatre lignes : « J'ai reçu votre lettre et votre brochure. Je vous en remercie : Nos divergences viennent de ce que nous sommes partis d'un point de vue différent. » — Puis : « J'ai l'honneur d'être... »

Oh ! les antiquaires... et les savants !.. — Si j'étais l'un ou l'autre, je n'en voudrais être que plus aimable...

Quoi qu'il en soit aujourd'hui, et en publiant le deuxième volume de mon *Histoire du Poitou,* je regarde comme un complément de la vie de sainte Radégonde d'éclairer cette question de ses reliques. Je n'aurai besoin, pour y arriver, que de résumer ma réplique à M. Quicherat. Il est mort depuis...

et sans troubler le repos de sa cendre, il m'est permis de tenter un dernier effort pour que sa polémique, restée au fond d'un volume des Antiquaires de France, puisse exciter l'envie d'en lire ici une réplique qui ne soit due ni à la précipitation, ni au hasard.

VIII

M. Quicherat s'appuyait sur deux objections: d'abord le monogramme gravé sur le chaton de la bague ne pouvait signifier *Radegondis,* — puis il ne pouvait venir du tombeau de la sainte, car, après son départ pour Saint-Benoît-de-Quinçay, le corps n'était jamais revenu à Poitiers (!!!).

Il nous faut examiner successivement ces deux points.

Notre aristarque, *avant sa conversion,* avait trouvé le mot *Radegondis* incontestable. Une fois converti, il n'en veut plus, car il aperçoit, avec toute sa perspicacité ordinaire, que la superstition catholique en pourrait bien tirer parti. Le meilleur est donc de contester d'abord la réalité du nom. Il en viendrait à bout en contestant l'existence de l'N, qui, d'après lui, ne peut se voir dans l'arcade entourant et dominant toutes les lettres, lesquelles se rattachent à son pourtour comme à une portion d'elles-mêmes. Pour moi, je ne doute pas que cette arcade ne soit bien un N. *(Voir la gravure.)* J'ai apporté en preuves de douze à quinze spécimens de monnaies françaises et d'inscriptions grecques des deux premières races. Rendu à ce point, mon adversaire croit apporter une bonne raison contre moi en concluant que l'absence de la lettre, qu'il n'y veut plus voir, laisse à chacun la liberté de lire non plus *Radegodis,* mais *Ergadilo, Ardegilo,* voire même *Gradelo...* En conscience, ce n'est pas là une difficulté sérieuse. Ces noms baroques n'ont jamais été germaniques, et il ne faudrait pas les inventer pour faire peur même à un adversaire ignorant. Nous allons voir ici entrer en scène un homme de haute valeur qui, s'il n'est

pas toujours de mon avis, me permet au moins de rester dans mes idées, puisqu'il ne soutient pas toutes les siennes, et qui, ce que je me plais à reconnaître, est toujours d'une discussion affable, pleine de politesse jusque dans ses négations les plus accentuées, et en qui la science ne fait jamais tort à l'éducation.

Je veux parler de M. Edmond Le Blant, l'une des notoriétés les plus remarquables de notre temps pour ses études paléographiques et sa connaissance des inscriptions chrétiennes. M. Quicherat s'autorisait de son avis pour voir l'S du mot *Radegondis* là où il voulait qu'il fût. Cela m'intéressait peu, puisque l'S n'était pas en discussion ; je l'avais fait remarquer dans mon *Mémoire* en observant que l'autorité de notre savant collègue ne regardait ici tout au plus qu'une faute de graveur, chose insignifiante, et que, dans l'espèce, l'idée émise par M. Le Blant ne pouvait rien décider entre nous. Mais un incident bien autrement grave allait surgir après la lecture de M. Quicherat. C'était M. Le Blant lui-même qui, exposant en très bons termes que « puisque je lui avais fait l'honneur de prononcer son nom dans l'intéressante Notice adressée à la *Revue de l'Art chrétien,* » il demandait à ajouter quelques mots aux observations de son éminent confrère M. Quicherat.

Evidemment, il y avait là une mise en scène convenue d'avance entre les savants confrères, et j'analyserai très rapidement le nouvel interlocuteur, en disant que le mot *Radegondis,* fût-il aussi lisible que possible, et il ne l'était pas pour lui, rien ne prouvait qu'il fallût l'attribuer à la sainte de Poitiers plutôt qu'à toute autre femme de ce nom; que cette formule pourrait bien signifier d'autres noms germaniques : *Gondegardis, Aregondis, Audregondis ;* qu'il ne voit dans le monogramme ni le D, ni l'S, ni l'N que réclame mon interprétation ; quant à l'N que je trouve dans l'arcade extérieure, il ne saurait l'admettre *avec confiance ;* qu'enfin il lui paraît téméraire d'expliquer aujourd'hui avec certitude ce que les anciens eux-mêmes

n'expliquaient pas toujours sans de certaines difficultés ; que, par ces motifs, il est empêché de suivre M. l'abbé Auber dans ses intéressantes déductions, et qu'à ses yeux la bague d'Airvault ne semble pas avoir cette grande importance.

A cette heure, la parole m'est rendue, et je vais suivre l'une après l'autre ces objections pour les peser à mon tour.

Les plus savants peuvent se tromper, même dans les choses dont ils ont une plus grande expérience. Quelques-uns jugent aussi moins par la science qu'ils possèdent très bien que par le sentiment qui les égare parfois sans qu'ils puissent trop s'en défendre. Je crois un peu que c'est ce qui est arrivé ici à M. Le Blant. Avec sa probité éclairée, il a jugé d'après ses premières convictions ; il me semble avoir perdu de vue, dans ses comparaisons paléographiques et quant à la forme de certaine lettre, ce qu'il y a de trop avéré pour lui et pour moi dans les caprices du burin, dans les variantes irréfléchies du graveur qui, surtout à l'époque mérovingienne, laissait marcher souvent ses mains au hasard sans trop s'embarrasser des imperfections de ses contours ou de ses lignes. Cela admis, et les doctes ne le nieront pas, nous permettrions fort bien, qu'on pût hésiter sur la lecture de notre monogramme ; nous accorderions bénignement que tous les mots germaniques formés des dix lettres trouvées ici y pussent constituer les éléments d'une vie improvisée pour le besoin du plaidoyer... Mais puisqu'on veut bien parler ici de mes *intéressantes déductions,* il ne faudrait pas trop oublier non plus que si M. Le Blant n'exprime que son *peu de confiance* dans la valeur de mon N, il semble aussi, par ces propres termes, ne le rejeter pas absolument. Voilà déjà un élément qui m'est favorable. Je ne comprends guère non plus qu'il faille infirmer cette lettre si importante et si controversée, sous prétexte qu'en d'autres spécimens plus ou moins nombreux on ne l'a jamais vu employée ainsi. Il ne faudrait pas accepter ce raisonnement quand on est d'accord sur la

liberté grande prise par les monétaires ou les orfèvres de varier les traits de leurs monogrammes selon le besoin de la chose, les caractères usités dans ce cas pouvant s'enchevêtrer, s'assembler et se disposer de façon qu'une hampe ou une courbure peuvent, sans perdre rien de leur forme naturelle, se prêter à toutes les combinaisons d'un alphabet arbitraire, et arriver à un résultat voulu sans qu'on puisse en trouver antérieurement de similaire bien formel.

Nous ajouterons, si vous le voulez bien, qu'il ne faut pas regarder le souvenir de Moncontour et d'Airvault comme absolument étranger à notre objet. Je me rappelle encore l'impression qu'il produisit, quand je l'émis pour la première fois, sur ceux de nos savants collègues de Poitiers, qui y virent une explication très plausible et du caractère mérovingien du précieux joyau et du champ où s'était opérée sa découverte. Pour eux, l'une de ces raisons fortifiait l'autre. Ils savaient bien que c'est très souvent en groupant des conjectures qu'on restitue des faits historiques dont on n'a eu que par elles seules la solution définitive. Pourquoi se refuser ici à un accord qui va presque jusqu'à l'évidence?

Un autre trait corrobore l'idée que notre anneau fut celui, non d'une femme quelconque du nom de Radégonde, comme on voudrait le faire supposer, mais d'une femme constituée en dignité, disons même *une religieuse*... Voyez-vous, en effet, au-dessous de l'N que vous méconnaissiez jusqu'à n'en faire qu'une arcade, voyez-vous cette petite croix grecque très séparée du reste et se nichant modestement en dehors du champ de l'inscription? N'est-ce pas là un indice de christianisme, peut-être même d'une profession plus parfaite que celle d'une chrétienne ordinaire? Les rois, dans leurs monnaies, faisaient le plus habituellement surmonter de cette croix leurs types d'or, d'argent ou de billon : à défaut de cette place ils leurs donnaient le milieu de la pièce qui souvent aussi retenait ces deux signes à la fois.

Ici ce n'est plus un roi, mais une reine ; c'est une reine qui a renoncé à la royauté, une reine à qui sa position demande souvent des écrits revêtus de sa signature, de son monogramme. Mais cette reine est aussi une religieuse. Elle ne veut pas, elle ne peut pas séparer son nom du nom de son second époux. Et voilà que la croix rend celui-ci inséparable de l'autre ; et comment c'est bien l'anneau que la sainte refusa à Jean de Berry, quand elle se laissa ravir volontiers celui qui n'avait été pour elle que l'anneau d'un mariage forcé.

Je crois donc, et je soutiens devant ces considérations topiques, et malgré des objections plus spécieuses que solides, je crois que la belle bague d'or ramassée dans le territoire de la bataille de Moncontour a ses titres d'authenticité. Et je ne suis pas le seul qui le croie ; car, après la défection de M. Quicherat et l'argumentation convaincue de l'honorable M. Le Blant, nous avons encore un témoin de premier ordre qui n'a pas hésité à demeurer de mon avis. C'est M. Fillon lui-même, qui, resté coi pendant les débats, après avoir ainsi persuadé à tout son public parisien qu'il était de son avis, n'en a pas moins professé, en Poitou et ailleurs, qu'il croyait à l'origine royale de son anneau, se vantant d'en rester l'heureux propriétaire. Il y a plus : sa famille, ses amis ont partagé son opinion très orthodoxe, et dans une vente publique d'objets curieux, faite à Paris après sa mort, ses héritiers, m'a-t-on dit, n'ont pas craint de porter l'objet à un trop haut prix en le proposant à 13,000 francs. On ajoute qu'il n'a pas été vendu (a).

En somme donc, on peut regarder que la polémique ménagée par M. Quicherat contre l'objet injustement répudié par lui est moins un examen sérieux et motivé qu'un procès de tendance entrepris dans un autre but. Nous allons donc le suivre en des prétentions non moins excentriques.

(a) Il faut rendre cette *justice* à M. Fillon que, dans un pourparler avec Madame la Supérieure de Sainte-Croix, il l'aurait laissé à *12,000 francs,* si la communauté avait pu se décider à cette dépense.

IX

J'ai raconté comment notre érudit avait publié, au lieu de sa première note où il affirmait comme moi la lecture du mot *Radegondis*, une seconde note où il soutenait le contraire. Je ne me plains jamais, et mes amis le savent très bien, qu'on ne parle pas de moi, en quelques rencontres que ce soit. Cependant il est une circonstance que dans l'occasion je trouve significative. En effet, en abordant la question, M. Quicherat raconte que M. Fillon lui avait envoyé l'empreinte en cire du monogramme sans lui dire ce qu'il y avait lu. Ce fut alors que M. Quicherat lut, dit-il lui-même, la même leçon. Il ajoute que M. Rédet, archiviste de la Vienne, n'avait pas lu autre chose; mais il se garde bien d'indiquer la réunion de nos Antiquaires de Poitiers, réunion qui s'était faite chez moi, que je présidais pour ainsi dire, et où M. Rédet et moi n'étions pas seuls de l'avis de M. Fillon. Voilà donc une sorte d'aréopage dont tous les juges affirment le même point. Parmi ces juges, le voyageur vendéen n'avait pas manqué de dire que se trouvait un chanoine de Poitiers. Il me semble voir alors se rembrunir quelque peu le front ordinairement serein de l'illustre professeur. C'est alors qu'il aura dit sans doute ce maussade propos que je recueillis un jour de la bouche du libre-viveur Mérimée : « Je n'aime pas que les prêtres se mêlent de çà! » — Chers et doctes Messieurs, plaisantez-vous? Vous qui vivez de parchemins et d'archéologie, qui dissertez en de beaux livres et aux grands frais du budget national sur les ogives de l'architecture chrétienne et les fresques de nos voûtes romanes, où seriez-vous aujourd'hui, et qui eût jamais entendu parler de vous, si les prêtres ne s'étaient pas *mêlés de çà?* Eh! quoi? les prêtres ne sont-ils pas dans leur domaine propre lorsqu'ils traitent de la construction, de la peinture, de l'orfévrerie, des vitraux de nos basiliques? Est-ce vous ou eux qui avez pris les premiers en main, aux origines du christianisme,

l'équerre et le ciseau, le pinceau et la palette, l'or et les gemmes des reliquaires et des vases sacrés? Fi donc! vous n'êtes venu ravir aux prêtres qui n'y gagnaient rien, ces bienheureuses fonctions que pour y trouver autant de moyens de vous enrichir. Il vous a manqué à la fois l'esthétique, la liturgie, le sens chrétien, les moindres éléments du mysticisme, toutes choses dont le moyen âge avait le secret, et dont vous ne vous êtes même pas douté. Vous ignoriez la Bible, les Péres de l'Eglise, les encyclopédistes catholiques, l'hagiographie, et c'est dénués de ces indispensables richesses que vous nous avez fait trop souvent, au lieu d'églises, d'ignobles quadrilatères qui ne valent pas la moitié de nos plus humbles chapelles. Vous avez imprimé de fastueuses pages de papier vélin, de prétendues histoires de nos peintures murales aussi remarquables par vos fautes d'ignorances que par vos folies d'imagination; vous n'avez eu, depuis 1848, la disposition de nos édifices sacrés, que pour les dénaturer ou les perdre; vous n'avez usé de votre maudite omnipotence que pour tout bouleverser au lieu de conserver et de rétablir; vous n'avez payé aucune de vos fautes; vous vous êtes enrichis d'autant plus que vous avez mal dépensé les millions de la France, des paroisses et des départements (a). Ne cherchons pas ailleurs le secret de cette remarquable parole : « Je n'aime pas que les prêtres se mêlent de çà (b). »

Et c'est pourquoi aussi nous découvrirons dans le style et l'argumentation de M. Quicherat, contre l'anneau et les reliques de sainte Radégonde, tout ce qu'il faut de mauvaise humeur et de piètres raisons pour prouver que les prêtres doivent s'en occuper un peu.

(a) Cf. *Revue de l'Art chrétien,* 1859, nos articles sur l'*Art religieux et les architectes au XIXe siècle.*

(b) V. le volume in-f°, publié vers 1868 par M. Mérimée, sur les *Peintures de l'église de Saint-Savin,* où s'étalent de grosses fautes d'appréciation sur des faits iconographiques; d'où l'on est obligé de conclure qu'avant de *se mêler de çà* l'auteur aurait bien fait d'étudier les éléments de la liturgie catholique.

Suivons-le pas à pas.

Et d'abord il avoue que « toutes les convenances possibles » concouraient à faire du bijou de Moncontour une ancienne » possession d'une reine de France habitante du Poitou (a). » Cet anneau avait été renfermé avec elle dans son » tombeau, selon l'usage des temps barbares (b). C'était l'un » des deux trouvés dans le tombeau ouvert en 1412, et » celui dont le duc fut empêché de se saisir parce que, » selon Jean Bouchet, le doigt auquel il était passé se replia. » Nécessairement il avait été volé en 1562... Retiré de » terre dans le champ de bataille de Moncontour, c'est » qu'il était une épave de cette bataille. Quelqu'un l'avait » perdu, soit en luttant pour défendre sa vie, soit en » tombant blessé ou mort. »

Certes, je n'aurais pas refusé de signer ces quelques lignes. Elles étaient la reproduction de mes paroles dites chez moi en présence de nos Antiquaires de l'Ouest et de M. Fillon. Celui-ci avait fidèlement rapporté ce qu'il avait entendu. Elles avaient suffi pour convaincre M. Quicherat, qui ne donnait ainsi dans ce passage que sa propre pensée très nettement exposée dans sa première lecture.

« Cet enchaînement d'idées, dit-il, l'avait séduit ; » mais de toutes les conjectures auxquelles *il s'était associé*, il n'en est plus une seule qu'il oserait hasarder maintenant.

Et les raisons de cette reculade? Jugeons-en, car le savant rétrograde nous invite « à le suivre », et nous n'aurons garde de nous y refuser. Il va nous faire, à sa façon, « une histoire du corps de la bienheureuse reine ».

Et d'abord, comme il sait bien qu'on ne croirait pas à l'anneau si l'on peut prouver que le corps et ses reliques annexes ont disparu sans qu'on ait jamais pu les recouvrer, il va s'appliquer à nous faire regarder cette disparition comme historique ; il fera rafle de nos traditions, il arran-

(a) *Mémoires des Antiquaires de France*, t. XXVII, p. 187.

(b) Non-seulement des temps barbares, mais du moyen âge, et encore jusqu'au XVIIe siècle.

gera à sa façon les données les plus certaines. Hercule n'était pas plus fort contre les étables d'Augias.

Avant tout il s'attaque au tombeau de sainte Radégonde et se sert du récit de Grégoire de Tours, que nous avons cité exactement (a), pour prouver par les deux auges de pierre qu'on avait réunies, après en avoir enlevé les côtés, afin de donner au cercueil de bois une place suffisante, que le tombeau actuel ne date pas de cette première sépulture, « malgré, ajoute-t-il, l'hypothèse tant de fois émise. » — Il est certain qu'il ne faut pas forcer cette hypothèse. Tout nous fait croire, d'après le texte latin, qu'on ne donna alors à la sainte qu'une sépulture provisoire. On tenait à ne rien faire de définitif avant le retour de l'évêque de Poitiers. Grégoire ne rapporte donc que ce qu'il a vu, mais en examinant bien le tombeau actuel, l'archéologue ne lui voit pas d'autre origine prouvée que celle du VIe siècle. La frise sculptée sur les côtés de l'auge, si elle est de style romain, comme nous le croyons avec M. Quicherat, n'en appartient que mieux à ce temps où l'art chrétien ne s'était pas encore caractérisé par des ornements d'autre style. La coupe en bâtière du couvercle ne contredit en rien cette pensée. Seulement les supports de cette masse de marbre peuvent appartenir à une époque plus rapprochée de nous, comme l'indique leur forme trapue et leurs chapiteaux élémentaires (b). On concluerait donc mal après cet examen que le tombeau n'a pas son origine dans une circonstance très rapprochée de la première cérémonie, présidée par Grégoire de Tours; nous regardons comme plus que probable que ce monument aura été donné à la sainte, et clos définitivement très peu de temps après sa mort. Il ne faut donc pas récuser ce double témoignage de l'art et de la pierre en regardant, avec notre critique, comme une simple hypothèse que le tombeau actuel soit celui dans

(a) Ci-dessus, *ad ann.* 587.

(b) M. de Caumont regardait ces supports comme du XIVe siècle. Ce serait peut-être à discuter : mais ceci n'intéresse en rien la discussion actuelle .

lequel la sainte a été déposée peu de temps après sa mort. Une autre erreur, bien plus évidente, persuade à M. Quicherat que les reliques ont fait quatre voyages possibles, dit-il, de 600 à 814 ou de 840 à 876, parce que les annales de ces deux époques ont à Poitiers des lacunes qui permettent de supposer beaucoup de faits dont on n'a pas de preuves. Mais pourquoi les supposer ainsi gratuitement sur une simple hypothèse? Et jugez d'ailleurs combien donc de voyages auraient dû faire ces reliques si nous en supposons un ou deux seulement de 600 à 876, puisque dans le cours du IXe siècle seulement, il en compte quatre, ni plus ni moins, en prenant à témoins les Bollandistes, avec lesquels nous verrons, au reste, qu'il est assez malheureux? Eh bien de tant de courses, gardons-en une, la seule vraiment historique, celle qui se fit en 855, de Poitiers à Saint-Benoît-de-Quinçay, mais ne regardons pas comme sérieuses les autres dates empruntées par M. Quicherat aux Bollandistes, qu'il a mal compris, car il prend pour des dates de translations successives celle du premier voyage de la sainte à Poitiers, après le *miracle des avoines*, ou du retour de ses restes dans sa basilique poitevine, après la disparition des Normands, et dont notre érudit n'a aucune idée; ou enfin une ou deux autres aussi peu concluantes. Et après avoir dit que « l'une des quatre translations est à l'abbaye de Quinçay », il ajoute naïvement : « On ignore l'itinéraire des autres » — Je le crois bien, et tout le monde sait pourquoi. Mais à défaut de cette géographie, il va s'en faire une autre qui est bien de la plus singulière invention que je connaisse. Néanmoins, sans qu'il nous invite à le suivre, mettons-nous en route avec lui à travers un pays imaginaire. Comme il tient absolument à ce que nos annalistes et les fidèles catholiques du Poitou aient cru sans fondement à la présence de saintes reliques dans leur crypte sans interruption depuis le IXe siècle, il en compose un roman d'où résulterait que les moines auraient emporté le précieux cercueil, devinez où? — En Rouergue, s'il vous plaît.....

— Et la preuve, direz-vous? — La preuve, la voici : C'est que, « entre Poitiers et Rodez, on voit s'étendre comme *une file* d'églises au vocable de sainte Radégonde. » Et le docte chercheur a la bonté de nous les montrer du doigt. Il en compte jusqu'à neuf, s'il vous plaît, ce qui ferait neuf ou dix translations au lieu de quatre. En suivant cette *file*, il ne s'arrête que dans l'Aveyron, dans le canton de Rodez, où il trouve un village de 1,200 âmes, honoré du nom de la sainte, et il ne doute pas que ces villes ou bourgs n'aient été autant de stations où la fuite de nos moines poitevins ait laissé autant de souvenirs de translations ou de repos. Pour nous faire mordre à une telle plaisanterie, il aurait fallu éclairer ce bel itinéraire de traditions locales, de textes historiques rapportant à ces voyages si loin de Poitiers des souvenirs authentiques qui obligeassent à la même conclusion. Peut-être notre géographe a-t-il trouvé ce goût d'érudition dans quelques réminiscences de notre saint Hilaire, emporté dans le Velay, et gardé longtemps au Puy, où il échappa heureusement aux déprédations des barbares. Entre le Puy et Rodez, en effet, il n'y a qu'une petite distance : puisque l'un de nos saints s'était logé dans une de ces villes, l'autre pouvait bien choisir la ville voisine. Il est seulement très regrettable que les chroniqueurs de l'Auvergne s'accordent autant sur ce qui regarde saint Hilaire, qu'ils sont unanimes à se taire sur Rodez. Mais ne pourrions-nous pas pousser plus loin notre légitime curiosité en demandant à M. Quicherat si tous les lieux qui portent les vocables si célèbres de saint Hilaire, de saint Pierre et de saint Martin ont dû ces noms vénérés à la même cause qu'il signale ici avec tant de confiance à l'occasion de sainte Radégonde? N'y a-t-il pas, en France seulement, des centaines de paroisses encore honorées de ce nom, et aurait-il pu nous dire si ce sont autant de lieux consacrés par autant d'itinéraires semblables à celui qu'il s'est plu à fabriquer ici?

Mais ne perdons pas de vue la thèse que veut prouver

notre voyageur. Il s'agit d'établir nettement que notre chère sainte est restée exilée de chez elle et de chez nous, demeurée obscure chez les Auvergnats pendant longtemps; mais qu'enfin une merveilleuse découverte, sans nous la rendre toutefois (car il importe qu'elle ne reparaisse jamais à Poitiers), l'ait confinée sans honneur et sans culte dans une des belles églises de la Bourgogne. Oyez plutôt.

X

Notre habile confrère des Antiquaires de France a voulu en avoir le cœur net. Pour en finir avec sainte Radégonde, il s'ingénie de compulser la table générale, et si bien faite, du volume des Bollandistes qui raconte, au 13 août, l'histoire de la grande reine. Il n'en passe rien : il lit tout, et a le bonheur enfin d'arriver à une certaine *page soixante-cinq* où il a la joie d'apprendre qu'en 1001, lorsqu'on fit des fouilles à l'église Sainte-Bénigne de Dijon, restée en ruines depuis longtemps, et qu'il s'agissait de réédifier, on trouva dans un cercueil de bois une toile cirée contenant des ossements humains accompagnés d'une plaque de plomb. Cette plaque contenait une inscription latine indiquant que ces ossements étaient ceux de sainte Radégonde, *Reine* (a). Que fallait-il de plus à M. Quicherat pour gagner son procès? Voilà bien, certes, une translation du saint corps en Bourgogne, c'était une des quatre qu'il ignorait en partie; en voici une de plus parmi celles qu'il s'adjuge. Voilà un bonheur d'antiquaire! Le nom de celui-ci s'enlacera désormais au nom de celle-là.

Il y a mieux encore. C'est que M. Quicherat a pour lui les Jésuites. Ces Bollandistes, qu'on ne peut quelquefois s'empêcher de consulter, au moins pour certains cas de conscience archéologiques, sont aussi étonnés que notre

(a) Chronique de Sainte-Bénigne de Dijon, dans d'Achéry, *Spicileg.*, III, 383.

savant : mais ils décident un peu moins vite, n'ayant pas d'ailleurs comme lui de cause personnelle à soutenir ; ils savent très bien ce qui est de sainte Radégonde par ce qu'ils viennent d'en transcrire ; ils ont enrichi de précieux commentaires toutes les *vies* de la sainte de Poitiers, écrites depuis Baudonivie jusqu'à Jean Filleau. Cette nouvelle sainte les intrigue pourtant. Ils ne savent comment concilier ces deux *reines* de même nom, et ne trouvant pas à cette difficulté de solution qui les satisfasse, ils laissent aux Poitevins et aux Dijonnais la tâche de s'arranger comme ils voudront, n'ayant pu trouver aucun élément de certitude pour se prononcer décidément [a].

Voilà des savants qui savent douter parce qu'ils n'écrivent jamais de parti pris. Si quelque chose nous étonne ici, c'est que les Pères de Belgique, dont la correspondance était si vaste et qui avaient un collège à Poitiers, n'aient pas cherché dans notre ville, et à leur source la plus sûre, des renseignements qu'ils eussent certainement reçus au XVIIe siècle des érudits qui n'y manquaient pas. Néanmoins ils doutent et le disent : c'est beaucoup, et M. Quicherat, qui a beaucoup de talents, n'a pas celui-là. Son idée préconçue s'exalte jusqu'à l'enthousiasme ; il proclame que c'est bien là sa *reine* à lui ; qu'elle est à Dijon et non à Poitiers ; que le dernier voyage de cette reine a bien été celui de Bourgogne ; que le dépôt de ses ossements s'y est fait le 7 juillet, puisqu'il s'y célèbre encore. Puis, afin de se faire un témoignage de plus de ces Jésuites qu'il trouve si commodes, il traduit leur dernière phrase, citée tout à l'heure, non pas comme exprimant une hésitation à se prononcer sur un point douteux, mais comme se prononçant nettement en hommes convaincus, et *défiant* les Poitevins de produire leurs preuves à l'encontre des Dijonnais.

Remarquons d'abord combien ici M. Quicherat est facile

(*a*) Quod si Pictavienses his monumentis non asquiescunt, ipsi antiquiora proferant, et monachis divionensibus intentant litem : quare nos, *defectu certioris notitiæ,* decidere non volumus. (Bolland., *loc. cit.,* p. 65.)

à convaincre. Pour adopter cette préférence de Dijon sur Poitiers, il ne demande aucune autre preuve que la présence de ce corps. Il ne recourt pas à des monuments écrits qui puissent corroborer sa pensée ; il ne cherche pas à savoir quand et comment ces ossements, si singulièrement traités dans une toile cirée, sont arrivés à Sainte-Bénigne, dont il sait bien qu'ils n'étaient pas originaires ; il n'a pas songé à savoir si ce sont les restes d'une femme adulte ou d'une enfant. On n'a probablement jamais su cela à Dijon : mais par cela même ne devait-il pas être plus circonspect et se méfier un peu plus de ces documents encore si incomplets, si insuffisants par eux-mêmes ?

Ce qui l'a trompé surtout, c'est ce titre de Reine, *Regina,* attribué, dit-il, par la plaque de plomb à la personne dont elle était restée inséparable.

Montrons clairement que cette illusion n'en est que plus triste pour le professeur de l'école des Chartes.

Personne n'avait mentionné jusqu'à présent cette dualité de même nom appartenant à deux personnes différentes. Je l'ai indiquée dans cette *Histoire du Poitou* de façon à ce que personne ne s'y trompe plus, et M. Quicherat, si intéressé à ne rien ignorer de la nôtre, l'aurait découverte, comme je l'ai fait, s'il n'avait pas été moins occupé de la vérité que d'autoriser son vaste système de dénégations. Il eût appris comme moi en lisant les Bollandistes avec toute l'attention que doit porter à de telles études un fouilleur de chartes et de papyrus, ce que j'ai raconté dans ce second volume [a], et dès lors il n'aurait pas confondu avec la sainte de Poitiers celle de Chelles et de Dijon, il ne se serait pas laissé aveugler par ce titre de *reine* donné à une jeune enfant de sept ans pour signifier, selon l'usage des deux premières races, qu'elle tenait par le sang à la famille royale ; et tout l'échafaudage de ses quatre translations, de ses voyages de Poitiers à Rodez et de tout le reste que

(*a*) V. ci-dessus, p. 207 et suiv.

nous allons voir, se serait écroulé dans son cabinet : et si l'anneau de Moncontour n'en fût pas ressorti plus brillant, puisqu'il avait de si hautes raisons de n'en pas vouloir, il n'eût pas combattu son origine avec toutes les autres mauvaises raisons qui vont nous occuper encore.

Ecoutons bien. « Une inscription, ignorée des Bollan- » distes, mais qui n'aurait pas dissipé leur incertitude s'ils » l'avaient connue... fut découverte seulement en 1849 et » publiée par M. l'abbé Auber. » — Or, cette inscription qui occupait deux pierres séparées, en voici la traduction, dont je suis l'auteur, et dont je garantis l'exactitude comme le lecteur peut en juger (?) :

« L'an 1012 après l'Incarnation du Fils de Dieu, sainte » Radégonde restait encore inconnue à tous. Son tombeau, » caché dans cette crypte, y avait été recouvert de terre. » Son monastère ne l'honorait plus que par le souvenir de » son nom, lorsque l'abbesse Béliarde, faisant des recherches, » dans la crypte sacrée

» demeurée si longtemps obscure, fit décorer ce lieu » saint, l'éclaira de plusieurs lampes, et assura ainsi » l'heureuse conservation du tombeau. — Sous le règne de » Robert ; Guillaume le Grand, cinquième du nom, était » duc d'Aquitaine, et Gislebert, évêque de l'Eglise de » Poitiers (a). »

M. Quicherat avoue qu' « ici le sens ne saurait faire de » doute. » — « On a voulu, dit-il, apprendre à la postérité

(a) Annis mille Dei carnis bis sexque peractis,
Omnibus ignota Radegundis sancta manebat.
Scrobis in absconso tumulus tegebatur in umo.
Aula suo venerebatur de nomine Sancto.
Abbatissa sacris scrutam Beliardis in antris,

pridie Kalendarum Marcii patefecit
Cryptam que lucernis honeste fœcit illustrari.
Mundule Beliardis Tumulum servavit
Dum esset Robertus Rex, duxque Pictavit Wil.
Lelmus quintus apex, Gilberto Regente
Ecclesiam.

» que les restes de la sainte, enfouis dans la crypte de » son église, où personne ne soupçonnait leur présence, » furent retrouvés au mois de février 1012. » — « Mais » comment peut-il se faire, continue notre latiniste, qu'à » onze ans d'intervalle le même corps ait été découvert de » la même manière à Dijon et à Poitiers? » — Eh! cher monsieur, nous venons de vous le dire : vous le savez maintenant : il y avait réellement deux saintes Radégonde. L'une n'était pas l'autre : c'est positif. Mais l'une a été confondue par vous avec l'autre, et c'est ce que vous auriez évité si, renonçant à toute idée arbitraire, vous aviez cherché comme moi, non à combattre la vérité qui gênait votre religion, mais à la voir où elle devait être par suite d'un examen qui devait vous être aussi facile qu'à moi.

Et pour ne laisser ici aucun doute, pour exposer surtout bien clairement le sens de cette épigraphie que vous avez si mal comprise, laissons, pour n'y plus revenir, la jeune Radégonde de Dijon, et parlons encore de la nôtre.

XI

Voici donc comment, en suivant nos traditions les plus avérées et les raisonnables conjectures qui s'y rattachent, le corps de sainte Radégonde de Poitiers se révéla en 1012.

Nous savons, et M. Quicherat avec nous, qu'à une première approche des Normands, dont la mauvaise réputation se répandait très rapidement au loin devant eux, on s'était décidé à transporter le saint corps dans l'abbaye de Saint-Benoît-de-Quinçay (a). On avait, pour faire ainsi, toutes sortes de bonnes raisons : l'église Sainte-Radégonde étant située à Poitiers hors des murs, manquait donc de tout

(a) Et non pas à Quinçay, comme le répète si souvent M. Quicherat, parce qu'il ignore que non loin de l'abbaye se trouve un village de Quinçay, qu'il croit tout à fait identique à l'abbaye, quoique celle-ci en soit parfaitement distincte.

moyen de défense. Saint-Benoît, au contraire, venait de se fortifier, s'était entouré de retranchements et de murailles ; il offrait une résistance alors invincible à des hordes encore peu familiarisées avec les siéges et les assauts. La suite le prouva bien. L'ennemi y épuisa vainement ses forces, et disparut. Après son départ, les moines de Poitiers n'ont rien de plus pressé que de recouvrer leur trésor, et ils le rapportent dans sa première et naturelle demeure. Mais bientôt de nouvelles invasions menacent des mêmes malheurs. Cette fois on prend le parti de garder la précieuse Protectrice, soit qu'on n'ait pas le temps d'entreprendre un second voyage ; soit qu'on ne voulût plus l'exposer à rester éloignée : mais il faut pourtant la ravir à de fâcheux événements. On se décide donc à enterrer le tombeau où elle avait été remise. Monument et relique disparaissent sous les pavés de la crypte ; après quoi on en mure l'entrée, et comme les troubles et les craintes du pays se prolongent, comme il y a dispersion des moines et sans doute des religieuses, comme le dit lui-même M. Quicherat (a), de 840 à 876, ce qui a causé dans cet intervalle un silence forcé de toutes chroniques des deux monastères, et de beaucoup d'autres, on s'étonne peu qu'après ce long espace de trente-six ans, lorsque les rares témoins de ces dernières précautions prises dans le plus grand secret étaient morts ou disparus, on soit revenu au gîte commun sans aucun de ces souvenirs si intéressants. Cependant quelques rumeurs s'en durent produire ; quelques vagues données seront revenues à la mémoire de certains et parvenues jusqu'à l'abbesse Béliarde, qui, sans doute, n'avait pas assisté à la dernière inhumation. Mais des indications plus ou moins précises lui étant données, elle dut procéder à des recherches : et nous voyons quel en fut le résultat.

Ceci est clair comme le jour. Voilà donc la sainte recouvrée, le tombeau relevé de terre, la crypte est rendue

(a) *Mém. des Antiq. de France,* XXVII, p. 196.

à son ancien éclat ; des lampes y brûlent sans interruption. En un mot la trame perdue est retrouvée. On la garde avec d'autant plus d'amour ; la dévotion publique se ranime à l'aspect de ce monument qu'on visite avec foi, près duquel on prie avec confiance. Quatre cents ans s'écoulent, témoins de cette piété traditionnelle qui s'est perpétuée et s'est renouvelée pour douze ou quinze générations, lorsqu'en 1412, un prince français, l'oncle du roi Charles VI, épris d'un mouvement de dévotion pour la sainte, témoigne le désir d'avoir de ses reliques pour une des églises de sa ville de Bourges. Aurait-il eu ces sentiments, aurait-il conçu un tel désir s'il n'avait pas été de notoriété publique que les reliques étaient toujours dans le tombeau ?

Nous savons le reste. Le cercueil de marbre est ouvert ; la sainte apparaît dans ce costume dont on s'est plu, sans doute après la découverte de 1012, à parer en elle la majesté royale. Elle est là tout entière, et ce qui se voit, ce qui se passe, les faits miraculeux du doigt conservant par un mouvement d'opposition l'anneau qu'on veut lui ravir ; la blessure du maçon qu'un éclat de marbre a faite lors de l'ouverture du tombeau, et sa guérison instantanée par une simple application de l'anneau sur l'œil sorti de son orbite, tout est là, tout parle devant d'innombrables témoins, et l'annaliste Bouchet, qui raconte ces détails d'après le témoignage de son grand-père et de sa grand'mère quatre-vingts ans seulement après la visite de 1412 (a), ne pouvaient être récusés que par un esprit de chicane et de mauvaise foi. — Et cependant vous entendrez M. Quicherat nier de plus belle l'authenticité de cette remarquable inscription, encore lue et admirée de tout le monde à sa place primitive. Lui qui en a vu tant d'autres dont il n'a pas douté, il refuse de reconnaître celle-ci. En vain elle a avec son véritable alphabet du XIe siècle une date certaine, le nom d'une abbesse reconnue dans les dyptiques de Sainte-Croix,

(a) *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, XXIV, 9 et 20.

ceux des trois souverains qui règnent alors en France, en Aquitaine et sur le Siège de Poitiers; enfin tous ces caractères d'un acte notarié sont autant de leurres dont on n'a que faire. Eh! pourquoi, direz-vous? Parce que, répond-il, il n'y a pas de conciliation possible entre le corps de Dijon et celui de Poitiers. Ne serait-il pas plus raisonnable de regarder notre pierre comme un irrécusable témoignage que deux saintes différentes ont porté le même nom, et que le Poitou n'a pas perdu la sienne? — Sans doute, mais si Poitiers l'a conservée, il y a de grandes chances pour l'authenticité de l'anneau, et M. Quicherat n'en veut pas. Il tient si décidément à n'en pas vouloir, qu'il va s'inscrire, qui plus est, contre l'ouverture du tombeau d'où cet anneau aurait surgi. L'histoire ne l'embarrasse pas plus que l'épigraphie.

Ainsi Bouchet, qui avait eu certainement, pour écrire ses *Annales d'Aquitaine,* des mémoires et documents contemporains, raconte qu'à l'ouverture du tombeau, en présence du duc de Berry, « le corps estoit entier, voylé, couronné, » et les mains joinctes ». — « Entier, s'écrie notre savant, pouvait-il l'être après un si grand nombre de ces voyages » (qu'il n'avait pas faits) « et où l'on sait que l'hospitalité se payait par l'abandon de quelque ossement » (ce qui n'eut jamais que de très rares exemples avant le IXe siècle). « Couronné? La couronne est un emblème de fausse grandeur qu'on n'aurait pas donné à une reine volontairement dépouillée de la dignité royale ». — Ainsi, il faut renoncer aux caractéristiques des saints, et Radégonde elle-même, en dépit de Bouchardon et de toutes les traditions consultées par lui, n'aurait dû porter ni le sceptre, ni la couronne, ni le manteau fleurdelysé, ni ce livre de la science sacrée que tiennent toujours entre leurs mains les docteurs, les abbés et les solitaires. — Mais une idée lui vient et lui paraît fortifier ses doutes. Il prétend qu'ici l'histoire en a menti, et que ce tombeau, ainsi décrit par Bouchet, pourrait bien être celui de Pépin, roi d'Aquitaine, inhumé en 838

dans l'église de Sainte-Radégonde. Mais c'est une erreur d'Adhémar de Chabannais, qui avait confondu cette église avec celle de Sainte-Croix, dont Pépin avait été le bienfaiteur. Au reste, le récit de Besly[a] rectifie bien Adhémar, parce que sans doute celui-ci, qui écrivait au XIe siècle, ailleurs qu'à Poitiers, avait commis une faute que l'auteur poitevin avait eu des raisons de relever. M. Quicherat n'en conclut pas moins que le tombeau de la reine-religieuse pouvait bien être celui du roi d'Aquitaine, et « qu'il n'y a aucun parti à tirer pour la science de ce qui se trouvait dans le tombeau de Poitiers avant la spoliation de 1562. »

Si nous voulons avoir une juste idée de ce singulier raisonnement, rappelons-nous que tout ce que notre philosophe nie obstinément au moyen de si tristes raisons, se trouvait confirmé du temps de Bouchet par des peintures murales qui, sur les murs latéraux, à droite et à gauche de la porte principale de l'église, représentaient la sainte dans son tombeau telle que les *Annales d'Aquitaine* le constatent, avec la guérison du maçon et autres scènes secondaires. Rien de tout cela n'offusque notre homme. Il veut absolument que les restes de Pépin, qui n'y furent jamais, aient été pris dans la collégiale pour ceux de la patronne de Poitiers. C'est à dérouter les meilleurs juges.

Et voilà de quelles armes se servent les jouteurs qui se battent en dépit du bon sens contre l'histoire qui les gêne et les principes qu'ils ont abdiqués! Malheureusement, il faut écrire longuement pour opposer à leurs négations des faits à développer et des raisonnements qui demandent des preuves. Ce que nous venons de voir prouve, au reste, une fois de plus, que les plus hauts prétendants de la science ne sont pas toujours les plus heureux à la servir, et qu'il est de certaines matières qu'ils devraient d'autant moins aborder qu'ils ne les ont jamais étudiées sérieusement. Disons-le donc au profit de certains, qui ne s'en

(a) *Comtes de Poictiers*, p. 70.

doutent pas assez. Beaucoup devraient se dispenser de traiter sans conseils des choses qui tiennent à la théologie. Les laïques n'étudient pas assez ni l'Ecriture, ni les auteurs sacrés, ni les théologiens surtout, pour avoir de suffisantes notions sur une foule de détails qu'on ne peut traiter au hasard. Le clergé, au contraire, tout en se familiarisant avec toutes les sciences, n'ignore rien des sources divines de la science surnaturelle. Il sait, d'ailleurs, et par cela même, comprendre les rapports des institutions humaines avec celles d'En-Haut; il raisonne mieux de beaucoup de choses qui se rattachent à ces dernières, et use ainsi d'une plus grande aptitude à l'universalité de la doctrine.

Mais il est un genre de mérite auquel tous les écrivains doivent se sentir appelés : c'est le discernement du bien et du mal, du laid et du beau, de la franchise et de la mauvaise foi. Il y a un honneur d'écrivain comme il en est un du financier et du commerçant. C'est cet honneur qui anoblit les lettres par l'amour de la vérité, par le zèle des études consciencieuses, par la recherche de tout ce qui intéresse le bien public. Ces belles qualités, disons-le ouvertement, n'apparaissent que rares et amoindries dans les hommes qui se sont privés de l'inspiration chrétienne, jetés trop souvent dans les rangs de ses ennemis, uniquement guidés par les passions de la terre. De ceux-là, n'attendez jamais la noble indépendance de la pensée, le désistement généreux de leurs plus mauvaises opinions. Un gain quelconque, un intérêt mesquin, une vanité anxieuse de leur réputation, l'emporteront toujours en eux sur le sentiment du vrai et du bon. N'entreprenez pas de les convertir. Au besoin, ils fausseront toute logique, et oseront nier jusqu'aux plus éclatantes splendeurs de la lumière.

En dépit de ces tristes abberrations, nous croyons avoir prouvé que M. Fillon a bien possédé l'anneau de sainte Radégonde, et que M. Quicherat, dans un esprit d'opposition au culte de la sainte, a combattu, mais en vain,

l'identité du précieux objet. Un regret profond nous reste de cette polémique mal éclairée, c'est que la belle et intéressante bague n'ait pas inspiré à des cœurs trop froids pour le comprendre, que sa place était non pas à des mains de hasard qui la profanent, mais dans ce pieux trésor de Sainte-Croix où semblaient l'appeler de préférence tant d'autres objets si riches des souvenirs de la sainte, et dont il nous reste à parler avec autant d'exactitude que de vénération.

SECONDE PARTIE

LE TRÉSOR ACTUEL DE SAINTE-CROIX

I

La Révolution de 89 avait, parmi ses *immortels principes*, le zèle inné du renversement de la religion. Aussi procéda-t-elle, comme elle a toujours fait depuis, à la spoliation des églises, puis à leur fermeture, enfin à la dispersion des pasteurs et à la ruine de tous les établissements religieux. Ainsi, à l'aurore même de ses triomphes, sous le manteau de la légalité nouvelle et de cette législation faite au besoin par les francs-maçons de l'Assemblée nationale qui allait être la Convention, on vit, en août 1790, messieurs de la municipalité de Poitiers se faire ouvrir les portes de tous les couvents de femmes, s'y emparer de toutes les matières d'or et d'argent, vases sacrés, reliquaires, émaux, et de tout ce que les temps anciens et le moyen âge y avaient accumulé de merveilles artistiques. — Ces artistes de nouvelle couche aimaient les châsses et les coffrets beaucoup

plus que les pieux ossements qu'ils renfermaient, et presque toujours, ceux-ci furent retirés violemment de leurs précieux réceptacles, indignement rejetés ou sacrilégement répandus par terre ; et c'était chose navrante de voir les vierges désolées de Sainte-Croix s'empresser, en pleurant, de recueillir les moindres parcelles de ces débris sacrés, ou supplier qu'au moins on les en laissât dépositaires. C'est ainsi que la vénérable supérieure, madame d'Argence, reçut dans un pan de sa robe une portion considérable du crâne de sainte Radégonde, dont le précieux reliquaire d'or suffisait à contenter la diabolique cupidité des voleurs.

La paix revint lentement, et ne laissa aux spoliateurs que la honte de leurs violences criminelles. Mais elle ne rendit pas aux victimes les saintes richesses volées par les bourreaux. Il fallut se contenter longtemps des pieuses dépouilles qu'on avait pu sauver, leur donner de modestes sanctuaires en bois ou en carton, de pauvres encadrements privés de toute ornementation, et les épouses pauvres de Jésus-Christ se virent pendant de longues années réduites à n'orner que de leur pauvreté les membres inanimés de leurs saints qu'elles avaient tant aimé à enrichir.

Cependant elles ne les aimaient pas moins. Elles savaient toujours leur religieuse opulence, et aspiraient à retrouver pour ces estimables débris d'autres asiles que des caisses de bois ou des toiles qui les laissaient invisibles. Et ce temps arriva tardivement, mais à la grande joie de ces pieuses filles, quand une église nouvelle leur eut été donnée, dont les voûtes pussent abriter dignement ces restes de tant de saints que quatorze siècles avaient accumulés dans la sainte maison.

II

Dieu avait prédestiné à cette œuvre une femme d'une intelligence nourrie aux bonnes traditions de la vie

monastique, d'un esprit élevé, et d'un cœur dont le dévouement égalait la piété éclairée. Madame Fourès, supérieure actuelle, entreprit cette belle et difficile tâche et y réussit comme à tant d'autres soins qui ont reconstitué autour d'elle l'antique piété du monastère et l'esprit de régularité des disciples de saint Benoît. Par ses efforts, une chapelle des saintes reliques a été meublée et disposée avec autant de goût artistique que de simplicité religieuse. Là, autour d'un autel central que domine la Sainte-Croix, envoyée de Constantinople à sainte Radégonde, se groupent les capses, les statuettes, les coffrets, et autres reliquaires de tout genre et de toutes formes, qu'une tendre sollicitude a découverts, que l'art a élégamment restaurés, et qui représentent jusque dans leurs moindres parcelles les antiques amis de la famille monastique, les saints de la Palestine, ceux du Poitou et des contrées adjacentes, comme des plages et des forêts du Nord — mais surtout de précieux et considérables restes de la grande fondatrice du monastère qui semble revivre avec elle dans ces honneurs, oubliés pendant un siècle de persécutions et d'épreuves, et qui lui sont rendues par la longue persévérance et l'habileté administrative de la Révérende Mère Fourès. Ces reliques de sainte Radégonde doivent nous occuper tout d'abord, et offrent, quoique trop rares, hélas ! un intérêt qu'il importe de constater comme un des plus graves compléments de son histoire.

III

Parlons avant tout du reliquaire en cuivre émaillé que tout Poitiers peut voir chaque année exposé au 3 août dans l'église de la sainte, et qui contient une portion considérable de son crâne authentiqué pour la dernière fois en 1620, mentionné dans un inventaire de 1674, et qui, en 1790, ne resta à l'abbaye que sur les instances de la communauté

rassemblée, et au prix de la capse d'or qui l'avait reçu jusque-là. Outre cette portion de la charpente osseuse de la tête, la belle châsse moderne contient encore une partie de la mâchoire inférieure encore garnie de deux dents. — Puis enfin un fémur entièrement conservé, dont la présence, il faut le dire, est en contradiction avec les indications de la châsse elle-même. Celle-ci, en effet, représente à l'une de ses extrémités extérieures un buste de la sainte en cuivre doré et signifie la tête qui y est contenue ; à l'autre extrémité est un bras exécuté dans les mêmes conditions, en dépit de l'os fémoral qu'on aurait dû y figurer. Cette erreur est grave, car elle donne une fausse indication. Lassus, le célèbre architecte qui avait dessiné la châsse, avait agi d'après des renseignements erronés, aussi bien que lorsqu'il timbra de gueules le chapeau épiscopal qui surmonte les armes de Mgr Pie (a).

Dans cette même châsse se trouve une touffe de cheveux *noirs* ayant appartenu à sainte Radégonde. Cette couleur n'a pas lieu d'étonner autant qu'on a bien voulu le dire. Sous prétexte que la sainte était morte à soixante-sept ans, sa chevelure aurait dû avoir blanchi... Mais il n'est pas dit que ces cheveux lui furent empruntés après sa mort, et tout rend probable qu'on avait pu les lui prendre en une de ces fréquentes occasions où les religieuses diminuent leur chevelure à mesure qu'elle repousse après leur profession. On en dirait autant des cheveux de la sainte Vierge, dont une touffe blonde et très fine atteste ceux d'une jeune fille, quoique la mère du Sauveur soit morte dans un âge avancé.

(a) Ce beau travail d'orfévrerie, exécuté aux frais d'une souscription diocésaine, a coûté 18,000 francs. D'aucuns pensent encore que c'était un peu bien cher.... — Au reste, cette erreur dont nous parlons ici, et qui a fait prendre le fémur pour le bras, vient de ce que les religieuses, en faisant l'inventaire de leurs reliques, en 1674, avaient cru voir une portion du bras, là où était réellement la partie médiane du fémur, dont les deux extrémités avaient été sciées. Mais la science médicale doit toujours présider à ces sortes d'inspections, et si cette dernière translation eût été assistée de médecins, l'erreur fût devenue impossible.

Les cheveux apportés d'Orient à Sainte-Croix dataient évidemment de la jeunesse de Marie, et prouvent comment, dès ce temps-là, on s'empressait de recueillir ardemment et de conserver avec une pieuse vigilance tout ce qui pouvait avoir appartenu à la Sainte-Famille. Disons encore que les cheveux *argentés* de saint Jean-Baptiste ont bien la teinte qui devait leur appartenir, car ils furent sans doute séparés de la tête du Précurseur après sa mort, qui arriva, il est vrai, quand il était dans la force de l'âge, mais vieilli par la pénitence et le travail. Ainsi l'esprit d'observation et une critique éclairée peuvent aider l'histoire à constater l'authenticité de faits et de choses qu'elles rendent dignes de notre vénération.

Enfin cette châsse contient aussi un fragment d'un voile noir qu'avait porté sainte Radégonde. Afin de le mieux conserver il est recouvert d'une gaze. Mais des religieuses existent encore dans la maison qui l'ont vu et touché, et assurent que c'est un genre d'étoffe dont on se sert toujours et dont leurs voiles sont encore faits.

IV

Les siècles avaient accumulé dans tous les monastères une grande quantité de reliques diverses qui y étaient venues à différentes époques, et en des occasions qu'on ne manquait jamais d'écrire dans les chroniques de la Communauté. Ces acquisitions de parcelles des corps saints eurent lieu surtout à partir du xe siècle, lorsque après les translations si fréquentes opérées par la crainte des Normands, des accidents inévitables causèrent la dislocation des corps transportés et occasionnèrent des partages dont les abbayes et les fidèles se montrèrent pieusement jaloux. Il y eut cependant quelques rares exemples qui, bien antérieurement à ces translations, établirent que les corps saints avaient pu être divisés : ainsi, rien ne nous apprend que saint Hilaire

eût rapporté à Poitiers pour son église de Saint-Jean et Saint-Paul autre chose que des portions séparées des deux martyrs. Mais c'est surtout depuis ces bouleversements du xe siècle que les reliques furent divisées en faveur soit d'églises déjà anciennes, soit de nouvelles qui se fondèrent sous tant de vocables jusqu'alors inconnus. Beaucoup de ces registres dont nous parlons se sont perdus, mais heureusement les reliquaires y suppléaient par les inscriptions et étiquettes dont chaque objet avait été muni. C'est ainsi qu'à Sainte-Croix un grand nombre de reliquaires existent encore et sont connus certainement malgré l'absence des capses qui les avaient d'abord renfermées. Ainsi nous pouvons citer ici du trésor de notre vieille abbaye des reliques de saint Goar, dont nous avons raconté la vie [a], et qui durent y venir au xie ou xiie siècle, sans que nous en sachions trop les circonstances. Puis ce sont des restes très divisés des Saints Innocents, massacrés par Hérode, et dont quelques-uns sont reconnus à leurs dents pour n'avoir eu à l'époque de leur mort que de quinze à vingt-quatre mois, ce qui est très conforme au texte de l'Ecriture [b]. Saint Martin, saint Fortunat, saint Junien sont aussi représentés par des portions plus ou moins considérables d'eux-mêmes : on en a aussi de saint Pélage, qui avait à Poitiers, dans le quartier de la Trinité, une église paroissiale disparue dans le cours du xviiie siècle [c].

Un certain nombre de petits vases en verre ou en cristal renferment des restes authentiques de liquides dignes de vénération par leur nature même ou par les traditions qui s'y rattachent. L'une est étiquetée *du sang des miracles de Notre-Seigneur ;* une autre *de l'huile du tombeau de sainte Catherine,* une autre encore *de l'huile miraculeuse qui*

(*a*) Ci-dessus, *ad ann.* 575.

(*b*) Occidit omnes pueros qui erant in Bethleem, et in omnibus finibus ejus *à bimatu et infra.* (Matth., II, 16.)

(*c*) V. Dufour, l'*Ancien Poitou,* p. 377.

brûle devant la Vraie Croix du monastère. On sait que saint Fortunat a raconté lui-même comment il s'était guéri d'une maladie des yeux dont il souffrait depuis longtemps, en se les frottant avec de l'huile qui brûlait devant le tombeau de saint Martin.

Un des plus curieux reliquaires de cette précieuse collection était le tryptique à fond d'or garni d'arabesques où reposait la sainte croix, entourée de gemmes, dans la châsse volée en 1793. Toutes les traditions du monastère s'accordent avec les inventaires du XVIe siècle pour établir que c'est bien la même enveloppe dans laquelle l'empereur Justin II avait, en 569, envoyé le Bois Sacré à la sainte reine. Ce tryptique formait une boîte un peu plus haute que large d'à peu près 35 centimètres, se fermant par deux volets et garni d'une riche parure d'or et de pierres précieuses. C'est cette parure qui tenta la cupidité des révolutionnaires et la fit jeter, comme ils disaient alors, *dans le creuset national.* Il a donc fallu donner à la sainte croix un autre asile. C'est celui qui domine, comme nous l'avons dit, toutes les autres reliques au-dessus de l'autel central de la nouvelle chapelle des reliques.

V

Une autre pièce remarquable, et qui est devenue populaire à l'abri d'une erreur traditionnelle, est celle bien connue à Poitiers sous le nom de *croix de sainte Radégonde.* On sait, par les auteurs contemporains de la sainte, qu'une de ses mortifications corporelles consistait à s'appliquer sur la chair une lame de cuivre découpée en forme de croix, après l'avoir maintenue d'abord dans un feu ardent qui la surchauffait. A en croire les traditions du couvent, cet instrument de pénitence existerait encore, et ne serait autre que cette croix souvent prêtée aux malades, et dont

plusieurs se sont sentis guerris. Les femmes en couches y recourent surtout avec confiance et il n'y a rien là que n'autorise une foi éclairée, si un grand nombre attestent ou croient lui devoir des succès qu'après tout on reporte avec foi à l'action première de la Providence. Ce qui est certain, néanmoins, c'est que l'objet dont il s'agit ici, n'a jamais pu servir à l'usage qu'on suppose. Le plus simple examen, en effet, démontre que c'est là un objet d'art où les yeux expérimentés reconnaissent sans peine une croix beaucoup plus travaillée qu'il ne l'aurait fallu pour un moyen de mortification, de 10 centimètres de large sur 12 de haut, de forme grecque, dont le montant et les croisillons s'élargissent un peu par les extrémités. Tout l'espace donné à la croix pattée à ses quatre extrémités, est creusé, et les bords qui le limitent sont garnis à plat d'une bordure d'argent figurant des zig-zags ou méandres qui régnent sur toute la surface du montant et des croisillons, lesquels sont encore garnis de deux petits trous ronds destinés à recevoir des cabochons; car tous les vides ici mentionnés furent remplis d'une pâte couverte d'émail comme l'indiquent encore certainement des trous ménagés dans le fond de chaque compartiment et qui devaient correspondre à autant de pattes ou clous destinés à assujettir la matière coulée à l'intérieur. Au centre de la croix, et relié à ses quatre branches, est creusé un espace circulaire de même profondeur percé aussi de quelques marques de clous et dans lequel avait été installée une relique.

Cet ensemble doit être, sans aucun doute, attribué au VIe siècle. Son origine mérovingienne n'est pas douteuse; mais ce qu'il importe surtout d'observer ici, c'est sa destination bien établie d'après plusieurs inventaires du XVIe siècle. Plusieurs fois, après les dévastations de 1562 par les protestants, on indique cette croix, comme ayant été sauvée du pillage par le zèle éclairé qu'elle inspirait encore, car alors elle n'avait subi aucun des dommages qui la rendent depuis longtemps méconnaissable. Jusque-là,

elle avait dominé le fronton d'une grande châsse d'or, ornement principal du grand autel de l'église abbatiale où était renfermée l'insigne relique de la Sainte Croix. Dans le médaillon central on avait logé un morceau de la croix sur laquelle saint Pierre avait expiré. Cette croix était attachée à la célèbre châsse par un boulon dont les restes se remarquent encore à son extrémité inférieure : voilà donc retrouvée sa véritable destination, et l'on ne voit pas comment on refuserait son respect et sa confiance à un objet de dévotion populaire qui, pour n'avoir pas été de sainte Radégonde, comme on l'a cru longtemps, ne semble pas devoir perdre tout crédit parce que la croix de saint Pierre y avait reposé tout près de celle du Sauveur. Il n'y a là aucune superstition à blâmer, aucune dévotion à proscrire. La chose qui n'a pas été sanctifiée par la fondatrice de Sainte-Croix l'a été par le Prince des Apôtres. Mieux instruits par les découvertes de la science, apprenons aux fidèles dans quel esprit et par quelles raisons ils peuvent recourir toujours à l'objet si longtemps vénéré de leur foi naïve et de leurs pieuses espérances. Cela vaudra un peu mieux que d'inspirer à l'*autorité diocésaine* un zèle qui s'attaquerait vainement à de très vénérables souvenirs[a].

VI

Les communautés sont essentiellement conservatrices ; leur vœu de pauvreté qui ne nuit en rien aux dons de l'intelligence, leur donne en même temps l'estime des belles choses d'art, le soin de les perpétuer dans leur sein, et la

(a) Ceci soit dit en passant à propos d'un mémoire publié naguère sur *le Trésor de l'abbaye de Sainte-Croix,* où l'auteur n'a suffisamment évité ni les plus déplorables hardiesses de la pensée, ni ses exagérations habituelles sur le droit liturgique, en négligeant trop souvent, d'ailleurs, la modestie qu'un *publiciste* même ne doit jamais oublier. V. ce *Mémoire* parmi ceux des Antiquaires de l'Ouest, 1880.

sauvegarde d'un ameublement qui varie souvent et qui finit ainsi par avoir une grande valeur archéologique. Sainte-Croix possède un de ces meubles bien connus depuis quelques temps de tous les amateurs d'antiquité, grâce à la bonne pensée qu'on a eue de le publier par le dessin, la photographie, et une reproduction plastique en des conditions qui ne laissent rien à désirer. Je parle du *Pupitre de sainte Radégonde,* dessiné pour la première fois par M. Paul Durand, en 1853, dans les *Mélanges d'archéologie* du P. Cahier, reproduit en 1859 par mon vénérable ami le baron Schauenburg, et moulé en plâtre tout récemment par mon ancien collègue M. de Longuemare. Ce pupitre, pris dans un morceau de chêne fortement teinté par les siècles, a toujours passé dans le monastère pour y avoir été à l'usage de la sainte. Chargé de sculptures, toutes empreintes du caractère iératique du VIe siècle, sa surface présente un plan incliné dont la partie antérieure n'a pas plus de 7 centimètres de haut sur 12 à 13 donnés à la partie supérieure (a). Les quatre angles sont ornés, dans un médaillon circulaire, des figures des animaux évangéliques; ils règnent au-dessus et au-dessous d'une croix latine, offrant à sa branche supérieure ce léger appendice recourbé à droite qui n'est qu'un abrégé du chrisme : cette croix est inscrite dans un encadrement oblong, dont les bords ont été striés. Trois autres compartiments occupent le milieu de cette intéressante surface. Au bas sont deux colombes adorant une croix grecque pattée, qu'entoure un nimbe strié ; au-dessus le même sujet, avec cette seule différence que la croix est le véritable chrisme de Notre-Seigneur. Enfin la portion centrale, à laquelle toutes les autres semblent converger, représente l'agneau sacré debout, ayant derrière lui un arbre qui l'ombrage, et par devant une plante qu'il paraît brouter ou

(a) Il diffère un peu, quant à ses mesures, de celles établies par M. Paul Durand, qui nous donne 0m,10 sur 0m,17. En écrivant ceci, j'ai le petit meuble sous les yeux, et ne m'explique pas cette variante.

sentir : on sait que les plantes, la verdure en général, symbolisent dans les Pères le renouvellement de l'âme par le christianisme, et la vigueur des bonnes œuvres de la foi. Tout cela séduit au premier aspect, car on se sent épris d'une vénération religieuse pour un meuble venu jusqu'à nous à travers trente ou quarante générations, qu'ont touché des mains si pures, et qui fut le témoin, pour ainsi dire, de tant de veilles laborieuses, de tant de prières et d'oraisons dont la matière s'est déroulée si souvent sur cette étroite tablette qui se penchait sous des regards assidus. Car il faut bien observer que ce pupitre n'a pas de rebord antérieur qui pût y retenir un livre ouvert comme les nôtres.

C'est qu'on faisait encore grand usage, à cette époque, de parchemins d'une certaine longueur que le lecteur développait sous ses yeux et qu'il y retenait par un double rouleau faisant contrepoids devant et derrière le pupitre. Pour n'avoir dû servir qu'à cet usage, le petit meuble ne s'usa point beaucoup ; et, malgré ce qu'il a d'un peu fruste en quelques-uns de ses modestes détails, on voit bien qu'après treize ou quatorze cents ans, la conservation est aussi entière que possible et qu'il a dû être préservé avec une grande sollicitude, comme il l'est encore, par des mains pieuses et dévouées. J'ajouterai pour dernier trait que le travail en est un peu lourd de sculpture, un peu élémentaire dans l'assemblage général des parties, mais qu'il porte tous les indices d'une œuvre mérovingienne dont le ciseau a bien retracé le type consacré au dessin et à la ciselure de ce temps. Tout nous persuade donc que sainte Radégonde a possédé et employé à son usage un meuble devenu d'autant plus précieux qu'il n'a en France, dit-on, en sculpture sur bois, ni son similaire, ni rien d'approchant pour le style et les souvenirs. Je me garderai donc de penser avec un critique de premier ordre que le pupitre doit dater d'*une cinquantaine* d'années avant l'illustre reine. Pour prononcer un tel jugement, il faut une sagacité des plus grandes, et j'aime mieux rester parmi les plus petits.

Notre antique abbaye a conservé aussi et regardera toujours comme une de ses richesses artistiques un moule à hosties qui servit au XIIIe siècle à y confectionner, avec une pâte légère de pure farine, les pains qui servaient au Saint-Sacrifice et à la communion des fidèles. Alors encore, et toujours depuis, les religieuses de Sainte-Croix faisaient seules, pour la maison, toutes les hosties qui s'y consommaient, peut-être aussi comme aujourd'hui, en fournissaient-elles à d'autres communautés et à d'autres paroisses. Encore un souvenir de notre chère sainte. On a vu dans sa vie combien elle aimait à faire de ses mains et à offrir à son évêque, saint Pient, les formes de pur froment pour le Sacrifice de chaque jour [a]. Ces formes étaient alors un peu différentes de celles du XIIIe siècle et des nôtres ; c'est-à-dire qu'elles étaient de petits pains de même dimension à peu près, mais plus épais, sans l'être autant que le sont encore ceux des Grecs. On les faisait saisir par un coup de feu vif et modéré dans un petit vase de terre : mais cette méthode ne se prêtait ni à la promptitude ni au perfectionnement de la confection. Il est probable qu'on n'obtenait pas ainsi des empreintes aussi pures que celles où, depuis le IXe siècle, on commença à employer, pour une pâte plus légère, des moules en fer gravé, embellissant chaque hostie soit de l'image de la crucifixion et de la résurrection, soit des symboles figurés par l'agneau nimbé, soit par le chrisme, l'inscription de la croix ou le monogramme du Sauveur : car ce sont les sujets parfaitement gravés qui ornent le fer de Sainte-Croix. Pourquoi ces fers si intéressants ne servent-ils plus? Est-ce que la piété du prêtre, celle du fidèle communiant n'y trouvaient pas leur compte aussi bien qu'à l'emploi des nouvelles images que l'art moderne nous a données? Dans notre seul diocèse de Poitiers, j'ai trouvé en grand nombre, surtout dans l'archiprêtré de Loudun, ces vénérables types relégués en quelque coin de sacristies,

(a) Fortunat, *Vita S. Ragondii*, n° 18.

oubliés comme une chose de rebut, et beaucoup ont été vendus à des brocanteurs ou échangés pour des moules nouveaux dont tout le mérite, diminué des antiques souvenirs de chaque paroisse, consiste uniquement en des dimensions démesurées et parfois en des types antiliturgiques s'il en fut, tels que ceux de la sainte Vierge ou de saint Pierre, ou autres patrons qui n'y furent jamais admis par l'Eglise.

VII

Telles sont les reliques, parmi beaucoup d'autres moins illustres, que possède encore notre édifiante abbaye de Sainte-Croix. C'est ajouter un trait honorable à son histoire que de constater aujourd'hui pour elle une réelle renaissance qui lui a fait retrouver, avec ses antiques jours de ferveur, la seule gloire que puisse ambitionner un monastère, celle de remplir sa vocation, de marcher vers le ciel avec l'Eglise de la terre, d'aimer la vie régulière, les vertus cachées, et d'attirer vers Dieu, par la sainte majesté de ses offices, les âmes qui le connaissent et se consolent en se sauvant de l'impiété perverse dans laquelle le monde est menacé de sombrer. C'est que là où des noms illustres rehaussaient encore naguère les observances de l'ancienne famille monastique; là où soixante religieuses se sanctifiaient sous la houlette des Claudine de Bourbon-Busset, des Flandrine de Nussau, des Marie-Anne des Cars et des Radégonde d'Argence, un nom plus modeste, mais non moins inspiré, s'attache à des œuvres réparatrices, à créer une église, à relever des cloîtres, à renouveler le chant liturgique, à restaurer les objets d'art détériorés par le temps, et réveiller ainsi parmi ses sœurs l'étincelle du feu sacré qui refait les sociétés comme les personnes. Ainsi se reconstitue après un trop long oubli, après les profondes blessures des révolutions, cette famille si amoindrie par les malheurs du temps, qui, pendant ses plus rudes épreuves, quand elle

semblait morte, vivait pourtant dans le sentiment de son antique dignité, espérait encore en sa protectrice du ciel, et voit couronner son attente dans l'humble pratique des austères vertus qui sauveront la France, si elle doit être sauvée...

10 Avril 1886.

FIN DU TOME DEUXIÈME



TABLE DES MATIÈRES

DU IIe VOLUME

LIVRE VII

De l'épiscopat de Pascentius II jusqu'a l'achèvement du monastère de Sainte-Croix

(De 564 à 570)

LIVRE VIII

DEPUIS LES PREMIÈRES GUERRES ENTRE LES ENFANTS DE CLOTAIRE Ier JUSQU'A LA MORT DE LEUDASTE

(De **570** à **580**)

LIVRE IX

Depuis les premiers développements de l'abbaye de Vertou jusqu'a la mort de sainte Radégonde

(De 580 à 587).

LIVRE X

Depuis le traité d'Andelot jusqu'à la mort de Childebert

(De 587 à 596)

LIVRE XI

DEPUIS LA MORT DE CHILDEBERT Ier, ROI D'AQUITAINE ET D'AUSTRASIE, JUSQU'AU RÈGNE DE CLOTAIRE II

(De **596** à **615**)

LIVRE XII

DEPUIS L'AVÉNEMENT AU TRÔNE DE FRANCE DE CLOTAIRE II, JUSQU'A LA MORT DE DAGOBERT I[er]

(De 614 à 638)

LIVRE XIII

DEPUIS LE RÈGNE DE CLOVIS II EN NEUSTRIE, JUSQU'A LA MORT DU ROI D'AUSTRASIE SIGEBERT II, SOUVERAIN DU POITOU

(De 638 à 656)

APPENDICE DU LIVRE IX

Dissertation sur l'ANNEAU et les RELIQUES de sainte Radégonde

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES



TABLE DES NOMS DE LIEUX

DONT IL EST PARLÉ DANS CE DEUXIÈME VOLUME

